LA THEORIE DE L'ECHANGE JUSTE

Tome 2
Commentaires et Analyses



OLIVIER ROCCA 12/10/2024

Préambule : Vers une science de la balance

Le contrat de gestion de droit d'usage monétaire repose centralement sur l'archétype de la balance équilibrée des paiements. Cette idée primordiale et pure s'est révélée au fur et à mesure des avancées de ce travail comme étant le véritable principe constitutif du contrat de gestion ou plus exactement son essence et sa raison d'être. Le but de ce contrat est de poser les règles de construction des balances équilibrées des paiements afin de les utiliser comme des instrument micro et macro-économiques au service d'un développement humain plus durable, plus juste et finalement plus harmonieux.

La science de la balance équilibrée des paiements constitue une connaissance qui s'inspire des principes de la sagesse afro-égyptienne. Le concept de Maât représente les principes éthiques et moraux que tous les anciens Égyptiens devaient respecter dans leur vie quotidienne. Maât synthétise les notions de réciprocité, de justice, de vérité et de mesure. Elle joue un rôle crucial dans la vie humaine et contribue sans cesse à développer un sens aigu de la moralité et de la justice chez les anciens Égyptiens. Selon la mythologie égyptienne, chaque défunt doit passer par la salle du jugement où son cœur est pesé sur une balance équilibrée par la plume de Maât. Si son cœur pèse plus que la plume de Maât, le défunt est rejeté en dehors du cosmos ordonné. Il est dit que ceux qui échouent à ce jugement " meurent une seconde fois ".

Dans l'institution, la fonction de Maât est de maintenir l'équilibre entre des valeurs opposées telles que le bien et le mal, la vérité et le mensonge, ou encore l'ordre et le chaos. La tendance spontanée des choses au désordre, à la dégradation et à l'entropie, est appelé *isfet* en égyptien ancien. C'est pourquoi établir Maât n'est pas un phénomène naturel mais *repose sur un effort conscient* pour maintenir l'équilibre.

La philosophie africaine dans son ensemble considère également que l'antagonisme est nécessaire à l'ordre social. La contestation fait partie de l'équilibre social car elle permet d'éviter les excès et les abus de pouvoir. En somme, il n'y a pas d'équilibre sans tension entre des forces opposées et contradictoires.

Dans la philosophie occidentale, nous retrouvons de telles idées chez le penseur grec présocratique Héraclite d'Ephèse. La philosophie d'Héraclite affirme que l'univers est dans un état de changement permanent, que tout coule et se transforme constamment. Héraclite perçoit l'univers comme étant le jeu dynamique et énergétique de forces opposées, telles que le chaud et le froid, la lumière et l'obscurité, la vie et la mort. Il considère ces forces opposées comme nécessaires à l'équilibre du monde. Il affirme que tout dans l'univers est interconnecté et interdépendant, et que rien ne peut exister sans son contraire. Selon Héraclite, c'est par la tension entre ces forces opposées que l'harmonie est atteinte.

L'équilibre de la balance des paiements est un concept similaire. Il s'agit d'un système dynamique qui permet de maintenir l'équilibre entre les entrées et les sorties de monnaie dans une économie. L'équilibre de la balance des paiements est essentiel pour assurer la stabilité et la croissance économiques.

De même que Maât maintient l'équilibre entre les forces opposées, l'équilibre de la balance des paiements maintient l'équilibre entre tous les flux entrants et sortants. Comme pour la fonction Maât, l'équilibre dont il est question ici porte sur toutes formes de valeurs, de forces, de demandes, de besoins, d'exigences ou de contraintes dont il faut assurer l'ajustement par une égalisation qui les réalise contradictoriellement.

L'équilibre de la balance des paiements est essentiel pour assurer la stabilité et le développement économique, social et écologique. Si l'équilibre de la balance des paiements est perturbé, cela peut entraîner des conséquences négatives telles que le blocage des transactions, les monopoles et les oligopoles, l'augmentation des prix, une mauvaise répartition des richesses et du travail, l'incapacité de négocier équitablement, l'impossibilité d'accéder au financement et de constituer du capital à un coût non prohibitif, ce qu'on peut résumer par l'idée qu'une balance inégale produit un échange inégal.

Dans un monde qui n'est pas régi par le principe de la conscience, autrement dit dans un monde qui vit selon le principe de la logique aristotélicienne de l'identité (ou principe matériel de la logique non contradictoire du tiers exclu), une balance déséquilibrée des paiements est considérée comme une chose de tout à fait naturelle et pourrait-on rajouter comme un « mal nécessaire ». Dans un tel monde, 125 Etats sur 190 ont encore en 2022 des balances commerciales structurellement déficitaires. Dans un tel monde, le secrétaire général des Nations-Unies est obligé le 5 mars 2023 de rappeler à l'ordre les Etats riches afin qu'ils cessent de prêter de l'argent aux Etats pauvres à des taux d'intérêts prohibitifs. Dans un tel monde, une communauté de crypto geeks anarchistes vend de la décentralisation sur des réseaux d'échanges numérisés tels que la blockchain bitcoin dans laquelle 7 nœuds effectuent 90% des transactions. Dans un tel monde, un trader ou un footballer sont placés au sommet de la hiérarchie économique et sociale parce qu'ils arrivent à arracher des rémunérations supérieures de plusieurs millions de fois aux rémunérations de l'immense majorité de la population active dont l'utilité collective est pourtant largement supérieure.

Dans notre monde normal, il ne viendrait à l'idée de personne que la clef des problèmes réside précisément dans ce que nous avons l'habitude de considérer comme normal. On se contentera alors de constater qu'il existe des balances déséquilibrées des paiements pour tenter d'en corriger les effets. Cela permettra à toutes sortes d'institutions – FMI, Banque Mondiale, BRI – réunies par un même pacte d'iniquité, de proposer toutes sortes de remèdes aux déséquilibres des échanges nationaux et internationaux, tout en laissant prospérer les balances déséquilibrées des paiements. La plupart de ces solutions consisteront à proposer de nouvelles sources de financement, donc de dettes, à ceux dont le niveau d'endettement atteint déjà l'insupportable. Et pour ceux qui ne voudraient pas jouer le jeu, il y aura les politiques d'ajustement structurel qui sont à la macro-économie ce que les saignées furent pendant des siècles à la médecine. Mais qu'importe toutes ces catastrophes économiques me confia un jour l'administrateur français au FMI, « car l'important est que nous ayons toujours de beaux bilans! »

Dans un monde qui est régi par le principe de la conscience, autrement dit dans un monde qui vit selon la règle de Maât d'une logique de la réciprocité (ou principe relationnel de la logique contradictoire et du tiers inclus), une balance équilibrée des paiements est le préalable à toute forme d'échange. Rien dans le monde ne saurait déroger à une telle règle car elle repose sur un effort conscient de construction de l'équilibre dirigé par la volonté et alimenté par l'intelligence, et pas sur un état naturel qui devrait s'imposer à tous comme une sorte de réalité implacable à laquelle nul ne peut rien changer. On a souvent parlé de l'échange inégal ces dernières années en montrant combien celui-ci pouvait nuire au fonctionnement du système économique et financier en aliénant la capacité de négociation et de transaction des parties les plus faibles. Mais on ne sortira jamais de l'échange inégal en continuant de pratiquer les échanges nationaux et internationaux sur la base de balances déséquilibrées des paiements. On ne créera de conditions certaines pour un échange égal entre tous qu'en ayant recours à des balances équilibrées des paiements qui permettront d'égaliser tous les flux entrants et sortants entre les agents.

Cela implique donc de généraliser le recours aux balances équilibrées des paiements en ne limitant plus la notion de balance des paiements aux questions des échanges internationaux entre les Etats. Que l'on soit une entreprise, une personne physique, une collectivité territoriale, une association, une grande ville américaine ou un village africain, tous en réalité possèdent leurs propres balance des paiements.

Pour représenter la diversité et la totalité de ces balances et faire en sorte qu'elles puissent s'équilibrer et correspondre mutuellement, il fallait chercher un langage universel capable de transcender les spécificités des monnaies et des biens ainsi que la particularité des situations et des opérations. Nous avons trouvé ce langage universel et nous le présentons dans ce document comme la meilleure méthode pour créer une science de la balance : il s'agit d'un langage mathématique de construction graphique des transactions basé sur des flèches et des nœuds et formalisé par la théorie des graphes et la théorie des catégories. Avec un tel instrument de modélisation mathématique, nous disposons enfin d'une méthodologie scientifique permettant pour la première fois de *construire intentionnellement* toutes sortes de balances équilibrées des paiements afin de programmer des transactions tenant compte des objectifs de développement.

Dans l'optique de produire arithmétiquement des balances équilibrées, le contrat de gestion de droit d'usage monétaire propose de partir à la redécouverte du concept d'égalité, qui au lieu de recevoir des définitions juridiques, économiques ou politiques par essence incomplètes et donc inopérantes, va enfin se limiter à une expression mathématique. Car lorsque la relation d'égalité est analysée méthodologiquement au moyen d'une pensée mathématique rigoureuse ne souffrant pas de biais d'interprétations, on s'aperçoit qu'elle possède trois propriétés qui la constituent et conditionnent son existence : la réflexivité (ou identité), la symétrie (ou réciprocité) et la connectivité (ou transitivité). Or il se trouve que lorsqu'on applique les principes de réflexivité, de symétrie et de connectivité à un réseau de transaction, on améliore tout son fonctionnement - plus particulièrement sa sécurité, sa flexibilité, son routage, sa gestion des coûts, sa gestion des opérations, sa décentralisation ainsi que sa scalabilité. Cela signifie que la relation d'égalité mathématique ne concerne pas seulement la gestion des balances des paiements, mais qu'elle s'étend à tout le système des échanges économiques et financiers qu'elle rénove profondément.

Les graphes monétaires pourraient être considérés comme la première forme historique de monnaie publique, car il s'agit d'un instrument de transaction monétaire non exclusif et non rival qui se fonde essentiellement sur une approche par les flux et pas par les stocks. Une telle forme monétaire est qualitativement conforme aux engagements et aux objectifs du développement durable. En effet, on ne peut concevoir une économie du développement durable que s'il existe une économie programmable, or il paraît inconcevable de vouloir programmer une économie qui ne reposerait pas sur une balance équilibrée des transactions. Voilà pourquoi un graphe de transactions basé sur une balance équilibrée des paiements pourrait contribuer fortement aux objectifs de développement durable en fournissant un instrument programmatique des politiques et des actions sur tous les ODD. La méthodologie de la balance équilibrée des paiements appliquée aux différents domaines et secteurs de l'économie sociale et environnementale pourrait aider les décideurs politiques à élaborer des stratégies efficaces pour atteindre les objectifs de développement durable en corrigeant l'impact des politiques industrielles ou énergétiques déséquilibrées. Gérer les objectifs de développement durables au moyen d'une balance des paiements équilibrée permettrait non seulement de les financer sans aucune limite de plafond, mais démontrerait l'interrelation entre les objectifs et les cibles, ce qui faciliterait la convergence des intérêts concurrents et conflictuels.

La politique de l'échange égal serait une fois encore la meilleure réponse que l'on pourrait apporter à des problèmes endémiques qui sont directement liés aux échanges inégaux, tels que la pauvreté, les investissements inégaux entre les secteurs publics et privés, ou encore la corruption ou la fraude.

Cela ne vaut-il pas le peine de faire l'effort de respecter la contrainte d'équilibre des balances des paiements afin de construire des graphes transactionnels dont les avantages s'avèreront inversement proportionnels aux nombreux inconvénients dont souffre actuellement notre système ?

- Négociation des transactions : le graphe de transaction équilibré permet d'améliorer le processus de transaction en accordant aux agents le temps nécessaire pour construire des transactions équilibrées.
- Coûts de transaction : le graphe de transaction équilibré réduit les coûts de transaction en éliminant toute nécessité de recourir à un intermédiaire financier pour traiter les transactions.
- Capacité transactionnelle : le graphe de transaction équilibré augmente le pouvoir des agents en ne faisant plus dépendre la capacité d'échange de la détention d'unités de compte fiat ou crypto.
- Sécurité des transactions : le graphe de transaction équilibré permet de vérifier et de valider les transactions avant qu'elles ne soient exécutées, ce qui permet d'améliorer la sécurité des transactions.
- Transparence des transactions : toutes les transactions sont enregistrées dans un registre public, ce qui permet à tous les utilisateurs de les visualiser et de vérifier l'exactitude des transactions
- Risques de fraude : le graphe de transaction équilibré permet de détecter et de prévenir les fraudes en répartissant équitablement les flux et en ayant recours à une comptabilité en partie triple.
- Efficacité des transactions : le graphe de transaction équilibré permet aux utilisateurs de gérer leurs transactions plus efficacement en leur donnant la possibilité de les monétiser immédiatement.
- Scalabilité des transactions : le graphe de transaction équilibré permet aux utilisateurs de financer de façon illimitée la totalité de leurs transactions dès lors qu'ils respectent la règle d'équilibre.

Egaliser les flux de valeurs entrants et sortants sur le court terme, le moyen terme et le long terme, aux niveaux du local, du régional, du national et de l'international, sur tous le types de biens, de services, de ressources ou de droits, pour tous les types d'acteurs qu'ils soient des firmes privées, des associations ou des institutions, constitue au final le seul objectif de la règle de Maât pour la transformation du système économique, monétaire et financier afin de le faire servir aux grands objectifs de développement humain. Pour que cette tâche ne paraisse pas démesurée et qu'elle mobilise les acteurs économiques, politiques et sociaux à une large échelle, nous proposons le contrat de gestion de droit d'usage monétaire qui deviendra nous l'espérons avec le temps l'instrument central d'une politique pour la conscience et pour la vie, car il existe bel et bien une logique de vie basée sur le principe contradictoire qui s'oppose à une logique d'antivie basée sur le principe de non contradiction, et c'est en cela que réside l'enseignement de Maât.

1. Economie conjonctive vs économie disjonctive

Si l'on ne prenait comme référence économique, financière et comptable que les situations humaines et pas les situations matérielles, il est fort probable que nous serions tous très épanouis et prospères. La raison est que contrairement aux choses, les êtres humains ont des besoins et des capacités, deux puissances intérieures et vitales qu'ils peuvent relier de façon contradictoire pour produire une dynamique évolutive.

Le point de départ d'une économie conjonctive est la formule permettant de nous faire passer dans une économie du développement humain qui ne serait plus seulement une économie des choses.

Besoins = Capacités

Cette formule considère l'unité indissoluble des besoins et des capacités, ce qui amène à les comprendre comme un tout qualitatif et à les gérer comme deux valeurs fondamentalement complémentaires.

Besoins ≠ Capacités

La seconde formule considère que les besoins et les capacités constituent deux parties séparées. Cela revient à dire que les rapports entre besoins et capacités sont fondamentalement inégaux.

Dans le modèle conjonctif, l'économie est vue comme une intégration ou une symbiose des besoins et des capacités humaines obtenue par une expression mathématique juste. Cette approche ne cherche pas simplement à mesurer et quantifier de manière isolée, mais à comprendre les besoins et les capacités comme des éléments interdépendants qui doivent être équilibrés. La formule "Besoins = Capacités" illustre cette vision, suggérant que l'optimalité économique est atteinte lorsque les capacités répondent aux besoins, formant une unité indissoluble qui n'attend que d'être reconnue pour exister comme nouvelle réalité sociale.

À l'opposé, l'économie disjonctive considère les besoins et les capacités comme des entités séparées voire comme des grandeurs incommensurables, le plus souvent en tension ou en compétition. Cette approche, représentée par la formule "Besoins ≠ Capacités", perçoit les relations économiques sous l'angle des différences et des déséquilibres, conduisant à une gestion qui met l'accent sur les écarts plutôt que sur l'intégration. Dans une telle approche, l'optimalité économique est atteinte quand chaque agent profite au maximum d'une capacité pour satisfaire son besoin, ou quand il profite au maximum de certains besoins afin de maximiser une capacité. Dans un tel cadre, l'augmentation de la performance équivaut à faire augmenter le risque.

Ces deux formules liminaires sont suffisantes pour spécifier ce que nous appelons une économie de la conjonction qui cherche à unir les valeurs différentes par une logique de contradiction dans une approche humaniste basée sur le tiers inclus, et une économie de la disjonction qui cherche à séparer les valeurs différentes par une logique discriminante basée sur les quantités, les comparaisons, et le réflexe identitaire du tiers exclu. Ces deux termes permettent de renouveler les concepts économiques en se débarrassant des vieux et encombrants concepts de l'économie politique tels que capitalisme, communisme ou libéralisme.

A. <u>Les caractéristiques de l'économie disjonctive</u>

Le problème dont souffre toute l'économie disjonctive à notre époque pourrait se résumer à la contradiction qui existe entre les valeurs explicites du développement durable qui sont prônées par une majorité de

personnes et les normes implicites des outils de comptabilisation de la richesse. Le problème fondamental part du constat que dans un système comptable basé sur la disjonction, la monnaie ne mesure que les quantités mais elle ne mesure pas les valeurs. La première difficulté vient du mode d'émission de la monnaie elle-même qui constitue une fin en soi totalement décorrélée des besoins et des capacités réelles.

Toutefois il s'agit de comprendre que le problème de l'émission monétaire n'est qu'une petite partie d'un problème plus global provenant de la disjonction que nous opérons dans la gestion de toutes nos valeurs. Parce qu'elle fonctionne systématiquement sur le principe de l'opposition de toutes les valeurs, la comptabilité possède un caractère disjonctif : les opérations de crédit et de débit y sont traitées comme des éléments exclusifs. Cela signifie que chaque opération est soit un gain, soit une perte, soit une recette, soit une dépense, soit un revenu, soit une charge, soit un crédit, soit un débit, mais elle ne peut pas être les deux à la fois.

La disjonction est arithmétiquement irréprochable, mais elle peut simplifier excessivement la réalité complexe des échanges humains et ignorer leurs effets combinés. Le système comptable de nature disjonctive se reflète dans la monnaie de l'économie libérale de marché: celle-ci permet d'acheter OU de vendre, de faire des recettes OU des dépenses, de produire un revenu OU une charge, d'être en situation de crédit OU de débit. On pourrait donc parler à son sujet d'une monnaie unilatérale de nature disjonctive qui se consomme au premier usage (bien fongible). Cela signifie que la monnaie de banque est incapable de conserver sa valeur dans l'échange, ce qui lui confère selon le code civil un caractère fongible comparable au vin et aux pommes.

Cette nature disjonctive explique que le comportement d'une majorité de personnes consiste à nous solliciter, soit pour nous vendre quelque chose, soit pour que nous leur donnions de l'argent. Dans les deux cas, la monnaie est recherchée comme une valeur en soi car elle représente un pouvoir d'achat. La monnaie permet de recevoir quelque chose sans rien devoir donner en échange (à part de l'argent qui dans bien des cas n'a aucune valeur intrinsèque sinon celle d'un titre de dette gagée sur rien). On peut donc dire que la monnaie de l'économie disjonctive produit une transaction sans aucune réciprocité entre les agents. Cela pose la question de savoir dans quelles conditions la monnaie pourrait devenir l'instrument de la réciprocité.

Les conséquences de cette approche disjonctive des échanges économiques et financiers est perceptible à de multiples niveaux qu'il est intéressant de décrire pour favoriser une prise de conscience salutaire :

Nature exclusive des opérations :

Dans un système comptable basé sur la disjonction, les opérations de crédit et de débit sont traitées comme des éléments mutuellement exclusifs, séparés, opposés et dotés d'une existence propre. Cela signifie que chaque opération est soit un gain, soit une perte, soit une recette, soit une dépense, soit une créance, soit une dette, mais elle ne peut pas être les deux à la fois. Cette séparation est pratique en termes de présentation et de compréhension, elle est efficace pour contrôler le bon enregistrement des transactions, mais elle peut simplifier excessivement la réalité complexe des échanges humains et de leurs effets combinés dans le temps.

Absence de complémentarité :

Cette approche ne prend pas en compte la possibilité que certaines dépenses (débits) puissent en réalité être des investissements qui génèrent de la valeur à long terme. De même, certains revenus (crédits) peuvent avoir des coûts cachés ou des conséquences à long terme qui ne sont pas immédiatement apparents mais qui le deviendront dans un avenir certain. La disjonction comptable limite donc la capacité à percevoir l'ensemble des grandeurs économiques telles que recettes et dépenses, créances et dettes, tarification et monétisation, et la principale qui les synthétise toutes, besoins et capacités, comme des grandeurs complémentaires.

Évaluation limitée de la valeur réelle :

La disjonction comptable, dans son souci de séparer les débits des crédits, manque de nuance dans l'évaluation de la "valeur". Par exemple, comment évaluer la "valeur" d'une action écologique ou sociale durable, mais non rentable à court terme ? Dans un système comptable disjonctif, elle est simplement classée comme une dépense, sans égard pour son potentiel de valeur à long terme ni pour son impact positif ou négatif sur les membres du corps social ainsi que sur les milieux naturels et culturels dont nous dépendons pour vivre.

Confusion entre profit et le bénéfice réel :

Dans un système comptable basé sur la disjonction, la monnaie mesure le bénéfice d'une activité en fonction de la différence entre ses recettes et ses charges, ce qui conduit un tel système comptable à valoriser et soutenir les activités qui font le plus de profit et à considérer négativement les activités qui ne font aucun profit. Ainsi dans un tel système de représentation comptable, la vente de contenu pornographique est des milliards de fois plus valorisée que la réalisation du 5ème ODD sur l'égalité des hommes et des femmes qui continue d'être traité comptablement comme une charge. Un tel système fonctionne à l'inverse des valeurs réelles et il peut produire un effet d'entraînement sur les esprits faibles en les attirant vers les activités criminelles.

Focus sur le solde comptable des opérations :

La disjonction comptable est incapable de gérer synchroniquement des valeurs positives et négatives autour d'un centre neutre. Elle est toujours obligée de compenser les valeurs positives ou négatives en les réduisant à leur solde, ce qui pour effet de les annuler et de les désactiver. Cela crée une situation où les activités sont évaluées de façon totalement amorale sur leur capacité à générer un solde positif et à être rentables financièrement, plutôt que sur un équilibre dynamique basé sur leur valeur intrinsèque, ou les notions d'utilité et d'équité. La destruction programmée des systèmes de santé qui sont perçus comme des charges qu'il faudrait constamment réduire au moyen de restrictions budgétaires pour obtenir le label de la bonne gestion des fonds publics est la conséquence directe de la recherche de l'équilibre comptable au moyen du solde zéro.

B. <u>La représentation comptable de l'économie disjonctive</u>

La difficulté à s'engager dans une économie de transition ne provient pas seulement de notre courbe de croissance ou de consommation, mais d'un mode de représentation comptable qui conduit à percevoir positivement, c'est-à-dire comme des gains, tout ce qui contribue à la dégradation accélérée des tissus sociaux et écologiques, et à percevoir négativement, c'est-à-dire comme des charges, à peu près tout ce qui fonde la vie en société et permet l'entretien des dimensions constitutives de l'existence humaine. Tant au niveau de nos valeurs que de nos activités, le maintien de ce mode de représentation comptable des opérations est un nonsens qui réduit toutes formes de richesses aux seuls critères de la solvabilité et de la rentabilité et produit beaucoup de souffrances dans le monde. Si l'on souhaite réellement promouvoir une économie du bien-être (welfare engineering), il serait temps de prendre conscience des effets pervers de ces anciens modes de représentations comptables des transactions qui sont basés sur la recherche exclusive du profit.

Le paradoxe du traitement de la valeur est résumé dans le tableau présenté ci-dessous des 17 objectifs du développement durable dans lequel la valeur négative des « dépenses » et des « charges » doit être mise en corrélation avec la valeur positive de ce que la comptabilité disjonctive considère comme un « gain » et une « recette ». C'est cette question du traitement comptable des activités valorisées positivement et négativement qui nous semble de loin la donnée la plus importante. Pourtant de nos jours, la quasi-totalité des combats pour la justice sociale se focalisent uniquement sur la répartition entre les masses monétaires. Celle-ci se fonde sur le rapport entre quatre groupes socio-économiques : les Etats dont la somme totale des PIB représente environ 100.000 milliards de dollars en 2023, la richesse privée mondiale estimée à environ 454.400 milliards de dollars en 2023, et parmi eux la richesse contrôlée par les millionnaires (1,1% de la population mondiale), estimée à 208.300 milliards de dollars. Enfin, environ 659 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté extrême avec moins de 2,15 dollars par jour. Cela représente environ 8,5 % de la population mondiale.

	Charges	Montant	Recettes	Montant
1	PIB des Etats	-100.000	Concentration des richesses privées	+208.300
2	Eradication de la pauvreté	-175	Industrie du luxe	+1.500
3	Faim zéro	-267	Recettes publicitaires, incitation à la surconsommation	+1.000
4	Bonne santé et bien-être	-300	Ventes de tabac et de drogues	+2500
5	Éducation de qualité	-4888	Vente de contenus en réseaux sociaux	+392
6	Égalité entre les sexes	-0,408	Ventes de contenus pornographiques	+140
7	Eau propre et assainissement	-8,7	Surconsommation des ressources aquatiques	+200
8	Énergie propre et d'un coût abordable	-1740	Spéculations sur le prix de l'énergie	+6.000
9	Travail décent et croissance économique	-0,087	Travailleurs pauvres, traite des êtres humains	+500
10	Industrie, innovation et infrastructure	-4680	Innovation irresponsable basée sur le gain rapide	+1.000
11	Inégalités réduites	-0,150	Spéculation monétaire, évasion fiscale, shadow bank	+5.000
12	Villes et communautés durables	-100	Spéculation immobilière et urbanisation anarchique	+30.000
13	Consommation et productions responsables	-50	Exigences de taux de rentabilité toujours croissants	+10.000
14	Mesures contre les changements climatiques	-300	Explosion des ventes de voitures, avions, yachts	+7.000
15	Vie aquatique	-50	Pêche industrielle, pollution industrielle	+406
16	Vie terrestre	-50	Surconsommation des ressource terrestres	+8.270
17	Paix et justice	-100	Vente d'armes, vente de services de protection	+2.240
18	Coopérations et partenariats	-50	Business de la guerre et explosion de tous les trafics	+1.500

Dans la comptabilité en partie simple, on distingue un état d'entrée (que l'on appelle un revenu ou une recette), un état de sortie (que l'on appelle une dépense ou une charge) et un solde (qui désigne le flux net de trésorerie ou différence entre les entrées et les sorties et qui peut être positif, négatif ou nul). Dans la comptabilité en partie double de résultat, on distingue un état de revenus (ou produits), un état de dépenses (ou charges) et un troisième état qui résulte de la différence entre les revenus et les dépenses que l'on appellera un bénéfice (situation excédentaire) ou une perte (situation déficitaire) ou un équilibre (résultat net égal à zéro). Dans la comptabilité en partie double de bilan, on distingue un état des ressources (que l'on appelle les actifs), un état

des engagements (que l'on appelle les passifs), et un troisième état des capitaux propres qui désigne la valeur résiduelle des actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs et permet de vérifier l'équation « Actifs — (Passifs + Capitaux propres) = 0 ». Ces trois types de comptabilités d'inspiration très financière sont aujourd'hui la norme pour le traitement de la valeur dans tous les échanges mondiaux.

Ainsi nous voyons bien que les caractéristiques structurales de la comptabilité sont celles que lui donne l'utilisation de l'opération mathématique de l'addition inversée : elle fonctionne à partir de valeurs chiffrées opposées de façon systématique (notamment dans la comptabilité en partie double) dont l'évaluation repose toujours sur des différences et dont le centre de gravité est toujours la valeur zéro. Ce mode de représentation comptable explique mathématiquement plus encore que normativement pourquoi la monnaie est créé ex-nihilo par les banques commerciales et pourquoi elle ne peut produire que de la dette.

Sans remettre réellement en cause le fonctionnement mathématique des systèmes comptables disjonctifs, les tentatives qui ont été faites ces dernières années pour remédier au problème de la décorrélation des quantités et des valeurs ont consisté à introduire "les valeurs réelles" considérées comme un quatrième état.

Dans le contexte de la comptabilité actuelle :

- Comptabilité en partie simple : Le quatrième état consiste en une mesure de la « valeur ajoutée » et du « bénéfice réel » de chaque transaction, qui va au-delà de la simple mesure du flux monétaire.
- Comptabilité en partie double de résultat : En plus des états de revenus et de dépenses et de leur différence (bénéfice ou perte), le quatrième état est celui qui prend en compte les « coûts réels », c'est à dire les "externalités" positives ou négatives générées par l'entreprise qui demeurent assez difficiles à évaluer.
- Comptabilité en partie double de bilan : En plus des actifs, des passifs et des capitaux propres, le quatrième état qui a été proposé dans les programmes RSE représente la "valeur sociale et environnementale" de l'entreprise, qui se présente comme une récompense financière des engagements sociaux et environnementaux qui produisent une survaleur au niveau de certains actifs intangibles comme la marque, l'image, la culture sociale et managériale. On appelle cette survaleur le Goodwill et elle a de plus en plus d'importance.

Nous pensons que ces initiatives méritantes mais insuffisantes ne sont pas capables de produire le résultat attendu car elles ne remettent pas en cause nos modes erronés de classification des valeurs.

C'est la raison pour laquelle nous devons revenir à la distinction première entre économie disjonctive et conjonctive qui nous permettra de mener une réflexion sur nos modes de représentation de la valeur. En effet, si chacun sait que la monnaie est définie depuis Aristote comme un instrument de mesure économique de la valeur, on oublie que cela implique que la monnaie soit définie politiquement comme un mode de représentation de la valeur. Mais de quel mode de représentation la monnaie est-elle le nom ?

La comptabilité financière basée sur les créances et les dettes, les gains et les pertes nous a toujours raconté que les valeurs devaient se définir au moyen de nombres positifs ou négatifs fonctionnant selon la règle de l'addition inversée. Mais cette règle de calcul qui part du postulat de la séparation de toutes les valeurs et de l'exclusion du tiers est-elle la seule envisageable, ou pourrait-on calculer pour corréler autrement ? S'il existe des règles de calcul alternatives, quels en seraient les principes et les bénéfices attendus ? Enfin, pourrait-on espérer une amélioration globale et une meilleure prise en compte du nécessaire équilibre des dimensions économiques, sociales et écologiques si nous transformons nos représentations comptables ?

2. Les concepts de l'économie disjonctive et conjonctive

A. Logique du tiers exclu et logique du tiers inclus

L'économie disjonctive et l'économie conjonctive proposent deux cadres conceptuels diamétralement opposés pour analyser les relations économiques. Ces cadres reposent sur des logiques philosophiques distinctes : la logique du tiers exclu pour l'économie disjonctive et la logique du tiers inclus pour l'économie conjonctive. Cette distinction permet d'éclairer des situations économiques variés en révélant leurs implications structurelles, sociales et environnementales et en permettant de comprendre la logique qui les anime.

Économie disjonctive : logique du tiers exclu et opposition des valeurs

L'économie disjonctive repose sur la logique aristotélicienne du tiers exclu. Cette logique stipule qu'une proposition est soit vraie, soit fausse, sans qu'un état intermédiaire soit possible. Appliquée à l'économie, cela se traduit par une vision où une valeur est soit positive, soit négative : soit une créance, soit une dette, soit un passif, soit un actif, soit une recette, soit une charge. Le système comptable en partie double illustre parfaitement cette approche, structurant l'économie mondiale depuis plusieurs siècles.

Dans un système disjonctif, chaque transaction économique est vue comme une opposition entre deux états : un gain pour l'un correspond à une perte pour l'autre. Cette approche présente une clarté structurelle mais favorise une polarisation des relations économiques. Par exemple, dans un modèle de marché financier classique, les investisseurs cherchent à maximiser leurs profits indépendamment des autres participants. Les fluctuations boursières, qui enrichissent certains tout en ruinant d'autres, sont emblématiques de cette logique disjonctive. Cela conduit à des jeux à somme négative et au mieux à des jeux à somme nulle.

Historiquement, l'économie disjonctive s'est imposée avec l'essor du capitalisme marchand et de la comptabilité en partie double, introduite par Luca Pacioli au XVe siècle. Ce modèle a permis un développement rapide des échanges commerciaux mais a également instauré des dynamiques d'inégalité croissante. Les systèmes bancaires modernes illustrent cette polarisation : les créanciers accumulent des richesses, tandis que les débiteurs supportent des charges croissantes. Par exemple, les dettes souveraines des pays en développement envers les institutions financières internationales renforcent un rapport de domination où les pays endettés sont contraints d'être perpétuellement éloignés de l'état d'équilibre.

La polarisation inhérente à l'économie disjonctive engendre des inégalités structurelles et des crises systémiques. L'absence de reconnaissance d'états intermédiaires empêche une compréhension dynamique des relations économiques. De plus, cette logique exacerbe les tensions sociales en opposant les acteurs économiques plutôt qu'en cherchant à les relier. Elle favorise un modèle extractif, que ce soit dans la gestion des ressources naturelles ou dans les relations Nord-Sud qui deviennent de plus en plus tendues au fur à mesure où les ressources viennent à manquer comme le montrent les conférences sur le climat.

Économie conjonctive : logique du tiers inclus et réciprocité des valeurs

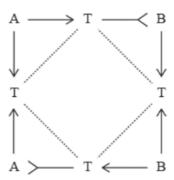
En contraste, l'économie conjonctive repose sur la logique du tiers inclus. Ce cadre, développé par le philosophe et logicien Stéphane Lupasco, reconnaît que des éléments apparemment contradictoires peuvent coexister et interagir pour produire un état d'équilibre dynamique. Dans l'économie conjonctive, la créance et la dette ne sont pas opposées mais complémentaires et interdépendantes. Elles se nourrissent mutuellement pour créer une réciprocité productive symbolisée par la balance équilibrée des paiements entre les agents.

L'économie conjonctive valorise les relations de coopération, de mutualisation et d'équilibre. Une transaction n'est pas perçue comme un transfert unilatéral de valeur mais comme une interaction réciproque qui bénéficie aux deux parties. Par exemple, dans les systèmes de microfinance, les emprunteurs accèdent à des ressources financières tout en participant au développement local. Cette approche conjonctive permet de créer des dynamiques de création de valeur partagée où chaque agent est à la fois créancier et débiteur d'une obligation.

Prenons l'exemple de la réciprocité des dons. Lorsque les deux dynamismes antagonistes de *donner* et de *prendre* se font face, on voit apparaître une *situation contradictoire T*. Cette *situation contradictoire* est sans consistance si l'un seulement donne et l'autre seulement prend. Mais dans le « *carré magique* » de la réciprocité, *la situation contradictoire T* est assumée par l'un comme par l'autre car chacun est à *la fois* donateur et preneur. C'est cette conscience contradictoire du donner et du recevoir que l'on nomme la réciprocité, marchant pour n'importe quel couple de valeur antagoniste que l'on articule contradictoriellement.

Le concept de réciprocité, tel que décrit par Claude Lévi-Strauss, constitue une pierre angulaire de l'économie conjonctive. Selon Lévi-Strauss, les relations humaines reposent sur des échanges symboliques et matériels où le fait de donner implique également de recevoir. Dans le modèle de la balance de Lévi-Strauss, on n'est pas condamné à choisir entre la créance ou la dette, car il existe une troisième voie qui équilibre de façon contradictoire les états de créance et de dette. Cette dynamique ouverte et inclusive de la diversité des valeurs s'oppose à la logique quantitative de l'économie disjonctive qui ne reconnaît que les soldes positifs ou négatifs.

En conclusion, l'économie disjonctive et l'économie conjonctive ne sont pas seulement des abstractions théoriques mais des paradigmes pratiques qui influencent profondément la manière dont les sociétés gèrent leurs ressources, leurs relations et leurs valeurs. Si l'économie disjonctive peut être utile pour structurer des systèmes simples et linéaires, elle montre ses limites face à la complexité croissante des défis contemporains. L'économie conjonctive, en revanche, offre une perspective plus adaptative et inclusive, capable de réconcilier les contraires et de créer des systèmes économiques plus équitables, résilients et durables. Cette transition paradigmatique est essentielle pour imaginer une économie humaine de la réciprocité généralisée.



B. Changer d'opérateur : du Ou exclusif au Et inclusif

La pensée économique peut être interprétée selon deux paradigmes fondamentaux qui révèlent différentes manières d'aborder les valeurs et les relations : l'économie disjonctive, fondée sur le symbole du « Ou exclusif », et l'économie conjonctive, guidée par le symbole du « Et inclusif ». Ces deux visions ne sont pas simplement opposées, elles traduisent des compréhensions profondes et systémiques des dynamiques humaines, sociales et économiques. Ce paragraphe propose une réflexion applicative de ces deux opérateurs fondamentaux, en expliquant leurs logiques et en offrant des perspectives originales et argumentées.

L'économie disjonctive repose sur une logique d'exclusion où les valeurs économiques sont perçues comme définitivement séparées et irréconciliables. Elle segmente le monde en catégories distinctes et opposées, comme la richesse et la pauvreté, la créance et la dette, ou encore l'offre et la demande. Cette approche, souvent associée à la rationalité classique, trouve une résonance particulière dans les systèmes économiques modernes où les transactions sont régulièrement réduites à des rapports de force. Un exemple marquant est le commerce international, où les déséquilibres commerciaux se traduisent par des surplus d'un côté et des déficits de l'autre, renforçant des dynamiques de domination entre les nations.

Cette logique disjonctive engendre des tensions structurelles. Elle s'illustre par la manière dont les créanciers et les débiteurs interagissent dans les systèmes financiers globaux. Prenons l'exemple des dettes souveraines : les pays endettés, contraints par leurs obligations financières, se voient imposer des politiques d'austérité qui exacerbent les inégalités sociales et limitent leur capacité à investir dans le développement économique. Par ailleurs, les créanciers, bien qu'économiquement gagnants, se retrouvent dépendants d'un système où la dette des uns conditionne leur propre prospérité, ce qui crée une forme de fragilité systémique. Ainsi, cette approche repose sur une vision linéaire et conflictuelle des relations économiques, souvent incapables d'absorber les crises ou de préserver la durabilité et privilégiant une recherche de profit à court terme.

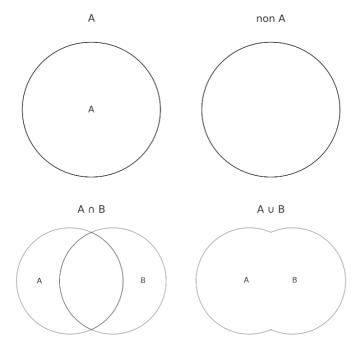
En revanche, l'économie conjonctive offre une perspective radicalement différente, axée sur la création de liens et de synergies. Plutôt que d'opposer les valeurs, elle propose de les réunir et de les articuler dans une logique de coévolution et d'interdépendance. Cette approche trouve ses racines dans des traditions philosophiques qui valorisent l'équilibre et l'harmonie, comme le taoïsme ou certaines écoles de la sociologie contemporaine. En économie conjonctive, la dette et la créance, l'actif et le passif, sont perçus comme des dimensions interdépendantes d'un même processus, plutôt que comme des opposés irréconciliables.

Un exemple pratique de cette logique est l'économie circulaire, qui cherche à transformer les déchets en ressources. Dans ce modèle, les déchets produits par une entreprise deviennent les matières premières d'une autre, créant un cycle de valeur où rien ne se perd. Par exemple, certaines industries textiles utilisent des chutes de tissus ou des vêtements usagés pour produire de nouveaux vêtements, illustrant une relation où la valeur circule et se renforce au lieu de se fragmenter et s'amoindrir. Cette approche favorise à la fois la durabilité écologique et l'équité économique en réduisant les inégalités d'accès aux ressources.

Un autre exemple emblématique est celui des économies collaboratives, où des plateformes telles que les banques de temps permettent de valoriser des échanges de services basés sur la mutualité. Contrairement aux systèmes traditionnels qui s'appuient sur une monétisation stricte de la valeur, ces plateformes mettent en avant la richesse des compétences et des relations humaines. Un individu peut, par exemple, enseigner une langue à un autre en échange d'une aide-ménagère ou d'un soutien informatique, créant ainsi un cycle où la dette est réciproque et où chaque partie contribue à l'épanouissement de l'autre.

Enfin, l'économie conjonctive propose une redéfinition radicale de la gestion des ressources naturelles. Plutôt que de concevoir l'environnement comme un simple stock à exploiter, elle le considère comme un partenaire avec lequel les sociétés humaines coexistent. Les pratiques agroécologiques, par exemple, illustrent cette philosophie en intégrant des cycles naturels dans les processus de production agricole. L'utilisation de techniques telles que la permaculture ou l'agroforesterie montre comment la terre peut être cultivée tout en préservant sa fertilité à long terme, réduisant ainsi la polarisation entre exploitation et conservation.

En comprenant que la comptabilité conjonctive se distingue de la comptabilité disjonctive par le passage de la logique du OU à la logique du ET, nous sommes en mesure de poser les fondements d'une économie du développement humain basée sur une totalité qualitative et pas sur des parties quantitatives. On peut légitimement penser qu'un tel changement de perspective dans notre manière de représenter les valeurs et les nombres est suffisant pour donner naissance à une nouvelle histoire. Cette histoire nouvelle et ancienne, c'est celle de l'économie et de la société du Tao qui a pris conscience du bénéfice individuel et collectif qu'il y aurait à gérer ses valeurs comme des rapports de valeurs contradictoires et des ordres de grandeurs complémentaires, et plus comme des quantités antagonistes qui cherchent constamment à se réduire mutuellement.



C. Axiomes logiques de la disjonction et de la conjonction

Afin de mettre en lumière les fondements logiques de l'économie disjonctive et conjonctive, nous proposons deux tableaux qui permettent de saisir ce qui oppose la logique de la non-contradiction et de l'exclusion mutuelle à la logique de la contradiction et de l'inclusion mutuelle. Ils offrent une grille d'analyse structurée pour comprendre les dynamiques sous-jacentes aux relations humaines, économiques et juridiques. Leur commentaire exige une exploration théorique articulée à la fois autour des concepts fondamentaux de logique, de philosophie et d'anthropologie, et autour de leur traduction dans des paradigmes pratiques.

Axiomes logiques de l'économie disjonctive

La logique de la non-contradiction repose sur l'axiome aristotélicien selon lequel une chose ne peut pas être à la fois A et non-A. Elle structure une pensée binaire où chaque élément appartient à une catégorie exclusive. Ce cadre a permis de fonder les systèmes juridiques, économiques et comptables modernes, en offrant une clarté dans la catégorisation des droits et des devoirs, des créances et des dettes, ou encore des profits et des pertes. Par exemple, dans ce cadre, une entreprise est soit rentable, soit déficitaire ; elle ne peut occuper

simultanément ces deux états. La non-contradiction est un mode fondamental de vérification des informations qui permet de séparer le vrai du faux mais n'apporte aucune nuance là où cela serait nécessaire.

Dans les faits, ce paradigme disjonctif engendre des limitations structurelles. En excluant toute possibilité d'intersection entre les catégories, il impose une séparation rigide des relations et des valeurs. Cela conduit à une polarisation des interactions économiques, où chaque transaction est envisagée comme un jeu à somme nulle : ce que l'un gagne, l'autre le perd. Cette vision linéaire et antagoniste reflète le fonctionnement d'une économie disjonctive, où les rôles de créancier et de débiteur, par exemple, sont conçus comme strictement opposés. L'absence de reconnaissance d'une zone d'interaction mutuelle renforce les inégalités structurelles et la concentration des richesses. Dans la conception binaire des choses, il n'y a jamais de troisième voie.

	Loi de la non-contradiction	Loi d'exclusion mutuelle
Formule	A ne peut pas être à la fois B et non-B.	A est soit B soit non-B.
Énoncé	Le même objet ne peut pas à la fois appartenir à une entité et ne pas appartenir à cette entité.	A propos de tout sujet, on peut affirmer ou le nier.
Explication	Vrai et pas vrai à la fois ne peuvent pas exister.	Conception binaire : Il n'existe rien d'autre que vrai et pas vrai.
Moderne	L'intersection des ensembles "vrai" et "non-vrai" est vide.	L'union des ensembles "vrai" et "non- vrai" est complète.
Exemples	Une entreprise est soit rentable, soit déficitaire. Intersection : Aucune entreprise ne peut être à la fois rentable et déficitaire sur un même exercice.	Toutes les entreprises sont soit rentables, soit déficitaires. Union : Ensemble des entreprises.

La modernité de cette approche réside dans sa capacité à simplifier les systèmes complexes en les réduisant à des oppositions claires et précises, mais cette réduction se fait au détriment d'une compréhension des dynamiques réelles. Ainsi, en dépit de sa rigueur, cette logique disjonctive échoue à intégrer des notions telles que la réciprocité ou la mutualité, essentielles pour établir une justice durable et équitable.

Axiomes logiques de l'économie conjonctive

La logique de la contradiction et de l'inclusion mutuelle, telle que développée par Stéphane Lupasco et mise en perspective par Lévi-Strauss, ouvre un espace où les contraires peuvent coexister et interagir de manière complémentaire. Ce cadre repose sur l'idée que A peut être à la fois B et non-B, mais dans des contextes spécifiques ou dans une dynamique dialectique. Loin d'être une contradiction paralysante, cette coexistence produit une réalité plus riche et plus complexe, où les opposés s'équilibrent dans un jeu dynamique.

Le tableau illustre cette logique en montrant que les catégories de "vrai" et de "non-vrai" ne s'excluent pas mais peuvent se rencontrer dans une zone d'interaction dynamique. Cela trouve un écho particulier dans le champ économique : une entreprise peut, par exemple, être simultanément endettée (non-B) et détentrice de nombreuses créances (B). Dans une économie circulaire, les déchets (non-B) d'un acteur deviennent les ressources (B) d'un autre, illustrant une interaction où chaque partie enrichit l'autre. Ce modèle repose sur une logique de réciprocité et de complémentarité, où les états opposés se nourrissent mutuellement.

	Loi de contradiction	Loi d'inclusion mutuelle
Formule	A peut être à la fois B et non-B, mais dans des contextes spécifiques.	A est à la fois B et non-B, ces deux états étant complémentaires.
Énoncé	Un même objet peut appartenir simultanément à des états opposés dans une dynamique dialectique.	Tout sujet combine des aspects apparemment opposés pour produire une interaction équilibrée.

Loi de contradiction

Explication La coexistence des contraires est possible dans un processus dynamique.

Moderne L'intersection entre "vrai" et "non-vrai" est une zone d'interaction dynamique.

Exemples

Une entreprise peut être en dette (non-B) tout en possédant de nombreuses créances (B).

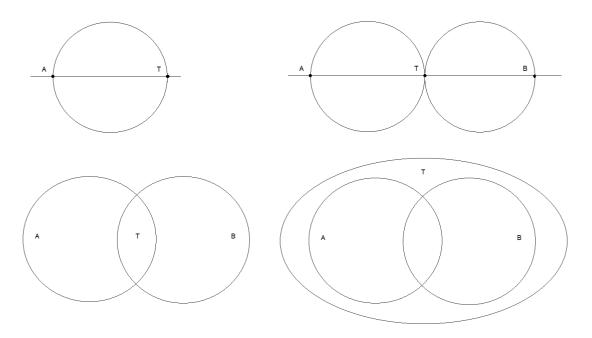
Loi d'inclusion mutuelle

Les contraires interagissent pour former une totalité harmonieuse.

L'union de "vrai" et "non-vrai" forme une structure intégrée et complète.

Dans une économie circulaire, les déchets (non-B) deviennent des ressources (B).

Cette logique est également incarnée dans la notion lévi-straussienne de réciprocité, qui va au-delà de l'échange entre des valeurs égales pour intégrer une dynamique de transformation des opposés. La réciprocité, représentée par le point +/-, est le lieu où les contraires cessent de s'opposer pour entrer dans un dialogue créatif. Cela se traduit, dans le domaine de la justice, par une redéfinition des relations entre les parties prenantes : le créancier et le débiteur, par exemple, ne sont plus vus comme des opposés irréconciliables mais comme des acteurs interdépendants dans un système de flux réciproques qui cherchent à s'équilibrer.



Les balances trinitaires de l'économie conjonctive

Contrairement aux comptes bancaires, une balance comptable possède trois états possibles et pas deux états possibles. En effet, une balance comptable peut être négative (-) ce qui renvoie aux notions de dette, de déficit, de dépense et de passif, elle peut être positive (+) ce qui renvoie aux notions de créance, d'excédent, de recette et d'actif, et elle peut enfin être équilibrée, ce qui signifie que l'on a établi un rapport de proportionnalité entre les créances et les dettes, les excédents et les déficits, les dépenses et les recettes. Le fait que ce troisième état soit passé totalement inaperçu dans un monde où l'on fonctionne depuis 5 siècles sur une comptabilité en partie double (ou logique bivalente) et pas en comptabilité en partie triple (ou logique trivalente) en dit long sur notre ignorance du concept d'équilibre dont dépend l'avènement d'une économie de la réciprocité.

Le troisième état de l'équilibre comptable est un état à part entière, qui n'apparaît pas dans la comptabilité de notre époque qui considère que l'équilibre équivaut à une annulation des valeurs positives et négatives. Or cette annulation n'est pas une règle absolue : elle ne vaut que si l'on reste dans le cadre des opérations basées sur l'addition inversée. Toutefois, si l'on change de perspective pour formaliser les opérations par la multiplication inversée, l'équilibre ne renvoie plus à une valeur nulle mais à une valeur neutre, ou plus exactement à un centre neutre. Cette observation est conforme aux équations de la logique à trois valeurs qui étend la logique booléenne en ajoutant un troisième état, souvent noté "Inconnu", "Indéterminé" ou "Neutre". Dans le contexte de la balance comptable trinitaire, nous pouvons établir la correspondance suivante :

Vrai (T): Correspond au Positif (+).

Faux (F): Correspond au Négatif (-).

Neutre (N): Correspond à l'Équilibre (+/-).

Les logiques ternaires de Kleene, Łukasiewicz et autres offrent des cadres pour manipuler trois valeurs logiques et développer des propositions de valeur. Cependant, dans le contexte comptable, nous pouvons adapter ces logiques pour mieux refléter les notions d'équilibre financier. Par exemple, la logique de Lukasiewicz met l'accent sur la valeur "Inconnu" comme un état intermédiaire. Dans notre cas, l'état d'équilibre (+ / –) n'est pas "Inconnu", mais un état défini où les valeurs positives et négatives sont en proportion. Nous pouvons même affirmer que dans l'économie de la réciprocité, l'équilibre comptable produit par le centre neutre est le seul état "connu", ou "reconnu". Il est connu à la fois comme état souhaitable vers lequel doivent tendre toutes les opérations du réseau d'échange par la valeur, mais également comme somme compensatoire de l'ensemble des créances et des dettes de chaque agent permettant de s'assurer que l'état d'équilibre est respecté.

Contrairement aux balances comptables classiques en partie double, les balances contradictoires introduisent un cadre ternaire où chaque transaction est décrite par trois dimensions fondamentales :

- 1. **Donner (Créance)** : Ce que l'agent économique apporte ou transfère à un autre.
- 2. Recevoir (Dette) : Ce que l'agent économique reçoit en contrepartie.
- 3. Relation de réciprocité : La qualité et l'équivalence de l'échange entre le donner et le recevoir.

La "relation de réciprocité" n'est pas une simple différence ou un produit entre créance et dette. Elle reflète la perception mutuelle d'un échange équitable, mesurée à travers des indicateurs qualitatifs tels que la symétrie des engagements, la confiance entre les parties, et la proportionnalité des contributions. En adoptant la logique contradictoire et le principe de réciprocité, les balances comptables deviennent des instruments de justice économique. Elles déplacent l'attention des chiffres vers les relations entre les valeurs antagonistes que l'on cherche à représenter de façon conjointe. Cela transforme radicalement les pratiques comptables, qui ne sont plus centrées sur la maximisation des profits mais sur l'établissement d'un équilibre relationnel.

L'équivalence dans ce modèle ne signifie pas que toute créance doit immédiatement être compensée par une dette de même valeur, mais que toute transaction doit s'intégrer dans une logique d'échange équilibré à long terme. Ce principe repose sur une compréhension dialectique de la comptabilité où la dette n'est pas un manque mais une promesse, et où la créance n'est pas un gain mais une responsabilité. Loin d'être un système de crédit et de débit statique, cette comptabilité contradictoire s'appuie sur la circulation des valeurs dans un réseau où chaque agent est simultanément créancier et débiteur, participant ainsi à une dynamique où l'équilibre ne se décrète pas mais se construit progressivement par la qualité des interactions.

La structure de ces nouvelles balances impose de repenser les outils comptables et la manière dont les transactions sont enregistrées. Plutôt que d'opposer les colonnes positives et négatives, la balance ternaire met en place un espace d'interaction où les transactions sont évaluées selon leur capacité à générer un équilibre contradictoire. Chaque opération intègre ainsi une mesure qualitative de la réciprocité qui ne repose pas sur un solde net mais sur la reconnaissance mutuelle des engagements. Dans cette perspective, un excédent ne représente pas une richesse accumulée mais une obligation latente d'injecter cette valeur dans un circuit d'échange, de la même manière qu'un déficit n'est pas une perte mais un appel à une future compensation relationnelle. La règle d'équilibre transforme la signification des concepts qui fondent nos valeurs.

En intégrant la logique du tiers inclus dans la comptabilité, on dépasse également le modèle traditionnel du marché où les gains de certains impliquent les pertes des autres. Dans un cadre où l'équilibre ne signifie pas accaparation mais interaction, la création de valeur devient un processus collectif où chaque transaction s'inscrit dans une dynamique globale plutôt que dans une logique concurrentielle. Cette approche permet d'imaginer de nouveaux modèles économiques où la richesse n'est pas mesurée uniquement en termes d'accumulation individuelle mais en fonction de sa circulation et de son utilité pour l'ensemble du réseau d'échange. Dans une telle perspective, il sera intéressant d'observer que les deux types de rapports contradictoires pris en charges par les mathématiques sont l'opposition et l'inversion, respectivement formalisés par l'addition inversée pour l'opposition et par la multiplication inversée pour l'inversion.

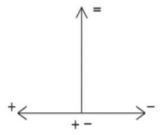


Schéma de LÉVI-STRAUSS, C. Anthropologie structurale 1, p. 60, fig. 2. Lévi-Strauss appelle le point +/- : « la réciprocité », et cela est passé totalement inaperçu jusqu'à aujourd'hui dans nos systèmes comptables

Principe contradictoire comme fondement de la Justice

La logique du contradictoire, développée par Stéphane Lupasco et intégrée aux réflexions anthropologiques de Lévi-Strauss, ouvre un champ essentiel pour repenser la justice. Contrairement à la logique classique de l'identité et de la non-contradiction, qui sépare les opposés de manière stricte, la logique du contradictoire permet de concevoir une coexistence dynamique entre des états apparemment incompatibles. Ce modèle trouve son ancrage dans le concept de réciprocité, défini par Lévi-Strauss comme une alternance équilibrée entre deux pôles opposés. Appliqué à la justice, ce principe permet de dépasser les systèmes binaires et hiérarchiques pour construire des relations équilibrées et mutuellement enrichissantes.

La justice, dans un cadre basé sur la logique non-contradictoire, tend à figer les relations humaines et économiques dans une dichotomie rigide : créancier ou débiteur, coupable ou innocent, gagnant ou perdant. Ce modèle, s'il apporte une certaine clarté, engendre souvent des inégalités structurelles en niant les zones d'interaction et de complémentarité entre les parties. Par exemple, dans un litige commercial classique, le jugement repose sur une stricte séparation entre le droit d'une partie et l'obligation de l'autre. Cette logique exclut toute reconnaissance des intérêts croisés ou des responsabilités partagées, ce qui limite les possibilités de rétablir un équilibre durable entre les parties engagées dans des situations souvent complexes.

La notion de réciprocité repose sur le principe contradictoire. Elle constitue, selon Lévi-Strauss, le point de jonction entre les pôles opposés, symbolisé par le point +/—. Ce point de réciprocité n'est pas simplement une position intermédiaire mais un espace de transformation où les relations unilatérales (comme celles du créancier et du débiteur) se rééquilibrent dans un cadre mutuel. En termes de justice, cela signifie qu'il ne suffit pas de trancher en faveur d'une partie ou de l'autre ; il faut créer les conditions d'un échange équitable où chaque partie reconnaît son interdépendance avec l'autre. Par exemple, dans un conflit environnemental, une entreprise extractive et une communauté locale pourraient s'engager dans une logique contradictoire, où les ressources prélevées sont compensées par des investissements locaux, garantissant ainsi un équilibre durable

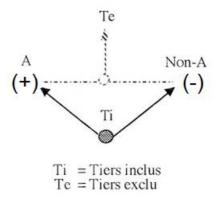
En revanche, la logique du contradictoire permet d'introduire une dynamique où les contraires ne s'annulent pas mais s'interpénètrent pour créer un nouvel état. Lévi-Strauss illustre cette idée dans les relations de parenté, où les rôles d'oncle et de père, bien que marqués par des affectivités opposées, coexistent dans un système équilibré. De même, en économie, un modèle contradictoire pourrait reconnaître qu'un acteur peut être simultanément créancier et débiteur, chaque rôle étant conditionné par le contexte et les relations réciproques avec les autres acteurs. Autre exemple, celui de la procédure contradictoire permettant à chaque partie au jugement de faire valoir « sa vérité ». Cela ouvre la voie à une justice porteuse de synthèses rationnelles, où les droits et les obligations sont redistribués en fonction des interdépendances réelles.

Le concept de réciprocité est fondamental pour comprendre le rapport contradictoire qui peut exister entre l'identité et la différence. Dans les sciences anthropologiques, nous savons que l'affirmation d'une identité pure et d'une différence pure sont toutes deux proscrites car perçues comme éminemment dangereuses pour l'ordre politique, social et familial. Mais lorsque l'identité est relativisée par la différence, alors se produit ce que l'on appelle une rencontre, qui peut déboucher sur un accord ou une alliance. Cette instance contradictoire (que l'on note par la lettre T symbolisant le tiers inclus) est le fondement de la Justice, comme nous pouvons le voir dans cet exemple de trois propositions mettant en œuvre le rapport contradictoire de l'identité et de la différence et leur dépassement par l'introduction de l'équivalence dans l'attribution des droits humains :

- 1. Les hommes sont naturellement différents et ils ne peuvent pas avoir les mêmes droits (principe de différence ou de non-identité).
- 2. Les hommes sont semblables par nature et ils doivent tous avoir des droits égaux (principe d'identité ou de non-différence).
- 3. Les hommes sont dans une situation où leur identité est relativisée par leurs différences et ils devraient tous avoir des droits équivalents.

Le premier énoncé repose sur une logique de différenciation qui considère que les particularités biologiques, sociales et économiques imposent une différenciation stricte dans l'attribution des droits, comme on le voit par exemple dans les privilèges liés au pouvoir d'achat monétaire. Le deuxième énoncé repose sur une logique identitaire qui fait abstraction des différences au profit d'une uniformité absolue de la règle d'attribution des droits. Ces deux perspectives s'opposent frontalement dans une logique binaire qui ne laisse aucune issue. Cependant, l'introduction du troisième énoncé permet de résoudre cette opposition en intégrant un principe d'équivalence qui articule l'identité et la différence dans une logique dynamique et contradictoire : les droits ne sont ni uniformes ni totalement différenciés, mais ajustés en fonction d'une reconnaissance des différences dans le cadre d'une structure commune et des possibilités effectives d'accomplir divers fonctionnements.

L'approche de l'équivalence est donc plus proche d'une justice ajustée aux capacités et aux besoins réels, où la notion d'équilibre contradictoire prend tout son sens. En effet, la logique contradictoire du tiers inclus, qui considère que les opposés ne s'excluent pas mais se complètent dans une dynamique dialectique, s'accorde avec cette conception de l'équivalence : la justice ne réside pas dans la stricte application de l'égalité, mais dans la recherche d'une réciprocité qui assure que chaque individu puisse fonctionner dans le système social sans être défavorisé par une application aveugle de l'égalité formelle qui pourrait lui être défavorable. Ainsi, l'équivalence constitue le fondement d'une justice qui ne se limite pas à une simple arithmétique des droits mais qui cherche à instaurer un équilibre fonctionnel entre les individus. Cet équilibre contradictoire, en intégrant les tensions entre identité et différence, permet de garantir une justice qui soit à la fois objective dans ses principes et adaptative dans ses applications afin de gagner en effectivité ce qu'elle perd en idéalité.



3. Les seize balances trinitaires de l'économie conjonctive

Sur le fondement des principes de la logique contradictoire et du tiers inclus, nous proposons seize balances comptables trinitaires mettant en œuvre la relation d'équivalence entre des notions antagonistes.

Première balance trinitaire : créance ≡ dette

Si l'on considère que créance et dette sont dans un rapport contradictoire, alors le troisième terme qui permettrait de les unifier dans une logique du tiers inclus pourrait être réciprocité.

La réciprocité : dépassement et intégration de la créance et de la dette

La réciprocité est ce qui permet à la fois de maintenir la reconnaissance de la dette et de préserver le droit à la créance, sans que l'un ne s'épuise dans l'autre ni ne devienne une relation d'opposition stérile. Elle se situe au-

delà de l'échange binaire et introduit une dynamique où la dette et la créance ne sont plus considérées comme des opposés fixes, mais comme les deux faces d'un même processus relationnel.

Dans cette perspective :

- La créance est un droit d'attente légitime sur un retour futur.
- La dette est une obligation morale ou contractuelle de restituer une valeur.

La réciprocité est l'instance qui articule ces deux pôles en un mouvement fluide et évolutif, où l'équilibre n'est pas un solde nul, mais une circulation vivante des engagements, des dons et des reconnaissances.

La réciprocité comme dynamique vivante

Dans un système purement binaire, la créance et la dette sont figées dans une relation antagoniste : l'un réclame, l'autre doit. Mais la réciprocité permet de dépasser cette logique statique en instaurant une temporalité et une continuité de l'échange. Contrairement à la compensation stricte où l'on cherche à annuler immédiatement une dette par une créance équivalente, la réciprocité repose sur un mécanisme d'équilibre dynamique, où la dette et la créance circulent à travers le temps et les acteurs, générant des liens et des obligations mutuelles.

Cette logique s'observe :

Dans les systèmes économiques et monétaires : Plutôt que d'envisager la dette et la créance comme des oppositions à solder mécaniquement (comme dans la comptabilité en partie double), la réciprocité permet de penser un système monétaire vivant, où les flux financiers ne sont pas de simples transactions mais des relations qui s'auto-ajustent en fonction des contextes sociaux, politiques et économiques.

Dans les relations humaines et sociales : La dette morale ou symbolique n'est jamais totalement remboursable car elle implique une reconnaissance qui dépasse la seule équivalence comptable. Un enfant ne « rembourse » pas ses parents pour l'éducation reçue, mais il peut répondre à la dette par un engagement renouvelé, par exemple en transmettant à son tour un savoir ou un soin.

Dans les structures anthropologiques du don : Comme l'a montré Marcel Mauss, les sociétés traditionnelles ne fonctionnent pas sur la stricte annulation des dettes, mais sur des cycles de don, contre-don et reconnaissance, où l'important n'est pas que tout soit soldé mais que le lien soit entretenu par des obligations renouvelées.

Pourquoi la réciprocité unifie la créance et la dette

Si la créance et la dette sont pensées dans une opposition rigide, elles produisent des relations de domination et de subordination (le créancier ayant pouvoir sur le débiteur). La réciprocité transforme cette relation en un équilibre mouvant, où chacun, à tour de rôle, peut être à la fois créancier et débiteur, mais dans un cadre qui ne fige pas les positions. Elle permet de passer d'une logique d'opposition à une logique de circularité, où ce qui est donné finit toujours par revenir sous une autre forme.

En ce sens, la réalité économique et sociale ne repose pas sur la stricte résolution des dettes, mais sur la pérennisation des relations par un ajustement continu des engagements. La réciprocité n'est donc pas une simple synthèse entre créance et dette ; elle en est l'équilibre dynamique, la forme vivante qui leur donne un sens relationnel au lieu de les enfermer dans une logique mécanique de remboursement et d'extinction des obligations. En ce sens, la pratique bancaire est l'opposé d'un système de réciprocité.

Ainsi, la réciprocité est le tiers inclus qui permettrait de penser une économie plus fluide et plus juste, où la dette et la créance cessent d'être des instruments de domination ou d'aliénation, pour devenir les vecteurs d'un tissu économique et social fondé sur la confiance, la coopération et l'engagement mutuel.

Vers une comptabilité de la réciprocité

Si la réciprocité est le tiers inclus qui unifie créance et dette, alors la comptabilité qui veut la représenter fidèlement ne peut pas être une simple comptabilité en partie double (où une créance est mécaniquement annulée par une dette). Elle doit intégrer une dynamique circulaire et évolutive, où les engagements économiques ne s'annulent pas mais se transforment dans un cycle continu d'émission, de circulation et de retour. Nous nommons cette comptabilité la balance circulaire de réengagement (BCR).

Plutôt que de fonctionner sur un système d'équilibre statique (où créance et dette se compensent pour aboutir à zéro), la balance circulaire de réengagement enregistre les flux d'engagement mutuel entre les acteurs économiques. Elle repose sur trois pôles interdépendants :

- Créance (C) : Droit d'attente sur un retour futur.
- Dette (D): Obligation d'engagement ou de restitution.
- Réengagement (R) : Processus dynamique qui relie créance et dette dans une boucle de transformation continue.

Contrairement à la comptabilité traditionnelle qui vise à fermer les comptes dès que la dette est remboursée, la BCR fonctionne sur une logique de réengagement, où chaque transaction ouvre la possibilité d'une nouvelle interaction économique et sociale.

Un modèle de comptabilisation en boucle dynamique

Dans une comptabilité en partie double classique, une transaction suit cette logique :

Bilan final = 0 (la transaction est "soldée")

Dans la balance circulaire de réengagement, au lieu de chercher une annulation statique, la transaction est comptabilisée comme un cycle de réengagement :

\$\times\$ Réengagement = +100 → qui devient la base d'une nouvelle créance ou d'un nouveau flux relationnel

Ainsi, la réciprocité ne supprime pas la dette, mais la transforme en une nouvelle capacité d'interaction.

Ce modèle s'inspire des cycles du don et du contre-don décrits par Mauss : dans une économie du don, ce qui compte n'est pas l'annulation des obligations, mais le maintien du lien social par une circulation continue de valeurs et d'engagements.

Différence avec la comptabilité classique

Là où la comptabilité traditionnelle voit dans l'extinction des dettes le signe d'un bon équilibre financier, la BCR considère la dette et la créance comme des éléments vivants d'un système en perpétuelle transformation :

Dans un système monétaire vivant, les transactions ne sont pas des échanges ponctuels mais des relations dynamiques où chaque dette crée une nouvelle opportunité de flux économique.

Dans un système social et anthropologique, une dette morale ou symbolique ne s'éteint pas mais se reformule à travers de nouveaux engagements (exemple : la transmission intergénérationnelle d'un héritage ou d'un savoir).

Dans une économie du développement, ce qui est important n'est pas d'effacer une dette mais de convertir les engagements passés en capacités futures.

Une application concrète : le partage du droit d'usage monétaire

La balance circulaire de réengagement trouve une mise en œuvre très concrète dans le graphe monétaire équilibré qui repose sur un droit d'usage périodique attribué à tous les agents sur un capital financier open source. Ce système permet d'intégrer pleinement la réciprocité comme tiers inclus unifiant la créance et la dette, tout en garantissant un renouvellement continu des capacités économiques.

Le partage du droit d'usage monétaire périodique et la réciprocité du capital open source sont deux concepts équivalent permettant de réaliser la balance circulaire de réengagement. Ils ne fonctionnent pas sur une accumulation indéfinie des créances et des dettes, mais sur une réactivation périodique des capacités monétaires, conditionnée à l'équilibre comptable de chaque agent. Cela signifie que :

Chaque agent possède une capacité d'échange (usufruit simultané et conjoint) sur un capital monétaire partagé.

L'accès au capital n'est pas une propriété définitive, mais un droit renouvelé lorsque les créances et dettes de l'agent sont équilibrées dans le système.

Le cycle monétaire ne s'éteint jamais, car à chaque équilibrage des comptes, un nouvel accès aux ressources est garanti, ce qui maintient une dynamique fluide des échanges.

Ce mécanisme permet d'éviter l'accumulation asymétrique des richesses, typique des systèmes monétaires classiques, où les créances se concentrent entre les mains de quelques acteurs tandis que les dettes s'accumulent pour d'autres, générant des inégalités structurelles.

Le graphe monétaire équilibré comme infrastructure de la réciprocité

Dans un tel système, la structure comptable est un graphe dynamique, où chaque agent est connecté aux autres par des flux de dettes et de créances, qui ne sont pas soldés mais ajustés dans un équilibre collectif.

Le graphe monétaire fonctionne comme un réseau d'échange réciproque, où l'objectif n'est pas d'accumuler des excédents mais de maintenir un état de circulation optimale.

Chaque agent n'a accès au capital open source qu'en ajustant ses créances et ses dettes, ce qui crée une régulation naturelle de la masse monétaire en circulation.

L'équilibre collectif remplace la solvabilité individuelle, ce qui signifie que tant que le réseau dans son ensemble fonctionne, chaque agent reste solvable et peut continuer à échanger.

La régénération monétaire par l'équilibre comptable

Le droit d'usage périodique de la monnaie fonctionne comme un principe de régénération monétaire, où le capital financier n'est pas figé mais perpétuellement remis en circulation selon un cycle défini.

Cela permet d'éviter :

La thésaurisation monétaire : puisque l'accès au capital est conditionné à l'équilibre des flux, la monnaie ne peut pas être stockée de manière stérile.

L'endettement permanent : une dette n'est pas une charge qui s'accumule, mais une dynamique d'engagement dans le cycle des échanges, qui se réajuste en fonction de la participation active de l'agent au réseau.

En d'autres termes, la monnaie devient un flux et non un stock, ce qui la rapproche de l'essence même de la réciprocité : une relation vivante et une énergie renouvelable.

La neutralisation du pouvoir monétaire et la souveraineté économique partagée

L'un des enjeux fondamentaux du graphe monétaire équilibré est la désactivation du pouvoir absolu de la monnaie en tant qu'outil de domination économique. Dans un système classique, la possession monétaire confère un pouvoir sur autrui en raison de la rareté artificielle de la monnaie et du rapport de force entre créanciers et débiteurs. Ici :

Le capital open source garantit que tous les agents peuvent accéder à l'échange sans condition de solvabilité ou de rentabilité.

La monnaie ne confère pas un pouvoir permanent, mais un droit d'usage temporaire, renouvelable par l'équilibre comptable.

Le contrôle de la masse monétaire est collectif et non centralisé, ce qui empêche qu'un acteur accumule une position de monopole.

Les échanges sont gérés par une autorégulation distribuée, qui repose sur des algorithmes de mise en équilibre et non sur des décisions arbitraires prises par des autorités monétaires.

Vers une économie de la réciprocité intégrée

En intégrant ce principe de régénération monétaire par équilibre comptable, le graphe monétaire équilibré devient un modèle alternatif aux systèmes monétaires traditionnels, en s'appuyant sur :

Une circulation monétaire en boucle fermée, sans extraction ni concentration du capital.

Une monétisation des relations d'échange plutôt que des actifs stockés.

Une souveraineté économique partagée, où chaque agent a un droit égal et renouvelé sur l'usage de la monnaie.

Cela rejoint les grandes traditions du don et de la réciprocité, mais en intégrant les outils de la comptabilité moderne et des réseaux distribués. La monnaie devient alors un simple support d'un cycle d'échange, où le tiers inclus est incarné par l'équilibre dynamique des flux, et non par une entité centralisée ou une force de régulation extérieure.

Une balance comptable fondée sur l'autorégulation dynamique

Le graphe monétaire équilibré avec usufruit simultané et conjoint est une incarnation concrète de la balance circulaire de réengagement, car il repose sur une autorégulation monétaire dynamique fondée sur l'équilibre et non sur la domination d'un acteur sur un autre. C'est une monnaie fluide et relationnelle, qui ne cherche pas à imposer une égalité figée, mais un ajustement continu des interactions économiques en fonction des besoins et des capacités de chacun.

Il ne s'agit donc plus de "payer ses dettes" au sens classique, mais de maintenir une dynamique d'échange équilibrée, où la dette et la créance deviennent les vecteurs d'un flux continu plutôt que des contraintes à solder. Ce modèle ouvre la voie à une transformation radicale des structures économiques, où la justice sociale et l'efficience économique ne sont plus en opposition, mais fusionnent dans un même mouvement régénératif et adaptatif.

Deuxième balance trinitaire : situation ex post ≡ situation ex ante

La théorie économique et financière analyse la capacité de transaction des agents et par extension leur richesse en se basant sur une séparation stricte entre la situation ex-ante et la situation ex-post. Cette opposition binaire structure l'ensemble des mécanismes de règlement et de financement, conditionnant la perception de l'équilibre économique selon qu'il est réalisé avant ou après une transaction.

La définition temporelle des situations ex post et ex ante

L'économie actuelle repose sur deux modèles temporels disjonctifs :

Ex-Ante: Posséder avant d'échanger

→ Logique d'accumulation préalable, où seuls ceux ayant déjà des capitaux peuvent initier des transactions.

Ex-Post : Obtenir après avoir échangé

→ Logique d'endettement, où les transactions sont conditionnées à la capacité future de remboursement.

Ces deux modèles créent des asymétries profondes, en excluant ceux qui n'ont pas de capital ex-ante et en fragilisant ceux qui accumulent des dettes ex-post. Pourtant, il est paradoxal d'observer que ces deux modèles temporels de situations économiques reposent sur des recherches d'équilibre.

Dans la situation ex-ante, l'équilibre est antérieur et repose sur un principe de possession préalable. L'agent économique dispose déjà des ressources nécessaires pour effectuer la transaction : il règle son achat ou son engagement en mobilisant ses actifs, ses créances, son patrimoine. C'est une approche fondée sur la liquidité et l'accumulation préalable, où l'équilibre est assuré avant que la transaction n'ait lieu, garantissant ainsi une sécurité financière immédiate et minimisant le risque de déséquilibre futur.

Dans la situation ex-post, l'équilibre est postérieur et repose sur un principe de paiement différé. L'agent économique effectue la transaction sans posséder immédiatement les ressources nécessaires, mais en s'engageant sur un remboursement futur qui est calculé en fonction sa capacité d'endettement. Ici, l'équilibre économique est recherché après la réalisation de la transaction, comme un résultat à construire dans le temps à travers des mécanismes de financement, d'endettement et de remboursement à échéance fixe.

Une compréhension disjonctive des situations économiques

L'opposition rigide entre ces deux perspectives structure toute l'économie moderne en segmentant les décisions économiques en celles qui sont fondées sur la détention de capital ex-ante (capitalisme patrimonial, finance d'investissement) et celles qui sont fondées sur la capacité d'endettement ex-post (crédit bancaire, finance d'emprunt). Cette séparation disjonctive a des implications profondes :

Elle génère une asymétrie systémique : les acteurs disposant de capital (situation ex-ante) ont un pouvoir économique et une capacité de négociation bien plus forte que ceux qui doivent passer par l'endettement (situation ex-post). Cela engendre des déséquilibres dans l'accès aux ressources et renforce les inégalités économiques.

Elle favorise une vision linéaire et rigide du temps économique : dans le modèle actuel, on pense l'équilibre monétaire et financier comme un état figé (ex-ante) ou à réaliser impérativement (ex-post), plutôt que comme un processus fluide et circulaire d'échanges en réciprocité.

Elle crée une instabilité systémique dans l'économie financière : les crises économiques surviennent lorsque la promesse d'équilibre ex-post ne peut pas être tenue, c'est-à-dire lorsque les dettes contractées sur des prévisions futures ne peuvent plus être honorées (bulle spéculative, surendettement, faillites en chaîne).

Une alternative à cette opposition disjonctive pourrait être de penser une balance dynamique entre possession et endettement, où le passage entre ex-ante et ex-post ne serait pas une rupture mais un mouvement cyclique intégré. Une telle approche reposerait sur des mécanismes de réciprocité économique, où l'équilibre ne serait pas nécessairement localisé avant ou après la transaction mais serait en perpétuelle co-construction entre les acteurs du système financier.

Cela implique de penser un autre mode de régulation monétaire, qui ne repose pas uniquement sur la séparation binaire entre capital détenu et capital emprunté, mais sur une monnaie circulaire permettant de réajuster en continu les créances et les dettes dans un système d'équilibre dynamique et non pas statique.

Le dépassement des situations ex post et ex ante

Si l'on considère que la situation ex-ante et la situation ex-post sont dans un rapport contradictoire, alors le tiers inclus permettant de les unifier ne peut être ni une projection sur un état préalable à la transaction (ex-ante), ni une conséquence différée qui viendrait solder une opération économique (ex-post). Ce tiers inclus doit être une instance qui dépasse la dichotomie entre règlement immédiat (liquidité) et règlement différé (solvabilité), en instaurant un mode de règlement en mouvement continu, capable d'absorber les déséquilibres sans les figer dans un instant t. Cette approche conduit à l'introduction du concept "ex-stasis", un état d'équilibre dynamique, en perpétuelle réajustement, où les transactions ne sont plus réduites à des bilans figés avant ou après leur exécution, mais sont intégrées dans un flux d'échanges en constante construction.

Le terme "ex-stasis", dérivé du grec stasis (qui signifie à la fois immobilité et tension dynamique), incarne une logique de régulation transactionnelle fluide et adaptative. Contrairement à ex-ante, qui implique une solvabilité préalable, et ex-post, qui repose sur une compensation différée par un mécanisme d'endettement ou de remboursement, ex-stasis représente une stabilisation en mouvement, où la solvabilité d'un agent économique n'est jamais fixée de manière absolue mais est continuellement ajustée par la circulation monétaire et la dynamique des engagements mutuels.

Dans cette perspective, le tiers inclus ne cherche pas à annuler la contradiction entre ex-ante et ex-post, mais à en intégrer la tension dans une structure qui autorise l'adaptation constante de l'équilibre économique. Il ne s'agit plus d'opposer les transactions réalisées grâce à une accumulation préalable (ex-ante) aux transactions qui reposent sur une anticipation de revenus futurs (ex-post), mais de penser un système où les capacités transactionnelles émergent de la dynamique même des échanges en cours.

Quelle représentation comptable pour "ex-stasis"?

Dans un cadre comptable classique, la solvabilité d'un agent économique est conditionnée soit par son stock de liquidités et de créances (situation ex-ante), soit par sa capacité d'endettement et de remboursement futur (situation ex-post). Cette approche statique ne tient pas compte de la capacité d'un agent à équilibrer ses engagements dans un cycle transactionnel donné.

Une comptabilité fondée sur ex-stasis introduirait une programmation temporelle des transactions où chaque agent ne serait plus jugé à un instant précis, mais selon sa capacité à équilibrer, dans une période donnée, la dynamique de ses flux économiques. Autrement dit, la valeur économique d'un acteur ne se mesurerait plus par ses ressources initiales ou par sa dette future, mais par sa capacité d'ajustement transactionnel au sein du cycle d'échange.

Le graphe monétaire équilibré est l'illustration parfaite de ce concept : au lieu de demander aux agents d'être solvables ex-ante (en possédant des liquidités avant toute transaction) ou ex-post (en accumulant des dettes avec l'espoir de pouvoir les rembourser plus tard), ce système impose une régulation de la balance des paiements sur une période déterminée, évitant ainsi l'exclusion économique par manque de liquidités immédiates ou par surendettement irréversible.

Pourquoi le graphe monétaire équilibré incarne-t-il "ex-stasis" ?

L'idée du graphe monétaire équilibré repose sur la mise en place d'une programmation transactionnelle qui permet d'accorder aux agents un droit d'usage périodique de la monnaie, à condition qu'ils maintiennent un équilibre dynamique entre leurs créances et leurs dettes sur l'ensemble du cycle d'échange. Cela signifie que :

Les agents ne sont plus contraints par la solvabilité immédiate ex-ante, ce qui augmente leur capacité transactionnelle et leur permet d'accéder aux échanges sans posséder un capital initial figé.

Les agents ne sont pas exposés aux risques d'endettement irréversible ex-post, car ils doivent réguler leurs engagements au sein d'un cycle défini, évitant ainsi des déséquilibres insoutenables.

Le système fonctionne comme une autorégulation fluide, où l'équilibre transactionnel n'est pas un état figé mais une dynamique continue, qui se mesure sur une période temporelle cohérente et non sur une seule transaction isolée.

Le droit d'usage périodique du capital monétaire open-source constitue ici un tiers inclus transactionnel, permettant d'instaurer un mode d'échange où la capacité d'un agent à participer à l'économie ne dépend plus d'une accumulation préalable ni d'un crédit futur, mais de son aptitude à ajuster ses engagements et ses paiements pendant une période temporelle connue à l'avance.

Une nouvelle approche de la solvabilité : la liquidité relationnelle

Dans une logique comptable traditionnelle, la solvabilité est pensée comme un critère figé, dépendant d'un état financier défini avant ou après transaction. Avec ex-stasis, la solvabilité devient une propriété relationnelle et temporelle, qui ne se fixe jamais dans une photographie statique, mais se mesure dans un horizon de régulation dynamique. Cela revient à concevoir :

Une économie fluide où la valeur d'un agent est sa capacité d'ajustement continu plutôt que son stock de richesses.

Un système monétaire qui ne repose plus sur l'accumulation de réserves ex-ante ni sur l'endettement ex-post, mais sur la possibilité d'un ajustement périodique de la balance transactionnelle.

Un cadre comptable qui n'évalue plus les agents en fonction d'un solde absolu mais en fonction de leur trajectoire d'équilibre sur un cycle temporel donné.

Ce changement de paradigme transforme profondément la manière dont nous concevons la monnaie, la dette, la solvabilité et la réciprocité économique. En intégrant ex-stasis dans la structure monétaire et comptable, nous remplaçons une logique de contrainte binaire par une logique d'adaptation et d'ajustement continu, où les agents ne sont jamais totalement solvables ou insolvables, mais toujours en situation de régulation transactionnelle.

Conclusion: vers un système transactionnel programmatique

L'opposition entre ex-ante et ex-post enferme l'économie dans une structure rigide qui conditionne l'accès aux échanges à une disponibilité préalable de ressources ou à un endettement futur risqué. Le tiers inclus "ex-stasis", tel qu'il est mis en œuvre dans un graphe monétaire équilibré, offre une alternative en introduisant un cadre temporel transactionnel où la solvabilité n'est plus un état figé, mais une dynamique en constante recomposition.

Dans ce modèle, les agents ne sont plus définis par leur patrimoine passé ou leur dette future, mais par leur capacité à maintenir un équilibre transactionnel sur un horizon temporel donné. La monnaie devient ainsi un outil relationnel plutôt qu'un stock et l'économie retrouve son véritable rôle : un flux d'échanges régulés par des engagements mutuels et une autorégulation dynamique des transactions.

Ainsi, ex-stasis n'est pas seulement un concept théorique, c'est une clé de transformation structurelle de notre système comptable et monétaire, ouvrant la voie à une économie plus fluide, plus juste et plus résiliente, où l'équilibre ne se fige jamais, mais se construit continuellement à travers l'interaction des agents économiques.

Troisième balance trinitaire : uniformité ≡ fragmentation

La gestion des valeurs, qu'elles soient économiques, culturelles, sociales ou écologiques, repose historiquement sur des tentatives de les uniformiser ou de les fragmenter en systèmes séparés. D'un côté, la rationalité économique moderne a cherché à unifier les modes de mesure et d'évaluation en les ramenant à des indicateurs standardisés (monnaie, PIB, comptabilité financière). De l'autre, certaines approches critiques

dénoncent l'illusion d'une métrique universelle et soulignent la nécessité de préserver des systèmes de valeur multiples et indépendants (valeurs locales, monnaies alternatives, indicateurs de bien-être subjectifs). Toutefois, cette opposition entre uniformité et fragmentation ne permet pas d'assurer une articulation cohérente entre différentes logiques de valorisation. Elle conduit soit à une réduction excessive (en imposant un modèle dominant), soit à une désintégration des référentiels (empêchant toute mise en relation des valeurs). C'est là qu'intervient un tiers inclus, qui dépasse cette opposition en instaurant un espace de cohabitation et d'interopérabilité entre différentes formes de valeur : la diversité des valeurs.

<u>L'approche disjonctive de la valeur semble nous imposer un choix fondamental</u>

Dans La Science de la Logique, le philosophe Hegel définit la dimension de « continuité » de la grandeur comme celle de l'égalité avec soi-même, le continu se dit de la grandeur en tant que les constituants élémentaires de celle-ci s'identifient les uns avec les autres et s'abîment dans son unité. Le discret, inversement, est thématisé comme éclatement, fragmentation, inégalité, séparation de la grandeur (être en extériorité réciproque). Le discret qui divise le tout en parties symbolise l'approche réductionniste, analytique, élémentaire, celle qui procède à la fragmentation de toutes choses et peut conduire à une désintégration générale.

Le rapport entre valeur continue et discrète semble du même ordre que le rapport entre uniformité et fragmentation, si bien qu'il est intéressant de faire un parallèle entre ces notions.

Uniformité: Il s'agit d'une conception où toutes les valeurs sont homogénéisées, normalisées et intégrées dans un cadre unique. Elle se manifeste par des systèmes centralisés, des standards universels et une volonté d'harmonisation qui peut effacer les spécificités locales ou culturelles. En économie, cela correspond à une monnaie unique, à des modèles comptables standardisés ou à des indicateurs de valeur généralisés (ex : PIB, capitalisation boursière). L'Etat au travers de son activité normative est le grand artisan de l'uniformisation.

Fragmentation: C'est l'opposé de l'uniformité. Ici, les valeurs sont hétérogènes, dispersées, éclatées et disjointes, sans cadre commun permettant leur articulation. Cela se traduit par des systèmes parallèles qui ne communiquent pas entre eux, des monnaies non convertibles, des formes de richesse incompatibles ou des marchés dissociés. En économie, cela peut se retrouver dans des réseaux d'échange cloisonnés, des unités de compte incompatibles, ou une absence de métrique commune pour comparer des valeurs hétérogènes. On peut considérer que l'atomicité des agents de la théorie néo-classique est un axiome de fragmentation.

Tiers Inclus : la diversité des valeurs comme articulation dynamique

La tension entre uniformité et fragmentation dans l'évaluation des valeurs semble inévitable dans les approches disjonctives de la pensée économique et politique. L'uniformité cherche à imposer une métrique commune, un référentiel universel qui permet d'harmoniser les échanges et d'établir une régulation globale. À l'inverse, la fragmentation défend la reconnaissance des particularités, des spécificités locales et des logiques de valorisation multiples, ce qui mène à une diversité souvent perçue comme incompatible avec l'instauration d'un cadre unique de mesure. Pourtant, cette opposition apparente ne constitue pas une fatalité.

Comme le montrent les Objectifs de Développement Durable (ODD), il est possible d'articuler des valeurs en maintenant à la fois un cadre commun et une hétérogénéité structurelle. Ce dépassement est rendu possible grâce à une approche intégrative, où la diversité des valeurs n'est plus pensée comme une contrainte ou un obstacle à la cohérence, mais comme une force motrice d'un modèle plus adaptatif et résilient.

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent un exemple remarquable de diversité des valeurs en combinant à la fois homogénéité et hétérogénéité.

Leur homogénéité découle du fait qu'ils ont été adoptés unanimement par l'ensemble des États membres de l'ONU, un événement sans précédent dans l'histoire des relations internationales. Cette validation universelle leur confère une portée juridique et politique inédite, leur donnant la force de droits fondamentaux applicables à toutes les nations, indépendamment de leurs différences culturelles, économiques ou politiques.

Parallèlement, leur hétérogénéité réside dans la diversité des valeurs qu'ils recouvrent : les 17 ODD ne se limitent pas à une seule sphère d'action, mais englobent les dimensions économique, sociale et environnementale, couvrant un spectre allant de la réduction des inégalités (ODD 10) à la protection des écosystèmes (ODD 14 et 15), en passant par l'innovation technologique (ODD 9) et l'éducation (ODD 4).

Cette diversité thématique leur permet d'intégrer toutes les grandes priorités de politique publique, et d'articuler des notions traditionnellement perçues comme antagonistes – par exemple, la croissance économique et la préservation écologique. L'universalité juridique des ODD garantit leur cohérence, tandis que leur pluralité thématique assure leur capacité à réconcilier des perspectives différentes, ce qui en fait un exemple paradigmatique d'une diversité des valeurs capable d'unifier sans uniformiser.

L'architecture dynamique des valeurs : interopérabilité, traduction et complémentarité

La diversité des valeurs propose une approche intégrative, où l'uniformité et la fragmentation ne s'excluent plus mais s'articulent de manière dialectique. Plutôt que d'imposer un référentiel unique ou de cloisonner les systèmes de valeur, elle introduit des mécanismes de connexion et d'interopérabilité, permettant de circuler entre différents registres d'évaluation sans les écraser dans un moule unique.

Ce modèle repose sur trois principes fondamentaux :

L'interopérabilité sans réduction : il ne s'agit pas d'unifier les valeurs sous une seule métrique, mais de permettre leur conversion réciproque à travers des passerelles qui respectent leur spécificité. Par exemple, une monnaie multi-dimensionnelle pourrait articuler des valeurs économiques, sociales et écologiques en permettant des transactions pondérées selon les priorités de chaque acteur.

La traduction dynamique des valeurs : chaque valeur a son propre mode de mesure et d'expression, mais elle peut être mise en relation avec d'autres dans un cadre évolutif. Un indicateur économique pourrait être croisé avec des indicateurs de bien-être, afin d'intégrer des critères qualitatifs dans la gestion financière.

La complémentarité des systèmes de comptabilité : au lieu d'un cadre comptable unique ou d'un éclatement des référentiels, la diversité des valeurs permet une comptabilité intégrative, où différentes logiques d'évaluation coexistent et interagissent. Cela se traduit par des graphiques monétaires multi-couches, des balances comptables à dimensions multiples et des outils de gouvernance participative.

Représentation comptable : vers une gestion intégrative des valeurs

Dans un cadre comptable classique, l'uniformité se traduit par une comptabilité en partie double, où toute transaction est enregistrée en termes strictement financiers. La fragmentation, quant à elle, se retrouve dans des systèmes comptables distincts (comptabilités environnementales, sociales, monétaires) qui ne communiquent pas entre eux.

Le modèle de diversité des valeurs propose un cadre hybride, intégrant plusieurs niveaux de mesure et d'équivalence.

Un graphe transactionnel multi-dimensionnel : chaque transaction est enregistrée non seulement en termes financiers, mais aussi selon ses impacts écologiques et sociaux, permettant une prise de décision plus fine et nuancée.

Une balance comptable tridimensionnelle : au lieu d'une opposition rigide entre coûts et recettes, une balance intégrative distingue les flux monétaires, les contributions en nature et les impacts intangibles.

Un système d'ajustement basé sur la complémentarité des valeurs : plutôt que de raisonner en annulation de dettes ou en capitalisation pure, la régulation économique repose sur une circulation des engagements, où chaque transaction ajuste l'équilibre des différentes formes de valeur au sein du système.

Implications économiques, écologiques et sociales

L'introduction de la diversité des valeurs comme tiers inclus permet de dépasser les conflits traditionnels entre économie marchande et biens communs, entre finance et écologie, entre croissance et soutenabilité. Elle ouvre la voie à une économie plus résiliente, capable d'articuler des intérêts multiples sans les réduire à une métrique unique.

En politique économique, cela signifie reconnaître que le PIB seul est insuffisant et intégrer des indicateurs multi-dimensionnels dans la planification.

En finance, cela implique d'inventer des outils de valorisation qui ne reposent pas uniquement sur le rendement financier mais intègrent des critères sociaux et environnementaux.

En comptabilité, cela suppose de construire des systèmes où les flux économiques ne sont pas simplement des échanges d'argent, mais des dynamiques de transformation et de circulation des engagements.

Conclusion : vers une économie de la diversité intégrative

La diversité des valeurs n'est pas simplement une reconnaissance de la pluralité des modes d'évaluation ; elle est une réponse structurelle au problème de l'opposition rigide entre uniformité et fragmentation. Plutôt que d'imposer un cadre unique ou de juxtaposer des référentiels cloisonnés, elle permet une articulation fluide et dynamique des différentes logiques de valeur. Cette approche ouvre un horizon nouveau pour la gestion des systèmes économiques, en réconciliant la fluidité des échanges avec la complexité du réel.

Quatrième balance trinitaire : besoins ≡ capacités

En économie, le besoin et la capacité sont deux concepts fondamentaux qui structurent la dynamique de l'offre et de la demande, des transactions monétaires et des décisions de production. Leur distinction repose sur des fondements épistémologiques et méthodologiques qui trouvent leur origine dans les cadres analytiques de l'économie classique et néoclassique. L'économie disjonctive les appréhende comme deux grandeurs autonomes, indépendantes et asymétriques, ce qui façonne notre conception des échanges, de la monnaie et des mécanismes d'allocation des ressources.

<u>Définition scientifique du besoin et de la capacité</u>

Le besoin est une grandeur économique qualitative en attente de réalisation. Il peut être défini comme une tension vers un état futur souhaité, impliquant un manque perçu et une motivation à le satisfaire. Il constitue l'un des moteurs fondamentaux de l'activité économique, car il détermine la demande de biens, de services et d'infrastructures. Toutefois il est important de bien distinguer besoin, demande et manque.

Sur le plan microéconomique, un besoin peut être physiologique (se nourrir, se loger, se soigner), économique (obtenir un bien de consommation, accéder à un service) ou social et psychologique (reconnaissance, statut, bien-être). Sur le plan macroéconomique, les besoins peuvent être individuels (liés aux préférences et aux contraintes des agents économiques) ou collectifs (exprimés à travers les biens publics, les infrastructures, la protection sociale). Le besoin est qualitatif par essence, mais il devient quantifiable lorsqu'il est converti en demande solvable, c'est-à-dire lorsqu'il rencontre une capacité d'achat exprimée en unités monétaires.

La capacité est une grandeur économique quantitative permettant la réalisation du besoin. Elle est définie comme l'ensemble des ressources disponibles permettant de répondre à un besoin donné. Elle peut être de différentes natures : capacité productive (infrastructures, technologies, forces de travail disponibles pour produire des biens et services), capacité monétaire (liquidités, financement et pouvoir d'achat permettant d'acquérir un bien ou un service), capacité institutionnelle (régulations, cadres légaux et organisationnels qui facilitent ou entravent la satisfaction des besoins). La capacité se distingue du besoin par son statut temporel : alors que le besoin est une aspiration vers une situation future, la capacité correspond aux ressources immédiatement disponibles ou mobilisables pour répondre à cette aspiration.

Pourquoi l'économie disjonctive les traite comme des grandeurs séparées ?

L'économie moderne à orientation disjonctive repose sur une analyse qui sépare structurellement besoin et capacité pour plusieurs raisons méthodologiques, théoriques et institutionnelles.

D'un point de vue théorique, l'économie néoclassique repose sur le postulat que les besoins sont illimités tandis que les capacités sont limitées. Cette dichotomie fonde l'analyse de l'allocation optimale des ressources, où le besoin relève de la demande et la capacité relève de l'offre. Le marché est supposé assurer l'adéquation entre les deux via le mécanisme de prix. En d'autres termes, le besoin est conçu comme une grandeur subjective et illimitée, tandis que la capacité est objectivée par des contraintes techniques et budgétaires.

Ce modèle théorique postule une correspondance spontanée entre la reconnaissance d'un besoin et la mobilisation des ressources nécessaires, mais cette hypothèse ne tient pas compte des asymétries structurelles et des blocages institutionnels qui peuvent entraver cette mise en relation.

Le cadre comptable dominant repose sur une séparation rigide entre actifs et passifs, coûts et revenus, créances et dettes, ce qui empêche de traiter besoin et capacité comme une réalité intégrée. Les entreprises comptabilisent leurs capacités sous forme d'actifs (capital, machines, stocks) et non sous forme de besoins en ressources humaines, sociales ou écologiques. Les États segmentent leur budget entre besoins financiers et recettes fiscales, souvent perçus comme opposés, ce qui crée des tensions budgétaires et des arbitrages subis plutôt que choisis qui suggèrent que la politique n'a pas les moyens de ses ambitions.

Une gestion asymétrique du temps économique

L'opposition entre besoin et capacité est également une opposition temporelle. Le besoin exprime une tension vers un futur non encore réalisé, tandis que la capacité est mesurée dans un présent figé ou un passé capitalisé. L'économie disjonctive fonctionne sur une logique ex-ante ou ex-post : dans une approche ex-ante, on ne peut satisfaire un besoin que si l'on dispose préalablement des capacités nécessaires (logique de solvabilité préalable), tandis que dans une approche ex-post, la satisfaction du besoin engendre une contrainte de remboursement qui pèse sur les capacités futures (logique de l'endettement et de l'amortissement).

Cette séquentialité stricte entraîne une fragmentation où le besoin et la capacité sont pensés comme des grandeurs distinctes et linéaires, empêchant une vision intégrative où les capacités se construiraient dans un processus continu d'engendrement mutuel avec les besoins.

Conséquences de cette séparation : un modèle rigide et inefficient

Le traitement disjonctif de ces deux grandeurs entraîne plusieurs problèmes systémiques. L'inertie économique et l'exclusion résultent du fait que de nombreux besoins restent insatisfaits faute de capacités monétaires, alors même que des capacités productives inutilisées existent. La rigidité du financement découle de la dépendance aux ressources ex-ante, qui bloque l'innovation et la réactivité économique, tandis que l'endettement ex-post enferme les agents dans des contraintes passées et freine leur capacité d'anticipation et d'adaptation.

L'incohérence écologique apparaît lorsque les besoins environnementaux sont souvent reconnus trop tard, car la comptabilité et la finance classiques ne prennent en compte que les capacités disponibles et ne prévoient pas d'ajustement dynamique en fonction des impératifs écologiques.

<u>Le tiers inclus comme cycle d'engendrement des besoins et des capacités</u>

Alors que l'économie disjonctive a toujours séparé comptablement les besoins et les capacités, les dépenses et les recettes, les coûts et les prix ainsi que toutes les autres grandeurs économiques, le fonctionnement ternaire de l'économie conjonctive aboutit à les considérer comme des grandeurs corrélées et complémentaires.

Le principe fondamental de la balance ternaire est la réciprocité des besoins et des capacités :

- 1. Les besoins génèrent les capacités et les capacités génèrent les besoins
- 2. Les besoins et les capacités ont une valeur équivalente mais qui est inverse
- 3. Les besoins et les capacités croissent de façon proportionnelle et continue

4. Les besoins et les capacités forment une unité indivisible et inséparable.

Dans de telles conditions, on peut parler d'une économie intégrée qui est capable de faire fonctionner les besoins et les capacités de façon complémentaire et synergétique sur un principe de transformation.

Vers une comptabilité de l'engendrement : la balance dynamique de transformation (BDT)

Si l'on veut une balance comptable qui ne repose pas sur une annulation mais sur un engendrement perpétuel, il faut abandonner la vision binaire actif/passif, qui implique un jeu à somme nulle, et adopter une logique récursive et dynamique où chaque transaction ne se solde pas mais génère de nouvelles potentialités.

La balance dynamique de transformation (BDT) repose sur trois états et non deux, comme dans une comptabilité en partie double. Elle fonctionne sur le principe du tiers inclus, où chaque interaction entre un besoin et une capacité génère une nouvelle unité comptable, qui devient elle-même un levier d'évolution pour le cycle suivant. Ainsi la balance dynamique de transformation (BDT) traduit comptablement l'approche de Manfred Max-Neef sur les besoins humains fondamentaux et leur satisfaction synergétique.

Dans son modèle, Max-Neef distingue les besoins existentiels (être, avoir, faire, interagir) et les modes de satisfaction (synergétique, singulier, destructeur), affirmant que les solutions économiques doivent favoriser l'engendrement mutuel des besoins et des capacités. La BDT applique ce principe en comptabilisant chaque transaction non pas comme une simple mobilisation de capacités existantes (logique d'ex-ante/ex-post), mais comme une interaction générative où chaque satisfaction d'un besoin produit une capacité nouvelle. Ce mécanisme évite les solutions pseudo-satisfaisantes qui, selon Max-Neef, répondent temporairement à un besoin en affaiblissant d'autres capacités systémiques. Au contraire, la BDT favorise une dynamique transactionnelle où chaque flux comptable inscrit la transformation des besoins en capacités nouvelles, garantissant un développement évolutif, adaptatif et synergétique des interactions économiques.

Les principes de fonctionnement de la balance de transformation

• Trois états comptables au lieu de deux :

Contrairement à la comptabilité classique, qui oppose actifs et passifs et se clôture par un bilan statique, la BDT repose sur trois pôles interdépendants :

Besoin (B) → Ce qui motive la création de valeur.

Capacité (C) \rightarrow Ce qui permet de répondre au besoin et d'enrichir le système.

Engendrement (E) \rightarrow Ce qui transforme besoin et capacité en une dynamique évolutive.

La relation entre B et C n'est pas une simple compensation mais une transformation, où l'engendrement (E) joue le rôle de catalyseur du processus.

• Comptabilisation en dynamique récursive :

Chaque besoin satisfait ne disparaît pas mais se reformule différemment, donnant lieu à un nouveau besoin ou à une nouvelle potentialité. Cela implique une matrice de conversion dynamique, qui enregistre non seulement les entrées et sorties, mais aussi les transformations qu'elles engendrent.

Par exemple :

Un besoin initial (B1) donne lieu à une capacité (C1).

Cette capacité (C1) transforme B1 en une nouvelle potentialité E1.

E1 génère un nouveau besoin (B2), qui mobilise une nouvelle capacité (C2), et ainsi de suite.

Ainsi, au lieu de fermer le compte après chaque transaction, la BDT enregistre l'évolution continue du système et permet d'anticiper les boucles de régénération économique.

• La balance ne cherche pas l'annulation, mais l'équilibre évolutif

La valeur neutre dans la BDT n'est plus un point d'annulation mais un pivot dynamique, qui assure la transition entre les phases successives du cycle d'engendrement. Il ne s'agit pas de faire coïncider besoins et capacités en une équivalence statique, mais de mesurer la manière dont l'un génère l'autre dans un processus de croissance continue. Dans cette approche, on ne parle plus d'un "solde net", mais d'un potentiel de régénération, qui indique dans quelle mesure un système est capable de produire de nouvelles interactions fécondes entre besoins et capacités. On pourra alors s'interroger sur le type d'échange que cela produit.

Une application concrète : la monnaie générative

Si cette balance est appliquée à un système monétaire, la monnaie ne serait plus une simple unité de compte figée mais une unité de transformation, qui capte et formalise les dynamiques d'engendrement. Une monnaie générative, basée sur la BDT, fonctionnerait comme une monnaie circulaire adaptative, qui ajuste son émission en fonction des potentialités qu'elle crée au lieu de s'épuiser dans des équilibres comptables statiques.

Conclusion : une comptabilité qui devient un moteur évolutif

La balance dynamique de transformation permettrait d'abandonner la vision binaire et statique de la comptabilité traditionnelle pour adopter une approche fluide et récursive, où chaque transaction n'aboutit pas à une clôture mais à une transformation ouverte. Ainsi, plutôt que d'opposer besoins et capacités dans une relation de compensation, elle les inscrit dans un processus continu d'engendrement et de renouvellement, où la valeur se mesure en termes de potentiel de régénération plutôt qu'en termes de stock ou de solde net.

Cinquième balance trinitaire : échange marchand ≡ échange non marchand

L'économie repose sur des systèmes d'échange qui permettent la circulation des biens, des services et des valeurs. Historiquement, deux grandes formes d'échange se sont imposées : l'échange marchand, fondé sur la transaction monétaire et la loi de l'équivalence stricte, et l'échange non marchand, qui repose sur des dynamiques de réciprocité, de don ou de transfert sans contrepartie immédiate.

Ces deux formes d'échange sont souvent traitées comme des réalités opposées et incompatibles, ce qui crée une disjonction fondamentale dans l'organisation économique et sociale.

Cette séparation repose sur des distinctions épistémologiques, institutionnelles et comptables qui influencent directement les modes de régulation et de gouvernance économique.

Caractéristiques de l'échange marchand et non marchand

L'échange marchand repose sur l'équivalence monétaire immédiate, où chaque transaction doit être soldée sur-le-champ, garantissant ainsi un équilibre comptable instantané.

Il tend à s'étendre à tous les domaines de l'activité humaine, transformant progressivement des biens et des services non monétisés en marchandises échangeables. Il se caractérise également par l'individualisation des transactions, chaque acteur cherchant à maximiser son propre intérêt dans un cadre contractuel explicite qui réduit l'incertitude et favorise la prévisibilité des échanges. Cette logique repose sur l'universalisation du marché, où la valeur d'un bien est strictement définie par l'offre et la demande, indépendamment des externalités sociales et environnementales qu'il peut générer.

À l'inverse, l'échange non marchand ne repose pas sur une stricte compensation immédiate en monnaie, mais suit des logiques de réciprocité différée, de redistribution ou de gratuité.

Il peut prendre la forme du don, où la contrepartie n'est pas immédiate mais inscrite dans une relation de confiance et d'engagement mutuel. Il englobe également l'allocation publique de biens et services financés par la redistribution fiscale, garantissant un accès universel à certains besoins fondamentaux. Par ailleurs, le travail domestique, le bénévolat et l'économie informelle représentent des formes d'échange non marchand qui, bien que productrices de valeur, ne sont pas comptabilisées dans les indicateurs économiques conventionnels. Cette forme d'échange repose donc sur des logiques relationnelles et sociales, où la transaction ne se limite pas à un acte ponctuel mais s'inscrit dans des dynamiques de solidarité et d'interdépendance.

La séparation structurelle entre l'échange marchand et non marchand

L'économie moderne a institutionnalisé cette disjonction en imposant des cadres comptables, réglementaires et méthodologiques qui empêchent leur articulation. La comptabilité standard ne prend en compte que les flux marchands, excluant de facto les contributions non monétisées. De même, les régulations différencient strictement les marchés concurrentiels et les biens publics, empêchant la mise en place de modèles hybrides.

L'échange marchand fonctionne sur un principe d'équivalence instantanée, tandis que l'échange non marchand suit des temporalités plus longues, rendant difficile leur intégration dans un même cadre de gestion. Enfin, la valeur des échanges non marchands est souvent perçue comme qualitative et subjective, ce qui empêche leur reconnaissance dans les systèmes économiques dominants fondés sur la seule mesure monétaire.

Cette séparation produit des dysfonctionnements systémiques. L'exclusion des biens communs du cadre économique formel conduit à leur surexploitation ou à leur sous-investissement. De nombreux travaux et services essentiels, tels que le travail domestique ou la préservation des écosystèmes, sont invisibilisés, bien qu'ils contribuent massivement au bien-être collectif. Les arbitrages économiques sont souvent inefficaces, car les modèles de planification opposent rigidement marché et assistance, empêchant des solutions mixtes plus adaptées aux besoins contemporains. Enfin, la pression croissante pour monétiser des activités non marchandes entraîne une marchandisation excessive, qui peut fragiliser la cohésion sociale et aggraver les inégalités.

L'échange génératif comme tiers inclus des échanges marchands et non marchands

L'échange génératif permet de trinifier l'opposition entre l'échange marchand et l'échange non marchand. Pour le comprendre, il convient de rappeler l'antagonisme initial :

- L'échange marchand repose sur une logique de compensation immédiate entre un bien ou un service et une unité de valeur monétaire. Il est caractérisé par une égalité quantitative stricte entre ce qui est donné et ce qui est reçu, rendant chaque transaction indépendante et finalisée dès son exécution (exemple : l'achat d'un bien dans un magasin contre un paiement immédiat).
- L'échange non marchand, en revanche, fonctionne sur des bases où la valeur échangée n'est pas compensée immédiatement ou n'est pas mesurée monétairement. Il peut prendre la forme du don, du troc asymétrique, du partage, de la mise à disposition, de l'entraide, ou des formes de réciprocité différée (exemple : le bénévolat, les services publics gratuits, ou un prêt sans intérêt).

L'échange génératif dépasse cette opposition en intégrant une dynamique temporelle et transformative dans l'acte de transaction. Contrairement à l'échange marchand, il ne se clôt pas immédiatement par un solde nul, mais inscrit chaque interaction dans un processus évolutif où la valeur générée par l'échange produit de nouvelles capacités pour des échanges futurs. Contrairement à l'échange non marchand, il ne repose pas uniquement sur une asymétrie de réciprocité sans mesure, mais établit une forme de reconnaissance transactionnelle qui alimente un réseau d'interactions équilibrantes et équilibrées.

Exemple concret : Dans un système basé sur l'échange génératif, une entreprise pourrait financer une activité économique non pas en s'endettant rigidement, mais en intégrant la capacité de production future qu'elle génère dans un graphe monétaire équilibré. Ainsi, un agriculteur qui plante des arbres fruitiers pourrait obtenir des moyens de transaction immédiats non pas en contractant une dette classique, mais en s'engageant sur la production de fruits futurs qui seront réintroduits dans le circuit économique.

L'échange génératif permet ainsi de réconcilier l'instantanéité du marché avec la continuité du don, en intégrant les transactions dans un cadre évolutif où chaque échange devient un levier de transformation pour le suivant. Dans cette perspective, on peut considérer que l'échange génératif constitue le type d'échange qui permet la mise en œuvre de la balance de transformation entre les besoins et les capacités.

Un modèle d'échange générateur des besoins et des capacités

L'échange génératif repose sur un modèle où chaque transaction ne se limite pas à satisfaire un besoin immédiat mais génère une nouvelle capacité qui alimente un cycle continu de transformation. Contrairement à la logique classique d'échange à somme nulle, fondée sur le paiement immédiat ou la dette à rembourser, ce modèle considère que chaque transaction doit enrichir le système en créant des effets multiplicateurs. L'échange n'est plus une simple compensation mais un processus d'engendrement où chaque interaction économique contribue à l'essor de nouvelles capacités, assurant ainsi une dynamique évolutive et circulaire.

Dans l'économie traditionnelle, un échange se résume à une compensation immédiate (j'achète un produit avec de l'argent) ou à une dette à rembourser plus tard. Ici, l'échange fonctionne différemment : un agriculteur qui vend sa production ne reçoit pas seulement un paiement mais un crédit transactionnel qui peut être utilisé pour accéder à des intrants agricoles ou financer des formations ; une entreprise qui investit dans des énergies renouvelables ne se contente pas d'amortir son coût, elle génère une capacité énergétique supplémentaire réinjectée dans le réseau ; une ville qui finance une infrastructure de transport ne dépense pas uniquement un budget, elle crée une mobilité accrue qui augmente l'accessibilité des services et génère de nouveaux échanges.

Plutôt que d'enregistrer uniquement les flux monétaires instantanés, l'échange génératif repose sur une balance dynamique qui suit la transformation des besoins et des capacités. Chaque transaction est comptabilisée non seulement en valeur monétaire, mais aussi en termes d'impact futur : création d'emplois, économies d'énergie, gain de compétences. Un graphe transactionnel permet de suivre les effets d'une transaction sur l'ensemble du réseau économique et d'évaluer sa contribution réelle au développement.

Un modèle d'échange basé sur la transformation plutôt que sur la dette

Dans ce système basé sur la proactivité et la rétroactivité, le crédit ne repose plus sur des garanties statiques mais sur la contribution d'un acteur à l'engendrement de nouvelles capacités.

Un entrepreneur qui crée un service local ne reçoit pas seulement un prêt, mais un crédit transactionnel renouvelable qui se réajuste en fonction de son impact. Une collectivité qui finance la rénovation thermique d'un quartier voit son crédit ajusté en fonction des économies d'énergie générées, qui financent de nouveaux projets. Une université qui forme des étudiants ne monétise pas simplement des frais de scolarité mais génère des unités de valeur basées sur les compétences acquises et leur contribution future à l'économie.

L'échange génératif permet une transition vers une économie où les besoins et capacités ne sont plus disjoints mais intégrés dans un processus de régénération permanente. Les transactions ne sont plus des opérations figées mais des engagements évolutifs qui s'adaptent à la réalité des échanges. La solvabilité n'est plus une contrainte ex-ante, où il faut disposer de l'argent avant d'agir, ou ex-post, où l'on doit s'endetter pour agir, mais un flux dynamique ajusté à la création effective de valeur.

L'économie devient un système d'engendrement mutuel où chaque transaction nourrit les cycles futurs plutôt que de s'épuiser dans une simple conversion monétaire. L'échange génératif transforme la nature même de l'économie en dépassant la logique transactionnelle traditionnelle. Il ne s'agit plus seulement d'échanger des biens contre de l'argent, mais de structurer des flux économiques où chaque transaction enrichit le système, augmente les capacités disponibles et alimente un cycle de transformation continue.

Ce modèle ouvre la voie à une économie plus résiliente, circulaire et inclusive, où la valeur ne se limite pas à un instant figé mais s'inscrit dans un processus dynamique et évolutif.

3. Passer du contrat-obligation et contrat-relation

L'objectif premier de l'économie conjonctive est de changer notre rapport à la monnaie en proposant de compléter la vision concurrentielle des rapports de valeurs basée sur les notions de rivalité et de captation exclusive de la monnaie par la vision coopérative et mutualiste des rapports de valeurs gouvernée par les notions de droit d'accès et d'usage partagé de la monnaie. Dans les chapitres qui suivent, nous allons approfondir ces deux thèmes dans l'ensemble de leurs conséquences économiques, financières, juridiques, écologiques et sociales, en montrant combien cette nouvelle approche conjonctive serait bénéfique.

Passer d'une économie disjonctive consommatrice de ressources à une économie conjonctive transformatrice de ressources suppose un renouvellement des termes de l'échange. Afin de développer une intelligence comportementale, juridique et éthique permettant de traduire contractuellement le passage de l'économie disjonctive à l'économie conjonctive et mettre en place de bonnes pratiques pouvant aboutir à la généralisation du concept de monnaie publique basée sur le partage universel du droit d'usage monétaire, nous allons différencier deux types d'échanges que tout oppose : l'échange relationnel et l'échange matériel.

L'échange matériel (ou discret) organise une simple transaction entre des parties qui, en principe, n'entretiendront aucun lien significatif après l'échange des consentements et l'exécution des obligations. Pour Macneil, dans un échange matériel, les parties procèdent à un échange décontextualisé sans égard à leur identité respective, c'est « l'union spontanée et instantanée » de deux volontés abstraites, qui se rencontrent dans un « coup de foudre » sans songer à bâtir un avenir commun. Ainsi en est-il du contrat de vente avec exécution instantanée survenant lors d'échanges ponctuels : le transfert de la propriété de la chose commune s'opère de manière immédiate et en principe irrémédiable au moment même où une somme d'argent est payée en échange. Selon Macneil, l'archétype de l'échange matériel est l'accord conclu « *on the spot* » et dans un « *one shot* », à l'instar du contrat de vente d'une chose commune, comme de l'essence à une pompe.

A l'inverse, l'échange relationnel suppose un projet de coopération et s'échelonne dans le temps, souvent pour une durée indéterminée. Les parties à un tel échange ne sont pas les créanciers et débiteurs d'un objet prédéterminé, mais apparaissent comme des partenaires dont les intérêts ne sont pas définitivement fixés à l'entame de la relation, mais peuvent évoluer en fonction des circonstances survenant au cours de celle-ci. Pour ces partenaires, la réussite du projet commun prime sur d'autres considérations à court terme et l'ajustement des prestations respectives au profit de la réalisation de l'objectif partagé l'emporte en principe sur le contenu des obligations prévues de manière abstraite au départ. Alors que l'échange matériel est impersonnel, l'échange relationnel, sans être nécessairement *intuitu personae*, suppose un engagement des partenaires, donc une forme de coopération qui valorise le développement du partenariat autant que l'objet de la relation.

L'ouverture sur le futur et la perspective d'une collaboration façonnent la manière dont les relations se développent. Dans l'échange matériel, la poursuite des intérêts privés converge spontanément autour de l'échange; dans l'échange relationnel, la relation vise à créer une véritable communauté d'intérêts par ajustement des attentes. La communication dans ce second mode d'échange est plus approfondie et implique le partage d'attentes et préférences plus subjectives, alors qu'elle se limite à la transmission d'informations objectives (précontractuelles, éventuellement en cours d'exécution) dans le modèle de l'échange matériel. Le contexte est déterminant dans l'échange relationnel, alors que le texte (ou la lettre) du contrat joue un rôle plus important dans l'échange matériel. Le premier vise avant tout à planifier la relation qui doit se déployer à l'avenir, le second entend garantir le respect d'un accord passé. De multiples normes non juridiques guident les ajustements dans la relation à long terme qui se fonde sur la confirmation continue de la confiance entre partenaires, alors que la norme juridique est centrale en cas d'échange strictement matériel.

En définitive, l'inscription dans la durée et les interactions entre partenaires, mais aussi les aléas liés à celles-ci, sont caractéristiques du contrat relationnel. Tandis que le modèle matériel repose sur un échange ponctuel des consentements et l'exécution simultanée ou à tout le moins rapide et programmée des obligations, le modèle relationnel suppose une relation qui se déploie dans le temps entre des parties qui apparaissent comme des partenaires autour d'un projet commun, ce qui suppose qu'une confiance se soit installée entre eux

L'aspect relationnel et matériel que nous avons différencié pour les besoins de cette présentation sont sans doute inhérents à tout contrat. Mais ils seront plus ou moins accentués selon que l'échange se rapproche du modèle matériel ou du modèle relationnel. Dans le cas qui nous concerne, le fait que le partage du droit d'usage monétaire repose sur un graphe de transaction équilibré qui permet de représenter l'ensemble des relations monétaires des agents sous la forme d'arc orientés et pondérés et leur permet de s'affranchir à la fois des obligations de détention préalable de trésorerie personnelle et des obligations terminales de rentabilité apporte des éléments décisifs qui font pencher le contrat vers une forme d'échange plus relationnelle que matérielle. La dimension relationnelle est particulièrement forte dans l'obligation faite aux agents d'égaliser les flux entrants et sortants dans leurs échanges, car une telle contrainte aboutit à une gestion reliée des créances et des dettes, des ressources et des emplois, des dépenses et des recettes qui met un terme à la gestion séparée et opposée des flux entrants et sortants qui prévaut dans le modèle matériel de la comptabilité en partie double. Une telle contrainte instaure de facto un rapport de solidarité entre les agents qui va leur apporter des garanties sur la stabilité et la pérennité du système d'échange auquel ils participent, ce qui signifie paradoxalement que c'est au moyen d'une contrainte supplémentaire sur le système d'échange que l'on maximise la capacité des agents.

Pour comprendre la diversité des échanges concrets, on peut opposer deux idéaux-types au sens de Max Weber, à savoir deux catégories théoriques qui ne se retrouvent jamais intégralement dans la pratique, mais à la lumière desquelles on peut étalonner l'analyse des échanges empiriques. Reprenant pour partie le travail de

synthèse réalisé par Catherine Delforge à partir des pôles matériel et relationnel, le tableau ci-dessous le complète pour décrire deux types abstraits appelés le contrat-obligation et le contrat-relation.

Contrat-obligation (transaction ponctuelle)	Contrat-relation (opération durable)
Echange simplifié entre deux contractants qui opère une permutation en principe immédiate de biens (ou un échange de services) ne nécessitant pas la construction d'une relation dans la durée.	Opération complexe entre partenaires (par son objet, les actifs mis en œuvre, la durée, le degré d'incertitudes affectant sa réalisation, etc.) qui vise la réalisation d'un objectif s'inscrivant dans la durée et qui nécessite un comportement coopératif.
Contrat impersonnel entre créanciers et débiteurs (avec forte interchangeabilité des parties)	Contrat « personnel » 13 entre partenaires privilégiés (peu d'interchangeabilité avec d'autres personnes)
Caractère ponctuel de l'échange (avec possibilité de récurrence des permutations)	Caractère durable de la relation
Focus sur les objets (ou services) échangés	Focus sur le projet à construire
Contrat réifié (valorisant les obligations	Contrat « personnifié » ¹⁴ (valorisant la relation)
Composition d'intérêts en principe divergents (poursuite des intérêts privés qui convergent autour de l'échange	Création d'une communauté d'intérêts (par ajustement des attentes)
Indépendance par rapport aux actions des parties	Interdépendance des actions des partenaires
Réciprocité vue comme équivalence immédiate des prestations	Réciprocité résultant des contributions spécifiques partagées au cours de la relation
Coordination mécanique des comportements à un moment donné	Coopération recherchée dans le déroulement de la relation
Communication limitée à l'échange d'informations objectives (pré-contractuelles ou au cours de l'exécution)	Communication approfondie, y compris des attentes plus subjectives, pour assurer l'ajustement permanent de la relation
Echange formalisé dans le texte du contrat	Relation plus informelle affectée par le contexte changeant

Il y a une fécondité explicative de la théorie relationnelle pour comprendre et organiser le partage du droit d'usage monétaire. La monnaie a été appréhendée essentiellement comme un bien par le droit des contrats, mais jamais comme un lien entre les agents. En dépit de ses lacunes, la théorie des contrats relationnels a une force explicative qui sera utile pour conceptualiser un droit d'usage monétaire qui entreprend de se refonder exclusivement sur la force des liens. Ainsi permet-elle d'appréhender la relation de travail plus justement que la figure du contrat du code civil (sauf à occulter peut-être le rapport de pouvoir) ; elle trouve aussi une bonne application à la relation conjugale, qui s'inscrit dans la durée et repose sur la confiance entre partenaires. La théorie relationnelle s'applique donc bien aux contrats-statuts, à travers lesquels un individu acquiert une identité (de travailleur d'époux), une place dans la société, à laquelle un statut, c'est-à-dire un ensemble de droits et d'obligations, est associé. Elle peut de même être appliquée en dehors des relations interpersonnelles intimes, notamment aux relations d'affaires qui supposent une plateforme d'organisation et de planification de la relation pour le long terme. C'est donc l'inscription dans le temps, permettant la construction d'une relation basée sur la confiance et requérant une dimension organisationnelle, qui caractérise le modèle relationnel. Le contrat relationnel est l'instrument pertinent pour construire des communautés de gestion d'actifs ou des communautés de paiement basés sur la coopération et le mutualisme. Le graphe constitue la représentation visible de la structure juridique et monétaire de l'économie des liens qui prend le pouvoir sur les biens.

https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2016-1-page-147.htm

https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2001-3-page-339.htm

4. Caractéristiques de la fonction universelle de règlement

La distributivité du droit d'usage monétaire ne se présume pas. Elle s'appuie sur une analyse fonctionnelle du droit d'usage monétaire qui permet de faire émerger ses grandes propriétés. L'analyse fonctionnelle dont nous parlons ici n'a rien de similaire avec les fonctions de la monnaie d'Aristote. En effet l'objet de ce contrat n'est pas de définir ce qu'est la monnaie en soi, mais ce qu'on en fait. Ici c'est bien le statut juridique de la monnaie posée comme bien commun et bien public qui constitue le point de départ de la réflexion sur les usages.

Afin de répondre à ces questions, nous proposons deux définitions :

Comme nous l'avons vu plus haut :

La monnaie publique est un droit d'usage monétaire distribué de façon égale dans un réseau d'agents.

Cela entraîne plusieurs remarques: tout d'abord la monnaie publique se distingue de la monnaie commune par son caractère non rival (la monnaie publique est non rivale et non exclusive, tandis que la monnaie commune est rivale et non exclusive car on continue de rattacher la notion de valeur à sa rareté).

Par ailleurs, la monnaie publique ne signifie aucunement que cette monnaie serait celle de l'Etat : aucun Etat n'a jamais eu le courage politique ou le génie financier de créer une véritable monnaie publique non rivale et non exclusive, tous préférant déléguer leur fonction souveraine de création monétaire à des banques privées, ce qui explique l'imbroglio terrible dans lequel les Etats se retrouvent aujourd'hui pour financer les services publics.

Ainsi nous pouvons poser le principe selon lequel la monnaie publique naît de l'intention d'une communauté de personnes de conférer à certains instruments monétaires un caractère non exclusif et non rival dans le seul but de créer une ressources financière et économique permanente qui sera constitutive d'un droit au règlement et d'une capacité d'échange distribués égalitairement entre tous les participants qui le désirent.

Techniquement, la réalisation d'une telle idée repose sur une caractéristique particulière et propre à la monnaie : elle est le seul bien au monde pour lequel la propriété équivaut à l'usage. En effet, quand on se place dans la perspective de la capacité (ou valeur) d'échange, alors utiliser de la monnaie pour échanger équivaut à céder la propriété de la monnaie pour échanger. Toutefois, il y a une différence en terme d'accessibilité dans la mesure où seul le droit d'usage monétaire peut être partagé conjointement et simultanément entre tous.

Il en découle la définition suivante :

Le droit d'usage monétaire partagé de manière égale entre tous les individus constitue une fonction de paiement universelle dont les trois attributs principaux sont l'actabilité, la capacité et la transitivité.

Fonction de paiement :

Quand une monnaie est gérée comme un bien public, le principe mathématique de base est celui de l'incommensurabilité de la valeur d'usage et de la valeur en nue-propriété de la monnaie. Cela ne veut pas dire que la valeur nominale du droit d'usage de la monnaie sera supérieure à la valeur nominale de la nue-propriété de la monnaie, car une telle considération ne concerne que les questions de propriété privée. Cela signifie que chaque membre de la communauté pourra utiliser autant de fois qu'il le souhaite le droit d'usage monétaire démembré dont il dispose afin de créer la valeur d'usage qu'il souhaite dans un échange accepté par les parties. Le problème de la consomptibilité monétaire est résolu dès lors qu'on introduit la notion de droit d'usage multiple sur un même actif monétaire géré comme une ressource permanente et durable par une communauté.

En ne conditionnant plus la transaction à la détention d'un stock financier et en fixant la maximisation de la valeur d'usage comme seul critère de la transaction, nous obtenons un système qui sera économe en ressources financières et donc efficient en termes d'allocations. Cette efficience de la ressource sera d'autant plus importante que l'on accorde à tous les membres de la communauté un droit d'usage monétaire illimité qui

autorise tous les types de réallocations possibles dès lors que ceux-ci entrent dans un but commun. Sachant que le droit d'usage monétaire est illimité, il nous semble cohérent de le réserver à l'utilisation des biens et services, à l'exclusion de toute forme d'appropriation privative basée sur l'achat d'un bien ou d'un service qui aurait pour conséquence une jouissance exclusive et l'incapacité des autres à utiliser le même bien ou le même service.

Le droit d'usage monétaire devrait selon nous être défini comme une fonction humaine de paiement permettant de modifier les relations chiffrées entre les membres d'une communauté. Contrairement à l'échange qui porte sur des objets matériels ou immatériels, le paiement est une fonction financière qui se fonde sur des relations. Cela introduit une distinction décisive : un acte est monétaire parce qu'il modifie le réseau des relations chiffrées, que de la monnaie figure ou non comme instrument de règlement ou comme objet échangé. Cela nous permet de distinguer la monnaie qui est un objet que l'on échange et le monétaire qui est une fonction de comptabilisation, de règlement et de comparaison portant sur des rapports de chiffres. Une autre distinction possible est celle qui consiste à rattacher le monétaire à la théorie des actes juridiques (propriété des personnes, relevant de la compétence exclusive du sujet) et la monnaie à la théorie des faits juridiques (propriété des choses, des objets, mais également des événements. Exemple : le cours du dollar a pris 3% aujourd'hui). Il découle de cette distinction entre le monétaire et la monnaie, entre les actes juridiques et les faits juridiques, de très nombreuses et importantes conséquences. Notamment le principe d'indépendance selon lequel toute décision monétaire est un acte juridique qui doit s'exercer par une volonté autonome des personnes indépendamment des faits. Un tel principe constitue le dixième axiome dans la DUDM.

https://www.declaration-universelle-de-droit-monetaire.fr/wp-content/uploads/2020/10/DECLARATION UNIVERSELLE DE DROIT MONETAIRE.pdf

Attribut d'actabilité

Définie comme un acte monétaire (cf Jacques Bichot, Huit siècles de monétisation, Ed Economica), la fonction de paiement est universelle car elle prend sa source dans les êtres humains. Elle constitue par conséquent un Droit humain naturel et fondamental. En tant que fonction anthropologique, la fonction de paiement est antérieure et supérieure à la monnaie qui n'en est qu'un mode particulier, technique, mathématique et historique de réalisation. La fonction de paiement est universelle car elle apparaît comme méta-catégorie non réductible aux systèmes monétaires. En tant que fonction anthropologique, la fonction de paiement est un droit naturel qui est antérieur et supérieur à l'existence des Etats, et qui ne saurait être réduite par les systèmes juridiques nationaux. Attribut majeur des droits fondamentaux de l'être humain, la fonction de paiement pourrait devenir le concept de base, la fondation pour l'architecture de tous les traités internationaux et de toutes les déclarations universelles visant à la reconnaissance des droits économiques et sociaux. En effet, c'est à partir de la reconnaissance du caractère universel et inconditionnel de la fonction de paiement que l'on parviendrait à donner aux autres droits économiques et sociaux une dimension effective et pas seulement affective.

La fonction de paiement est un acte juridique au sens strict du terme : il s'agit d'une manifestation intentionnelle de la volonté d'un être humain dont le but est de réaliser certains effets de droit. L'effet principal attaché au paiement est la libération d'une obligation juridique nommée dette. Dans cette perspective, on dit que le paiement a pour effet juridique l'extinction d'une dette. Dans la réflexion juridique moderne, la notion d'acte juridique paraît plus apte que le contrat à rassembler d'une manière synthétique toutes les sources d'obligations. Une autre dimension importante en lien étroit avec la fonction de paiement réside dans les droits subjectifs attachés à la notion d'acte juridique. Ces droits subjectifs consubstantiels à l'acte juridique constituent un véritable tremplin pour organiser la contestation de tous les faits juridiques qu'une certaine forme de dictature financière et économique tend à vouloir imposer à la fonction de paiement. Construire le concept d'acte monétaire sur le concept d'acte juridique revient à privilégier une approche opérationnelle des rapports d'échange sur une approche réifiante et aliénante qui ne reconnait que les faits juridiques qui s'imposent aux agents, comme on le voit par exemple dans tous les Codes Monétaires et Financiers.

En tant que droit humain, la fonction de paiement représente une liberté fondamentale attachée à la réalisation des actes monétaires. Elle se matérialise par un droit d'usage monétaire qui est infini et produit une capacité économique et financière au bénéfice de chaque personne qui ne saurait être réduite par une quelconque condition liée aux quantités de monnaie, à des listes d'instruments monétaires autorisés, à des formalités administratives complexes, ou au caractère centralisé ou décentralisé d'un système financier. Dans tous ces cas, l'argument clef est que la « fonction de paiement » n'est pas qu'une simple modalité financière ou

règlementaire (les Etats aiment promouvoir leurs devises par décrets) ; c'est un droit anthropologique, substantiel, antérieur à l'existence des États et à toute forme d'institution monétaire, qui garantit la capacité d'échanger librement en société. Toute législation, réglementation ou pratique qui restreint injustement ou arbitrairement cette fonction essentielle peut donc être contestée au nom de ce droit humain fondamental.

Le droit naturel de paiement est selon nous invocable dans les cas suivants :

• Refus de paiement par une institution financière

Exemple: Une banque refuse d'ouvrir un compte ou limite l'accès à certains moyens de paiement (virements, cartes) sans raison valable. L'individu peut alors faire valoir que ce refus porte atteinte à sa « fonction de paiement », c'est-à-dire à son droit d'effectuer et de recevoir un paiement en tant qu'acte juridique.

• Imposition d'un instrument monétaire exclusif

Exemple: Une réglementation force l'usage d'un unique moyen de paiement officiel, rendant illégal tout autre mode de règlement, et ce de manière disproportionnée. L'individu qui ne peut pas régler un bien ou un service autrement pourrait contester cette contrainte au nom de son droit fondamental de choisir les instruments de paiement appropriés, dès lors que ceux-ci remplissent la fonction de libérer une dette.

• Discrimination dans l'accès au paiement

Exemple : Un commerçant, une plateforme de services ou un prestataire refuse systématiquement la transaction d'un client pour des raisons discriminatoires (nationalité, origine, convictions, etc.). L'individu peut alors arguer que cette discrimination constitue une violation de sa « fonction de paiement » en tant que droit humain, car on lui empêche d'exercer un acte de règlement auquel tout être humain devrait avoir accès.

• Blocage abusif de fonds ou restriction arbitraire

Exemple: Une banque ou un prestataire de services de paiement (comme certains systèmes de portefeuilles électroniques) bloque l'accès aux fonds du client sans justification valable ni procédure contradictoire. L'utilisateur peut faire valoir que cet acte fait obstacle à son droit naturel et fondamental à la fonction de paiement, indispensable à la satisfaction de ses obligations et à sa participation à la vie économique.

• Systèmes financiers ou monétaires exigeant une « rareté » qui prive certaines personnes de leurs droits

Exemple: Dans un système financier ou un protocole de type blockchain où la participation aux transactions (transferts, votes, émissions de jetons) est conditionnée à la détention d'un certain montant (proof of stake, collatéral élevé, etc.), les personnes ne disposant pas de ces ressources se trouvent de fait exclues. Elles peuvent invoquer devant une juridiction la violation de leur droit fondamental à la fonction de paiement, en démontrant qu'un tel système crée un privilège injustifié dans l'accès à l'échange.

• Obligations légales ou contractuelles empêchant la libération d'une dette par des moyens de paiement pourtant légitimes

Exemple : Une loi ou un contrat impose l'usage exclusif d'un instrument de paiement spécifique (comme un chèque certifié ou un virement sur un compte unique) et refuse tout autre moyen équivalent, provoquant un blocage ou un surcoût excessif pour la partie qui veut payer. Cette partie peut contester la proportionnalité de la mesure au nom du droit à la fonction de paiement, en affirmant qu'elle a le droit d'éteindre sa dette par divers moyens reconnus socialement, économiquement et juridiquement.

• Contrôle excessif ou censure financière par des États ou grandes plateformes

Exemple : Un État, sous prétexte de lutte contre la fraude ou le terrorisme, surveille et censure l'intégralité des transactions, allant jusqu'à geler arbitrairement les comptes ou à bloquer certaines formes de paiement pourtant utilisées pour des besoins quotidiens légitimes. On peut alors arguer d'une atteinte disproportionnée à la liberté d'échanger et de régler ses dettes, liberté protégée par le droit naturel de paiement.

L'indépendance considérée comme un choix économique autonome sauve l'homme de l'aliénation du déterminisme en lui donnant du même coup la capacité de penser sa propre liberté et de construire sa propre vie. Car le déterminisme, c'est précisément ceci : l'homme envisageant sa propre liberté en fonction du monde

extérieur et de ce que le monde lui permet ou pas de faire. Ce dépassement du déterminisme se rattache directement à la notion d'acte juridique. Un acte juridique repose sur la volonté consciente de créer, modifier ou éteindre un droit ; il manifeste la liberté souveraine de l'être humain lorsqu'il choisit et formalise son engagement. Penser l'indépendance comme la réalisation de l'unité de l'acte juridique et monétaire revient à reconnaître que la liberté économique et sociale se déploie justement à travers des actions intentionnelles, orientées vers la mise en œuvre de droits subjectifs antérieurs et supérieurs aux objets échangés.

https://books.openedition.org/putc/1336?lang=fr

https://ssl.editionsthemis.com/uploaded/revue/article/rjtvol31num2/moore.pdf

https://fr.wikipedia.org/wiki/Acte_juridique#:~:text=En%20fran%C3%A7ais%2C%20le%20terme%20d,archive% 5D%20du%20code%20Civil)

https://www.google.fr/books/edition/Huit_si%C3%A8cles_de_mon%C3%A9tarisation_de_la_c/MLpYDwAAQBA_J?hl=fr&gbpv=1&dq=jacques+bichot+huit+si%C3%A8cles+de+monetisation+google+book&pg=PT210&printsec=frontcover

https://www.cairn.info/huit-siecles-de-monetarisation--9782717808292-page-5.htm

Dans la théorie du droit, l'indépendance se réalise par un acte juridique. Le concept d'acte juridique repose sur deux notions fondamentales et complémentaires que le latin nomme négocium et instrumentum.

- 1. Le négocium est une manifestation intentionnelle de volonté en vue de réaliser certains effets de droit. On y détermine la valeur chiffrée sur laquelle on veut s'accorder (grâce à la négociation) et les opérations que l'on souhaite réaliser (contrat de travail, contrat de prêt, contrat de dépôt, délégation de pouvoir, testament...).
- 2. *L'instrumentum* désigne l'écrit qui sert de support à l'opération chiffrée, c'est donc le moyen, le contenant, la forme juridique qu'un acte monétaire prend pour se communiquer.

Le négocium et l'instrumentum sont des concepts précieux dans la mesure où nous pouvons les utiliser pour qualifier l'acte monétaire par son mode de réalisation et la fonction de paiement par ses attributs.

Dans le contrat de droit d'usage monétaire, le négocium et l'instrumentum se rejoignent dans la reconnaissance d'une capacité de règlement provenant des personnes et s'appliquant aux choses :

Qualification de l'acte monétaire par une intention des personnes :

- Le contrat de gestion de droit d'usage est en mesure de reconnaître la capacité de n'importe quel type de personne (physique ou morale, naturelle ou artificielle) à poser des actes monétaires.
- Le contrat de gestion de droit d'usage est en mesure d'organiser la distribution d'un droit d'usage monétaire illimité à tous les agents que l'on souhaite inclure dans la production et dans l'échange.

Qualification de l'acte monétaire par une extension aux choses :

- Le contrat de gestion de droit d'usage est capable de fonctionner avec n'importe quel type de monnaie ou de token dans la mesure où il se fonde sur la reconnaissance d'une fonction de paiement universelle
- Le contrat de gestion de droit d'usage est capable de fonctionner avec n'importe quel type de poste comptable en vue de procéder à sa monétisation pour les besoins du système d'échange
- Le contrat de gestion de droit d'usage est capable de traiter tout type de biens, services, actifs corporels et incorporels en vue de procéder à leur monétisation pour les besoins de l'échange
- Le contrat de gestion de droit d'usage est capable de s'appliquer sur n'importe quel type de support informatique et d'infrastructure technique pour les besoins de l'échange

Concevoir l'acte monétaire au travers du négocium et de l'instrumentum permet de réaliser concrètement le caractère universel de la fonction de paiement comme la capacité de tout agent à choisir librement les termes de la production, de l'échange, de l'évaluation, de la comptabilisation et des technologies.

En tant de droit humain fondamental et naturel, la fonction de paiement pour objectif de créer de la capacité chez les individus et les groupes. Cette notion de capacité est importante et on la retrouve notamment dans la théorie du choix social chez certains auteurs comme Amartya Sen et son concept de capabilité.

Qu'est-ce que la capacité ? Le terme le plus proche, c'est celui qu'utilise Aristote, la « dynamis », et qu'on traduit souvent en anglais par « capacity », et en français par « puissance ». La capacité concerne la vie humaine, pas exactement la manière dont les vies humaines se passent en fait, mais le degré de liberté dont on dispose pour mener un autre genre de vie. Si vous pensez que la vie que vous menez n'est pas bonne, est-ce que vous pouvez la changer ? Est-ce que vous pouvez en avoir une autre ? Voilà l'idée, et il faut un terme plus large que la liberté ou le pouvoir. Quelqu'un veut acheter une Rolls. A-t-il la liberté d'acheter une Rolls? Oui, il en a la liberté. Est-ce qu'il a la capacité d'avoir une Rolls ? La réponse est non. La capacité est liée à la liberté, et il est naturel de penser que chacun accorde une grande importance au fait de ne pas être empêché de faire quelque chose. Contre toutes les formes d'oppressions économiques, sociales, religieuses ou politique, l'espoir réside dans un « empowerment » individuel et collectif que l'on peut associer à l'augmentation d'une capacité. On pourrait dire que la capacité est l'équivalent du pouvoir. Mais le terme de « pouvoir » a souvent un sens conflictuel. Donc nous préférons utiliser un nouveau mot, qui se rapporte à la liberté substantielle dont disposent les gens : ce qu'ils sont effectivement capables de faire, ce qu'ils peuvent se permettre de faire, ce qu'ils ont les ressources de faire. Et ça dépend de leur richesse, de leur éducation, du type de société dans laquelle ils vivent. L'approche de la capacité se concentre sur la vie humaine, et pas seulement sur les commodités qu'on en a détachées, comme les capitaux, les revenus ou les produits de base que quelqu'un peut posséder. Elle propose d'abandonner la focalisation sur les moyens d'existence pour s'intéresser aux possibilités réelles de vivre. Voilà pourquoi la capacité authentique cherche toujours à réunifier des notions que l'on analyse trop souvent de façon isolée et séparée. On en arrive ainsi aux fameuses balances des valeurs complémentaires.

Globalement, nous pouvons affirmer que les individus doivent augmenter leurs « capacités », c'est-à-dire avoir plus que de simples droits. Or cela ne peut se faire sans un minimum de capacité de règlement monétaire, économique et financier permettant aux individus de se réaliser. Dès lors, une situation sera juste selon « les possibilités, les chances qu'a l'individu de réaliser ses objectifs » ou de « choisir entre des modes de vie possibles ». Pouvoir doit, ici, s'entendre comme une capacité concrète d'agir. La capacité de règlement, ou la possibilité de réaliser des actes monétaires sans restriction excessive, apparaît comme un vecteur essentiel de la liberté d'agir. Pourquoi ? Parce que les transactions (paiements, achats, ventes, investissements, etc.) constituent la forme la plus courante — et la plus visible — de l'action économique. Les individus accèdent au logement, à l'éducation, à l'alimentation, à la culture ou encore à la santé grâce à leur capacité de régler un bien ou un service, que ce soit directement (par la monnaie) ou indirectement (par le crédit, l'échange, la compensation...). Dès lors, même si un individu possède officiellement « le droit » de consommer ou d'entreprendre, ce droit reste théorique si la personne ne peut pas financièrement mettre en œuvre son projet. Cette réalité met en évidence le rôle central de l'inclusion financière — ou plus largement, de l'inclusion monétaire : avoir un compte bancaire de base, accéder à des moyens de paiement, bénéficier d'un crédit ou d'un micro-crédit, pouvoir réaliser des virements électroniques, disposer d'instruments adaptés à ses besoins (espèces, monnaies complémentaires, cryptoactifs dans certains cas, etc.). On comprend également combien la réflexion sur les différents types de statuts monétaires est reliée à la question du développement des capacités individuelles et collectives : plus un système d'échange tend vers la monnaie privée exclusive et rivale et moins la capacité monétaire sera utilement et équitablement répartie. A l'inverse, il est assez logique de penser que plus un système d'échange tend vers la monnaie publique non exclusive et non rivale, plus on produira de conditions favorables pour permettre à chacun de développer une capacité de réalisation de ses valeurs.

Il existe de nombreux moyens pour augmenter les capacités, mais quand cherche à réfléchir et à agir sur le plan des valeurs, l'approche par l'unité dynamique des opposés est vraiment une méthode qui possède une extensibilité et une efficience qui sont exceptionnelles. Car produire une fonction de règlement universelle ne consiste pas à garantir seulement la transférabilité des valeurs et par extension des monnaies et des biens entre les différents agents, mais elle consiste bien plus globalement à créer des balances équilibrées de paiement capables de reconnecter tous les concepts qui servent à organiser les échanges afin de développer entre eux un mouvement de va et vient harmonique basé sur la relation d'équivalence. Les quinze balances trinitaires, en mettant en avant la réciprocité et la complémentarité, proposent des mécanismes qui visent à élargir la gamme des choix réels dont chaque acteur économique dispose. En d'autres termes, elles ne se contentent pas de répartir la monnaie ou les biens de manière plus juste ; elles structurent l'ensemble de la relation économique

pour encourager la participation active de chaque individu ou organisation. Grâce à ces balances, chaque personne peut développer ses propres capacités tout en contribuant à celles des autres : cette dynamique réciproque permet de sortir d'une logique purement concurrentielle où le gain de l'un se fait au détriment de l'autre. Au contraire, les échanges deviennent coopératifs, et la réciprocité alimente un cercle vertueux d'enrichissement mutuel. La distinction essentielle entre l'approche concurrentielle et coopérative ne se joue pas sur le choix des termes des balances trinitaires qui renvoient dans leur ensemble à des termes connus dans la comptabilité classique, mais uniquement au type de relation que l'on établit entre ces termes : Dans un système disjonctif, dominé par l'opposition entre la créance et la dette, la capacité se trouve souvent limitée par le manque de ressources ou par les contraintes imposées par ceux qui détiennent la monnaie et fixent les règles de l'échange. À l'inverse, l'économie conjonctive, grâce à ses balances trinitaires connectées et équilibrées, crée les conditions d'une plus grande autonomie : les individus ne se contentent plus de chercher à satisfaire passivement des besoins solvables, ils participent activement à l'organisation de la production et de la répartition, augmentant ainsi leur « dynamis », c'est-à-dire leur puissance d'agir seuls et en groupe.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Capabilit%C3%A9

https://shs.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2007-2-page-45?lang=fr

https://shs.cairn.info/revue-de-philosophie-economique-2018-1-page-49?lang=fr

https://fr.wikipedia.org/wiki/Balance (instrument)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Balance comptable

https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thode math%C3%A9matique d%27analyse multicrit%C3%A8re

Dans leur réflexion sur l'économie politique et la mesure de la richesse, les anciens philosophes grecs faisaient une distinction essentielle entre les termes *chrématistique* et *oiconomique*. La chrématistique est exclusivement orientée vers l'accumulation de richesse et la maximisation du profit, tandis que l'oiconomique concerne la gestion équilibrée et nécessaire des ressources pour le bien-être général. Nous percevons ici l'antagonisme éternel qui existe entre la recherche du pouvoir qui s'exprime par une action uniquement préoccupée par l'obtention de moyens mais dénuée de toute finalité, et la recherche de puissance qui s'exprime par une action procédant d'une gestion mesurée des moyens au service d'une ou de plusieurs finalités. *Ce n'est pas le moindre des mérites du concept de développement durable que d'avoir réintroduit la notion d'objectif temporel dans le champ de la pratique économique, nous rappelant ainsi que la poursuite de chacun des objectifs de développement durable peut être considéré à la fois comme une action finalisée, une valeur éthique, un droit humain fondamental, une dette transgénérationnelle, et donc comme une créance écologique. La richesse des 17 objectifs de développement durable tient donc autant à leur caractère multidimensionnel qu'à l'effort de complexité par lequel ils invitent chacun à évoluer vers plus de capacité, c'est-à-dire plus de conscience.*

On pourrait assez bien résumer l'ambition de l'ensemble des objectifs de développement durable en affirmant que leur mise en œuvre dans une économie soutenable vise à augmenter la capacité collective entendue comme celle de tous les êtres humains, alors que les stratégies de domination de l'économie extractive ruinent au contraire les capacités présentes et futures de tous les êtres humains. La notion de capacité joue un rôle central pour mesurer, évaluer et différencier les processus opérationnels du pouvoir et de la puissance. Alors que le pouvoir se fonde sur la recherche de la maximisation unilatérale d'une seule variable (par exemple le profit), la puissance se fonde pour sa part sur une recherche d'équilibre de l'ensemble des variables et dimensions basée sur des rapports de complémentarité, de co-développement et de synthèse contradictoire. Dans la perspective de la puissance, ce sont les interactions transformatrices entre les différentes variables qui sont la clef pour nous apprendre à piloter nos systèmes vers plus de flexibilité, d'adaptabilité et d'équilibre. Cela signifie donc que plus on créera de liens et d'interactions entre les différentes variables, et plus celles-ci fonctionneront comme un écosystème naturel dont l'intelligence première est de savoir se stabiliser en toutes circonstances de façon à favoriser la majorité des variables sans que cela se fasse au détriment de la minorité.

Dans le domaine des relations juridiques et économiques, nous pouvons distinguer la monnaie comme équivalent universel de tous les biens et instrument de pouvoir entre les mains d'une minorité, et l'acte monétaire comme fonction d'équivalence entre toutes les valeurs et instrument de puissance accessible à tous. D'un côté, la monnaie fonctionne comme un opérateur arithmétique permettant d'établir des relations entre

des quantités égales ce qui la cantonne à un déploiement dans l'unidimensionnalité, d'un autre côté, la monnaie fonctionne comme un opérateur logique permettant d'établir des relations entre des valeurs différentes, ce qui lui confère le statut d'un quasi-langage doté d'un caractère beaucoup plus général et de la capacité à aborder des problématiques de gestion multi-valeurs et de décision multi-dimensionnelles. Cette distinction se retrouve dans les différents modes de recouvrement de la dette : dans un prêt bancaire classique, tout crédit monétaire doit être remboursé par une quantité d'argent égale (pour la partie du capital), alors que dans une cession temporaire d'usufruit générative d'un passif successoral, les héritiers doivent combler la dette successorale par une valeur équivalente sans que celle-ci prenne nécessairement une forme monétaire.

La fonction d'équivalence, dans le contexte économique et juridique, se révèle être un pilier fondamental pour la compréhension et la gestion des systèmes complexes où coexistent diverses valeurs et dimensions. En approfondissant cette réflexion, il est essentiel de considérer que l'équivalence ne se limite pas simplement à une égalité quantitative ou monétaire, mais s'étend à une reconnaissance qualitative des différentes valeurs en jeu. Cette approche permet de transcender les paradigmes traditionnels où une seule dimension, souvent économique, prédomine au détriment d'autres aspects tels que le social, l'environnemental ou le culturel. Ainsi, la fonction d'équivalence devient un mécanisme de médiation qui harmonise des intérêts divergents en établissant une base commune de dialogue et de compréhension mutuelle. Cette médiation est facilitée par la capacité de la monnaie, non seulement comme un outil de mesure et de transfert de valeur, mais aussi comme un langage symbolique capable de représenter des concepts abstraits et variés. En cela, la monnaie agit comme un vecteur d'intégration des différentes valeurs, permettant une allocation des ressources qui tient compte de multiples critères simultanément. Par ailleurs, cette fonction d'équivalence joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de stratégies de puissance équilibrée, où la gestion des moyens est orientée vers des finalités multiples, favorisant ainsi une résilience et une adaptabilité accrues des systèmes économiques et sociaux.

L'utilisation des balances, notamment les balances comptables et les systèmes d'évaluation multicritère, offre une approche plus robuste et nuancée pour réaliser l'équivalence des valeurs que le recours au vote. Contrairement au vote, qui tend à simplifier les décisions en se basant sur des majorités souvent fluctuantes et peut négliger les minorités, les balances permettent une évaluation continue et intégrée de multiples dimensions et variables simultanément. Les balances facilitent la quantification et la pondération des différentes valeurs de manière systématique, assurant ainsi que chaque dimension reçoit une attention proportionnée et équilibrée dans le processus décisionnel. De plus, elles permettent de suivre l'évolution et les interactions entre les valeurs au fil du temps, favorisant une gestion dynamique et adaptative qui maintient l'harmonie et la complémentarité entre les différents éléments du système. Les balances offrent également une transparence accrue et une traçabilité des décisions, renforçant la responsabilité et la confiance des parties prenantes. En intégrant divers indicateurs et en permettant une analyse approfondie des relations entre les valeurs, les balances surpassent le vote en fournissant un cadre structuré et holistique qui soutient un équilibre durable et inclusif, évitant ainsi les compromis simplistes et les tensions inhérentes aux mécanismes de vote traditionnels. Ainsi les balances, qu'elles soient comptables ou basées sur des systèmes d'évaluation multicritère, doivent être comprises comme un instrument de décision collective et multidimensionnel extrêmement puissant permettant une gestion participative de toutes les questions du développement durable.

En termes de réflexion instrumentale et opérationnelle, la réflexion sur les capacités débouche sur une hiérarchisation des statuts monétaire en fonction des critères de contrôle et de contribution aux ODD :

- La monnaie privée à dimension économique (fiat monnaie et crypto monnaie) est contrôlée par toutes les monnaies d'un statut supérieur qui peuvent mieux contribuer à la réalisation des ODD
- La monnaie de groupe à dimension sociale (impôts, aides sociales, monnaies de services) contrôle la monnaie privée mais elle est contrôlée par les monnaies d'un statut supérieur.
- La monnaie commune à dimension comptable (ressources comptables, monnaies réelles) contrôle la monnaie privée et la monnaie de groupe mais elle est contrôlée par les monnaies d'un statut supérieur.
- La monnaie publique à dimension financière (graphes monétaires, fonction de règlement universel) contrôle les mouvements de valeurs dans les postes comptables dont dépendent les autres monnaies.

• Les balances multi-valeurs et multi-dimensionnelles à caractère algébriques et arithmétique contrôlent le fonctionnement des graphes monétaires qui connectent toutes les formes de monnaies.

Cette hiérarchie établit une chaîne de commandement où chaque niveau monétaire exerce une influence sur les niveaux inférieurs, assurant une gouvernance cohérente et intégrée des différentes formes de monnaies. En plaçant les balances multi-valeurs et multi-dimensionnelles au sommet, le système garantit une supervision algébrique et arithmétique des graphes monétaires, facilitant une coordination holistique et transparente entre toutes les monnaies basée sur le modèle mathématique de l'échange juste. Cette structure hiérarchique permet une répartition équilibrée des responsabilités, où les monnaies publiques financières orchestrent les mouvements de valeur essentiels, tandis que les monnaies communes comptables et les monnaies de groupe sociales assurent une gestion équitable et responsable des ressources. Les monnaies privées, bien que contrôlées par des entités supérieures, bénéficient d'un cadre régulatoire qui optimise leur contribution économique sans compromettre les objectifs sociaux et environnementaux. Cette organisation hiérarchique renforce la résilience du système monétaire en créant des mécanismes de contrôle redondants et adaptatifs, facilitant ainsi une gestion dynamique des ressources. Ainsi, la hiérarchie des statuts monétaires proposée non seulement structure les capacités de gestion et de contrôle de manière efficace, mais elle assure également un alignement stratégique des actions monétaires avec les valeurs durables, positionnant ce cadre comme un pilier essentiel pour une économie de transition réussie et une réalisation harmonieuse des 17 ODD.

Attribut de transitivité

Comme l'écrit Jacques Bichot dans son livre *Huit siècles de monétisation, de la circulation des dettes au nombre organisateur,* l'histoire monétaire a un sens qui correspond à l'évolution de la dette : étant à l'origine obligation de restituer quelque chose, celle-ci est devenue, dans le domaine monétaire, un arc d'un graphe valué, une relation chiffrée intégrée dans un réseau de relations analogues, à l'intérieur duquel le débiteur s'engage à réaliser certaines opérations. Si bien que passer des théories de la monnaie à une théorie des actes monétaires, où l'accent est mis sur les opérations beaucoup plus que sur les objets et les substances, est nécessaire pour respecter la réalité historique et comprendre le cours séculaire des évènements dans le domaine monétaire.

La bonne utilisation de la fonction de paiement relève d'un apprentissage relationnel. En effet, si les actes monétaires ont pour effet de modifier les relations chiffrées entre les agents, cela signifie donc que le niveau de structuration existant dans le réseau social des agents devient un critère très important. Le niveau de structuration d'un réseau social détermine directement la capacité des agents à mener des négociations satisfaisantes et à les clôturer dans un délai raisonnable en parvenant à un accord. C'est la raison pour laquelle il nous faut maintenant parler du deuxième attribut de la fonction de paiement : la transitivité.

La théorie de l'échange juste repose sur un modèle mathématique et philosophique basé sur la relation d'équivalence. L'équivalence se définit mathématiquement à partir de trois propriétés cumulatives qui sont la réflexivité (ou identité), la commutativité (ou symétrie) et la transitivité (ou connectivité). Alors que la réflexivité et la commutativité ne mettent en œuvre que des relations directes, la transitivité se distingue de ces deux premières propriétés par sa capacité à mettre en œuvre des relations directes et indirectes. La propriété transitive est une donnée fondamentale pour produire une économie (système de biens) qui soit également une écologie (système de liens). Cela est d'autant plus vrai que la propriété transitive est la grande oubliée des deux principes de justice d'Aristote qui dans l'économie politique déterminent la répartition des richesses, ce qui pourrait offrir une explication décisive sur l'incapacité de nos systèmes d'échange à atteindre la durabilité.

Afin de parfaire la justice des échanges, il convient donc d'étudier l'impact positif que pourrait avoir la propriété de la transitivité sur l'entrée dans une économie de transition relevant le défi de la réalisation des ODD.

• Amélioration de la connectivité et de la collaboration

La transitivité facilite les échanges et renforce les partenariats, essentiels pour aborder les défis complexes des ODD. Cette recherche de partenariats est d'ailleurs un objectif central comme le montre l'ODD 17.

En théorie des graphes, un réseau avec une haute transitivité a de nombreux triangles (A connecte à B et B connecte à C, donc A est connecté à C). Cela augmente la densité du réseau, rendant les échanges plus efficaces et résilients. Dans un contexte économique, cela signifie que les agents peuvent collaborer plus efficacement, même sans connexions directes, en passant par des intermédiaires fiables.

Un réseau fortement transitif permet une diffusion plus rapide des innovations et des meilleures pratiques. Par exemple, dans le secteur des énergies renouvelables, les innovations technologiques peuvent se propager plus rapidement à travers des connexions indirectes, accélérant ainsi l'adoption globale nécessaire pour atteindre l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable).

Des recherches montrent que les réseaux collaboratifs, comme ceux des universités ou des consortiums industriels, bénéficient de la transitivité en facilitant des collaborations interdisciplinaires et multipartites, essentielles pour résoudre des problèmes complexes comme le changement climatique (ODD 13).

Distribution efficace des ressources

La transitivité permet une répartition plus équitable et optimisée des ressources, essentielle pour réduire les inégalités (ODD 10) et assurer la consommation et la production responsables (ODD 12).

En permettant des transactions indirectes, la transitivité réduit les coûts de transaction et évite les congestions dans le réseau, assurant une distribution plus fluide et équitable des ressources. Par exemple, dans les systèmes de microfinance, les prêts peuvent circuler plus efficacement à travers des nœuds intermédiaires, atteignant des populations marginalisées sans nécessiter de connexions directes à chaque agent.

Le modèle du réseau de réciprocité montre que la transitivité améliore l'efficacité allocative en permettant une meilleure correspondance entre l'offre et la demande. Cela est crucial pour l'ODD 12, qui vise à assurer des modes de consommation et de production durables en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

Dans certains cas comme les systèmes de distribution alimentaire communautaire, on utilise la transitivité pour relier les producteurs locaux aux consommateurs via des intermédiaires, réduisant ainsi les pertes alimentaires et améliorant l'accès aux produits frais (ODD 2 : Faim "zéro").

Promotion de l'équité et de l'inclusivité

La transitivité contribue à une répartition plus équitable des richesses et à l'inclusion sociale. La transitivité assure que même les agents en périphérie du réseau peuvent accéder aux ressources via des connexions indirectes, réduisant ainsi les barrières à l'entrée et les inégalités. Par exemple, les plateformes de partage de connaissances permettent à des individus de différentes régions de collaborer et d'accéder à des ressources éducatives sans nécessiter des connexions directes. On parle à ce sujet de transidon.

Le transidon est la pratique qui exploite la transitivité pour élargir la réciprocité à plus de deux personnes : on passe d'un échange strictement bilatéral ($A \leftrightarrow B$) à un réseau d'échanges ($A \rightarrow B \rightarrow C \rightarrow ...$), où chacun donne et reçoit, mais pas nécessairement les mêmes individus. Cela a pour effet de produire une chaîne de transmission unilatérale qui inclut le tiers, quand bien même celui-ci est inconnu au début de l'échange.

En facilitant les interactions indirectes, la transitivité permet aux agents marginalisés ou isolés de participer activement au système économique, renforçant ainsi la cohésion et l'inclusion sociale. Cela est essentiel pour l'ODD 10, qui vise à réduire les inégalités à la fois sur un plan géographique et générationnel.

Exemple pratique : Les coopératives d'énergie renouvelable utilisent des réseaux transitifs pour permettre à des communautés éloignées de participer à des projets énergétiques collectifs, assurant ainsi une distribution plus équitable des bénéfices énergétiques et financiers.

Scalabilité et résilience des systèmes économiques

La transitivité permet aux réseaux économiques de s'adapter et de croître sans perte d'efficacité, et renforce la résilience face aux perturbations. La transitivité a un lien fort avec la scalabilité des réseaux. La transitivité permet au réseau de croître exponentiellement sans une augmentation proportionnelle des connexions directes. Cela est crucial pour une économie en expansion, où chaque nouvel agent peut se connecter via des intermédiaires existants sans nécessiter de connexions directes à tous les autres agents.

Les réseaux transitifs sont moins vulnérables aux perturbations car les interactions indirectes peuvent compenser les interruptions des interactions directes. Par exemple, en cas de défaillance d'un nœud central dans un réseau de paiement, les transactions peuvent toujours se réaliser via des nœuds intermédiaires, maintenant ainsi la continuité du système. Cela sécurise le fonctionnement du réseau.

La notion de canal de dérivation désigne un chemin alternatif ou secondaire dans un réseau, permettant de maintenir la circulation de flux lorsque la voie principale est indisponible ou surchargée. Grâce à ce canal, les échanges peuvent contourner un nœud ou un lien défaillant, garantissant la continuité des interactions. Cette redondance renforce la résilience du système, car elle évite qu'une panne locale ne bloque l'ensemble du réseau. Les canaux de dérivation sont donc particulièrement cruciaux dans les contextes de paiement, de logistique, de transmission d'information ou de distribution énergétique.

Des recherches montrent que les réseaux ayant une haute transitivité sont plus résilients aux chocs externes comme les crises financières ou les catastrophes naturelles, car ils possèdent plusieurs chemins alternatifs pour la transmission des ressources (ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure).

Transactions efficaces et justes

La transitivité assure des échanges rapides et équitables, même entre agents sans connexions directes. *La théorie des coûts de transaction*, développée par Ronald Coase, suggère que réduire les frictions dans les échanges (comme les distances ou les barrières à l'information) améliore l'efficacité économique. La transitivité réduit ces frictions en facilitant les transactions indirectes via des intermédiaires, augmentant ainsi l'efficacité globale du système. Il en résulte une optimisation des flux monétaires au sein des réseaux.

En garantissant que toutes les transactions peuvent être reliées de manière équitable, la transitivité assure que chaque agent peut accéder aux mêmes opportunités économiques, indépendamment de leur position initiale dans le réseau. Cela est essentiel pour l'ODD 10 et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

La transitivité appliquée à la fonction de paiement se définit comme un mode d'interaction entre des agents qui va permettre à chacun des agents de se relier soit directement soit indirectement : si A agit sur B et B sur C alors A agit sur C. Ce qui est intéressant ici est que dans les interactions indirectes, la transitivité conserve les propriétés de force et de rapidité des interactions directes. C'est sur cette idée que se fonde le réseau de paiement Lightning Network qui permet des transactions rapides et à faible coût entre utilisateurs distants.

Mais la transitivité va même plus loin encore que la connectivité, car elle permet de transformer un graphe connexe en un graphe complet. Dans un graphe simplement connexe, la relation « est relié à » est un concept de connexité via des chemins (parcours de plusieurs arêtes dans lequel A atteint C en passant par B). Dans un graphe complet, on applique une fermeture transitive (au sens des relations en mathématiques) à la notion de voisinage : si deux sommets A et C sont reliés indirectement par B, on décide de les relier directement. Quand on applique cela jusqu'au bout, on obtient un graphe où tous les sommets sont pair-à-pair connectés, c'est-à-dire un graphe complet. En rendant directs tous les liens qui n'existaient qu'indirectement, la fermeture transitive encourage l'interconnexion et stimule la réciprocité générale. Dans cette perspective, c'est par la fermeture transitive qu'un graphe pondéré parvient à une meilleure visibilité des liens potentiels, ce qui aura pour effet d'améliorer la compensation, la coordination et la coopération entre les nœuds.

• Construction de communautés et cohésion sociale

La transitivité renforce les liens communautaires et favorise la solidarité collective. Des études en sociologie montrent que les réseaux avec une forte transitivité tendent à avoir des communautés plus cohésives et solidaires. Les interactions indirectes renforcent les relations de confiance et la coopération, ce qui est essentiel pour l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et l'ODD 11 (Villes et communautés durables).

Une communauté solidaire est mieux équipée pour atteindre des ODD tels que la réduction de la pauvreté (ODD 1) et la promotion de la santé et du bien-être (ODD 3), car la cohésion sociale facilite la mise en œuvre de programmes collectifs et l'entraide. A contrario, le système du marché qui vise seulement la maximisation du profit par des échanges basés sur les liens directs peut menacer la cohésion sociale et faire exploser les inégalités comme nous pouvons l'observer partout où l'ultra-libéralisme a triomphé.

Dans son livre Les trois cultures du développement humain, Jean Baptiste de Foucauld fait la distinction suivante : « Les réseaux sociaux reposent sur des obligations mutuelles, ils ne sont pas simplement des contacts. Ils produisent une réciprocité restreinte – Je fais cela pour toi et tu me le rends – et, surtout, une réciprocité générale – Je fais cela pour toi sans attendre de ta part une contrepartie immédiate, mais je suis confiant qu'à l'occasion, quelqu'un me le rendra ». Or il est intéressant d'observer que le passage d'une réciprocité restreinte (l'échange bilatéral du deux) à la réciprocité générale (l'échange multilatéral du trois) requiert la transitivité.

Exemple empirique: Les initiatives de villages intelligents utilisent des réseaux de communication transitifs pour coordonner les efforts communautaires, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience face aux défis environnementaux et économiques. Les recherches sur les villes intelligents sont elles aussi des laboratoires d'expérimentation des vertus de la relation transitive dans de multiples champs d'interactions sociales.

• Intégration des aspects sociaux et environnementaux

La transitivité permet d'intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les interactions économiques, alignant ainsi les activités économiques avec les ODD. La transitivité favorise une approche systémique en permettant aux agents de considérer les impacts directs mais également indirects de leurs actions sur le système global, incluant les aspects sociaux et environnementaux. Dans cette optique, la transitivité d'un réseau est l'ensemble des interactions directes retenues dans une certaine conceptualisation du réseau, complété par l'ensemble des interactions indirectes qu'elles suscitent. Ainsi on pourrait définir un écosystème social ou naturel comme la fermeture transitive d'un réseau d'interactions au sein du peuplement vivant (donc le réseau des agents) mais également entre celui-ci et son biotope (donc le milieu où il se situe).

En accordant la même valeur et la même considération aux liens directs et indirects, en reconnaissant que tout lien indirect peut devenir un lien effectif, la fermeture transitive créé les conditions d'un échange juste.

Les projets de développement durable intégrés pourraient déboucher sur des modèles d'actions basés sur la mise en réseau des différents ODD, où on cherche à identifier les connexions indirectes et les combinaisons synergétiques qui génèrent le plus d'efficience. Le livre de Manfred Max-Neef sur *Le développement à échelle humaine* a démontré que le rapport besoin – capacité est synergétique et que la satisfaction des besoins fondamentaux diffère de la simple accumulation de biens matériels. Par exemple, un projet de reforestation (ODD 15) qui réduit la pollution de l'air (ODD 13) peut indirectement améliorer la santé publique (ODD 3).

L'utilisation de la logique du tiers inclus pourrait conduire à considérer chacun des ODD pas seulement comme une valeur souhaitable mais comme un nœud ou un pôle entre lesquels il convient de développer des prestations équilibrées dans un graphe fortement interconnecté pouvant évoluer vers un graphe complet. Une fois encore, c'est l'égalité des prestations des uns vis-à-vis des autres (isotès) qui permet de définir la réciprocité générale de façon objective et comme la matrice d'un sentiment de justice indépendant de tout imaginaire. C'est l'égalité qui permet d'inclure toutes les composantes du monde dans nos échanges.

Transparence et responsabilité

La transitivité améliore la traçabilité des transactions et encourage une responsabilité collective. Dans un réseau transitif, chaque transaction indirecte peut être retracée à travers les connexions directes, améliorant ainsi la transparence des flux monétaires et des interactions économiques. Cela est essentiel pour l'ODD 16, qui promeut des institutions transparentes et responsables. La visibilité accrue des transactions indirectes incite les agents à adopter des pratiques plus éthiques et responsables, car leurs actions peuvent avoir des répercussions plus larges au sein du réseau. Cela renforce la confiance et la coopération entre les agents.

La transitivité encourage une gestion trinitaire des balances comptables dans laquelle les notions de crédit (ou maximisation des excédents) et de dette (ou maximisation des déficits) est complétée par deux autres termes que nous identifions à l'économie coopérative (maximisation conjointe des créances et des dettes) et à l'économie mutualiste (minimisation conjointe des créances et des dettes). L'objectif de travailler avec des balances équilibrées favorise la transparence qui permet aux agents d'ajuster leurs transactions. Dans la mesure où la capacité transactionnelle se fonde ici sur les liens monétaires et plus sur les biens monétaires, la transparence devient une notion acceptable pour le plus grand nombre car il n'y a plus rien à voler.

Exemple pratique : Les systèmes de blockchain publique utilisent la transitivité pour assurer la transparence et la traçabilité des transactions, renforçant ainsi la confiance et la responsabilité des participants dans des secteurs comme la chaîne d'approvisionnement, la grande distribution et la logistique (ODD 12).

Promotion de systèmes décentralisés

La transitivité soutient les systèmes économiques décentralisés, réduisant la dépendance vis-à-vis des entités centrales et favorisant une distribution plus équitable du pouvoir économique. La transitivité permet aux agents

de s'interconnecter sans nécessiter de point central, ce qui réduit les risques de monopole et de contrôle centralisé, favorisant ainsi une distribution plus équitable du pouvoir économique.

Cela est crucial pour l'ODD 16, qui promeut des institutions inclusives et équitables. En permettant des interactions directes et indirectes, la transitivité renforce l'autonomie des agents en terme de pouvoir de négociation, leur donnant la capacité de participer activement à l'économie de transition sans dépendre d'intermédiaires centralisés. Cela soutient l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique).

Les réseaux de coopératives économiques utilisent des structures transitives pour permettre une gouvernance collective et une répartition équitable des ressources, illustrant la décentralisation et l'autonomie des agents.

Encouragement de l'innovation et de l'adaptabilité

La transitivité stimule l'innovation collaborative et permet aux réseaux économiques de s'adapter rapidement aux changements. Innovation Collaborative : Les interactions indirectes favorisées par la transitivité permettent aux idées et aux innovations de circuler plus librement à travers le réseau, facilitant la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle. Cela est essentiel pour l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure).

Un réseau transitif peut rapidement réorienter les flux économiques en réponse à de nouvelles opportunités ou défis, assurant ainsi une adaptabilité accrue aux changements. Par exemple, en cas de crise économique, les interactions indirectes permettent une redistribution rapide des ressources pour répondre aux besoins urgents.

Des recherches montrent que les réseaux fortement connectés et transitifs sont plus propices à l'innovation car ils facilitent l'échange d'idées et la collaboration entre différents acteurs. Exemple Pratique : Les incubateurs et les hubs d'innovation utilisent des réseaux transitifs pour connecter startups, investisseurs et mentors, favorisant ainsi un environnement propice à l'innovation et à l'adaptation rapide aux changements du marché.

• Support à la gouvernance collaborative

La transitivité encourage une gouvernance collaborative où les décisions sont prises sur la base des préférences collectives. Tout l'enjeu de *La théorie du choix social* réside précisément dans le dépassement du paradoxe de Condorcet que l'on peut résumer par le passage de systèmes de vote non transitifs à des systèmes de votes dotés de la propriété de la transitivité. Le résultat attendu est l'obtention de procédures plus efficientes dans le classement, l'agrégation et la mesure des préférences collectives dont dépend l'intelligence collective.

Participation collective: La transitivité facilite la participation de multiples parties prenantes dans le processus de prise de décision, assurant que chacun puisse s'exprimer sur l'ensemble des propositions ou des candidats. Cela est essentiel pour l'ODD 16, qui vise à promouvoir des institutions inclusives et responsables.

Engagement des parties prenantes : En reliant indirectement différentes parties prenantes, la transitivité favorise un engagement plus large et plus inclusif, garantissant que les initiatives de développement durable sont représentatives des besoins et des aspirations de toutes les parties impliquées.

Exemple pratique : Les plateformes de gouvernance participative utilisent des réseaux transitifs pour engager les citoyens, les entreprises et les gouvernements dans la prise de décision, garantissant ainsi des politiques plus inclusives et représentatives avec à la clef une satisfaction et un engagement plus importants.

Transitivité comme lien intergénérationnel

La transitivité facilite les liens intergénérationnels et la gestion durable des ressources pour les générations futures. La transitivité permet de créer des connexions entre différentes générations en facilitant le transfert de connaissances, de valeurs et de ressources. Cela est essentiel pour garantir que les actions présentes ne compromettent pas les capacités des générations futures, en alignement avec l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 13 (Lutte contre le changement climatique). La transitivité assure que la gestion des ressources naturelles n'obère pas les besoins futurs. En tenant compte des interactions indirectes, elle favorise une utilisation prudente et planifiée des ressources selon leur disponibilité et leur durabilité.

Théorie de la justice intergénérationnelle : Inspirée par les travaux de philosophes comme John Rawls, la transitivité permet de structurer des systèmes économiques et sociaux qui intègrent des considérations de justice intergénérationnelle. Cela signifie que les décisions actuelles doivent équilibrer les besoins présents avec

les droits des générations futures. Plus globalement, cela ouvre la possibilité de transactions intertemporelles dans lesquelles les différentes actions sont définies par leur aptitude à relier présent, passé et futur.

Exemple pratique : Les mécanismes de gouvernance environnementale, tels que les comités consultatifs intergénérationnels, utilisent des réseaux transitifs pour assurer que les décisions prises aujourd'hui tiennent compte des impacts futurs. Cela inclut des initiatives comme les accords internationaux sur le climat, où les pays collaborent indirectement via des forums multilatéraux pour gérer des émissions de gaz à effet de serre.

Impact sur l'éducation et la sensibilisation : La transitivité facilite la promotion de la responsabilité intergénérationnelle dont dépend l'éducation et de la sensibilisation aux enjeux de durabilité. Par ailleurs, les programmes éducatifs peuvent se propager à travers des réseaux transitifs, atteignant ainsi une large audience et favorisant une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver les ressources pour l'avenir.

Conclusion

La transitivité est bien plus qu'une simple propriété structurelle des réseaux économiques et sociaux. Elle est un catalyseur essentiel pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et pour orchestrer une économie de transition efficiente et équitable. En améliorant la connectivité, la complétude, la distribution des ressources, l'équité, la résilience, et en favorisant l'innovation et la gouvernance collaborative, la transitivité joue un rôle central dans la construction de systèmes économiques robustes, équitables et durables.

L'intégration de la transitivité dans la gestion des ressources intergénérationnelle renforce non seulement la durabilité des ressources actuelles mais garantit également leur disponibilité pour les générations futures. Cette dimension intergénérationnelle est cruciale pour une approche holistique de la durabilité, assurant que les actions présentes ne compromettent pas le bien-être des générations à venir.

Les preuves logiques et empiriques démontrent que la transitivité n'est pas une simple notion théorique, mais une propriété essentielle qui permet de répondre efficacement aux défis complexes et interconnectés des ODD. Elle offre une structure robuste pour des interactions économiques et sociales inclusives, résilientes et durables, alignées avec les aspirations globales de durabilité et de bien-être collectif.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Relation transitive

https://fr.wikipedia.org/wiki/Transitivit%C3%A9

https://www.fondationjeanpiaget.ch/fjp/site/oeuvre/index_notions_nuage.php?NOTIONID=264

http://dominique.temple.free.fr/reciprocite.php?page=reciprocite 2&id article=208

http://dominique.temple.free.fr/reciprocite.php?page=reciprocite 2&id article=202

http://dominique.temple.free.fr/reciprocite.php?page=reciprocite 2&id article=121

http://www.momirandum.com/graphes/algorithmes-generaux/AlgorithmedeWarshall.html

https://fr.wikipedia.org/wiki/Algorithme_de_Warshall

https://fr.wikipedia.org/wiki/Algorithmes de connexit%C3%A9 bas%C3%A9s sur des pointeurs

https://fr.wikipedia.org/wiki/Algorithme de Floyd-Warshall

5. Richesse et transférabilité : Une approche systémique de la fonction de règlement

Dans la théorie des graphes, l'instrument symbolique fondamental pour représenter la transaction est la simple flèche. Cela nous invite à proposer une seconde définition plus générale de la fonction de règlement comme la capacité à transférer de la valeur ayant pour conséquence de produire une circulation des richesses.

Contrairement à ce que l'on pense assez souvent, la transférabilité de la valeur ne se réduit pas au mouvement croisé des biens et de la monnaie entre les personnes, mais elle regroupe une quantité considérable d'opérations qui portent essentiellement sur des catégories comptables abstraites souvent méconnues.

En réalité, la transférabilité de la valeur constitue une universalité de droit dès lors que nous comprenons qu'elle s'applique essentiellement à des catégories comptables reliées entre elles par des flèches. C'est effectivement au sein des catégories comptables que le réseau des relations chiffrées est le plus dense.

Cette observation est d'autant plus vraie quand nous savons qu'il existe des nomenclatures comptables entre lesquelles il est très difficile d'établir une relation de valeur. On pourrait ainsi redéfinir le libéralisme comme la tentative de dépasser les limitations comptables qui s'opposent au mouvement de la richesse.

Dans la continuité de la théorie des actes juridiques, on peut considérer que la fonction de règlement sera d'autant mieux maîtrisée et répandue si les personnes comprennent et utilisent les possibilités de transférer de la valeur au sein des différentes catégories comptables. Une telle perspective englobe les approches basées sur la création monétaire qui se contentent d'opérer dans une catégorie comptable particulière, mais qui perdent de vue l'universalité de la fonction de règlement liée à une recherche permanente de transférabilité des valeurs. On comprend alors l'intérêt pédagogique majeur qu'il y aurait de concevoir une présentation systémique de nos capacités de transfert, sachant qu'un tel sujet n'a fait l'objet d'aucune étude particulière à ce jour.

Transferts dans l'espace

Entre comptes individuels et organisations

- 1. Compte de personne physique → Compte d'entreprise
 - o Exemple: Un particulier effectue un paiement à une entreprise pour un produit ou un service.
- 2. Compte d'entreprise → Compte de personne physique
 - o Exemple : Paiement des salaires ou des dividendes à des employés ou actionnaires.

Entre institutions ou organisations

- 3. Compte d'entreprise → Compte d'un État
 - o Exemple: Paiement d'impôts, taxes, ou cotisations sociales.
- 4. Compte d'un État → Compte d'entreprise
 - Exemple : Subventions, remboursements de crédits d'impôt, ou règlements pour marchés publics.
- 5. Compte d'un organisme public → Compte d'un autre organisme public
 - Exemple : Transfert budgétaire entre administrations (État → collectivité locale, etc.).
- 6. Compte d'un pays → Compte d'un organisme international
 - o Exemple: Contributions aux budgets d'organisations internationales (ONU, FMI, etc.).

Entre systèmes financiers

- 7. Compte bancaire national → Compte bancaire étranger
 - o Exemple: Transferts internationaux de fonds (SWIFT, SEPA, etc.).
- 8. Compte bancaire → Compte d'actif numérique
 - Exemple : Conversion de devises traditionnelles en cryptomonnaies ou transferts vers des portefeuilles numériques.
- 9. Compte bancaire → Compte de dépôt chez un intermédiaire financier
 - o Exemple: Transfert vers un compte de courtage pour des placements financiers.

Entre niveaux d'une même entité

- 10. Compte principal → Compte secondaire (d'une même personne ou entreprise)
 - o Exemple: Allocation de fonds d'un compte général à des comptes dédiés (projets, filiales, etc.).
- 11. Compte de filiale → Compte de la maison mère (ou inversement)
 - o Exemple: Transferts intragroupes dans une entreprise multinationale.
- 12. Compte d'un département → Compte d'un autre département
 - o Exemple: Transferts internes dans une organisation ou entrepris

Entre acteurs informels ou non institutionnels

- 13. Compte de personne physique → Compte de communauté ou groupe informel
 - o Exemple: Cotisations à des associations, clubs, ou groupements sans personnalité juridique.
- 14. Compte collectif → Compte individuel
 - o Exemple: Redistribution d'un fonds commun (par exemple, dans un groupe d'épargne).

Autres transferts spécifiques

- 15. Compte d'une organisation caritative → Compte de bénéficiaires
 - o Exemple: Paiement direct ou indirect d'aides humanitaires.
- 16. Compte d'un système monétaire local → Compte bancaire classique
 - o Exemple : Conversion d'une monnaie locale (SEL, Monnaie locale complémentaire) en monnaie nationale.

Transferts dans le temps

Dans les paiements et transactions

- 1. Paiement immédiat → Paiement échelonné
 - Exemple: Un achat est payé en plusieurs mensualités (leasing, crédit, abonnement).
- 2. Paiement immédiat → Paiement anticipé
 - o Exemple : Paiement d'un acompte pour sécuriser une commande ou un service futur.

Dans les notions de valeur

- 3. Valeur présente → Valeur future projetée
 - o Exemple: Estimation de la valeur future d'un investissement (capitalisation).
- 4. Valeur future → Valeur présente actualisée
 - o Exemple : Calcul de la valeur actuelle nette (VAN) pour un projet.
- 5. Valeur initiale → Valeur terminale (après dépréciation ou amortissement)
 - o Exemple: Amortissement d'un bien ou d'un actif au fil du temps.

Dans la gestion des actifs et des dettes

- 6. Créance immédiate → Créance différée
 - Exemple : Transformation d'une facture à payer en une reconnaissance de dette à long terme.
- 7. Dette immédiate → Dette consolidée (ou rééchelonnée)

o Exemple : Négociation de nouvelles modalités pour le remboursement d'une dette existante.

Dans les investissements

- 8. Investissement immédiat → Rendement futur
 - Exemple: Placer un capital aujourd'hui pour des gains à long terme (actions, obligations).
- 9. Rendement périodique → Capital final cumulé
 - Exemple : Réinvestissement des intérêts ou dividendes pour augmenter la valeur d'un portefeuille.

Dans les flux économiques

- 10. Production immédiate → Stock pour consommation future
 - o Exemple : Constitution de réserves stratégiques (denrées alimentaires, énergie).
- 11. Consommation présente → Consommation différée (épargne)
 - o Exemple : Mise de côté de revenus actuels pour une utilisation future.

Dans les mécanismes financiers

- 12. Flux de trésorerie → Flux futur anticipé
 - Exemple: Planification des cash flows futurs pour un projet ou une entreprise.
- 13. Prélèvement immédiat → Remboursement étalé dans le temps
 - o Exemple: Contrats d'assurance ou cotisations sociales avec prestations différées (pensions).

Dans les contrats et engagements

- 14. Droit d'usage immédiat → Droit d'usage différé
 - o Exemple : Contrats de leasing avec option d'achat différée.
- 15. Engagement immédiat → Exécution future
 - o Exemple : Commande avec livraison à une date ultérieure.

Dans le domaine des assurances et pensions

- 16. Prime immédiate → Prestation future
 - o Exemple : Assurance-vie ou retraite avec paiement différé des rentes.
- 17. Épargne actuelle → Pension future
 - o Exemple : Versements réguliers dans un plan de retraite.

Dans la fiscalité

- 18. Impôt différé → Recette fiscale future
 - o Exemple : Crédits d'impôt reportés ou paiements échelonnés.
- 19. Subvention immédiate → Retour fiscal futur
 - Exemple : Subventions pour des projets devant générer des revenus imposables à l'avenir.

Dans la gestion des risques

- 20. Risque actuel → Couverture ou mitigation future
 - Exemple : Achat d'une option ou couverture de change pour se protéger contre des incertitudes futures.

Transferts monétaires

Dans les transactions

- 1. Monnaie fiduciaire (billets, pièces) → Monnaie scripturale (compte bancaire)
 - o Exemple : Dépôt de liquide dans un compte bancaire.
- 2. Monnaie scripturale → Monnaie électronique
 - o Exemple : Recharge d'un portefeuille numérique ou d'une carte prépayée.
- 3. Monnaie légale → Monnaie privée (cryptomonnaies)
 - o Exemple : Achat de Bitcoin ou d'autres actifs numériques.
- 4. Monnaie privée (cryptomonnaie) → Monnaie légale
 - o Exemple: Conversion de cryptomonnaies en devises nationales pour un retrait bancaire.
- 5. Monnaie centrale → Monnaie commerciale
 - Exemple : Banques commerciales utilisant des réserves auprès de la banque centrale pour émettre des crédits.

Entre usages spécifiques

- 9. Monnaie épargne → Monnaie de transaction
 - o Exemple : Utilisation des économies pour financer un achat important.
- 10. Monnaie de transaction → Monnaie d'investissement
 - o Exemple: Placement d'une partie de ses revenus dans des actifs financiers ou immobiliers.
- 11. Monnaie de spéculation → Monnaie de couverture
 - Exemple : Utilisation de devises ou d'options pour se protéger contre des risques de change ou de marché.

Entre formes d'engagement monétaire

- 12. Monnaie de règlement → Monnaie d'obligation
 - o Exemple: Paiement en avance pour un contrat futur (acompte).
- 13. Monnaie d'obligation → Monnaie de règlement
 - o Exemple: Exécution d'un contrat financier ou d'une dette.
- 14. Monnaie de prêt → Monnaie de remboursement
 - o Exemple : Emprunter de l'argent et rembourser avec intérêts.

Dans le cadre des systèmes financiers

- 15. Monnaie bancaire → Monnaie centrale (réserves bancaires)
 - o Exemple: Transfert de liquidités des banques commerciales vers la banque centrale.
- 16. Monnaie centrale → Monnaie bancaire (création monétaire)
 - Exemple : Banques commerciales recevant des liquidités dans le cadre d'opérations de refinancement.
- 17. Monnaie de règlement → Monnaie de compte

 Exemple : Inscription comptable des opérations bancaires généralement dans les résultats de l'entreprise

Dans l'économie numérique

- 21. Monnaie nationale → Jetons numériques (tokens)
 - Exemple : Achat de tokens dans une plateforme blockchain pour accéder à des services ou produits.
- 22. Jetons numériques → Monnaie nationale
 - o Exemple : Encaissement de tokens en devise après leur utilisation ou revente.
- 23. Monnaie locale → Crédit-temps ou points de fidélité
 - o Exemple: Conversion d'euros en points de fidélité utilisables dans un programme spécifique.

Transferts d'actifs innovants

Entre actifs incorporels et capital

- 1. Actif incorporel (brevets, licences) → Capital social
 - o Exemple : Apport en nature de propriété intellectuelle pour augmenter le capital d'une société.
- 2. Capital social → Fonds propres réévalués
 - Exemple : Augmentation de la valeur des actifs incorporels intégrés au bilan grâce à une réévaluation.
- 3. Capital social → Création de titres hybrides (obligations convertibles)
 - Exemple: Conversion d'une partie du capital en titres d'investissement flexibles pour attirer des investisseurs.

Entre immobilisations et valorisation financière

- 4. Immobilisation incorporelle → Frais de recherche et développement (R&D)
 - o Exemple : Dépenses de R&D immobilisées pour refléter leur contribution future aux revenus.
- 5. Immobilisation corporelle \rightarrow Actif numérique
 - o Exemple: Transformation d'une infrastructure physique en plateforme numérique valorisable.
- 6. Immobilisation amortie → Actif réévaluable
 - o Exemple: Changement de méthode comptable pour valoriser un actif à sa juste valeur (IFRS).

Entre produits, revenus et actifs

- 7. Produit constaté d'avance → Actif incorporel de droit d'usage
 - o Exemple : Reconnaissance d'un droit d'usage sur un service ou produit déjà payé.
- 8. Revenus différés → Actif immatériel lié à une marque ou à un brevet
 - Exemple : Conversion de flux de revenus futurs en une estimation de valeur actuelle d'un actif immatériel.
- 9. Fonds d'amorçage → Actif stratégique

 Exemple : Utilisation de fonds d'investisseurs pour acquérir ou développer des actifs stratégiques.

Entre financements publics et valorisation privée

- 10. Subvention publique → Actif incorporel (marque ou logiciel développé)
 - o Exemple : Financement BPI utilisé pour créer un logiciel valorisé comme actif.
- 11. Subvention BPI → Fonds propres
 - o Exemple: Intégration des subventions dans les fonds propres par mécanismes comptables.
- 12. Crédit d'impôt recherche (CIR) → Actif de R&D immobilisé
 - o Exemple : Utilisation du CIR pour valoriser des dépenses de recherche en actif.

Entre actifs financiers et innovants

- 13. Start-up innovante → Portefeuille d'investissement réévalué
 - o Exemple: Acquisition d'une start-up dont la valorisation évolue chaque année.
- 14. Titre de participation → Fonds d'amorçage réinvesti
 - o Exemple: Conversion d'un titre de participation en cash pour financer une nouvelle innovation.
- 15. Obligation verte → Projet d'innovation durable
 - o Exemple: Emprunt obligataire utilisé pour financer des actifs innovants à impact écologique.

Entre outils numériques et comptabilité

- 16. Actif numérique (NFT, Token) → Immobilisation incorporelle
 - Exemple: Intégration de tokens numériques dans le bilan comme actif incorporel.
- 17. Actif immatériel → Jetons d'investissement
 - o Exemple: Fractionnement d'un brevet en tokens valorisables sur une plateforme blockchain.
- 18. Données collectées → Actif data valorisable
 - o Exemple: Création d'une valeur comptable pour des bases de données stratégiques.

Entre écosystèmes d'innovation

- 19. Start-up incubée → Actif stratégique d'une société mère
 - o Exemple : Valorisation comptable d'une start-up intégrée comme filiale stratégique.
- 20. Fonds d'investissement public → Capital risque pour innovation technologique
 - o Exemple: Allocation de fonds publics vers des investissements à haut potentiel d'innovation.
- 21. Innovation interne → Actif valorisé via un partenariat ou une co-entreprise
 - o Exemple: Utilisation d'une innovation interne pour conclure un partenariat stratégique.

Transferts relationnels

Entre positions économiques

1. Posséder de l'argent → Détenir un pouvoir d'achat proportionnel

- o Exemple : Solvabilité d'un agent économique sur les marchés.
- 2. Négocier une transaction → Se conformer aux rapports de l'offre et de la demande
 - o Exemple : Commercialité d'un bien, d'un service, d'une offre, d'une proposition.
- 3. Faire un gain sur la vente d'un bien ou d'un service → Réinvestir le gain pour générer plus de profit
 - O Exemple : Rentabilité d'un investissement ou d'une épargne.
- 4. Accéder à un financement → Renforcer une capacité économique
 - o Exemple : Une entreprise obtient un crédit bancaire pour financer un projet, augmentant ainsi sa capacité productive.
- 5. S'acquitter d'une dette → Restaurer une position financière
 - o Exemple: Un ménage rembourse son crédit immobilier, ce qui améliore sa solvabilité à long terme.
- 6. Déléguer une activité → Obtenir une externalisation rentable
 - o Exemple : Une société confie une partie de sa production à un sous-traitant pour se concentrer sur son cœur de métier.
- 7. Transformer une ressource → Générer une valeur ajoutée
 - o Exemple : Un producteur agricole transforme des fruits en jus pour augmenter leur valeur marchande.
- 8. Allouer une ressource → Optimiser son usage
 - o Exemple : Une entreprise investit dans la formation de ses employés pour accroître leur productivité, leur satisfaction et leur fidélité.

Entre rôles économiques

- 9. Mettre un prix \rightarrow Vendre un bien ou un service
 - o Exemple: Un agent A évalue la production de cerises qu'il souhaite vendre ou échanger. Cette opération est réflexive car définir un prix implique une relation interne au bien ou au service. Sa valeur économique est définie pour lui-même avant de pouvoir être échangée.
- 10. Céder un bien d'une certaine valeur → Recevoir un bien de valeur équivalente
 - o Exemple : Cession mutuelle portant sur une chose ou un service. Cette opération est commutative car le résultat de l'échange est égal dans les deux sens.
- 11. Échanger une séquence de biens ou de services entre plusieurs agents → Réaliser un équilibre global des valeurs échangées dans un système fermé
 - o Exemple : Un agent A cède un bien à un agent B, qui cède un autre bien à un agent C, qui complète l'échange en restituant une valeur équivalente à l'agent A. La transitivité garantit que la somme des valeurs données et reçues par tous les agents est équilibrée.
- 12. Partager une ressource commune → Garantir un usage équitable
 - o Exemple : Des entreprises mutualisent des infrastructures (comme un entrepôt) pour réduire leurs coûts et maximiser leur efficacité.
- 13. Co-investir dans un projet → Partager les risques et les bénéfices
 - o Exemple : Deux entreprises collaborent pour développer une nouvelle technologie, se répartissant les coûts et les gains futurs.
- 14. Mettre en commun des compétences → Réaliser une synergie productive

- o Exemple : Un partenariat entre une start-up technologique et une grande entreprise permet de combiner innovation et savoir-faire industriel.
- 15. Réorienter les flux de valeur → Stabiliser une relation économique complexe
 - o Exemple : Un groupe d'agents économiques met en place une plateforme d'échanges multi-latéraux qui ajuste automatiquement les contributions pour maintenir l'équilibre.

Nouvelles perspectives globales

- 16. Structurer une communauté d'intérêt → Favoriser la coopération à long terme
 - o Exemple : Une coopérative agricole regroupe plusieurs producteurs pour partager des équipements coûteux et négocier collectivement avec les distributeurs.
- 17. Redistribuer un surplus → Réduire les inégalités systémiques
 - o Exemple : Une entreprise engage une partie de ses profits dans des programmes sociaux ou des fonds environnementaux, créant un impact au-delà de son activité.
- 18. Créer une monnaie ou un droit alternatif → Faciliter les échanges non monétaires
 - o Exemple : Une communauté utilise une monnaie locale ou un système de crédits pour échanger des services et renforcer l'économie circulaire.
- 19. Innover dans les pratiques contractuelles → Renforcer la confiance entre partenaires
 - o Exemple : Des contrats intelligents sur une blockchain assurent une exécution automatique des termes convenus, réduisant les litiges.
- 20. Anticiper une évolution des rapports économiques → Préserver l'équilibre à long terme
 - o Exemple: Une entreprise ajuste ses relations avec ses fournisseurs en fonction des risques climatiques futurs pour sécuriser son approvisionnement.

8. Application du droit d'usage monétaire aux transferts de valeurs entre postes comptables privés

Depuis l'invention de la comptabilité en partie double par les Italiens il y a 500 ans, on ne monétise que 2 postes comptables : celui des créances clients et celui du capital social. Le premier nourrit le libéralisme et le second nourrit le capitalisme. Ce goulot d'étranglement monétaire est absurde car il oblige tout le monde à devenir un vendeur et à s'approprier des biens pour pouvoir gagner sa vie. Pourtant, il existe plus de 100.000 postes comptables valorisables et mobilisables pour des transactions si l'on tient compte de toutes les subdivisions possibles des livres comptables. La pauvreté transactionnelle dans laquelle nous sommes enfermés pour de pures raisons idéologiques est un phénomène extraordinaire car il semble une loi d'airain alors qu'il est facilement évitable par une innovation des écritures. La monétisation de nouveaux postes comptables pour produire d'autres types d'échanges et de valeurs est la clef de la diversification des activités et de l'entrée dans l'économie sémantique du développement durable et humain. Pour mener à bien cette réflexion essentielle pour la modernisation et la réhumanisation de notre développement, nous allons comparer deux choses :

- La transférabilité de la valeur entre postes comptable basée sur les règles classiques d'écriture
- La transférabilité de la valeur entre postes comptables basée sur le droit d'usage monétaire

En partant de l'idée que tous les postes comptables sont valorisables et mobilisables pour un règlement, il paraît intéressant de systématiser les liens entre eux de façon à dynamiser le fonctionnement des entreprises. Dans cette perspective, l'utilisation du droit d'usage monétaire comme monnaie de règlement s'appliquant au transfert des valeurs enregistrées comme de la monnaie de compte dans les différents postes comptables pourrait véritablement révolutionner les pratiques dans ce domaine traditionnellement limité et figé.

- Le droit d'usage monétaire est un contrat financier qui prend appui sur un stock de monnaie réelle préalablement démembré et sur un poste comptable représentatif de l'emplacement de cette monnaie

réelle (par exemple un compte de réserve ou de quasi-fonds propre mobilisables). Ce contrat financier possède donc une nature hybride particulièrement propice pour lui conférer la fonction de monnaie de règlement de nature financière et comptable, et pas économique et bancaire. Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'instrument monétaire et financier s'appliquant exclusivement aux postes comptables.

- En tant que monnaie de règlement, le droit d'usage monétaire se différencie de la monnaie de compte inscrite dans les postes comptables. Comme la fonction de cette monnaie de règlement est de mettre en mouvement la monnaie de compte inscrite dans les postes comptables selon la règle de l'équivalence entrée / sortie, cette différenciation représente un principe de sécurité et de clarté dans les opérations internes et externes s'appliquant aux différents postes comptables. Si l'on ne disposait que de la monnaie de compte, il serait difficile de lui faire jouer le rôle de monnaie de règlement.
- Alors que les règles classiques d'écriture en monnaie de compte ne permettent d'organiser la transférabilité de la valeur qu'entre les postes comptables d'une même entité économique (société ou groupe), le recours au droit d'usage monétaire comme monnaie de règlement pourrait permettre pour la première fois dans l'histoire de mobiliser l'ensemble des valeurs inscrites dans les bilans et les comptes de résultats afin d'organiser des transferts de valeurs entre les postes comptables d'entités économiques différentes, ce qui transformerait potentiellement tous ces postes comptables en autant de postes d'échanges de valeurs dont les fonctions seraient semblables à celles d'un compte bancaire.

Les livres comptables n'auraient plus pour seule fonction d'enregistrer la valeur, mais également de la conserver et de la faire circuler en la monétisant afin de favoriser une meilleure activité économique des agents. Nous entrerions alors dans une nouvelle époque, celle de l'abondance monétaire basée sur la restitution aux agents économiques du droit d'écriture, de lecture et d'interprétation des valeurs comptables et financières. Une telle approche rejoint celle qui considère la fonction de paiement comme un droit humain universel et concret se définissant comme une liberté fondamentale attachée à la réalisation des actes monétaires.

Transferts de valeurs entre postes comptables basés sur les règles classiques d'écriture

Entre comptes internes de l'entreprise

- 1. Compte d'immobilisations corporelles \rightarrow Compte de charges d'exploitation
 - Exemple : Une machine industrielle est amortie sur plusieurs années. La valeur de l'amortissement est transférée du compte d'immobilisations corporelles vers le compte de charges d'exploitation.
- 2. Compte de provisions pour risques et charges → Compte de dettes fournisseurs
 - Exemple : Une provision pour litige est utilisée pour régler une dette envers un fournisseur après un accord.
- 3. Compte de stocks → Compte de charges d'exploitation
 - Exemple : Des matières premières sont consommées dans le cadre de la production d'un bien.
 Leur valeur est transférée du compte de stocks vers le compte de charges d'exploitation.

Entre entreprises

- 4. Compte de stocks (Entreprise A) → Compte de stocks (Entreprise B)
 - o Exemple : Une entreprise échange un excédent de matières premières contre des produits finis d'une autre entreprise.
- 5. Compte de créances clients (Entreprise A) → Compte de dettes fournisseurs (Entreprise B)
 - Exemple : Une entreprise cliente et son fournisseur compensent leurs créances et dettes respectives par une transaction sans transfert de fonds.
- 6. Compte d'immobilisations (Entreprise A) → Compte de produits exceptionnels (Entreprise B)

 Exemple : Une entreprise cède un équipement inutilisé à une autre, enregistrant la transaction comme produit exceptionnel.

Entre entreprises et personnes physiques

- 7. Compte de charges de personnel → Compte de rémunération
 - Exemple : Une entreprise paie les salaires de ses employés, transférant la valeur du compte de charges de personnel vers le compte de rémunération.
- 8. Compte de dividendes à payer \rightarrow Compte d'actionnaire
 - Exemple : Une entreprise distribue ses dividendes aux actionnaires en transférant la valeur du compte de dividendes à payer vers les comptes individuels des actionnaires.

Entre entreprises et institutions publiques

- 9. Compte d'entreprise → Compte d'un État
 - Exemple : Une entreprise paie des impôts sur les sociétés, transférant la valeur de son compte de dettes fiscales vers celui de l'administration fiscale.
- 10. Compte d'un État → Compte d'entreprise
 - Exemple : L'État accorde une subvention à une entreprise pour soutenir un projet d'innovation, transférant la valeur d'un compte budgétaire vers le compte de trésorerie de l'entreprise.

Entre systèmes financiers

- 11. Compte bancaire → Compte bancaire étranger
 - Exemple : Une entreprise effectue un paiement international pour régler une facture, transférant la valeur de son compte bancaire local vers un compte bancaire à l'étranger.
- 12. Compte bancaire → Compte de courtage
 - Exemple : Une entreprise transfère des fonds de son compte bancaire vers un compte de courtage pour investir dans des actions.

Entre comptes spécifiques de l'entreprise

- 13. Compte de provisions pour risques et charges → Compte de charges exceptionnelles
 - Exemple : Une entreprise utilise une provision pour couvrir une dépense exceptionnelle liée à un sinistre.
- 14. Compte de produits constatés d'avance → Compte de produits
 - Exemple : Une entreprise livre un produit prépayé, transférant la valeur du compte de produits constatés d'avance au compte de produits.
- 15. Compte de dettes fournisseurs → Compte de trésorerie
 - Exemple : Une entreprise règle une facture fournisseur en réduisant son compte de dettes et son compte de trésorerie.

Entre filiales d'un même groupe

- 16. Compte de dettes intra-groupe (Filiale A) → Compte de créances intra-groupe (Filiale B)
 - Exemple : Deux filiales d'un même groupe compensent des transactions internes par un ajustement comptable.
- 17. Compte d'immobilisations financières (Société mère) → Compte de capitaux propres (Filiale)

• Exemple : La société mère réalise une augmentation de capital dans une filiale en transférant des immobilisations financières vers les capitaux propres de la filiale.

Entre entreprises et organismes internationaux

- 18. Compte d'entreprise → Compte d'un organisme international
 - Exemple : Une entreprise verse une contribution annuelle à une organisation internationale pour financer un programme humanitaire.
- 19. Compte d'un organisme international → Compte d'un État
 - Exemple : Un organisme international transfère des fonds à un État membre pour financer un projet de développement local.

Entre différents postes comptables au sein d'une même entreprise

- 20. Compte d'amortissements → Compte de réserves
 - Exemple : Une immobilisation totalement amortie voit sa valeur résiduelle transférée du compte d'amortissements au compte de réserves.
- 21. Compte de produits → Compte de dettes fiscales
 - Exemple : Une entreprise calcule son impôt sur les sociétés à payer à partir de ses produits et transfère la valeur au compte de dettes fiscales.
- 22. Compte de provisions pour investissements → Compte d'immobilisations
 - Exemple : Une entreprise utilise une provision réglementée pour financer l'achat d'une nouvelle machine, transférant la valeur au compte d'immobilisations.

Ces exemples montrent comment des transferts de valeurs entre postes comptables peuvent être réalisés dans des contextes variés, avec des applications pratiques adaptées à chaque type de transaction.

Transferts de valeur entre postes comptables basés sur le droit d'usage monétaire

Entre comptes internes de l'entreprise

- 1. Compte d'immobilisations corporelles → Compte de stocks
 - Exemple : Une entreprise utilise une machine (immobilisation corporelle) pour produire des biens destinés à la vente, enregistrés comme stocks. Le coût de production est valorisé en utilisant le droit d'usage monétaire.
- 2. Compte de provisions pour risques et charges → Compte de charges d'exploitation
 - Exemple : Une entreprise utilise une provision pour risques afin de couvrir une dépense opérationnelle imprévue, le règlement s'effectuant via le droit d'usage monétaire.
- 3. Compte d'amortissements → Compte de réserves
 - Exemple : À la fin de vie d'un actif immobilisé, les amortissements cumulés sont transférés aux réserves de l'entreprise, reflétant la valeur résiduelle grâce au droit d'usage monétaire.

Entre entreprises utilisant le droit d'usage monétaire

- 4. Compte d'immobilisations (Entreprise A) → Compte d'immobilisations (Entreprise B)
 - Exemple : L'entreprise A cède le droit d'usage d'une machine à l'entreprise B en échange d'un titre de droit d'usage monétaire, permettant à B d'utiliser l'équipement sans achat direct.
- 5. Compte d'actifs incorporels (Entreprise A) → Compte d'actifs incorporels (Entreprise B)

- Exemple : L'entreprise A accorde une licence de son logiciel à l'entreprise B, le paiement s'effectuant via des droits d'usage monétaire transférés de B à A.
- 6. Compte de stocks (Entreprise A) \rightarrow Compte de stocks (Entreprise B)
 - Exemple : L'entreprise A échange des matières premières avec l'entreprise B, en utilisant des titres de droit d'usage monétaire pour équilibrer la valeur des stocks transférés.

Entre entreprises et personnes physiques

- 7. Compte de charges de personnel (Entreprise) → Compte de rémunération (Employé)
 - Exemple : Une entreprise rémunère ses employés en utilisant des droits d'usage monétaire, transférant la valeur du compte de charges de personnel vers le compte de rémunération de l'employé.
- 8. Compte de produits (Entreprise) → Compte de dépenses (Client particulier)
 - Exemple : Un client particulier achète un produit à une entreprise et paie en titres de droit d'usage monétaire, transférant la valeur de son compte de dépenses vers le compte de produits de l'entreprise.

Entre entreprises et institutions ou organisations

- 9. Compte d'entreprise → Compte d'un État
 - Exemple : Une entreprise règle ses impôts en transférant des droits d'usage monétaire à l'État, déduisant la valeur de son compte de dettes fiscales.
- 10. Compte d'un État → Compte d'entreprise
 - Exemple : L'État accorde une subvention à une entreprise sous forme de droits d'usage monétaire pour soutenir un projet innovant, créditant le compte de l'entreprise.
- 11. Compte d'entreprise → Compte d'un organisme public
 - Exemple : Une entreprise verse des cotisations à un organisme public en utilisant des droits d'usage monétaire, transférant la valeur correspondante.
- 12. Compte d'un organisme public → Compte d'un autre organisme public
 - Exemple : Deux administrations publiques transfèrent des fonds entre elles via des droits d'usage monétaire pour financer des projets communs.

Entre systèmes financiers

- 13. Compte d'actif financier (Entreprise) → Compte d'actif numérique
 - Exemple : Une entreprise convertit des droits d'usage monétaire en actifs numériques, tels que des tokens sur une blockchain, pour diversifier ses investissements.
- 14. Compte bancaire → Compte de dépôt chez un intermédiaire financier
 - Exemple : Une entreprise transfère des droits d'usage monétaire depuis son compte bancaire vers un compte de courtage pour réaliser des placements financiers.
- 15. Compte bancaire national → Compte bancaire étranger
 - Exemple : Une entreprise effectue un transfert international de droits d'usage monétaire pour payer un fournisseur étranger, facilitant ainsi le commerce international.

Entre postes comptables spécifiques

16. Compte de charges (Entreprise A) → Compte de produits (Entreprise B)

- Exemple : L'entreprise A achète des services de consulting à l'entreprise B, le paiement s'effectuant via des droits d'usage monétaire, transférant la valeur du compte de charges de A au compte de produits de B.
- 17. Compte de provisions (Entreprise) → Compte d'investissements
 - Exemple : Une entreprise utilise des provisions pour risques et charges afin de financer un nouvel investissement, en transférant la valeur via des droits d'usage monétaire.
- 18. Compte d'amortissements (Entreprise) → Compte de réserves
 - Exemple : Les amortissements d'un actif sont réaffectés aux réserves de l'entreprise, reflétant
 l'utilisation des droits d'usage monétaire pour maintenir la stabilité financière.

Entre entreprises et organismes internationaux

- 19. Compte d'entreprise → Compte d'un organisme international
 - Exemple : Une entreprise contribue au financement d'un projet humanitaire en transférant des droits d'usage monétaire à une organisation internationale.
- 20. Compte d'un pays → Compte d'un organisme international
 - Exemple : Un État verse sa contribution annuelle à une organisation internationale sous forme de droits d'usage monétaire, soutenant ainsi des initiatives globales.

Entre comptes de l'entreprise et employés ou actionnaires

- 21. Compte de dividendes à payer \rightarrow Compte de personne physique
 - Exemple : Une entreprise distribue des dividendes à ses actionnaires en utilisant des droits d'usage monétaire, transférant la valeur directement aux comptes personnels des actionnaires.
- 22. Compte de participation des salariés → Compte d'épargne salariale
 - Exemple : Les employés reçoivent une participation aux bénéfices de l'entreprise sous forme de droits d'usage monétaire, qu'ils peuvent placer dans un plan d'épargne salariale.

Entre comptes d'entreprises et fournisseurs

- 23. Compte de dettes fournisseurs (Entreprise) → Compte de créances clients (Fournisseur)
 - Exemple : Une entreprise règle ses dettes envers un fournisseur en transférant des droits d'usage monétaire, ce qui réduit sa dette et augmente la créance du fournisseur.
- 24. Compte d'avances et acomptes versés sur commandes (Entreprise) → Compte de produits constatés d'avance (Fournisseur)
 - Exemple : L'entreprise verse un acompte à un fournisseur en droits d'usage monétaire pour une commande future, reflétant le transfert de valeur entre les comptes respectifs.

Entre entreprises au sein d'un même groupe

- 25. Compte d'immobilisations financières (Société mère) → Compte de capitaux propres (Filiale)
 - Exemple : La société mère investit dans sa filiale en lui transférant des droits d'usage monétaire, augmentant ainsi le capital de la filiale.
- 26. Compte de dettes intra-groupe (Filiale A) → Compte de créances intra-groupe (Filiale B)
 - Exemple : Deux filiales règlent des transactions internes en utilisant des droits d'usage monétaire, optimisant ainsi la trésorerie du groupe.

- 27. Compte de provisions pour investissements (Entreprise A) → Compte de produits exceptionnels (Entreprise B) ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable.
 - Exemple: Une entreprise A finance une ferme solaire (B) en utilisant des provisions pour investissements. En retour, l'entreprise B fournit de l'énergie à coût réduit sous forme de titres de droits d'usage monétaire, incitant d'autres entreprises à participer.
- 28. Compte de stocks excédentaires (Entreprise A) → Compte de stocks (ONG) ODD 12 : Consommation et production responsables.
 - Exemple : Une entreprise A cède ses stocks excédentaires (aliments proches de la date limite) à une ONG. La transaction est compensée par des droits d'usage monétaire transférés à une plateforme d'aide alimentaire.
- 29. Compte de provisions pour risques environnementaux (Entreprise A) → Compte d'immobilisations écologiques (Entreprise B) ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques.
 - Exemple: Une entreprise pétrolière (A) finance la plantation de forêts gérées par une entreprise environnementale (B), en transférant des droits d'usage monétaire adossés à ses provisions pour risques climatiques.
- 30. Compte de fonds intra-groupe (Entreprise A) → Compte d'investissements (Organisation internationale) ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.
 - Exemple : Une multinationale (A) finance un programme de santé dans des pays en développement via des droits d'usage monétaire, permettant à une organisation internationale d'utiliser ces fonds pour acquérir des ressources médicales.

Le droit d'usage monétaire démultiplie les possibilités de transferts entre postes comptables en ouvrant des voies inaccessibles avec les méthodes classiques. Il permet de valoriser des actifs sous-utilisés, de fluidifier les échanges inter-entreprises, et de contribuer activement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. En intégrant cette approche, les entreprises peuvent créer des réseaux d'échanges complexes, réduire leur dépendance à la liquidité et optimiser leurs ressources pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Comme si les progrès que nous faisons en matière de droits économiques fondamentaux (cf : droit universel de règlement) étaient proportionnels à notre capacité de réalisation des ODD.

Comparaison des avantages et inconvénients entre ces deux approches

Voici une comparaison des transferts de valeurs entre postes comptables réalisés de manière classique (sans droit d'usage monétaire) et ceux réalisés avec le droit d'usage monétaire, afin d'évaluer les apports spécifiques de ce dernier en termes de possibilités de transfert de valeur.

Transferts classiques sans droit d'usage monétaire

Avantages:

- 1. Simplicité comptable :
 - Les transferts entre comptes comptables sont bien intégrés dans les normes comptables classiques (IFRS, PCG, etc.).
 - Ils suivent des règles claires, comme l'utilisation des amortissements, provisions, stocks ou créances.
- 2. Stabilité des bases légales et comptables :

 Chaque transaction repose sur des principes comptables éprouvés (principe de prudence, rattachement des charges/produits à l'exercice, etc.).

3. Limitation des transactions fictives :

 Les transferts sont restreints par des justificatifs économiques concrets, ce qui limite les manipulations ou détournements.

Limites:

1. Rigidité des transferts :

- Les transferts sont souvent limités à des opérations d'une même nature ou encadrés par des procédures spécifiques (par exemple, provisions affectées uniquement à des risques prédéterminés).
- Les transferts entre entités différentes nécessitent des flux monétaires réels, ce qui peut ralentir les transactions ou limiter les possibilités d'échange.

2. Manque de flexibilité:

 Les comptes traditionnels ne permettent pas facilement des échanges complexes entre entreprises sans liquidité directe (par exemple, échange de services ou de licences).

3. Dépendance à la liquidité :

 Les transferts monétaires (via les comptes bancaires, par exemple) sont nécessaires dans de nombreux cas, ce qui peut poser problème en cas de manque de trésorerie.

Transferts avec le droit d'usage monétaire

Avantages:

1. Flexibilité accrue :

- Le droit d'usage monétaire permet des échanges entre des postes comptables de nature différente sans recourir immédiatement à de la liquidité monétaire réelle.
- o Exemple : Une entreprise peut échanger une immobilisation inutilisée contre des stocks ou des actifs incorporels, en utilisant un titre de paiement fondé sur le droit d'usage.

2. Facilitation des échanges inter-entreprises :

- Le droit d'usage monétaire agit comme un équivalent monétaire, mais sans nécessiter de fonds physiques ou de flux monétaires réels.
- Exemple : Une entreprise peut régler un fournisseur ou acquérir un service en transférant un droit d'usage monétaire au lieu d'un paiement en numéraire.

3. Optimisation des ressources immobilisées :

- Les actifs inutilisés ou sous-utilisés (stocks excédentaires, immobilisations obsolètes, etc.)
 peuvent être mobilisés rapidement grâce au droit d'usage monétaire.
- Exemple : Une machine inutilisée peut générer de la valeur en étant louée ou cédée temporairement via un droit d'usage.

4. Réduction des besoins en liquidité :

- Les transferts avec droits d'usage permettent de réaliser des transactions même en cas de contraintes de trésorerie.
- Exemple : Une entreprise en difficulté de liquidité peut échanger des provisions ou des stocks contre des droits d'usage monétaire pour couvrir ses besoins.

5. Transferts bilatéraux ou multilatéraux :

 Le droit d'usage monétaire facilite les transactions cycliques ou les compensations complexes (par exemple, entre plusieurs filiales d'un même groupe ou entre partenaires d'un écosystème).

Limites:

1. Complexité comptable accrue :

- La comptabilisation des droits d'usage nécessite une adaptation des systèmes comptables classiques pour intégrer cette nouvelle forme de valeur.
- Les actifs immobilisés par le droit d'usage doivent être évalués régulièrement pour refléter leur juste valeur.

2. Encadrement juridique en cours de définition :

 Contrairement aux transferts classiques, les droits d'usage monétaire reposent sur des innovations contractuelles, qui peuvent nécessiter une adaptation légale pour éviter les abus ou les conflits.

3. Potentiel de manipulation :

 Si les droits d'usage ne sont pas correctement évalués ou sécurisés, il existe un risque de surévaluation ou d'utilisation frauduleuse.

4. Défi de la traçabilité :

 La circulation des droits d'usage dans des chaînes complexes (par exemple, entre plusieurs entreprises ou institutions publiques) peut devenir difficile à suivre sans outils spécifiques comme la blockchain.

Synthèse des possibilités

Aspect	Transferts classiques	Transferts avec droit d'usage monétaire
Flexibilité des transferts	Limitée par la nature des comptes et la liquidité	Très élevée, permet des échanges entre postes de nature différente
Dépendance à la liquidité	Essentielle pour les échanges entre entreprises	Réduite grâce à l'utilisation des droits d'usage
Échanges complexes	Plus difficiles, souvent limités à des flux simples	Facilités grâce aux titres transférables
Optimisation des actifs immobilisés	Possible, mais nécessite une cession ou amortissement	Optimisée via des échanges temporaires ou partiels
Traçabilité et documentation	Standardisée et bien établie	Peut nécessiter des outils avancés pour suivre les droits
Adaptabilité comptable	Déjà intégrée dans les normes	Nécessite des ajustements ou de nouvelles normes
Cadre légal et fiscal	Solide et universel	En cours de définition dans certains cas
Vitesse des échanges	Ralentis par les contraintes de trésorerie	Accélérés grâce à la fluidité des titres

Ce que le droit d'usage monétaire permet en plus :

- Faciliter les échanges inter-entreprises sans dépendre uniquement de la trésorerie ou des paiements directs.
- Valoriser des actifs immobilisés sous-utilisés grâce à des droits d'usage temporaires ou partiels.
- Permettre des échanges entre postes de nature différente (par exemple, provisions → investissements ou actifs incorporels → stocks).
- Créer un système multilatéral d'échange, notamment dans des réseaux complexes comme des écosystèmes d'entreprises ou des partenariats public-privé.
- Réduire les besoins en liquidité immédiate, offrant une solution pour les entreprises ayant des contraintes de trésorerie.

Ce que le droit d'usage monétaire ne permet pas :

- Il ne simplifie pas nécessairement la comptabilité, car il exige des ajustements pour intégrer ces nouveaux types de droits.
- Il ne remplace pas totalement les flux monétaires traditionnels dans des contextes où les paiements en numéraire sont requis (par exemple, réglementations fiscales strictes).
- Il nécessite un cadre légal clair, en particulier pour éviter les abus ou litiges liés à l'évaluation des droits.

Conclusion

Le droit d'usage monétaire offre une souplesse et une fluidité considérables, en élargissant les possibilités de transfert de valeur, notamment dans les cas où la trésorerie ou les échanges directs sont limités. Toutefois, il complète plutôt qu'il ne remplace les transferts classiques, et sa pleine efficacité dépendra de l'évolution des outils comptables, des cadres réglementaires et des technologies utilisées pour le tracer.

9. Application du droit d'usage monétaire aux transferts de valeurs entre postes comptables publics

Intéressons-nous maintenant aux transferts de valeurs entre postes comptables de la comptabilité publique, dans laquelle les possibilités sont probablement encore plus réduites que dans la comptabilité privée. Nous allons faire une analyse complète à ce sujet basée sur les pratiques existantes aves des exemples. Dans un premier temps, on va s'intéresser seulement aux transferts de valeurs entre postes comptables des ministères ou des collectivités territoriales ou des villes basées sur la règle classique de l'enregistrement par l'écriture, puis dans un second temps nous tenterons d'évaluer si l'introduction du droit d'usage monétaire pourrait apporter un changement majeur pour le financement des politiques publiques et des organisations étatiques.

<u>Transferts de valeurs entre postes comptables basés sur les règles classiques d'écriture</u>

Dans la comptabilité publique, qui régit les ministères, les collectivités territoriales et les communautés urbaines, les transferts de valeurs entre postes comptables sont soumis à des règles strictes. Ces transferts s'inscrivent dans le cadre de l'enregistrement classique par écritures comptables, fondé sur des principes comme la spécialité budgétaire, l'annualité des comptes, et le contrôle rigoureux des fonds publics.

Principes fondamentaux de la comptabilité publique

- 1. Spécialité budgétaire :
 - Les crédits budgétaires alloués à un ministère ou une collectivité ne peuvent être affectés qu'aux dépenses prévues pour un objet donné.

- Les transferts entre postes sont restreints par des contraintes légales et réglementaires.
- 2. Séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable :
 - Les ordonnateurs (ministères, collectivités, maires) ordonnent les dépenses et les recettes, mais les comptables publics (agents du Trésor) effectuent les paiements et vérifient la régularité des écritures.

3. Règle d'annualité :

- Les crédits non utilisés en fin d'année doivent être annulés, sauf exceptions autorisées par des mécanismes spécifiques comme les reports de crédits.
- 4. Objectif de transparence et de traçabilité :
 - Chaque écriture comptable doit être appuyée par des justificatifs précis (délibérations, marchés publics, contrats).

Typologie des transferts entre postes comptables publics

Les transferts entre postes comptables se limitent souvent à des écritures spécifiques autorisées dans des cadres bien définis.

- 1. Transferts budgétaires entre chapitres d'un même ministère ou collectivité
 - Exemple : Transferts internes pour réaffecter des crédits
 - Compte budgétaire : Chapitre "Dépenses de fonctionnement" → Chapitre "Dépenses d'investissement"
 - Cas : Un ministère décide d'utiliser une partie des crédits de fonctionnement pour financer un projet informatique.
 - Écriture comptable : Débit du compte des crédits de fonctionnement et crédit du compte d'investissement.
 - Limite: Cela nécessite une autorisation législative ou un décret en Conseil d'État.

2. Transferts entre comptes de charges

- Exemple : Réaffectation des charges dans une collectivité territoriale
 - Compte de charges "Entretien des bâtiments publics" → Compte de charges "Frais de personnel"
 - Cas : Une ville réaffecte des fonds initialement prévus pour des travaux à l'embauche de personnel temporaire pour l'entretien.
 - Écriture comptable : Transfert interne dans les limites du budget voté.

3. Transferts entre comptes de recettes

- Exemple : Ajustement de recettes fiscales dans une région
 - o Compte de recettes "Taxes locales" → Compte de recettes "Dotations de l'État"
 - Cas: Lorsqu'une dotation exceptionnelle de l'État vient compenser une baisse des recettes fiscales locales.
 - Écriture comptable : Crédit du compte de dotation et ajustement dans les recettes fiscales.

4. Transferts entre collectivités et ministères

• Exemple : Financement croisé de projets publics

- Compte "Subventions d'investissement" (Ministère) → Compte "Recettes d'investissement"
 (Ville)
 - Cas : Le ministère de l'Éducation finance une école dans une ville.
 - Écriture comptable : Débit du compte budgétaire ministériel et crédit du compte de recettes d'investissement de la ville.

5. Transferts entre dépenses et provisions

- Exemple: Utilisation de provisions pour des risques exceptionnels
 - o Compte de provisions "Risques climatiques" → Compte de charges "Interventions d'urgence"
 - Cas : Une collectivité mobilise ses provisions pour financer des aides après une catastrophe naturelle.
 - Écriture comptable : Débit du compte de provisions et crédit du compte de charges.

6. Transferts entre comptes d'immobilisations

- Exemple : Revalorisation des biens immobiliers
 - Compte d'immobilisations "Bâtiments administratifs" → Compte d'immobilisations "Équipements scolaires"
 - Cas : Un bâtiment administratif est transformé en école et reclassé dans un autre poste.
 - Écriture comptable : Transfert entre postes comptables d'immobilisations sans flux financier

7. Transferts entre comptes de dettes et créances

- Exemple : Compensation entre une collectivité et un établissement public local
 - Compte de dettes "Dette envers un établissement public" → Compte de créances "Créance sur l'établissement public"
 - Cas : Une ville solde une créance en ajustant ses dettes avec un établissement public local.
 - Écriture comptable : Débit du compte de dettes et crédit du compte de créances.

Exemples spécifiques par type d'entité

1. Ministères

- Réaffectation des crédits en cours d'exercice :
 - Cas : Le ministère de la Santé réaffecte des crédits inutilisés pour acheter des équipements dans les hôpitaux publics.
 - Limite: Ces transferts nécessitent un arbitrage interministériel et une décision en Conseil des ministres.

2. Collectivités territoriales

- Transferts internes pour projets locaux :
 - Cas : Une région transfère des crédits d'un poste "Infrastructures routières" à un poste
 "Développement durable" pour financer des pistes cyclables.
 - o Écriture : Ajustement budgétaire dans le cadre des règles de la comptabilité publique.

- Réallocation de charges pour des événements imprévus :
 - Cas : Une ville transfère des crédits de ses charges de personnel vers des charges de fonctionnement pour financer un événement culturel non prévu.
 - o Limite: Ces transferts doivent être validés par une délibération du conseil municipal.

Limites et blocages des transferts dans la comptabilité publique

1. Rigidité légale:

- Les transferts de valeurs sont strictement encadrés et nécessitent souvent des validations administratives ou politiques (délibérations, arrêtés).
- 2. Absence de flexibilité entre entités publiques :
 - Les transferts entre collectivités ou entre ministères doivent passer par des mécanismes complexes (dotations, subventions) qui ralentissent les opérations.
- 3. Dépendance au cadre budgétaire annuel :
 - Les règles d'annualité empêchent souvent les réaffectations au-delà de l'année en cours, sauf recours à des reports autorisés.
- 4. Manque d'outils pour des transferts rapides :
 - Les écritures comptables classiques ne permettent pas une compensation directe ou des transferts automatiques entre différents niveaux de comptabilité publique.

Synthèse

Dans la comptabilité publique, les transferts de valeurs entre postes comptables restent limités et strictement réglementés. Les écritures comptables actuelles permettent des ajustements budgétaires internes et entre entités publiques, mais ces mécanismes sont rigides, peu flexibles, et souvent ralentis par des procédures administratives complexes. Il en résulte une perte colossale d'efficience de l'action publique.

Cette rigidité limite la capacité des institutions publiques à mobiliser rapidement les fonds pour répondre à des besoins urgents ou pour des projets innovants. Une modernisation des pratiques comptables, inspirée des innovations dans le secteur privé ou de nouveaux concepts comme le droit d'usage monétaire, pourrait apporter des solutions pour surmonter ces blocages et redynamiser un secteur public souvent exsangue.

Transferts de valeurs entre postes comptables basés sur le droit d'usage monétaire

Les postes comptables publics contiennent des montants astronomiques enregistrés en monnaie de compte, qui restent pour l'essentiel inactifs et non mobilisés, faute de mécanismes permettant leur utilisation comme outil de règlement. Cette situation contraste avec les déficits permanents des trésoreries publiques, obligeant les entités étatiques à s'endetter pour des projets qui pourraient être financés par ces valeurs latentes.

L'introduction du droit d'usage monétaire (DUM) dans la comptabilité publique pourrait représenter une transformation majeure, permettant de contourner les limites actuelles. Grâce à sa nature hybride, combinant un actif financier bloqué avec un droit de règlement dérivé, le DUM pourrait offrir une solution innovante et légale de règlement pour fluidifier les flux financiers entre ministères, collectivités territoriales, et villes.

Le DUM offre une opportunité unique de transformer la gestion des finances publiques en valorisant les ressources dormantes des postes comptables à tous les niveaux des organisations. Tester cette innovation sur des projets pilotes permettrait d'évaluer son potentiel avant une généralisation à grande échelle.

L'introduction du DUM dans la comptabilité publique ne serait pas simplement une réforme technique, mais une transformation stratégique de la gestion des finances publiques. Cela pourrait réduire la dépendance à l'endettement classique, particulièrement utile dans un contexte de pression croissante sur les finances

publiques, augmenter la capacité des institutions à financer des projets d'intérêt général ou des infrastructures critiques, et rendre le système plus résilient face aux crises économiques ou climatiques.

Principes fondamentaux du droit d'usage monétaire pour le secteur public

- 1. Nature hybride adaptée à la comptabilité publique :
 - Le DUM repose sur un actif financier réel (argent bloqué dans des fonds souverains, des réserves budgétaires ou des comptes de garantie).
 - Il est démembré pour créer des titres cessibles et utilisables comme monnaie de règlement, sans nécessiter un flux monétaire immédiat.
- 2. Complémentarité avec les principes comptables publics :
 - Traçabilité : Chaque DUM est attaché à une écriture comptable précise, garantissant transparence et auditabilité.
 - Respect de la spécialité budgétaire : Les DUM peuvent être affectés spécifiquement à des postes comptables précis.
 - Adaptabilité : Permet de mobiliser des actifs latents ou des provisions non utilisées, sans compromettre le respect des règles budgétaires.
- 3. Efficience en termes d'utilité et d'équité financière :
 - Une petite quantité d'argent bloqué peut générer un volume important de flux financiers grâce à l'effet multiplicateur des droits d'usage entre les différentes entités publiques.
 - Si les entités publiques respectent la règle de l'équilibre comptable des balances paiements (très proche de la règle comptable publique) alors le système s'auto-finance à l'infini.

Problématiques actuelles dans la comptabilité publique

- 1. Manque de liquidités et de financement bancaire :
 - o Les missions d'intérêt général (non rentables) peinent à attirer des financements privés.
 - o Les déficits budgétaires chroniques limitent la capacité d'investissement des entités publiques.
- 2. Rigidité des transferts entre entités publiques :
 - Les flux financiers entre ministères, collectivités et villes sont entravés par des règles strictes et des lenteurs administratives.
- 3. Absence d'optimisation des actifs et passifs publics :
 - Les entités publiques sous-exploitent leurs actifs (immobilisations, provisions) et ne disposent pas de bilans consolidés à jour pour en maximiser l'utilisation.

Proposition d'une solution applicative universelle

- 1. Création d'un système national de droit d'usage monétaire pour les entités publiques
 - 1. Mécanisme :
 - Un fonds souverain national ou une caisse publique (par exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations) centralise un montant bloqué (par exemple, 5 % des budgets annuels des collectivités et ministères participants).
 - Ces fonds bloqués servent de base pour émettre des droits d'usage monétaire (DUM) équivalents, cessibles entre entités publiques.
 - 2. Fonctionnement :

- Les DUM sont émis sous forme de titres électroniques, traçables, et adossés à des comptes spécifiques.
- Les ministères, collectivités, et villes utilisent les DUM comme monnaie de règlement pour leurs échanges, transferts, ou financements de projets.

3. Conditions juridiques et fiscales :

 Les DUM sont conçus pour être compatibles avec le droit budgétaire et comptable public, en respectant les règles de traçabilité et de justification.

2. Exemples concrets de transferts utilisant le DUM

Voici une liste d'exemples pour illustrer comment le droit d'usage monétaire (DUM) pourrait être utilisé pour faciliter les transferts de valeurs entre postes comptables des entités publiques (ministères, collectivités territoriales, villes), dans le cadre du financement des politiques publiques et des missions d'intérêt général.

Entre comptes internes des ministères

- 1. Compte de provisions pour risques → Compte de charges d'intervention
 - Exemple: Un ministère mobilise des provisions pour risques climatiques pour financer des interventions d'urgence après une catastrophe naturelle, en utilisant des titres de DUM pour régler les prestataires.
- 2. Compte de dépenses courantes → Compte de dépenses d'investissement
 - Exemple : Le ministère de la Santé réaffecte une partie de son budget de fonctionnement pour construire des hôpitaux modulaires, grâce à des DUM émis sur des crédits immobilisés.
- 3. Compte de subventions transférées → Compte de financement des projets locaux
 - Exemple : Le ministère de l'Éducation finance des écoles rurales en transférant des DUM à des régions pour des projets éducatifs spécifiques.

Entre collectivités territoriales

- 4. Compte de recettes fiscales → Compte de dépenses sociales
 - Exemple : Une région utilise des DUM pour financer des aides sociales d'urgence après une baisse de recettes fiscales imprévues.
- 5. Compte de subventions régionales → Compte de dépenses de développement durable
 - Exemple : Une région transfère des DUM à une collectivité locale pour financer des infrastructures de transports en commun écologiques.
- 6. Compte d'investissement régional → Compte de subventions intercommunales
 - Exemple : Une région transfère des DUM à un groupement intercommunal pour cofinancer une usine de traitement des déchets.

Entre une ville et une région

- 7. Compte de provisions d'urgence → Compte de dépenses sociales
 - Exemple : Une région mobilise ses DUM pour aider une ville à financer un programme de lutte contre la précarité énergétique en hiver.
- 8. Compte de dépenses d'infrastructures → Compte de recettes affectées
 - Exemple : Une ville reçoit des DUM d'une région pour financer des travaux de réhabilitation de ses routes principales.
- 9. Compte de recettes de taxe touristique → Compte d'équipements publics

• Exemple : Une ville utilise des DUM transférés par une région pour développer des installations touristiques durables.

Entre un ministère et une collectivité

- 10. Compte de dotations d'État → Compte d'investissement des collectivités
 - Exemple : Le ministère de la Transition écologique transfère des DUM à une collectivité pour la construction d'un parc éolien.
- 11. Compte de crédits d'urgence → Compte de dépenses exceptionnelles
 - Exemple : Le ministère de l'Intérieur finance une collectivité pour la reconstruction après une inondation majeure via des DUM.
- 12. Compte de subventions à la mobilité → Compte de dépenses d'infrastructures locales
 - Exemple : Le ministère des Transports transfère des DUM à une ville pour cofinancer une ligne de tramway.

Entre ministères

- 13. Compte de provisions stratégiques → Compte de programmes transversaux
 - Exemple : Le ministère de la Défense transfère des DUM au ministère de la Santé pour financer un programme d'hôpitaux militaires mobiles.
- 14. Compte de crédits européens → Compte de cofinancement national
 - Exemple : Le ministère des Finances transfère des DUM au ministère de l'Agriculture pour compléter un projet cofinancé par l'UE.
- 15. Compte d'investissement dans la transition énergétique → Compte d'éducation nationale
 - Exemple : Le ministère de la Transition écologique transfère des DUM pour financer des formations techniques sur les énergies renouvelables dans les lycées professionnels.

Entre une ville et un ministère

- 16. Compte de dettes fiscales locales → Compte de recettes d'État
 - o Exemple : Une ville utilise des DUM pour compenser des dettes fiscales envers l'État.
- 17. Compte de subventions culturelles → Compte de dépenses culturelles locales
 - Exemple : Le ministère de la Culture transfère des DUM à une ville pour l'organisation d'un festival culturel international.
- 18. Compte d'aides à l'énergie → Compte de recettes locales
 - Exemple : Le ministère de l'Économie aide une ville à installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics via des DUM.

Missions d'intérêt général et réalisation des ODD

- ODD 7 : Énergie propre et abordable
 - 19. Compte de provisions pour l'environnement → Compte d'investissement en énergie renouvelable
 - Exemple : Une région utilise des DUM pour financer des micro-centrales hydroélectriques dans les zones rurales.
- ODD 9: Industrie, innovation et infrastructure
 - 20. Compte de subventions régionales → Compte d'investissement technologique

 Exemple : Une région transfère des DUM à une collectivité pour la création de hubs d'innovation dans des zones défavorisées.

ODD 11 : Villes et communautés durables

- 21. Compte de dépenses d'urbanisme → Compte d'investissements en logements sociaux
 - Exemple : Une ville utilise des DUM pour transformer un quartier abandonné en logements sociaux durables.

ODD 13: Lutte contre les changements climatiques

- 22. Compte de crédits climatiques → Compte de projets locaux de résilience
 - Exemple : Un ministère transfère des DUM à une collectivité pour construire des infrastructures résistantes aux inondations.

Avantages du droit d'usage monétaire dans ce contexte

L'introduction du droit d'usage monétaire dans la comptabilité publique offre une flexibilité accrue en facilitant les transferts entre entités publiques sans nécessiter de flux monétaires réels et en réduisant la dépendance à la trésorerie ou aux financements bancaires externes. Elle permet également une optimisation des ressources publiques en mobilisant les actifs et passifs latents, tels que les provisions ou immobilisations, pour les orienter vers des projets productifs, tout en créant un effet de levier avec une faible quantité d'argent bloqué.

Cette approche est compatible avec les exigences légales de traçabilité et de justification des fonds publics, renforçant ainsi l'adaptabilité légale et la transparence des opérations. De plus, elle améliore la collaboration inter-organisationnelle en encourageant la coopération entre ministères, collectivités et villes, tout en respectant les contraintes budgétaires. Certains tests sur des entités définies et sur des postes comptables définis pourraient être effectués pour savoir si ce système de règlement peut passer à l'échelle.

Dans tous les cas, certains défis restent à résoudre, notamment la mise en œuvre juridique et comptable, qui nécessite une adaptation des textes et des pratiques pour intégrer efficacement les droits d'usage monétaire. La formation et la sensibilisation des agents publics sont également essentielles pour garantir le succès de cette innovation, et une gestion rigoureuse des risques est nécessaire pour éviter toute utilisation erronée. Une telle approche basée sur une innovation de l'usage monétaire offrira peut-être une alternative à la dette publique.

10. Refonder la fonction de règlement sur la recherche de l'équivalence universelle

Dans les précédents paragraphes, nous avons analysé l'énorme réservoir transactionnel contenu dans la simple flèche d'un graphe → quand on l'applique à la mobilisation et au transfert des valeurs des différentes catégories de biens. Nous avons constaté que plus on s'élève dans la hiérarchie des biens, en partant des domaines connus des produits et des services et en allant aux domaines inexplorés des ressources comptables et des droits humains, et plus le champ des transactions devient complexe, étendu, riche et inclusif. Nous allons maintenant nous intéresser à la double flèche <==> pour essayer de comprendre quelle pourrait être sa signification et quelle serait la portée de l'introduction de ce nouveau symbole sur l'organisation des opérations d'échange. Dans ce schéma, la double flèche <==> pourrait incarner une forme de réciprocité intégrée à l'échange, c'est-à-dire un lien dans lequel les deux parties ne se contentent plus d'un transfert « unilatéral » d'un bien ou d'une valeur (comme le suggérait la simple flèche), mais reconnaissent explicitement, dès la formation de l'accord, leur engagement mutuel à recevoir et à donner. Cette nouvelle représentation introduit l'idée que l'on peut formaliser des échanges dans lesquels la notion d'équivalence, de contrepartie ou de réciprocité est posée comme règle, plutôt que d'être négociée à posteriori ou déduite des multiples transferts successifs. Toutefois, est-il réalisable voire « réaliste » de poser le principe d'équivalence comme règle à priori des échanges, ou bien risque-t-on de se heurter à un obstacle imprévu qui apparaîtrait lors de la mise en œuvre de l'échange ?

Quand on cherche à la représenter comme un opérateur logique, l'équivalence fonctionne comme un connecteur : sa fonction est d'unir et d'exprimer une relation entre deux éléments (énoncés, objets, postes, concepts) qui partagent la même condition ou la même valeur. Cette définition opératoire constitue un

excellent point de départ pour réaliser des transactions. Toutefois, lorsqu'on essaye d'appliquer la notion d'équivalence aux opérations comptables, économiques et financières concrètes, il est remarquable de constater que la plupart d'entre elles sont problématiques. Bien que l'équivalence soit un concept logique élégant et qu'elle puisse servir de base pour envisager des relations bilatérales idéales, son application concrète au domaine comptable et financier se heurte à la variabilité des référentiels, à l'instabilité des marchés, aux décalages temporels, à la subjectivité des évaluations et aux intérêts contradictoires des acteurs. Autrement dit, la recherche d'une stricte correspondance « valeur pour valeur » se confronte à la réalité d'un univers transactionnel qui, loin de la perfection mathématique d'une équivalence logique, se caractérise plutôt par des ajustements constants, des variations permanentes et une négociation permanente des « bons équilibres »

En réalité, toutes les objections concernant le concept d'équivalence mettent en avant l'idée d'un changement isolé, alors que l'on pourrait avancer l'idée qu'un co-changement (par lequel nous percevons le signe de l'équivalence) est un échange qui repose sur l'idée d'une transformation conservatrice. Le fait que le changement isolé soit toujours invoqué pour tenter de restreindre le champ d'application de l'équivalence n'est-il pas finalement le signe manifeste que nous sommes dans une économie de la disjonction ? On pourrait répondre à cette question en regardant comment l'économie conjonctive et l'économie disjonctive répondent à la question de la conservation de la valeur : l'économie disjonctive sépare les éléments de la richesse et pense protéger leur valeur en les isolant et en ruinant toute possibilité de transformation réversible entre eux tandis que l'économie conjonctive place les éléments de la richesse dans une relation d'équivalence en les connectant et en intégrant leur valeur dans un ensemble de transformations réversibles. Or quand on relit les théories mathématiques sur les nombres et les théories physiques sur l'énergie, on arrive rapidement à une conclusion qui est sans appel : Seule la transformation réversible répond aux lois de conservation de l'énergie et de l'information. A contrario, la transformation irréversible ne fait que renvoyer à la dégradation de l'énergie, à la perte d'information et à un monde de consommation qui se caractérise par l'usure de toute chose.

Nous avons ici potentiellement la démonstration qu'un système qui est juste économiquement est nécessairement juste écologiquement et socialement. En l'exprimant sous la forme de l'équivalence, nous dirons qu'un système est juste économiquement s'il est juste socialement et écologiquement. Si nous considérons la monnaie comme un équivalent universel, alors nous devrions développer et désirer établir des relations de convertibilité bilatérale entre toutes les formes de richesses destinées à permettre simultanément leur circulation dans les différents sens et la conservation de leurs différentes valeurs. Si nous considérons la monnaie comme un pouvoir d'achat illimité aux mains d'une minorité, alors il n'est pas étonnant que les dimensions économique, écologique et sociale ne communiquent plus entre elles, ce qui aboutit inéluctablement aux conflits et aux crises permanentes caractéristiques de l'économie disjonctive. Ultimement, il convient d'être lucides sur le fait que le maintien de relations économiques injustes et dénuées de toute forme de réversibilité et d'équivalence est le fait de certains acteurs publics et privés qui possèdent un quasimonopole de fait et veulent à tout prix maintenir une position dominante sur les marchés. A contrario, une communauté d'échange de pair à pair basée sur un mécanisme de consensus qui place en son cœur la rechercher et le respect de la relation d'équivalence sera probablement beaucoup mieux positionnée pour réaliser les principes de l'échange juste qui fera converger les intérêts économiques, sociaux et écologiques.

1. Monnaie de compte ⇔ Monnaie de règlement

• Problème : Aujourd'hui, la monnaie de banque (ou de règlement) est convertible en monnaie comptable (ou de compte), mais l'inverse n'est pas vrai.

2. Actif corporel ⇔ Monétisation de cet actif

• Problème : L'impossibilité de monétiser les actifs corporels autrement qu'en les cédant aboutit à les considérer comme des immobilisations dénuées de valeur réelle.

3. Actif incorporel ⇔ Monétisation de cet actif

• Problème : Hormis la vente ou l'investissement, il n'existe aucune méthode efficace pour monétiser un actif incorporel. Or la vente et l'investissement conduisent à la dépossession.

4. Monnaie fiat ⇔ Monnaie crypto

• Problème : On ne peut pas encore payer ses impôts en monnaie crypto, bien que les entreprises soient tenues de comptabiliser leurs transactions en crypto dans la monnaie fiat.

5. Bilan ⇔ Compte de résultat

• Problème : Les valeurs enregistrées au bilan ne communiquent presque pas avec celles du compte de résultat, limitant une vision intégrée de la performance financière.

6. Travail effectué ⇔ Salaire perçu

• Problème : Les salaires ne reflètent pas toujours la valeur réelle du travail effectué. Les inégalités salariales et la précarité exacerbent la déconnexion entre production et rétribution.

7. Dette publique ⇔ Actifs publics

 Problème: Les dettes publiques croissantes ne sont souvent pas liées à des actifs tangibles ou productifs, mais à des déficits de fonctionnement, créant un déséquilibre structurel entre passif et actif.

8. Valeur d'un bien ⇔ Coût de production

 Problème: Le prix de marché d'un bien est souvent déconnecté de son coût de production réel, notamment dans des secteurs où les marges ou prix sont artificiellement gonflés ou réduits (mode, technologie).

9. Coût écologique ⇔ Coût économique

 Problème: Les dommages environnementaux ne sont que rarement internalisés dans les coûts économiques, créant des "externalités négatives" qui aggravent la destruction des écosystèmes.

10. Valeur d'usage ⇔ Valeur d'échange

• Problème : Les biens essentiels (eau, santé, éducation) sont parfois sous-évalués dans leur valeur d'usage (services publics) ou surévalués dans leur valeur d'échange (privatisation).

11. Temps investi ⇔ Productivité obtenue

• Problème : La relation entre le temps de travail et la productivité obtenue est souvent floue, générant des inefficacités ou un sentiment d'exploitation.

12. Impôt collecté ⇔ Services publics rendus

• Problème : Le manque de transparence ou d'efficacité empêche souvent de relier les impôts collectés aux services publics, créant frustration et défiance envers les administrations.

13. Valeur comptable ⇔ Valeur marchande

 Problème : La valeur comptable d'un actif ne correspond souvent pas à sa valeur de marché, notamment à cause de la spéculation ou des anticipations.

14. Investissement social ⇔ Retombées économiques

 Problème: Les bénéfices économiques des investissements sociaux (santé, éducation) sont difficiles à quantifier et sous-évalués dans les systèmes financiers traditionnels.

15. Innovation technologique ⇔ Monétisation

• Problème : Bien que révolutionnaires, certaines innovations technologiques peinent à trouver des modèles économiques viables, notamment dans des projets à forte utilité publique (open source).

Ces exemples illustrent un manque d'équivalence entre différentes catégories économiques et financières, soulignant une économie fragmentée. Cette disjonction freine l'intégration et l'efficacité des systèmes économiques, tout en entravant les transitions nécessaires vers des modèles plus durables et inclusifs.

11. Equilibrer la monnaie de compte et la monnaie de règlement

La question de savoir si la monnaie inscrite dans les postes comptables des entreprises peut être considérée comme de la monnaie scripturale repose sur une analyse approfondie des caractéristiques techniques de cette dernière et des implications d'un élargissement conceptuel. La monnaie scripturale, par définition, est une forme de monnaie immatérielle inscrite sous forme d'écritures comptables dans les livres des institutions financières ou des entreprises. Elle se distingue par son caractère transférable, mobilisable et dématérialisé, ce qui en fait un outil central des échanges économiques modernes. Dans le cadre actuel, seuls certains postes comptables, tels que les comptes bancaires ou les liquidités disponibles, répondent strictement à cette définition, car ils sont immédiatement utilisables comme moyens de règlement. Les autres postes, bien qu'inscrits dans les bilans des entreprises, comme les créances clients ou les provisions, ne sont pas directement mobilisables dans une logique transactionnelle immédiate. Ils restent des actifs comptables.

Toutefois, l'introduction d'un mécanisme de règlement universel basé sur un usufruit monétaire partagé entre tous les agents économiques pourrait transformer radicalement cette dynamique. Cet usufruit aurait pour vocation de rendre toutes les valeurs inscrites dans les postes comptables mobilisables et transférables, conférant ainsi à ces actifs des caractéristiques propres à la monnaie scripturale. Dans un tel système, la distinction traditionnelle entre actifs monétaires liquides et non liquides s'effacerait au profit d'une équivalence universelle. Les créances clients, les provisions et autres réserves inscrites dans les bilans pourraient être immédiatement monétisées et utilisées comme moyens de règlement. Ce mécanisme reposerait sur des garanties institutionnelles et techniques pour assurer que ces actifs monétisés soient effectivement traçables, mobilisables et utilisables dans des transactions régulées, alignées sur les normes comptables internationales.

Un tel scénario aurait des implications systémiques majeures. Premièrement, il permettrait de fluidifier les échanges économiques en augmentant considérablement la capacité de règlement au sein des entreprises, indépendamment de leurs liquidités immédiates. Cela transformerait la notion de liquidité : les entreprises ne seraient plus limitées par leurs seules disponibilités bancaires, mais pourraient mobiliser l'ensemble de leurs actifs comptables pour financer leurs transactions. Cette flexibilité augmenterait significativement leur autonomie financière, tout en renforçant leur capacité à répondre aux besoins des échanges. Deuxièmement, ce système renforcerait la transparence et la traçabilité des flux monétaires. Puisque les valeurs comptables monétisées seraient inscrites dans un cadre normé et audité, il deviendrait possible de surveiller et de réguler ces flux avec une précision accrue, réduisant ainsi le risque de fraude ou d'opacité financière.

De plus, cette évolution pourrait instaurer un modèle économique et financier plus juste. Actuellement, seules les grandes institutions ou les acteurs ayant accès à des liquidités significatives bénéficient de l'agilité nécessaire pour exploiter pleinement leurs actifs. Avec une capacité universelle de monétisation des postes comptables, même les petites entreprises ou celles disposant d'actifs non liquides pourraient transformer leurs ressources latentes en moyens de règlement actifs. Cela réduirait les inégalités économiques en démocratisant l'accès à des instruments de paiement universels et en rendant les échanges plus inclusifs.

Cependant, un tel système nécessiterait des garde-fous stricts. La qualité des actifs inscrits dans les postes comptables serait un facteur clé pour garantir la stabilité du système. Il serait crucial d'établir des normes claires sur les critères de monétisation, afin d'éviter qu'un actif non performant ou surévalué ne devienne une source de déséquilibre monétaire. De même, la régulation des flux monétaires créés par ce mécanisme serait essentielle pour prévenir les effets inflationnistes ou les déséquilibres économiques systémiques. La confiance dans un tel système reposerait sur la rigueur des normes comptables internationales (comme les IFRS) et sur l'intégrité des audits réalisés par des experts-comptables indépendants.

En conclusion, l'introduction d'une capacité de règlement universel basée sur un usufruit monétaire permettrait de requalifier toutes les valeurs inscrites dans les postes comptables des entreprises. On transformerait des valeurs monétaires virtuelles en valeurs monétaires réelles, capables de circuler dans l'économie comme moyens de règlement. Cela changerait non seulement la nature de la monnaie scripturale, mais aussi les fondements mêmes de la gestion économique et financière contemporaine. Ce système, s'il est bien régulé, pourrait inaugurer une nouvelle ère d'équité, de transparence et de décentralisation économique, où les richesses inscrites dans les bilans des entreprises joueraient pleinement leur rôle dans la logique des échanges et dans la construction d'une économie mondiale plus inclusive, représentative et scalable.

13. La comptabilité comme institution monétaire décentralisée

Une approche institutionnaliste de la monnaie comptable consiste à voir la monnaie non pas comme un simple objet (pièce ou billet) ou un nombre abstrait sur un compte en banque, mais comme une institution au sens sociologique du terme : un ensemble de règles, de conventions et de pratiques qui organisent la manière dont nous créons, enregistrons et utilisons la valeur économique. Dans cette conception, la « monnaie comptable » est la monnaie telle qu'elle apparaît et circule à travers les divers postes (comptables, bilanciels, budgétaires) et documents (comptes de résultats, bilans, journaux de flux).

D'un point de vue institutionnaliste, la comptabilité est davantage qu'un simple outil de mesure ou de traçabilité : c'est l'architecture même au sein de laquelle la monnaie prend forme et circule. Chaque transaction (achat, vente, création de dette, émission d'actions, entrée ou sortie de trésorerie) se retrouve codifiée et reportée dans un ou plusieurs postes comptables, ce qui lui confère une reconnaissance officielle et la fait exister dans l'espace économique. Autrement dit, la comptabilité ne se contente pas de « refléter » une réalité extérieure : elle crée en partie cette réalité, puisqu'elle définit les règles de saisie, les catégories, la manière de valoriser les actifs, d'identifier les dettes, etc.

Dans un cadre institutionnaliste, la monnaie est un rapport social inscrit dans une pratique collective. Plutôt que de la percevoir comme un bien matériel ou une grandeur numérique isolée, on met l'accent sur le fait qu'elle n'a de sens que parce qu'un ensemble d'acteurs (banques, entreprises, État, individus) suit un même référentiel comptable et s'accorde sur sa validité. Ce référentiel définit par exemple ce qui est une « dette », ce qui constitue une « créance », et comment on considère que tel ou tel poste reflète une « monnaie disponible ». Au final, la monnaie devient l'ensemble des inscriptions et des reconnaissances partagées par les agents, validées par des règles comptables et juridiques.

En adoptant ce point de vue, on peut considérer que les valeurs portées par les postes comptables forment une ressource institutionnelle commune, puisque l'« accès » à la monnaie scripturale (ou comptable) est possible pour tous ceux qui suivent les règles, s'insèrent dans un système de comptes, et qui sont reconnus par les autres (banques, contreparties, autorités publiques, etc.). Le fait qu'un bien ou un service soit valable dans un système économique dépend de son enregistrement comptable (est-il un actif ? une dette ? un flux ? Un stock ?). Les décisions d'allouer tel actif à tel poste plutôt qu'à un autre sont soumises à des règles fiscales, juridiques, comptables, arithmétiques... etc. Cet ensemble de règles peut être large ou restreint, mais dans tous les cas, il façonne les usages, les droits et les obligations autour de la gestion de la monnaie.

La comptabilité ne fonctionne pas dans le vide : elle est régie par des normes (IAS/IFRS à l'international, normes locales, etc.), des lois nationales, et des pratiques sectorielles. Chaque fois qu'une autorité (État, consortium, organisme professionnel) modifie les règles comptables, elle reconfigure ce qu'est la monnaie, comment elle est créée, et qui y a accès. Ainsi, la monnaie est institutionnalisée : on se met d'accord sur la manière de l'émettre (par exemple, via le crédit bancaire), de l'enregistrer (par exemple, via les plans comptables), de la faire circuler (comme les règlements interbancaires), et de la réguler (banques centrales, politiques monétaires, systèmes de clearing, etc.). De même, certains projets visent à créer de nouvelles « monnaies comptables » en s'appuyant sur d'autres conventions (comme des comptes de carbone, des droits d'usage numériques, des tokens représentant des actifs dans la blockchain). Chacune de ces innovations dépend de la légitimité que leur accordent les acteurs et du cadre institutionnel qui les soutient ou les reconnaît.

Au lieu de voir la monnaie comme un simple outil objectif ou un stock de richesse, l'approche institutionnaliste met en évidence que la monnaie est un arrangement social qui se matérialise dans la comptabilité et qui fait l'objet d'évolutions permanentes (changements de normes, évolutions réglementaires, innovations technologiques, etc.). C'est cette dimension qui explique pourquoi des changements comptables peuvent provoquer des bouleversements majeurs (par exemple, passer à la "juste valeur" ou à la "valeur d'usage" pour mesurer certains actifs, ou encore reconnaître de nouveaux postes comme "monétisables"). En somme, cette conception institutionnaliste de la monnaie comptable permet de comprendre qu'à l'origine de ce que nous appelons « argent » ou « monnaie », il y a avant tout un ensemble complexe de pratiques, d'enregistrements, de règles normatives et de reconnaissances mutuelles. Cette infrastructure sociale se déploie dans les comptes des entreprises, des particuliers, des États, et dans les registres de clearing interbancaire.

Puisque la comptabilité définit ce qui existe (par exemple, un poste comptable pour les "immobilisations" ou les "droits d'usage"), la monnaie comptable devient un levier pour façonner l'économie réelle. Si l'on crée de nouveaux postes et de nouvelles règles permettant de monétiser certains actifs (comme des ressources immatérielles, des projets futurs, des droits d'usage collectifs), alors la portée de la monnaie s'élargit et de nouveaux types d'échanges deviennent possibles. De la même manière, si un système de comptabilité permet la traçabilité fine des transactions et l'égalité d'accès à l'inscription comptable, on peut imaginer une économie plus transparente et partagée, où la monnaie ne se limite plus à la seule monnaie bancaire mais inclut la valorisation officielle de multiples ressources (humaines, naturelles, immatérielles). Cette perspective peut s'appliquer aussi bien à la monnaie nationale qu'à des monnaies alternatives (monnaies locales, crypto-actifs), dès lors qu'elles s'ancrent dans un référentiel comptable partagé, reconnu par une communauté d'acteurs.

Le récit de la création de la comptabilité en partie double, formalisée par Luca Pacioli à la Renaissance, montre bien que la pratique comptable n'est pas un simple outil neutre mais un véritable socle de l'infrastructure monétaire et financière. Historiquement, c'est précisément la capacité à tenir des comptes clairs, à tracer les dettes et les créances et à fournir un relevé fiable des soldes qui a rendu possible l'essor du crédit, puis la naissance des premières banques commerciales en Italie. Dans cette perspective, on peut soutenir que la comptabilité constitue l'institution première dans laquelle la monnaie se déploie. Sans un cadre de référence comptable, les notions de crédit, de dette ou de solvabilité demeureraient floues, voire inexistantes. C'est autour de cette « infrastructure de l'écrit », qui codifie et chiffre les échanges, que se cristallisent ensuite les institutions monétaires et financières : les banques, les organismes de clearing, les États qui s'appuient sur des règles comptables pour lever l'impôt, procéder à des opérations de compensation... etc.

L'idée qu'un réseau chiffré relie tous les agents économiques prolonge cette lecture institutionnaliste de la monnaie. Au fond, si l'on considère que chaque créance, chaque dette, chaque mouvement de valeur figure dans un registre (ou un ensemble coordonné de registres), alors la somme de ces inscrits constitue une sorte de cartographie chiffrée de l'économie. Chaque poste comptable, chaque ligne de débit ou de crédit, noue des liens entre acteurs, et l'ensemble forme un grand graphe de la valeur. Ce réseau ne se résume pas à la monnaie au sens strict du terme (pièces, billets, dépôts bancaires). Il englobe l'ensemble des flux, la structure des bilans et toutes les conventions qui en permettent l'enregistrement et la cohérence. Ainsi, les agents économiques apparaissent comme autant de « nœuds » qui participent à la production, la circulation et la transformation de la valeur grâce à leurs pratiques comptables. De cet angle de vue, la monnaie est ce qui s'inscrit (via des conventions et des règles) dans ces comptes et autorise le règlement et la compensation entre les parties.

14. La triade comme structure fondamentale des relations économique et sociales

La notion de quasi-usufruit est définie à l'article 587 du code civil en ces mots : « Si l'usufruit comprend des choses dont on ne peut faire usage sans les consommer, comme l'argent, les grains, les liqueurs, l'usufruitier a le droit de s'en servir, mais à la charge de rendre, à la fin de l'usufruit, soit des choses de même quantité et qualité soit leur valeur estimée à la date de la restitution. ». Ainsi le principe qui régit le fonctionnement de l'usufruit est la notion d'équivalence. Il en découle la notion de réciprocité, qui a été longtemps confondue avec la forme de la transaction bilatérale, ne soit pas une condition suffisante pour constituer un commun.

Pourquoi une telle affirmation?

Simmel a souligné l'importance, dans une relation, de ce qu'il appelle le « chiffre trois ». Pour lui, la société ne naît pas avec deux mais avec trois individus, car c'est à cette échelle qu'émerge l'entité supra-individuelle qu'est le groupe. Dans son raisonnement, si la dyade ne constitue pas un niveau supra-individuel, c'est parce que si deux personnes s'associent pour faire quelque chose ensemble, la disparition de l'une des deux fait disparaître leur association; par contre, l'ensemble formé par les relations entre trois individus fait naître une nouvelle entité qui perdure suite à la disparition de l'un des membres. Ainsi dans l'exemple donné plus haut de l'article du code civil qui réglemente le quasi-usufruit, la relation dont il est question est une dyade, qui disparaît si le quasi-usufruitier meurt, ce qui fait courir un risque objectif au nu-propriétaire. Si au lieu de cela il s'était agi d'une triade, alors la disparition du quasi-usufruitier n'aurait pas causé à un dommage au nu propriétaire parce qu'un tiers aurait pu se substituer au quasi-usufruitier disparu. Dans ce second cas, le groupe dépasse le couple

des deux individus et ce sont ces relations de transitivité, basées sur la présence de trois individus, qui font apparaître ce que Simmel appelle des « formes sociales et économiques », autrement dit les institutions.

La relation transitive a pour fondement la triade. Selon Simmel, la triade transitive que l'on définit comme l'ensemble des relations entre trois acteurs, est la structure élémentaire du social et de l'économique, génératrice de toutes les formes institutionnelles. Lorsqu'on cherche à évaluer le niveau de formation d'une structure communautaire, la mesure la plus pertinente se nomme meure de regroupement ou coefficient de clustering, et elle se fonde sur le nombre de triades transitives (à distinguer des triades non transitives) présentes dans un réseau. Même si la triade n'est pas la seule structure transitive possible, elle est la plus simple parmi toutes les structures transitives complexes intégrant un plus grand nombre de nœuds, et elle est plus complexe qu'une relation de réciprocité bilatérale qui se limite toujours à deux nœuds. La transitivité doit donc être considérée comme une caractéristique fondamentale des relations humaines et sociales. La plupart des êtres humains préfèrent recourir à des intermédiaires plutôt que d'être en direct pour leurs transactions, à tel point que l'on peut dire que l'intermédiation est l'une des formes les plus répandue de cette triangulation.

D'une façon analogue, les mathématiques nous enseignent qu'une relation d'équivalence est une relation qui doit réunir trois critères de façon cumulative : elle doit être réflexive, symétrique et transitive. Ces trois critères constituent les trois axiomes de base à réunir pour identifier les systèmes économiques et sociaux et pouvoir les comparer au regard de leurs propriétés. L'observation nous montre que la notion de réflexivité mathématique est la caractéristique des monades (un individu), la notion de symétrie mathématique est la caractéristique des dyades (deux individus), et la notion de transitivité mathématique est la caractéristique des triades (trois individus). C'est à partir de ces trois propriétés mathématiques qu'il est possible de classer les différentes formes d'échanges qui nous intéressent. L'échange bilatéral contient les propriétés de la réflexivité et de la symétrie. L'échange trilatéral leur rajoute la propriété de transitivité lui permettant de « faire du lien avec du lien ». L'objectif de la construction d'une structure communautaire sera donc de développer le maximum de relations transitives parmi les membres d'un réseau social. Il s'agira donc de produire de véritables équivalences au sens mathématique du terme permettant aux individus seuls ou en couple de former une communauté.

Dans la mesure où nous avons défini dans l'article précédent qu'une fonction de paiement est un acte monétaire qui a pour effet de modifier l'état des relations chiffrées dans un réseau d'agent, il en découle que le modèle préconisé par ce contrat est un modèle d'échange transitif qui représente le plus haut niveau de complexité et de solidarité des échanges parce qu'il englobe tous les autres échanges, et particulièrement l'échange réflexif (ou capacité d'éteindre sa propre dette vis-à-vis de soi), l'échange bilatéral (ou capacité d'éteindre sa propre dette vis-à-vis d'autrui). On pourrait d'ailleurs définir l'échange transitif comme la capacité d'éteindre la dette d'autrui comme la sienne, autrement dit de payer pour l'autre comme s'il s'agissait de payer pour soi. Une telle capacité peut sembler assez étrange voire sacrificielle, mais il n'en est rien quand elle devient un acte partagé par l'ensemble des agents du réseau qui agissent en conscience et comprennent les effets bénéfiques qu'un tel acte peut produire sur la structuration de leurs relations. Afin d'accéder à cette compréhension de la transitivité du droit d'usage monétaire, il convient alors de s'intéresser au réseau des relations chiffrées entre les agents et de maîtriser les outils permettant de bien gérer de telles relations.

Comme nous pouvons le voir dans cette présentation, il existe une convergence absolue entre les définitions des structures sociales et les définitions des structures mathématiques qui permet de représenter l'ensemble des relations sociales comme un réseau dont l'image mathématique est traitée par la théorie des graphes.

Les principaux concepts pour structurer les relations entre les agents sont les suivants :

- Réseau : d'un point de vue sociologique, un réseau social se compose d'entités sociales (individus, organisations, etc.) et de relations sociales entre ces acteurs telles que l'amitié ou l'échange de conseil. Ces relations peuvent être orientées (lorsque le sens des relations entre les entités sociales est pris en compte) et multiplexes (existence de plusieurs relations entre ces entités).
- Graphe: traduit en langage mathématique, un réseau social correspond à un graphe, composé de nœuds et d'arcs ou d'arêtes. Il peut être décomposé en sous-graphes (ou configurations structurales) plus simples de n acteurs. On parlera alors de sous-structures d'ordre n (une sous structure d'ordre 1 correspond à une monade, une sous-structure d'ordre 2 correspond à une dyade, d'ordre 3 à une triade, etc.).

- Nœud: Dans un graphe, les nœuds représentent généralement les agents qui sont reliés par des arcs ou des arrêtes. Dans un diagramme d'activité (qui est un graphe spécialisé dans la description des aspects dynamiques d'un système), on distingue trois types de nœuds qui sont les nœuds qui produisent une action (ou nœuds d'exécution), les nœuds sur lesquels porte l'action (ou nœuds objets) et les nœuds dont dépend la réalisation d'une action (ou nœuds de contrôle).
- Arc ou arrête : liens entre les nœuds pouvant être soit orientés (donc représentés sous la forme d'un ensemble de flèches qui forment un chemin), soit non orientés (donc représentés par des lignes). Dans un diagramme d'activité, le passage d'une activité à une autre est une flèche orientée appelée transition.
- Densité : la densité d'un réseau correspond au nombre de liens observés (par l'enquête empirique) divisé par le nombre de liens possibles (si tout le monde était relié dans le réseau).
- Degré : le degré d'un acteur correspond au nombre de liens qu'il possède. Pour des réseaux orientés, il est possible de différencier le demi-degré intérieur d'un individu ou popularité, correspondant au nombre de liens reçus par l'individu, du demi-degré extérieur ou activité, correspondant au nombre de liens déclarés par l'individu.
- Monade : une monade se compose d'un seul et unique individu, ayant avec lui-même une relation que l'on appelle une relation réflexive ou une relation d'identité, et permettant de dire que A est en relation avec lui-même ou qu'il existe un ensemble où tous les éléments sont identifiés.
- Dyade : une dyade se compose de deux individus, et de l'ensemble des liens qui existent (ou non) entre eux. Ainsi dans un réseau non orienté, le fait de procéder à un échange de 100 entre un individu A et un individu B est constitutif d'une relation de réciprocité bilatérale symétrique.
- Triades : une triade se compose de trois individus et de l'ensemble des liens qui existent (ou non) entre eux. De manière combinatoire, il existe quatre types de triades différents pour des réseaux non orientés (allant de la triade vide, sans lien entre les trois acteurs) à la triade pleine (où tous les acteurs sont en relation). Pour les réseaux orientés, seize triades sont à différencier.
- Implication logique : Dans un graphe orienté, relation représentée par une flèche monodirectionnelle. Cela représente un acte unilatéral.
- Réciprocité logique : Dans un graphe orienté, relation représentée par deux flèches allant dans un sens opposé. Cela représente un acte bilatéral.
- Equivalence logique : Dans un graphe orienté, relation représentée par trois flèches, et comportant de multiples combinaisons possibles. Cela représente un acte trilatéral.
- Homophilie : tendance des individus ayant un attribut particulier en commun à être en relation et à se regrouper par affinités électives (suivant l'adage « qui se ressemble s'assemble »).

Les principaux concepts pour organiser la circulation des valeurs au sein d'un graphe sont les suivants :

- Dans un graphe orienté, chaque arrête ne peut être parcourue que dans un seul sens indiqué par une flèche.
- Dans un graphe non orienté, chaque arrête peut être parcourue dans les deux sens. Un graphe non orienté est donc constitutif d'un double graphe orienté et donc d'une double contrainte.
- Dans un graphe orienté, un chemin est une suite de sommets et d'arcs reliés entre eux.
- Dans un graphe orienté, un circuit est un chemin commençant par un sommet et se terminant sur le même sommet.
- Dans un graphe non orienté, une chaîne est une suite de sommets et d'arrêtes reliés entre eux.
- Dans un graphe non orienté, un cycle est une chaîne commençant par un sommet et se terminant par le même sommet.
- La longueur est le nombre d'arrêtes ou d'arcs parcourus. C'est la succession des points et des segments parcourus sur un chemin.

- La distance est la longueur de la plus courte chaine qui relie deux sommets d'un graphe. C'est la propriété de la transitivité qui permet de la découvrir.
- Le diamètre d'un graphe est la plus grande distance possible entre deux de ses sommets.
- Une chaîne est simple si elle ne passe pas deux fous par une même arrête. Une chaîne est élémentaire si elle ne passe pas deux fois par le même sommet.
- Une chaîne est eulérienne si elle passe par toutes les arrêtes du graphe exactement une fois
- Une chaîne est hamiltonienne si elle passe par tous les sommets du graph exactement une fois.

Les concepts juridiques d'accord bilatéral et multilatéral et les concepts anthropologiques d'échange restreint et d'échange général possèdent une base mathématique, ce qui semble logique car on parle de structures.

Chez Lévi-Strauss (1967), on trouve une différenciation entre les situations où deux partenaires interviennent exclusivement, qu'il nomme échange restreint, et des structures cycliques d'une plus grande complexité, mais triadiques dans leur forme la plus basique, qu'il nomme échange généralisé et qui autorisent une multiplicité de combinaisons possibles. Ici, l'échange est indirect entre au minimum trois individus, de sorte que : A donne à B qui donne à C qui rend à A, afin que le cycle se referme sur lui-même. Cependant, Lévi-Strauss suggère aussi « qu'au cycle principal se joindront des cycles secondaires ». Les triades élémentaires sont replacées dans un ensemble plus vaste, un réseau d'ordre supérieur. Et c'est alors tout un système d'échanges qui se découvre au fil de la reconstitution des cycles. Sachant que les participants à l'échange généralisé sont souvent variables et en nombre indéterminé, l'essentiel réside dans le fait que chacun soit aussi bien donneur que receveur. Cet échange transitif est en lui-même différé, différent, car la boucle ne peut se fermer qu'après plusieurs générations d'échange. Un échange « en cercle » est dit différé, asymétrique, direct ou indirect.

Dans un réseau social, nous pouvons tenir pour acquis que le plus haut niveau de structuration repose sur les triades transitives qui sont les briques élémentaires de l'échange généralisé. Toutes les questions économiques réputées insolubles telles que celle de la destruction des incapacités (dettes), celle de la création des capacités (créances), celle de l'allocation et de la réallocation optimale des ressources, celle de l'émergence de canaux de paiement plus rapides et plus souples trouveront un mode de résolution original dans les propriétés de clôture transitive que l'on donnera aux réseaux reliant les agents. Tout comme dans la théorie des graphes, les monnaies sociales ont très longtemps fonctionné à partir de cordes et de nœuds. Cela nous montre que l'essentiel des actes monétaire réside dans l'art de nouer et de dénouer des accords comme on noue et on dénoue des créances et de dettes dans un réseau de relations chiffrées. C'est à la compréhension des règles de nouage des triades transitives et à la découverte de la diversité de leurs applications que les instruments mathématiques issus de la théorie des graphes et des catégories devraient apporter une aide précieuse.

https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2017-1-page-219.htm

https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01112256/document

https://fr.slideshare.net/PaolaTubaro/8-dec2014

https://medium.com/analytics-vidhya/lightning-network-some-graph-theory-metrics-part-1-7fb3ca83b291

https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie des r%C3%A9seaux

http://remy-manu.no-ip.biz/UML/Cours/coursUML11.pdf?fbclid=lwAR2JvAAQZrdyhzl-mlqmQN4ayXstozdMJSdhg46hC 3jliCLWbrEPo-ylfo

https://fr.wikipedia.org/wiki/Graphe

https://www.quantamagazine.org/hypergraphs-reveal-solution-to-50-year-old-problem-20220714/

https://arxiv.org/pdf/2201.04554.pdf

https://www.youtube.com/watch?v=cwFK57AOph8

La télévision a popularisé le rêve du gagnant au loto qui change totalement de vie en recevant des dizaines de millions d'euros après que la chance lui ait souri. Ce modèle peut être généralisé et poussé à son paroxysme si nous prenons l'hypothèse d'un pouvoir de création monétaire infinie qui serait distribué, soit à une seule personne, soit un groupe de personnes échangeant au sein d'une communauté. Les questions qui se posent alors sont celles de la gestion des rapports entre les agents dans la mesure où les recherches expérimentales montrent que les gains soudains ne modifient pas la structure psychologique ou relationnelle des individus. La richesse nouvellement acquise agit souvent comme un amplificateur des traits et comportements existants. Ce constat d'absence de changement est renforcé dans l'hypothèse d'une multiplicité de personnes dotées d'un pouvoir de création monétaire infini, car dans un tel cas, l'ensemble des pouvoirs de création monétaire infinis s'égalisent, ce qui aboutit directement à remettre la question du règlement entre les agents au centre des préoccupations. Tout au long de ce travail, nous sommes partis de l'idée d'une communauté fictive où chaque membre disposerait d'un pouvoir monétaire infini pour observer comment les interactions évoluent. Cette réflexion soulève une question essentielle : dans un monde où la rareté monétaire n'existe plus, quelles sont les nouvelles structures sociales et économiques qui émergent ? La réponse à laquelle nous sommes parvenus est intéressante : le seul modèle économique viable dans un monde où le pouvoir de création monétaire devient infini est celui dans lequel chaque agent veille à équilibrer sa balance des paiements dans un échange juste.

Une telle réflexion possède une dimension téléologique, car ce qui importe dans un monde où la création monétaire devient infinie, c'est la question des finalités. Aujourd'hui, le monde s'affole devant le développement de certains domaines scientifiques et technologiques qui semblent pris d'une démesure et d'une folie qui pourrait les rendre dangereux à terme. Or quand on s'interroge sur les objectifs poursuivis par les porteurs de projets scientifiques et technologiques, on s'aperçoit que le but est toujours le même : maximiser le profit et gagner énormément d'argent pour faire exploser quantitativement leur compte bancaire personnel. Si maintenant on se demande à quoi sert tout cet argent, alors la seule réponse qu'on puisse apporter est qu'il confère aux agents une capacité d'échange qui se matérialise au travers d'une puissance de don, d'achat ou d'investissement. Cette seconde finalité est intéressante car elle nous montre que les agents ne recherchent pas la monnaie en soi, ni le profit pour le profit, mais ils recherchent ultimement la plus grande capacité d'échange possible avec les autres agents. Cela montre que plus nous allons vers des finalités de finalités, plus nous sommes en mesure de comprendre et de maîtriser les logiques et les processus économiques qui sous-tendent l'ensemble des activités de développement. Ce n'est donc pas seulement la question de l'argent qu'il faut observer de près, mais la question des finalités de l'argent si nous voulons agir sur la trajectoire de développement des sociétés dans tous les domaines, et permettre à ce que le développement redevienne un progrès bénéfique avec de véritables finalités profitables à l'ensemble des hommes et de la nature.

Conformément à ce que nous enseigne la théorie des graphes, la monnaie est un vecteur, pas un objectif. Il convient de dépasser les approches réductionnistes : Les théories économiques et financières classiques qui se focalisent sur le profit ou la maximisation de l'utilité individuelle négligent cette dimension profondément relationnelle de l'économie. La quête ultime des agents est l'interconnexion. Les agents économiques poursuivent des finalités qui vont au-delà des profits ou des possessions matérielles. Ils aspirent à maximiser leur potentiel d'interaction avec autrui, qu'il s'agisse d'échanges matériels, intellectuels, ou émotionnels. Un tel constat est corroboré par une analyse que nous faisons sur une caractéristique particulière et propre à la monnaie : elle est le seul bien au monde pour lequel la propriété équivaut à l'usage. En effet, quand on se place dans la perspective de la capacité (ou valeur) d'échange, alors utiliser de la monnaie pour échanger équivaut à céder la propriété de la monnaie pour échanger. Ce constat basé sur la logique juridique du droit d'usufruit est sans appel : il n'est pas nécessaire d'être plein propriétaire de la monnaie pour accéder à l'échange, car l'usage d'une monnaie dont on n'est pas plein propriétaire est une condition suffisante pour produire un échange. Ainsi la monnaie, en tant que moyen d'échange, est singulière par sa nature comme dans ses modalités d'emploi. Contrairement à d'autres biens, sa valeur réside entièrement dans sa capacité à être transférée. Sa possession et son usage sont indissociables, ce qui en fait un outil relationnel par essence et pas un outil matériel.

Il est donc concevable de développer des plateformes d'échange sans pleine propriété. Des plateformes basées sur le droit d'usage pourraient permettre des échanges sans propriété exclusive de la monnaie (exemple : système d'usufruit conjoint et simultané portant sur un capital financier bloqué jouant le rôle de système de règlement open source), ce qui pourrait conduire à l'apparition des premières monnaies publiques non rivales et non exclusives. Cela pourrait permettre de programmer des monnaies à usage défini, par exemple en

développant des systèmes monétaires spécifiques à certaines activités, comme l'éducation, la santé ou l'écologie, où la monnaie circule uniquement dans un cadre défini. Cette réflexion pourrait être étendue à des systèmes où les échanges ne nécessitent pas de monnaie au sens classique, mais s'appuient sur des ressources immatérielles (temps, compétences, connaissances) comme cela est le cas dans certains systèmes d'échanges locaux. Une telle approche aurait pour conséquence d'encourager les échanges multi-échelles et multi-devises, pour permettre aux communautés de redéfinir la parité de pouvoir d'achat des monnaies au moyen de consensus communautaires basés sur les valeurs qu'elles veulent promouvoir à travers de l'échange et de l'interconnexion, renforçant les relations sociales et l'économie participative. La programmation de l'échange cyclique est une façon connective de disposer d'un pouvoir d'investissement infini avec une quantité de monnaie finie dans la mesure où chaque cycle fonctionne comme un multiplicateur de l'investissement. Le cycle d'échange équilibré et reconductible indéfiniment est une belle manière de démontrer que l'usage et la circulation de la monnaie prévalent sur sa propriété et son accumulation exclusive quand on veut se doter d'une capacité d'investissement collective qui n'est plus limitée par les contraintes de la dette et du remboursement.

16. Le droit d'usage monétaire : Une alternative au monopole de la création monétaire

Pour comprendre concrètement comment se distribue un droit d'usage monétaire illimité, la meilleure image est l'exemple de la banque universelle donnée par le prix Nobel d'économie Wicksell. Imaginons qu'il existe une seule banque et une seule forme de monnaie émise, constituée seulement par des opérations scripturales et transmise par virement de compte à compte. Mécaniquement, la banque est assurée de retrouver dans ses dépôts toute la monnaie qu'elle prête. Un circuit fermé se réalise automatiquement dans ses livres. Aucun problème n'existe quant à l'endettement envers d'autres banques et quant à la convertibilité des dépôts en billets. Dans un tel cas, il apparaît bien qu'il n'existe aucune limite au volume de prêt que la banque peut consentir. Un tel modèle que l'on pourrait qualifier de « pure monnaie de crédit » est en réalité un modèle universel de paiement allant bien au-delà des banques qui ne sont qu'un statut particulier de prêteur. Ce modèle est réalisable par tout acteur économique ou social, public ou privé qui met à disposition de tous une certaine quantité de monnaie (correspondant à la définition d'un authentique capital social) pouvant être de la fiat-monnaie ou de la crypto-monnaie sur laquelle il va conférer à chacun une délégation de droit d'usage, c'est à dire la possibilité de faire autant de créances et de dettes que l'on souhaite à partir de la faculté d'utiliser autant de fois qu'on le souhaite la monnaie qui a été mise en commun et qui reste immobilisée dans le capital social. Dès lors que l'on dispose d'un capital social transactionnel qui prend la forme d'un commun monétaire doté d'un règlement qui confère à toute personne un droit de paiement illimité, chaque inscription de crédit et de dette sera rattachée à l'utilisation de ce commun monétaire qui fonctionne comme un circuit fermé susceptible d'automatiser la fonction de paiement, puisque la seule limite à cette fonction sera l'extension que l'on veut donner au droit d'usage monétaire des personnes, à leur faculté de faire des créances et des dettes.

Dans ces conditions, l'organisation qui distribue un droit d'usage monétaire et créé ainsi un capital social transactionnel (en fiat monnaie ou en cryptomonnaie) auquel on donne le statut de commun, n'est pas un intermédiaire bancaire entre des déposants et des emprunteurs, elle est simplement un organisme spécialisé dans la création et la distribution de droits d'usage monétaires en fonction de la demande. La seule différence entre un organisme de distribution de prêts et un organisme de distribution de droits d'usage se trouve dans la capacité à constituer un capital social important, mais comme nous l'avons bien expliqué cela n'a pas beaucoup d'importance en matière de droit d'usage puisque le droit d'usage repose précisément sur une intensification illimitée et purement symbolique de l'emploi d'une unité de compte non corrélée à l'extension de la masse monétaire ou du capital financier. A l'époque des transactions en temps réel et de la monnaie numérique, il est tout à fait concevable d'imaginer qu'une communauté d'individus puissent partager indéfiniment l'utilisation d'un même actif dès lors que celui-ci leur confère les mêmes droits qui permettront de le répartir sans jamais l'amoindrir. Le droit d'usage multiple portant sur l'unité monétaire mise en commun explique qu'avec une seule unité de compte (par exemple un euro), un nombre indéfini de personnes puissent faire cent, mille, dix mille, un million d'euros de transactions entre elles sur la seule base relationnelle. Le statut de bien commun donné à l'argent lui enlève son caractère d'actif circulant pour en faire un actif immobilisé dans lequel le critère de l'accessibilité pour l'utilisation l'emporte sur le critère de l'accumulation pour l'utilisation. Il n'est pas nécessaire de rétablir la monnaie utilisée dans son état premier (restitution) dans la mesure où elle demeure dans cet état premier sous la forme d'un capital social transactionnel qui confère aux agents un droit d'usage distribué.

Le modèle de Wicksell a un mérite : celui de montrer que contrairement à une opinion très répandue, la monnaie prend naissance dans l'ensemble des relations qui se forment à l'occasion des transactions entre les personnes. La fonction de paiement précède le crédit bancaire, car c'est la fonction de paiement qui permet de générer, développer, modifier, renouveler, orienter, dynamiser, stabiliser les relations chiffrées (donc l'état des créances et des dettes) entre les personnes. Entre les personnes, il n'y a pas de monnaie, mais seulement des relations monétaires que nous devrions apprendre à mieux gérer car elles relèvent de la responsabilité de chacun. En délégant aux banques la gestion de nos relations monétaires et en leur confiant même un monopole sur la création monétaire qui est avant tout une question d'accès et d'usage monétaire, les acteurs économiques et sociaux se sont privés eux-mêmes de ce qui constitue le moteur de la richesse. En confondant sans cesse le crédit et le prêt, en confondant la propriété de la monnaie (qui n'existe nulle part) et l'usage de la monnaie (qui devrait être la règle), en nous enfermant dans une vision exclusivement privatisée de la monnaie, nous avons perdu de vue l'essence sociale et proprement relationnelle de tous les instruments financiers. Toute unité de compte et tout capital monétaire sur lesquels on applique le statut de bien commun passent d'un état de monnaie fermée (à usage exclusif et individuel) et l'état de monnaie ouverte (à l'usage inclusif et ouvert à tous), ce qui confère à la monnaie commune le statut d'actif open source. Dans la perspective des concepts du droit européen qui avait déjà créé les notions d'open market et d'open government, le concept d'open money basé sur une distribution inconditionnelle du droit d'usage monétaire pourrait faire l'effet d'une bombe en permettant la communauté européenne de réaliser effectivement sa monnaie commune décentralisée.

 $\underline{https://www.melchior.fr/cours/question-2-comprendre-comment-le-credit-bancaire-contribue-la-creation-monetaire-partir-du}$

https://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/la transition monetaire note veblen mai 2021.pdf

https://partageonsleco.com/2020/05/18/la-monetisation-de-la-depense-publique-fiche-concept/

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/07/06/quand-on-parle-de-monetisation-de-la-dette-il-faut-bien-distinguer-base-monetaire-et-masse-monetaire 6045349 3232.html

17. Privacy ou usage : Une nouvelle vision de la sécurité monétaire

La sécurité monétaire est l'enjeu d'un débat intense depuis un siècle entre les partisans d'une monnaie publique (ou régalienne) dirigée par un pouvoir central et les partisans d'une monnaie privée (ou libre) émise par le système décentralisé de ses utilisateurs. Deux courants de pensée représentent le courant prônant la privatisation de la monnaie : celui des CypherPunks qui donneront naissance à la Blockchain, et celui de l'école Autrichienne représentée par des penseurs illustres tels que Ludwig von Mies et Friedrich Hayek. Référons-nous à l'une des déclarations d'indépendance des CypherPunks : « Nous les Cypherpunks sommes dédiés à construire un système anonyme. Nous défendons notre vie privée avec la cryptographie, un système anonyme de mail, des signatures numériques et la monnaie électronique ». Cette déclaration d'indépendance n'est pas très éloignée de celle d'un Hayeck prônant la privatisation de l'offre des monnaies et leur mise en concurrence intégrale dans le seul but de protéger le citoyen de la fraude et des visées politiques des Etats. Or il est important de rappeler ici que ce courant de pensée basé sur la « privacy » comporte une contradiction interne inhérente au fonctionnement de la monnaie qui rend son objectif de sécurisation totalement illusoire et inapplicable.

Les individus ont en général un grand respect pour le droit de propriété qu'ils voudraient appliquer à tous les types de biens qui sont en leur pouvoir. Or la monnaie n'est pas seulement un bien, elle est aussi l'instrument d'échange de tous les biens. La monnaie, cet instrument d'échange que l'on donne et que l'on reçoit en permanence, est par définition inappropriable. La seule façon d'être propriétaire de la monnaie serait de la stocker chez soi dans un coffre ou dans un cold wallet et de ne jamais l'utiliser. La bonne affaire! Hormis dans ce cas assez absurde, personne n'est juridiquement jamais propriétaire de la monnaie, et que celle-ci soit sous une forme fiat ou crypto n'y change rien. Pour ceux qui ne le savent pas, il convient de rappeler que dès qu'une personne place son argent chez un dépositaire - ce qui se produit dans 99% des cas dans notre vie économique, elle n'en est plus juridiquement propriétaire. Seul celui qui renoncerait à recourir à un tiers de confiance et qui déciderait de placer son argent en dehors de tout système d'échange et de transaction pourrait être considéré comme réellement propriétaire de son argent, mais on se retrouve alors exclu du système des échanges, et

dans l'incapacité à utiliser cet argent pour procéder à des transactions. Une fois encore, nous observons que la contradiction entre les notions de propriété et d'utilisation est totale et joue le rôle de division majeure.

Tout recours à un dépositaire entraîne une perte totale de la propriété de l'argent pour le déposant.

- Une personne qui dépose son argent dans une banque commerciale ne possède qu'un droit de créance contre la banque commerciale. Les billets et les pièces eux-mêmes ne représentent qu'un droit de créance du détenteur de la monnaie fiat contre la banque centrale qui a émis cette monnaie.
- Une personne qui dépose son argent dans un contrat d'assurance vie (épargne) ne dispose que d'un droit de rachat des unités de compte du contrat. C'est la compagnie d'assurance qui devient le propriétaire juridique des fonds. Ce type de contrat se fonde sur la stipulation pour autrui.
- Une personne qui dépose ses cryptomonnaie dans une plate-forme d'exchange donne à cette plateforme d'exchange une délégation totale notamment si celle-ci dispose de la clef privée. Juridiquement les fonds en cryptomonnaie déposés dans une plate-forme d'exchange lui appartiennent.

Les défections en chaîne de certains tiers de confiance dans le monde fiat (banques et gestionnaires de fonds) tout comme dans le monde crypto (plat-formes d'exchange et de staking) nous rappellent à cette vérité fondamentale : qu'on le veuille ou pas, , pour les dépenses day to day, il faut des intermédiaires de confiance, et pour les transactions business de même, car si ce n'est pas soi-même, ce sera un autre intermédiaire qui fera la transformation. Et en analysant de manière macro, si les crypto-monnaies ont de la valeur financière, c'est parce qu'il existe des exchanges centralisés qui font le pont avec le monde fiat à la fin des fins. Même les stable coins sont construits sous une forme de tiers de confiance, voir Luna qui fit scandale. Sachant qu'il existe aujourd'hui des services capables en ayant accès physiquement à tout type de ledger de le hacker. Donc le tiers de confiance est toujours quelque part, que ce soit un exchange, un protocole, un ledger, soi-même. Qu'on le veuille ou non, même dans les cryptos l'autre existe... « ayez confiance » comme disent certains. En partant de ce constat réaliste, l'approche de ce document considère que le droit d'usage monétaire est la véritable alternative à la « privacy » quand on veut sécuriser les transactions monétaires de façon décentralisée. Ne serait-ce que parce qu'en constituant un commun monétaire et en conférant à chacun un droit d'usage égal sur la monnaie, on créé un capital transactionnel dans lequel il n'y a plus rien à voler en propre aux individus.

L'autre erreur de l'approche par la « privacy » est de considérer que la monnaie possède une valeur en propre qu'il faudrait à tout prix préserver voire accumuler, alors que la monnaie n'est qu'un médiateur entre deux ou plusieurs valeurs : elle est instrument au service de l'échange, et pas la cause ni la finalité de l'échange. Dès lors que la monnaie est respectée dans sa loi interne qui est de toujours donner une valeur équivalente à celle qui a été reçu, et de toujours rendre une valeur équivalente à celle qui a été conservée ou appropriée (ce que l'on oublie souvent), il n'est pas nécessaire de lui surimposer des lois externes ni de lui faire jouer le rôle d'incentive sous forme de milliers de petites monnaies privées spécifiques. La monnaie doit selon nous rester l'instrument général des échanges pour être comprise et acceptée de tous et pour répondre à des objectifs eux-mêmes génériques. Or c'est en conférant à la monnaie le statut de bien commun que l'on satisfait le mieux à cet objectif. Sachant qu'il s'agit de bien comprendre ce que signifie créer un capital monétaire ou financier commun. Selon nous, créer un commun monétaire et financier consiste à cesser de considérer la monnaie comme un bien exclusif et rival, c'est-à-dire comme un bien qui se consomme à l'usage afin de commencer à considérer la monnaie comme un bien non exclusif et non-rival, autrement dit comme une ressource durable et permanente. Comme nous pouvons le comprendre, l'enjeu pour nous ici n'est pas seulement économique (comme pour les privatistes), mais comporte également des considérations liées au développement durable.

La première sécurité du commun monétaire et financier pour les personnes réside dans son accessibilité, interdisant toute forme d'exclusivité et d''exclusion comme cela se voit si souvent dans l'économie privée. Il n'y a donc pas d'inconvénient majeur à démembrer la propriété de la monnaie afin de transférer son droit d'usage à toute personne qui le requiert. Cela est d'autant plus intéressant que le droit d'usage de la monnaie est une grandeur intensive contrairement au droit de créance qui est une grandeur extensive. Comme le mentionne le Code Civil dans son article 628, « les droits d'usage et d'habitation se règlent d'après le titre qui les a établis, et reçoivent, d'après ses dispositions, plus ou moins d'étendue ». Le droit d'usage d'un bien est potentiellement infini dès lors que l'usage de ce bien n'a pas pour effet d'en altérer la substance. Le fait de stipuler que la monnaie aura le statut de bien commun ouvrant la possibilité à toute personne d'utiliser une unité de compte autant de fois qu'elle le souhaite a pour effet d'enlever à la monnaie son caractère de consomptibilité et

l'obligation de restitution traditionnellement rattachée à son usage. L'obligation de restitution qui s'attache habituellement à l'usage d'un bien consomptible est annulée dans la mesure où cet usage est partagé inconditionnellement entre tous les agents par le statut de commun donné à la monnaie. L'usage n'a pas pour fondement la quantité monnaie mais un droit non quantifiable attaché aux personnes qui permet de fixer la capacité d'échange collective s'appliquant à toutes les transactions effectuées dans un canal de paiement

On pourrait poser le principe suivant : le droit d'usage monétaire donne à chaque personne le droit d'utiliser une valeur ; à charge pour elle de transmettre une valeur équivalente utilisable par toute autre personne, dans les limites attachées à la conservation de la substance de ces valeurs. En se basant sur une exigence de réalisme, nous posons que le but de l'échange transitif est de rendre possible l'usage optimal de la chose partagée sans jamais en altérer la substance. Ici se situe la différence majeure entre l'échange mettant en jeu une monnaie conçue comme bien exclusif et rival, et l'échange mettant en jeu une monnaie conçu comme bien non-exclusif et non rival. En terme de gestion de ressources, on perçoit facilement la différence avec l'échange marchand dans lequel les agents peuvent détruire la chose utilisée sous prétexte qu'ils en ont acquis la propriété (abusus). Dès lors, il convient de considérer le droit d'usage de l'argent non comme une simple dépense (consommation liée à l'appropriation des choses) mais comme une impense (conservation de la substance liée à l'usage respectueux des choses). Dans la perspective de l'impense, l'objectif majeur du droit d'usage de la monnaie est de restaurer, de renouveler, de réparer le capital économique, écologique et social qui est la condition de survie de notre humanité. A l'heure de la dette mondialisée et des destructions consuméristes, cette notion de transitivité de l'échange attachée à la préservation de la chose utilisée est, plus que jamais, un puissant moteur pour faire bouger les lignes sur les grands enjeux de notre société et de notre planète. Aux notions de transition digitale et environnementale, elle ajoute la transitivité sociale et économique et devient créatrice de valeurs.

Le droit d'usage distribué sur une monnaie à laquelle on a préalablement conféré le statut juridique de bien public est constitutif d'une fonction de paiement illimitée. Cette fonction de paiement est beaucoup plus puissante qu'un simple droit de créance, de dette ou de rachat dans la mesure où elle leur est antérieure et supérieure. Le droit de paiement illimité représente précisément la capacité à produire des échanges équilibrés entre tous les membres de la communauté – échanges dont les restes positifs ou négatifs sont constitutifs des excédents (créances) et des déficits (dettes) enregistrés dans l'historique des balances de paiements.

Dans un système comptable où l'on encourage les agents à égaliser leurs créances et leurs dettes afin de maximiser leurs capacités d'échange, il n'existe plus aucun intérêt à voler un effet monétaire.

La puissance du droit d'usage monétaire a pour effet de sécuriser tout le système d'échange :

- Elle rend tous les agents solvables en ne limitant plus leur capacité de règlement
- Elle dynamise les échanges en ne les conditionnant plus à une capacité financière
- Elle assure le même niveau de liquidité dans tout le système et ruine la spéculation
- Elle élimine les risques d'inflation liés au monopole d'un émetteur (effet Cantillon)
- Elle équilibre les rapports entre dette et créance en évitant les positions dominantes
- Elle réduit les risques d'attaques par une équipotence de tous les agents du réseau
- Elle assure l'égalité des chances de tous les agents et la liberté de toutes les activités
- Elle assure la solidarité entre tous les agents en prenant ne compte la dimension relationnelle

https://www.amazon.fr/L%C3%89thique-libert%C3%A9-Murray-Rothbard/dp/2251390537/

https://www.amazon.fr/v%C3%A9rit%C3%A9-sur-monnaie-Pascal-Salin/dp/2738100988

https://www.amazon.fr/Pour-une-vraie-concurrence-monnaies/dp/2130607284

https://ladefi.fr/comment-1-e-peut-il-se-transformer-en-27-e-explication-de-la-finance-quadratique/

Imaginons que Paul veuille acheter un ensemble de meubles et de chaises chez un marchand et qu'il utilise le graphe monétaire afin de procéder à cette transaction. Deux types d'opérations sont possibles :

- Soit Paul procède à une transaction de marché basé sur un échange de devise fiat contre marchandise.

 Dans ce cas l'opération est équilibrée intrinsèquement mais la transaction financière se réalise à l'extérieur du graphe via un virement bancaire de 650 euros qui annule l'intérêt de recourir au graphe.
- Soit Paul procède à une transaction de réseau dans lequel il va recevoir une valeur de 650 euros à charge pour lui de l'équilibrer pendant la période d'ouverture du graphe en donnant une valeur de 650 euros à l'un des agents du réseau afin de produire un équilibre au niveau de sa balance des paiements.

Ainsi au travers de cet exemple nous voyons la différence qui existe entre une transaction basée sur un achat / vente et une transaction basée sur une transmission de valeur. Or le graphe transactionnel n'est un instrument de règlement financier entre les agents que parce qu'il est utilisé pour transmettre de la valeur d'usage. La ligne de transmission qu'on représente par une flèche entre deux nœuds est appelée le canal de paiement.

La transmission implique souvent une dimension symbolique et relationnelle plus forte que l'achat/vente. La transmission est souvent un processus de communication qui implique la transmission de connaissances, de valeurs, de traditions, de compétences ou d'expériences d'une personne à une autre. Elle peut être basée sur la confiance, l'admiration, l'affection ou la loyauté, et toute autre forme de valeur reconnue socialement.

La transmission peut également impliquer une dimension plus culturelle et patrimoniale, où les valeurs, les traditions et les coutumes sont transmises de génération en génération pour maintenir et préserver l'identité culturelle et le patrimoine d'un groupe ou d'une communauté. Dans ces cas, la transmission est souvent associée à un attachement émotionnel et symbolique à l'objet transmis, plutôt qu'à sa valeur financière.

En revanche, l'achat/vente est généralement plus axé sur la valeur financière et matérielle de l'objet échangé, plutôt que sur la relation entre les parties impliquées dans la transaction. Bien que l'achat/vente puisse également impliquer une certaine forme de relation et de communication entre les parties, la dimension symbolique et relationnelle de la transaction est souvent moins importante que dans le cas de la transmission.

Globalement on peut dire que dans l'achat/vente matériel, l'objet central des opérations est la marchandise et que son représentant monétaire qui est un semi-objet (billet, pièce à valeur symbolique) que l'on appelle unité de compte avec lequel on procède aux transactions. Dans la transmission par contre, l'objet central des opérations sont les valeurs que les agents émettent et reçoivent les uns vis-à-vis des autres, valeurs qui circulent et produisent des échanges monétaires au moyen d'un message portant sur la chose et sur le prix.

Ainsi dans un graphe public, la monnaie n'est plus un objet comme dans le troc, elle n'est plus un semi-objet comme dans l'échange marchand, elle devient une abstraction qui se produit comme une relation, une interaction, une flèche valuée, et prend la forme d'un message qui donne corps à la transmission.

A ce titre, il est extrêmement intéressant d'observer la correspondance formelle et nous pourrions dire la continuité structurale entre les formes anciennes et modernes de la transmission, entre les formes symboliques des sociétés traditionnelles africaines, chinoises ou européennes, et les graphes, les diagrammes et les tableaux de correspondance utilisés par nos dispositifs mathématiques et informatiques dans la société moderne.

- Comment pourrait-on représenter la structure symbolique de la transmission ?

La représentation de la structure symbolique de la transmission peut varier selon le contexte spécifique de la transmission en question, mais voici quelques éléments qui pourraient être inclus :

L'émetteur : la personne ou l'entité qui envoie le message.

Le récepteur : la personne ou l'entité qui reçoit le message.

Le message : le contenu ou l'information transmise.

Le canal : le moyen par lequel le message est transmis, qui peut être verbal, écrit, visuel, etc.

Le code : les symboles ou les règles utilisées pour encoder et décoder le message, comme la langue, les signaux ou les images.

Le contexte : le cadre dans lequel la transmission a lieu, qui peut inclure des facteurs tels que le lieu, le moment, la culture, les attitudes, les croyances et les valeurs.

Le bruit : les interférences ou les distorsions qui peuvent affecter la clarté ou la précision du message pendant la transmission.

En reliant ces éléments, on peut créer un diagramme ou un modèle qui représente la structure symbolique de la transmission. Cela peut aider à comprendre comment le message est transmis et interprété, et comment les différentes parties du processus peuvent affecter sa signification.

Comment peut-on représenter graphiquement ou géométriquement la transmission ?

Il n'y a pas de forme graphique ou géométrique standard pour représenter la transmission, car cela dépend du contexte spécifique de la transmission et de la façon dont on souhaite la représenter. Toutefois, voici quelques exemples de formes graphiques ou géométriques qui pourraient être utilisées pour représenter la transmission :

Flèches : des flèches peuvent être utilisées pour représenter les flux de données dans une transmission, avec des flèches allant des sources de données aux récepteurs.

Lignes de connexion : des lignes droites ou courbes peuvent être utilisées pour représenter les connexions entre les différents éléments impliqués dans la transmission, tels que les canaux de transmission ou les équipements de réseau.

Nuages : des nuages peuvent être utilisés pour représenter des éléments qui effectuent des opérations ou des transformations sur les données, tels que des équipements de traitement de données.

Diagrammes en blocs : des diagrammes en blocs peuvent être utilisés pour représenter les différents éléments impliqués dans la transmission sous forme de blocs, avec des connexions entre eux représentées par des flèches ou des lignes.

Diagrammes de Gantt : des diagrammes de Gantt peuvent être utilisés pour représenter la séquence et la durée des différentes étapes de la transmission.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs et il existe d'autres formes graphiques ou géométriques qui pourraient être utilisées pour représenter la transmission en fonction du contexte et des besoins.

- Par quelle forme graphique ou géométrique issue de la culture africaine peut-on symboliser la transmission ?

Il existe plusieurs formes graphiques ou géométriques issues de la culture africaine qui peuvent symboliser la transmission, selon les régions et les traditions. Voici quelques exemples :

Le scarabée : dans l'Égypte antique, le scarabée était considéré comme un symbole de régénération et de renaissance. Il peut donc être utilisé pour représenter la transmission, qui implique souvent de transmettre des connaissances et des traditions afin de maintenir la continuité de la culture.

Le symbole Adinkra de la « Sankofa » : ce symbole de la culture Akan du Ghana représente un oiseau tournant la tête vers l'arrière pour attraper un œuf sur son dos. Il symbolise l'idée de regarder en arrière pour prendre ce qui est bon et utile et l'utiliser dans le présent pour construire un avenir meilleur.

Le symbole « Nkyinkyim » : ce symbole Adinkra représente une chaîne, symbolisant la force de l'unité et la nécessité de travailler ensemble. Il peut également symboliser la transmission, car chaque maillon de la chaîne est essentiel pour maintenir la force et la continuité de la chaîne.

Le motif de la tresse : ce motif géométrique est commun dans les tissus tissés à la main en Afrique. Il représente l'idée de la transmission et de la continuité, car chaque tresse est formée en tissant plusieurs brins de fils ensemble, créant ainsi une unité plus forte et plus durable.

Le motif de la spirale : ce motif est souvent utilisé dans l'art africain pour représenter le cycle de la vie, la continuité et la croissance. Il peut également symboliser la transmission, car la spirale représente un mouvement progressif et continu, reliant le passé, le présent et l'avenir.

Le cercle : dans de nombreuses cultures africaines, le cercle symbolise l'unité et la continuité. Il peut donc être utilisé pour représenter la transmission, qui implique souvent la transmission de connaissances et de traditions entre les générations.

Les cercles concentriques : ce motif est présent dans plusieurs cultures africaines, notamment dans l'art rupestre. Les cercles concentriques peuvent symboliser l'unité et la continuité, ainsi que la transmission d'un savoir ou d'une tradition.

Les lignes brisées : ce motif est présent dans l'art africain traditionnel, notamment dans les tissus et les poteries. Les lignes brisées peuvent symboliser la rupture, mais aussi la continuité malgré les obstacles.

Le nœud de la vie : ce motif est présent dans plusieurs cultures africaines, notamment dans la culture égyptienne antique. Il représente la vie qui se perpétue et se transmet de génération en génération.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Symboles Adinkra

 $\frac{https://essentiels.bnf.fr/fr/article/8a72b654-2aad-4d23-82bc-979f141451e4-codes-et-ecritures-cachees-dans-tradition-chinoise}{tradition-chinoise}$

19. Du Lightning Network à l'échange coopératif : Une révolution comptable tri-dimensionnelle

La canalisation des droits d'usage se définit comme la réalisation programmatique des choix des agents dans un canal de paiement collectif. Cet article sur la canalisation des droits d'usage explique ce qu'il y a de spécifique dans le canal de paiement qui est proposé dans ce contrat et en quoi il diffère des autres solutions.

Mais avant cela, nous allons citer nos sources.

Le modèle de départ de ce contrat est évidemment le système Lightning Network, qui est à ce jour le plus grand et le plus ambitieux système de règlement off chain dans le monde. L'idée de départ de Lightning Network est que l'ouverture d'un canal de paiement entre deux agents pourrait permettre de créer un réseau de canaux de paiements entre un nombre illimité d'agents pour faire diminuer drastiquement le nombre de transactions devant être enregistrées sur la blockchain. Il en résulte une scalabilité, une vitesse d'exécution et une réduction des coûts sans précédent. Cette capacité technique nouvelle s'appuie sur une propriété du réseau que nous identifions comme une propriété de transitivité : Considérons trois personnages : Adam, Syara et Nathan. Si Adam et Syara ont un canal de paiement ouvert entre eux et que Syara et Nathan ont également un canal de paiement ouvert entre eux, alors Adam peut envoyer de l'argent à Nathan via Syara. Supposons que Adam envoie 2 BTC à Nathan. Syara enverra 2 BTC à Nathan et Adam devra rembourser Syara avec 2 BTC. Cette capacité à sauter au-dessus de certains nœuds (pour éviter les blocages) ou de passer par certains nœuds (pour aller plus vite) afin de réaliser une transaction, c'est le cœur même du protocole Lightning Network. Et mathématiquement cela repose sur la capacité du réseau à trouver une clôture transitive. La Blockchain et son registre étant moins touchés, les transactions vont pouvoir s'exécuter de manière bien plus économique. La magie lumineuse du Lightning Network va donc résider dans ces fameux channels de paiement.

Qu'est-ce qu'un channel de paiement (canal de paiement en Français) ? Un canal de paiement peut être vu comme une boîte sécurisée où 2 personnes vont déposer des montants égaux tout en mettant chacun leur cadenas pour verrouiller la boîte. Le fait de déposer des montants d'argent égaux dans une boîte commune est enregistré au sein de la Blockchain sous la forme d'une ouverture de transaction, ou "Opening Transaction" en Anglais. Dès lors, un canal de paiement est ouvert entre ces 2 personnes. L'argent est bloqué au sein de la boîte afin de garantir qu'aucune des deux personnes ne peut dépenser l'argent contenu dans la boîte sans la seconde personne. L'argent dans la boîte ne peut être utilisé que pour réaliser des transactions entre chacune des deux personnes. Imaginons maintenant que Adam et Syara mettent 10 BTC chacun dans la boîte commune. Si Adam veut envoyer 2 BTC à Syara, comment cela peut-il être fait ? Afin de réaliser cette transaction, Adam devrait transférer une promesse de propriété pour deux des Bitcoins de la boîte commune à Syara. Une fois ce transfert de promesse réalisé, si la boîte est déverrouillée, Adam pourra prendre 8 BTC et Syara sera en droit de réclamer 12 BTC. Cependant, ils n'ouvriront probablement pas la boîte car ils souhaiteront continuer à réaliser des transactions ensemble. C'est là que réside la beauté de l'arrangement. Maintenant, le jour suivant, Syara doit

envoyer 1 BTC à Adam. Elle effectue également un transfert de propriété de 1 BTC à Adam. Une fois ces 2 transactions réalisées, si la boîte est ouverte, Adam pourra réclamer 9 BTC et Syara pourra en obtenir 11. Les relevés des comptes des agents montrent l'évolution des échanges au sein du canal de paiement.

Pour résumer, un canal de paiement n'est rien d'autre que la mise en commun d'une somme d'argent au sein d'une boîte dans le but d'effectuer des transactions en échangeant des promesses de propriété sur la somme contenue dans la boîte. En outre, il est bon de préciser que Adam et Syara peuvent fermer le canal à tout moment si l'un ou l'autre le souhaite. La fermeture d'un canal revient simplement à ouvrir la boîte pour répartir l'argent s'y trouvant entre les 2 personnes présentes au sein du canal. L'ouverture de la boîte se réalise via la Blockchain et les montants possédés par chacun sont alors enregistrés pour toujours au sein du grand livre de comptes. Comptablement on pourrait énoncer l'idée que les agents immobilisent temporairement un capital social commun dans l'objectif de couvrir l'ensemble des transactions qu'ils vont réaliser entre eux. On perçoit bien l'idée contenue en germe dans la notion de canal de paiement : celle d'un commun monétaire servant à paramétrer un moteur de règlement collectif qui va permettre aux agents de planifier leurs transactions. La dimension planificatrice de ce moteur de règlement collectif est particulièrement forte quand on considère que dans un canal de paiement, les agents n'échangent que des promesses de propriété (donc des engagements à faire ou à ne pas faire) alors que dans une blockchain, ils n'échangent que de la propriété en temps réel. Dans une telle perspective, on peut conclure que le canal de paiement est l'instrument par excellence d'une comptabilité d'ençaissement.

C'est à ce stade que nous introduisons l'innovation de notre contrat.

Le contrat stipule que le capital social commun qui sert à ouvrir un canal de paiement n'est en réalité qu'un droit d'usage monétaire qui permet de calculer une capacité d'échange collective.

Par rapport à la solution de Lightning Network, une telle proposition comporte 3 innovations majeures :

- Elle ne conditionne plus l'accès au système de paiement à la détention préalable d'un capital financier. Cela garantit donc une égalité dans l'accès au système de paiement.
- Elle ne corrèle plus le niveau des transactions au niveau du capital financier qui a été mis en commun. Cela libère donc totalement la capacité de règlement des agents.
- Elle calcule la capacité d'échange collective en fonction d l'égalisation des soldes créditeurs et débiteurs de la balance des paiements. Cela encourage les agents à ajuster leurs transactions.

On comprend à travers un tel mécanisme que les problèmes récurrents de Lightning Network tels que les difficultés rencontrées dans la gestion des soldes des balances de paiement et les difficultés relatives aux modalités et aux conditions de clôture d'un canal de paiement sont en grande partie réglées.

En cessant de traiter les créances et des dettes de manière séparée mais en incitant au contraire à toujours les relier de façon dynamique, le mode de gestion coopératif conduit naturellement à un équilibre des balances des paiements qui confère une capacité de règlement illimitée à tous les agents qui sont dans le canal.

Ainsi dans un système de règlement coopératif, les agents peuvent définir par eux-mêmes *la performance* (le niveau du capital social transactionnel sur lequel se calcule leur capacité d'échange) et *le risque* (le niveau acceptable d'excédent et de déficit des balances des paiements qui mesure le déséquilibre de leurs échanges).

- Performance: la capacité d'échange collective fixe le montant maximum de chaque transaction réalisable par les agents. Toutefois les agents peuvent faire autant de transactions unitaires qu'ils veulent tant que celles-ci ne dépassent pas le plafond de la capacité d'échange.
- Risque: la gestion des soldes fixe le montant maximum de créances et de dettes que les agents peuvent détenir sur leurs comptes pendant la session d'échange. Cela permet de mesurer le niveau de déséquilibre des balances de paiement individuelles et collectives pendant la session.

Le rapport chiffré performance / risque de chaque système de règlement collectif s'appelle « le barème » de l'échange. C'est ce barème qui permet de gérer de manière algorithmique la session d'échange en bloquant les transactions qui ne respectent pas les limites fixées en termes de performance et de risque. C'est également à partir des ordres de grandeurs de ce barème que l'on peut imaginer un algorithme capable de suggérer des

transactions ou des chemins transitifs de paiement afin d'équilibrer au maximum l'ensemble des balances de paiement. Ainsi le fait de paramétrer soi-même les termes de l'échange conduit à le rendre programmable.

Afin de sécuriser le système, il est possible de stipuler que le capital transactionnel créateur de la capacité d'échange est libellé en droits d'usages monétaires, tandis que les soldes excédentaires et déficitaires sont libellés en monnaie que chacun doit déposer sur un compte bloqué et qui sera partagée de façon inégale entre tous les agents proportionnellement au niveau des soldes constatés lors de la clôture du canal de paiement. Dans de telles conditions, chaque agent est incité à réduire ses soldes excédentaires et déficitaires pendant la session d'échange s'il veut retrouver la monnaie qu'il a déposé pour couvrir les déséquilibres de sa balance.

Alors que dans l'économie publique et privée, les systèmes comptables sont bi-dimensionnels (on détermine la capacité de paiement des agents seulement en fonction du niveau des créances et des dettes, ce qui a pour effet d'encourager le déséquilibre perpétuel des balances des paiements et la faiblesse qui en résulte), on assiste ici à la naissance d'un système comptable tri-dimensionnel (la capacité de paiement des agents est une fonction inverse des soldes créanciers et débiteurs qui déséquilibrent la balance des paiements). Il s'agit là d'une innovation majeure qui permet pour la première fois de proposer un système de paiement réellement coopératif et commun en le distinguant clairement d'un système de paiement concurrentiel ou privé.

20. De la propriété à l'usage : Réinventer la monnaie comme bien commun

Il est stipulé au présent contrat que les droits d'usages monétaires ainsi que les droits d'usages sur les biens, les services et les actifs sur lesquels ils s'exercent ne peuvent pas être achetés ni vendus mais seulement échangés ou partagés. Il en découle une pratique qui diffère fondamentalement avec celle de l'économie actuelle.

On nous a répété pendant des lustres que la monnaie est l'instrument des échanges. Mais dans les faits cela n'est pas vérifié. Quand on vous donne de l'argent pour que vous puissiez consommer, on créé une dette collective d'un côté et un pouvoir de créance individuelle de l'autre. Ceci ne constitue pas un échange. Quand une personne hérite et dépense son argent comme il lui plaît, cela revient à mettre face à face une transmission unilatérale et une capacité de consommation sans obligation de transmettre à son tour. Ceci ne constitue nullement un échange. Quand un système économique ou financier permet à des spéculateurs de profiter des périodes de crises pour racheter des actifs à vil prix à des gens ruinés, cela s'appelle un système de prédation économique. Il ne s'agit pas d'un échange. Quand une législation sur le travail permet aux employeurs de souspayer les travailleurs dans le seul but de disposer d'une main d'œuvre docile et bon marché, nous sommes face à un système d'exploitation des plus faibles. Cela n'est pas un échange. Quand un réseau de grande distribution impose ses conditions contractuelles aux petits producteurs afin d'obtenir d'eux des prestations sans contrepartie, il s'agit d'un abus de position dominante et pas d'un échange. Quand des banques commerciales font voter des lois pour disposer du privilège d'être rémunérées sur leurs dépôts par la banque centrale, cette rente sans aucune contrepartie n'est pas un échange. Quand un pays comme la Russie vend son pétrole à prix discount à d'autres pays comme l'Arabie Saoudite ou l'Inde dans le seul but de permettre à ces pays de le revendre à prix d'or à l'Europe, il ne s'agit pas d'un échange mais d'une escroquerie dont le seul but est de contourner les sanctions internationales. Et l'on pourrait continuer d'énumérer des cas comme ceux-ci à l'infini.

Prenons maintenant le Lightning network et imaginons qu'une personne bien avisée créé une série de communs financiers pour permettre aux gens d'échanger et de partager de la valeur de façon illimitée sans avoir à faire d'apport pour constituer leur capital de démarrage. Posons comme unique règle que pour utiliser ce capital transactionnel ouvert à tous, la seule contrainte soit d'équilibrer les valeurs données et les valeurs reçues pendant que le canal de paiement est ouvert. Ceci serait constitutif d'un échange. Tout simplement parce que dans un système de compensation tel que Lightning Network, il devient possible de traiter la monnaie comme le moyen d'un échange et pas comme la cause ou la finalité de l'échange. Lorsque la monnaie est positionnée comme un moyen commun à tous ceux qui désirent participer aux échanges, elle devient un Avoir, c'est-à-dire une ressource accessible en quantité illimitée tant que les protagonistes respectent la règle de l'équilibre de la balance des paiements. Mais lorsque la monnaie est positionnée comme la cause ou la finalité d'un échange, elle devient un Pouvoir, c'est-à-dire une ressource rare, chère (pour des raisons artificielles) et peu accessible qui oblige les gens à se battre dans le seul but de l'accumuler dans le plus pur modèle des sociétés agonistiques. Lorsque la monnaie est le moyen (ou instrument) commun de l'échange, elle permet de financer tous les types

d'activités indépendamment du fait qu'elles soient rentables ou pas dans la mesure où la seule condition de l'échange est un équilibre entre les valeurs données et les valeurs reçues. Mais lorsque la monnaie est un bien appropriable qui permet à certains individus de s'en emparer pour priver les autres de son usage, elle ne permettra pas de financer toutes les activités mais seulement les plus solvables et les plus rentables dans la mesure où les conditions de son obtention sont une recherche permanente du déséquilibre de la balance des paiements. Les gens se sont tellement habitués à la loi du marché, ils la considèrent comme quelque chose de si naturel qu'ils en ont perdu tout sens critique quant à son fonctionnement : un système dans lequel il est recommandé de prendre la monnaie aux uns pour la donner aux autres est un système qui ignore l'échange.

C'est ce retour à l'échange pur qui constitue l'essence du web 3, et c'est cette vision pure que les institutions politiques et bancaires, arc-boutées sur des privilèges financiers d'un autre temps et sur une conception totalement corrompue de l'échange, n'ont de cesse d'interdire, de condamner et de combattre.

L'ignorance de l'échange est flagrante autant chez les acteurs privés que public, autant dans le fonctionnement de l'économie capitaliste et marchande que dans le fonctionnement de l'Etat providence. En France, le Président Macron souhaite redonner du pouvoir d'achat aux Français. Moi je préfèrerais qu'il aspire à leur redonner du pouvoir d'échange, du pouvoir de partage, du pouvoir de décision et du pouvoir pour croire en leur avenir. Si Mr Macron avait compris comment fonctionne le web 3, il ne se serait pas senti obligé de supprimer la taxe sur l'audiovisuel et de sabrer les budgets des télévisions et des radios publiques pour redonner du pouvoir d'achat aux Français. Et le parti d'opposition la Nupes qui ne vaut pas mieux ne se sentirait pas héroïque en déposant des amendements pour relever le salaire minimum à 2.500 euros sans jamais s'interroger sur le coût pour les entreprises ou les contreparties à apporter en terme de création de valeur afin que ceci soit constitutif d'un échange. Quand les citoyens comprendront la portée politique d'un système basé réellement sur l'échange, quand ils comprendront que dans un échange, on ne peut pas se contenter de valoriser un seul côté de la transaction mais qu'il s'agit de prendre en compte les deux côtés, l'heure de la révolution sonnera.

Nous avons vécu pendant des siècles avec une vision tronquée de l'économie et de l'échange qui fait de la rareté de la ressource la condition de sa valeur. Mais ce leurre apparaît désormais au grand jour : une ressource peut être rare physiquement mais pas juridiquement ni économiquement si les personnes en partagent l'usage et respectent l'intégrité de cette ressource. L'existence physique de la ressource n'est nullement corrélée à son statut juridique et économique, sauf bien évidemment quand ce statut est celui de l'appropriation. L'échange du droit d'usage a pour fonction de remplacer l'appropriation de la ressource par l'accessibilité de la ressource. Et pour atteindre cette réalisation, il convient que la ressource soit disponible pour tous, qu'elle devienne un Avoir. Beaucoup d'économistes nous contesteront une telle possibilité en affirmant qu'une ressource produite en quantité infinie n'a aucune valeur. Mais une fois encore nous souhaitons bien montrer que l'échange déplace les enjeux. Peu importe que la ressource soit rare ou infinie, l'important est qu'elle soit disponible selon le critère de la non-exclusivité et de la non-rivalité afin de créer les conditions d'un échange inclusif et décentralisé du droit d'usage de cette ressource. On touche ici à l'échange au sens large et universel. Remplacer l'infini par l'universel dans la réflexion sur la valeur et la ressource sera certainement l'un des plus grands progrès en termes de droits humains économiques et sociaux. Traiter la monnaie comme une ressource non pas infinie mais universelle maintiendra sa valeur et transmettra son usage à tous les hommes comme un droit.

Notre rapport aux ressources est à l'image du système d'exploitation économique et financier dans lequel nous vivons qui se résout au final dans le rapport que nous entretenons avec la monnaie. Posons le principe que ce que nous appelons « currency » n'a jamais été utilisé comme « money » jusqu'à aujourd'hui, et que le capitalisme qui confond instrument d'échange avec instrument d'achat et instrument de mesure de la valeur avec accumulation de la valeur, ignore totalement la signification véritable du mot « monnaie ». Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que les économistes issus du système capitaliste aient prophétisé la tragédie des communs par surexploitation des ressources et la tragédie des anti-communs par sous-exploitation des ressources. Le commun étant une forme structurée d'échange et de partage de la valeur au moyen de la monnaie, comment pourrait-il être menacé puisqu'il n'a jamais été réalisé dans l'histoire humaine ? Nous avons cependant expérimenté toutes sortes de statuts juridiques différents pour trouver des solutions aux questions qui se posaient sur la gestion des ressources rares et utiles. Comme nous entrons actuellement dans une période de grande tension et de pénurie sur les ressources (liée notamment à leur surexploitation), il devient urgent de considérer le problème de façon correcte. Apprendre à distinguer le statut du commun des autres statuts juridiques nous paraît donc une tâche importante pour éviter de prophétiser la tragédie des communs.

Res Nullius: Les res nullius désignent dans le vieux droit romain des biens qui n'appartiennent à personne, c'està-dire des biens pour lesquels l'accès, l'usage, l'exploitation, la transformation... ne sont soumis à aucune règle. Un vide juridique, donc un chaos ou une anarchie permettant à chaque agent de faire ce qu'il veut constitue probablement le statut le plus antinomique à la notion de commun. Or c'est sur un statut d'un res nullius que fut développé l'exemple de la surexploitation par des éleveurs d'un pâturage non règlementé sur des terres de Grande Bretagne qui permit à l'écrivain Garett Ardin de publier en 1968 un article dans la revue Science intitulé « la tragédie des communs » (cela lui valut de recevoir le Prix Nobel d'Economie quelques années plus tard). L'exemple donné par Garett Ardin ne peut s'appliquer dans un marché libre qu'aux ressources ne pouvant être appropriées par personne, donc comment peut-on parler de tragédie des communs qui sont par essence des propriétés collectives soumises à des règles d'utilisation qui commandent à chaque agent d'utiliser la ressource de façon à ne jamais aliéner la capacité d'utilisation des autres membres de la communauté ? En vérité il n'existe pas de tragédie des biens communs mais une tragédie liée à l'incompréhension de ce que signifie réellement un bien commun et la façon dont il pourrait être mis en œuvre pour le bien de tous afin de permettre aux personnes de développer des structures de réciprocité basées sur leurs ressources.

Monopoles / Oligopoles : Les monopoles et les oligopoles désignent des propriétés exclusives ou quasi-exclusives conférées à certaines personnes morales ou physiques sur certaines ressources et aboutissant soit à interdire l'usage de ces ressources aux autres personnes, soit à conditionner l'usage de ces ressources à des coûts d'accès prohibitifs qui auront pour effet de dissuader tout autre utilisateur de s'y intéresser. Pour l'économiste Michael Heller, la tragédie des anti-communs est un phénomène où des agents économiques rationnels gaspillent une certaine ressource en la retirant de l'échange. Le cas des anti-communs est une bonne illustration du concept de monopole et de ses effets délétères sur l'accessibilité et l'utilisation des ressources. Dans son article de 19981, Heller note qu'à la chute du communisme, bon nombre de villes de l'Europe de l'Est comprennent des magasins vides et kiosques à l'air vide. Il s'avère après une enquête que les droits sur l'espace sont détenus par plusieurs administrations et le secteur privé, rendant difficile voire impossible pour un nouveau commerce d'obtenir un droit d'utilisation de cet espace. Bien que toutes les personnes propriétaires des espaces perdaient de l'argent avec les magasins vides, les intérêts concurrents empêchaient une utilisation effective de l'espace, tandis que les surfaces commerciales étaient en grande demande par le marché.

Nationalisation: L'idée, apparue dans les années 19705, est que l'État devienne propriétaire de la ressource. Il peut alors intervenir de deux manières, en règlementant l'accès à la ressource, ou bien en l'exploitant directement lui-même. La mise en place de mesures de restrictions d'accès peut se traduire entre autres par une limitation des dates durant laquelle l'exploitation est autorisée (périodes de chasse), la limitation des moyens employés (taille maximum des filets de pêche), ou bien même par l'interdiction d'accès pure et simple (espèces protégées). La gestion directe de l'exploitation par l'État consiste généralement à confier le monopole d'exploitation à une entreprise publique. La nationalisation a souvent été préconisée et suivie, en particulier dans les pays en développement. Mais les résultats n'ont pas toujours été satisfaisants, ainsi la nationalisation des forêts a-t-elle eu des effets désastreux dans de nombreux pays en développement en proie à la déforestation. Ces problèmes touchent également d'autres ressources et sont aggravés par la corruption. Au final, la nationalisation est une solution d'expropriation basée sur le pouvoir exorbitant de la puissance publique qui n'a pas grand-chose à voir avec le commun qui au contraire recréé de la propriété individuelle et du droit d'usage collectif là où il avait été supprimé, ou interdit, ou considéré comme impossible à appliquer.

Privatisation: Une solution différente est de convertir la ressource commune en propriété privée pour inciter le(s) propriétaire(s) à une gestion rationnelle de cette ressource. Historiquement, cette solution a été appliquée du XIIe au XIXe siècle en Angleterre aux terres communes, lors du mouvement des enclosures. C'est la solution qui est préconisée par les libéraux en suivant le principe lockéen de l'appropriation initiale par le travail : le premier qui transforme une ressource non appropriée par son travail devient le propriétaire légitime de cette ressource (en oubliant le critère de légitimité de Locke : « à condition qu'il en reste autant et de même qualité pour les autres ». Or c'est ce principe de légitimité qui établit le lien cardinal entre propriété privé et commun en évitant que la propriété privée ne dégénère en une pure et simple accaparation de la ressource. Conformément à l'enseignement d'Aristote, il est juste de souligner que le principe de réciprocité (et donc la notion de commun) est vérifié dans les trois cas suivants : le cas où les moyens sont communs et les objectifs communs, le cas où les moyens sont communs et les objectifs individuels, et enfin le cas où les moyens sont individuels et les objectifs communs, car il y va de la notion de responsabilité qui est la vertu d'une liberté bien

comprise. Toutefois on pourrait également mettre en avant que le second cas se fonde sur une notion de résilience (liée à la notion de mutualisation des ressources rares et / utiles) tandis que le premier cas se fonde sur la notion d'appartenance (à quelque chose qui dépasse la somme des individus), ce qui constitue aussi des sujets de premier intérêt qui relèvent à la fois de l'économie politique et de la philosophie politique.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Trag%C3%A9die des biens communs

https://fr.wikipedia.org/wiki/Unit%C3%A9 de compte

https://www.declaration-universelle-de-droit-monetaire.fr/

21. De la monnaie à usage indifférencié à la monnaie à usage différencié

Dans la conception classique de la monnaie basée sur la consomptibilité, la propriété et la valeur d'échange, la monnaie est émise par une autorité bancaire centralisée et elle est gérée comme un bien privé. Dans une telle pratique de la gouvernance centralisée, on observe que la monnaie est définie comme l'unité indissociable des trois fonctions d'Aristote que sont l'unité de compte, l'instrument de paiement et la réserve de valeur.

Toutefois, si l'on cherche à développer une autre pratique de la gouvernance basée sur la décentralisation, la durabilité, la fongibilité et travaillant non plus sur la valeur d'échange mais sur la valeur d'usage de la monnaie, on pourrait alors se demander si la mise en œuvre d'une telle approche ne nous permettrait pas de proposer une autre interprétation des trois fonctions monétaires : une interprétation de nature sociale qui tienne compte des liens et pas seulement des biens en nous montrant qu'il existe « autre chose » en jeu dans la monnaie.

Selon les vues anthropologique et sociologique des usages monétaires, l'unité de base de l'analyse n'est pas la monnaie (catégorie trop générique et abstraite) mais ses manifestations et, plus particulièrement, le sens et la valeur qui leur est donné. C'est pourquoi ici le point de départ sera la réflexivité monétaire, autrement dit la capacité pour chaque agent à monétiser sa production. Ce qui revient à reconnaître la capacité de n'importe quel agent à disposer d'un d'avoir monétaire égal à sa production. Au-delà de la quantité de monnaie qu'il représente, un avoir monétaire se distingue d'autres avoirs selon trois critères qualitatifs : la forme monétaire prise par cet avoir, l'univers symbolique dans lequel il est inséré un ensemble de marqueurs socio-économiques.

Formes monétaires: Par « formes monétaires », nous entendrons les divers instruments monétaires utilisables en paiement. Ces instruments monétaires sont diversifiés, jusque dans les sociétés occidentales modernes et financièrement stables. Ils comprennent les moyens de paiement dont se compose la monnaie habituelle: dans des États à « monnaie territoriale » (Helleiner), c'est-à-dire où l'on a imposé une exclusivité monétaire nationale, il s'agit des pièces, billets et monnaies bancaires d'origines différentes, mais aussi des formes dérivées et spécifiques qui accumulent, par prépaiement, un pouvoir d'achat sur une forme qui peut être celle d'une carte (dans ce cas, il s'agit d'un portemonnaie électronique). Ils comprennent aussi des moyens de paiement parallèles: depuis les monnaies étrangères employées localement jusqu'à des instruments 6 spécifiques comme les bons d'achat, ou vouchers (dont les plus connus sont les titres restaurant), en passant par des monnaies locales comme les monnaies sociales et les systèmes de fidélisation de la clientèle au moyen de points d'achat (dont les plus connus sont les miles des compagnies aériennes). Il est assez intéressant à ce titre de constater que dans la classification générale des instruments monétaires, la cryptomonnaie est rangée dans la même catégorie que les points de fidélité et les points de confiance utilisés dans le commerce.

<u>Univers symbolique</u>: Par « univers symbolique », nous entendrons un espace homogène de représentations caractérisé par une hiérarchie en valeurs et des normes morales. Un univers symbolique dispose de sa propre légitimité et de ses propres modes de légitimation, que l'on peut articuler à de grandes structures telles que l'identité nationale, l'univers domestique, la parenté, l'échange et l'univers marchands, des univers professionnels, etc. Il y a donc une souveraineté propre à chaque univers symbolique, cette souveraineté étant dévolue à des personnes (le chef de famille, le chef d'entreprise...) ou à des institutions spécifiques (la banque centrale) ou encore présente de manière diffuse de sorte qu'elle est portée par l'ensemble de la communauté. Cette souveraineté se traduit par l'usage d'une unité de compte spécifique ou d'un ensemble spécifique d'unités de compte, ainsi que de modes de hiérarchisation et de valorisation des biens spécifique. D'une certaine façon, l'univers symbolique relève de la catégorie éthique de la confiance identifiée dans Aglietta et

Orléan (1998): la confiance éthique relève d'une adhésion collective à un système de valeurs et de représentations qui définissent un univers symbolique particulier. En ce sens, on peut considérer l'espace des pratiques monétaires organisé autour d'une monnaie nationale comme un univers symbolique propre; mais, imbriqués dans cet univers symbolique national et parfois en contact avec plusieurs de ces univers nationaux, peuvent être identifiés des univers symboliques subordonnés qui empruntent à celui-ci tout en proposant une hiérarchie des valeurs spécifiques. On peut comprendre, en ce sens, l'existence de « monnaies sociales » émises par des associations qui prétendent construire à l'échelle d'une communauté ad hoc un ensemble de représentations et de pratiques pour partie autonomes, autour d'une unité de compte interne.

Marqueurs socio-économiques : Un univers symbolique produit des normes, qui définissent les limites des usages sociaux de la monnaie et qui peuvent aussi orienter ces usages. Par « marqueurs socio-économiques », nous entendrons des procédures de différenciation des avoirs. On a traité de cette diversité monétaire dans plusieurs textes et en particulier dans deux ouvrages : sur les monnaies en général, Blanc (2000) ; sur les monnaies sociales, Blanc (dir.) (2006). Cette idée est empruntée à Jaime Marques-Pereira et Bruno Théret (2002) et à Ludovic Desmedt (2006) dans leurs usages, indépendamment de la forme monétaire que ces avoirs prennent. L'existence de tels marqueurs contrevient donc à l'hypothèse de fongibilité de la monnaie dès lors qu'ils ont une influence sur l'usage en paiement des sommes reçues. L'existence de formes monétaires et d'univers symboliques différents ainsi que la présence de marqueurs socio-économiques confère à la monnaie une dimension qualitative que la science économique rejette comme résidu historique voué à disparaître ou comme bizarrerie à la lisière de la rationalité ou en dehors d'elle, pour ne se consacrer qu'à la quantité. Or ces éléments permettent d'aborder de façon critique les deux critères combinés de définition de la fongibilité : l'indifférenciation des avoirs monétaires et leur convertibilité. On connaît la célèbre distinction de Karl Polanyi entre les monnaies modernes à usage indifférencie (all purpose money) et les monnaies dites primitives à usage différencié (special purpose money) qui correspondent bien à la différence entre la monnaie économique et la monnaie sociale dans la mesure où elles proposent des expériences d'échanges très différentes.

Le paradoxe est que ces recherches anthropologiques sur les fonctions sociales ancestrales de la monnaie correspondent une fois encore avec les découvertes mathématiques les plus modernes.

Nous faisons ici référence aux travaux sur le calcul autoréférentiel de Varela qui eux-mêmes se fondent sur les travaux mathématiques de Spencer-Brown et les prolongent d'une manière remarquable.

Qu'apportait donc Spencer-Brown de capital et que Varela a prolongé ? Un outillage théorique qui limite les calculs à des opérateurs de présence-absence selon un formalisme très rudimentaire pour signifier un état marqué (la présence ou l'absence d'une barre en équerre) mais si riche qu'il permet avec deux axiomes, de pousser très loin le raisonnement mathématique. Nous voyons ici qu'une approche basée sur les foncteurs et pas seulement sur les opérateurs arithmétiques fait entrer la monnaie dans de nouvelles logiques.

L'arithmétique élémentaire de George Spencer-Brown s'appuie sur la distinction et sur le repérage d'une limite dans l'espace grâce à un indicateur général de marquage, le token, qui signifie aussi bien les associations dedans-dehors que surface-profondeur et hiérarchie-équivalence. Il constitue un repère extérieur d'un état, par rapport à un fond. Cette approche mathématique est fondamentale car elle articule l'existence d'un actif réel (qui peut être mobilier ou immobilier) et d'un actif symbolique, (le token comme marqueur).

En partant de telles prémisses, le nouvel échange des droits d'usages se ramène à deux opérations :

- la "condensation" pose le principe de la réalisation d'un potentiel, ou de la matérialisation d'une idée. Il s'agit d'un processus d'actualisation de la valeur par un moyen symbolique qui conforte l'idée du caractère puissant de l'état marqué. Ce marquage est typique de l'activité d'écriture qui aboutit à une inscription, un tracé, une figure... Matière informée tout autant qu'information matérialisée, quelque chose nous fait signe...
- la "cancellation" signifie qu'il s'agit de l'opération de rayer, de barrer, de biffer (latin cancello) pour (re)trouver un vide ("empty"). Cette action de rayer semble signifier qu'il s'agit aussi bien de nier, de rejeter, ou même de détruire, que de compenser c'est-à-dire annuler un écart. Comme par exemple, marquer un fois indiquerait quelque chose et marquer deux fois équivaudrait à revenir sur ses pas sans laisser de traces!

En effet rien ne s'échange car en réalité il n'y a pas déplacement de valeurs mais seulement d'écritures.

La réflexivité monétaire se définit ainsi par une création et une destruction monétaire qui est codéterminée par la création de valeur liée à la production d'un bien et par la destruction de valeur liée à la consommation. Dans une telle perspective le monnaie est toujours convertible en une valeur d'usage.

Il est remarquable de constater que dans son article consacré à *La monnaie comme bien commun, histoire, théorie, pratiques et enjeux des systèmes de compensation,* Massimo Amato de l'université de Milan réutilise à l'exact les deux opérateurs arithmétiques que nous venons de présenter afin de décrire précisément une politique de gestion des liquidités et un système d'échange local basé sur la compensation. Nous reconnaissons là deux formes appliquées possibles d'échanges de droits d'usages permettant de dépasser les présupposés économiques et financiers de l'échange marchand basé sur la concentration des richesses. La réflexion sur le nouveau mode de gestion collective et distribuée de la liquidité nous amène vers une pratique essentiellement renouvelée, irréductible aux quantités mais capable de rendre compte du caractère universellement appropriable et indéfiniment partageable de la monnaie. De telles approches aboutissent en positif à la production d'un commun, au sens de cette « chose » dont l'accès n'est pas fermé par la propriété privée, ni monopolisé par une propriété publique, et dont les conditions effectives d'usage constituent aussi les conditions partagées de son entretien et son renouvellement dans la vision d'un co-développement.

https://www.afd.fr/fr/media/download/11882

22. Monnaie de réciprocité : Réconcilier partage, valeurs et développement durable

Olivier Rocca:

Je viens de terminer la lecture d'un petit bouquin que vous avez rédigé et que je trouve passionnant : *Commun et Réciprocité*.

Dans ce bouquin, p 56, vous développez l'idée « qu'un échange équilibré comptablement ne serait qu'une réciprocité formelle qui ne saurait remplacer l'intersubjectivité ni produire la pratique sociale et les valeurs éthiques par lesquelles se révèle la présence du Tiers ».

Dès lors, comment mettre en œuvre concrètement un commun monétaire et financier basé sur la réciprocité, notamment si l'équilibre comptable n'est pas selon vous une condition suffisante pour que soit créé un authentique rapport de réciprocité entre les agents coopératifs ou mutualistes ?

Dominique Temple:

« J'ai rencontré au Pérou une difficulté semblable à celle que vous soulevez lorsque les marxistes péruviens ont écrit une loi des communautés natives dans le but d'octroyer une propriété collective aux communautés d'Amazonie pour qu'elles s'insèrent dans la société nationale comme coopératives de production. Les communautés ont réinterprété cette loi en définissant ces propriétés comme territoires communautaires inaliénables. La différence est que dans la coopérative de production seuls étaient concernés les travailleurs agricoles et leurs familles en fonction de leur participation tandis que dans la communauté tout le monde est propriétaire et ayant droit à la redistribution donc y compris l'infirme la veuve et l'orphelin. Dans le premier cas on définit le besoin par l'intérêt pour soi dans l'autre par la nécessité d'autrui. Je me reporte alors à la distinction entre échanges de réciprocité et échanges réciproques. Dans échanges réciproques le mot réciproque est entendu dans un sens formel, comme symétrique. Et le contenu est défini par une relation d'objet : l'échange. L'échange réciproque est défini par Marx comme le vol réciproque et Marshall Sahlins en a donné une version radicale comme le contraire de la réciprocité anthropologique qu'il définit comme réciprocité des dons. Mais l'échange peut s'inscrire dans la réciprocité anthropologique (définie elle comme relation intersubjective). Ici je me réfère à ce qui me semble une des grandes découvertes de Aristote lorsque s'apercevant que la vertu était toujours le juste milieu entre l'excès et le défaut mais non mesurable parce que de nature affective il remarque qu'il existe une - et une seule exception -, un seul sentiment éthique, capable de connaître une limite objective entre l'excès et le défaut et que ce sentiment est le sentiment de justice car il se définit par l'égalité entre ce que l'on donne d'un côté et de l'autre ce qui revient à dire aussi entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit lorsque la réciprocité est généralisée, une égalité proportionnelle précise-t-il (entre l'enfant et l'adulte les parts ne sont pas les mêmes tout en étant égales, etc.) mais l'idée est

claire: l'égalité formelle s'adapte à la justice et la rationalité de l'échange de réciprocité vient sceller une égalité de valeur exprimées au préalable par des équivalences de réciprocité anthropologique qui elles-mêmes sont mesurées par le partage (l'égalité). Mais en cas d'inégalité dans la production des uns et des autres, l'équivalence est alors définie par le besoin du plus faible. L'égalité formelle de la part de chacun dans une coopérative est ici amendée par le besoin de la veuve et de l'orphelin; et la coopérative au sens anglo-saxon du terme est remplacée par la coopérative communautaire. La valeur en effet n'est pas déterminée selon l'offre mais à l'inverse selon la demande sociale. C'est le partage selon l'équité qui est ici la clef de l'égalité de la mesure et de l'échange. Dans cette pensée aristotélicienne l'équité est venue conforter la justice. Il faut se rappeler que la réciprocité est une interaction intersubjective (autrement dit que celui qui a tout, face à celui qui n'a rien, est en situation de réciprocité lorsque celui qui n'a rien partage tout son rien, et que celui qui a tout partage tout son tout). En aucun cas la réciprocité ne se mesure par une relation de force entre les personnes. La coopérative d'intérêts coalisés et mutuellement interdépendants ne se justifie pas si elle n'est pas elle-même ordonnée à la création du bonheur de chacun et de tous, qui implique une appartenance sociale et politique à l'avenir de l'humanité. Voilà pour le développement économique et social comme objectif universel ».

« Comment introduire le choix individuel comme facteur décisionnel de la définition de la valeur en même temps que le programmer dans l'avenir de l'humanité ? Comment étendre l'équivalence entre les productions humaines qui ne dépendent pas de la nature, telles que l'innovation scientifique, l'œuvre d'art, irréductiblement singulières, si de telles opportunités permettent de définir la valeur en fonction d'objectifs irrationnels ou seulement compétitifs qui peuvent induire des jeux spéculatifs ? En réalité la spéculation et l'accumulation capitaliste ne sont possibles que si la valeur engendrée par la réciprocité est dénaturée en prix de la marchandise, et l'équivalent de réciprocité, privé de son contenu, symbolique, réduit à un rapport de force. On peut le comprendre en observant un échange de réciprocité sur un marché traditionnel, comme en Afrique par exemple. Convenons que six cauris valent un sac de riz car ma nécessité est d'un sac de riz pour lequel j'ai pu donner six cauris. Mais admettons que je trouve sur une plage mille cauris. Je ne puis pour autant utiliser ces mille cauris pour acheter tous les sacs de riz dont vous disposez. Ce qui est notre convention est que les six cauris que j'ai proposés pour le sac de riz sont l'équivalent du sac de riz dont j'ai besoin pour ma consommation. Les autres cauris ne valent rien. Ils peuvent éventuellement me servir comme objet de décoration. Autrement dit la valeur ne se définit que par l'équivalence de réciprocité et les six cauris représentent la parole donnée pour dire la gratitude et la confiance nées de l'interaction de réciprocité. Tout ce qui n'a pas été engagé dans cette prestation ne peut avoir aucune valeur comparable à celle créée par cette relation. Dans le moment où j'accorderais à chacun de mes mille cauris une valeur identique à chacun des cauris engagés dans la réciprocité cela signifierait que la valeur de mes six cauris a perdu son originalité symbolique due à leur contribution à l'interaction avec mon partenaire et que j'aurais transféré cette puissance symbolique dans la corporéité matérielle des cauris qui, elle, peut être multipliée par le nombre de cauris disponibles. Ce transfert d'une valeur symbolique qui appartient en propre à une transaction de réciprocité à la matérialité de ses signifiants (et par analogie aux cauris étrangers à cette relation) est ce que Marx a dénoncé comme le fétichisme de la valeur dans la valeur d'échange de la marchandise. Dès lors il suffit que j'accumule des cauris pour être riche comme les Espagnols qui transformaient les parures en or des incas en lingots et devenaient riches en valeur d'échange. Mais la fétichisation de la valeur signifie que je ne parle plus à autrui en termes d'engagement personnel qui crée confiance amitié ou solidarité mais que je me lie à un rapport des choses entre elles dont la quantité signifie un rapport de force vis à vis d'autrui. La quantité de cauris et de sacs de riz mesure ce rapport de force au lieu que le besoin de riz mesure la qualité de la transaction. La relation entre celui qui dispose du riz et celui qui en a besoin est remplacée par une relation d'échange où le prix (et non plus la valeur) du sac de riz sera fonction du rapport de force entre les deux protagonistes et non pas du besoin du plus démuni. C'est, nous a enseigné Marx, le fétichisme de la valeur dans la marchandise qui autorise le passage de la monnaie de réciprocité à la monnaie d'échange et rend possible son accumulation. La notion de monnaie de réciprocité est donc irréductible à celle d'une monnaie d'échange, et l'égalité concrète engendrée par l'équité entre les agents est irréductible à une égalité formelle entre la quantité de monnaie et le prix du bien ».

Olivier Rocca:

Ce qui parait certain, c'est que le capitalisme considère la monnaie plus comme une valeur (qu'elle associe à l'accumulation des unités de compte perçues comme des valeurs mobilières appropriables par les agents) que comme un instrument de mesure de la valeur (qui devrait jouer un rôle neutre dans les échanges). Il y a ici un glissement sémantique généralisé qui aboutit à rechercher la monnaie comme une fin en soi et à considérer

comme valeurs tous les produits financiers libellés en unités de compte tels que les actions, les obligations, les parts de fonds communs de place ou de sociétés d'investissement à capital variable... Dans le capitalisme financier, cela fait bien longtemps que la monnaie ne mesure plus la valeur, car elle devenue une marchandise à stocker et on lui reconnaît une valeur en soi liée à l'échelle de son accumulation : pour un tel système, « plus est toujours mieux ». Dans de telle conditions, comment s'étonner que la monnaie du capitalisme ne respecte aucune échelle de valeur basée sur l'utilité ou l'équité des biens et des services ? Comment ne pas s'apercevoir que lorsque la monnaie est considérée comme une valeur (donc comme la cause et la finalité des échanges), elle se retrouve dans l'incapacité absolue de mesurer la valeur (si nous sommes bien d'accord qu'un prix ne mesure nullement une valeur et que les prix c'est du grand n'importe quoi si on les rapporte à la valeur réelle des choses, cf le paradoxe du salaire d'un footballer international et d'un professeur des écoles).

A contrario, nous pensons que l'objectif d'une monnaie de réciprocité est de rétablir la fonction de la monnaie comme instrument de mesure de la valeur. Cela nous conduit à constituer une unité de compte commune qui redonne à la monnaie une fonction instrumentale totalement neutre au service de l'échange des valeurs. Une monnaie de réciprocité est donc toujours un moyen commun (et je dirais un moyen terme) entre un ensemble de valeurs différentes qui n'auraient pas pu s'échanger sans elle. Elle n'est donc pas seulement une unité de compte qui sert à exprimer les prix, mais aussi un moyen de règlement (et le plus souvent de compensation) permettant de produire de nouvelles formes d'équivalences entre les biens et les services. Globalement on peut dire que si la monnaie est un instrument de mesure de la valeur, elle est traitée comme un moyen de règlement coopératif et mutualiste qui lui permet d'être au service de l'échange de réciprocité de tous. En revanche si la monnaie est une valeur, elle est traitée comme un moyen de règlement concurrentiel et providentiel qui conditionne les échanges à une question de forme (comptable, juridique, financière) et de pouvoir (nécessité pour chaque individu d'accumuler des unités de compte pour pouvoir accéder aux échanges que l'on veut). Dans un système capitaliste, le critère ultime d'utilisation de la monnaie est la quantité alors que dans un système coopératif et mutualiste c'est plutôt la quotité, ce qui nous fait dire que seule une monnaie de réciprocité est en mesure de produire des échanges structurés car elle seule est vraiment une monnaie.

C'est dans la perspective d'un échange de réciprocités (et pas d'un échange réciproque) que nous avons conçu le protocole de gestion des droits d'usages monétaires. Le but de ce protocole est de fournir les bases d'une organisation juridique, comptable et économique pour produire des « marchés de réciprocités » :

- L'unité de compte est immobilisée et elle devient une propriété commune du capital qui donne à chacun sa part de droit d'usage monétaire. Il en découle une nouvelle façon de compter non plus individuelle et collective dans laquelle le capital monétaire immobilisé constitue la base commune de calcul transactionnel.
- Le droit d'usage monétaire démultiplie le montant chiffré de la base commune dès lors que chacun équilibre équitablement ses créances et ses dettes. A cette seule condition, chaque agent dispose d'un droit d'usage monétaire illimité de la base commune, donc d'une puissance financière égale à celle d'une banque.
- La mesure de la valeur est rendue possible puisque l'objectif n'est plus de maximiser les créances ou les dettes mais de les équilibrer. Cela signifie donc que les agents ne vont plus rechercher le plus grand prix (pour les vendeurs) ou le plus petit prix (pour les acheteurs), mais le juste prix, c'est à dire le prix qui permettra non seulement d'équilibrer la transaction entre deux agents, mais également d'équilibrer tout le système des transactions de façon transitive. Dès lors que l'ensemble des agents partagent cet objectif commun de transitivité du système des échanges, chaque agent devient responsable de soi, de l'autre et du tiers.
- La réciprocité est remise au centre du jeu économique comme une forme sociale et écologique d'échange structuré. L'objectif en effet est de sortir des échanges binaires (transaction de marché) afin de mettre en place des échanges ternaires basés sur des structures de réciprocité spécifiques que l'on représente par un graphe. Le choix d'une structure commun aux échanges, le fait que les échanges puissent enfin se structurer rend fondamental l'existence d'un but commun lié aux 17 valeurs des objectifs de développement durable. Echanger une valeur individuelle revient donc à produire une valeur commune au moyen d'un instrument monétaire.
- Enfin dernier point, il s'agit d'un système d'échange qui ne se déroule pas en temps réel (comme dans les systèmes bancaires ou dans la blockchain) mais en temps différé : les agents ne peuvent mettre leur canal de paiement coopératif en réalisation tant que celui-ci n'est pas parfaitement équilibré dans l'ensemble de ses flux. Cette approche en temps différé nous parait importante car elle permettrait la planification financière et donc

la mise en œuvre de ce contrat de droit d'usage monétaire au niveau des collectivités, des régions, des communes, bref des territoires qui aspirent à un développement durable car équitable.

Dominique Temple:

L'idée que vous défendez est que "la monnaie n'est pas seulement un instrument d'échange mais qu'elle pourrait être aussi utilisée comme un instrument de partage. ... et qu'une approche économique par les communs se reconnaît par l'exigence qu'elle développe tant sur les questions relatives aux objectifs (donc au sens) qu'aux questions relatives aux résultats (donc aux valeurs). Elle conduit à une monnaie librement accessible à la communauté de ses utilisateurs respectant une balance des paiements équilibrée régulée par des fins d'intérêt général basé sur une balance de paiement équilibrée entre les agents, leur permettant soit de chercher à augmenter leurs performances économiques en maximisant sur un mode coopératif leurs dettes et leurs créances (mais d'une façon toujours équilibrée), soit de chercher à faire diminuer leurs risques économiques en minimisant sur un mode mutualiste leurs créances et leurs dettes (de façon équilibrée) "

Cela me semble revenir à la définition de la monnaie de réciprocité dans toutes les communautés du monde.

23. Faire de la monnaie une ressource non consomptible est la clef de l'économie durable

La définition juridique de la monnaie est celle d'un bien fongible et consomptible. La notion de fongibilité est sans doute la plus connue aujourd'hui : elle se fonde sur la catégorie du genre pour désigner un bien qui est indéfiniment substituable par un autre bien du même genre. La notion de consomptibilité est pour sa part beaucoup moins connue du grand public : elle repose sur l'idée d'un bien qui se consomme par son utilisation. Afin de comprendre en quoi la monnaie est considérée comme un bien consomptible, il faut partir de l'idée que la consomptibilité n'est pas une caractéristique physique d'une chose. C'est juridiquement que la monnaie doit être considérée comme un bien consomptible. Si elle n'est pas détruite matériellement par l'usage qu'on en fait, elle est consommée juridiquement, c'est-à-dire aliénée. L'usage de l'argent entraîne automatiquement la perte de sa propriété, quand celle-ci est rattachée aux concepts d'exclusivité et de rivalité. C'est pour cette raison que l'argent est considéré par le Code Civil comme un bien consomptible et classé dans un ensemble de biens qui comprend notamment les denrées alimentaires. Dans cette classification, le législateur regroupe tous les biens consomptibles sans jamais distinguer s'il s'agit d'une consomptibilité matérielle ou juridique.

Les propriétés cumulées de fongibilité et de consomptibilité de la monnaie produisent un paradoxe de la propriété monétaire que nous allons énoncer ainsi : la monnaie qui est l''instrument par excellence de l'appropriation des biens et services est également le bien le moins appropriable qui soit. La raison tient à ses propriétés intrinsèques - sa consomptibilité associée à sa fongibilité. D'une part, la monnaie est un bien indéfiniment substituable qui n'a aucune valeur particulière. D'autre part, la monnaie est un bien consomptible, qui à l'instar des denrées alimentaires, se détruit par son usage. On se retrouve alors devant une sorte de contradiction logique ou de choix impossible : la monnaie est soit appropriée mais inutilisable, soit utilisable mais immédiatement aliénée. Celui qui veut l'utiliser va nécessairement la perdre, celui qui veut se l'approprier va nécessairement repousser son usage. On se retrouve donc devant une sorte d'injonction contradictoire assez destructrice car elle est sans issue. Du moins tant que l'on raisonne en termes de pleine propriété individuelle. Mais rien ne s'oppose à ce qu'un agent procède au démembrement juridique de la monnaie en distinguant ce qui relève de la propriété et de la jouissance. Les biens consomptibles ne peuvent être l'objet d'un contrat de concession de jouissance que s'ils sont également fongibles, ce qui est le cas de la monnaie.

Les contradictions inhérentes à la consomptibilité et à la fongibilité de la monnaie reposent sur un postulat (ou hypothèse) implicite qui est celui de l'individualisation de la propriété de la monnaie. Toutes les définitions données par le Code Civil reposent sur le postulat implicite que la monnaie est un bien privé, et qu'elle ne peut être appréhendée que dans le cadre de la propriété privée des individus qui l'utilisent. Il n'est pas anodin d'observer que les dispositions légales sur la fongibilité et la consomptibilité de la monnaie figurent au Code Civil, qui regroupe l'ensemble des règles concernant le statut des personnes, des biens, et des relations entre les personnes privées. Il aurait pu en être autrement si l'on avait décidé de donner à la monnaie un autre statut juridique que celui d'un bien privé ; par exemple le statut juridique d'un véritable bien public qui répondrait à l'intérêt général et pas seulement aux intérêts particuliers. Mais une telle initiative — proprement

révolutionnaire – n'a jamais été prise dans aucun pays du monde au cours des derniers deux mille ans d'histoire, ce qui en dit long sur les rapports que nous entretenons collectivement avec l'argent. Conférer un statut de bien public serait un acte politique profondément transformateur des rapports économiques et sociaux, mais une telle décision ne saurait relever de la simple initiative citoyenne. Elle ne peut être que le fruit de la décision d'un gouvernement élu dans un Etat de droit, portant réforme du statut légal de la monnaie.

Il existe toutefois un troisième statut juridique possible pour la monnaie qui rentre bien dans le champ de l'initiative citoyenne. Il consiste à traiter la monnaie comme un bien commun. Afin de comprendre en quoi consiste le statut juridique de bien commun appliqué à la monnaie, il convient de revenir à l'opération de démembrement en posant le principe que lorsque la monnaie est traitée comme un bien commun, il devient alors possible de séparer ce qui relève de la nue-propriété de la monnaie, ce qui relève de sa jouissance et ce qui relève de son usage. Habituellement le démembrement se focalise sur la dichotomie entre nu-propriétaire et usufruitier parce que nous sommes dans le champ des appropriations individuelles et que tant la notion de nue-propriété que la notion de jouissance sont des attributs exclusifs des individus. Mais il convient d'aller encore plus loin en distinguant dans le droit de jouissance ce qui relève de l'usage pur (usus) et ce qui relève du revenu (fructus). L'idée que nous posons ici est que si le revenu est encore une notion individuelle, il n'en est pas de même de l'utilisation qui possède la capacité à entrer dans le champ du commun. Il est donc possible de procéder à la mise en commun du droit d'usage monétaire, ce qui n'est pas le cas de la nue-propriété et du revenu qui pourront au mieux rentrer dans des régimes relevant de l'indivision ou de la copropriété. Le droit d'usage qui est sans aucun doute le plus simple et le moins intéressant économiquement pour un individu revêt une importance considérable quand on l'envisage dans une perspective de constitution d'un actif commun.

L'isolement du droit d'usage monétaire au moyen d'une simple convention de quasi-usufruit collective et simultanée entraîne des conséquences juridiques et économiques assez pures et faciles à comprendre. Quand une personne utilise de la monnaie, elle en dispose comme si elle en était plein propriétaire (au regard du principe d'aliénation que la consomptibilité attache à l'utilisation de la monnaie). Il nous importe peu de savoir si la personne est réellement propriétaire ou pas de la monnaie qu'elle utilise dans ses échanges. La jurisprudence va même jusqu'à reconnaître à la fausse monnaie un pouvoir libératoire des dettes. Seul le droit d'usage monétaire importe. Ou plus exactement, seule la transférabilité du droit d'usage monétaire importe. Dans une telle perspective, si on transfère à tous les membres d'une communauté un même droit d'usage monétaire sur un capital monétaire déterminé, non pas sous la forme d'une créance quantifiée et forcément limitée, mais sous la forme d'un droit de paiement illimité, alors il en découle une capacité d'échange généralisée qui, parce qu'elle n'est pas réservée à certains individus, prendra le nom de partage. L'échange monétaire généralisé est un partage universel du droit d'usage de la monnaie qui permet de décorréler l'intensité de l'usage monétaire de l'extensité de la propriété monétaire. Le bénéfice qui découle d'une telle approche juridique tient au fait qu'elle garantit la solvabilité de tous les acteurs et la liquidité pour tous les échanges, ce qui va permettre de s'affranchir de la contrainte de la rentabilité pour choisir une activité.

En décorrélant l'utilisation de la monnaie de la consomptibilité qui lui était traditionnellement attachée, on génère un droit d'usage qui n'est pas aliénable pour tous ceux qui l'utilisent. La monnaie qui était jusqu'à présent considérée comme un bien consomptible par son utilisation individuelle, devient un bien socialement et écologiquement durable par la mise en commun de son utilisation. Une telle innovation pourrait jouer un rôle décisif dans l'économie de transition qui cherche justement à changer de modèle économique afin de nous faire passer d'une société de consommation de masse vers une société du développement durable. Le fait d'opérer un démembrement juridique de la pleine propriété individuelle d'un capital monétaire afin de lui donner le statut juridique d'un bien commun ne doit pas être considéré comme une menace pour le statut juridique classique de la monnaie qui voit en elle un bien privé. Il s'agit plutôt d'une démarche complémentaire qui permettra de financer des activités nouvelles auxquelles la monnaie privée n'a jamais eu accès ou ne peut pas s'intéresser à cause des limitations liées à la recherche de rentabilité. Le droit d'usage monétaire n'est pas quantifiable car il s'agit selon nous d'un droit attaché non pas aux biens mais aux personnes. Un tel droit d'usage qui se matérialise par une nouvelle capacité de règlement collectif nous montre bien que la fonction de paiement n'est pas un attribut de la monnaie, contrairement aux fonctions d'échange, de réserve de valeur ou d'unité de compte, mais un attribut relationnel des personnes. Cela pourrait expliquer le sens étymologique de cet acte monétaire qui nous invite à considérer les mots payer et pacifier comme des synonymes.

24. Toutes nos relations économiques sont encodées par quatre systèmes comptables

Par efficience du droit d'usage, nous entendons définir la manière dont le droit d'usage se réalise. Cette partie s'intéressera donc à l'efficience des droits d'usages ainsi qu'à l'étude de leurs effets. Elle se fonde sur une typologie des systèmes comptables permettant de qualifier les relations qui seront développées entre les agents en déduisant de ces relations un impact positif ou négatif sur l'état du monde. Elle permet de rattacher l'échange des droits d'usages à un processus basée sur une séquence ternaire d'actions qui seront plus ou moins efficientes en termes d'allocations de ressources selon la façon dont on gère leurs clôtures transitives.

En vue de définir les principes de comptabilité de ce contrat, nous posons certaines définitions générales permettant une qualification relationnelle des systèmes comptables.

- Tout système comptable qui vise à maximiser les créances et à minimiser les dettes des agents est un système comptable fondé sur une relation de *compétition*.

Effet : Faire moins avec plus

- Tout système comptable qui vise à maximiser les dettes et à minimiser les créances des agents est un système comptable fondé sur une relation d'assistance.

Effet: Faire moins avec moins

- Tout système comptable qui vise à maximiser les crédits et à maximiser les débits des agents est un système comptable basé sur une relation de *coopération*.

Effet : Faire plus avec plus

- Tout système comptable qui vise à minimiser les crédits et à minimiser les débits des agents est un système comptable basé sur une relation de *mutualisme*.

Effet: Faire plus avec moins

Références:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Concurrence

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tat-providence

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutualisme (%C3%A9conomie)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Coop%C3%A9ration

Dans cette typologie, nous comparons le principe d'action de chaque système comptable en considérant que son impact sur le monde est une conséquence directe de sa logique, autrement dit de la façon dont il traite le rapport entre les flux. Ce que nous montre l'histoire économique, c'est que les questions de convertibilité monétaire des créances et des dettes ou des crédits et des débits ont toujours eu moins d'importance que leurs propriétés opératoires, c'est-à-dire les règles qui gouvernent leur création, leur extinction et leur état.

Nous observons que dans la compétition et l'assistance, les créances et les dettes sont traitées de façon séparée alors que dans la coopération et le mutualisme, crédits et débits sont traitées de façon reliée, ce qui fait une énorme différence en termes de gestion des balances. Celles-ci nous renseignent sur la nature des organisations économiques qui en découlent : L'entreprise cherche à maximiser la performance de la production ce qui a donné naissance au bien privé. L'institution cherche à maximiser la performance de la répartition ce qui a donné naissance au bien public. Le coopératif cherche à maximiser la performance de l'utilisation et le mutualiste cherche à minimiser le risque de l'utilisation. Ce faisant, coopération et mutualisme fondent le bien commun.

En nous basant sur cette analyse relationnelle des systèmes comptables, nous parvenons à la conclusion que le système basé sur la compétition / prédation / capitalisme et le système basé sur l'assistance / parasitage / socialisme ont un impact négatif, alors que le système basé sur la coopération / co-développement / utilisation et le système basé sur la mutualisation / co-évolution / prévention ont un impact positif. En effet, la notion d'impact concerne en premier lieu la préservation des utilités (bien commun), et dans un second lieu celle des répartitions (bien public) et des productions (bien privé) qui se rapportent beaucoup plus à des modes d'appropriations, dont l'histoire nous a amplement montré qu'ils se développent souvent par la destruction des communs, comme en témoigne les destructions sociales et écologiques du capitalisme et du collectivisme.

Partant de ce constat, le choix qu'il convient de faire si l'on veut s'orienter vers le développement durable devient clair : il faut promouvoir les organisations économiques et sociales de la coopération et du mutualisme car ce sont les seules dont l'objectif est de préserver les utilités tant au niveau individuel que collectif.

Contrairement à une opinion largement répandue de nos jours, le vrai clivage en termes de gestion des valeurs ne se situe pas entre le système comptable de la compétition et de l'assistance qui possèdent en réalité les mêmes fondamentaux, à savoir une politique économique orientée vers la croissance et la consommation. Le vrai clivage se situe selon nous avec les systèmes coopératifs et mutualistes qui ne peuvent plus tolérer la prééminence accordée à la consommation et qui revendiquent une production de biens durables.

Afin de bien comprendre ce qui oppose fondamentalement les deux types de systèmes comptables et économiques sur le plan de la gestion des valeurs, il est intéressant de revenir au paradoxe du diamant et de l'eau énoncé par Adam Smith en 1776 dans son célèbre livre *La richesse des Nations*. En tant que penseur issu de l'école classique, Adam Smith élabore une théorie qui compare la valeur d'échange et la valeur d'usage des biens. Il se confronte alors à un paradoxe évident : l'eau est le bien le plus utile, mais ne vaut rien, là où le diamant n'a aucune utilité, mais une valeur élevée (« il n'y a rien de plus utile que l'eau, mais elle ne peut presque rien acheter ; à peine y a-t-il moyen de rien avoir en échange. Un diamant, au contraire, n'a presque aucune valeur quant à l'usage, mais on trouvera fréquemment à l'échanger contre une très grande quantité d'autres marchandises »). Ce paradoxe provoque un vif débat entre économistes tout au long du XIXe siècle.

La gestion des biens communs doit tenir compte de ce paradoxe : L'approche coopérative a pour but de promouvoir une approche valorisante pour la gestion de la plupart des biens communs dont l'usage et l'accès sont vitaux pour notre humanité (notamment l'eau et l'air) mais qui ne possèdent aucune valeur d'échange, conformément au célèbre paradoxe sur la valeur d'Adam Smith. Il convient d'être particulièrement vigilant sur de telles notions dans la mesure où les biens communs sont menacés par les approches de la valeur préconisées par l'économie de marché qui cherche sans cesse à privatiser l'utilisation des biens communs en dégradant la valeur d'usage de ces communs pour les remplacer par une valeur d'échange souvent artificielle.

Dans notre approche, la compréhension profonde des systèmes comptables ne provient pas d'une valeur prise isolément, mais d'un rapport de valeurs qui est représentable sous la forme de fonctions chiffrées.

Nous proposons la règle de calcul qui suit : le stade parasitaire et prédateur de l'économie est atteint lorsque la valeur d'usage tend vers zéro et la valeur d'échange tend vers l'infini. A l'inverse, le stade coopératif et mutualiste de l'économie est réalisé lorsque la valeur d'usage tend vers l'infini et la valeur d'échange tend vers zéro. Comme on le constate ici encore, l'économie concurrentielle et l'économie coopérative sont deux fonctions chiffrées inverses d'appréciation des valeurs qui fondent notre rapport collectif aux richesses. (Annexe 4)

L'économie de marché et celle du Welfare State ont totalement tourné le dos à la valeur d'usage comme on peut le voir par exemple dans la mesure de la richesse par le PIB qui valorise de la même manière les activités utiles et les activités inutiles, les activités basées sur les ventes et les activités basées sur des subventions, dès lors que celles-ci génèrent une transaction financière. Or rien ne nous dit que ces systèmes économiques et comptables sauront, voudront et pourront changer leur manière de fonctionner sans se détruire eux-mêmes.

Plus la marchandise perd son usage utile et se dégrade en gadgets et succédanés, plus la tromperie et l'escroquerie réclament le secours d'une science de la mise en scène où les artifices conjugués de la mode, du marketing et des besoins préfabriqués prêtent plus d'attrait au mensonge qu'à l'examen de son support.

La prolifération de l'inutile et la raréfaction du primordial ne pouvaient trouver meilleure expression que dans la bureaucratie administrative des Etats dont l'inutilité n'a d'égale que l'absolutisme du pouvoir que ses agents revendiquent afin de recouvrir toute forme d'existence d'un étau de normes et d'interdits.

Face à ce système autant destructeur qu'injuste, chaque homme sauvera la valeur de sa production et de ses échanges en leur restituant leur utilité - leur valeur d'usage. Il n'est pas nécessaire d'aller au-delà car tout découle de ce nouvel ordre des valeurs. Ainsi s'annonce la fin d'une époque gouvernée par le parasitisme et la prédation économique où les hommes et les femmes, malgré des apparences trompeuses, ne font que survivre, et le début d'une nouvelle époque de coopération dans laquelle chacun sera rendu à la sollicitation de son désir de vivre afin de s'occuper des biens, des services et des sujets qu'il juge comme étant les plus primordiaux.

L'économie de la coopération n'a d'autre intérêt que de nous apprendre à renaître dans le sens de la vie en nous libérant de l'état de survie dans lequel nous plonge l'économie de la compétition et de l'assistance.

<u>Donner, recevoir, rendre : Une approche anthropologique de l'échange</u>

Il découle de ce qui précède que le calcul du bénéfice d'un système basé sur le droit d'usage ne devrait pas reposer sur l'hypothèse prédatrice de la recherche perpétuelle du plus grand profit (ou meilleure rentabilité ou plus haut prix ou plus grande marge ou meilleure ventes ou plus haut revenu) que l'on voit systématiquement posée comme un postulat implicite dans la théorie du choix social, dans les systèmes multi-agents, dans les approches du Welfare State ainsi que dans tous les modèles de l'économie libérale et capitaliste.

La logique de la rentabilité qui gouverne l'évolution marchande induit à accroître la marge bénéficiaire en diminuant le prix de revient, la consistance et la qualité des produits proposés à l'achat. Cela signifie donc que pour des agents désireux de maximiser leur valeur d'usage et pas leur valeur d'échange, la recherche de la rentabilité est un facteur d'appauvrissement et un non-sens absolu. Nous comprenons ainsi que certaines tendances qui nous paraissent naturelles n'ont de sens que par rapport à un système de valeurs.

Quand nous disons que les agents poursuivent leur intérêt, il convient donc de préciser à quel système économique et comptable on se réfère, car un agent qui cherche à maximiser sa valeur d'usage et un agent qui cherche à maximiser sa valeur d'échange poursuivent en réalité des objectifs diamétralement opposés. Faute d'avoir compris les spécificités du système comptable coopératif et mutualiste, beaucoup d'études scientifiques ont cherché maladroitement à construire des systèmes coopératifs sur les bases comptables d'un système capitaliste et bancaire. Il en est résulté certaines dérives que l'on n'arrivait pas à expliquer jusqu'à présent, comme celle que l'on observe par exemple chez les banques mutualistes qui n'ont de mutualistes que le nom dans la mesure où tout leur système comptable se fonde sur celui de l'économie de marché qui ne valorise que la valeur d'échange et n'a aucune considération pour la valeur d'usage des biens et des services.

Pour expliquer en quoi consiste le bénéfice de la valeur d'usage et pourquoi celui-ci diffère fondamentalement du bénéfice que l'on cherche à réaliser à travers la valeur d'échange, il convient d'étudier la structure des échanges, en gardant toujours à l'esprit que chaque structure d'échange ne tire sa pertinence que du système comptable sous-jacent dans lequel elle s'inscrit et qui détermine le destin des organisations économiques.

Dans l'économie concurrentielle, ce que l'on nomme échange est en réalité une opération de vente ou de prêt par laquelle les agents vont chercher à maximiser leurs gains et à minimiser leurs pertes. Mais si nous nous plaçons dans la perspective de l'économie coopérative, alors les notions de vente et prêt n'ont plus cours. Si nous concevons l'échange comme un système de dons et de contre-dons reliés de façon transitive, il est faux de partir du présupposé que tous les agents vont chercher à maximiser leurs gains et minimer leurs pertes.

L'exercice d'un droit d'usage monétaire illimité devra correspondre à une séquence d'actions définie comme étant : donner – recevoir – rendre. Le principe ici est de fonder l'échange sur un système de dons et contre-dons réciproques qui serviront de fondement anthropologique à la relation. Depuis les études d'Alain Caillé sur l'anthropologie du don, nous savons que donner n'est pas seulement donner. Ce ne peut pas être un acte purement unilatéral : il faut pour donner que le destinataire accepte de recevoir. Or recevoir un don ne va pas de soi car cela aboutit qu'on le veuille ou pas à une sorte de dette. Il va donc falloir s'acquitter de celle-ci, donc rendre. Certes l'obligation de rendre n'est pas juridique, elle ne fait pas l'objet d'un contrat. Mais elle est en quelques sortes morale, car elle se fonde sur un engagement qui accomplit réellement le cycle d'échange et confère au système d'échange sa vraie valeur : elle permet de caractériser le bénéfice qui a été réalisé.

- Dans un système d'échange où les personnes rendent moins qu'elles reçoivent, nous sommes dans un système à bénéfice négatif où chacun croit donner plus qu'il ne reçoit. Dans un tel système, la force des échanges diminue et le niveau de satisfaction ne cesse de diminuer avec des risques de rupture.
- Dans un système d'échange où les personnes rendent autant qu'elles reçoivent, nous sommes dans un système à bénéfice nul (un jeu à somme nulle) dans lequel certains vont gagner et d'autres vont perdre. Un tel système est caractéristique des rapports de marché basés sur la concurrence des agents.

- Dans un système où les personnes donnent plus qu'elles ne reçoivent, nous sommes dans un système à bénéfice positif (un jeu à somme positive) dans lequel tous vont gagner individuellement et collectivement. Un tel système est caractéristique des rapports d'associations à but d'intérêt général.
- Dans un système où les personnes peuvent donner moins, autant ou plus que ce qu'elles reçoivent, nous sommes dans un système réel qui correspond au mouvement de la vie et qui devrait permettre une allocation optimale des ressources. Un tel système correspond selon nous à l'échange transitif.

La justice est un rapport entre soi, autrui et le tiers qui institue le juste milieu entre donner trop et pas assez par l'égalité (isotes). L'égalité se mesure par la procédure d'annulation des valeurs contradictoires et opposées entre ce que l'on donne et ce que l'on reçoit bien plus que par la répartition de biens matériels grâce au partage (metadosis) qui en est seulement l'une des conséquences possibles. Si la justice est une valeur (aretê) qui a le pouvoir de devenir concrète, il faut en trouver la raison dans l'équilibre de la balance du jugement moral et matériel car celle-ci prend sa source directement dans la conscience qui est mesure de toutes choses. En inversant encore les choses, nous pourrions défendre comme Husserl que c'est la Justice qui fonde la conscience et pas la conscience qui fonde la Justice. Voilà donc un principe premier (ou archétype), la justice, qui devient tout à coup valeur concrète, et sa condition, l'égalité de chacun, est le modèle d'une relation systémique : la réciprocité, matrice de toutes les autres valeurs. Selon un vieux proverbe : « La justice est la mère de toutes les valeurs ». De la Justice comme principe d'équilibre naissent la loi (nomos) qui protège les valeurs que nous devons respecter, et la monnaie (numa) qui promeut les valeurs contradictoires du groupe en leur donnant fonction d'usage, comme si la monnaie et la loi étaient régies par la réversibilité.

Loin de la seule logique de répartition dans laquelle s'est enfermée la pensée économique et politique depuis plusieurs milliers d'années le calcul du bénéfice de l'utilisation des droits d'usages monétaires ne relève ni de la justice distributive (à chacun selon son mérite, à chacun selon sa valeur) ni de la justice commutative (répartition en parts égales ou inégales) car de tels concepts relèvent entièrement d'une logique de propriété individuelle dans la mesure où leurs préoccupations principales est de fixer des règles d'attribution pour ce qui revient à chacun. Il s'agirait au contraire d'inverser de telles règles pour parvenir à penser les communs : est commun ce qui dans la structure ternaire du donner - recevoir - rendre ne saurait se réduire (ou s'arrêter) au calcul des contributions et des attributions de chacun. On trouve ici l'idée d'une relativisation des valeurs.

Le calcul du bénéfice de l'utilisation des droits d"usage monétaires ne relève en rien d'une soustraction des charges d'exploitation à un chiffre d'affaires qui amènerait les agents à sans cesse chercher à augmenter les prix de vente tout en comprimant les coûts de production. Comme l'échange n'est pas une vente dont l'objectif serait de transférer la propriété d'un bien et que le système comptable de l'échange ne repose pas sur une relation de prédation, seuls les coûts de production, de renouvellement et d'entretien sont nécessaires pour comparer la valeur des choses que l'on souhaite rendre le plus accessible possible dans l'échange.

Dans les systèmes comptables de l'entreprise (compétition) et de l'institution (assistance), la séquence de l'échange est le plus souvent binaire, car il s'agit le plus souvent de donner ou de prendre, parfois de donner et de prendre, et dans tous les cas d'équilibrer autant que possible les valeurs échangées entre les protagonistes. Mais dans la structure comptable de la coopération et de la mutualisation, nous quittons la structure binaire du « donner-recevoir » pour aller vers une structure ternaire en rajoutant la troisième séquence du « rendre ». L'introduction du « rendre » nous amène à prendre en considération un plus grand équilibre qui est celui de l'ensemble de la chaîne des transactions passées et futures et celui de l'ensemble des protagonistes réelles ou potentiels. Il y a dans ce passage vers une nouvelle structure ternaire quelque chose de très important. On peut interpréter ce troisième terme comme l'apparition du sentiment de responsabilité crée par le tiers échange.

- « Rendre » peut signifier tout d'abord que l'échange n'est pas clos dès lors que l'on s'accorde sur un donner et un recevoir. C'est le principe du tiers inclus. Dans tout échange il y a un tiers inclus envers qui on a une dette. Apparait alors une notion centrale dans la gestion de l'usage : la dette de restitution.
- La dette de restitution ne concerne pas seulement ce qui est dû au nu-propriétaire d'un bien fongible qui en a concédé l'usufruit. Dans la réflexion sur la gestion du droit d'usage, la dette de restitution s'étend à tous les coûts indirects que nos activités génèrent et qu'il nous appartient de réparer.
- Ainsi « rendre » signifie que quelle que soit la valeur de ce que nous donnons ou de ce que nous recevons, nous avons toujours une dette de restitution vis-à-vis des systèmes sociaux et écologiques sans lesquels nous n'aurions jamais réussi à disposer de cette capacité à donner et à recevoir.

- « Rendre » pourrait nous amener à considérer les agents non humains tels que les montagnes, les rivières, les forêts, le ciel, la terre, les animaux, comme des personnes morales capables de participer à un échange multi-agents et constitutives d'une différence qui fonde « la valeur » de l'échange.
- « Rendre » in fine peut devenir un objectif en soi quand les objectifs d'une activité deviennent suffisamment génériques pour s'adresser à l'espèce humaine dans son ensemble : Quel que soit par exemple l'objectif de développement durable de l'ONU, celui-ci peut s'analyse comme le fait de rendre une capacité aux gens : leur rendre leur dignité, leur rendre l'accès à l'eau, aux soins... etc

Quand ils ouvrent un canal de paiement coopératif ou mutualiste et qu'ils discutent de leurs engagements respectifs, les agents peuvent s'appuyer sur la structure ternaire du donner-recevoir-rendre afin de programmer ensemble des activités dont l'objectif est de maximiser la valeur d'usage générale. Le modèle ternaire des échanges fournit donc une structure transitive pour l'économie programmatique en permettant de construire un carnet de commande temporelle qui va organiser le séquençage des différentes opérations.

La séquence du donner – recevoir – rendre n'est pas constitutive à elle seule de la société. En effet la séquence inverse existe aussi : prendre – refuser – garder. Ce symétrique négatif du don est caractéristique des rapports monétaires en pleine propriété qui fondent la plupart des rapports économiques et financiers de nos jours. Dans l'économie de marché où la valeur de la monnaie se fonde sur sa rareté (auto-entretenue), il s'agit en permanence de prendre des parts de marché et de faire le plus de profit possible, il s'agit de refuser toute demande de paiement et de règlement dès lors que donner de l'argent c'est le perdre, et il s'agit de garder tout l'argent que l'on a gagné et que l'on n'a pas à rendre ou à redistribuer (ce qui explique le niveau phénoménal de l'évasion fiscale). On imagine sans mal la société de défiance qui résulte d'une telle séquence d'actions, qui n'a d'autre raison que le caractère rare et consomptible de la monnaie, quand celle-ci est utilisée exclusivement comme un instrument d'appropriation privée au détriment de toute autre forme de considération.

L'échange de réciprocité se fonde sur la logique du tiers inclus

Dominique Temple : « Si l'on veut introduire du commun dans les échanges cela signifie que ces échanges respectent le principe de réciprocité anthropologique (l'échange de réciprocité). L'égalité formelle des transactions librement consenties par des particuliers en fonction de leurs objectifs (la réciprocité des échanges) ne suffit donc pas comme étalon de mesure de la valeur : la valeur doit être précisée par le besoin du plus démuni, pour correspondre à sa fonction sociale, et appartenir à une communauté dont les besoins peuvent être précisés par une limite de consommation. N'est-ce pas ce qui est déjà acquis avec l'économie sociale : la sécurité sociale, la retraite, les congés payés etc... »

Olivier Rocca : votre propos met en lumière l'importance du Tiers dans la construction de l'échange. Qui est ce tiers et quel rôle joue-t-il ? Pour introduire ma réponse je vais citer les paroles de Paul Muad Dib dans Dune :

« Il y a en chacun de nous une force ancienne qui prend et une force ancienne qui donne. Il n'est pas très difficile pour un homme de voir en lui ce lieu où règne la force qui prend, mais il lui est presque impossible de contempler la force qui donne sans se transformer en autre chose qu'un homme. Pour une femme, la situation est exactement inverse.

Ces choses sont si anciennes qu'elles sont réparties dans chaque cellule de notre corps. Ce sont elles qui nous façonnent... Pour le Donneur, le plus grand péril est la force qui prend. Pour le Preneur, c'est la force qui donne. Il est aussi facile d'être emporté par l'une que par l'autre.

Je suis le pivot. Je ne peux donner sans prendre et je ne peux prendre sans donner ».

En plaçant cette citation en exergue de notre réponse, nous avançons l'idée que le don n'est pas l'horizon indépassable de la réciprocité.

On pourrait faire l'hypothèse que dans une époque fort ancienne, probablement antérieure à l'âge axial de l'humanité et à l'entrée dans la civilisation urbaine, la force qui prédominant dans les sociétés humaines était celle du don... C'est ce type de sociétés (et leurs innombrables survivances) qu'étudient essentiellement les anthropologues... Mais cela signifie-t-il pour autant que le don soit la matrice de la structure de réciprocité ?

Nous pencherions plutôt pour une perspective inversée : le don n'est que l'un des modes de réalisation de la structure de réciprocité.

Depuis 10.000 ans environ, la force qui prédomine n'est plus la force qui donne mais la force qui prend. Et cela a produit d'autres formes de structures socio-économiques qui culminent actuellement dans le capitalisme et le libre-échange. Faut-il le déplorer et revenir aux formes de sociétés antérieures dans lesquelles le don est la force qui prédomine ? Nous ne le pensons pas

Si nous nous plaçons dans la perspective de l'échange formel que vous déplorez, alors on pourrait affirmer que l'économie du don qui produit un comportement basé sur l'assistance est aussi détestable que l'économie du prendre qui produit un comportement de compétition. On retrouve bien là les deux figures que vous relevez : celle de l'utilitarisme (pour la compétition qui dégénère en prédation) et celle de l'équité (pour l'assistance qui dégénère en assistanat). C'est précisément ces deux formes qui produisent les deux rapports d'échanges structurellement déséquilibrés qu'il convient d'éviter dans notre modèle comptable :

Tout système comptable qui vise à maximiser les créances et à minimiser les dettes des agents est un système comptable fondé sur une relation de compétition.

Effet: Faire moins avec plus

Tout système comptable qui vise à maximiser les dettes et à minimiser les créances des agents est un système comptable fondé sur une relation d'assistance.

Effet: Faire moins avec moins

Dans notre analyse de la structure comptable, l'économie de l'assistance est le double symétrique et maléfique de l'économie de la prédation. Elle culmine dans les institutions de l'Etat Providence que vous mentionnez dans l'économie sociale : sécurité sociale, retraite. Certes, ce sont des avancées sur le plan des droits de créance (que l'on devrait rebaptiser droit à la dette) des personnes, mais le comportement des agents économiques qui consiste à maximiser leurs dettes en recherchant le plus d'assistance et le plus de subventions possibles nous paraissent très discutables et contraires à toute notion de responsabilité et d'équité.

La réciprocité commence lorsqu'on cesse de se cantonner dans des comportements unilatéraux de prendre OU de donner, mais que l'on commence à développer un comportement plus ambivalent dans lequel s'introduit la logique du contradictoire : prendre ET donner; Or cela correspond précisément à la figure d'une balance des paiements équilibrée, dans laquelle les agents ont compris qu'il était vertueux socialement et écologiquement de chercher à équilibrer ce qu'ils reçoivent et ce qu'il dépensent, ce qui fait créance et ce qui fait dette.

Le Tiers est exclu quand la dimension contradictoire n'est pas assumée. A contrario, le Tiers est inclus dans l'échange lorsque la dimension contradictoire est assumée. Dans tous les cas, le Tiers est bien le lieu d'émergence du contradictoire, seul capable de faire entrer dans l'échange des dimensions non économiques, autrement dit des dimensions sociales et environnementales, qui sans lui en seraient exclus.

Ainsi dans la quatrième loi écologique de Commoner, on retrouve la dimension écologique énoncée sur un mode comptable contradictoire quand il est dit « qu'un repas gratuit, cela n'existe pas. Dans la nature, chaque côté de l'équation doit être en équilibre, pour chaque gain il y a un coût, et toutes les dettes seront payées".

Il en découle les deux formes contradictoires de relations comptables dans lesquelles les créances et les dettes sont jugées comme des équivalences au regard de l'objectif supérieur d'équilibre : on parle bien entendu d'un équilibre de proportions et pas de quantités. Et comme par magie, on aboutit à la codification comptable de deux modèles économiques et sociaux complémentaires : la coopération et le mutualisme.

Tout système comptable qui vise à minimiser les crédits et à minimiser les débits des agents est un système comptable fondé sur une relation de mutualisme.

Effet: Faire plus avec moins

Tout système comptable qui vise à maximiser les débits et à maximiser les crédits des agents est un système comptable fondé sur une relation de coopération.

Effet: Faire plus avec plus

Une organisation d'échange mutualiste est un graphe de flux dont l'objectif est de minimiser le coût des flux. Sur le plan algorithmique, ce type d'organisation va chercher soit à produire un équilibre des flux en minimisant la somme des valeurs nécessaires pour atteindre un tel équilibre, soit à produire un équilibre de flux dont l'objectif est de minimiser le travail ou la ressource nécessaires pour produire une tâche que l'on accomplit habituellement en mobilisant plus de travail ou plus de ressources à une échelle locale ou internationale.

Une organisation d'échange coopératif est un graphe de flux dont l'objectif est de maximiser la valeur des flux. Sur le plan algorithmique, ce type d'organisation va soit chercher à produire un équilibre des flux dont l'objectif est de maximiser la valeur des transactions entre les agents selon un principe de coprospérité, soit vouloir instaurer une règle qui permet de s'assurer que les ressources limitées de toutes sortes sont allouées, gérées et déployées de façon aussi efficace que possible, ce qui dès lors maximise la richesse au sens large.

En réalité un tel système d'égalisation et de neutralisation de tous les flux de valeurs correspond à la figure de la Justice dans la mesure où il donne pour la première fois aux agents une position de Balance gardienne des grands équilibres ou de Balance siège du contradictoire et du tiers inclus, ce qui marque l'irruption de la conscience et du développement responsable dans les organisations à but économique, sociales et écologique.

Dans un tel ordre d'idée, nous citerons un grand économiste, Fritz Schumacher, qui nous dit :

« On ne peut avoir un système économique en paix tant qu'un ou plusieurs pays ont une balance à l'exportation durablement excédentaire, parce que cela maintient le reste du monde dans une situation débitrice sans fin... C'est sur ce point que la coopération internationale doit intervenir... On croit que c'est avoir une politique prudente que d'avoir des excédents à l'exportation, de dépenser moins que ce que l'on gagne... Mais l'excédent d'une nation correspond au déficit d'une autre. Tous les pays veulent gagner plus que ce qu'ils ne dépensent, c'est comme s'ils voulaient la lune. La détermination de chacun ne peut qu'aboutir au conflit avec les autres. Le commerce international est devenu une lutte imbécile pour gagner plus, additionnée de tensions politiques et parfois de guerres. Le jour où l'ordre aura pris le pas sur le chaos dans les relations économiques internationales, je pense que l'humanité se sera débarrassée du fléau de la guerre ». Plus loin, l'économiste ajoute : « Nous devrions aller dans le sens d'une répartition internationale du travail qui soit raisonnable. Au lieu de creuser le déséquilibre entre la production des matières premières et celle des produits manufacturés, le développement pourrait être dirigé dans le sens de rétablir cet équilibre de la plus haute importance. Cela demanderait un bon mélange d'égoïsme et d'altruisme de la part des pays développés, un mélange qui est plus difficile à réaliser que de se réfugier dans l'égoïsme pur ou dans les croisades altruistes et humanitaires ».

Tout mécanisme comptable ou financier qui vise à maintenir l'équilibre contradictoire de la balance des paiements entre les agents mériterait le nom de système de réciprocité.

Réciprocité dans laquelle on reconnait à chacun la capacité à donner et prendre, prendre et donner, matériellement et symboliquement, intellectuellement et affectivement... ce qui pourrait constituer une définition de la participation à la communauté humaine au sens large.

Si maintenant on s'intéresse à la gouvernance et qu'on se réfère à la célèbre théorie du choix social, utilité et équité renvoient à des définitions très précises qui sont les suivantes :

- Utilité : maximisation de la satisfaction de la majorité Recherche de performance politique ou économique
- Equité : minimisation de l'insatisfaction des minorités. Recherche de sécurité sociale ou environnementale

Ces définitions ont été données pour la première fois par John Rawls en 2000 dans la Théorie de la Justice Sociale. Il existe donc à ce jour une définition procédurale de l'équité qui répond en partie à votre question :

Dominique Temple : « Mais définir l'équivalence à partir du besoin du plus démuni (la chréia !) ce n'est pas rien, car cela défie la logique de l'économie capitaliste. Comment comprendre que le minimum puisse égaliser le maximum ou encore le rien le tout ? ». Cela est possible seulement au moyen de la logique contradictoire pour laquelle le juste milieu n'est jamais la moyenne ou une valeur plus ou moins grande, mais le principe d'union capable de faire tenir en lui en les annulant deux valeurs antagonistes, inverses et / ou opposées.

Or il s'agit bien de cela dans le processus de construction d'une décision basée sur deux vecteurs opposés.

Car ce que l'on vise désormais c'est la production d'un CONSENSUS qui va concilier de manière optimale les exigences de l'utilité et de l'équité... sur un mode contradictoire précisément.

- consensus : solution optimale visant à maximiser la satisfaction de la majorité tout en minimisant l'insatisfaction de la minorité. – Recherche d'un équilibre entre des exigences / valeurs contradictoires

Il y a un bon exemple qui illustre la nécessité de parvenir à un consensus : 10 amis veulent fêter un anniversaire en allant au restaurant. 3 d'entre eux sont mortellement allergiques au poisson, 6 d'entre eux adorent le poisson plus que tout mais aiment bien également les restaurant asiatiques dans lesquels tous les plats ne sont pas à base de poisson, 3 d'entre eux ont absolument besoin de manger de la viande.

- Si on suit la version utilitaire (dictature de la majorité), alors ils vont tous manger dans le restaurant à poisson et 3 d'entre eux meurent à la fin du repas
- Si l'on suit la version équitable (dictature de la minorité), alors ils vont aller tous manger dans le restaurant à viande pour ne pas décevoir le premier choix de la minorité agissante sans que l'on sache si les autres voudraient également ne manger que de la viande toute la soirée.
- Si l'on suit la version consensuelle, alors ils iront manger dans le restaurant asiatique qui leur offre des solutions globalement acceptables.

Ainsi nous pouvons dire que l'efficience du droit d'usage qui fonde toute la problématique du développement durable indépendamment du domaine auquel on se réfère se réalise quand on comprend la correspondance qui existe entre les procédures contradictoires de décision collective et les systèmes contradictoires de gestion comptable par lesquels on parvient à une gouvernance complète par les valeurs et sur les valeurs.

La loi d'efficience partagée : une fonction d'utilité marginale croissante

Nous avons vu dans un précédent paragraphe comment une situation de pénurie artificielle des ressources financières peut conduire les agents à privilégier la séquence du prendre-refuser-garder. A contrario, un environnement dont les ressources ne sont pas artificiellement restreintes mais permettent de répondre aux besoins des agents aura pour effet de les inciter à s'inscrire dans la séquence du donner-recevoir-rendre. Cette différence d'approche nous montre combien les règles de gestion des ressources que nous utilisons conditionnent à la fois notre perception de la rareté et les comportements qui en découlent.

La question qui se pose alors est celle visant à savoir s'il existerait des règles de gestion applicables au niveau collectif qui permettraient à la société tout entière de prendre des décisions collectives et de les appliquer économiquement, socialement et écologiquement en respectant les principes du développement durable.

La gestion durable des activités de production et d'échange relève de ce que nous appellerons la loi d'efficience ou loi d'innovation que nous énoncerons comme le principe général suivant : si un bien ou un service innovant augmente le bénéfice ou diminue le coût pour l'ensemble des utilisateurs, alors nous obtenons une convergence des intérêts individuels et collectifs qui devrait logiquement se traduire par une décision collective d'adoption de cette innovation. En contrepartie de cette adoption collective, la corporation dont les intérêts seraient menacés et altérés se verra attribuer une compensation juste et équitable sur la base du coût de remplacement égale à une année de chiffre d'affaires ou au coût de transformation / formation de ses effectifs.

La révolution d'une telle approche est que l'évaluation du bénéfice du droit d'usage monétaire ne doit plus se faire au niveau du producteur (dont le coût de revient de la production est automatiquement intégré dans le calcul du gain prévisionnel en terme de bénéfice ou de coût), mais seulement au niveau de l'utilisateur (nous parlons d'un utilisateur et pas d'un consommateur) car c'est au niveau de l'utilisation que nous devenons capables de mesurer l'impact des différentes activités et / ou propositions innovantes. Alors que la balance des paiements (ou des échanges) doit toujours être équilibrée et proche de la valeur zéro, la balance des résultats (ou des produits et services) doit toujours être optimale à la fois sur les bénéfices et sur les coûts.

L'analyse énergétique de nos innovations implique une approche comptable capable de traiter de manière fine l'évaluation de l'ensemble des coûts existants et des économies de coûts que l'on pourrait réaliser, ainsi que l'évaluation de l'ensemble de bénéfices existants et des bénéfices supplémentaires que l'on pourrait faire. Au

lieu de s'attacher aux dogmes de la croissance ou de la décroissance, il convient de procéder à un choix de modèle de développement en se basant sur le résultat comptable des activités. En ce sens, la décroissance a pour seul objectif de réduire les coûts alors que la croissance a pour seul objectif d'augmenter les bénéfices.

Le calcul des bénéfices de la valeur d'usage doit finalement combiner trois facteurs qui sont un système d'échange (donner – recevoir – rendre), un système comptable (équilibre des balances des paiements) et un système de gestion par lequel les producteurs vont chercher systématiquement à maximiser les bénéfices et à minimiser les coûts de tous les utilisateurs. Si ces trois conditions sont réunies, il sera possible de construire une fonction d'utilité marginale des produits et services qui permettra d'identifier et de calculer l'ensemble des économies (coûts) et des revenus (bénéfices) indirects générés par l'accès à de nouveaux actifs. Si la fonction d'utilité marginale est croissante alors nous sommes clairement avec un actif durable ; par contre si la fonction d'utilité marginale est croissance alors nous sommes avec un actif consommable et à durée de vie limitée.

Le calcul du bénéfice de l'utilisation des droits d'usage relève de la distinction entre une fonction d'utilité marginale décroissante qui correspond à une utilisation privative et exclusive des biens et des services, et une fonction d'utilité marginale croissante qui correspond à une utilisation commune des biens et des services. Globalement, une telle distinction est une bonne nouvelle dans la mesure où elle nous montre que plus les personnes vont orienter leurs activités vers un objectif de bien et de service commun, plus il sera probable que chacune d'elle donne beaucoup plus qu'elle ne reçoit (en valeur d'usage) sans que cela ne lui demande un effort supplémentaire. Ainsi plus l'objectif devient commun, moins la satisfaction est corrélée à ce que l'on reçoit. A contrario, plus l'objectif devient exclusif et privatif, plus la satisfaction est corrélée à ce que l'on reçoit.

Afin de discerner les catégories d'actifs et d'activités qui pourraient rentrer dans une fonction d'utilité marginale croissante et les catégories d'actifs et d'activités qui pourraient rentrer dans une fonction d'utilité marginale décroissante, nous allons une fois de plus recourir aux concepts qui permettent de définir les propriétés de la monnaie : le fongible désigne toujours une chose de genre (qui est remplaçable) alors que le consomptible désigne toujours une chose particulière et spécifique (qui ne se remplace pas). La distinction que nous faisons ici entre chose de genre et chose particulière permettra nous l'espérons de désamorcer la tentation communiste de traiter le problème des utilités collectives par les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique qui lèsent la propriété individuelle et ne permettent pas de faire converger les intérêts des individus dans une collectivité intelligente apte à les accueillir et à les rassembler pour les protéger.

- Chose de genre ou d'espèce

Nous appelons chose fongible ou chose de genre un bien ou un service qui se caractérise par son appartenance à un genre ou à une espèce et non par une identité propre. Rentrent dans une telle catégorie les 17 objectifs de développement durable de l'ONU que nous allons mentionner un par un tant leur reconnaissance à l'échelle internationale sera précieuse pour faire prévaloir la fonction d'utilité marginale croissante liée aux utilités.

Le nom d'Objectifs de développement durable (ODD) (en anglais : *Sustainable Development Goals*, ou *SDGs*) est couramment utilisé pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile. Il définit des cibles à atteindre à l'horizon 2030, définies ODD par ODD. Les cibles sont au nombre de 1691 et sont communes à tous les pays engagés.

Elles répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous (voir : trois piliers du développement durable). Dans un souci d'appropriation et de communication, elles sont parfois regroupées en cinq domaines, les « 5P » : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats.

Les 17 objectifs de développement durable sont repérables par des noms courts pour en faciliter la communication. Le développé complet de leur nom permet de préciser leur périmètre. Les cibles assignées à chaque ODD permettent d'être encore plus précis quant à leur objet. On reprend ci-dessous les intitulés courts adoptés par l'ONU : 1. Éradication de la pauvreté ; 2. Lutte contre la faim ; 3. Accès à la santé ; 4. Accès à une éducation de qualité ; 5. Égalité entre les sexes ; 6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ; 7. Recours aux énergies renouvelables ; 8. Accès à des emplois décents ; 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; 10. Réduction des inégalités ; 11. Villes et communautés durables ; 12. Consommation et production responsables ; 13. Lutte contre le changement

climatique ; 14. Vie aquatique ; 15. Vie terrestre ; 16. Justice et paix ; 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers l'atteinte des ODD, les 169 cibles (« sous-objectif ») sont adossées à une liste de 244 indicateurs – statistiques ou qualitatifs8. Ce cadre global d'indicateurs de mesure a été adopté le 11 mars 2016 par la Commission statistique de l'ONU par 193 pays. Ces indicateurs, tels qu'ils ont été définis, sont destinés à servir de fondement principal pour suivre les progrès accomplis dans tous les pays vers la réalisation des ODD, à une échelle comparable au niveau international.

Chose particulière et individuelle

Lorsqu'ils sont objet d'obligations, les biens et les services fongibles sont des choses dites de genre, déterminées seulement en quantité et qualité, par opposition aux corps certains qui sont individuellement définis par des caractéristiques propres. L'argent, le blé, l'huile ou le vin sont des biens fongibles ou de genre. Les choses fongibles peuvent être remplacées par n'importe quelle chose du même genre. C'est pourquoi il est traditionnellement affirmé que les choses de genre ne périssent pas (« genera non pereunt »).

Toutefois, il n'est jamais venu à l'idée du législateur du code civil que les motivations et les objectifs de nos activités ainsi que de nos actifs pouvaient également recevoir une telle distinction et permettre de fixer une ligne de démarcation entre ce qui relève du périssable et ce qui relève du durable.

Quand un groupe LGBT descend dans la rue pour manifester et défendre ses intérêts catégoriels, il s'agit d'une action dont l'objet est une chose particulière et individuelle. Par extension, cette maladie de la pensée qui caractérise l'époque moderne qui consiste à se concentrer sur les questions d'identité (pseudo collective et par principe indéfinissables) relève d'une démarche périssable et même haïssable à bien des égards.

A contrario, le même groupe LGBT qui se mettrait au service de la réalisation du 5ème objectif de développement durable de l'ONU – égalité entre les sexes – en travaillant pour toutes les femmes indépendamment de leurs orientations sexuelles à une échelle planétaire parviendrait à hisser son objectif au niveau de l'espèce, et ce faisant, elle œuvrerait de manière durable pour le bien de toute l'humanité.

Ainsi c'est au niveau de l'espèce (ou du genre) et pas au niveau des individus que nous sommes immortels. L'exemple ci-dessus est intéressant car il nous enseigne qu'il n'existe pas de transgenre ni de sous-genre, mais un genre unique et universel, incomparable et incommensurable, qui est le genre humain.

La loi d'efficience partagée ne saurait se satisfaire de la défense des intérêts catégoriels de certaines corporations économiques pas plus que de la logique émergente de défense des intérêts des groupes se formant spontanément sur les réseaux sociaux. En séparant dans la monnaie les deux propriétés de la fongibilité, celle relative à la désignation des choses de genre et celle relative à la consommation par l'usage, la gestion du droit d'usage monétaire a pour corollaire la production de choses qui répondent à un but de genre. Cela signifie donc que le système comptable du paiement coopératif qui organise l'équilibre des balances des paiements au niveau systémique sera l'organisation monétaire et financière la plus apte à réaliser les activités et les actifs de genre que sont les 17 objectifs de développement durable en les portant à une large échelle.

25. Les organisations économiques sont définies par 4 balances de paiements

La puissance d'une organisation économique se mesure à sa capacité à produire la meilleure balance des paiements possible. C'est l'analyse de la balance des paiements qui permet de faire ressortir les caractéristiques profondes de chaque organisation, son socle de valeurs fondamentales ainsi que l'impact de son activité. Afin de faire apparaître les spécificités des règles de fonctionnement comptable du droit d'usage monétaire et en mesurer les avantages et / ou les inconvénients par rapport à d'autres systèmes comptables, nous allons maintenant proposer une analyse comparative entre les quatre organisations suivantes :

Les institutions (Etat, banque centrale, organisations financières publiques)

Les corporations (Compagnies privées, banques privées)

Le réseau Lightning Network

Le système de paiement coopératif LS5

Il s'agit une fois encore de comparer l'efficience de ces organisations en se plaçant d'un point de vue comptable dans la mesure où nous pensons que tous les modèles économiques, écologiques, politiques, juridiques, technologiques et relationnels dérivent de la logique comptable que l'on choisit pour structurer les opérations.

Afin de révéler la différence entre les structures comptables, nous utiliserons des formules algébriques qui nous permettront de définir des fonctions d'échanges spécifiques liées à chaque forme d'organisation. Nous utiliserons trois variables représentées sous la forme de lettres : C pour Créance, D pour Dette et E pour Echange., cette dernière lettre E valant à la fois pour l'échange réalisé et pour la capacité d'échange.

Les institutions (Etat, banque centrale, organisations financières publiques)

Formule comptable de base : F (E) --> D -C

Dans les Banques Centrales et les Etats, c'est la dette qui permet de créer de la monnaie, et ce sont les créances qui permettent de détruire de la monnaie. Plus l'Etat arrive à s'endetter massivement, et plus il peut augmenter sa masse monétaire et par conséquent augmenter ses capacités d'échange. Cela est d'autant plus vrai qu'avec ses privilèges exorbitants de puissance publique, l'Etat ne doit jamais rembourser ses dettes. Ainsi nous voyons que les Banques Centrales et les Etats sont dans une logique comptable inverse de celle des opérateurs privés.

Gestion de la balance des paiements : Concurrence asymétrique basée sur la recherche des excédents de change. Pourtant dans les faits, nous observons que l'immense majorité des Etats ont des balances commerciales déficitaires alors qu'une toute petite quantité d'Etats ont des balances commerciales excédentaires. Dans ce système de concurrence entre les Etats mis en place par les accords de Bretton Wood, il n'existe aucune solidarité entre les Etats. Cela a conduit l'économiste Fritz Schumacher à dire que :

« On ne peut avoir un système économique en paix tant qu'un ou plusieurs pays ont une balance à l'exportation durablement excédentaire, parce que cela maintient le reste du monde dans une situation débitrice sans fin... C'est sur ce point que la coopération internationale doit intervenir... On croit que c'est avoir une politique prudente que d'avoir des excédents à l'exportation, de dépenser moins que ce que l'on gagne... Mais l'excédent d'une nation correspond au déficit d'une autre. Tous les pays veulent gagner plus que ce qu'ils ne dépensent, c'est comme s'ils voulaient la lune. La détermination de chacun ne peut qu'aboutir au conflit avec les autres. Le commerce international est devenu une lutte imbécile pour gagner plus, additionnée de tensions politiques et parfois de guerres. Le jour où l'ordre aura pris le pas sur le chaos dans les relations économiques internationales, je pense que l'humanité se sera débarrassée du fléau de la guerre ». Plus loin, l'économiste ajoute : « Nous devrions aller dans le sens d'une répartition internationale du travail qui soit raisonnable. Au lieu de creuser le déséquilibre entre la production des matières premières et celle des produits manufacturés, le développement pourrait être dirigé dans le sens de rétablir cet équilibre de la plus haute importance. Cela demanderait un bon mélange d'égoïsme et d'altruisme de la part des pays développés, un mélange qui est plus difficile à réaliser que de se réfugier dans l'égoïsme pur ou dans les croisades altruistes et humanitaires ».

Limites de cette approche : les balances des paiements des Etats sont durablement déficitaires ce qui les encourage à créer de plus en plus de monnaie et comme la dette est le fondement de la monnaie des Etats, cela les pousse à augmenter sans cesse leur niveau d'endettement. A l'inverse, nous pouvons soutenir que c'est parce que le mode de création monétaire des Etats se fonde sur la dette que cela les incite dans la pratique à maintenir des balances des paiements durablement déficitaires. Cette irresponsabilité collective sur les questions de la dette se retrouve à tous les niveaux de l'économie publique, dont le modèle dominant est celui de l'Etat Providence qui encourage l'assistanat généralisé chez les citoyens, autrement dit une attitude qui consiste à minimiser ses créances (ou ses productions, ses revenus) afin de maximiser ses dettes (ou ses aides, ses subventions) ce qui revient à vivre à crédit sur le dos des générations futures en consommant plus de ressources que ce que nous en produisons nous-mêmes. Les risques systémiques liés à ce type de comportement sont multiples : faillite publique, inflation incontrôlée, explosion des dépenses, surconsommation en tout genre, irresponsabilité énergétique et écologique, stagnation et déclin.

Mode de gouvernance : centralisé

Type de relation : triade intransitive de type « position dominante »

Actifs: biens collectifs (à distinguer des biens publics)

Les corporations (Compagnies privées, banques privées)

Formule comptable de base F (E) --> C - D

Dans les sociétés privées et les banques privées, ce sont les créances qui permettent de créer de la monnaie (on parle de la monétisation des créances) et ce sont les dettes qui restreignent l'accès à la monnaie et au crédit. Ainsi, plus les corporations arrivent à maximiser leurs créances (ou leurs entrées, leurs gains, leurs recettes) et à minimiser leurs dettes (ou leurs sorties, leurs pertes, leurs dépenses), plus leur capacité d'échange va croitre. Rajoutons que les créances produites par les corporations sont en principes limitées par l'impôt qui permet aux Etats d'en prélever une partie afin de les utiliser pour des dépenses de fonctionnement ou des aides sociales.

Gestion de la balance des paiements : concurrence asymétrique basée sur la recherche des soldes créditeurs. Mais dans les faits, il existe une forte intrication des soldes créditeurs et des soldes débiteurs. En effet un solde débiteur est un droit de paiement différé que l'on accorde comme un avantage à des agents qui souhaitent investir ou disposer de facilités de trésorerie. Dans une telle perspective, on peut considérer que pour les agents privés, le meilleur comportement économique est celui qui consiste à maximiser leurs créances et leurs dettes. Comme le seul mode d'accès à la monnaie est le crédit bancaire et comme les banques ne prêtent aux agents qui font des dépôts, on peut donc en déduire que la capacité d'emprunt est proportionnelle aux créances.

Limites de cette approche : en raison de la symétrie fondamentale de la balance des paiements, plus un agent va maximiser ses créances, plus cela va augmenter corrélativement la dette des autres agents. Tant que la banque maintient un système de paiement asymétrique, le problème demeure totalement insoluble. Pour toutes ces raisons (monopole du crédit, gestion asymétrique des balances), on se retrouve alors dans un système économique qui n'est pas optimal en termes d'allocations de ressources, et c'est là sans aucun doute la principale critique que l'on pourrait faire au système bancaire et à son fonctionnement comptable. Dans la mesure où « les banques ne prêtent qu'aux riches », la capacité de production et d'échange de la majorité des agents privés mais également publics est réduite à néant. Dans les faits, le système bancaire fonctionne comme une grande ploutocratie qui donne tout aux clients disposant de créances importantes et rien aux clients qui ne disposent pas de créances sur leurs comptes. Il s'agit d'un système très inégalitaire qui cantonne la notion de valeur à la notion de « créance » et qui se montre incapable de financer des activités qui ne sont pas dans une logique de rentabilité à court terme. Globalement, on peut dire que le système bancaire a réduit la monnaie à sa plus simple expression, celle d'un substitut, un signe sur un relevé de compte, en séparant l'instrument monétaire de ses dimensions physiques, économiques, sociales et écologiques. Dans de telles conditions, les nouvelles responsabilités sociales et écologiques qui pèsent sur les corporations appelées à entrer dans le modèle de l'économie de transition et de satisfaire aux objectifs du développement durable semblent un langage de chinois pour les banques privées dont la logique de maximisation perpétuelle des créances est étrangère à une logique qui admettrait l'existence d'autres manières de concevoir la richesse.

Mode de gouvernance : centralisé

Type de relation : triade intransitive de type « position dominante »

Actifs : biens Privés

Le réseau Lightning Network

Formule comptable de base : F (E) --> E - D

Le réseau Lightning (LN, de l'anglais Lightning Network) est un protocole de paiement de pair-à-pair, construit comme une application de deuxième couche adossée à la blockchain Bitcoin. Lightning vise à permettre des transactions rapides et a été proposé pour résoudre le problème de scalabilité de Bitcoin. Contrairement aux systèmes bancaires et étatique qui ont toujours été basés sur des réseaux non permissionnés et centralisés, la blockchain publique se fonde sur un réseau permissionné et décentralisé. Il en découle une autonomie

beaucoup plus grande des acteurs et une approche radicalement nouvelle fondée non plus sur les échanges monétaires mais sur la gestion d'actifs matériels et immatériels. En respectant les définitions les plus scientifiques qui ont été données à ce jour, nous pouvons considérer que le système blockchain en général et le système Lightning Network en particulier sont des protocoles de monétisation (on dit tokenization) des actifs.

Le Lightning Network fonctionne grâce à un protocole informatique à code source ouvert (comme Bitcoin) proposé par deux chercheurs en 2015. C'est un système qui permet d'effectuer des transactions en bitcoins sans avoir besoin de toutes les faire valider et enregistrer par les milliers d'ordinateurs du réseau Bitcoin. Le processus est ainsi considérablement allégé, et cela sans perte de sécurité. Seuls deux types de transactions sont publiées sur le réseau Bitcoin et donc ensuite vérifiées et enregistrée dans la blockchain : celles qui ouvrent et alimentent des canaux de paiement entre des membres du réseau Lightning, et celles qui effectuent le solde net des échanges ayant eu lieu entre eux sur une certaine période. Le premier type de transaction qui ouvre et alimente les canaux de paiement permet de constituer ce que nous allons appeler le « capital financier ». Le second type de transaction qui enregistre tout ce que les agents se doivent les uns aux autres et qui calcule la différence à rembourser ou à percevoir à la fin établit ce que nous avons appelé les « soldes des comptes ».

Tant qu'un canal de paiement reste ouvert, la quantité totale de fonds détenue dans le canal (capital financier des participants) n'augmente pas, seule la répartition des fonds (solde des comptes) varie au gré des transactions qui circulent à travers le canal de paiement. Un canal est comparable à un boulier : le nombre de boules ne varie pas, on peut simplement les faire passer d'un côté à l'autre autant de fois qu'on le souhaite. Il faut imaginer un réseau de bouliers où chaque transaction circule d'un boulier à l'autre pour atteindre sa destination finale. On pourrait dire assez justement que le Lightning Network s'apparente à un système de compensation des soldes créditeurs car la capacité de règlement des agents est strictement limitée au montant de leurs apports respectifs qui sont bloqués sur le compte commun. Au final cela limite beaucoup leur capacité d'échange ainsi que la liquidité du système dans son ensemble. Si l'un des agents dépense tous ses fonds, le canal doit normalement être fermé sans que l'on puisse attendre l'arrivée d'un éventuel paiement qui permettrait de recréer un solde créditeur. Les transactions sont également limitées par la capacité totale du système. Prenons un exemple de la connexion Alice <> Carol <> Frank. Si Alice et Carol ont une capacité de 5 BTC sur leur canal, mais que Carol et Frank n'ont qu'une capacité de 1 BTC sur leur canal, Alice ne pourra jamais envoyer plus de 1 BTC. Même dans ce cas, il faudrait que la totalité du solde soit du côté de Carol (sur le canal Carol <> Frank) pour que cela fonctionne. Cela peut limiter considérablement le montant des fonds qui peuvent être transmis par les canaux LN et a donc un impact sur la liquidité et la transitivité des transactions.

Dans le Lightning Network, l'enjeu central est la gestion des "Payment Channels" par lesquels plusieurs partis peuvent faire des transactions sans que celles-ci soient inscrites sur la Blockchain, du moins pendant un certain temps, après lequel, les bilans de toutes les transactions sont calculés, et là on a une transaction Bitcoin. En fait pour être très précis sur le Lightning Network, aucune opération n'est enregistrée dans la blockchain tant que les agents utilisent leur coffre-fort commun (ce qui nous fait dire que Lightning Network met en place un premier niveau de commun au travers de ce compte de dépôt commun) pour faire de la compensation entre eux. Ils peuvent donc faire autant de transactions entre eux qu'ils veulent tant que leurs transactions se compensent mutuellement, ce qui induit des transactions qui fonctionnent avec de ce que nous appelons une monnaie de compte. En fait les transactions ne sont inscrites dans la blockchain qu'à partir du moment où l'un des agents souhaite se retirer du coffre-fort commun et demande à récupérer son solde de transaction, ce qui induit une dernière transaction qui fonctionne avec ce que nous appelons une monnaie de règlement.

- Quand on ouvre ou qu'on ferme un canal de paiement, on a nécessairement recours à de la monnaie de règlement fiat ou crypto ce qui confère à ces deux formes monétaires le même rôle.
- Quand on fait fonctionner un canal de paiement et tant que celui-ci reste ouvert on a nécessairement recours à de la monnaie de compte qui possède une nature identique à la monnaie que l'on inscrit dans les postes comptables des organisations publiques et privées. Lightning Network restaure donc sans même le savoir le rôle central que nous accordons à la monnaie de compte pour produire des échanges totalement décentralisés et équilibrés entre n'importe quel agent ou bénéficiaire.

<u>Ouverture du canal :</u> L'ouverture du canal de paiement entre les agents est une transaction blockchain qui enregistre le montant des apports permettant la création d'un capital commun. C'est ce capital monétaire commun qui détermine le montant du capital transactionnel utilisable par les agents. L'accès au capital

transactionnel est limité aux agents qui font des apports, ce qui marque une différence entre Lightning Network et le système de partage du droit d'usage monétaire au moyen d'une convention de quasi-usufruit (que nous présentons comme système de paiement coopératif et mutualiste) qui ne conditionne pas l'accès aux apports.

Gestion du canal : Lightning Network propose des mécanismes d'équilibrage des canaux de paiement sans toutefois qu'il y ait un véritable mécanisme d'incitation pour parvenir à un équilibre général. Une écriture comptable Lightning Network est représentable comme une flèche (i,A) => ((j1,B1), (...,...), (jn, Bn) avec une loi de création qui dit que $A = \Sigma$ Bn pour Σ un operateur binaire. En fait c'est exactement comparable à une tuyauterie d'eau : le volume en entrée d'un sous ensemble clôturé doit être le volume en sortie de ce sous ensemble, que ce volume soit atteint directement (par un premier type de clôture dite simple dans laquelle la balance de paiement de tous les participants serait parfaitement équilibrée par leurs seules transactions à l'intérieur du canal et donc strictement égale à zéro) ou qu'il soit atteint indirectement (par un second type de clôture dite complexe dans laquelle la balance de paiement de tous les participants n'est pas équilibrée par les seules transactions à l'intérieur du canal et nécessite donc des versements financiers supplémentaires, ce qui la rend égale à zéro par la somme des transactions de chaque nœud et des soldes débiteurs de chaque nœud).

<u>Clôture du canal :</u> Tout comme l'ouverture d'un canal, la fermeture d'un canal est une transaction sur la blockchain. Les fermetures de canaux peuvent se produire à tout moment lorsque l'une des deux parties souhaite procéder au règlement de son solde sur le réseau Bitcoin. Dans Lightning, il existe trois types de fermetures de canal et dans tous les cas, les frais de clôture sont payés par la personne qui a ouvert le canal.

- Clôture consensuelle: Ici l'une des parties initie une fermeture de canal et le fait savoir à son partenaire d'échanges. Les deux parties conviennent de fermer le canal et son état le plus récent est diffusé sur le réseau. Puis chaque participant reçoit ses unités de compte dans son portefeuille. Ce scénario correspond à la grande majorité des les fermetures de canaux Lightning.
- Clôture forcée: C'est lorsqu'une des parties clôture le canal sans le consentement de l'autre. Ce type de fermeture se produit généralement lorsque l'un des pairs est injoignable. Pour initier une clôture forcée, l'utilisateur diffuse simplement l'état du canal le plus récent. Une fois que la fermeture forcée est confirmée sur la blockchain, l'utilisateur qui l'a initiée verra son solde verrouillé pendant un temps défini. Cela laissera du temps au pair injoignable de voir que le canal a été fermé. Il pourra ensuite se reconnecter pour confirmer l'état du canal. S'il ne le fait pas, la personne qui a clôturé aura accès à ses fonds sur la blockchain après un temps de verrouillage (généralement 2016 blocs ou deux semaines).
- Clôture contestée: Une fermeture contestée résulte d'une clôture forcée. Si la partie initiatrice publie un état de canal ancien (donc pas le plus actuel) qui serait en sa faveur et qui lui attribue plus d'unités de compte sur la blockchain, l'autre partie peut contester la fermeture. Pour déclencher ce différend, les deux partis remettent simplement leur nœud en ligne pendant la période de verrouillage (généralement 2016 blocs ou 2 semaines). Si c'est impossible parce que leurs nœuds se trouvent dans des régions géographiques différentes, ils peuvent faire appel à un prestataire de service. Celui-ci, pour une somme modique, surveillera leurs canaux respectifs et agira en leur nom. Si la partie qui crée le litige parvient à publier un état de canal plus récent que celui diffusé par son partenaire d'échange, son nœud pourra publier une transaction de justice et revendiquera tout le solde du canal. La menace d'un tel scénario suffit à éloigner, par peur de pertes, la plupart des participants Lightning malhonnêtes.

<u>Equilibre du système</u>: Bien que le réseau Lightning augmente grandement les possibilités pour le Bitcoin, il a bien sûr quelques limites et il est particulièrement intéressant d'observer que celles-ci sont toutes liées à des contraintes d'équilibre des paiements qui fait correspondre la gestion des canaux avec la gestion des soldes :

- La gestion des canaux - Si un utilisateur effectue beaucoup de paiements dans une seule direction, les canaux peuvent se déséquilibrer c'est à dire que tous les fonds sont concentrés d'un côté du canal. Cela oblige alors l'utilisateur à faire un rééquilibrage circulaire par exemple en se payant lui-même d'un canal vers un autre ou via un service d'échange sous-marin. Celui-ci propose, pour une somme modique, de vider ou de remplir un canal existant. La plupart des outils de gestion des nœuds Lightning (# lightning-tools) sont dotés d'un service d'échange permettant de faire un rééquilibrage.

- Liquidité entrante Si un utilisateur ouvre une chaîne vers quelqu'un d'autre, tous les fonds se trouvent initialement de son côté du canal. Cela signifie qu'ils ne peuvent qu'envoyer des paiements mais pas en recevoir. Des portefeuilles Lightning comme Breez et Pheonix ont récemment publié des mises à jour qui gèrent ce problème en ouvrant des canaux à la demande selon les besoins. Cependant, pour ceux qui ont leur propre nœud Lightning et qui gèrent leurs propres canaux, voici les principaux moyens de contourner ce problème: Demander à quelqu'un d'autre de vous ouvrir une chaîne. Certaines entreprises comme LN Big rendront la pareille à tous les canaux ouverts avec eux. Envoyer quelques unités de compte "au loin" vers l'autre côté du canal. Acheter de la liquidité entrante auprès d'un service comme Lightning Pool. Utiliser un service d'échange sous-marin.
- Taille du canal Si un utilisateur ouvre une chaîne pour 1 million d'unités de compte et qu'il veut ensuite effectuer un paiement de 1,5 million d'unités de compte, il ne peut pas le faire sans l'utilisation de Multi Path Payments qui lui permet d'utiliser plusieurs canaux contrôlés par un seul utilisateur pour acheminer une transaction. Heureusement, ce procédé est en train de se développer et améliore considérablement l'expérience utilisateur et le taux de réussite des paiements.
- Liquidité de la route Si Alice souhaite envoyer un paiement important à Dan via Lightning, toutes les personnes sur l'itinéraire choisi devront avoir au moins un solde du même montant dans leur canal, sinon le paiement échoue. Cela signifie que les recettes et des dépenses de chaque agent ne peuvent dépasser le montant du solde créditeur initial ce qui constitue une limite forte de transaction.
- Portefeuilles à chaud En raison de la nature du réseau Lightning, le nœud Lightning d'un utilisateur doit être en ligne 24h / 24 et 7j / 7 pour accuser réception et signer les transactions dans les deux sens. Cela signifie qu'il est conseillé aux utilisateurs de ne pas y garder de grandes quantités d'unités de compte sans les précautions de sécurité et de sauvegarde appropriées. Le fait que le système Lightning Network ne fonctionne qu'en temps réel le rend finalement assez dangereux. Il découle de cette précarité que le réseau Lightning Network ne semble pas adapté pour gérer les grosses transactions.

Limites du système : Au commencement, la capacité d'échange collective est proportionnelle au montant du capital financier que chaque participant est prêt à apporter dans le « pot commun » du canal de paiement. Les participants au canal de paiement ne peuvent jamais dépenser plus que le montant qu'ils ont mis en dépôt. Il n'y a donc aucun miracle à ce niveau : à la clôture du canal, chacun reçoit le solde net de ses transactions. Le Lightning est un pur système d'échange économique et non pas financier, car il exclut par définition toute forme de découvert ou d'avance. On peut le voir comme un contrat Swap de paiement ou encore comme une variante du *staking* comme pratique de dépôt et de verrouillage de fonds sur une blockchains. La limite du système réside selon nous à la fois dans la faiblesse de la puissance financière et dans la gestion des soldes des balances de paiements. A ce jour, le Lightning Network n'a pas apporté de solution efficace qui permettrait aux agents d'équilibrer et de clôturer leurs canaux de paiement. Il reste d'un maniement assez difficile sur le plan technique, ce qui le limite aux initiés. On peut donc conclure que l'utilisation du Lightning Network doit encore être optimisée pour un utilisateur moyen, car malgré l'engouement qu'il suscite, le Lightning Network n'a pas atteint son objectif de rendre les paiements du quotidien viables tant pour leur ouverture que pour leur clôture.

https://bitcoiner.guide/lightning/fr/

 $\frac{https://investir.lesechos.fr/marches/bitcoin-cryptomonnaies/l-expert-l-ingeniosite-et-l-inventivite-du-lightning-network-sont-stupefiantes-1977196.php$

Mode de gouvernance : décentralisé car il s'agit d'un réseau d'échange public de pair à pair.

Type de relation : triade transitive qui permet à n'importe quel nœud de jouer le rôle d'intermédiaire dans le passage des transactions et de percevoir une commission pour ce rôle d'intermédiation.

Actifs: biens commis: les biens du capital social sont les moyens financiers que chaque agent apporte.

Formule comptable de base : F (E) --> E - D -C

En quoi le système de paiement coopératif se distingue-t-il des trois systèmes comptables qui le précèdent ? Au Lightning Network, il emprunte l'idée d'un canal de paiement, toutefois il l'utilise non pas dans un temps réel mais uniquement dans un temps différé au moyen d'un graphe permettant de planifier collectivement les transactions et de les équilibrer comptablement pour pouvoir les clôturer et les exécuter. Cette approche symbolique et profondément monétaire du canal de paiement permet aux agents de capitaliser d'une autre manière et aboutit à une notion nouvelle pour la gestion de droit d'usage : *le capital transitif*.

Une économie de la transition écologique est une économie de la transitivité du capital naturel, énergétique, informationnel, technologique et financier. Pour le comprendre prenons l'exemple opposé au capital transitionnel : le capital réciproque. Dans une pratique du capital fondée sur la réciprocité (échange bilatéral), le nombre de parts sociales est proportionnel aux apports, les revenus sont proportionnels au niveau d'excellence, la capacité d'échange est proportionnelle aux créances. Une telle pratique de l'économie se fonde sur une vision partielle de la relation d'égalité qu'elle réduit à l'échange réciproque sans jamais prendre en compte les propriétés de l'identité et... de la transitivité. Or ce n'est que lorsqu'il atteint la transitivité qu'un échange devient réellement ternaire et bénéfique économiquement, socialement et écologiquement. Dans une telle optique, le capital transitionnel abandonne le rapport de comparaison basé sur les quantités plus ou moins grandes de créances et de dettes pour lui préférer un rapport de contradiction basé sur l'égalisation de tous les soldes de créances et de dettes et leur annulation dans toutes les balances des paiements des agents. Le capital transitionnel instaure donc une nouvelle règle de fonctionnement du capital qui n'est plus basée sur les rapports de force mais sur une médiété ou principe de juste milieu entre tous les agents qui participent à ce capital au travers de leurs échanges. Ainsi le capital transitionnel est une libération de la potentialité réelle du capital par le partage de son usage sur une base égalitaire car fondée sur un équilibre contradictoire.

Le propre du capital réciproque est de ne pouvoir se construire que dans l'immédiateté. Cela ne provient pas tant de la passion des hommes pour la vitesse, que de l'absence de toute structure de sens qui lui permettrait de se trinifier et ce faisant accéder au tiers inclus de la médiation / médiété. Comme il ne fonctionne que sur le principe du tiers exclu, le capital réciproque du monde néo-libéral est un capital absent. Les hommes le cherchent par des politiques d'investissement soumises aux lois du temps réel, mais il leur échappe sans cesse. Il en résulte que la seule réponse à l'absence du capital, c'est une politique d'accumulation. Mais le capital réciproque n'est jamais présent, qu'on le cherche par l'obtention d'un nombre de plus en plus grand de parts sociales, de comptes bancaires, de placements financiers et immobiliers, et la conséquence de cela est que plus les hommes semblent posséder du capital, plus le besoin d'accumuler est important. Car dans cette course folle au capital absent, ce qui manque fondamentalement c'est une structure sémantique, celle-là même qu'on ne peut pas acquérir par des achats ou par des ventes (qui relèvent du plus et du moins, donc d'une comparaison), mais qui provient d'un acte de rupture par lequel les hommes prennent soudain conscience de la dimension contradictoire de leurs valeurs. Le capital transitif est le fruit d'une décélération du temps qui est concomitante à l'accès à une sémantique de l'action économique. On pourrait résumer cela simplement en disant que le capital réciproque de l'économie libérale de marché n'a aucun but, ne poursuit aucune finalité propre qui en expliquerait la valeur, tandis que le capital transitif de l'économie de transition écologique et sociale est un capital orienté et programmé pour répondre à un but. C'est cette nouvelle capacité programmatique du capital transitif qui lui confère sa puissance de traitement symbolique et le situe d'emblée dans le temps différé.

Depuis sa création, la blockchain se livre à une course à la vitesse aussi insensée que dangereuse. L'argument avancé est que la vitesse des transactions va permettre désengorger le réseau et lui faire atteindre la scalabilité. Le temps réel imposé par le monde numérique ne laisse plus le temps de prendre le temps. Les maîtres mots sont court-terme et immédiateté. On agit dans l'instant sans mettre son geste en perspective. Il en résulte une explosion des mauvaises pratiques individuelles qui se répercutent au niveau collectif et produisent de nombreux dommages. Les mauvaises décisions, l'absence de vision à long terme, l'instabilité des systèmes et des relations, l'isolement des agents, la faiblesse financière figurent parmi les symptômes les plus fréquents de cette généralisation du temps réel. C'est pour toutes ces raisons que le système de paiement coopératif que nous proposons fait le choix du fonctionnement en temps différé. Depuis ses origines l'homme utilise les traces. Il y a quelques millénaires il le faisait pour assurer sa survie, lorsqu'il chassait sur les pas des animaux. Plus tard il a voulu témoigner de son époque par des écrits ou comme bâtisseur... À l'inverse le malfrat a toujours eu pour priorité d'effacer ses traces, même si la technologie d'aujourd'hui (ADN) souvent le rattrape. L'enjeu d'un

système de paiement en temps différé est de se positionner à la fois dans la bonne gestion des traces produites mais également dans le contrôle de la production des traces. Le capital transitif a pour fonction de définir les règles du jeu pour que chaque agent gère à bon escient les traces monétaires, créées et détruites par ses échanges avec les autres agents, dont il aura peut-être besoin demain pour défendre ses intérêts. Ce temps différé de l'usage est la spécificité de notre système de paiement et l'enjeu majeur de l'échange coopératif.

Quand on observe le fonctionnement des systèmes de paiement bancaire et blockchain, il existe une dichotomie très nette : ou bien on contrôle un compte bancaire, une carte de paiement, un canal de paiement pendant son déroulement, auquel cas on fait des opérations en temps-réel, ou bien on enregistre en les classant des valeurs (que ce soit par un humain qui passe une écriture comptable ou que ce soit un algorithme ou un processus informatique qui enregistre une information de transaction dans un registre) et dans ce cas cela relève du domaine du temps différé. On retrouve dans ces deux catégories la célèbre distinction entre monnaie de paiement (temps réel) et monnaie de compte (temps différé), mais également celle que l'on fait fréquemment entre compte de trésorerie (temps réel) et compte de ressource (temps différé). Alors que dans la pratique consacrée, la comptabilité (ou gramme) est l'écriture du temps différé qui succède à l'opération de paiement en temps réel pour en rendre compte, on pourrait également trouver une autre zone de temps différé, celle de la planification (ou programme) qui précède le temps réel du paiement afin de lui permettre de se produire et de s'exécuter dans les meilleures conditions. Les systèmes de paiement décentralisés confèrent de la puissance de calcul aux utilisateurs, mais vont-ils être capable de transformer cette puissance de calcul en une puissance symbolique et computationnelle qui va améliorer leur situation économique et sociale ? Avec la maturité croissante des idées, des pratiques et de la technique, on perçoit une intrication entre ces deux domaines : on commence à utiliser les techniques du temps différé dans un contexte économique de temps réel. Partant de cette position et de cette perspective, un nouveau système de paiement peut voir le jour : un système de paiement conçu pour structurer, modéliser, générer et pérenniser la capacité d'échange du temps-réel.

L'un des reproches que l'on adresse souvent à la blockchain est l'immense instabilité de ses valeurs. La blockchain a introduit des niveaux de volatilités sur les valeurs numériques qui étaient inconnus en bourse et dans les hedge funds pourtant habitués déjà au maniement de la volatilité. Cette volatilité pourrait simplement s'expliquer par l'extension universelle du temps réel causée par la technologie numérique du grand livre. Avec la blockchain et son système distribué de transaction en temps réel, le temps semble s'être considérablement accéléré et la volatilité des valeurs a augmenté en proportion. Un système économique et financier qui n'est régi que par la recherche des transactions instantanées et des ajustement immédiats des prix de marché est un système éminemment instable et fragile même s'il est très sophistiqué. La solution là encore repose sur la différence entre deux types de valeurs, celles du temps réel que l'on appelle valeurs au cours, et celles du temps différé que l'on appelle valeurs au pair. La blockchain qui rappelons-le est à la base un système d'échange en peer to peer pourrait ne pas se contenter d'être un double monstrueux de la bourse et ne pas se limiter aux activités de trading et aux plateformes d'exchange qui ne jurent que par la valeur au cours. Elle pourrait revenir à sa vraie nature pour proposer aux utilisateurs des systèmes d'échanges basés sur la valeur au pair. Dans la théorie économique, on reconnait aux contrats de vente (R1) et aux contrats de dette (R2) la capacité à figer les valeurs dans le temps et à fonctionner selon la valeur au pair. Rajoutons à ces deux instruments un troisième type de contrat que l'on pourrait appeler le contrat d'objectif (R3) qui offre aux agents un objectif de développement durable payant individuellement et collectivement car bénéfique pour tout le système.

Un autre sujet en lien avec la différence entre temps réel et différé est celui la visibilité des transactions. Dans le temps réel, les transactions monétaires et les mouvements monétaires sont invisibles. Tant que l'argent circule, personne ne le voit. Cela signifie que si l'économie et la finance étaient régis uniquement par le temps réel, alors tout deviendrait invisible. Les transactions monétaires ne sont représentables que dans le temps différé. Traditionnellement, c'est l'approche « circuitiste » qui représente le mieux les mouvements de la monnaie et les contraintes liées à sa bonne circulation. Toutefois la théorie des circuits s'est enfermée dans une représentation monétaire très restrictive car elle ne s'intéresse qu'au schéma « politiquement correct » d'une circulation de la monnaie entre les banques émettrices, les entreprises productrices et les ménages consommateurs sous le contrôle de l'Etat régalien. Il conviendra donc de sortir de ces schémas de l'Etat providence inspirés par la théorie Keynésienne de la monnaie et de la demande effective pour rétablir le circuit dans sa pureté : à savoir un modèle graphique permettant de tracer pour les analyser les mouvements monétaires dans un système multi-agents (qui peut comprendre toutes sortes d'agents non imités aux 3 agents officiels). Afin de généraliser l'approche du circuit et la rendre apte à s'inscrire dans un modèle d'économie programmable, nous aurons

recours aux graphes qui sont une branche des mathématiques issue de la théorie des catégories qui permet de construire des représentations graphiques rigoureuses. Tous les indicateurs monétaires et financiers, tous les systèmes d'échanges et de création de valeur peuvent être représentés sous la forme de graphes. Par ses qualités programmatiques et mathématiques (notamment le respect de la relation d'équivalence), le graphe joue le rôle de preuve de valeur pour tout montage, système ou circuit que l'on cherche à faire fonctionner.

L'aptitude à se projeter et à produire des traces est la source de la puissance économique et sociale des organisations. La projection capitalise sur le temps futur pour permettre aux personnes de prendre les bonnes décisions dans le temps présent. C'est une liberté du temps différé que celle qui consiste à évoquer, voire à convoquer un autre temps, un temps différent de celui du moment présent où l'on a tendance à se croire enfermé. Les processus opérationnels en temps réel qui accordent une même importance au délai d'exécution et au résultat de l'action ont tendance à surimposer une structure solide et rigide au temps qui est par définition liquide et indéfiniment extensible. Tout comme le temps, la monnaie possède cette double nature solide et liquide qui la rend à la fois très rigide dans la nécessité matérielle et très extensive dans les possibilités de son déploiement immatériel. On s'intéressera alors particulièrement aux possibilités de conjonction du temps réel et du temps différé quand celles-ci permettent d'élargir et d'approfondir l'étroitesse des systèmes matériels au caractère très déterminé voire déterministe. Si se projeter est un acte qui permet de voir au-delà du temps présent et finalement au-delà du réel, existerait-il une sorte de contre-projection qui serait capable de ramener les richesses de la ressource symbolique du temps projeté dans l'immédiateté d'une pratique rénovée du temps réel ? Répondre affirmativement à une telle question serait trouver le fondement d'une pratique d'empowerment économique et financier. Si plus que jamais le temps c'est de l'argent, il convient avant tout de savoir à quel temps et à quel argent nous faisons référence. Ramenés à leur commune essence, l'argent et le temps ne sont que des nombres, c'est-à-dire des actes. Il semblerait que l'argent et le temps ne puissent raconter nos actes passés, nos actes présents et nos actes futures que parce que nous les comptons ensemble.

Alors que le système de paiement Lightning Network fonctionne en temps réel et peut se clôturer à tout moment en obligeant les agents à solder leurs comptes, le système de paiement coopératif et mutualiste fonctionne dans le temps différé d'un graphe d'échange qui ne peut se clôturer que si toutes les transactions respectent les conditions d'équilibre général de la balance des paiements. Ce temps différé et différent n'est pas le temps imposé par les horloges ou les capitaux, mais c'est le temps voulu par les agents qui organisent l'espace d'échange de leurs choix en fonction des moyens et des objectifs qu'ils désirent mettre en commun. Dans une économie de marché basée sur les achats et les ventes, les agents se plaignent constamment du manque de moyens financiers dont ils disposent mais aucun d'entre eux n'a jusqu'à présent pensé à quitter les transactions instantanées du temps réel pour envisager les transactions programmées du temps différé. L'utilisation du graphe des échanges pour dessiner le réseau des relations chiffrées entre les agents permet de prendre du recul par rapport aux transactions réelles pour organiser des transactions potentielles qui s'autofinancent de façon infinie dès lors que le solde des balances des paiements des agents tend vers zéro. Le capital transitif désigne le modèle d'échange en pair à pair ou modèle d'échange en réseau dans lequel chaque agent ou nœud est apte à recevoir et à transmettre une valeur qui s'équilibre. Le capital transitif contient en soi un nouveau modèle comptable relationnel, ternaire et unificateur dans lequel les comptabilités opérationnelles et financières ne sont plus dissociées comme cela est le cas aujourd'hui. Il désigne par extension la capacité d'échange illimitée qui résulte d'une telle structure de réciprocité dans laquelle le financement des prestations ne se fait plus sur une base matérielle mais seulement relationnelle car fondée sur une règle comptable d'équilibre.

https://www.lelivrescolaire.fr/page/12024355

https://fr.wikipedia.org/wiki/Pair-%C3%A0-pair

https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_du_circuit

http://blog.cr2pa.fr/2014/05/temps-reel-et-temps-

 $\frac{\text{differe}/\text{\#:}^{\text{::text}=\text{Ce}\%20\text{temps}\%20\text{diff}\%\text{C3}\%\text{A9r}\%\text{C3}\%\text{A9}\%20\text{de}\%20\text{I},\text{sont}\%20\text{court}\%20\text{terme}\%20\text{et}\%20\text{imm}\%\text{C3}}{\text{\%}\text{A9}\text{diatet}\%\text{C3}\%\text{A9}}.$

Type de relation : triade transitive qui permet aux agents de décider collectivement de leur capacité d'échange et du niveau de la balance des excédents et des déficits qui équilibre financièrement les échanges.

Actifs : biens Communs. Le capital transitif n'est plus seulement la somme des biens « déposés par les agents », il est la somme des échanges « voulus par les agents » sans autre condition que leur égalisation.

Mode de gouvernance : décentralisé car il s'agit d'un réseau d'échange civil de pair à pair.

26. Principes de gestion équilibrée des balances de paiement

A - Définition juridique et comptable des quatre types de monnaies :

Il est fréquent de considérer la comptabilité comme une pièce rapportée sans importance intervenant en bout de course afin d'enregistrer les opérations économiques. Toutefois, une compréhension approfondie nous montre à contrario que la comptabilité conditionne tout le fonctionnement des systèmes économiques, financiers, fiscaux et monétaires quand celle-ci est appréhendée au travers de la recherche de l'équilibre de la balance des paiements dans un système d'échange. Nous allons monter comment la gestion comptable de la balance des paiements permet de définir et de configurer les différents systèmes d'échanges décrits ci-dessus.

Gestion des propriétés :

Il existe quatre formes fondamentales de monnaies auxquelles sont rattachées des attributs liés à l'organisation de la propriété en termes d'accessibilité et de transférabilité :

Les monnaies privées sont des monnaies exclusives et rivales.

Les monnaies de club sont des monnaies exclusives et non rivales.

Les monnaies de commun sont des monnaies non exclusives et rivales.

Les monnaies publiques sont des monnaies non exclusives et non rivales.

Gestion des instruments :

Il est essentiel de bien comprendre que la monnaie n'est pas un objet unitaire et qu'il existe des typologies de monnaies en lien avec les quatre statuts décrits ci-dessus :

Les monnaies privées sont des monnaies de dette ou de créance qui correspondent aux monnaies bancaires et étatiques. Leur but est de maximiser la valeur des créances ou des dettes des agents individuels et collectifs.

Les monnaies de club sont de de droits d'usage d'un actif ou d'un service parmi lesquelles on retrouve les monnaies comptables, les monnaies cryptos, les monnaies de jeu et les monnaies virtuelles (de type points de fidélité). Leur but est de maximiser la valeur des actifs ou des services des organisations qui les distribuent.

Les monnaies de communs sont les monnaies des ressources durables de type naturel et culturel. Leur but est de maximiser la valeur des emplois et des ressources mises en commun.

Les monnaies publiques sont des monnaies contractuelles de transaction capables d'équilibrer les créances et les dettes par un mécanisme comptable de balance des paiements fondé sur les graphes monétaires. Leur but est de maximiser la réalisation des droits humains et des objectifs de développement durable.

Gestion des capacités :

La définition ainsi que l'étendue de la capacité d'échange diffèrent selon la définition de l'instruments et les règles comptables de gestion de la valeur qui permettent de spécifier son fonctionnement :

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie privée (fiat monnaie), la capacité d'échange est basée sur la maximisation des créances (compagnies) ou sur la maximisation des dettes (institutions).

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie des services et des actifs numériques, la capacité d'échange est basée sur l'accessibilité pour tous les agents du registre transactionnel décentralisé.

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie des ressources et des biens communs, la capacité d'échange est basée sur l'inclusion des personnes et des biens dans une organisation autonome.

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie publique (gens monnaie), la capacité d'échange est basée sur l'équilibre entre les créances (ce qui est reçu) et les dettes (ce qui est donné).

Gestion des sécurités :

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie privée (fiat monnaie), la sécurité qui est attachée à la transaction unilatérale et univalente est appelée dépense.

Il 'agit essentiellement de la capacité à utiliser la monnaie afin de se libérer de ses dettes.

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie des actifs et des services, la sécurité qui est attachée aux transactions unilatérales et bilatérales est appelée délivrabilité.

La délivrabilité concerne la capacité de celui qui a émis une valeur à en assurer la réalisation.

ressources et qui se fonde sur la valeur d'usage rapportée au nombre d'utilisateurs.

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie des actifs immobilisés (communs), la sécurité qui est attachée aux transactions multilatérales et multivalentes est appelée impense. Il s'agit essentiellement d'une monnaie destinée à développer les bonnes pratiques dans la gestion des

Dans les systèmes économiques et financiers basés sur la monnaie publique (gens monnaie), la sécurité qui est attachée aux transactions bilatérales et multilatérales est appelée balance des paiements.

Il ne s'agit plus d'une monnaie au sens des monnaies de compte ou des tokens, mais d'un graphe monétaire fonctionnant comme un grand livre public. Ce graphe monétaire programmable permet aux agents d'équilibrer (ou de pré-compenser) volontairement l'ensemble de leurs transactions afin de sécuriser leur exécution.

Différence entre la monnaie privée et la monnaie de club :

La monnaie privée est basée sur la dette et représente donc une créance sur l'émetteur, qui est le plus souvent une banque centrale. De ce fait, la monnaie privée se présente comptablement comme un rapport dette / créance. Parmi les monnaies privées massivement utilisées de nos jours figure la monnaie électronique.

La monnaie électronique est définie par le législateur européen de la façon suivante : "La monnaie électronique est une valeur monétaire qui est stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement définies à l'article L. 133-3 et qui est acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique." Cette monnaie électronique conserve un lien avec les monnaies de nature scripturale et fiduciaire dès lors que les fonds sont exprimés dans la même unité de compte (ex : euro, dollar...) et que la monnaie est acceptée par d'autres personnes que l'émetteur (le porte-monnaie électronique Monéo en était l'exemple le plus marquant). Cette forme de monnaie se distingue des services de paiement sans contact (du type ApplePay) dès lors que des unités de compte sont matériellement stockées sur la carte bancaire.

La monnaie de club est d'une nature différente. Ce sont des monnaies virtuelles qui ne sont pas émises par une banque centrale mais de manière décentralisée par n'importe quel émetteur de nature publique ou privée. Parmi les monnaies de club figurent les monnaies de jeu, les points de fidélité, les cryptomonnaie.

Par exemple les cryptomonnaies sont définies par les autorités des marchés financiers comme « tout instrument contenant sous forme numérique des unités de valeur non monétaire pouvant être conservées ou être transférées dans le but d'acquérir un bien ou un service, mais ne représentant pas de créance sur l'émetteur ». Bien qu'on les utilise pour échanger, payer, épargner et investir, les autorités des marchés financiers continuent de dénier à la cryptomonnaie le titre de monnaie pour lui préférer celle de « cryptoactif ». Toutefois nous considérons que de telles approches sont extrêmement réductrices car elles ignorent le fait que les différentes formes de monnaies se rattachent en réalité à des statuts juridiques liés à la gestion de la propriété selon les critères de la rivalité et de l'exclusivité. Dénier à une cryptomonnaie le fait d'être une monnaie pour la seule raison qu'elle ne constitue pas un titre de reconnaissance de dette, cela revient au final à vouloir ramener tous les statuts possibles de la monnaie à un seul statut : celui de la monnaie privée exclusive et rivale.

<u>Différence entre la monnaie commune et la monnaie publique :</u>

Un commun monétaire juridique et financier requiert deux éléments pour fonctionner :

- Le démembrement simultané d'un capital fiat ou crypto conférant à chaque membre d'une communauté de paiement une capacité d'échange limitée au montant du capital commun
- Un mécanisme de compensation financière à solde nul organisant un système d'échange basé sur l'équilibre des situations (créances et dettes) pour sécuriser le règlement des opérations.

Une monnaie publique ne requiert qu'un seul et unique élément pour fonctionner :

- Un mécanisme de compensation financière à solde nul organisant un système d'échange basé sur l'équilibre des transactions (donner et recevoir) pour sécuriser le règlement des opérations.

Ainsi, ce qui distingue une monnaie commune d'une monnaie publique, c'est l'absence d'un capital initial. La monnaie publique étant régie par la compensation des transactions et pas par la compensation des situations, elle fonctionne au moyen d'un graphe monétaire orienté, pondéré et cyclique qui lui permet de s'affranchir des monnaies de compte et des monnaies de tokens comme moyens de règlement.

La monnaie commune et la monnaie publique constituent donc deux modes concrets de dépassement du capitalisme financier basé sur l'exclusivité et la rivalité pour la propriété de la monnaie :

- Le premier mode consiste à créer de la capacité d'échange et de règlement en créant un droit d'usage universel sur une ressource : c'est ce que l'on pourrait appeler une mise à disposition
- Le second mode consiste à créer de la capacité d'échange et de règlement en se fondant sur l'équilibre de la balance des paiements : c'est ce que l'on pourrait appeler une simplification

L'avenir nous dira si ces deux nouveaux modes de gestion des capacités d'échange seront mis en application dans les communautés humaines qui en auraient le plus besoin pour leur développement.

Représentation de l'équilibre de la balance des paiements par les lois des circuits :

Les deux lois fondamentales de Kirchhoff, initialement formulées pour décrire le comportement des courants et des tensions dans les circuits électriques, offrent un modèle fiable et une méthodologie d'analyse puissante pour réorganiser la comptabilité sur une base d'équilibre strict. La première loi, également appelée loi des nœuds ou règle nodale, stipule que la somme des courants entrants et sortants d'un nœud est égale à zéro. Transposée dans le domaine comptable, cette règle signifie que le solde global d'un agent – ou d'un compte – doit refléter l'égalité entre ses flux entrants et ses flux sortants. Autrement dit, chaque opération de débit ou de crédit doit être compensée par une opération de sens inverse, de sorte que l'agent ne conserve ni excédent ni déficit. Cette approche va au-delà d'une simple constatation de débits et crédits agrégés au niveau du système : elle impose que chaque nœud soit individuellement en équilibre comptable.

La seconde loi de Kirchhoff, appelée loi des mailles ou règle de boucle, énonce que la somme des tensions le long d'une boucle fermée est nulle. Dans une perspective de transactions économiques, cela se traduit par l'exigence que tout cycle de paiements, de prêts ou d'échanges revienne à un solde net zéro. Par exemple, si un flux monétaire circule de A vers B, puis de B vers C, et retourne finalement de C vers A, la somme algébrique de ces transferts doit être égale à zéro. Cette transposition évite la formation d'excédents et de déficits le long des boucles de transaction et assure que chaque étape de l'échange est contrebalancée par un flux inverse dans le cycle. L'objectif est de garantir qu'aucun acteur ne bénéficie de façon asymétrique d'une configuration particulière du réseau, puisque les flux entrants et sortants se neutralisent au sein de chaque cycle.

En adoptant ces deux lois comme fondements, on introduit un changement de paradigme dans la gestion de la comptabilité. Alors que la comptabilité conventionnelle fonctionne avec une règle d'équilibre global au niveau du livre-journal (chaque crédit trouvé quelque part correspond à un débit ailleurs), elle n'exige pas que chaque nœud et chaque cycle soient eux-mêmes équilibrés. On peut donc avoir des déséquilibres locaux, des nœuds surendettés ou en excédent chronique, alors même que l'addition finale des débits et crédits se trouve à zéro. Les lois de Kirchhoff imposent au contraire une répartition équitable des flux entre tous les nœuds, de sorte que nul ne puisse accumuler un déficit ou un excédent indépendamment de la dynamique globale.

Appliquées à la comptabilité transactionnelle, ces lois créent une structure où chaque agent, chaque compte et chaque boucle sont en état d'équilibre individuel et collectif. Les flux sont strictement compensés au fur et à mesure qu'ils se produisent, évitant l'effet de propagation des dettes ou d'accumulation unilatérale des richesses. Un tel système favoriserait une forme de justice comptable, dans laquelle la possibilité d'un

endettement unidirectionnel serait drastiquement réduite, au profit de l'exigence d'équilibre et de neutralisation immédiate des flux. Il s'ensuit que cette conception équilibrée de la comptabilité met en avant la transparence des transactions, un contrôle naturel des dettes et une participation mutuelle plus saine, car elle impose que toute valeur injectée dans le réseau soit redistribuée de manière équilibrée selon les lois des nœuds et des mailles, pour éviter toute accumulation disproportionnée de valeur en un point du réseau.

Enfin, cette approche induit un modèle d'interaction plus proche d'un réseau énergétique où les flux ne peuvent pas s'accumuler sur un seul point mais doivent circuler en maintenant un bilan nul à chaque instant. Elle pourrait être à la base de nouveaux outils informatiques ou de nouvelles architectures de financement participatif, dans lesquelles la notion d'excédent ou de déficit se résorbe en un flux perpétuel d'échanges équilibrés. Dans une optique de durabilité et de solidarité économique, on pourrait ainsi concevoir des formes d'organisation capables de minimiser l'instabilité financière causée par la concentration excessive du capital ou de la dette, tout en assurant une comptabilisation rigoureuse et équitable au sein du réseau.

Gestion de l'équilibre de la balance des paiements par les règles de programmation :

Un canal de paiement multi-agents est constitutif d'un espace de transactions possibles entre des agents, donc un espace représentable par les règles de la comptabilité des engagements ainsi que par les règles de Kirchhoff sur l'équilibre des circuits. Il est pertinent de représenter un canal de paiement multi-agents par un graphe orienté et pondéré dans lequel les nœuds pondérés sont la situation financière des agents et les flèches pondérées sont les transactions financières entre les agents. L'objectif recherché par les agents dans la construction du graphe d'échange collectif est de faire en sorte que celui-ci devienne circulaire, pondéré et nul afin que toutes les valeurs situationnelles et / ou transactionnelles puissent s'équilibrer en se compensant (ou en s'annulant) mutuellement. Chaque transaction est représentée par six éléments : une ou plusieurs flèches, une date, une valeur, une référence à l'objet comptable (facture), un agent A, un agent B.

L'objectif est de produire un circuit d'échange équilibré entre tous les agents. Il s'agit donc d'étudier les différentes solutions qui vont permettre d'équilibrer le circuit des échanges en annulant les positions excédentaires et déficitaires, tant au niveau des situations qu'au niveau des transactions, car dans l'approche programmatique, il s'agit de la condition sine qua non en terme de sécurisation pour rendre le canal de paiement exécutoire. En se plaçant dans la logique mathématique du graphe, nous savons que les règles comptables permettant d'obtenir un équilibre du circuit des échanges vont s'appliquer :

- Soit au niveau de chaque nœud (ou stock financier)
- Soit au niveau de chaque cycle (ou flux financier)

Cette double exigence d'équilibrage, appliquée aux nœuds aussi bien qu'aux cycles, établit un cadre rigoureux pour la compensation mutuelle de toutes les positions financières. Au niveau de chaque nœud, l'égalité entre les flux entrants et sortants assure que nul agent ne puisse accumuler durablement un déficit ou un excédent sans avoir en face un partenaire capable de compenser cet écart. Au niveau de chaque cycle, l'exigence d'une somme algébrique nulle garantit que la valeur circulant d'un agent à l'autre se referme en boucle, évitant ainsi qu'un flux monétaire ne reste "en suspens" dans le réseau. Conformément aux lois de Kirchhoff, la somme des flux mesurés sur un cycle fermé doit revenir à zéro, de sorte qu'aucune création ou destruction de valeur ne s'opère au sein du circuit lui-même. Autrement dit, si un agent A transfère x à B, et B transfère x à C, puis C transfère x à A, la somme algébrique des transferts est nulle lorsque le cycle se boucle et qu'il ne subsiste aucune dette ou créance en suspens. Ici le zéro ne signifie pas qu'il n'y a aucune valeur, bien au contraire il signifie une balance de paiement équilibrée qui rend enfin possible l'échange d'une infinité de valeurs.

Cette approche mathématique se traduit opérationnellement par un ensemble de règles comptables qui, pour être exécutoires, exigent la neutralisation permanente ou régulière des dettes et créances réciproques, de sorte que tout crédit accordé à un moment donné trouve sa contrepartie chez un autre agent sans laisser planer d'incertitudes sur la solvabilité. Ainsi, l'objectif de "faire en sorte que le graphe devienne circulaire, pondéré et nul" revient à organiser la circulation des flux afin que chaque situation financière et chaque transaction soit prise en compte dans un schéma d'équilibre global, gage de transparence et de sécurité pour l'ensemble des participants. Une fois chaque nœud et chaque cycle validés comme étant à l'équilibre, on obtient un canal de paiement multi-agents parfaitement exécutoire, dans lequel aucun participant ne court le risque de se retrouver isolé avec un solde négatif ou de devoir supporter seul le coût d'un défaut. L'élaboration de tels canaux de

paiement, qu'ils soient centralisés ou distribués, peut s'appuyer sur des algorithmes de netting, de circulation de flux ou encore sur les principes de la blockchain, pour automatiser la recherche et la validation de l'équilibre à chaque étape de la transaction. L'important est de conserver ce principe fondamental selon lequel l'équilibre ne se juge pas uniquement à la somme globale des positions, mais aussi à la manière dont ces positions s'imbriquent et se referment au travers des différentes boucles de transaction qui composent le graphe.

Soit le sextuplet (A, B, N, C, D, R) où A et B sont un couple d'agents échangistes, N le montant numérique du capital transactionnel commun fixant la capacité d'échange collective, C l'ensemble des créances, D l'ensemble des dettes, et R l'ensemble des règles présidant à la création, au maintien et à la suppression de la relation chiffrée entre les agents, relation qui peut être soit une dette D de A vers B, soit une créance C de B vers A. En nous fondant sur le graphe des relations chiffrées entre A et B et par extension entre tous les agents de la communauté qui développent entre eux un réseau de relations chiffrées, nous allons définir des règles R qui fonctionnent comme des requêtes s'appliquant sur toutes les opérations des agents afin de surcontraindre le graphe et distinguer entre un graphe valide (qui s'équilibre à un certain terme) et un graphe non valide (qui ne s'équilibre jamais). La règle R de base est que les valeurs de C et de D de chaque nœud et / ou de chaque arc doivent parvenir à un équilibre à un certain terme qui réalise leur monétisation et permet leur exécution. Dans l'espace de leurs échanges potentiels, les agents ont tout pouvoir pour paramétrer les valeurs limites de leurs soldes créditeurs (maximin), de leurs soldes débiteurs (minimin) et de leurs capacités collectives d'échange (optimin), sachant que dans cette règle comptable d'équilibre de la balance des paiements, le principe de base est que l'excédent et le déficit des balances doivent toujours tendre vers une même valeur. Mais cette règle est souple dans la mesure où il n'existe pas un seul équilibre (comme cela est le cas dans la vision simpliste de l'équilibre de marché dans lequel le prix serait une fonction d'équilibre de l'offre et de la demande) mais plusieurs formes d'équilibres comptables dont la définition impacte énormément sur le fonctionnement du système de transactions qui est mis en pratique. « Dis-moi avec quelle balance tu travailles, je te dirai avec quelle conscience relationnelle dans quel type de système économique et social tu évolues ».

Sachant que l'obtention d'un équilibre de la balance de paiements est la condition de l'exécution des transactions programmées dans le graphe monétaire, il sera possible de prévoir certains aménagements :

- Autorisation d'un excédent ou d'un déficit par rapport à la valeur exacte d'équilibre de la balance
- Possibilité d'exécuter les transactions qui ont un équilibre partiel sans attendre l'équilibre total
- Possibilité de liquider les situations qui ont un équilibre partiel sans attendre l'équilibre total
- Faculté de proposer des graphes de valeurs préprogrammés dans lesquels les gens s'insèrent
- Capacité à calculer le nombre minimal de transactions à rajouter pour rendre le graphe transitif

Gestion de l'équilibre de la balance des paiements par les types de compensations :

La compensation correspond à un rituel ancien et fondamental que l'on retrouve dans toute économie monétaire, consistant à ce que les dettes que des agents individuels entretiennent à l'égard des uns et des autres soient mises côte à côte puis annulées – ou compensées – selon la procédure d'usage. D'après le glossaire de la Banque des Règlements Internationaux (BRI, 2018), la compensation est « le processus de transmission, de mise en correspondance et, dans certains cas, de confirmation des transactions avant le règlement, comprenant potentiellement le netting des transactions et l'établissement des positions finales pour le règlement ». Au sens strict, toute transaction monétaire est donc liée à la compensation. La compensation repose sur des règles d'organisation, à l'instar de toute institution sociale. Comme l'écrit Beretta (2015, p. 96), « un système de compensation consiste en une série de normes et de processus coordonnés à travers lesquels des institutions financières collectent et échangent mutuellement, auprès d'autres intermédiaires financiers, des données ou des documents relatifs à des transferts de fonds ou de titres ou d'instruments financiers, dans une place convenue ensemble à l'avance appelée « la chambre de compensation » ».

Les systèmes monétaires contemporains reposent sur la compensation qui confère aux organisations financières qui y prennent part un caractère fortement communautaire et solidaire. L'utilisation de la compensation comporte néanmoins des objectifs qui peuvent différer et qu'il convient de bien distinguer :

- Dans le système de compensation interbancaire, l'usage de la compensation a pour objectif de limiter le nombre d'opérations de règlement journalier interbancaire en les limitant aux soldes créditeurs et débiteurs, et elle permet également de sécuriser les opérations en contrôlant leur cohérence.

- Dans le système de compensation du Lightning Network, l'usage de la compensation a pour objectif de limiter le nombre d'opérations de règlement à inscrire dans la blockchain. Les capacités d'échange sont égales aux montants des soldes créditeurs que l'on règle lors de la clôture du canal de paiement.
- Dans un groupe d'échange entre des entreprises, la facture par compensation consiste à payer en nature et pas en numéraire en permettant aux agents de s'échanger des biens et des services de même valeur, selon le principe de l'échange bilatéral (pour 2) ou multilatéral (pour plusieurs).
- Dans les relations entre des personnes, « la compensation est l'extinction simultanée d'obligations réciproques entre deux personnes. Elle s'opère, sous réserve d'être invoquée, à due concurrence, à la date où ses conditions se trouvent réunies ». "Il s'agit donc d'une procédure d'extinction des dettes que les personnes ont mutuellement les unes vis-à-vis des autres à raison de leurs quotités respectives.
- Dans le système de compensation proposé par l'économiste John Maynard Keynes, l'usage de la compensation a pour but de créer un système de règlement international plus juste corrigeant les déséquilibres des balances commerciales en obligeant les pays excédentaires à financer les pays déficitaires. Mais le plan Keynes n'a pas été retenu et on lui a préféré le plan White basé sur le déséquilibre asymétrique des balances des paiements et la stabilité des taux de changes.

La proposition de Keynes pour créer une union de compensation internationale est intéressante car elle permet pour la première fois de faire apparaître une approche contradictoire de la balance des paiements basée sur la recherche de la Justice sociale et de l'égalité des droits de tous au développement. Toutefois elle se heurte à une limite sérieuse tenant au fait que dans un tel mécanisme, les agents ne renoncent toujours pas à faire des excédents et de déficits (sans doute sous l'influence des politiques Keynésiennes de relance basées sur l'octroi massif de liquidités et le recours au déficit public) et de ce fait, le rééquilibrage doit se faire à postériori par l'obligation des pays excédentaires à contribuer à un fond de financement des pays déficitaires (le fameux Bancor). Or une telle mesure pas suffisamment ancrée dans le contradictoire aura pour effet de déresponsabiliser à la fois ceux qui font des déficits mais également ceux qui sont excédentaires.

C'est donc à priori et pas à postériori qu'il faut contraindre le système des échanges à fonctionner sur la base d'une balance des paiements à l'équilibre pour tout le monde, et ceci pour des raisons évidentes de non-discrimination, de liberté, de sécurité et de solidarité financière entre les agents. La compensation étant basée sur le calcul du solde net des opérations, le fait de contraindre à priori les échanges à avoir un solde nul pour pouvoir être exécutés aboutit à rendre la balance des paiements équilibrée dans tout le système. Cette contrainte systémique nous paraît plus douce et moins problématique que celle qui consisterait à proposer des sanctions financières aux comptes qui sont excédentaires ou déficitaires, soit en demandant aux créanciers et aux débiteurs de régler personnellement leur différentiel de solde en compensant le système général, soit en astreignant les créanciers et les débiteurs à des taux d'intérêts prohibitifs qui les obligerait à abandonner leurs positions excédentaires ou déficitaires, soit en obligeant les pays excédentaires à financer les pays déficitaires.

Dans le Réseau de Règlement Coopératif et Mutualiste qui met en œuvre à la fois la monnaie commune et la monnaie publique, nous distinguons quatre types de compensations possibles :

- La balance à solde nul des situations créancières et débitrices de plusieurs nœuds permettant d'exécuter les règlements de plusieurs nœuds au sein d'un sous-système d'échange.
- La balance à solde nul des situations créancières et débitrices de tous les nœuds permettant d'exécuter les règlements de tous les nœuds au sein de tout le système d'échange.
- La balance à solde nul des transactions créancières et débitrices d'une sous partie du système d'échange permettant d'exécuter les règlements de cette sous partie du système d'échange.
- La balance à solde nul des transactions créancières et débitrices de tout le système d'échange permettant d'exécuter les règlements de tout le système d'échange.

Nous avons représenté ces quatre types de compensations en annexe de ce document en ayant recours à quatre différentes formes de graphes monétaires équilibrés comptablement et financièrement.

Ainsi en proposant aux agents d'avoir une position de balance de paiement et non plus seulement une position de créancier ou de débiteur, en les incitant à se comporter comme des équilibrateurs des créances et des

dettes, des recettes et des dépenses de tout le réseau pour la plus grande coprospérité de chacun et de tous, la communauté de règlement coopérative et mutualiste confère un rôle nouveau aux agents car ceux-ci ne sont plus seulement les parties du contrat d'échange mais les pairs du système d'échange.

Les relations qu'ils développent entre eux visent à leur permettre de faire l'expérience de la réciprocité en créant des obligations mutuelles entre les agents, et pas en cherchant à les libérer de toute forme d'obligation et de responsabilité comme cela est le cas dans l'esprit de la transaction matérielle du système de libre-échange. L'apprentissage de ce nouveau rôle devrait résoudre une quantité considérable de problèmes de gestion des nœuds et d'équilibrage des flux de données au sein des réseaux d'échanges décentralisés.

Sécurité et performance des réseaux d'échanges basés sur l'équilibre de la balance des paiements :

Si l'on se réfère à la première loi de Kirchhoff appelée loi des nœuds et qu'on la transpose à la gestion comptable et financière des échanges, il en découle un premier principe de fonctionnement sécurisé : dans un système d'échange basé sur l'équilibre de la balance des paiements, la somme des créances (entrées) et des dettes (sorties) représentatives de la situation financière de chaque nœud doit être nulle. Par conséquent et en application de cette loi, aucune monnaie ne peut être créée ni détruite. Un système d'échange monétaire est équilibré comptablement et financièrement à la condition qu'aucune monnaie ne soit créée ni détruite.

Une telle pratique nous le voyons va totalement à l'encontre des systèmes financiers de fiat monnaie et de crypto monnaie qui cherchent par tous les moyens à créer de la monnaie (pour financer les systèmes d'échanges) et à détruire de la monnaie (pour avoir des systèmes d'échanges déflationnistes). Or nous constatons que ces pratiques basées sur la création monétaire et la destruction monétaire sont sources de difficultés infinies. Sachant qu'un échange monétaire n'a pas nécessairement besoin de monnaie (au sens d'unités de compte) pour se réaliser, nous mesurons la portée et la valeur d'une telle proposition. Le graphe monétaire constitue donc un système monétaire totalement alternatif à celui basé sur les unités de compte.

Si l'on se réfère à la seconde loi de Kirchhoff appelée loi des mailles et qu'on la transpose au domaine de la gestion comptable et financière des échanges, il en résulte un second principe de fonctionnement sécurisé : dans un système d'échange basé sur l'équilibre de la balance des paiements, la totalité des entrées et des sorties de l'ensemble du système de transaction doit être nulle. Les systèmes d'échanges matériels conditionnent la capacité d'échange à la solvabilité (pour l'entrée) et à la rentabilité (pour la sortie) que l'on peut définir comptablement comme des conditions de solde créditeur et excédentaire. Les systèmes d'échanges relationnels considèrent au contraire qu'un solde nul est la condition initiale et finale pour produire un circuit d'échange équilibré et potentiellement infini entre les agents, il en découle que l'échange est universellement distribué, scalable et sécurisé car il s'effectue indépendamment de la quantité de monnaie dont on dispose.

Un tel principe est antinomique à ce que nous voyons actuellement dans certaines blockchains telles que Ethereum avec son proof of stake qui conditionne la participation des agents à la validation des transactions au fait qu'ils immobilisent d'importantes sommes en capital. Une telle pratique est également antinomique avec celles des banques qui augmentent la capacité d'échange des agents par le crédit en conditionnant l'octroi du financement à des garanties réelles sur leurs patrimoines, aboutissant ainsi à un système financier dans lequel on ne prête qu'aux riches. Mais comme nous l'avons vu précédemment, de telles pratiques prennent leur source dans un modèle d'échange déséquilibré qui recherche la maximisation des positions créancières comme condition d'accès aux échanges. Cette erreur est également celle commise par le Lightning Network quand il cantonne les possibilités de compensation entre agents aux seules positions de soldes créanciers, ce qui conduit ce réseau à des difficultés dans la gestion des liquidités, des canaux de transmissions et des risques d'attaques.

La croyance des banques centrales a toujours été que la puissance d'un système monétaire est proportionnelle à la quantité des unités de compte qui circulent dans un marché, or dans un graphe basé sur l'approche du commun monétaire, la puissance monétaire est proportionnelle à la quotité d'une unique unité de compte entre tous les agents. Autrement dit ce sont les rapports d'égalité qui fondent la masse monétaire, et pas la masse monétaire qui fondent les rapports d'inégalité (ou rapports de force) entre les êtres humains. Un système d'échange économique, monétaire et financier est complet s'ils se fonde non pas sur une masse monétaire définie arbitrairement par une quantité arithmétique d'unités de compte qui varie en fonction de la conjoncture, mais s'il se fonde sur la relation d'égalité mathématique que l'on définit par le respect cumulatif des trois propriétés de l'identité, de la réciprocité et de la transitivité au niveau des politiques monétaires. Il n'y

a que le respect de ces trois propriétés de l'égalité qui permette de construire un système d'échange scalable, décentralisé et sécurisé comme nous l'avons amplement montré dans tous les exemples de graphes.

On pourrait faire une analogie entre la monnaie électronique (la vraie) et l'électricité en disant que la monnaie électrique ne peut être stockée nulle part dans un réseau, qu'elle ne peut pas rester à l'intérieur d'un nœud, et qu'elle doit donc nécessairement circuler en s'appuyant sur des règles simples de gestion équilibrée des charges positives et négatives. Pour faire une analogie avec le domaine des mathématiques, les monnaies matérielles circulent par paquets de valeur (les billets et les pièces) comme des valeurs discrètes, tandis que les monnaies énergétiques se diffusent par ondes de valeur (les vecteurs des circuits) comme des valeurs continues. Ainsi en appliquant la seconde loi de Kirchhoff à la notion d'onde de valeur, nous arrivons au principe selon lequel dans un circuit équilibré, la somme des hausses et des baisses de valeurs pendant une cession d'échange doit être nulle. La volatilité n'est plus une chose à craindre dès lors que les agents s'accordent sur des points de jonction à valeur égale. Le fait que les lois de Kirchhoff fonctionnent au moyen de sommes algébriques et autorisent les substitutions renforce encore l'idée d'un rapprochement avec les méthodes de calcul comptable et financier. A travers ces exemples, nous comprenons que construire des graphes d'échanges en monnaie continue revient à travailler sur une approche design des circuits tels que ceux qui sont étudiés en ingénierie électrique.

En conclusion, nous pensons que tous les réseaux d'échanges décentralisés basés sur le web 3 et le pair to pair devraient appliquer rigoureusement les deux lois de Kirchhoff sur les circuits. Celles-ci constituent en effet des principes pertinents de gestion équilibrée qui sont probablement les seuls capables de satisfaire aux contraintes, aux ambitions et aux conditions de fonctionnement des systèmes d'échanges en pair to pair.

https://www.banqueepargne.net/compensation-bancaire/

https://www.fimarkets.com/pages/compensation.php

https://fr.wikipedia.org/wiki/Compensation (finance)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_paiement

https://www.cnc-cbn.be/fr/avis/le-principe-comptable-de-non-compensation

https://www.researchgate.net/publication/334683931 Preprint - 2019 -

Keynes sur la compensation internationale Les annees 1930 et la conception du plan pour une Intern ational_Clearing_Union_Revue_d'Histoire_de_la_Pensee_Economique_n_7_pp_73-97

https://creg.univ-grenoble-alpes.fr/sites/creg/files/Mediatheque/Colloque/MOFIIDEV/mofiidev_2011 - texte_cgnos.pdf

https://cours-de-droit.net/le-principe-d-universalite-budgetaire-a148743194/

27. Instruments de gestion équilibrée des balances de paiement

Nous allons présenter dans ce chapitre plusieurs instruments particulièrement efficaces et pertinents pour construire et monitorer des systèmes d'échanges basés sur le partage du droit d'usage monétaire.

A -La théorie des graphes

La théorie des graphes est la discipline mathématique et informatique qui étudie les graphes, lesquels sont des modèles abstraits de dessins de réseaux reliant des choses ou des agents. Ces modèles sont constitués par la donnée de sommets (aussi appelés nœuds ou points, en référence aux polyèdres), et d'arêtes (aussi appelées liens ou lignes) entre ces sommets ; ces arêtes sont parfois non-symétriques (les graphes sont alors dits orientés) et sont appelées des flèches ou des arcs. Les algorithmes élaborés pour résoudre des problèmes concernant les questions de cette théorie ont de nombreuses applications dans tous les domaines liés à la

notion de réseau (réseau social, réseau informatique, réseau économique, télécommunications, etc.) et dans bien d'autres domaines (par exemple génétique) tant le concept de graphe, à peu près équivalent à celui de relation binaire (à ne pas confondre donc avec graphe d'une fonction), est général. De grands théorèmes difficiles, comme le théorème des quatre couleurs, le théorème des graphes parfaits, ou encore le théorème de Robertson-Seymour, ont contribué à asseoir cette matière auprès des mathématiciens, et les questions qu'elle laisse ouvertes, comme la conjecture de Hadwiger, en font une branche fondamentale des mathématiques.

Il existe plusieurs variantes parmi les différents types de graphes, mais ceux qui intéressent les systèmes de transactions ont des caractéristiques bien particulières que l'on peut définir ainsi :

- Il s'agit de graphes orientés

Un graphe orienté est un graphe dans lequel les arêtes possèdent une orientation que l'on représente par des flèches reliant un ou plusieurs nœuds.

Il est intéressant de relever ici que les trois propriétés de la relation d'égalité mathématique peuvent être représentées sous la forme de graphes orientés :

- la réflexivité est représentée par une flèche allant et revenant sur un même nœud,
- la réciprocité est représentée par deux flèches allant en sens inverse entre deux nœuds,
- La transitivité est représentée par trois flèches allant dans un certain sens entre trois nœuds.

Ceci est fondamental car cela signifie que les graphes orientés possèdent les qualités structurales pour construire tout système d'échange économique, monétaire et financier.

- Il s'agit de graphes valués

Un graphe valué est un graphe dans lequel chacune des arêtes présente une valeur. Cette valeur prend généralement la forme d'un nombre réel.

Les graphes valués servent à modéliser les situations dans lesquelles les liens qui lient les objets comportent une information chiffrée.

- une distance (dans une carte)
- un coût (péage par exemple)
- un débit maximal (connexion internet)
- un temps de parcours (en montagne)
- le diamètre d'une canalisation (pour l'eau, le gaz)
- une intensité (dans un circuit électrique)

C'est sur la base du graphe valué que l'on peut définir le système d'échange comme un réseau de relations chiffrées et la monnaie comme un lien chiffré.

- Il s'agit de graphes équilibrés

La transaction élémentaire du graphe est une flèche reliant un nœud à un autre nœud pour indiquer un transfert de valeur.

Un nœud dont la flèche pointe vers un autre nœud donne de la valeur. Un nœud qui est pointé par la flèche d'un autre nœud reçoit de la valeur.

L'usage du graphe orienté permet donc d'éviter le recours à un graphe signé dans lequel les valeurs données et reçues seraient affectées d'un signe «+» et d'un signe «-».

Un graphe est équilibré quand toutes ses valeurs données et reçues s'annulent périodiquement. Cet équilibre n'est pas tributaire du nombre d'arrêtes mais essentiellement de leurs valeurs.

- Il s'agit de graphes chemins

Dans un graphe orienté, un chemin est une suite d'arcs consécutifs reliant plusieurs nœuds.

La longueur d'un chemin est le nombre d'arêtes du chemin, ou bien, dans le cas d'un graphe pondéré, la somme des poids des arêtes. Dans le cas du graphe transactionnel qui est orienté, pondéré et équilibré, les chemins symétriques en valeur et en sens s'annulent ce qui permet aux transactions d'être exécutés.

L'équilibre du graphe transactionnel se base soit sur l'équilibre des pondérations indépendamment des chemins parcourus, soit sur l'équilibre des pondérations basé sur la forme des chemins parcourus.

En mathématiques, dans le cadre de la théorie des graphes, un chemin hamiltonien d'un graphe orienté ou non orienté est un chemin qui passe par tous les sommets une fois et une seule. Un cycle hamiltonien est un chemin hamiltonien qui est un cycle. Un échange cyclique à solde nul est un graphe qui a un cycle hamiltonien.

- Il s'agit de graphes optimisés

Dans le graphe transactionnel, la question de l'optimisation des flux se pose différemment que dans le problème du voyageur de commerce qui ne se fonde que sur la recherche du plus court chemin basé sur le circuit hamiltonien de poids minimal. Ici on cherche à produire un graphe équilibré qui ne prendre pas nécessairement la forme d'un graphe hamiltonien ni même d'un graphe complet ou cyclique.

Le problème de l'optimisation sera la suivant : quel est le plus petit nombre d'arrêtes et /ou la plus petite quantité de valeur à rajouter au graphe existant afin que celui-ci parviennent à s'équilibrer totalement ? On pourrait appeler cela algorithme du plus court chemin pour parvenir à un graphe à l'équilibre.

B -Les lois de Kirchhoff

Les Allemands Franz Ernst Neumann et Jacobi, respectivement physicien et mathématicien, fondèrent en 1834 une série de séminaires. Le physicien allemand Gustav Kirchhoff était un des étudiants participant au séminaire entre 1843 et 1846, et il étendit le travail de Georg Ohm pour établir en 1845 *les lois de Kirchhoff exprimant la conservation de l'énergie et de la charge dans un circuit électrique*. En particulier, sa loi des nœuds stipule que la somme des intensités des courants entrant dans un nœud est égale à celle qui en sort. Un circuit électrique peut se voir comme un graphe, dans lequel les sommets sont les nœuds du circuit, et les arêtes correspondent aux connexions physiques entre ces nœuds. Pour modéliser les courants traversant le circuit, on considère que chaque arête peut être traversée par un flot. Ceci offre de nombreuses analogies, par exemple à l'écoulement d'un liquide comme l'eau à travers un réseau de canaux, ou la circulation dans un réseau routier, ou la circulation d'une valeur monétaire liquide et transférable dans un circuit ou un réseau d'échange. Comme stipulé par la loi des nœuds, le flot à un sommet est conservé, ou identique à l'entrée comme à la sortie ; par exemple, l'eau qui entre dans un canal ne disparaît pas et le canal n'en fabrique pas, donc il y a autant d'eau en sortie qu'en entrée. De plus, une arête a une limite de capacité, tout comme un canal peut transporter une certaine quantité maximale d'eau. Si l'on ajoute que le flot démarre à un certain sommet (la source) et qu'il se termine à un autre (le puits), on obtient alors les principes fondamentaux de l'étude des flots dans un graphe.

Si on considère que la source est un champ pétrolifère et que le puits est la raffinerie où on l'écoule, alors on souhaite régler les vannes de façon à avoir le meilleur débit possible de la source vers le puits. En d'autres termes, on cherche à avoir une utilisation aussi efficace que possible de la capacité de chacune des arêtes, ce qui est le problème de flot maximum. Supposons que l'on « coupe » le graphe en deux parties, telles que la source est dans l'une et le puits est dans l'autre. Chaque flot doit passer entre les deux parties, et est donc limité par la capacité maximale qu'une partie peut envoyer à l'autre. Trouver la coupe avec la plus petite capacité indique donc l'endroit où le réseau est le plus limité, ce qui revient à établir le flot maximal qui peut le traverser.

L'étude des flots réseaux se généralise de plusieurs façons. La recherche d'un maximum, ici dans le cas du flot, est un problème d'optimisation, qui est la branche des mathématiques consistant à optimiser (i.e. trouver un minimum ou maximum) une fonction sous certaines contraintes. Un flot réseau est soumis à trois contraintes : la limite de capacité sur chaque arête, la création d'un flot non nul entre la source et le puits (i.e. la source crée un flot), et l'égalité du flot en entrée/sortie pour tout sommet autre que la source et les puits (i.e. ils ne consomment ni ne génèrent une partie du flot). Ces contraintes étant linéaires, le problème d'un flot réseau fait partie de l'optimisation linéaire. Il est également possible de rajouter d'autres variables au problème pour prendre en compte davantage de situations : on peut ainsi avoir plusieurs sources et puits, une capacité

minimale (en) sur chaque arête, un coût lorsqu'on utilise une arête, ou une amplification du flot (en) passant par une arête. On peut donc voir ce modèle mathématique comme une question lié à la gestion de la ressource.

En théorie des graphes, un réseau de flot (aussi appelé réseau de transport) est un graphe orienté où chaque arête possède une capacité et peut recevoir un flot (ou flux). Le cumul des flots sur une arête ne peut pas excéder sa capacité. Un graphe orienté est souvent appelé réseau en recherche opérationnelle. Les sommets sont alors appelés des nœuds et les arêtes des arcs. Pour qu'un flot soit valide, il faut que la somme des flots atteignant un nœud soit égale à la somme des flots quittant ce nœud, sauf s'il s'agit d'une source (qui n'a pas de flot entrant), ou d'un puits (qui n'a pas de flot sortant). Un réseau peut être utilisé pour modéliser le trafic dans un réseau routier, la circulation de fluides dans des conduites, la distribution d'électricité dans un réseau électrique, ou toutes autres données transitant à travers un réseau de nœuds. Dans le cas qui nous concerne, l'usage d'un réseau de flot peut permettre de créer un graphe transactionnel incluant des étapes de création et de destruction de valeurs monétaires (ou d'introduction et de retrait d'un système monétaire) dans lequel on va contraindre les agents à avoir des balances des paiements (entrées / sorties) équilibrées et dans lequel on pourrait éventuellement plafonner la capacité d'échange des agents afin de créer des groupes homogènes.

L'optimisation des réseaux de flots renvoient aux deux modes d'organisations relationnelles :

Organisation mutualiste

En théorie des graphes, le problème du flot de coût minimum est le problème algorithmique qui consiste à trouver la manière la plus économe d'utiliser un réseau de transport tout en satisfaisant les contraintes de production et de demande des nœuds du réseau. L'application typique de ce problème consiste à trouver le meilleur itinéraire de livraison d'une usine à un entrepôt où le réseau routier a une certaine capacité et des coûts associés. Le problème de flux à coût minimum est l'un des plus fondamentaux parmi tous les problèmes de flux et de circulation car la plupart des autres problèmes de ce type peuvent être considérés comme un problème de flux à coût minimum et peuvent également être résolus très efficacement à l'aide de l'algorithme du simplexe de réseau. Ce problème de réseau de flot permet de modéliser tout un ensemble de problèmes pratiques dans lesquels il s'agit de trouver une manière optimale d'acheminer une ressource (par exemple un fluide, de l'électricité) d'un ensemble de sources à un ensemble de puits. Comme objectif possible du système d'échange, ce problème d'optimisation est relié à ce que nous appelons l'organisation mutualiste qui cherche à créer des structures de production et d'échange à moindre coût (visant la minimisation de la ressource utilisée).

- Organisation coopérative

Le problème de flot maximum consiste à trouver, dans un réseau de flot, un flot réalisable depuis une source unique et vers un puits unique qui soit maximum. Dans un tel cas, on ne s'intéresse qu'à la valeur du flot autrement dit à son prix (pour le différencier du coût). Ce type de problème est proche de ce qui est rencontré dans le remplissage optimisé de boîtes où il s'agit de ranger un maximum d'objet dans un minimum de boites (Bin Packing) mais aussi du célèbre problème du sac à dos (KnapSack) dans lequel il s'agit de sélectionner les objets ayant la plus forte valeur et le plus faible poids pour remplir un sac ayant une capacité limitée en poids. Etant donné un graphe orienté où chaque arc possède une certaine capacité, on cherche à faire circuler un flot maximum depuis la source jusqu'au puits. Formalisé dans le langage coopératif, un tel problème d'optimisation devient : étant donné un graphe transactionnel où chaque nœud (ou agent) possède une certaine capacité d'échange, on cherche à générer le flux d'échange de valeur le plus élevé entre une situation de départ et une situation d'arrivée que l'on peut représenter par une période ou un état ou un certain type de projet. Dans cette optique, le but est donc de produire des structures d'échange visant à augmenter le développement économique et social par une maximisation des emplois ou maximisation de la ressource utilisée.

Organisation hybride

Une variante du problème du flot à coût minimum consiste à trouver un débit qui est maximum, mais qui a le coût le plus bas parmi les maximums. Cela pourrait être appelé un problème de débit maximal à coût minimum. Ceci est utile pour trouver des appariements de coût minimum maximum. Cela signifie donc qu'en terme d'objectif poursuivi par les systèmes d'échange, on peut mixer la dimension mutualiste et coopérative.

Le problème peut être spécialisé dans deux autres problèmes :

si la contrainte de capacité est supprimée, le problème est réduit au problème du plus court chemin,

- si les coûts sont tous fixés égaux à zéro, le problème est réduit au problème de débit maximum ;
- si les entrées et les sorties des nœuds sont fixés à zéro, le problème sera une optimisation sous contrainte d'équilibre des transactions entre tous les agents qui participent au système d'échange.

Globalement plus un graphe possède de contraintes et plus cela optimise les possibilités d'échanges.

https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/sciences/les-lois-de-kirchhoff-s1167

https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois de Kirchhoff#:~:text=La%20somme%20des%20intensit%C3%A9s%20des,qui %20sortent%20du%20m%C3%AAme%20n%C5%93ud.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Optimisation (math%C3%A9matiques)

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau de flot

https://fr.wikipedia.org/wiki/Probl%C3%A8me du flot de co%C3%BBt minimum

https://fr.wikipedia.org/wiki/Probl%C3%A8me_de_flot_maximum

https://fr.wikipedia.org/wiki/Probl%C3%A8me de bin packing

<u>C – Echanges monétaires équilibrés fondés sur la loi de conservation des circuits :</u>

Les lois de Kirchhoff présentent selon nous un intérêt majeur pour produire un système d'échange coopératif ou mutualiste de nature financière, car elles visent l'équilibre comptable des créances et des dettes dans un système conçu pour le développement des transactions monétaires. Comme nous l'avons dit plus haut, le système comptable qui cherche à maximiser les créances et les dettes (et donc le capital transactionnel) est un système d'échange coopératif dont l'objectif est de maximiser les moyens financiers et économiques afin d'augmenter / développer la performance des actifs utilisables. A contrario, le système comptable qui cherche à minimiser les créances et les dettes (et donc le capital transactionnel) est un système d'échange mutualiste dont l'objectif est de minimiser / prévenir le risque sur les actifs utilisable. Le point important à comprendre selon nous est qu'en fixant une règle de proportion entre le niveau des créances et de dettes des flux de valeurs issus de la balance des paiements et le niveau de la capacité d'échange collective qui est distribuée entre tous les nœuds indépendamment du nombre des agents, on produit un nombre rationnel qui aboutit à rendre le graphe (ou réseau social d'échange) invariant d'échelle. En effet, le rapport entre la capacité d'échange et la balance des créances et des dettes sera le même quelle que soit l'échelle de valeur dans laquelle les coéchangistes décident de travailler. On en arrive donc à la conclusion qu'un système d'échange correctement structuré selon le critère de la performance (capacité d'échange collective des agents) et de la sécurité (limite d'excédent et de déficit des balances de paiement des agents) est un système qui permet de passer à l'échelle.

La vertu pédagogique du graphe des échanges fonctionnant selon les lois de Kirchhoff est de nous montrer que le paramétrage du canal de paiement est lié aux concepts des procédures décisionnelles de la théorie du choix social. La fixation du capital transactionnel qui permet de déterminer la capacité d'échange des agents est clairement une décision qui relève d'une recherche de performance, alors que la fixation de la balance qui limite les excédents et les déficits des flux est une décision qui relève d'une recherche de sécurité. Cette distinction se généralise quand on envisage la fixation de la proportion entre la capacité d'échange des agents et la balance des excédents et des déficits des agents. Cette seconde zone de choix renvoie clairement aux deux modèles économiques de la coopération et du mutualisme, modèles que le graphe des échanges porte avec d'autant plus de puissance qu'il permet de produire des rapports de valeurs invariants d'échelles. Dans l'optique de la théorie du choix social et des procédures de vote de préférence permettant la prise de décision collective, le modèle de croissance qui consiste à maximiser la capacité financière d'échange des agents ainsi que les excédents (créances) et les déficits (dettes) de la balance des flux transactionnels est une économie de coopération qui correspond à une procédure de support dans la mesure où une telle procédure décisionnelle recherche la performance, l'utilité et la maximisation de la satisfaction du plus grand nombre. A contrario, le modèle de décroissance qui consiste à minimiser la capacité financière d'échange des agents ainsi que les excédents (créances) et les déficits (dettes) de la balance des flux transactionnels est une économie mutualiste qui correspond à une procédure d'approbation dans la mesure où une telle procédure décisionnelle recherche la sécurité, l'équité et la minimisation de l'insatisfaction des minorités (et donc réduction des nuisances).

Comprendre la correspondance qui existe entre les deux grands modèles de développement économique de coopération (recherche de croissance) et du mutualisme (recherche de décroissance) et les deux grands types de procédures décisionnelles de support et d'approbation est un acte de gouvernance économique, politique, écologique et sociale dans la mesure où il permet d'organiser l'action réciproque (ou pilotage réciproque) entre l'infrastructure économique et la superstructure politique, tout en se dotant de la capacité à disposer d'instruments de modélisation adaptés. Une telle perception nous montre qu'il convient de ne pas choisir entre la croissance ou la décroissance, contrairement à ce que certains mouvements écologistes et capitalistes prétendent, car il ne s'agit pas de deux modèles de développement économique séparés et opposés, mais simplement inverses et complémentaires dans la mesure où ils poursuivent des objectifs à la fois reliés mais différents. Dans le modèle du graphe d'échange et de ses procédures de décision computationnelle, il est même possible d'atteindre une situation de consensus qui permettrait potentiellement de poursuivre un objectif de développement qui relève conjointement de la croissance et de la décroissance. Un tel consensus serait un mode de développement qui répondrait au double objectif de la croissance et de la décroissance, en cherchant conjointement à maximiser la performance dans l'utilisation des actifs tout en minimisant le risque de l'utilisation de ces actifs. L'association de définitions rigoureuses et scientifiques sur les modèles de développement économique et les procédures décisionnelles aboutit finalement à désamorcer le principal conflit idéologique de notre époque portant sur le faux dilemme entre la croissance et la décroissance.

Il est important de retenir qu'il existe un socle de valeurs communes aux choix de croissance et de décroissance. Dans tous les cas, si nous partons de l'idée qu'il existe une forme de croissance durable et de décroissance durable, face à laquelle il existe une forme de croissance non durable et de décroissance non durable, la question sera de savoir comment les distinguer. Nous proposons donc le critère suivant : le développement durable se fonde essentiellement ce que nous appelons l'échange par réseau, autrement dit un graphe transactionnel décentralisé et inclusif par lequel les agents s'accordent sur le type d'organisation coopérative (maximisatrice des valeurs) ou mutualiste (minimisatrice des coûts) dans laquelle ils veulent travailler, mais dont le point commun est de se fonder invariablement sur une balance des paiements équilibrée. A contrario, le développement non durable provient de l'échange non organisé dans le marché, autrement dit un système transactionnel centralisé, matériel et inégalitaire dans lequel les agents ont le choix entre l'engagement dans une forme d'économie privée basée sur la concurrence parfaite et dirigée par des grandes compagnies ou l'engagement dans une forme d'économie étatique basée sur l'assistance sociale, mais dont le point commun est qu'elles se fondent toujours sur des balances des paiements profondément déséquilibrées et inéquitables. Ainsi ce n'est pas la croissance qui est opposée au développement durable, mais c'est le marché quand on comprend que celui-ci est inéquitable autant dans son fonctionnement économique que social et surtout écologique.

Le développement durable du réseau se fonde sur l'usage et l'accès alors que le développement non durable du marché se fonde essentiellement sur la consommation et la propriété. C'est à ce niveau que se situe la véritable opposition en termes de modèles de développement économique, si bien que l'économie de la transition mériterait d'être appelée économie de la déconsommation massive plutôt qu'économie de la décroissance massive. Globalement il s'agit donc de comprendre que si nous voulons faire un pas décisif vers le développement durable, il nous faudra en priorité développer ses instruments, ses techniques et ses méthodologies et les diffuser massivement afin de provoquer une adhésion de plus en plus importante. Des instruments tels que la science des réseaux, la théorie des graphes, la recherche opérationnelle, l'optimisation mathématique constituent les armes les plus redoutables pour produire du développement durable à une grande échelle. De tels instruments nous donnent une vision renouvelée de nos ressources en nous enseignant une autre manière de les représenter et de les opérer à un niveau de programmation symbolique plus avancé.

Concrètement, toute décision qui permettra de maximiser l'usage des ressources tout en minimisant l'usure de ces ressources, autrement dit toute décision qui garantira un accès libre et égalitaire aux ressources tout en solidarisant les utilisateurs dans la préservation de la substance de ces ressources sera constitutive d'un consensus de croissance et de décroissance, et s'inscrira dans un modèle co-développement optimal car conciliant ces deux contraintes. On mesure combien un tel modèle de co-développement basé sur l'optimisation de fonctions contradictoires est différent d'un modèle basé sur la maximisation de la seule fonction de croissance, aboutissant à la surproduction, la surconsommation, la spéculation généralisée sur les valeurs d'échange et l'obsolescence programmée de la production industrielle, et sur la maximisation de la seule fonction de décroissance menaçant de porter atteinte aux approvisionnements et aux productions sans vrai critère de choix. Ainsi, c'est au travers des différentes formes de surcontraintes que l'on fait subir aux graphes

des échanges que se jouent les décisions stratégiques qui permettent aux agents de façonner le modèle développement qui leur convient. Il y a là un étrange paradoxe, car plus un graphe est surcontraint (donc façonné par la communauté des agents qui y participent), et plus cela signifie que les agents ont exercé leur liberté de choix et d'instruction dans les moindres détails afin de régler au mieux leur système d'échange.

Les lois de Kirchhoff sont instructives dans la mesure où c'est par l'examen des règles comptables de gestion de la balance des paiements que se dessine le mieux la différence énorme qui existe entre les différents systèmes comptables et les modèles de développement économique qui leur sont associés.

- Dans le système comptable de l'entreprise privée et de la banque, où chaque agent cherche à maximiser ses créances et minimiser ses dettes au détriment de tous les autres agents (ou du moins sans jamais tenir compte de la situation des autres agents) dans le seul but de maximiser sa propriété et sa consommation personnelle, nous sommes dans un déséquilibre permanent des balances où le but du jeu est d'endetter au maximum les autres joueurs afin de maximiser ses créances et se retrouver en situation de monopole. Cette économie de la prédation basée sur une comptabilité orientée exclusivement sur les recettes (plus d'argent est toujours préférable à moins d'argent indépendamment du contexte) est parfaitement symbolisée par le jeu Monopoly dans lequel le gagnant est celui qui a « tué » économiquement tous ses concurrents et reste le seul joueur à la fin du jeu. Un tel système appelé économie de marché a logiquement appelé une forme contraire d'organisation économique et sociale destinée à le contrebalancer, et c'est le système de l'Etat providence sur lequel on a compté pour corriger les excès de l'économie de marché libérale et capitalistique.
- Le système comptable de l'institution est basé sur un déséquilibre permanent des balances des paiements dans lequel on incite les agents à maximiser leurs dettes (ou leurs subventions, leurs avantages, leurs privilèges) et à minimiser leurs créances (le fonctionnaire par définition est un agent qui ne produit rien pour le pas concurrencer l'entreprise privé). L'institution se fonde sur une comptabilité orientée sur les dépenses dans laquelle le but de l'exercice comptable est de dépenser les budgets qui sont alloués aux différents secteurs d'une organisation, quel qu'en soit le prix et quel qu'en soit le coût, pour reprendre une expression bien connue, ce qui aboutit systématiquement à un gaspillage de ressources à grande échelle et à une très mauvaise allocation des actifs. Les Etats se présentent ainsi comme les nouvelles formes de providences car ils financent l'aide sociale et essaient de corriger les injustices de l'économie de marché en redistribuant une partie de la richesse produite par l'impôt. Mais l'économie de l'assistance montre ses limites dans la mesure où on ne peut pas la financer durablement par du déficit et qu'elle conduit à une explosion de la dette des Etats.

Il nous paraît totalement ahurissant et hautement improbable d'espérer parvenir à un équilibre général des balances des paiements en cherchant à compenser deux systèmes comptables en déséquilibre permanent. Le but de ce travail est de montrer que l'on pourrait remplacer ces modèles défaillants parce que profondément déséquilibrés et injustes tant dans leurs fonctionnements et leurs impacts, par des modèles de développement économique et social équilibrés basés sur une approche beaucoup plus scientifique et rigoureuse.

D – Algorithmes d'optimisation des flux d'échanges dans un réseau

Dans la gestion d'un réseau d'échange où chaque participant vise à équilibrer sa balance des paiements, les algorithmes d'optimisation et de théorie des graphes jouent un rôle crucial. Ces outils permettent d'optimiser les flux de transactions, de minimiser les coûts associés et d'assurer que les échanges se déroulent de manière efficace et équitable entre tous les agents. En appliquant ces algorithmes, il est possible de résoudre des problèmes complexes liés à l'équilibrage des flux, à la minimisation des coûts et à la sécurisation des transactions au sein du réseau. Ils constituent donc des instruments de gestion de réseau indispensables.

L'algorithme de Ford-Fulkerson est une méthode utilisée pour trouver le flux maximal possible entre une source et un puits dans un réseau de flux. Un tel réseau est un graphe orienté où chaque arête possède une capacité maximale de flux. Le principe de cet algorithme est d'augmenter progressivement le flux total en trouvant des chemins augmentants dans le graphe résiduel, jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'accroître le flux. Dans le contexte d'un réseau d'échange basé sur l'équilibre des balances des paiements, les nœuds représentent les agents ou participants, et les arêtes symbolisent les canaux de transaction entre eux, avec des capacités

maximales correspondant aux limites de transaction, telles que les limites de temps, les capacités de production, les compétences, les contraintes réglementaires ou les ressources disponibles.

En utilisant l'algorithme de Ford-Fulkerson, on peut maximiser les échanges en déterminant le flux maximal de valeur—monnaie, biens ou services—qui peut être échangé tout en respectant les capacités de transaction. Cet algorithme aide également à équilibrer les balances en maximisant les flux entre les agents déficitaires et excédentaires, permettant une redistribution efficace des excédents. En intégrant les coûts associés aux transactions, tels que les frais, le temps ou les risques, l'algorithme peut être adapté pour trouver non seulement le flux maximal, mais aussi celui qui minimise le coût total des échanges. Il est important de considérer que les capacités des arêtes peuvent varier avec le temps ou les conditions du marché, nécessitant une adaptation de l'algorithme à ces changements. De plus, dans un réseau avec plusieurs agents excédentaires et déficitaires, l'algorithme peut être étendu pour gérer simultanément plusieurs paires source-puits.

L'algorithme de Dijkstra est employé pour trouver le chemin le plus court entre un nœud source et tous les autres nœuds dans un graphe pondéré avec des poids d'arête non négatifs. Il fonctionne en explorant systématiquement les chemins les moins coûteux à partir de la source et en mettant à jour les distances minimales vers chaque nœud. Dans le cadre de l'équilibrage des échanges, les nœuds représentent les agents du réseau, les arêtes symbolisent les transactions possibles entre eux, et les poids des arêtes reflètent les coûts associés aux transactions, tels que les frais, les délais, les risques ou les taux de change.

Avec l'algorithme de Dijkstra, les agents peuvent minimiser les coûts en identifiant les chemins les moins onéreux pour effectuer des transactions, ce qui réduit les coûts totaux associés à l'équilibrage de leurs balances. Cet algorithme permet d'optimiser les échanges en identifiant les partenaires les plus avantageux, même indirectement, en passant par des intermédiaires pour réduire les coûts. Il facilite la planification de séries de transactions menant à l'équilibre souhaité de la balance des paiements. Toutefois, il est essentiel de tenir compte du fait que les coûts de transaction peuvent fluctuer, par exemple en raison des variations des taux de change ou des frais, ce qui nécessite une réexécution de l'algorithme pour refléter les conditions actuelles.

L'algorithme de flot de coût minimal vise à trouver le moyen le moins coûteux d'acheminer une certaine quantité de flux à travers un réseau, chaque arête ayant une capacité maximale et un coût par unité de flux. L'objectif est de satisfaire les demandes des nœuds tout en minimisant le coût total du flux. Dans le contexte des échanges, les agents avec un déficit sont considérés comme ayant une demande positive, tandis que ceux avec un excédent ont une offre. Les capacités des arêtes représentent les limites sur les montants pouvant être échangés entre agents, et les coûts des arêtes correspondent aux coûts des transactions.

En utilisant cet algorithme dans un réseau d'échange par la valeur, on peut trouver la distribution optimale des flux qui équilibre les balances des paiements de tous les agents au coût total minimal. Cela assure une allocation efficace des ressources par rapport à l'objectif d'équilibre, garantissant que les excédents sont alloués aux déficitaires de la manière la plus économique, tout en respectant les limites de capacité et autres contraintes opérationnelles. Néanmoins, la complexité computationnelle peut être élevée pour les grands réseaux, nécessitant des méthodes efficaces pour optimiser les calculs. De plus, les coûts peuvent être dynamiques et influencés par des facteurs externes, impliquant des mises à jour fréquentes du modèle.

Le problème de transport optimal cherche à déterminer la manière la plus efficace de déplacer une distribution de masse d'une configuration à une autre en minimisant un coût total associé au transport, souvent formulé comme un problème de programmation linéaire. Dans l'équilibrage des échanges, les agents excédentaires sont les sources de valeur et les agents déficitaires sont les destinations. Les coûts de transport représentent les frais, les distances ou les risques liés au transfert de valeur entre agents. L'objectif est de minimiser le coût total du transfert nécessaire pour équilibrer les balances des paiements entre tous les agents.

Cet algorithme permet une redistribution efficace en déterminant la manière optimale de redistribuer les excédents vers les déficits tout en minimisant les coûts. Il peut intégrer des préférences ou priorités pour certains échanges, en ajustant les coûts pour refléter ces préférences, et assure une distribution équitable des ressources en évitant les déséquilibres excessifs. Toutefois, pour les grands réseaux, des méthodes numériques performantes, comme l'algorithme de Sinkhorn, peuvent être nécessaires, et il est essentiel d'intégrer les contraintes opérationnelles et réglementaires dans le modèle pour une application sécurisée.

L'algorithme de Bellman-Ford calcule les distances les plus courtes depuis un nœud source vers tous les autres nœuds dans un graphe pondéré, même avec des poids d'arête négatifs, et détecte les cycles de poids total négatif. Dans le contexte des échanges, les poids négatifs peuvent représenter des incitations, des rabais ou des gains lors de certaines transactions. La détection de cycles négatifs peut indiquer des opportunités d'arbitrage où un agent pourrait réaliser un profit net en circulant de la valeur dans un cycle.

En utilisant cet algorithme, les agents peuvent optimiser les coûts en trouvant les chemins de transaction les moins coûteux en tenant compte des bénéfices potentiels à réaliser. De plus, la détection de cycles négatifs peut signaler des incohérences ou des risques systémiques nécessitant une intervention. Cependant, dans un contexte réel, ces cycles peuvent conduire à des instabilités ou des fraudes, et il est crucial de gérer ces situations de manière appropriée. De plus, l'algorithme est généralement plus lent que celui de Dijkstra pour les graphes sans poids négatifs, ce qui peut être un inconvénient pour les grands réseaux.

Les algorithmes de consensus distribués, tels que la tolérance aux pannes byzantines, Paxos et Raft, permettent à un ensemble de nœuds dans un système distribué de parvenir à un accord sur une valeur ou un état commun malgré les pannes ou comportements malveillants. La tolérance aux pannes byzantines gère les scénarios où des nœuds peuvent échouer de manière arbitraire, y compris des comportements malveillants, tandis que Paxos et Raft sont conçus pour des systèmes où les nœuds peuvent échouer de manière silencieuse. Dans le contexte des échanges, ces algorithmes assurent le maintien d'un registre partagé, garantissant que tous les agents ont une vue cohérente des transactions et des soldes des comptes. Ils préservent l'intégrité des transactions en empêchant les incohérences, les doubles dépenses ou les fraudes, en s'assurant que chaque transaction est validée par le réseau. De plus, ils renforcent la résilience du réseau en permettant au système de fonctionner correctement même en présence de pannes ou de comportements malveillants.

L'utilisation de ces algorithmes implique que chaque transaction soit validée par un quorum d'agents pour être définitive, et que les états soient synchronisés pour éviter les déséquilibres dus à des informations obsolètes. Ils protègent également contre les attaques visant à perturber l'équilibre des balances ou à falsifier des transactions. Toutefois, la complexité et la performance peuvent être affectées, notamment avec les algorithmes tolérants aux pannes byzantines, qui peuvent être coûteux en communication, influençant la scalabilité. Le choix de l'algorithme dépend du type de pannes anticipées dans le réseau.

Le Proximal Policy Optimization (PPO) est un algorithme d'apprentissage par renforcement qui optimise une politique en interagissant avec un environnement et en apprenant des actions maximisant une fonction de récompense. Il utilise des méthodes de gradient de politique pour une mise à jour stable et efficace de la politique. Dans le contexte des échanges, chaque agent peut être modélisé comme un agent d'apprentissage par renforcement cherchant à optimiser sa stratégie d'échange. Le réseau est un environnement complexe et changeant où les actions des autres agents influencent les résultats. La fonction de récompense peut être conçue pour encourager l'équilibrage de la balance des paiements, la minimisation des coûts de transaction et la coopération, ou la maximisation de la production de la valeur individuelle et collective.

Cet algorithme permet aux agents de s'adapter aux changements en ajustant leurs stratégies en fonction des comportements des autres et des conditions du marché. Ils peuvent équilibrer plusieurs objectifs, comme l'équilibre de la balance, la réduction des coûts, l'augmentation des gains définis de façon diversifiée (économique, écologique, social) et la conformité aux contraintes réglementaires, afin de prendre des décisions optimales dans un environnement évolutif. Cependant, la définition de la fonction de récompense doit être soigneusement élaborée pour aligner les intérêts individuels sur l'équilibre global du réseau. Les agents doivent gérer l'équilibre entre l'exploration de nouvelles stratégies et l'exploitation des stratégies éprouvées. De ce fait, l'entraînement peut nécessiter des ressources computationnelles significatives, surtout dans de grands réseaux, mais on pourrait voir dans un tel investissement la naissance d'une nouvelle catégorie d'IA à caractère social

En intégrant ces algorithmes dans la gestion d'un réseau d'échange basé sur l'équilibre des balances des paiements, il est possible d'optimiser les échanges de manière efficace, équitable et sécurisée. Chaque algorithme apporte une contribution spécifique : maximiser les flux, minimiser les coûts, garantir la cohérence des informations ou permettre l'adaptation dynamique des agents. En combinant ces approches, le réseau peut fonctionner de manière optimale, respectant la règle comptable fondamentale de l'équilibre des balances des paiements pour tous les agents. Cela conduit à un système plus résilient, efficace et équitable, où les ressources sont utilisées de manière optimale et où les participants bénéficient d'échanges équilibrés et transparents.

E—Programmabilité des échanges monétaires basée sur la structure des réseaux

Selon le bureau d'étude Gartner, « l'avenir de la monnaie est l'économie programmable, pas le bitcoin ». L'économie programmable est un système économique nativement "intelligent" qui soutient et/ou gère la production et la consommation de biens et de services, permettant divers scénarios d'échange de valeur (monétaire et non monétaire). Cette définition va bien au-delà du concept de l'avenir de la monnaie, porté par le développement de la monnaie numérique et popularisé par celui du bitcoin et de la blockchain. Ce terme définit une transformation plus fondamentale et plus large de l'économie. Il va bien au-delà de l'argent, pour englober la notion généralisée d'échange de valeurs, qui peut inclure - et inclut de plus en plus - des valeurs non monétaires (par exemple, des ressources, des événements, des connexions et des comportements).

On peut ainsi poser que:

- L'économie programmable représente une transformation technologique massive des concepts traditionnels d'échange de valeur, en donnant aux individus et aux machines intelligentes le pouvoir de définir la valeur et de déterminer la manière dont elle est échangée.
- Les mêmes facteurs technologiques et culturels qui donnent du pouvoir aux individus dans l'économie programmable vont affaiblir ou menacer le contrôle de nombreux acteurs économiques traditionnels.
- L'économie programmable soutiendra de nouvelles formes d'échange de valeurs, de nouveaux types de marchés et de nouveaux types d'économies.
- La provenance juridique, financière et éthique sera adoptée par ces plateformes et technologies, qui disposeront de capacités de décision autonomes.

L'expression "économie programmable" désigne le résultat de l'application de ressources informatiques distribuées à l'échelle, de manière décentralisée, à divers scénarios d'échange de valeur, où la valeur échangée est à la fois monétaire et non monétaire (ressources arbitraires). La valeur est échangée entre personnes et entre organisations et, à l'avenir, elle sera échangée par des agents artificiels ou des machines agissant comme des entités intelligentes ayant un statut juridique équivalent à celui des sociétés et des individus d'aujourd'hui. Cette échelle finira par représenter une part importante de l'économie mondiale, et peut-être même la part majeure des échanges, même si une telle transformation prendra des décennies - comme l'a fait l'internet.

Ces dernières années ont été celles des entreprises numériques. Leur trajectoire racontait le passage du développement des entreprises et des technologies du monde analogique au monde numérique, et introduisait le rôle de l'Internet des objets (IoT) et des robots conversationnels pour les entités commerciales. Cette voie de développement était toutefois ancrée dans des modèles économiques développés avant le XXIème siècle.

L'économie programmable suit cette voie au-delà de l'entreprise numérique et des systèmes économiques de marché et de commandement hiérarchisés et centralisés qui ont été dominants au XXème siècle. Elle envisage un système économique entièrement nouveau, beaucoup plus horizontal et décentralisé au sein duquel les entreprises et la société devront fonctionner en réseau. En effet, un marché qui n'a pas d'intelligence native, qui n'a pas d'organisation particulière et qui ne valorise que les biens au détriment des liens entre les agents ne peut pas servir de support pertinent pour une économie programmable. A contrario, un réseau qui repose la puissance de calcul et de traitement automatisé de l'information, qui repose sur des organisations autonomes décentralisées, et qui valorise plus les liens que les biens est un support pertinent pour la programmation.

Ce qui caractérise l'économie programmable, c'est le fait que la calculabilité de la monnaie (sa fonctionnalité d'usage) l'emporte sur la comptabilité de la monnaie (sa possession matérielle). Et de facto, quand on cherche quelles sont les fonctions informatiques élémentaires de l'échange programmable, on s'aperçoit vite que celles-ci ont la forme du réseau (cf le réseau de flot avec sa source, son puits et ses raccordements de tuyaux).

Ainsi les six fonctionnalités fondamentales qui permettent de coder toutes les autres dans un réseau construit sous la forme d'un graphe monétaire transactionnel se présentent de la manière suivante :

Source / Ouverture : $\varepsilon \rightarrow A$

Evacuation / Fermeture : A $\rightarrow \epsilon$

Transformation / Identité : (A) : $A \rightarrow A$

Extraction / Partition : $A \rightarrow (B,C)$

Connexion / Regroupement : $(B,C) \rightarrow A$

Programme : $\epsilon \rightarrow \epsilon$

Ces six fonctionnalités sont comme des briques de base permettant de construire des fonctionnalités plus avancées, tout comme la flèche du graphe qui est l'opération élémentaire de transfert de la valeur :

Exemples:

Retrait : $\varepsilon \rightarrow$ (-10\$ dans le compte, +10\$ dans la main)

Transfert : 10\$ dans la main de i \rightarrow +10\$ dans la main de j

Dépôt : +10\$ dans la main de j \rightarrow (ϵ + 10\$ dans le compte de j)

Retrait + Transfert : $\epsilon \rightarrow$ (ϵ -10\$ dans le compte de i, [+10\$ dans la main de j])

Retrait + Transfert + dépôt : $\varepsilon \rightarrow$ (ε -10\$ dans le compte de i, [(ε +10\$ dans le compte de j)])

Concernant les circuits (ou transformations), il semble logique que le schéma complet est : $A \rightarrow B \rightarrow C \rightarrow A$; ce qui signifie que l'échange général est un cycle de transformation de la valeur.

Si on réduit à ce cycle de transformation à : $A \rightarrow B \rightarrow A$; alors on a 3 applications distinctes : une application de A sur B, une application de B sur B et une application de B sur A.

Si on réduit encore ce cycle de transformation à un élément, on pourrait écrire : $\epsilon \to A \to \epsilon$; on aurait alors une ouverture sur A à laquelle succéderait une fermeture.

F - La comptabilité en partie triple et la validation publique des transactions :

Nous voulons construire une gouvernance des paiements basée sur les ajustements quantitatifs et qualitatifs permettant d'égaliser les flux transactionnels qui relient tous les agents. Nous pensons que cette loi d'équilibre mériterait d'être appelé « modèle de monnaie / comptabilité publique » et qu'elle devrait faire l'objet d'un traitement comptable spécifique et différent de ceux qui ont prévalu dans le passé. Quel type de document juridique permettrait de l'enregistrer ? Les conceptions qui découlent des caractéristiques d'Internet, des capacités de la cryptographie et des besoins d'échange distribué ont mené au modèle du reçu signé [GH]. Pour développer ce modèle, supposons un simple système de paiement à trois parties dans lequel chaque partie détient une clé d'autorisation qui peut être utilisée pour signer ses instructions. Nous appelons ces joueurs Alice, Bob (deux utilisateurs) et Ivan (l'émetteur) pour plus de commodité. Quand Alice souhaite transférer la valeur à Bob dans une unité ou un contrat géré par Ivan, elle rédige les instructions de paiement et les signe numériquement, tout comme un chèque est traité dans le monde physique. Elle envoie ça au serveur, Ivan, et il est probablement d'accord et fait le transfert dans ses livres internes. Il émet ensuite un reçu et le signe avec sa clé de signature. Comme partie importante du protocole, Ivan remet ensuite de façon fiable le reçu signé à Alice et à Bob, et ils peuvent mettre à jour leurs livres internes en conséquence. On parle de comptabilité en partie triple dans la mesure où parallèlement aux livres de compte d'Alice et de Bob, leur transaction a fait naître un troisième livre commun dans lequel figure l'historique incorruptible de l'ensemble des opérations entre Alice et Bob. La comptabilité à triple entrée, basée sur la blockchain, fournit ainsi une version unique et partagée d'un contenu authentique, fondée sur une technologie incorruptible de registre qui ne peut être altéré. Ce contenu est considéré comme authentique car il est public, visible et consultable par n'importe quelle personne, ce qui a le mérite de simplifier toutes les opérations d'audit et de faire diminuer le risque de fraude interne.

Le système de comptabilité le plus courant et la base des systèmes de comptabilité générale sont connus sous le nom de comptabilité à « partie double », où chaque transaction est enregistrée dans deux comptes différents : un débit sur un compte et un crédit sur un autre. Par exemple, si une entreprise achète et finance de nouveaux équipements pour 10 000 \$, elle enregistrera une immobilisation au bilan de 10 000 \$ en tant que débit et enregistrera un passif de 10 000 \$ en tant que crédit pour enregistrer la dette. Cela se traduira par la production

de deux écritures correspondantes et opposées sur deux comptes différents, entraînant toujours un ajustement égal pour garantir que le grand livre est en équilibre. Bien que la comptabilité en partie double soit l'un des systèmes comptables les plus importants de la profession aujourd'hui, sa fiabilité et son assurance sont limitées, en particulier en ce qui concerne la monnaie numérique et la technologie blockchain. Certaines des limitations négatives de la comptabilité en partie double sont bien connus : les registres peuvent être facilement manipulés et modifiés, les ajustements sont basés sur le jugement personnel et l'erreur humaine, et il peut être difficile de localiser une erreur lorsque les montants sont mal enregistrés. La comptabilité en partie triple, quant à elle, est une méthode comptable pour laquelle un troisième élément est ajouté au système de comptabilité débit et crédit. La comptabilité en partie triple est une conception pour un grand livre de transaction public, ouvert et transparent qui serait basé sur une logique de communication. Or commun = communication. La comptabilité en partie triple est un modèle particulier pour construire un grand livre commun par le biais de messages signés.

Conçu et développée par lan Grigg et Todd Boyle dans les années 1990 et au début des années 2000, la comptabilité en partie triple garantit que deux parties peuvent conserver un enregistrement partagé fiable en envoyant des messages signés d'offre, d'acceptation et de validation. Elle se situe dans un contexte où les transactions se font plus en plus à distance, via des SMS ou par des MAILS, c'est-à-dire de façon totalement dématérialisée. Si Alice souhaite mettre à jour l'enregistrement partagé, elle envoie un message signé à Bob via un système appelé Ivan ; si Bob est d'accord avec la mise à jour (et son accord est requis), il répond en acceptant la mise à jour dans un autre message signé sur Ivan ; enfin, Ivan vérifie la validité de la signature et, si tout est en ordre, signe également le procès-verbal. Le résultat est un accusé de réception signé, qui constitue un registre commun distribué mettant en œuvre le principe WYSIWIS (« What You See Is What I See »).

Alors que la comptabilité simple se fonde sur un agent, que la comptabilité double se fonde sur deux agents, la comptabilité triple se fonde sur trois agents, ce qui lui confère de facto les propriétés d'une structure ternaire et d'un système d'échange transitif fondé sur la réciprocité générale. Plutôt que d'isoler les comptes comme dans la comptabilité simple (créance ou dette), plutôt que d'opposer les comptes comme dans la comptabilité double (créance et dette), il s'agit ici de connecter les comptes dans un compte de transaction commun (ni créance ni dette). Comme le reçu est signé par l'émetteur et qu'il est remis aux utilisateurs pour chacune de leurs transactions, cela élimine les problèmes de dissimulation et oblige les agents à faire preuve de transparence sur la valeur et le sens de leurs opérations. La comptabilité triple constitue un système d'information qui permet d'énoncer le principe suivant : les utilisateurs et les émetteurs possèdent la même information, donc le même pouvoir au sein du réseau d'échange. Or cela ne s'est jamais produit jusqu'ici dans l'histoire de l'économie de de la finance car les systèmes économiques et financiers sont basés sur la privacité qui au contraire considère que l'information des transactions doit rester cachée. Le système bancaire tout entier est construit sur l'idée de confidentialité permettant aux gens de frauder autant qu'ils le veulent tout en respectant les règles de l'exercice formel de la comptabilité double. Il y a donc un problème de compréhension qui porte à la fois sur notre conception de la monnaie et celle de la blockchain. Tout comme certains voudraient faire de la blockchain un système centralisé alors que sa nature repose sur la décentralisation, d'autres voudraient faire de la blockchain un système privatisé et opaque alors que sa nature repose sur la publicité et la transparence. Dans la comptabilité triple, c'est précisément la sécurité de l'information apportée par le recours au troisième livre public qui permet de s'affranchir de tout intermédiaire financier ou « tiers de confiance ».

Ce principe de gouvernance est actuellement encore mal compris, tout comme la profondeur de la technologie blockchain et la multiplicité de ses champs d'applications. Les applications de la Blockchain apparaissent désormais dans la vérité de leurs usages : la Blockchain n'est pas qu'un système de paiement décentralisé, mais elle est beaucoup plus que cela : c'est un instrument de management des ressources, c'est un instrument d'organisation collaborative entre les personnes, c'est un instrument de self-gouvernance des valeurs, c'est un instrument pour inventer de nouvelles formes d'échange et de partage, c'est un instrument de gestion décentralisée des données et des identité (notamment au travers des fameux NFT). Toutes ces applications sont utiles pour repenser le fonctionnement de la société et améliorer ses processus de partage d'information.

À partir de ces fondations, nous en concluons que ce qu'il faut pour constituer un commun monétaire et financier équilibré comptablement, c'est un dépôt financier à accès partagé qui offre un accès à chaque agent sans lien de dépendance et une capacité de transaction au maximal égale au montant de ce dépôt.

Fondamentalement, ce référentiel est proche du grand livre comptable classique à double entrée des lignes de transaction ("GLT" pour General Ledger – Transactions ou opérations du grand livre général) mais ses entrées

sont dynamiques, publiques et partagées, ce qui a pour effet de nous faire passer d'un statut de monnaie privée (inter partes) à un statut de monnaie publique (omni partes). Des exemples simples aideront à comprendre le mode de fonctionnement du dépôt à accès partagé. Quand Alice fait une transaction, elle la saisit dans son logiciel. Chaque transaction (GLT) nécessite de nommer sa contrepartie externe, ici Bob. Lorsqu'elle affiche la transaction, son logiciel la stocke dans sa (GLT) locale et la soumet également à la (GLT) du service de dépôt partagé. Le dépôt partagé des transactions (« DOD ») transmet ensuite la transaction à Bob. On s'attend maintenant à ce que Bob et Alice stockent la poignée de la transaction sous forme d'index ou de talon, et la (DOD) stocke alors la transaction entière. Comme on le voit au travers de cet exemple, nos idées sur le sujet sont comparables à celles de Boyle, de Grigg et Howland, bien qu'elles proviennent de sources différentes et ne soient pas totalement équivalentes. Là où ces derniers se limitaient aux paiements, à l'exactitude des montants et à la protection par des enveloppes cryptographiques dures, notre approche par le commun monétaire et financier examine les tendances plus larges des transactions et montre que la (DOD) peut les traiter, à la seule condition que les données de base puissent être extraites et transformées en un seul grand livre de compte partagé. La mise en œuvre de la comptabilité en partie triple évoluera avec le temps pour soutenir les tendances des transactions, et notamment le principe par lequel la saisie publique est constitutive de la transaction privée. Ce qui est devenu clair, c'est que la partie double ne soutient pas suffisamment ces tendances, car il s'agit d'un cadre qui tombe en panne dès que le nombre de parties dépasse deux. La partie triple instaure un partage des données comptables permettant d'associer trois agents, donc une infinité d'agents, aux opérations, ce qui en fait une comptabilité de réseau bien plus que de marché.

Il sera à noter que la conception ci-dessus de la comptabilité en partie triple a supposé qu'Alice et Bob étaient des agents d'une certaine indépendance. Cela a été rendu possible et reflète l'utilisation du système comme un système de trésorerie numérique, et pas seulement comme un système de comptabilité classique. Loin de réduire la pertinence de ce travail pour la profession comptable, il introduit la monnaie numérique comme alternative à la comptabilité d'entreprise. Si un système comptable pour une société ou une autre entité administrative est refondu en tant que système de trésorerie numérique ou monnaie interne, alors l'expérience montre que les avantages reviennent à l'organisation. Bien que le noyau du système ressemble exactement à un système comptable, les livres de chaque agent ou organisation sont poussés dehors comme des comptes d'argent numérique. L'opposition traditionnelle entre monnaie de compte et monnaie de règlement, ou encore celle entre monnaie interne (trésorerie) et monnaie externe (bancaire) disparaît. Les agents (compagnies et institutions) ne travaillent plus tant avec les budgets qui leur sont octroyés de l'extérieur qu'avec leur propre monnaie interne, celle qui est générée en permanence dans le fonctionnement des différents postes comptables. Parallèlement au contrôle et à la gestion des comptes exercé au sein du service de la comptabilité en raison des règles de fonctionnement du système, le service comptable pourrait intervenir en tant que teneur de marché, échangeant des paiements en monnaie interne contre des paiements en monnaie externe à des fournisseurs extérieurs. Ce système pourrait être déployé à petite échelle puis sur des échelles plus importantes. Même sur une petite échelle, il nous semble évident que ce système pourrait générer des économies considérables en matière de coordination multi-agents. Les factures et les salaires ne seraient plus payés à l'aide de fonds conventionnels ; de nombreuses transactions seraient traitées par des transferts de fonds internes et à la périphérie de la société, et de nombreux agents formels et informels travailleraient à l'échange entre l'argent interne et l'argent externe. La paperasse diminuerait considérablement, car les comptes publics du système comptable trois entrées seront suffisamment fiables pour résoudre rapidement les questions, même des années après l'événement. Les innovations présentes dans la monnaie interne vont audelà du présent document, mais il suffit de dire qu'elles répondent à la question évidente de savoir pourquoi cette conception de la comptabilité à triple entrée est née du monde de la trésorerie numérique, et pourquoi cette approche a relégué la simple activité de tenue des comptes dans le monde des entreprises.

Pour résumer, le passage de la comptabilité double à la comptabilité triple a pour conséquence de supprimer un certain nombre d'oppositions produites par la symétrisation des écritures de la comptabilité double :

Opposition entre compte et transaction : En CP3, il existe un compte public et commun de transaction

Opposition entre facture et transaction : En CP3, la facture est une inscription sur le livre de compte public

Opposition entre émetteur et utilisateur : En CP3 ils partagent le même pouvoir et la même information

Opposition entre monnaie interne et externe : En CP3 tout système comptable devient un système monétaire

Opposition entre créance et dette : En CP3 seuls les échanges équilibrés et complémentaires sont autorisés

Opposition entre moyens et fins : En CP3, moyens et fins sont unifiés par leur référence commune

Opposition entre créancier et débiteur : En CP3 tous les agents disposent de la même capacité d'échange

Opposition entre financier et opérationnel : En CP3, toutes les opérations sont finançables si elles s'équilibrent

Opposition entre enregistrement et programmation : En CP3 toutes les opérations inscrites sont réelles

Opposition entre enregistrement et contrôle : En CP3 les reçus signés publics sont non manipulables

Opposition entre compte et visibilité : En CP3 la visibilité confère de la signification aux opérations

Opposition entre contrôle et indépendance : En CP3 le compte public permet des audits autonomes

La comptabilité triple aboutit donc à une unité supérieure, celle de la monnaie publique partagée par tous les agents qui décident de lui conférer une valeur visible pour l'organisation de leurs transactions.

https://www.iang.org/papers/triple_entry_accounting_FRENCH.pdf

https://www.researchgate.net/publication/308640258_Triple_Entry_Accounting

https://iang.org/rants/systemics_psd.html

https://www.iang.org/papers/fc7.html

http://www.systemics.com/ricardo/contracts/

http://www.webfunds.org/ricardo/contracts/webfunds/index.html

https://www.iang.org/papers/universal_value.html

https://web.archive.org/web/20070920010046/http://ledgerism.net/GLT-GLR.htm

https://web.archive.org/web/20070312235353/http://ledgerism.net/STR.htm

https://www.twostack.org/developer-guide/what-is-bitcoin/grokking-bitcoin/

https://turbopilot.info/pourquoi-comptabilite-et-tresorerie-sont-intimement-liees/

<u>G - La « pensée par réseau » comme instrument de cogestion et de codéveloppement</u>

Sous l'inspiration des approches consommatrices et accaparatrices de la monnaie privée, la tendance dominante dans les sciences économiques a toujours été de considérer la monnaie comme un bien périssable autrement dit comme une marchandise pouvant être détruite et remplacée indéfiniment. Une telle conception se trouve au cœur de l'activité bancaire qui créé et détruit de la monnaie en permanence au moment de l'octroi d'un crédit et de son remboursement. Sachant que la totalité de la masse monétaire qui circule actuellement provient des activités de crédit bancaire, cela donne une idée de l'ampleur des pratiques monétaires et financières qui s'orientent délibérément vers une conception non renouvelable des rapports économiques.

Concernant les monnaies de club, on s'éloigne un peu de l'approche par la marchandise, ne serait-ce que parce que de tels types de monnaies se fondent plutôt sur les services et la gestion des actifs, toutefois l'intense spéculation qui règne dans ces systèmes laisse à penser que les agents économiques les utilisent ou bien cherchent à les utiliser comme s'il s'agissait en grande partie de monnaies de biens consommables.

En rupture avec ces approches et dans le but de ne plus encourager les agents à percevoir la monnaie comme une valeur (et une fin) en soi, le statut de la monnaie publique aboutit à considérer que la monnaie n'est pas un bien mais un lien. L'existence d'une monnaie-lien n'est pas une chose nouvelle car il s'agit d'une forme monétaire dont on trouve la trace archéologique avant l'ère industrielle chez les peuples premiers.

Dans une telle perspective, la monnaie devient une relation chiffrée entre un, deux, trois ou une multitude d'agents et on ne peut plus la différencier de la transaction qui lui sert de support. Une transaction monétaire est une opération qui a pour effet de modifier l'état du réseau des relations chiffrées entre les agents.

Un système monétaire est le consensus qui régule l'ensemble des opérations portant sur le réseau des relations chiffrées entre les agents. On ne peut plus différencier le consensus de l'architecture de son réseau.

Le consensus est un mécanisme de décision collective décentralisée qui exprime la volonté, les demandes, les besoins mais également les valeurs et des espérances de la communauté des utilisateurs de la monnaie.

L'instrument mathématique qui permet de représenter techniquement toute forme de transaction monétaire sous la forme d'une relation chiffrée s'appelle un graphe de transaction. Il 'agit d'un langage universel dans ses structures et suffisamment rigoureux pour représenter les opérations monétaires les plus complexes.

- 1. La transaction élémentaire du graphe monétaire est la transmission de valeur et pas l'achat ou la vente. Cela produit un système d'échange spécifique adapté pour les sociétés à forte structuration symbolique. Ce système est accessible à tous car il est basé sur les liens plus que sur les biens.
- 2. Le graphe de transaction est open source et décentralisé, ce qui signifie qu'il n'est pas contrôlé par une seule entité et qu'il n'est pas limité à un seul réseau. Cela permet aux utilisateurs de transférer des valeurs entre eux sans avoir à passer par une banque ou par une plate-forme d'exchange.
- 3. Les transactions sont transparentes, ce qui signifie que tous les utilisateurs peuvent voir les transactions effectuées par tous les autres utilisateurs. Cela permet aux utilisateurs de vérifier la sécurité et la légitimité des transactions. Leur caractère public est un gage fort de leur honnêteté.
- 4. Les transactions sont immuables, car une fois qu'une transaction est effectuée, elles ne peuvent être modifiées ou annulées par qui que ce soit. Cela assure que les transactions sont authentiques et qu'elles peuvent servir de support pour donner des garanties en vue de monter des opérations.
- 5. Les transactions sont simples, on peut les représenter par une flèche valuée, mais elles peuvent traiter tout type d'opération et les interactions sociales les plus complexes. Elles ne demandent pas de lourdes infrastructures et peuvent être mises en œuvre au moyen d'un feutre et d'un tableau.
- 6. Les transactions sont impartiales, car chacun peut monétiser directement sa production sans être aliéné, conditionné ou stoppé par une quantité limitée de crédit ou de dette, ce qui signifie aussi que les agents peuvent procéder à des échanges monétaires de façon libre, responsable et non rivale.
- 7. Les transactions sont exécutables, ce qui signifie que les propositions de prix deviennent des fonctions de règlement dès lors qu'on équilibre les valeurs données et reçues dans la balance des paiements. Cela permet aux utilisateurs de développer des échanges scalables, égaux et non rivaux.

Dans un graphe monétaire, il convient de se souvenir que c'est l'architecture du réseau des relations chiffrées (transactions) qui réalise littéralement le projet du commun, et non l'inverse. Alors que la théorie des graphes englobe les résultats mathématiques sur les graphes (graphe orienté et graphe non orienté) dans le monde symbolique et imaginaire, la théorie des réseaux, dont l'étude est la « diktyologie », s'intéresse aux graphes présents dans le monde réel. La « rétistique » est un néologisme créé par Gabriel Dupuy en 1991 pour développer une vision réticulaire de l'espace et de son aménagement. Cette « pensée-réseau » met en avant l'idée du réseau « comme concept et non comme objet » rendant compte d'une nouvelle organisation de l'espace loin d'être surfacique et statique, mais plutôt interconnectée et interdépendante et d'une nouvelle organisation temporelle dans laquelle la connectivité des temps devient un principe d'action programmatique.

Changer d'instrument pour changer de monde. Tout l'enjeu est de passer d'une monnaie privée de marché à une monnaie publique de réseau. Sachant que la notion « privée » ou « publique » ne fait pas référence aux modes d'organisations des Etats ou des Multinationales, mais plutôt à un mode de propriété exclusive et rivale ou bien non exclusive et non rivale. Le réseau est l'instrument de la monnaie publique ou plus exactement son support, tout comme le marché est l'instrument de la monnaie privée ou son support. Mais certains pourront rétorquer que le réseau existe déjà et qu'il se marie très bien au fonctionnement du marché. Et cela est vrai. Mais il convient de distinguer entre différents types de réseaux liés au développement historique progressif du web 1, puis 2, puis 3. Si le marché constitue l'unique forme d'échange dans le web 1, cela est déjà moins vrai dans le web 2 et cela le sera beaucoup moins dans le web 3 basé sur les échanges de valeurs et mettant en œuvre le principe de la décentralisation inclusive des échanges au travers d'organisations autonomes. Avec le réseau apparaît la nouvelle économie programmable. Nous sommes donc arrivés à un tournant et comme l'écrit

très justement le bureau d'étude Gartner : « L'économie programmable représente une transformation technologique massive des concepts traditionnels d'échange de valeur, en donnant aux individus et aux machines intelligentes le pouvoir de définir la valeur et de déterminer la manière dont elle est échangée ».

Le passage d'une logique de production exclusivement économique à une logique de production à la fois économique, sociale et écologique constitue le grand défi de notre époque. Il semblerait que ce basculement d'une logique de production à une autre se joue sur la capacité donnée aux acteurs à devenir non seulement producteurs, mais également utilisateurs de biens communs et de biens publics. Dans une telle optique, l'idée serait de passer d'un modèle de consommation et de destruction des ressources vers un modèle d'utilisation et de préservation des ressources. Un tel renversement est rendu possible avec l'apparition d'un média démocratique totalement nouveau : internet et le réseau pair to pair de partage de ressources. Nous entrons dans l'époque des outils de travail collaboratif et de la convivialité planétaire, ce qui pousse les êtres humains à renoncer aux relations concurrentielles, exclusive, spécialisées et hiérarchiques du marché pour travailler en réseau. Comme l'écrit Gilles Babinet, co-président du Conseil national du numérique dans son livre, Refondre les politiques publiques avec le numérique, « l'enjeu fondamental de la blockchain réside dans sa capacité à décentraliser le consensus et la confiance entre des acteurs inconnus dans un quelconque réseau d'interactions et de transactions, deux sujets centraux pour la gouvernance de n'importe quel système » (Babinet , 2020, p. 91).

Nous appelons réseau informationnel un réseau social basé sur la symétrie de l'information. L'information, lorsqu'elle est asymétrique, permet de faire circuler un mot d'ordre et constitue donc un système de contrôle, nous avertissait déjà Deleuze lors de la conférence donnée dans le cadre des « Mardis de la Fondation » le 17 Mars 1987. Les sociétés de contrôle favorisent l'inégalité puisqu'il y a des contrôlants et des contrôlés. Nous en trouvons un très bon exemple dans l'économie de marché contrôlée par les grandes multinationales ou dans l'économie de l'assistance contrôlée par les autorités administratives. A contrario, il a été prouvé qu'une information diffusée de façon symétrique dans une organisation publique ou privée favorise le partage des connaissances et est gage d'épanouissement pour les hommes qui y travaillent. (Jacob & Pariat, 2000). Le partage de l'information entre tous le membres de la société a pour effet de créer une égalité de condition, de générer de la capacité et de la motivation, et de réduire l'entropie inhérente à une mauvaise diffusion de l'information. Cela met l'accent sur la dimension publique des pratiques économiques et sociales que l'on retrouve autant dans le fonctionnement du graphe monétaire que dans celui des réseaux d'échange en pair to pair. Nous avons établi dans les paragraphes qui précèdent que l'usage du graphe monétaire comme instrument d'échange informationnel distribué permet de réaliser des transferts de valeur monétaire sans capital et sans compte, ce qui simplifie littéralement les transactions dans la mesure où il n'y a plus rien à voler, à détourner, à surveiller, à contrôler. Dans cet espace d'échange informationnel distribué libéré de toute convoitise et de toute confiscation, une transparence totale sur qui gagne quoi au sein d'un collectif de production et d'échange permettrait d'ouvrir un dialogue questionnant la légitimité de chacun à capter des proportions plus ou moins grande de la valeur créée par les hommes qui travaillent ensemble au sein d'une organisation. Il en découle que si l'objectif de tels systèmes d'échanges informationnels distribués n'est plus tourné vers l'accaparement des richesses au sein d'un monopole ou d'un oligopole, et si la rivalité entre les hommes n'est plus nécessaire pour rendre la production plus performante au sein d'un marché concurrentiel, alors ceux-ci n'auront d'autre choix que de se lancer passionnément et convivialement dans la co-production et la co-gestion de communs.

Nous appelons réseau informatique un réseau social basé sur l'automatisation des échanges permettant de séparer la source d'énergie (ici la monnaie) du processus de transmission de l'information (ici la transaction) et de l'organisation de production / d'échange qui l'utilise. Curieusement à l'époque de la monnaie électronique, cette séparation n'a jamais été faite si bien que l'on continue d'utiliser des monnaies basées sur les comptes ou bien des monnaies basées sur les tokens afin de réaliser des transactions qui permettront aux agents de réaliser toutes sortes d'opérations économiques et financières. Or c'est dans cette non-séparation entre l'énergie monétaire (la source) et le travail accompli (la destination) que se trouvent tous les dangers majeurs qui menacent le fonctionnement des réseaux d'échanges en pair to pair, comme si curieusement le monde de la finance n'avait pas pris acte de son passage dans le temps des transactions électroniques. Tous les problèmes de sécurité, toutes les attaques subies ces dernières années par les réseaux d'échange décentralisés en pair to pair ont une même cause qui est la non-conformité du format des transactions monétaires à celui de l'époque des transactions électroniques basées sur l'information. Si l'on définit la monnaie électronique non comme une monnaie stockée sur un support informatique, non comme la possibilité de réaliser à distance des transactions instantanées, mais plus spécifiquement comme ce qui permet de réaliser des transactions sans comptes ni

espèces dans lesquelles le partage de l'information est suffisant, alors la monnaie électronique n'existe pas encore à ce jour. Le graphe monétaire participe de l'implosion électrique dans la mesure où il fusionne le prix et la monnaie, la production et la consommation, la créance et la dette, le financeur et le financé dans un champ global d'interrelation instantanée, à l'image de la lumière qui éclaire un champ sans dicter l'action que l'on fera. Tout comme la lumière est à la fois énergie et information, la transaction électronique fusionne inextricablement la conception, la production, la répartition et l'instruction dans un unique programme informatique basé sur la-construction des graphes. Pour la première fois dans l'histoire, le graphe monétaire fait de la monnaie un langage non spécialisé pouvant être appliqué de façon extrêmement variée à une multitude de tâches et d'opérations différentes sans pour autant que la complexité du réseau d'échange en soit affectée.

Nous appelons réseau informant un réseau social dans lequel un maximum d'acteurs choisit de rendre communes des ressources utiles à la collectivité. C'est l'état de communication parfait résultant de la décision d'instaurer une praxis collective sur un ensemble de ressources utiles à chacun qui créé le réseau informant. Cette mise à disposition de ressources (compétence professionnelle, capital technique ou financier, formes organisationnelles, annuaires et systèmes relationnels, bases de données, instruments de géolocalisation, méthodes de production... etc) est rendue possible par la dématérialisation des supports qui aboutit à créer des outils de productions informationnels communs (que l'on appelle aussi applications informatiques). Ce processus de partage des instruments de production (autrement dit du capital) est proprement révolutionnaire, dans la mesure où il ne se réalise pas par une révolution politique, mais par une démarche économique volontaire des acteurs eux-mêmes. Il rejoint la notion de culture à un moment où celle-ci est particulièrement en crise. Nous parlons de culture à partir du moment où des outils de production informationnelle sont mis à la disposition de tous, rendant possible le travail de construction du sujet par le développement de capacités nouvelles. La mise à disposition des instruments informationnels permettant le développement de chaque homme et de tous les hommes constitue le lieu où tous les droits sociaux et économiques, politiques et écologiques peuvent prendre corps. C'est la raison pour laquelle nous affirmons qu'un réseau informant est un espace à la fois public et privé. Cet espace public-privé est l'interface entre le sujet et autrui, entre l'Etat et les entreprises, entre les collectivités territoriales et les citoyens, car cet espace public joue le rôle de tiers. Par cette mise en commun de certaines ressources choisies se trouve résolu le problème de la communication entre les acteurs, et notamment la dissociation que l'on voit si souvent entre les centres décisionnaires (et détenteurs de ressources) et le terrain (qui ne dispose pas de ressources). En devenant un lieu de mise en commun d'informations utiles et de rencontres basées sur des projets de toute nature, le réseau informant donne à chacun la possibilité de développer une compétence nouvelle, et par là même, un service nouveau destiné à chaque homme et à tous les hommes. Par l'équilibrage des différentes formes de réciprocités de tous les acteurs privés / publics se trouve également résolu le problème de la conditionnalité de l'accès aux ressources (critères de sélection toujours délicats et subjectifs) et du contrôle de l'usage des ressources, qui est tellement lourd et complexe qu'il empêche la plupart du temps les personnes de mener leurs opérations à terme.

Nous appelons réseau informé un réseau social dans lequel les agents partagent des objectifs communs dont ils savent qu'ils sont bénéfiques à chacun des membres et à tous les membres de la collectivité. Les objectifs de développement durable du PNUD (qui couvrent tous les domaines des politiques publiques) et les objectifs d'intérêt général des associations sont un très bon exemple de réseau informé. Ce sont les rapports de valeur et de sens (et pas seulement les apports de valeur) générés par la mise en œuvre des objectifs communs qui produisent l'ensemble des moyens nécessaires à leur réalisation. Alors que le marché est par définition un système non intentionnel dans lequel les agents prennent leurs décisions en fonction de données extérieures telles que les prix, les cours, les indices, le réseau social informé est un système intentionnel qui est capable de s'auto-déterminer individuellement et collectivement, tant au niveau de ses objectifs (décision collective), de ses moyens (capital transactionnel) que de sa gestion (équilibre comptable). En reconnaissant au réseau social la capacité d'être informé par une intentionnalité, on lui donne la capacité à représenter un ensemble d'objectifs psychiques des agents qui ne sauraient se réduire à des objectifs physiques, et c'est pour une telle raison que le réseau social informé nous semble adapté pour faire fonctionner une économie de la matière vivante et désirante et pas une économie de la matière inanimée (comme cela est le cas dans l'industrie). Alors que l'information et l'énergie constituent des règles hétéronomes qui conditionnent le comportement des agents de l'extérieur et le maintiennent dans une réflexion qui ne dépasse pas la comptabilité des ressources, l'intentionnalité constitue pour sa part une règle d'autonomie par laquelle chaque agent choisit son objet et son projet (et donc son activité) conformément au sens et à la valeur qu'il lui accorde. Les systèmes vivants se distinguent des systèmes purement matériels dans le fait qu'ils sont capables de s'auto-déterminer en fonction

d'une finalité qui leur est propre. Le médium qui rend le mieux compte de cette capacité (et de ce besoin) à choisir ses propres finalités, c'est sans aucun doute le temps car il est un produit de la conscience autonome. Sachant que les activités de service ont avant tout besoin de temps pour former les agents, les faire progresser, leur apporter de l'expérience, sachant également qu'un service s'utilise mais ne se consomme pas comme une chose matérielle et énergétique, sachant enfin que la valeur de ce service peut être objectivement rapportée à une fonction temporelle d'utilisation qui est la mesure la plus simple et la plus universelle, on comprend que la troisième règle comptable d'équilibre temporel soit particulièrement pertinente pour les activités de service.

https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau

https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_des_graphes

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mod%C3%A8le_(%C3%A9conomie)

<u>H - La gestion intertemporelle des ressources et la sémantique de Kripke :</u>

La question de la gestion intertemporelle des ressources est liée à la spécificité des représentations comptables concernant les activités de service. En effet les activités de service ne reposent pas sur une richesse situationnelle qui prendrait sa source dans un ensemble de biens capitalisés, mais elles reposent selon nous sur une richesse transactionnelle par laquelle la valeur d'un service est donnée par un autre service reçu en contrepartie. A ce titre, nous faisons une distinction forte entre les activités de service d'origine humaine et les activités de production de biens qui se rattachent plus à des processus robotisés de production industrielle. Dans un tel ordre d'idée, il semble naturel de rattacher les activités de service à la comptabilité des engagements d'ordre transactionnelle et de rattacher les activités de produits à la comptabilité des encaissements d'ordre situationnelle. Il découle de cette distinction comptable fondamentale que les activités de services basées sur l'équilibre comptable des transactions trouveraient dans la sémantique de Kripke un instrument de symbolisation particulièrement bien adapté. En effet, la logique de Kripke se présente sous la forme d'une logique modale qui est un type de logique formelle qui étend la logique propositionnelle, la logique du premier ordre ou la logique d'ordre supérieur avec des modalités. Une modalité spécifie des qualités du vrai et du faux. Par exemple, une proposition comme « la prestation de A vaut 100\$ » peut être précédée d'une modalité : Il est nécessaire que la prestation de A vaille 100\$. Aujourd'hui, cette prestation vaut 100\$. En ce lieu cette prestation veut 100\$, les gens pensent que cette prestation vaut 100\$, il est certain que cette prestation vaut 100\$, il a été prouvé par les transactions passées que cette prestation vaut 100\$... Il existe une variété de logiques modales comme les logiques temporelles, les logiques spatiales, la logique épistémique, la logique aléthique qui permettent de traiter et de valider les différentes catégories de propositions de valeurs.

Tout comme le commun monétaire et financier, la logique de Kripke est basée sur le concept d'accessibilité. Cela signifie qu'avec un tel outil logique, nous disposons d'un langage universel capable d'étendre les relations d'accessibilité générées par la distribution d'un droit d'usage inconditionnel sur le capital à l'ensemble des opérateurs modaux dont la sémantique est précisément définie par la relation d'accessibilité. Avec un tel traitement logique des valeurs, il se pourrait bien que l'on puisse établir de nouvelles passerelles entre les lois de la thermodynamique qui gèrent les questions énergétiques et les lois de l'informatique et de la programmation qui gèrent la production et l'échange d'informations. Si pour paraphraser le célèbre principe de Lavoisier, rien ne se perd, rien ne se créé, mais tout se transforme et éventuellement se transfère, nous comprenons combien une gestion équilibrée des transactions selon le principe de la balance des paiements pourrait permettre de se doter de règles de gestion saines à la fois sur les questions énergétiques mais également sur celles relatives au traitement de l'information. En fondant une épistémologie de l'échange économique et du capitalisme social non plus sur l'incapacité et l'acceptabilité mais sur l'accessibilité et la capacité, nous nous donnerons les moyens de fonder les rapports de valeur sur de nouveaux termes issus de la logique modale. Or comme la logique modale est la clef de la construction des propositions de valeurs et comme celles-ci sont à l'origine des mondes que nous créons, il y a un grand intérêt à rattacher les questions de co-développement économique, écologique et social basées sur la gestion partagée des ressources aux questions modales grâce auxquelles il devient possible d'approfondir le langage des structures relationnelles qui sous-tendent la construction des propositions de valeurs et notamment celles relatives aux services.

On pense depuis longtemps qu'il existe une alliance naturelle entre l'industrie et l'économie capitaliste de marché mais quand on voit les destructions massives que cette approche basée sur le seul profit financier engendre sur les écosystèmes naturels et sociaux, on peut légitimement se demander pourquoi une telle approche financière est maintenue. Il semble bien évident aujourd'hui que c'est l'analyse énergétique qui devrait prédominer dans tous les processus de production industrielle et qu'il serait préférable de les traiter non comme des systèmes comptables mais comme des systèmes thermodynamiques. L'approche thermodynamique serait bien plus adaptée que l'approche financière pour rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques, éviter le gaspillage, calculer le rendement optimal d'un process de production ou d'un circuit d'échange, contraindre l'entropie. Dans une telle approche régénérative de l'industrie, la vraie richesse serait le résultat de la maîtrise de plus en plus grande de la conscience dans l'utilisation de la matière et pas l'assujettissement sans fin de la conscience à des besoins matériels financièrement solvables. Ce serait la quantité précise, en journées humaines passées et futures, d'avantages établis de régénérations vitales, traduits en heures de vies disponibles pour un nombre de plus en plus grand d'individus libérés de l'esclavage entropique de certaines tâches grossières et répétitives de type manufacturières et administratives, et libres dorénavant d'investir ce temps de façon à la fois individuelle et collective, dans des activités créatives et anti-entropiques dont le bénéfice relationnel et commun serait beaucoup plus grand. Il est intéressant de constater que l'introduction de la dimension temporelle dans nos activités industrielles soit indissociable de l'apparition d'une nouvelle forme de conscience qui nous rende plus aptes à la création et augmente l'étendue de nos possibilités de choix.

La colonisation des activités de service par l'économie de marché renvoie à une problématique assez semblable à celle de l'industrie : comment revenir à ce qui constitue l'essence même du processus de création de valeur ? Dans le cas des activités tertiaires, la réponse se trouve selon nous dans la balance publique des transactions qui permet d'organiser un pur transfert de valeur temporelle entre les agents. Prendre conscience de la nature temporelle des prestations de service permettrait d'organiser l'ensemble des activités du développement durable comme un vaste système de transactions intertemporelles, faisant circuler de la valeur dans toutes les directions du temps comme cela est suggéré dans notre diagramme en annexe. Un tel mode d'organisation intertemporelle serait sans aucun doute très différent de celui de l'économie de marché polarisé sur des exercices comptables trimestriels et incapables d'envisager la moindre forme de transfert de valeur temporelle. La financiarisation des activités sociales – médecine, recherche, éducation, justice, communication, culture, nature, habitat – n'a rien de naturel et elle est instinctivement perçue comme dangereuse par la plupart des gens car elle bloque le flux du temps dans de la dette sans aucune valeur qui ne se renouvelle pas. Dans une telle perspective, notre définition du développement durable est plus exigeante que celle que l'on connait : Il ne s'agit plus seulement de « répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », mais il s'agit de permettre aux générations du passé, du présent et du futur de s'aider mutuellement à répondre à leurs besoins par un vaste échange de valeur intertemporelle. Une telle approche de rééquilibrage « karmique » de nos actions passées, présentes et futures constitue selon nous l'essence même d'une activité de service consciente et connectée aux grandes valeurs de l'humanité.

L'économie multidimensionnelle ne vise pas seulement la maximisation du plaisir (qui est typiquement une notion unidimensionnelle en lien avec l'individualisme) mais elle vise la maximisation de la satisfaction. En effet, seule la notion de satisfaction est en mesure d'adresser les différentes dimensions physique, psychique, intellectuelle et spirituelle de l'être humain (le plaisir étant la dimension physiologique de la satisfaction). Par ailleurs seule la poursuite de la satisfaction est en mesure de nous donner la capacité d'une action intertemporelle, c'est-à-dire une action qui a le pouvoir d'agir sur le passé, le présent et le futur.

En parlant de satisfaction, nous ne parlons pas seulement d'un savoir mais d'une sagesse. L'économie, la finance, la comptabilité pourront constituer une forme de sagesse le jour où elles ne rechercheront plus seulement la maximisation du plaisir (qui conduit inévitablement vers la souffrance) mais la maximisation de la satisfaction. Sortir de l'individualisme qui réduit toutes les dimensions de la personne, sortir de la recherche effrénée de la vitesse qui aplatit le temps, sortir de la centralisation qui vide la monnaie de toutes ses fonctionnalités, sortir du mercantilisme qui ramène toute notion de valeur à ce qui a un prix, c'est abandonner l'économie monodimensionnelle pour laquelle la maximisation du plaisir individuel joue le rôle de principe fondateur. Passer du couple plaisir / peine au couple satisfaction / résilience serait sans aucun doute une évolution majeure dans nos modèles de production tout autant que dans les comportements humains. Mais comment mettre en œuvre une économie multidimensionnelle de la coprospérité qui serait capable de mettre un terme aux désordres du modèle économique existant ? La notion de gestion intertemporelle définie comme

l'intelligence stratégique capable d'augmenter notre capacité d'action dans le passé, le présent et le futur paraît être une approche pertinente. Tout simplement parce qu'au final, les notions de monnaie, de travail et de valeur se rejoignent dans notre intelligence du temps et notre capacité à passer d'un temps de destruction et d'inertie tragique à un temps de construction et d'activité bénéfique. S'éveiller économiquement consiste à acquérir la capacité d'agir dans les trois temps conformément aux valeurs que nous portons au fond de nous.

En nous basant sur les concepts programmatiques d'utilité et d'équité issus des procédures de décision collective, et en faisant référence à l'analyse de l'économiste Rabin selon lequel la fonction d'utilité a pour but le bien-être physique alors que la fonction d'équité a pour but le bien être psychique, nous proposons une définition procédurale du développement durable comme étant à la fois une « utilité intertemporelle » et une « équité intertemporelle » qui élargit considérablement le champ des transactions. Une telle pratique du développement durable se rapproche énormément d'une économie bouddhiste basée sur la science morale et physique des causes et des conséquences de nos actes : il s'agit de solder comptablement nos créances (en les employant utilement) et nos dettes (en les liquidant équitablement) par la mise en communication des trois temps des causes (le passé), des situations (le présent) et des impacts (le futur). Ici c'est la fonction monétaire de paiement qui est au centre de toutes les pratiques, sachant que les créances et les dettes ont toujours une dimension morale et matérielle qu'il s'agit de bien comprendre pour arriver à les faire circuler. Apprendre à recevoir et à donner est un acte de gestion temporelle qui ne se ramène pas à un simple échange, mais qui le transcende comme nous le montre de façon claire la troisième règle comptable d'équilibre. Il en découle que le développement durable est à la fois une économie, une écologie et une ontologie capables de fonctionner comme un système de valeurs matérielles et spirituelles reliées entre elles et interopérables. Concrètement, cela signifie que le premier problème à régler pour entrer dans un authentique développement durable serait la mise en conformité des actions des personnes physiques et morales avec leurs valeurs essentielles.

La gestion intertemporelle de la ressource nous paraît un terme plus opérationnel que la gestion durable de la ressource. Elle se fonde sur la fonction de paiement dont la distribution produit la capacité d'accéder à une ressource (créance) ou à l'inverse l'incapacité d'accéder à une ressource (dette). C'est pour permettre la gestion temporelle des capacités d'accès qu'il devra exister un décalage entre la quantité de monnaie utilisable et la quantité de ressources utilisables. En effet, la fonction de paiement ne travaille pas seulement sur les ressources présentes (comme le font la plupart des modèles multi-agents) ; son véritable pouvoir est de travailler sur des ressources passées (soit au travers d'une dette à solder, soit au travers d'une ressource à restaurer), sur les ressources présentes (soit au travers d'un volume optimal de transactions dans un réseau, soit au travers d'une dépense d'entretien d'une ressource existante), et sur les ressources futures (soit au travers d'une créance à constituer, soit au travers d'une ressource à produire). Dans cette approche, la fonction de paiement agit comme un pouvoir de gestion intertemporelle de la ressource qui permet de mettre en communication des ressources passées avec des ressources présentes et futures. Si la monnaie est utilisée de la sorte, autrement dit si la fonction de paiement agit sur elle-même comme une fonction récursive de modification de l'état de nos créances et de nos dettes, si elle permet de relier l'utilisation de nos ressources passées, présentes et futures, nous estimons qu'il devrait logiquement en découler une satisfaction optimale des agents. Il n'est pas anodin de rappeler ici que le mot « monnaie » a pour racine étymologique « monere » qui en latin signifie « se souvenir » mais également « conseiller » et « avertissement préalable », comme si la monnaie, ce signe tangible de l'intangible, fonctionnait de façon identique à une mémoire de nos actes.

Dans la continuité de notre approche fondée sur les graphes monétaires, il est intéressant de mentionner que la sémantique de Kripke peut se formaliser comme un graphe temporel qui représente un ensemble de mondes reliés par une relation transitive d'accessibilité. Les flèches du graphe temporel indiquent une accessibilité et permet de faire un raisonnement quand on est dans un monde (ou une période) en exprimant des propositions au sujet des propriétés de ses voisins (les autres mondes, les autres périodes) et des propositions sur les propriétés des voisins des voisins (relation transitive entre le passé et le présent, puis entre le présent et le futur par exemple). La relation d'accessibilité est une liberté et une égalité qui est toujours transitive, conformément aux propriétés relationnelles souhaitables que nous avons énoncé au début de ce contrat de droit d'usage. Cette transitivité est une propriété que l'on retrouve au cœur du système de gestion intertemporelle que nous proposons dans ce contrat dans lequel les trois temps du passé, du présent et du futur peuvent se médiatiser les uns les autres selon l'orientation des flèches transactionnelles afin de donner naissance à des catégories d'impenses différentes. La transitivité d'un système monétaire est le gage de son extensibilité à tous les agents qui se connectent. A l'intérieur des systèmes sémantiques, il est possible de formaliser tous les processus

opérationnels de gestion temporelle de la valeur : économiques, éthiques, politiques, écologiques, déontiques. Avec de tels instruments logiques on peut formaliser les chemins temporels de transfert de la valeur en lui permettant de se réaliser dans n'importe quelle zone temporelle ou spatiale de notre choix. On dispose ainsi au travers de ces graphes temporels d'un outil de programmation de très haut niveau scientifique et technique.

https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9mantique_de_Kripke#:~:text=Les%20logiques%20temporelles%20lin%C3 %A9aires%20sont,du%20pass%C3%A9%20vers%20le%20futur.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie des cat%C3%A9gories

https://journals.openedition.org/rh19/4747

28. Réflexions sur la durabilité du droit d'usage monétaire

1. Fixer des objectifs durables

Cela peut sembler une banalité, mais la comptabilité des organisations ne fixe aucun objectif aux activités. Elle se contente de gérer et d'administrer comptablement des moyens. Toute notion de finalité et par conséquent toute notion de gestion par la valeur lui échappe. Cette carence s'avère extrêmement problématique à une époque où les organisations publiques et privées se voient imposer de nouvelles responsabilités sociétales et environnementales en raison des destructions considérables opérées sur ces milieux par 200 ans de développement industriel particulièrement intense. Certes, une approche extra-financière par les coûts écologiques et sociaux peut contribuer à amorcer une prise de conscience quant à la nécessité de préserver la biosphère dans son ensemble, mais nous pensons qu'elle est insuffisante pour amorcer une véritable transition de modèle de développement qui nous permettrait de conférer à nos activités un caractère réellement durable.

Crisis signifie étymologiquement « catastrophe imminente » mais aussi « opportunité », et cela ouvre par conséquent une « zone de choix ». La catastrophe, c'est la vision désespérante qui s'étale sous nos yeux chaque année dans les rapports successifs du GIEC et des autres organismes sur la destruction programmée de nos écosystèmes. L'imminence, c'est l'accélération exponentielle du rythme des destructions qui fonctionnent de manière analogue à la courbe exponentielle de notre taux de croissance à la consommation. L'opportunité, ce sont selon nous les 17 objectifs de développement durable du PNUD que toute personne physique ou morale, institutionnelle ou corporate, associative ou étatique peut actionner comme un droit subjectif à valeur constitutionnelle et intégrer dans sa comptabilité comme une valeur monétisable. L'existence de ces 17 objectifs de développement durable consacrés institutionnellement par leur reconnaissance au plus haut niveau juridique international par la quasi-totalité des Etats de la planète constitue une opportunité pour conférer aux organisations publiques et privées des objectifs solides qui rencontrent tous les aspects nécessaires au plein développement des politiques publiques tout en permettant un véritable essor de l'entreprise privée.

Globalement, si l'on considère à l'instar de l'avocat Hubert de Vauplane que les attributs juridiques de la monnaie sont : 1. Le privilège régalien de battre monnaie, 2. Un cours légal et un pouvoir libératoire d'une dette, 3. Une convertibilité et un cours forcé et 4. La fongibilité et la consomptibilité, alors il est fort troublant de constater que les 17 objectifs de développement durable du PNUD possèdent dans leurs attributs juridiques intrinsèques une nature similaire à celle de la monnaie : 1. Ils sont l'émanation des traités internationaux signés par les Etats et s'imposent donc dans les droits nationaux selon le principe de la hiérarchie des normes, 2. Leur réalisation est mesurable selon certains critères définis institutionnellement et elle est libératoire de la dette que nous avons vis-à-vis des écosystèmes sociaux et écologiques, 3. Ils sont mesurables de façon quantitative et qualitative et répondent donc aux principes d'équivalence comptable et de substitution monétaire, 4. Sur le plan de l'efficience du droit d'usage qui contribue à leur réalisation, nous avons mis en évidence que les objectifs de développement durable partagent avec la monnaie une fongibilité qui leur confère le même caractère de choses de genre ou de choses d'espèce. C'est d'ailleurs ce dernier critère qui est selon nous le plus important car il permet d'étendre la définition classique des biens fongibles issue du code civil (qui les limite aux denrées alimentaires) au caractère générique ou spécifique des moyens et des objectifs des organisations.

https://blogs.alternatives-economiques.fr/vauplane/2019/12/21/les-attributs-juridiques-de-la-monnaie

L'organisation des objectifs de développement durable possède un caractère monétaire dans la mesure où elle a recours à la numération pour faciliter certaines décisions et pour orienter certains comportements : A un premier niveau, les chiffres peuvent être utilisés comme un prix commun ou comme un coût commun afin de rendre plus accessibles et plus extensibles certains échanges. On simplifie grandement les négociations sur les objectifs de développement durable en chiffrant des objectifs communs sous la forme d'indicateurs de performance corrélés à des données environnementales, sociales, économiques et financières. De même a-t-on facilité la réparation des dommages causés à l'environnement en chiffrant le cout de remplacement ou la perte de service liés à la destruction de certains écosystèmes. On débouche sur une nouvelle forme de dette à caractère écologique et social que l'on peut mettre en rapport avec les nouvelles responsabilités écologiques et sociales qui pèsent sur les organisations publiques et privées. On en arrive ainsi à un second niveau de la numération pour organiser les activités liées à la réalisation des objectifs de développement durable : doter chaque agent d'un compteur et le conditionner à ce que les indications fournies par ce compteur influent largement sur ses décisions. Ainsi la contrainte budgétaire est le mécanisme de base de l'organisation monétaire et c'est à travers elle que se trouve sans doute l'un des instruments les plus puissants pour inciter les organisations à s'engager dans la voie de l'économie de transition. Elle s'exerce grâce à la vigilance des agents qui supportent le coût financier et le risque réputationnel de leurs mauvaises décisions. Quelles que soient les incitations pour agir selon les critères et les objectifs du développement durable, celles-ci reposent toujours sur un couplage entre les actes monétaires qui modifient l'état de certains compteurs, et les actes réels.

On arrive ainsi à une synthèse fort simple mais précieuse sur la complémentarité entre les deux modes d'accès à la monnaie que nous avons identifié comme étant les monnaies régies par le droit de propriété et les monnaies régies par le droit d'usage, régime juridique s'appliquant à toute forme de monnaie fiat ou crypto :

MONNAIE	UTILISATION	<u>OBJECTIF</u>
Droit de propriété	Universelle (indifférenciée)	Particulier (différencié)
Droit d'usage	Particulière (différenciée)	Universel (indifférencié)
MONNAIE	<u>ECHANGE</u>	RESULTAT
Droit de propriété	Restreint (marché)	Général (tout type de biens)
Droit d'usage	Général (organisation)	Restreint (bien commun)

Ces tableaux jouent un rôle central : ils nous montrent que la ligne réelle de démarcation entre toutes les monnaies, qu'elles soient des fiats ou des cryptos, ne se situe pas au niveau de la qualité des émetteurs et des détenteurs, mais au niveau de la programmation de l'instrument monétaire. Contrairement à une croyance fortement ancrée chez les spécialistes financiers modernes et théoriciens monétaires, le droit de propriété monétaire n'entraîne pas une présomption de fongibilité supérieure au droit d'usage monétaire dans la mesure où la notion de fongibilité doit s'analyser non seulement en fonction de l'utilisation (ou affectation) mais également de l'objectif poursuivi par les utilisateurs. Or les deux régimes juridiques sont équipotents car leurs attributs sont inversés et complémentaires. Le régime de la propriété monétaire est adapté pour une utilisation à une échelle planétaire mais il reste cantonné à des objectifs qui sont individuels et particuliers. A contrario, le régime du droit d'usage monétaire est adapté pour des utilisations spécifiques et très différenciées, et tire sa force de sa capacité à répondre à des objectifs universels qui se situent au niveau du genre et de l'espèce. Dans le fonctionnement du système de paiement coopératif LS5, c'est le fait de scinder la notion de fongibilité entre l'attribut du genre et l'attribut de la consomptibilité afin de répondre à un objectif de développement durable qui confère au droit d'usage monétaire la nature d'un actif commun non périssable. Le droit d'usage monétaire nous paraît donc plus efficace pour aller vers le développement durable que le droit de propriété monétaire, qui par sa destination éminemment consomptible et individualiste, condamne les systèmes comptables institutionnels, corporate et blockchain à recourir à des moyens périssables pour répondre à des objectifs durables.

Un autre trait de différence fondamentale réside dans le fait que la monnaie- propriétaire n'autorise que des échanges restreints, une réciprocité restreinte fondés essentiellement sur des opérations d'achat-vente entre des agents humains solvables, tandis que la monnaie-usage permet de par l'universalité de son objet d'envisager la mise en place d'un système d'échange généralisé, une réciprocité généralisé fondés sur des opérations de transferts de valeurs entre des agents humains et non humains solvabilisés par cet échange. Le changement de paradigme est comme on le voit considérable. Jusqu'à aujourd'hui, le développement durable s'est cantonné à des actions unilatérales consistant à faire injonction aux hommes de ne pas utiliser leur pouvoir (et disons-le leurs droits) de destruction provenant... de leur sacro-saint droit de propriété (la notion latine d'abusus rend bien compte du pouvoir conféré à un propriétaire d'aliéner totalement la chose dont il est l'unique propriétaire). Ces actions unilatérales se fondent sur des constitutions (« tu ne détruiras point », « tu veilleras à ce que ») et sur des corrélations (« lien entre la destruction des éléphants et le commerce de l'ivoire », « lien entre nos activités industrielles et le réchauffement climatique ») auxquelles la plupart des agents économiques n'ont pas accordé d'importance ni de vraisemblance dans la mesure où cela ne les a pas incités à changer leurs comportements destructeurs vis-à-vis de la biosphère dans son ensemble. L'échange généralisé va donc plus loin en incitant pour la première fois les agents humains à s'inscrire dans un système d'échange multi-agents qui va intégrer tous les types de milieux auxquels nous sommes déjà associés dans une nouvelle forme de réciprocité à contenu positif dont l'objectif ultime sera la création du bien commun. En terme de résultat, on voit ainsi que le système d'échange généralisé est plus restreint que le système d'échange du marché qui autorise les agents à produire tout type de biens dès lors qu'ils permettent de gagner de l'argent.

2. Produire des biens communs

« Mieux vaut prévenir que guérir ». L'adage est célèbre. Appliqué au domaine de la santé, il pourrait signifier : Mieux vaut être attentif aux relations entre l'homme et son corps (prévenir) que réparer par un acte chirurgical le corps malade de cet homme (intervenir). Dans notre réflexion sur la gestion relationnelle des affaires humaines, la distinction entre intervenir et prévenir renvoie à deux types de rapports au pouvoir que nous appelons le pouvoir de (ou sur) et le pouvoir dans (ou entre). Ces deux types de rapports au pouvoir sont corrélés aux deux formes fondamentales d'accès aux richesses que nous appelons la propriété et l'usage. La propriété repose essentiellement sur le pouvoir de : le corps de Julie, la voiture de Marc, le pouvoir de vote de Jean, la capacité de travail de Charles. L'usage repose quant à lui sur le pouvoir dans : Je suis dans ton corps, je pars dans ta voiture, je dépose mon bulletin de vote dans l'urne, je travaille dans ce bureau. Tout ceci peut sembler anecdotique, mais ce sont les prépositions qui qualifient le mieux notre rapport au pouvoir.

Quand on analyse les 17 objectifs de développement durable du PNUD, on s'aperçoit qu'ils sont tous l'expression d'une forme de pouvoir « entre ». Éradication de la pauvreté : lien entre les différentes allocations de ressources ; Lutte contre la faim : lien entre les hommes et les ressources alimentaires. Accès à la santé : lien entre les hommes et leurs corps. Accès à une éducation de qualité : lien entre les hommes et la culture. Égalité entre les sexes : lien entre les hommes et les femmes. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement : lien entre les hommes et le besoin vital et quotidien de boire. Recours aux énergies renouvelables : lien entre les hommes et leur conscience de l'énergie. Accès à des emplois décents : lien entre les hommes et le marché du travail. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation : lien entre les hommes et leur milieu économique. Réduction des inégalités : lien entre les capacités et les capabilités humaines. Villes et communautés durables : lien entre l'homme et son habitat. Consommation et production responsables : lien entre l'homme et les effets de ses activités économiques sur son cadre de vie. Lutte contre le changement climatique : lien entre l'homme et la biosphère dans son ensemble. Vie aquatique : lien entre l'homme et les milieux aquatiques. Vie terrestre : lien entre l'homme et le milieu terrestre. Justice et paix : lien entre l'homme et l'harmonie sociale. Partenariats pour la réalisation des objectifs : lien entre les hommes pour coopérer en vue de la réalisation et la préservation du bien commun.

Tous les objectifs du PNUD sont constitutifs d'un capital transactionnel. Le propre du capital transactionnel est de se constituer comme une richesse valant entre les agents. Il ne s'agit pas d'un système économique dont le but est de maximiser la valeur chiffrée de chaque nœud, mais d'un système écologique dont le but est d'équilibrer la valeur de toutes les relations chiffrées du graphe des transactions. Conçu comme un espace d'échange structuré permettant aux agents d'organiser leurs activités autour d'une valeur commune (la valeur étant une fonction de choix qualitative tel qu'un ODD par exemple) et / ou d'un chiffre commun (le chiffre étant une fonction de choix quantitative qui s'exprime sous soit la forme d'un coût commun), le capital transactionnel

conduit naturellement à la notion d'actif durable et de commun. Tel n'est pas le cas du capital productif ; car même si celui-ci est détenu en commun par l'ensemble des associés, il n'en demeure pas moins la richesse « de la société » ou « de l'organisation » qui le possède. Ainsi, quand une compagnie pétrolière rachète d'immenses quantités de forêts dans différents pays d'Afrique afin de les mettre en immobilisation dans son bilan comptable en espérant ainsi compenser ses émissions de carbone, elle ne fait en réalité que du *green washing* par un habile jeu de maquillage comptable. De telles pratiques dénaturent les objectifs de développement durable et ne permettent pas de changer le bilan réel de cette organisation qui pourra ainsi continuer de polluer sans crainte de payer une amende. Par ailleurs de telles pratiques ne créent aucun actif réel supplémentaire qui permettrait de se rapprocher de l'objectif de développement durable. Dans ce domaine, il ne faut jamais oublier que la confiance porte d'abord sur le couplage entre les actes monétaires et les autres activités humaines.

Dans la continuité de la définition que nous avons donné plus haut au sujet du capital transactionnel, un actif durable ou un bien commun est une valeur qui « rend » certains services « entre » les agents. La notion de rendement est ainsi déplacée depuis la seule notion d'actif monétaire et financier vers l'actif réel. Il est très important de maintenir la pureté de cette définition de l'actif durable et du bien commun comme le processus de valeur qui opère « entre » les agents et non pas celui qui opère « depuis » l'agent ou « vers » l'agent, comme tend le faire croire la vision de la comptabilité en partie double qui n'a d'autre obsession que de tracer les flux financiers (reliés aux apports des uns et des autres), mais qui se désintéresse totalement de tracer les coûts indirects et les revenus indirects qui proviennent de nos interactions avec les écosystèmes sociaux et naturels (issus des rapports entre les uns et les autres). Une science économique qui se désintéresserait des apports et qui ne se concentrerait que sur les rapports deviendrait instantanément une science écologique. Une telle science serait certainement plus apte à procéder à une analyse énergétique objective de nos activités et par conséquent elle serait sans doute plus capable de produire des rapports de travail sains et équilibrés. Ce que de nombreux syndicats n'ont sans doute pas encore compris, c'est que la compréhension, la préservation et le développement du potentiel thermodynamique (ou énergie libre) de nos activités aura nécessairement pour effet une amélioration conjointe de la justice sociale et de la justice écologique dans la mesure où ce potentiel thermodynamique se situe précisément à l'intersection de ces deux dimensions extra-économiques.

L'attitude opératoire basée sur la promotion de la valeur d'usage s'oppose directement à la marchandisation des richesses qui concourent à la réalisation des objectifs de développement durable. Cet état d'esprit issu de la perception déformée d'un mode de production industriel basé sur la consommation et la croissance constitue précisément le principal obstacle à la réalisation pleine et sincère des objectifs de développement durable. Beaucoup d'entreprises privées estiment aujourd'hui que la mise en place des responsabilités sociale et environnementale leur impose de nouvelles charges inacceptables qui mettent en péril tout leur système de production et de création de valeur. De telles craintes sont accentuées par les politiques fiscales des Etats qui préfèrent recourir à la facilité des nouvelles taxations écologiques (dont le rejet par les populations a conduit au soulèvement des gilets jaunes en France) plutôt que de se lancer dans des processus plus longs et exigeants de discussions et de transformations concertées. Paradoxalement, la mise en place des nouvelles politiques en faveur du développement durable a jusqu'à ce jour plutôt encouragé des comportements de repli sur soi (ou entre soi) et d'affrontements catégoriels qui sont à l'opposé de la construction du bien commun. Cela est d'autant plus curieux que la mise en œuvre d'une politique de développement durable digne de ce nom devrait logiquement permettre aux gens de mieux vivre (et en premier lieu vivre plus longtemps, dans des environnements moins pollués et sans doute plus beaux, dans des maisons moins coûteuses énergétiquement, avec des moyens de transports plus rapides et moins bruyants, avec des activités plus intéressantes et engageantes sur le plan des valeurs, dans une démocratie étendue aux décisions du quotidien ... etc).

L'économie dans son interprétation classique se définit par la production et la répartition de la rareté. Or la ressource ultime dont la rareté conditionne celle de toutes les autres est l'énergie libre (appelée aussi potentiel thermodynamique). L'économie des systèmes biologiques et écologiques est totalement organisée autour de la « reconnaissance » de la valeur de ce bien ultime. Cette économie se ramène donc à la gestion d'un patrimoine énergétique et à la judicieuse utilisation de l'information pour « organiser » l'énergie en produits hautement assimilables par la cellule, l'organisme et les différentes espèces de l'écosystème. Le vrai bénéfice de la sortie de la société de consommation se mesurerait à la quantité d'énergie libre mise à disposition de tous les êtres humains et non humains sous la forme d'actifs durables. Dans notre vision énergétique, les actifs durables sont de la puissance de travail disponible, ce qui les distingue radicalement des stocks qui sont de la puissance matérielle consommable et des produits qui sont de la puissance de travail consommable. On assiste là à un

changement total de perspective, car dans le concept de l'actif durable, le but du travail n'est pas de produire un bien ou un service consommable, mais il est de générer une force de travail supplémentaire et sans doute plus importante que celle qui l'a produit. Le profit ne se situe donc pas dans une marge commerciale mesurable par un chiffre d'affaires, mais dans une marge énergétique fondée sur l'augmentation de la valeur d'usage. La mesure de la force de travail supplémentaire générée par la production d'un nouvel actif durable se calcule soit par une augmentation des bénéfices de ceux qui l'utilisent (augmentation de quantité de travail utile), soit par une diminution de leurs coûts (diminution de quantité de travail inutile). Dans l'économie écologique, il existe un lien transitif entre « la valeur monétaire », « la valeur travail » et « la valeur énergétique ». La véritable question étant de savoir laquelle de ces trois valeurs nous désirons mettre en avant et pour quelle raison.

Les théories capitaliste, communiste et climatologiste ont toujours eu tendance à opposer la valeur travail, la valeur monétaire et la valeur énergétique afin d'asseoir un système de pensée non pas scientifique mais à contenu idéologique. Or une idéologie est un ordre d'idées pour la plupart illusoires que leurs représentants cherchent à imposer par la violence au monde réel dans le seul but de le contraindre. Pourtant, le recours aux graphes nous montre que dans leur essence, ces trois objets fondamentaux des échanges que sont la monnaie, le travail et l'énergie obéissent à un même modèle mathématique, car on peut les représenter simplement sous une forme commune de nœuds et de flux pour construire des systèmes flexibles et extensibles. Il découle de cette faculté de représentation graphique des valeurs chiffrées du travail, de la monnaie et de l'énergie, une loi de transformation universelle des systèmes d'échange que nous allons énoncer ainsi : 1. La monnaie que l'on représente par un système comptable produit un espace d'échange économique. Mais aussi : La monnaie que l'on représente par un système thermodynamique produit un espace d'échange écologique. Mais aussi : La monnaie que l'on représente par un système temporel produit un espace d'échange social. 2. Le travail que l'on représente par un système temporel produit un espace d'échange social. Mais aussi : Le travail que l'on représente par un système comptable produit un espace d'échange économique. Mais aussi : Le travail que l'on représente par un système d'échange thermodynamique produit un système d'échange écologique. 3. L'énergie que l'on représente par un système d'échange thermodynamique produit un système d'échange écologique. Mais aussi : L'énergie que l'on représente par un système temporel produit un espace d'échange social. Mais aussi : L'énergie que l'on représente par un système comptable produit un espace d'échange économique.

3. L'argent ne produit pas de valeur

Ce que la science économique ne nous a jamais appris (et pour cause !), c'est que la monnaie ne produit aucune valeur et qu'il ne faut pas compter sur elle pour nous en donner. Rajoutons à cela que la monnaie ne possède aucune valeur intrinsèque et que c'est pour cette raison qu'elle est un médium universel des échanges. Si les hommes recherchent la monnaie au point que pour beaucoup elle est devenue une fin en soi, c'est seulement parce qu'ils veulent maximiser leurs capacités transactionnelles. Dans l'économie marchande, plus d'argent signifie plus de pouvoir d'achat et signifie plus d'accès à l'ensemble des biens et services, moins d'argent signifie moins de pouvoir d'achat et signifie moins d'accès à l'ensemble des biens et services.

Le fait d'associer un coût ou un prix à une valeur est un processus métonymique qui ne doit pas faire illusion. Prenons une valeur telle que la vie. Il existe un proverbe sudaméricain qui dit en substance : « le coût de la vie augmente, augmente, alors que la valeur de la vie diminue, diminue, diminue ! ». Cette pensée selon laquelle le coût de la vie augmente de façon inversement proportionnelle à la valeur de la vie est un grand principe qui nous permet de réfléchir à la différence qu'il y a entre l'unicité du vivant (qui forme un tout non décomposable en parties) et la multiplicité des pièces ou fonctions économiques et mécaniques. Dans une même perspective, la citation de Nietzsche selon lequel « Tout ce qui a son prix est de peu de valeur » permet également de saisir la différence fondamentale entre la vie qui n'a pas de prix, et par exemple l'indemnité d'une compagnie d'assurance qui fixe un prix – nécessairement insuffisant – pour dédommager une victime.

Ce chapitre de réflexion sur ce qui est *vraiment durable* s'attache à analyser si donner un prix à un bien tellement précieux qu'on le disait inestimable est le bon moyen de lui conserver sa valeur et à essayer de démêler l'entrelacs entre la valeur et la richesse, pour parler comme l'économiste Jean-Marie Harribey. Donner un prix au carbone permet-il de combattre l'effet de serre ? Donner une valeur monétaire à la biodiversité est-elle la meilleure voie pour protéger la nature ? Le prix de l'eau reflète-t-il la valeur de ce bien commun ? On peut en douter quand on voit que dans la théorie économique, la valeur d'échange possède un prix, la valeur travail possède un coût, et la valeur d'usage n'est pas susceptible d'être mesurée. Or quand on s'attache à la définition du développement durable, « Un développement qui répond aux besoins des générations présentes

sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins », on comprend à travers cette connexion temporelle de nos activités que la valeur centrale en question est celle de l'usage. Tous les objectifs de développement durable, tous les buts d'intérêt général n'ont finalement d'autre fonction que d'augmenter les coordonnées spatiales et temporelles de l'accès et de l'usage des biens fondamentaux.

La notion de valeur est beaucoup trop ambivalente pour servir de base à une nouvelle pratique capable de conjuguer économie avec sociologie et écologie. « La valeur » a reçu des définitions qui l'ont assimilé aux notions de « force de vie », de « bénéfice », de « norme éthique », de « prix », de « coût », de « créance ». Toutefois, si l'on se place dans la perspective d'un capital transactionnel, alors il devient envisageable de construire une « valeur sociétale partagée » et une « valeur environnementale partagée », déclinaisons de la notion « d'intérêt général » en économie de marché. Au travers de cette approche, on comprend alors que la valeur d'usage n'est pas mesurable comme une préférence individuelle puisqu'il n'existe pas d'échelle de valeur commune aux agents qui permettrait de disposer d'une évaluation objective des utilités. Mais la valeur d'usage est selon nous mesurable comme une « mise en rapport » des activités qui concourent à la préservation d'un bien commun et s'inscrivent ainsi dans un « donner – recevoir – rendre » comparable. Fixer un objectif commun ne se limite pas à la détermination de valeurs sociales ou environnementales partagées, mais renvoie à la quantification de la valeur temporelle et monétaire des activités qui concourent à la réalisation d'un bien ou d'un service commun. Progresser dans le développement durable ne peut donc se limiter à une histoire de chiffres et d'indicateurs comptables dans la mesure où tout ceci fait courir le risque d'un progrès virtuel. Cela doit nécessairement se traduire par la création d'un actif réel qui va augmenter le champ du partage des valeurs. « Créer de la valeur » dans une économie de développement durable peut devenir un nouvel impératif catégorique, celui de créer des actifs de genre à vocation universelle, mais aussi une structure de partage telle que le peer to peer qui dépasse le niveau d'une simple connexion entre les agents au profit d'un vaste espace d'interconnexion qui donne à chacun la possibilité d'accéder et d'utiliser un ensemble de ressources.

La différence entre un système d'échange régi par la loi de la propriété et un système d'échange régi par la règle de l'usage est une différence de nature et pas de degré. En effet, le développement durable met en place une extension colossale du champ et de l'horizon de notre espace d'échange. Dans la réciprocité restreinte, nous ne concevons d'échange qu'avec des agents humains solvables (« nos semblables »). Dans la réciprocité générale, il devient possible de concevoir des échanges avec tous les agents autres (« nos différents ») réunis au sein d'un système multi-agents. Lorsqu'on lit attentivement les objectifs du développement durable, on peut affirmer que chacun d'entre eux est une incitation à étendre nos échanges vers de nouveaux types d'altérités : échanges entre genres sexuels différents (parité homme-femme), échanges entre classes sociales différentes (lutte contre la misère), échanges entre espèces différentes (les espèces animales, végétales, minérales), échanges entre des milieux différents (les milieux terrestres, maritimes, célestes, sociaux, économiques), échanges entre des capacités et des capabilités différentes (lutte contre les inégalités), échanges entre des cultures différentes, échanges entre des idées, des perspectives, des croyances, des sensibilités différentes (coopération, engagement pour la paix)... comme si la valeur durable provenait de ces échanges fondés sur la redécouvertes de la valeur de l'altérité... comme si l'éradication du mal provenait d'une politique de reconquête de nos différentes altérités si longtemps délaissées et si longtemps idéalisées qu'elles menaçaient de nous faire tous disparaître.

Comment faire entrer dans l'échange général des agents qui par définition sont naturels, ne peuvent pas s'exprimer (du moins pas avec un langage humain), et ne disposent pas d'un compte bancaire qui leur permettrait de procéder à la comptabilité de leurs entrées et de leurs sorties ? Selon nous, il sera intéressant de recourir une fois encore à la notion de fonction définie de façon double, à la fois qualitativement et quantitativement. Sur le plan qualitatif, la fonction permet à une collectivité de définir un ensemble de services attendus pour maintenir le bon niveau de fonctionnement d'un actif durable. Sur le plan quantitatif, la fonction permet à une collectivité d'évaluer le coût financier, temporel, humain et matériel des activités qu'il faudra déployer sur une période déterminée afin de satisfaire à la réalisation d'un service défini comme une fonction primordiale. Imaginons un ensemble de villages autour d'un immense lac de montagne. Ces villages s'inquiètent des effets du tourisme et veulent absolument préserver l'esthétique, l'accès à l'eau potable et la vie animale. Sur la base de ces trois fonctions qualitatives, ils listeront et quantifieront les activités nécessaires pour maintenir l'équilibre de leur écosystème puis ils répartiront le coût de ces activités en fonction de l'emprise démographique de chacun des villages. Ainsi par l'utilisation conjointe des fonctions qualitatives et quantitatives se trouve réalisée une pratique de développement durable basée sur l'intelligence collective qui ne consiste pas seulement à punir et remplacer ce qui est détruit, mais à promouvoir, harmoniser et valoriser naturellement.

Les 17 objectifs de développement durable se subdivisent en trois grandes catégories qui sont la responsabilité économique, la responsabilité sociétale et la responsabilité environnementale. Or il est intéressant de rappeler que dans les sciences cybernétique et homéostatique, la conscience est considérée comme une fonction de couplage de trois systèmes appelés « l'organisme humain individuel », « la société humaine » et « l'écosystème » qui les englobe. Ce serait donc l'information véhiculée par la conscience, et plus particulièrement sa faculté à établir des relations de « mise en rapport » entre les systèmes intérieurs et extérieurs à l'humain, qui serait la clef de notre équilibre et par suite de notre développement. La « conscience » et le « soi » sont des idées très proches l'une de l'autre qui se cristallisent autour d'une ligne plus ou moins arbitraire qui délimite l'individu et définit une différence logique entre les « plaisirs » et les « peines ». Lorsque nous considérons l'individu ou l'organisation comme un système éco-mental couplé avec sa société et son environnement, ou bien comme partie d'un ensemble plus vaste formant individu + société + environnement, l'aspect de l'adaptation, de l'apprentissage, de l'évolution et des buts conscients changent complètement. Au travers des objectifs du développement durable, voici comme un rappel à l'ordre : celui d'avoir à reprendre en compte, non pas « l'unité » ou même la globalité, notions classiques, que « l'inséparabilité » du vivant qui nous enjoint à un développement conscient, et peut-être durable parce que devenant plus conscient, par une « mise en rapport » systématique et valorisante de toutes les altérités constitutives de notre vie planétaire.

4. <u>Cultiver la vie sans fin</u>

Le développement durable nous appelle à introduire une nouvelle catégorie dans la pensée chrétienne et occidentale, car il ne s'agit plus de penser la vie selon l'éternité (associée à l'Etre), ni selon le périssable (associé à l'Avoir), mais dans le « sans fin » de la durée, associé à une nouvelle manière d'Agir. C'est dans ce désir de prolonger la vie des êtres et des choses de manière infinie que se situe la pratique, le bénéfice et l'utopie du développement durable. Or cette possibilité dépend entièrement de notre gestion, et si les hommes échouent d'ordinaire dans cette entreprise, c'est qu'ils ne sont pas suffisamment attentifs à ce qui fait la spécificité de cet objectif qu'ils confondent généralement avec celui de l'Etre et de l'Avoir et dévient par rapport à l'Acte. Bien que la plupart se prétendent experts en économie, ils n'ont pas compris que notre potentiel vital est susceptible d'un rendement plus ou moins élevé, comme on parle d'une différence de rendement en économie et en finance : un bon champ est censé rapporter dix euros par mètre carré de terre mais, si on procède à une culture intensive, en divisant le champ en fines parcelles pour mieux assurer l'irrigation de chacune d'entre elles, le fruit pourra être dix fois supérieur. Si on utilise un produit Montsanto pour atteindre ce haut niveau d'agriculture intensive et que cela conduit non seulement à empoisonner les personnes qui consomment les productions, mais que cela aboutit à nous rendre également dépendants financièrement dans la réutilisation des semences, alors le résultat en terme de capital vital sera mauvais. Néanmoins, si au lieu de cela on a recours à l'agriculture biodynamique et que celle-ci permet d'atteindre un rendement de haut niveau avec une qualité de production, une richesse énergétique et une saveur des aliments incomparable, et qu'en plus cela nous laisse toute liberté dans la réutilisation de nos semences, alors on peut en conclure que le résultat en terme de capital vital sera excellent. L'art du management ne serait-il pas alors de faire coïncider deux dimensions qui étaient jusqu'ici totalement contradictoires, à savoir la gestion du capital vital et la gestion du capital financier, en les rendant compatibles pour la première fois par le seul fait de choisir d'agir dans le durable ? Pourquoi donc notre potentiel vital ne se gérerait-il pas comme tout autre capital qui, si nous n'apprenons pas à le faire valoir, c'està-dire à lui donner le moyen de produire le meilleur rendu (ou rendement), est condamné à s'épuiser ?

On croirait les catastrophes naturelles (au sens où l'Etat les nomme aujourd'hui dans les nomenclatures assurantielles) où l'on se plaindra au dernier moment où le mal nous a frappé (généralement en cherchant un responsable), sans avoir su se rendra attentif à « l'amoncellement des dangers » précédant son apparition. Tous les problèmes que nous rencontrons sur la planète, qu'ils soient économiques, sociaux ou écologiques, peuvent se représenter sous la forme d'un état de santé (l'économie abonde de termes naturalistes tels que la croissance, la crise, la dépression, la satisfaction). Si l'erreur la plus fréquente en matière de catastrophes est de prendre « le premier jour où l'on éprouve le mal » comme le « début de la maladie », il devient légitime que l'art de nourrir la vie (auquel on peut ramener toute la pratique du développement durable) puisse, lorsqu'il est porté à son sommet, nous disposer d'obligations thérapeutiques. Il revient au système de santé de favoriser la santé plutôt que d'avoir à soigner la maladie, tout comme il revient au système agricole de ne pas trop agir artificiellement sur la nature pour obtenir du rendement, mais plutôt de seconder le processus naturel de croissance en le stimulant de façon respectueuse. Tous les objectifs de développement durable nous invitent à choisir le sans fin plutôt que le périssable (l'Avoir) et la chose réelle plutôt que son essentialisation (l'Etre). C'est

ainsi qu'il est préférable de promouvoir la culture, la nature, la femme, l'homme, l'enfant, la terre, la mer, le ciel, la ville, les infrastructures, les terres agricoles, la coopération comme une forme positive de richesse, de capital vital et financier, d'actif durable, plutôt que de supporter les charges infinies liées à leurs destructions. Il résulte d'une telle approche que les 17 objectifs de développement durable ne peuvent pas être appréhendés en termes d'Etres (ce ne sont pas des entités ni des personnes morales), ni en termes d'Avoirs (ce ne sont pas seulement des biens et des services), mais de Capacités ou de Capabilités investies de fonds de dotation et constitutives de nouvelles Ressources humaines et naturelles plus vivantes et plus vastes. Ainsi ce potentiel de vie est-il à cultiver, non pas en lui fixant un modèle (auquel il faudrait se conformer en tant que Norme), mais comme on fait rendre un champ (le motif matriciel de tout ce savoir – le monde agricole) : en sachant lier harmonieusement le donner et le recevoir en chaque chose en vue d'atteindre par ce rapport le meilleur rendement ; en alimentant sans pour autant gaver, en faisant fructifier sans pour autant épuiser.

Le choix de la durabilité permet de développer une approche systémique des actifs écologiques et sociétaux à financer, une approche par anticipation qui possède la vertu de se transformer en un système d'écriture. Cela nous permet d'introduire un terme issu de l'immobilier, l'impense, que nous définissons ici comme une transaction qui a pour but l'entretient, le remplacement, la réparation, la transformation d'un actif. Face à l'impense, nous avons la dépense qui a pour but la consommation d'une ressource. Ainsi nous voyons que ce qui différencie une ressource consommable d'un actif durable tient moins à la nature de la chose qu'à la nature de la transaction que nous lui appliquons, dans la mesure où c'est cette transaction qui au final va décider de sa trajectoire temporelle. Un actif est une ressource à laquelle on associe un objectif de préservation en raison de sa valeur. Qu'il soit matériel ou immatériel, sa conservation n'est pas liée à sa nature mais à sa destination. On se retrouve alors face à un paradoxe qui est que l'actif dont la durée de vie est infinie (et dont la valeur d'usage est infinie) verra sa valeur d'échange chuter à zéro (en effet il n'y a plus aucun intérêt à vouloir l'aliéner car le vendre n'aurait d'autres effets que de priver les agents de son usage). Mais ce paradoxe tombe quand on se replace dans la perspective de la préservation d'un capital durable et que l'on distingue les avantages comparatifs entre une société basée sur des valeurs périssables (et qui maximise l'Avoir au travers de l'appropriation) et une société basée sur des valeurs durables (et qui maximise le Faire au travers de l'usage). Dans la perspective de la capabilité collective, l'objectif du travail humain n'est plus seulement de fabriquer des produits ou des services, mais il est de générer des actifs constitutifs d'un bien commun. Rentre dans la définition d'un actif constitutif d'un bien commun toute ressource matérielle ou immatérielle dont nous partageons l'usage au plus grand nombre de personnes sans que cela n'altère la substance de cette ressource. Un tel objectif, durable et pratique, est profondément novateur quand on le compare aux normes de la comptabilité classique, qui mesure la production comme une œuvre de transformation d'une ressource initiale par usage d'énergie en un produit fini consommable, qui exclut l'attrition des ressources, la génération de flux négatifs (destruction, reconstitution) et ne perçoit la valeur d'usage qu'au travers de son usure (comme cela est le cas dans l'obligation d'amortissement de tous les biens ayant servi à la production ou à la consommation).

Depuis toujours, la monnaie n'est appréhendée que comme instrument d'échange. Cela figure notamment dans l'une des trois fonctions monétaires d'Aristote. Si l'usage de la monnaie n'a jamais été pris en considération, c'est tout simplement en raison de son caractère consomptible : l'échange a pour effet de détruire l'usage de la monnaie. Ainsi nous vivons dans une société de la consommation de masse parce que fondamentalement nous disposons d'une monnaie qui se consomme à l'usage. C'est le caractère consomptible de la monnaie qui pousse les individus à vouloir faire sans cesse plus de ventes, à rechercher indéfiniment la croissance de leurs chiffres d'affaires, à vouloir maximiser leurs gains par tous les moyens. Supprimer le caractère consomptible de la monnaie, c'est chasser la mort de notre espace de production et d'échange avec pour conséquence prévisible un apaisement de l'ensemble des agents. Dans notre contrat de droit d'usage monétaire, nous avons identifié plusieurs solutions permettant d'annuler la consomptibilité de la monnaie pour lui permettre de retrouver toute sa valeur d'usage : le premier moyen est de créer un droit de paiement universel qui se matérialise sous la forme d'un « capital transactionnel » donnant à tous les agents une capacité financière illimitée sous la seule contrainte du respect d'une règle comptable d'équilibre de la balance des paiements. Le second moyen consiste à donner aux activités de production et d'échange et aux réseaux des relations chiffrées qui en résultent un objectif de genre à valeur universelle dont la fongibilité assure son caractère non périssable. Le troisième moyen qui est probablement le plus subtil et l'un des plus prometteurs consiste à appréhender la monnaie du côté du Logos (parole créatrice) et pas seulement du Nomos (loi matérielle) en l'utilisant non plus comme un instrument de représentation de la valeur des objets mais comme un instrument d'expression de la valeur des sujets, car cela conditionne qu'on le veuille ou pas la sortie de l'économie (où l'essentiel de l'activité consiste à créer de la

marchandise sous la forme de matière inanimée) et l'entrée dans l'écologie (où l'essentiel de l'activité consiste à cultiver et protéger la matière vivante des écosystèmes sociaux et environnementaux). On pourra ainsi qualifier d'innovation d'usage la pratique consistant à ôter à la monnaie son caractère privé, consomptible et normé pour en faire un instrument purement fongible et apte à répondre infiniment aux grands buts de la vie.

29. Principes de sociologie du droit d'usage monétaire

1. Continuité

Le langage et la monnaie sont des institutions humaines de pouvoir dans lequel l'accès est inégalement distribué. Cela est d'autant plus vrai quand on considère la monnaie comme un capital symbolique basé sur un droit d'écriture (right to write) et un droit de lecture (right to read). Il existe historiquement une inégalité structurelle d'accès à la monnaie comme au langage, avec des exemples tels que l'inégalité d'accès au crédit ou l'inégalité d'accès au savoir. Cela signifie-t-il qu'une bonne monnaie serait le fruit d'un bon consensus social ? Et comment pourrait-on parvenir à produire un « consensus social satisfaisant ? On trouve chez Cartelier l'idée des « portes d'accès » au système de paiement qui conçoit la monnaie comme un « bien de réseau », un « système de crédit » basé sur un réseau de « producteurs de confiance » qui intègre les individus dans un « champ de crédibilité ». L'essentiel tient dans les modalités d'accès au réseau (et donc au bien de réseau cad la monnaie) qui implique des rapports de pouvoir et possède une forte signification sociale. Il existe historiquement trois « portes d'accès », c'est à dire trois manières d'entrer dans le réseau qui sont paradoxalement trois différentes formes d'aliénations individuelles et de subordinations sociales : la « domesticité », le « salariat » et la sphère « marchande ». Peut-être est-on en train d'assister actuellement à l'apparition d'un quatrième critère qui est celui du « codage » ou capacité de « programmation informatique et monétaire ». La question de la définition des critères sociaux d'accès à la monnaie et la question de l'organisation des « portes d'accès au réseau de confiance » sont des sujets essentiels extrêmement proches de ceux de la notoriété ou de la compétence des individus.

En reprenant la théorie de Parsons sur les « médias symboliques généralisés de communication », on peut relever une structure commune entre le pouvoir, la monnaie, l'influence, la notoriété, les engagements moraux et culturels sur les valeurs, dans la mesure où l'on peut observer qu'ils se comportent de la même manière dans des contextes d'actions déterminés. Une telle approche est forte car elle permet de se débarrasser du statut « d'objet unique » de chacun de ces phénomènes et elle ne tombe pas non plus dans les oppositions entre politique et économique ou dans les séparations entre domaine public et domaine privé. La lecture que fait Parsons de ces « médias symboliques » permet d'instruire des propriétés structurelles ou caractéristiques fondamentales attachées à leur être-symbolique qui fonde leur existence et leur expression : institutionnalité, généralité, liquidité, divisibilité, circulabilité, immobilisation et intensivité. Ces propriétés issues de la computation symbolique s'appliquant autant à la démocratie (par exemple le nouveau concept de démocratie liquide) qu'à la monnaie (par exemple le niveau de liquidité d'un actif ou d'un acteur) ou aux phénomènes d'influence sociale (médias liquides dans lesquels l'accessibilité aux contenus compte plus que l'accumulation des contenus). Ainsi nous pouvons évaluer au moyen de ces concepts communs comment se développent les différentes formes de communications symboliques par un examen de leurs propriétés respectives.

Le caractère le plus original mis en évidence par Parsons dans sa théorie des médias généralisés est celui de « l'intensivité » des « grandeurs symboliques » (non zéro sum). L'idée des « grandeurs non exclusives » a connu depuis Parsons bien des applications surtout dans le domaine économique. Décrite déjà par Aristote, elle donne accès chez lui à des types d'objets particuliers et esquisse une « ontologie » partielle. Ainsi des êtres comme l'esprit (ou l'intelligence, le « nous ») ne s'amoindrissent pas dans leur propre dépense, comme le commun des êtres, mais au contraire augmentent. Plus l'intelligence est exercée et plus elle s'accroît, et on peut en dire de même pour toutes les dépenses énergétiques des organismes vivants ou des esprits créatifs. Dans le même ordre d'idée, les « biens publics » ne sont pas usés par la « consommation » qu'en font un ou plusieurs individus particuliers mais restent « indivisiblement » « accessibles » à tous les autres. Cela signifie donc que « l'intensité de l'usage » et le « degré de l'usure du bien » sont liés à son statut symbolique (voir immobilisation) et pas à son état physique. On pourrait penser ici à des objets comme les réseaux sociaux dont l'usage, au lieu d'en réduire l'utilité ou la disponibilité, l'accroît, et dont la valeur est égale à la puissance carrée du nombre d'utilisateurs (Loi de Metcalf). Il y a un multiplicateur de l'utilité des réseaux qui est fonction de leurs taux d'affiliation et de la densité de leurs interconnexions que l'on retrouve comme base de valorisation de la blockchain.

L'aptitude à traiter la monnaie comme une valeur d'usage intensive et plus seulement extensive tout comme l'aptitude à conférer à la monnaie le statut juridique d'une ressource (donc d'un bien commun) et plus seulement d'une marchandise (donc d'un bien privé) nous pose la question du partage. Le monétaire rejoindrait alors une catégorie plus large de richesse, celle de « tous les produits et services pouvant faire office de médias symboliques de la communication généralisée ». Cette communication généralisée, ce partage ininterrompu ou cet échange général seraient finalement le produit de notre aptitude à créer du capital symbolique là où il n'y en a pas. La force du capital symbolique est de rassembler ce qui est séparé, ce qui signifie que son action ne se situe pas dans les points (et leur addition) mais dans les liens (et leur multiplication). Alors que les ressources sont traitées actuellement comme des points séparés, sous cloche, fermés et protégés, exclusivement tournés vers l'exploitation de leur propriétaire, l'enjeu du capital symbolique ou transactionnel est de les raccorder et précisément de les mettre en circuit (ou en réseau) par des processus empruntés aux techniques de tissage. Ce qu'il importe ici de comprendre est que chacune de ces techniques de tissage a pour fonction de rétablir des continuités afin de créer de nouvelles surfaces (nouvelles cartes, nouveau territoire, nouveaux espaces communs) à partir de surfaces existantes mais séparées. Il s'agira donc d'utiliser tout ce qui permet de nouer des relations de manière nouvelle : tissage, tresse, boucles, sutures, nœuds, cordes, broderies, tapisseries... :

- le maillage (#) créé une nouvelle surface,
- la suture (+) réunit deux surfaces éloignées,
- la croix (x) génère une surface à un endroit abîmé ou troué par densification,
- les points invisibles ou glissés (;) génèrent un réseau souterrain et relient des points appartenant à deux territoires distants,
- les points arrières (:) produisent une ligne en surface (vers l'arrière) et en profondeur (vers l'avant),
- les points de surjet (..) tissent des liens le long d'une faille ou d'une cicatrice afin de la ligaturer...

https://editions-b42.com/produit/terra-forma/

http://s-o-c.fr/index.php/terraforma/

https://www.cultureetdemocratie.be/articles/tendre-a-une-ecriture-collective-des-territoires/

https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/URBIA/urbia hors serie 02/06 Gregoire Urbia22.pdf

Un système d'échange avec une règle d'équilibre comptable ne devient un circuit que s'il forme une texture de relations structurées. Autrement dit la condition d'existence du circuit se trouve dans la clôture transitive. Cette condition n'est pas facile à obtenir tant que l'on visualise un circuit d'échange comme une ligne unique reliant différents points. Un peu comme une ligne qui se refermerait sur elle-même et qui comporterait différentes étapes qui seraient reliées successivement les unes aux autres. En effet, dans une telle construction, les balances de paiement ne peuvent être qu'uniformément et indéfiniment déficitaire, égale ou excédentaire pour tous les points si on veut leur conserver la propriété de la transitivité, ce qui n'est pas très intéressant et même assez désespérant. Mais de nouvelles possibilités de structuration apparaissent dès lors que l'on utilise les opérateurs du tissage symbolique qui permettent de nouer plusieurs lignes sur un même point. On voit alors apparaître l'idée d'une topologie comme science mathématique contradictoire, donc conscience du lien susceptible de donne naissance aux relations de réciprocité et aux grands équilibres entre les valeurs opposées. Caractériser l'identité de chaque agent ou de chaque ressource du système d'échange ne suffit pas, décréter que la ressource sera « open source » selon une expression à la mode est également insuffisant. Il s'agit de comprendre en quoi toutes ces sources et ces ressources constituent la matière grise d'un territoire. Ce qui revient à dire que la méthode du capital transitionnel dont découlent les usages ne consiste pas tant à vouloir exploiter la ressource (souvent en l'épuisant) que de chercher à la connecter, à relier les ressources entre elles.

Contrairement au capital productif qui vise à l'accumulation et à l'exploitation des ressources à des fins productives, le capital transitionnel cherche à mettre en relation différentes sources et ressources autrefois séparées afin de leur permettre de se reconfigurer en lien les unes avec les autres. C'est en ce sens que l'on peut parler de capital commun. Dans une telle perspective, les nouvelles ressources de la communication

symbolique sont celles qui font le lien entre les choses, les savoirs, les cerveaux, les machines, les végétaux, les animaux... etc dans la constitution d'écosystèmes hybrides. A ce stade la notion d'habitabilité doit être redéfinie. Elle ne désigne plus la capacité d'un lieu ou d'un territoire à accueillir le vivant, mais bien la potentialité des entités en présence à faire monde ensemble par leurs interrelations, interactions, échanges, coopérations, collaborations, mutualismes, hybridations, alliances.... Et l'espace potentiel que nous représentons dans nos graphes serait le lieu de construction du réseau qui rend possible tous les tissages, les conclusions, les concrétisations, toutes issues d'une cuture de la rencontre... Une charte communautaire ou un nouveau contrat de territoire pourrait être initié, celui de la trame constituée de tous les points dispersés sur le territoire recensant les sources vives pouvant / voulant être activées, valorisées, connectées, coordonnées... Il ne s'agirait plus de créer un énième marché du travail marqué par la discontinuité, les oppositions binaires entre une offre et une demande, un besoin et une capacité, un salarié et un dirigeant, et les disparités socioéconomiques d'agents réduits à une rentabilité ou à une solvabilité calculée en coût et en gain monétaire. Il s'agirait cette fois de considérer chaque personne, bien, service, infrastructures, machines, réserves, savoir-faire artisanaux et techniques, inventions, création, micro-actions, associations, entreprises, abeilles pollinisatrices, arbres, rivières, fleuves, montagne, maisons, routes... comme autant de sources vives pouvant être activées, autant de sources uniques et précieuses ayant besoin de médiation pour devenir la toile sourcière du territoire, sa canopée vivante. Il ne s'agirait plus en somme de trouver de nouvelles ressources, mais de créer les conditions d'émergence de la ressource de nos ressources naissant de la trame de nos éléments de base.

En terme de pratique de graphe, nous sommes ici dans une pratique inversée à celle décrite dans le chapitre sur la comptabilité du droit d'usage. Alors que dans une approche basée sur les règles d'équilibre comptable, chaque nœud représente un agent (donc une ressource) et chaque flèche représente une transaction entre un agent (une ressource) et un autre agent (une autre ressource) dans un système d'échange fermé et non créatif qui part du présupposé que le nombre de nœuds est identifié et déterminé une fois pour toutes, et que le nombre de transactions n'a pas de réelle influence sur le fonctionnement des nœuds (sinon de pouvoir les épuiser s'ils ne respectent pas certaines limites en terme d'utilisation), nous passons ici dans une approche basée sur le principe de mise en réseau qui considère que chaque nouveau nœud est une création de deux ou plusieurs flèches capables de se mailler (sans se chamailler) ou de se crocher (sans s'accrocher) ou de se combiner (sans se débiner) afin de produire une nouvelle ressource continue / commune entre elles. L'open source structuré est un canevas à tisser entre chaque source vive dont la capacité à faire ressource dépend de sa capacité à vivre, travailler, se développer en interconnexion avec les autres sources vives, afin de dessiner à son insu ou pas les nouveaux paysages de son milieu de vie tout autant que de son territoire intime. Le circuit des sources vives et celui des ressources qui s'inscrivent dans une carte qui du point de vue de la méthode serait comme le résultat d'un jeu où il faut se déplacer sans lâcher le contact au sol et à l'autre. C'est pourquoi le but ultime est de faire apparaître un continuum prenant la forme d'une trame, d'un trait continu cousant les différents points et faisant boucle pour que de ces points naissent des nœuds. Dans un système d'échange basé sur le réseau des relations chiffrées entre les agents, c'est la capacité à faire de nouveaux nœuds entre les ressources et à défaire les anciens nœuds entre les ressources qui conditionne la croissance en complexité de tout le réseau. La complexité est une configuration avec (cum) un nœud (plexus) d'entrelacements d'enchevêtrements. Ainsi la complexité est de l'ordre de la redondance fonctionnelle comme un smart phone ou une smart monnaie avec une multitude de fonctions. A contrario, la complication est de l'ordre de la redondance mécanique d'une configuration avec (cum) beaucoup de plis (latin: plico, are, atum: plier). La redondance mécanique désigne une multiplicité de postes spécialisés et monofonctionnels pour exécuter une même tâche, comme le double circuit de freinage d'une voiture automobile ou plusieurs ateliers différents ou usines différentes pour fabriquer une même pièce ou un même engin dans une chaine de montage industrielle.

A l'issue de cette réflexion sur la mise en réseau des ressources, et au regard de l'importance d'apprendre à le dessiner, nous voudrions proposer plusieurs graphèmes monétaires issus des sèmes du mot argent :

Argent:

Gen: générer, former, concevoir, créer, définir, spécifier

Art : genre, mode, type, classe, manière, façon, forme, concept, design

Argent :

Neg : nouer, lier, relier, lire, mettre en rapport, faire consistance Art : nœuds, trame, consistance, réseau, accroche, boucles, liens

Argent:

Gne : ne rien expliquer, ne rien comprendre, constater que ça fonctionne Art : réalisation, concrétisation, fonctionnement, production, service, réussite

Argent:

Reg : ce qui est droit, ce qui suit une règle, ce qui est réel, ce qui se détermine Tan : tangente, angle, radian, triangle, rectangle, losange, poinçon, direction

2. Concrétude

Un fait assez peu observé et analysé : les monnaies de banque (ou jetons d'Etat) sont des entités abstraites totalement vidées de leur valeur au point d'être devenues au fil du temps de purs signifiants et pour le dire plus brutalement ; un signifiant (insignifiant) sans aucun signifié. Si ce que nous disons est vrai alors toutes les théories sur la politique du signe ou sur la monnaie-signe tombent à l'eau. Relisez Saussure : un signe a besoin d'un signifiant et d'un signifié pour se constituer. Or les jetons d'Etat ne remplissent pas de telles conditions et sont des canards boiteux qui échouent à accéder au statut de signe. Cela explique sans doute la rigidité cadavérique de leur champ d'utilisation ainsi que l'incapacité dans laquelle de tels instruments financiers nous plongent actuellement pour sortir de la logique mortifère du rendement à court terme pour lui préférer la logique d'une monnaie de vie. On ne gouverne pas un pays à coup de réformes comptables, financières et fiscales contrairement aux croyances des énarques. Les progrès de la monnaie, du langage et des valeurs sont intimement liés au point que l'on pourrait considérer les affaires monétaires comme de pures questions littéraires, faisant basculer la pratique monétaire du champ économique vers le champ social. Quand on traitera la monnaie comme une proposition de valeur et de sens et pas seulement comme une quantité ou une liquidité régie par des opérateurs arithmétiques, on s'apercevra bientôt que l'avenir de la finance est entre les mains des poètes troubadours et plus des banquiers assis.

https://doi.org/10.3917/enje.008.0159

https://storage.googleapis.com/cantookhub-media-eden/e3/1fb37504de1fc6dbaf49f54a9b204dfc42ac6a.pdf

https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00924845/document

Face à de telles monnaies abstraites, nous préconisons l'introduction de monnaies concrètes. Appelons monnaie concrète la monnaie qui relie dans une unité dynamique un signifiant et un signifié. Une monnaie concrète sera nécessairement une monnaie différente de ce que l'on appelle habituellement une monnaie, notamment sur le plan de sa fongibilité, de sa convertibilité, de son acceptabilité et de ses champs d'utilisation. La frontière entre ces quatre notions fondamentales est mouvante et il n'existe pas une seule bonne définition de ces zones et de leurs rapports, malgré le discours officiel des juristes d'Etat qui voudrait nous convaincre du contraire. Dans les jetons d'Etat tout semble marqué du sceau de l'unité : les monnaies sont uniques, leur fongibilité est totale tout comme l'est leur convertibilité et leur acceptabilité, mais revers de la médaille, leur champ d'utilisation est contraint, étroit, et non représentatif du désir ou des valeurs des agents. Or c'est précisément ce dernier point qui cristallise toutes les révoltes et prépare l'arrivée des monnaies concrètes. Les gens ne veulent plus vivre sous la coupe d'une monnaie unique gérée de façon délétère par des banques centrales non élues démocratiquement et non représentatives de leurs valeurs. Le maître mot de la monnaie numérique, le gage de l'authenticité de sa valeur, c'est le consensus de ses utilisateurs. On voit ainsi que la procédure de choix démocratique est indissociable de l'instrument monétaire et qu'il en conditionne le fonctionnement tout autant que la stabilité ou la distribution.

https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080392/document

L'analyse de la monnaie concrète a beaucoup progressé dans les sciences sociales depuis quelques décennies. En distinguant monnaies à usages spécifiques et monnaies à tous usages, Polanyi (1957) a permis de rendre compte de l'existence de monnaie ailleurs que dans les seules sociétés occidentales modernes et de briser la fable du troc (Servet, 1988). En travaillant sur les marquages sociaux de l'argent, Zelizer (1994) a permis de rompre avec le mythe de la monnaie comme pur instrument quantitatif, interchangeable et impersonnel. En restituant à la monnaie la dimension éthique et hiérarchique que la science économique et bien trop d'études non économiques négligent au profit de sa seule dimension interindividuelle, Aglietta et Orléan (1998) ont permis de voir plus clairement en quoi une approche purement économique est incapable de saisir cet objet dans ce qu'elle a d'essentiel. Théret (2006) prolonge ces travaux en montrant en quoi les crises monétaires sont incompréhensibles au moyen des seuls outils conceptuels économiques. L'un des résultats a aussi été

d'identifier comme normale la coexistence de formes monétaires distinctes dans les sociétés modernes (Blanc, 2000). Tous ces travaux nous renseignent sur une monnaie dont le modèle s'enracine dans la pratique sociale des agents et plus seulement dans les montages de la finance. Le social est le territoire du monétaire qu'on créé (concret).

https://www.cairn.info/revue-multitudes-2014-3-page-288.htm

Un autre sujet d'étude capital est l'existence possible de plusieurs formes « psychiques » de monnaies, autrement dit des formes monétaires plus ou moins adaptées aux structures psychiques (et par suite à l'inconscient culturel) de certains peuples. A ce titre nous faisons une distinction claire entre ce que nous appelons les monnaies abstraites et les monnaies concrètes. Le groupe des monnaies abstraites appartient au groupe culturel anglo-saxon et allemand et plus largement nordique, alors que le groupe des monnaies concrètes appartient au groupe culturel latin, méditerranéen et plus largement sudiste. Simmel le grand philosophe allemand de la monnaie ne cesse de nous expliquer que celle-ci devient de plus en plus abstraite tout au long de l'histoire, de plus en en plus immatérielle, éthérée... Nous français ne sommes pas tenus à rester dans les travers de l'idéalisme et du romantisme allemand. C'est la raison pour laquelle nous pourrions et nous aurions un fort intérêt à définir la monnaie non pas comme un chiffre abstrait, mais comme une structure topologique, concept de base permettant de procéder à la construction des réseaux. Une monnaie concrète est une structure topologique faite de lignes et de nœuds. C'est donc un graphe. Représenter les échanges monétaires et financiers au travers d'un graphe pourrait suffire à ressusciter le génie Français et plus largement le génie des pays du Sud de l'Europe qui sont en souffrance actuellement.

https://www.superprof.fr/blog/equations-de-maths-et-histoire/

Le mot nœud vient de la racine *negh*, qui signifie lier, relier, lire, élire. C'est ce qui fait consistance. Eros, pour les anciens, était la force qui reliait tous les êtres. La force qui les met en rapport (ratio). La consistance d'Eros peut-être représentée par une pierre qui exprime la solidité, le fondement, la puissance, la signifiance. S'il y a nœud cela signifie qu'il y a possibilité de construction d'un circuit. Un nœud est à la fois un point et une ligne, un ensemble enchevêtré, qui convient parfaitement pour décrire une situation monétaire : chaque individu, chaque organisation peut se définir par son nœud monétaire. Mathématiquement nous pourrions dire que la science économique représente les prix comme des points, c'est-à-dire des scalaires, et la monnaie comme des lignes, c'est-à-dire des vecteurs. Pourtant aujourd'hui on assiste à une substantification des échanges monétaires qui tendent à les ramener à des points et à les confondre avec les prix, tandis que les relations chiffrées entre les agents sont incomprises. Devrions-nous sacrifier la traditionnelle fonction d'unité de compte rattachée (peut-être faussement) à la monnaie depuis Aristote pour lui préférer la notion d'unité relationnelle ou de fonction de réciprocité ternaire ? Le modèle de l'échange anglo-saxon (ex : achat sur Amazon) n'est pas relationnel : il se fonde sur l'anonymat et l'atomicité des agents, sur les chiffres et la rationalité abstraite, et il résulte de cela un capitalisme désincarné et totalement destructeur du vivant et des qualités qui dépendent des structures.

C'est à partir de l'intersection bien plus que de la section que se forment toutes les possibilités de nouage / tissage / liage des différentes lignes du monde. Contrairement au point isolé ou à la section isolante, l'intersection est un point situé, renvoyant à une situation, à un site, à un iste, à une concrétude, et donc à un être au monde. Alors que l'exi-istance se situe en dehors de l'être, que la subs-istance se situe sous l'être, il semblerait que le nœud nous conduise à découvrir ou redécouvrir ce qui fait cons-istance (avec l'être) dans une certaine pers-istance (par son être même). Héraclite : « Communs sont sur le cercle commencement et fin ». « Comme un », « un tiers médiaire », semblables à « l'inter » sont le premier et le dernier nœud de la chaîne de transmission. Un circuit d'échange bien construit est un graphe d'échange qui en raison de la qualité de sa structure et de son équilibre comptable est en mesure de s'affranchir des limites des approches quantitatives et dispose d'une puissance de développement qui est au-delà de l'infini. En effet, ce qui est unificateur entre les hommes dépasse l'infini, qui dans le domaine monétaire s'apparente souvent à l'usure et l'inégalité. Nous pouvons considérer le nœud comme l'élément premier et dernier à l'origine de tout circuit et de toute mise en réseau. Et si faire ou avoir de l'argent est toujours considéré comme faire ou avoir de la maille, ne devrait-on pas proposer une expérience beaucoup moins abstraite et beaucoup plus concrète permettant aux agents de faire corps sur un territoire donné ?

Cette expérience d'une monnaie concrète pour le développement des territoires, c'est précisément celle que nous proposons de faire à une échelle nationale en constituant deux réseaux d'échanges sur deux niveaux différents, l'un pour les entreprises publiques et privées et l'autre pour les ménages. Ces réseaux d'échanges dotés chacun d'un capital transactionnel de plusieurs centaines de millions d'euros pourraient à eux seuls financer la totalité des besoins en économie sociale et solidaire d'un territoire national sur une durée illimitée, dès lors que les agents accepteraient la seule règle du jeu contraignante qui leur demande d'équilibrer en valeur tous leurs échanges avant de les réaliser. Cette saine discipline permettait de fonder une économie sociale du développement durable non pas sur de la dette mais sur des engagements mutuels de tous les agents qui comprennent leur interdépendance économique et sociale et décident d'en faire une force afin de construire ensemble une communauté de destin. Tout est donc conditionné à la faculté des agents à clôturer transitivement leurs circuits d'échanges afin de les faire fonctionner. Il est intéressant de constater que cette pratique de l'échange social et solidaire dans un graphe d'échange ne se fonde plus seulement sur le rapport entre les deux parties au contrat, mais il est profondément ternaire en ce qu'il implique nécessairement le souci du tiers pour que chacun parvienne à clôturer son circuit d'échange et permette à l'ensemble du système d'atteindre son plus haut niveau d'efficacité et d'équité.

L'approche politique que nous défendons ici oppose la conception de la réciprocité comme règle de nature psychologique que l'on peut inféoder à l'échange (et donc au système de libre-échange d'origine anglosaxonne), à la conception de la réciprocité comme principe anthropologique de structures sociales et matrices du sens à l'origine du langage et du lien (à la fois entre les personnes et avec les territoires). Elle nous rappelle que dans la théorie de la réciprocité, l'on ne peut réduire la réciprocité au seul face-à-face qui est celui du rapport de force (physique ou quantitatif). En effet, les études de l'anthropologie sociale nous montrent que deux structures fondamentales traduisent le principe de réciprocité : la réciprocité restreinte et la réciprocité généralisée. Or toutes ces structures de réciprocité sont ternaires. La société occidentale a récusé semble-t-il la réciprocité au profit de l'échange comme si elle opérait une lecture négationniste des réalités sociales, écologiques, culturelles ; politiques et religieuses au profit de la seule lecture idéologique de l'économie. En posant le libre-arbitre comme principe absolu, elle a rejeté la réciprocité afin que nul ne doive rien à personne ni à plus forte raison à un tiers. Il en résulte aujourd'hui un effet contraire, à savoir une dette financière, sociale et écologique absolument monstrueuse que personne n'est prêt à payer. Cette situation d'endettement général suggère que le libre-échange nous conduit à des crises planétaires de plus en plus graves. Il devient nécessaire de repenser le problème de l'éthique et de l'économie par la maîtrise rationnelle des diverses structures de réciprocité à l'origine des valeurs. Le débat pourra s'engager alors utilement sur les diverses modalités de sortie du système capitaliste.

https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2013-2-page-247.htm

https://www.amazon.fr/Commun-R%C3%A9ciprocit%C3%A9-Dominique-Temple/dp/B071S6ZXW9

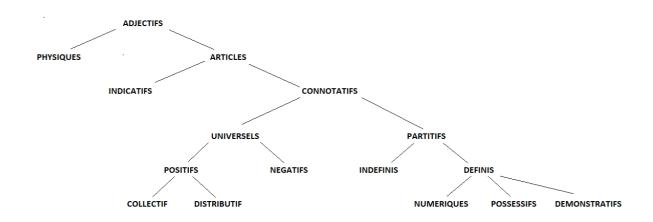
http://dominique.temple.free.fr/reciprocite.php?page=reciprocite 2&id article=208

3. <u>Intégration</u>

L'approche sociale de la monnaie nous conduit à interroger un postulat économiste fondateur, qui consiste à concevoir la monnaie comme un nombre. Si nous voulons en faire une réalité sociale, pourquoi ne pas la considérer aussi comme un nom ? L'approche nominale de la monnaie pourrait donner naissance à une nouvelle structure. Elle serait fort utile pour nous aider à organiser nos échanges dans le sens informatique et programmatique sans laisser le hasard ou le marché en décider. Pourquoi ne pas associer à la logique des prédicats issue des fonctions booléennes une logique grammaticale dont les vertus structurales, génératives et intégratives ne sont plus à démontrer ? Traiter la monnaie comme une détermination nominale (ou un syntagme nominal) aurait d'immenses vertus pédagogiques en termes de relations économiques et sociales car cela réintègrerait les pratiques monétaires dans la matrice du langage qui en est la source, le moyen et la destination. Sachant que la monnaie est un langage qui est spécialisé dans son jargon technique, mais qui est général dans sa structure grammaticale, il nous parait pertinent de se référer aux structures grammaticales pour faire de la monnaie un langage naturel, autrement dit un langage social et appropriable démocratiquement. Trouver dans les richesses du langage des ressources inattendues afin de façonner un autre rapport aux valeurs, qui ne soit pas seulement tributaire des chiffres mais qui trouve dans les lettres un réconfort inattendu.

Dans un texte consacré aux *Institutions monétaires et aux communs*, l'économiste Jean Michel Servet recense les différentes expériences qui sont menées actuellement sur les communs monétaires (monnaie pleine, monnaie gagée, échange local, crédit social) puis il conclut : « *L'ensemble de ces multiples initiatives promouvant ou produisant la dimension de commun de la monnaie ne sont pas opposées. Elles peuvent s'additionner, s'appuyer les unes les autres en se subsidiarisant dans des territoires qui s'emboîtent et dans des activités qui sont complémentaires. Elles apparaissent partager le même souci de lutter contre les effets les plus néfastes de la modernité, qui réduisent, par l'hégémonie de la concurrence des intérêts privés, les choses et les êtres mêmes en substances liquéfiées. En ce sens, un commun doit être compris comme un solide. » Cette opposition entre solide et liquide, entre sol et gaz, nous paraît intéressant car elle part de l'idée que la question du commun monétaire ne relève absolument pas des concepts de la liquidité, de la conversion, de la fongibilité ou de la quantité dans lesquels toute la réflexion monétaire a été enfermée depuis plusieurs siècles. On reconnaît dans cette attraction pour la liquidité la marque de fabrique de la pensée économique et financière. Toutefois, si l'on se débarrasse de tous ces concepts pour penser la monnaie « comme un », de quels concepts pourrait-on partir... pour ne jamais revenir ? Une fois encore, il semblerait que les structures sémantiques de la grammaire nous soient un recours précieux pour développer une vision claire sur un tel parcours.*

Dans son livre *La détermination nominale, Quantification et caractérisation (1986),* le professeur Marc Wilmet présente un arbre de classification des adjectifs connotatifs. Les connotatifs se divisent en deux catégories principales qui sont les universels et les partitifs. Dans les universels on trouve deux groupes qui sont les positifs et les négatifs. Dans les universels négatifs se trouvent le groupe des imprescriptifs (nul, nulle, aucun... etc) et dans les universels positifs se trouvent deux groupes que l'on appelle les collectifs (tout, toute...etc) et les distributifs (chaque chacun, chacune... etc). Dans les partitifs on a une première arborescence qui correspond bien à la distinction anglaise entre how much qui porte sur des indéfinis que l'on ne peut pas compter (plusieurs, aucun, beaucoup, quelques) et how many qui porte sur les définis que l'on peut compter. Dans les définis se trouvent les adjectifs numériques (ordinal, cardinal et distributif), les adjectifs possessifs (mon, ton, son...) et les adjectifs démonstratifs (cette, ces, qui, que, lequel... etc). A partir des connotatifs, on voit donc clairement se dessiner deux sous-groupes aux caractéristiques très distinctes qui peuvent facilement nous fournir des schèmes conceptuels de premier intérêt pour nos réflexions sur les modèles monétaires.



Ce que l'on constate en regardant cet arbre des adjectifs, c'est que tous les concepts de la pensée économique et financière de la monnaie sont inscrits dans la branche de droite : La fongibilité renvoie à la catégorie des indéfinis, de l'incertain, du genre et de l'espèce, les caractérisants numériques et possessifs renvoie à la liquidité et à la propriété tandis que le caractérisant démonstratif renvoie à l'équivalence et la convertibilité. On pourrait alors dire que la banche de droite se ramène à la catégorie de l'extensivité. A contrario, la branche de gauche pourrait être qualifiée d'intensive. Sa catégorie majeure n'est pas la partition (comme divisibilité indéfinie d'une quantité) mais l'universel, qui est par définition un et indivisible, mais pas unique ni unité (de compte). Cette distinction est fondamentale et c'est à cause de son incompréhension que l'on confond encore monnaie unique (branche de droite) et monnaie commune (branche de gauche). Il existe donc plusieurs universels (des universaux) qui se déclinent en universels négatifs (dans lesquels on reconnaît facilement les activités de régulation et d'incitation) et universels positifs (qui mettent au même niveau le collectif qui s'adresse à tous et

le distributif qui s'adresse à chacun). La réalisation des objectifs universels semble donc l'activité principale de la branche de gauche, sans pour autant que le particulier en soit exclu comme cela se voit dans le distributif.

En se basant sur une telle classification, on pourrait se poser la question de savoir ce que c'est qu'un commun, non pas seulement monétaire mais également financier. Dans les pratiques des banques coopératives et mutualistes qui ne remettent pas en cause le statut de la monnaie privée, la création monétaire est fondée sur de la dette. Le financement des communs se fonde donc sur des crédits sociaux. Dans une telle approche, on constate que la ressource financière est « renouvelable uniquement dans la mesure où les prêts accordés sont remboursés, et les coûts de gestion garantis par les taux d'intérêt ; autrement dit, la ressource est renouvelée dès lors que le capital retourne dans les caisses de la banque. Quant à la monnaie sociale, son renouvellement est tributaire de son utilisation et de la soutenabilité de son système de gestion ». Dans de telles pratiques bancaires, la gestion de la liquidité va de pair avec la nécessité d'un remboursement, et la demande de contreparties plus ou moins importantes pour assurer le risque de défaut de l'emprunteur. Nous restons donc enchainés à la gestion privative des quantités imposant son échéance de retour.

On pourrait toutefois proposer quelque chose de beaucoup plus radical et en un certain sens de beaucoup plus révolutionnaire qui consisterait à conférer à un capital financier le statut de bien collectif. Ce capital financier serait donc la propriété de chaque homme et de tous les hommes qui pourraient l'utiliser un nombre de fois défini pour des activités rentrant dans l'intérêt général et la création de biens et de services communs. Afin de rendre possible la mise à disposition technique d'un tel capital financier, celui-ci serait immobilisé sur un compte commun à partir duquel on émettrait des tokens dérivés dont il gagerait la valeur d'usage. Ces tokens dérivés fonctionneraient selon nous comme une pure fonction expressive de la valeur et non pas comme fonction représentative de valeur dans la mesure où on passe d'un rapport d'échange à un rapport de partage (et donc de communication symbolique) de la valeur. Bien entendu cette propriété universelle sera auto-régulée par la communauté de ses utilisateurs et le nombre d'utilisations de chaque token dérivé sera nécessairement limité. Mais nous voyons qu'en procédant ainsi, nous nous rapprochons de ce qui constitue l'essence de la pratique du commun. Le commun est comparable à une richesse naturelle qui nous vient des ressources inépuisables du langage et nous délivre du caractère excessivement mécanique et physique de l'échange monétaire.

Dans cette pratique renouvelée et renouvelante du commun, nous ne serions plus sur un octroi de crédit à rembourser basé sur de la dette, mais sur la monétisation d'un actif monétaire, immobiliser ou financiers dont le statut juridique de bien commun autorise une mise à disposition universelle qui est à la fois positive et négative, collective et distributive. Dans cette approche sociale de la richesse intégrée, nous constatons que « le but du jeu » n'est plus de gagner plus en convertissant des tokens contre des fiats ou en jouant des tokens contre des fiats, mais il est au contraire d'articuler des tokens avec des fiats (ou tout autre actifs réels) afin que ces derniers démultiplient le champ d'usage des fiats et leur permette de raconter une autre histoire. C'est en partant de la réflexion fondamentale sur le choix du statut juridique des ressources financières et monétaires que l'on pourra réellement instaurer des pratiques à la fois différenciantes et connectivantes au sein du corps social : une monnaie privée pour répondre aux besoins et aux demandes privées, une monnaie publique pour donner de la visibilité aux situations et aux transactions et de la liberté économique aux agents, et enfin une monnaie commune pour conférer aux personnes un capital transactionnel qui leur appartienne de façon inconditionnelle et permette la réappropriation et la désaliénation du corps social par lui-même.

La différenciation monétaire est inhérente à la nature du langage que nous utilisons pour échanger les uns avec les autres. Dans un autre article nous avons démontré que toutes les opérations économiques peuvent se ramener à la structure grammaticale du langage : Le nom propre désigne le sujet de l'opération, le nom commun désigne l'objet de l'opération, le verbe désigne l'action, l'adverbe désigne les circonstances de l'action, l'adjectif désigne le nombre, et le pronom désigne la monnaie. Finalement ce qui semble intéressant dans ces réflexions, c'est la possibilité qui nous est donnée de dépasser la conception classique de la monnaie « représentative » d'une chose, d'un bien, d'un service, d'un échange pour aller vers une monnaie « expressive » d'une idée, d'un choix, d'une préférence, d'un projet, d'une compétence. Il y a là un saut considérable qui nous ferait passer d'une monnaie comme fonction réifiante des rapports sociaux à une monnaie comme fonction unifiante des rapports sociaux. Globalement, cela nous questionne sur l'existence d'une monnaie universellement partageable entre tous les hommes (et qui aurait ainsi une pure fonction de langage social) qui pourrait coexister avec une monnaie universellement échangeable entre tous les hommes (qui aurait une pure

fonction de langage économique). Comme le lecteur peut le deviner, ce qui s'esquisse ici est la différence de statut juridique entre deux formes monétaires que nous appelons le commun monétaire et la monnaie privée.

https://www.cnrtl.fr/definition/NOMINAL

https://fr.wikipedia.org/wiki/Pronom

https://fr.wikipedia.org/wiki/Repr%C3%A9sentation (grammaire)#Repr%C3%A9sentation textuelle

https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9rivation lexicale

https://fr.wiktionary.org/wiki/quotit%C3%A9

4. Unification

Seul le statut de bien commun possède la faculté d'institutionnaliser la monnaie comme ressource permanente pour lui permettre de satisfaire sa fonction de conservation de la valeur en vue de nouveaux usages.

On a souvent dit que la fonction primordiale de la monnaie est la conservation de la valeur du travail dans le temps, mais comment peut-on atteindre un tel objectif sans inflation quand la gestion de la monnaie elle-même se fonde sur une partition indéfinie de ses unités de comptes ? Il y a là un paradoxe considérable qui fonde l'existence des banques centrales comme organismes d'émission d'unités de compte et qui justifie leur mandat technique comme organismes de contrôle de la masse monétaire et de l'inflation (dont elles sont entièrement responsables). Mais si au lieu de la partition / division / atomisation des unités de compte, on raisonnait selon les termes d'une unité de compte commune / consolidée / réconciliée permettant d'accorder à chacun la même capacité d'échange et de paiement ? Il est à peu près certains que ce statut de commun monétaire permettrait d'en faire une ressource décentralisée, durable, accessible pour des échanges structurés et ouverte pour le financement de toute activité. Mais pour arriver à cette intelligence commune de l'instrument monétaire, nous devrons abandonner l'idée que la philosophie politique a pour but de déterminer la meilleure manière de répartir les richesses, et considérer que toute richesse procède en réalité de la production d'une unité humaine dans tous les domaines – social, économique, financier, politique, culturel, religieux – où cela est possible.

Il existe donc deux manières diamétralement opposées de compter, deux manières diamétralement opposées de traiter une unité de compte, avec deux conséquences sociales opposées selon ce que nous choisissons :

- L'idée classique de la monnaie chrématistique se fonde sur des valeurs discrètes, qui sont thématisées comme éclatement, fragmentation, inégalité, séparation de la grandeur (être en extériorité réciproque), comme peut l'être l'économie de marché quand elle se contente de poser que la richesse est représentée par la quantité cumulée des unités de compte appropriées et déposées sur un compte. Cette approche qui se fonde sur la multiplicité des unités de compte et sur leur répartition entre les agents économiques place les agents devant un problème insoluble puisque la multiplication des unités de compte par laquelle se mesure la richesse individuelle aboutit à la perte de toute valeur de ces unités de compte au niveau collectif en raison du mécanisme de l'inflation, tandis que la répartition des unités de compte entre les agents est une chose impossible à assurer qui aboutit dans la totalité des cas à la désintégration généralisée des valeurs sociales et à la concentration des valeurs économiques.
- L'idée nouvelle de la monnaie démocratique se fonde sur des valeurs continues et apparaît comme une thématisation unifiante et réconciliatrice du réel. Elle permet de poser l'Homme en continuité avec son Prochain, l'Animal en continuité avec l'Humanité, la Société en continuité avec la Nature, le mot continuité recevant ici un sens distinct de l'adjectif continu en mathématiques. À l'instar de Hegel dans La Science de la Logique, nous définissons la dimension de « continuité » de la grandeur comme celle de l'égalité avec soi-même, le continu se dit de la grandeur en tant que les constituants élémentaires de celle-ci s'identifient les uns avec les autres et s'abîment dans son unité. Cette puissance du continu correspond bien à cette manière de compter collective que nous appelons un commun. Elle correspond également à cette d'une Loi, si l'on considère la loi comme un principe continu permettant de mettre en ordre, de « réguler » l'ensemble des sujets et des objets auxquelles elle s'applique.

Cette opposition fondatrice, nous la retrouvons mot pour mot chez Aristote : « La monnaie est pure loi. Mais la chrématistique, le désir infini de richesse monétaire, est une force destructrice de la cité. »

Elle nous montre qu'il existe deux conceptions antagoniques, donc irréconciliables de l'économie :

- L'hypothèse de la primauté de l'individu générique appelé homo economicus, supposé autosuffisant, parce que son désir s'exprime selon une conception égoïste de la valeur appelée « profit ».
- L'hypothèse de la primauté du collectif (la société préexiste) dont l'expression économique est la monnaie, posant la guestion de la nature du désir comme interrelation des membres de la société.

L'hypothèse de l'homo economicus est le fondement de ce que ses protagonistes appellent la science économique. Quelle est la signification de l'hypothèse qui autorise de poser l'individu indépendamment de tout lien social constitutif ? Quelle est la nature des échanges appelés marchés entre sujets supposés n'avoir aucun lien social constitutif de leurs désirs d'objets ? Comment les échanges marchands entre agents économiques qui n'ont aucune relation directe, ne connaissent ni les besoins, ni les désirs des autres, font-ils système ? Qu'ont-ils de commun qui fait cette coordination sociale à leur insu ? Comment concevoir que la segmentation du marché n'ait pas des effets de désintégration sur le corps social qui aurait surtout besoin d'être unifié, reconsidéré, reconstruit et réconcilié ? Ce questionnement a pris une grande importance politique dans les quarante dernières années qui a connu une avancée spectaculaire de ce qu'il est convenu d'appeler l'ultralibéralisme. L'idéologie dite du fondamentalisme de marché, portée par la contre-révolution anglo-saxonne de REAGAN et THATCHER, prétend faire de l'économie une science neutre, c'est-à-dire détachée de tout lien avec ce qu'il est convenu d'appeler les sciences sociales. Il est donc essentiel de se rendre compte que le marché n'est qu'un système émergent qui s'oppose en tout point à l'organisation sociale des échanges si l'on veut pouvoir dénoncer les apories de cette « théorie de l'enrichissement infini » pour accéder à la compréhension de la monnaie comme « institution unificatrice » pivot des rapports économiques mais aussi sociaux et écologiques.

Avec les problématiques du développement durable, cette contradiction a pris une tournure encore plus dramatique et insoutenable, dans la mesure où nous savons désormais que le fondamentalisme du marché peut nous conduire vers une extinction de masse, un effondrement écologique autant que social. Mais cette crise peut aussi être considérée comme une opportunité : nous avons désormais un choix à faire. A ce titre, le débat entre la multiplication monétaire représentée par le crédit et l'unification monétaire représentée par le commun remet en jeu l'antagonisme de ces deux visions irréconciliables de la monnaie ; celle d'un instrument d'usure généralisée au service de l'enrichissement démesuré de quelques-uns et de la consommation de tous, et celle d'un instrument de règlement collectif permettant à une communauté de promouvoir des échanges s'inscrivant dans des structures de réciprocité respectueuses des ressources et des hommes.

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.guerin_i&part=24453

https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2011-v42-n1-ei4064/045875ar/

https://journals.openedition.org/lectures/270

https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080392/document

https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6771100333360914432/

30. Gouvernance du droit d'usage monétaire

1. <u>Savoir positionner la pondération</u>

Faire fonctionner un système de vote en le corrélant à la gestion des droits d'usage monétaires nécessite de bien comprendre les différents types de processus décisionnels existants. Dans la continuité des typologies sur les quatre grands types de systèmes comptables, nous avons identifié quatre grands types de procédures décisionnelles qui leur correspondent. Par système de gouvernance, nous désignons un type de rapport entre un mécanisme de gestion de la valeur (ou système comptable) et une procédure décisionnelle (ou système de vote). Il existe en effet deux grands types de rapports qu'il convient de bien préciser et identifier :

 Une définition sociologique de la gouvernance consiste à dire que la gouvernance est l'action réciproque (ou interaction) entre un système de décision et un mécanisme de consensus. Tout le monde semble d'accord sur le fait que la gouvernance ne saurait se limiter à l'étude d'un système de vote ou d'un mécanisme de consensus pris isolément. Sachant que la sociologie se définit comme la science des actions réciproques qui sont à l'origine de toutes les formes de vie sociale, le fait de traiter les différents instruments de gouvernance au travers de leurs interactions nous placerait d'emblée dans une perspective démocratique, c'est-à-dire un mécanisme de participation citoyenne.

- Une définition politique de la gouvernance consiste à dire que la gouvernance est l'action unilatérale d'un système de décision sur un mécanisme de consensus. Cette approche classique qui considère que la superstructure (étymologiquement ce qui est au-dessus) domine et dirige l'infrastructure (ce qui est au-dessous est typique des organisations juridiques et politiques autoritaires, centralisées et légalistes. Ce type d'approche est actuellement la norme pour l'ensemble des institutions publiques et privées qui vivent essentiellement sur le principe de séparation (et d'exclusion) entre le pouvoir économique et financier et le pouvoir politique et juridique, comme en atteste le fonctionnement non démocratique des banques centrales et de toutes les grandes institutions financières à travers le monde.

Beaucoup de personnes débattent actuellement afin de savoir quelle est la meilleure procédure de vote en termes de représentativité et d'expressivité, de sécurité et de robustesse. De telles discussions sont certainement fort intéressantes, mais elles éludent selon nous la question centrale de la gouvernance qui est celle du lien entre le pouvoir de vote et le pouvoir monétaire. Faire un choix de gouvernance ne consiste donc pas selon nous à choisir seulement la procédure de vote que l'on va implémenter dans une organisation. Elle consiste surtout à opérer un choix fondamental entre une gouvernance politique (à laquelle se rattachent les trois systèmes de comptabilité des institutions, des corporations et des blockchains régies par les consensus proof of work et proof of stack) et une gouvernance sociologique (à laquelle se rattache le système de paiement coopératif LS5). Afin de choisir une forme de gouvernance, la question cruciale est celle de l'emplacement de la pondération qui consiste en une manière originale de relier pouvoir de vote et pouvoir monétaire. Rappelons qu'étymologiquement, le *nomos* désigne à la fois la loi et la monnaie dans leur capacité à peser sur les choses. C'est par la réponse à cette question cruciale qui est à la source de tout pouvoir que l'on obtient la spécification des quatre pratiques de gouvernances qui correspondent aux quatre types de systèmes comptables :

- La pratique dans laquelle on se contente de dire 1 homme = 1 vote et qui n'introduit aucune pondération dans le système de vote pour justifier une approche égalitaire aboutit à une démocratie juridique et politique décorrélée des dimensions économiques, écologiques et sociales. Cette démocratie ineffective qui n'a jamais les moyens de sa politique est précisément celle de nos institutions étatiques héritières de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et cantonnées à des déclarations d'intention non suivies d'effets. Le résultat d'une telle approche est de vider le vote de toute signification réelle et de créer une société du spectacle permanent qui aboutit à conférer aux représentants politiques un rôle de marionnettes des pouvoirs économiques et financiers. Actuellement, une telle forme démocratique est minée de l'intérieur par des taux d'abstention record des citoyens qui n'ont strictement aucune incitation ni intérêt pour aller voter et qui ne se sentent généralement représentés par aucune proposition politique des candidats. La noncomptabilité des votes blancs est là pour instaurer un camouflage de la non-participation citoyenne aux votes et pour une mise en scène faisant croire que tous les scrutins se fondent sur une décision de 100% des citoyens. Une telle pratique démocratique est ineffective pour l'électeur car elle le prive de tout pouvoir économique et financier qui lui permettrait de décider et d'exécuter une proposition dans le domaine de son choix (par uniquement économique) avec un résultat concret. On voit que dans nos institutions, le pouvoir monétaire et financier est totalement indépendant des institutions démocratiques et qu'il s'est historiquement retourné contre ces institutions, si l'on en juge au niveau d'esclavage par la dette dans lequel sont aujourd'hui enfermés les peuples dans leur ensemble ainsi que la totalité des collectivités territoriales.
- La pratique dans laquelle on pondère les droits de vote afin de leur conférer un pouvoir économique et politique plus ou moins important s'appelle le droit de vote multiple. Une telle pratique est celle des sociétés publiques, semi publiques et privées dans lesquelles le droit de vote est toujours proportionnel à la détention du capital financier, ce qui permet à certains associés de détenir plus de 51% des droits de vote pour conserver le contrôle d'une société. Une telle pratique peut aussi par exception conférer à certains associés des droits qui sont supérieurs à la proportion de capital financier qu'ils ont apporté on parle alors de parts sociales dotées de superpouvoirs en termes de droits de vote et de superdividendes en termes de distribution. Un tel système est une aristocratie et il est par essence inégalitaire. Dans de telles conditions la notion de démocratie est globalement inexistante dans le monde de l'entreprise puisque la règle de décision qui prévaut est celle qui

attribue le pouvoir de décision à l'agent qui possède la plus de puissance économique et financière. Il en découle que le marché tend naturellement vers une structure d'oligopole ou de monopole de certains agents même si officiellement c'est la règle de la libre concurrence qui est censée s'appliquer. Ajoutons que la structure capitalistique des entreprises constitue un cadre de décision rigide puisque le ratio des droits de vote au capital ne peut jamais dépasser 100%, ce qui conduit à des affrontements permanents entre les agents qui cherchent à maximiser leurs pouvoirs d'influence et d'obtention au sein des structures.

- La pratique dans laquelle on pondère la monnaie afin de lui conférer un droit de vote multipliable par le nombre d'unités de comptes que l'on détient s'appelle une monnaie de vote. Il en découle un ensemble de systèmes de vote spécifiques comme le vote quadratique qui est une sorte de vote à point utilisé dans de nombreuses blockchains comme Ethereum. L'argument que les promoteurs de ces systèmes de vote mettent en avant est que la monnaie de vote permet de récompenser les agents les plus actifs sur les réseaux et qu'elle réalise la convergence des intérêts particuliers et généraux en conférant aux agents qui ont les engagements financiers les plus importants le droit de vote le plus important. Toutefois il existe une intense spéculation sur les tokens de gouvernance qui conduit à ce que les investisseurs les achètent dans un but de pure spéculation sans les utiliser dans leurs fonctions de vote. On peut donc dire que dans un certain sens, la fonction monétaire menace de cannibaliser complètement la fonction de vote. Cela menace l'ensemble des communautés qui peuvent se voir bloquées dans leurs processus décisionnels ou menacées par des phénomènes de sousreprésentation et de désaffection dans les décisions à prendre. Un tel système dans lequel le droit de vote est directement pondéré par la quantité de monnaie ou de capital que l'on a déposé dans le système est assez similaire à celui qui prévaut actuellement dans les organisations privées capitalistes. On pourrait le qualifier d'aristocratie numérique ou de ploutocratie puisque contrairement au système des sociétés privées qui peuvent parfois maintenir une égalité de vote (notamment pour les coopératives), il semblerait ici que l'inégalité originelle attachée à la pondération du vote par la monnaie soit érigée en système général.
- La pratique qui consiste à maintenir l'unicité du droit de vote de chaque personne tout en le pondérant au moyen du poids (ou valeur) des rangs de préférence afin de disposer d'une échelle d'évaluation collective pour les décisions budgétaires et par extension toutes les décisions d'ordre économique et financier des organisations publiques et privées nous replace dans le champ de la démocratie. Toutefois il s'agit bien cette fois d'une démocratie effective, capable de relier les décisions politiques et juridiques aux décisions économiques et financières dans une pratique innovante de gouvernance participative. Il nous parait certain qu'une telle pratique intéressera au plus haut point l'ensemble des électeurs car elle permettra d'articuler leurs intérêts économiques et financiers avec leurs intérêts politiques et juridiques dans une forme de démocratie saine et non dévoyée qui maintient une égalité stricte entre les agents. Il devrait logiquement en découler une articulation structurée entre deux formes de droits aux fonctionnement totalement antinomique (sur le plan mathématique), à savoir le droit de vote qui se fonde sur un principe d'unicité absolue et le droit monétaire (ou droit au nombre) qui se fonde sur un principe de multiplicité absolue. Nous sommes ici dans une approche sociologique de la gouvernance qui repose sur l'action réciproque (ou interaction) entre un système de décision et un mécanisme de gestion de la valeur (ou de consensus). Cette approche sociologique de codétermination de l'infrastructure par la superstructure et de la superstructure par l'infrastructure permettrait de mettre en place des organisations véritablement holoniques et horizontales. Elle nous libèrerait de l'action unilatérale et des rapports de pouvoir propres aux organisations verticales, autoritaires, légalistes et centralisées.

Ainsi pour résumer : A) Quand on veut associer une fonction monétaire (création ou distribution) ou financière (budgétisation, allocation de ressources) à une fonction de vote, B) en maintenant une stricte égalité démocratique de la fonction (ou Droit) de vote entre tous les votants, C) et sans limiter l'exercice de la fonction monétaire à une détention préalable de ressources financières (Avoirs, Chiffre d'Affaires, Capitaux), on ne peut pas : 1. Renoncer à toute forme de pondération au prétexte de garantir l'égalité stricte des votants (exemple : les coopératives, les élections politiques) car cela rend le vote ineffectif sur le plan financier, 2. Pondérer un droit de vote par un mécanisme de droit de vote multiple lié à la détention d'un capital (exemple : les sociétés anonymes), 3. Pondérer une monnaie de vote par un mécanisme de détention d'un stock d'unités de compte liées à un prix d'acquisition soumis à la loi de l'offre et de la demande et aux aléas spéculatifs du marché (exemple : le vote quadratique sur certaines blockchains). 4. Mais il existe une solution procédurale qui consiste à pondérer les rangs de préférence d'une procédure de vote par rang en leur attribuant une valeur monétaire qui devient autoréalisatrice de la décision collective quand on lui associe un smart contract, car cela permet de concilier l'égalité des droits de vote des votants avec l'effectivité du vote en matière économique, monétaire ou financière.

https://www.erudit.org/fr/revues/socsoc/2012-v44-n2-socsoc0335/1012918ar/

https://www.persee.fr/doc/reso 0751-7971 1988 num 6 29 1277

2. <u>Générer du capital transactionnel</u>

Lorsque nous observons le fonctionnement du système économique, politique et social de notre époque, le constat qui saute aux yeux est que ce système est régi quasi-exclusivement par le principe de la verticalité qui s'incarne au travers de l'action unilatérale. De multiples exemples viennent corroborer cette observation et nous allons citer les plus significatifs afin de permettre au lecteur de mesurer l'emprise de la relation verticale dans nos systèmes. Ici il est bien évident que pouvoir signifie domination, centralisation et prescription, ce qui a conduit beaucoup de penseurs à considérer que le concept de pouvoir est intrinsèquement néfaste.

- L'acheteur dispose d'un pouvoir que l'on nomme le pouvoir d'achat. Juridiquement, cela signifie que l'acheteur dispose d'une créance sur l'ensemble de la société et que toute la société est en dette vis-àvis de cet acheteur. Sachant que la fiat monnaie dispose d'un cours forcé qui rend son acceptation obligatoire et que le refus de vente est puni sévèrement par la loi, tout acheteur dispose d'un pouvoir de contrainte sur les vendeurs dans la mesure où les vendeurs sont assujettis à une obligation de faire vis-à-vis de l'acheteur. Si l'acheteur paie le prix, le vendeur a l'obligation d'exécuter l'objet du contrat.
- Le créancier dispose d'un pouvoir de contrainte vis-à-vis du débiteur, celui de l'obliger à rembourser sa dette pour le montant et dans le délai imparti. En cas de défaillance du débiteur, le créancier peut procéder à une saisir de ses biens afin d'obtenir le paiement du capital et de l'intérêt. La mécanique du prêt à intérêt est une prise de pouvoir d'un créancier sur un débiteur car au-delà de l'apparence de la proportionnalité du taux d'intérêt au montant du capital emprunté, il se produit au niveau collectif un phénomène d'augmentation permanente des dettes lié au mécanisme des intérêts composés. Le résultat de tout cela c'est un niveau de dette incontrôlé qui rend les peuples esclaves des banques.
- Dans les contrats de travail à durée déterminée et indéterminée, les salariés sont placés « sous la subordination juridique d'un employeur » selon la formule consacrée. Le pouvoir de contrôle de l'employeur sur le salarié est donc quasiment total, tant sur les conditions de travail que sur la question des rémunérations. Ce pouvoir de contrôle s'est considérablement accentué à l'époque de l'industrie numérique en donnant la capacité à l'employeur de « tracer » (pour ne pas dire surveiller) un employé en lui collant un GPS, une pointeuse ou en l'exposant à la surveillance vidéo sur son lieu de travail. Dans les entrepôts Amazon, ce sont désormais des contremaitres robots qui dirigent des employés humains.

L'alternative à ce modèle relationnel, c'est un système de pair à pair purement horizontal dans lequel chaque agent dispose du même pouvoir que tous les autres agents. En choisissant de fonctionner sur la base d'une structure transitive d'échange et pas sur une structure binaire achat-vente, le système de paiement coopératif LS5 permet de sortir de la verticalité des rapports humains. En effet dans un tel système, il n'y a pas d'acheteur ni de vendeur, pas de créancier ni de débiteur, pas de patron ni de salarié. Comment cela est-il possible ? La réponse se trouve une fois encore dans le choix du système comptable qui fixe la règle du jeu entre les agents et propose un mode de gouvernance spécifique. Dans le système comptable du LS5, entrées sont traitées de façon égale aux sorties, les créances sont traitées de façon égale aux dettes et les donations sont traitées de façon égale aux réceptions dans la mesure où l'objectif de ce système est l'équilibre général de la balance des paiements. Chercher à maximiser une variable au détriment d'une autre ne sert à rien dans un système comptable dont l'objectif est de supprimer les soldes excédentaires et déficitaires pour faire la balance.

La notion de *juste prix* a été abondamment discutée durant tout le moyen-âge occidental. Elle a été notamment réintroduite et explicitée par Saint Thomas d'Aquin dans sa *Somme Théologique*: Le juste prix est celui qui satisfait deux espèces de justice particulière, à savoir la justice distributive et la justice commutative. Une telle définition se rapprocher de la définition d'Aristote. Dans de telles discussions, il a souvent été question de définir un type de transaction capable de respecter un « taux » ou une « proportion » idéale. Mais personne n'est arrivé à fixer une définition satisfaisante si bien que la notion de juste prix a reçu plusieurs significations contradictoires. « Le juste prix » s'étend du prix potentiel estimé à partir d'éléments considérés objectifs (coût, utilité, rareté, etc.) au prix de marché selon les auteurs libéraux puisque pour eux « c'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises ». Le juste prix a été également identifié à un substitut du prix de marché quand

il n'existe pas de marché organisé donnant une référence fiable sur le prix d'équilibre entre offre et demande. Mais toutes ces définitions semblent insuffisantes car trop attachées aux produits usuels du commerce.

Dans la comptabilité du droit d'usage, nous avons vu que le fait de traiter de manière indifférenciée entrées et les sorties, les créances et les dettes, les donations et les réceptions incite les acteurs à procéder à leur ajustement. Quand un système comptable a pour objectif l'équilibre de la balance générale des paiements, c'est l'ajustement des valeurs excessives et insuffisantes entre tous les agents qui devient le comportement valorisé au niveau du groupe. Dans une telle perspective, nous devenons capables de donner une définition systémique du « juste prix » comme étant la situation d'équilibre général dans laquelle la somme de tous les mouvements de valeur du système est égale à zéro. Une telle définition de la « justesse » nous paraît optimale tant sur le plan social qu'économique ou écologique car elle respecte la loi fondamentale de conservation de l'énergie. Il ne s'agit pas de produire d'avantage, ni de consommer mieux, mais d'atteindre le point de bascule où l'usage et la préservation primeront sur la vente et la consommation, mais également sur la gratuité et l'assistance. Comme le dit très justement Commoner, « Un repas gratuit, cela n'existe pas. Dans la nature, chaque côté de l'équation doit être en équilibre, pour chaque gain il y a un coût, et toutes les dettes seront payées un jour ».

Dire que toute richesse vient du vide et va au vide, oser affirmer que toute richesse n'est qu'une expression ou une manifestation du vide, cela reviendrait assurément à donner un nouveau statut au réel. Il existe en effet quelque chose de plus réel que le temps réel qui semble avoir retenu l'attention de nos contemporains, c'est l'existence de ce potentiel de création universel que l'on appelle Energie Libre, Potentiel Thermodynamique, Etat stable, Samadhi (état de conscience éveillé et non perturbé par le mouvement de la pensée), Flow...etc. L'objectif d'un système comptable équilibré est de redonner une lisibilité au vide afin de comprendre que ce réservoir d'écritures spontanées, corrigées, déplacées, annulées, permet de rendre compte du fait que le réel est toujours en activité, toujours en interdépendance et jamais là où on le croit. Si l'on y prête bien attention, nous pourrions dire que ce vide possède une forme, qui est celle du cercle fermé (the closing cercle of life) qui est le nom du livre de Commoner présentant les quatre lois fondamentales de l'écologie. Dans son livre, l'auteur en appelle à l'action sociale pour boucler le cercle de la vie, afin que nous puissions « restituer à la nature les richesses que nous lui empruntons ». Elle repose sur la volonté d'une gestion systémique des richesses.

La diversité favorise l'équilibre et est favorisée par lui. Ce que nous dit Commoner, c'est que rien dans le monde n'est gratuit. Puisque l'écosystème global est un tout connecté, que rien ne peut y être gagné ou perdu, et qu'il n'est pas sujet à une amélioration d'ensemble, tout ce que l'effort humain en extrait doit être remplacé, restitué, réparé, reconstitué. Le paiement de ce prix ne peut être évité, il peut seulement être différé dans le temps. La valeur zéro ne fonctionne pas comme une valeur instanciée (dans laquelle tout serait gratuit, donné, offert comme l'ont sans doute cru certains adeptes de la charité chrétienne) mais elle fonctionne comme une valeur algébrique au sein d'un système comptable dont il convient de comprendre la structure. Le pouvoir de ce système comptable est de permettre aux agents de développer des relations d'échange purement horizontales dans lesquelles la monnaie devient une pure activité scripturale et donc temporelle de programmation des activités au sein d'un canal collectif de paiement. La fonction de ce système comptable et pourrait-on dire sa valeur, c'est de se constituer sous la forme d'un capital transactionnel qui diffère du capital productif en ce qu'il s'adresse à tous les agents indépendamment de leur niveau de richesse initiale. Pour le dire d'une manière plus technique, cela consiste à introduire la méthode des systèmes multi-agents dans la gestion du capital.

A chaque fois qu'une ou plusieurs organisations utiliseront le système de paiement coopératif et sa comptabilité d'ajustement, cela se traduira par la création d'un nouveau capital transactionnel. Ce qui caractérise le capital transactionnel, c'est sa capacité à spécifier les transactions sans recourir à de la monnaie et uniquement sur la base du prix de ce que l'on veut donner, recevoir et rendre. Peut-être que « monétiser » signifie finalement se donner la capacité à échanger des produits et des services sur la seule base du prix. Peut-être que ce prix est « juste » dès lors que la somme algébrique de l'ensemble des mouvements de valeur est égale à zéro. Peut-être que finalement il n'est pas nécessaire de faire bouger de la monnaie d'un point A vers un point B si l'on prend conscience que la monnaie consiste en une relation chiffrée entre un point A et un point B. Peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'accumuler des stocks considérables de monnaie dans nos coffres pour pouvoir échanger si nous disposons déjà entre nous d'un capital monétaire infini qui perdure tant que nos relations sont ajustées. Passer d'une logique comptable centrée sur les nœuds, les postes, les agents, à une logique comptable centrée sur les flux, les relations et les vecteurs, puis passer de ces deux logiques comptables vers une troisième logique centrée

sur le système, l'information et les objectifs, c'est quitter les habitudes cognitives de la comptabilité simple et double pour oser un saut dans l'abstrait, dans le pouvoir collectif de la comptabilité écologique.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Juste_prix

https://www.ecolandscaping.org/01/developing-healthy-landscapes/climate-change/the-four-laws-of-ecology/

3. Voter en utilisant de la monnaie

La proposition de valeur de la monnaie numérique, c'est son contenu programmatique qui permet de créer une infinité de fonctionnalités sans aucune base matérielle. Il s'agit là d'une rupture par rapport aux monnaies matérielles régies par la masse et qui sont toujours monofonctionnelles, ou pour le dire autrement qui sont toujours réduites aux trois fonctions monétaires définies depuis Aristote : instrument d'échange, unité d'acompte et réserve de valeur. Toutefois, l'intérêt de la notion de fonctionnalité ne réside pas seulement dans les nouveaux services rendus par la monnaie numérique qui devrait connaître la même mutation que celle qui existe entre un téléphone filaire (mono fonctionnel) et un smart phone (omni fonctionnel), mais elle se situe également dans le développement des fonctions mathématiques de gestion de la valeur qui conduit à une gestion algorithmique des opérations monétaires basée sur l'image des variations des nombres. Si l'on se place dans l'approche méthodologique de la monnaie infinitésimale, les deux principales fonctions mathématiques que l'on utilise sont les fonctions de dérivation de la valeur et les fonctions d'intégration de la valeur. En effet ces deux fonctions sont fondatrices du calcul infinitésimal. Or le calcul infinitésimal possède selon nous de fortes vertus sociologiques et écologiques car il égalise les valeurs tout en les soumettant à un principe d'économie.

Quand on étudie les émissions monétaires sur la blockchain, il est intéressant de constater que dans un système off-chain, la monnaie est toujours monofonctionnelle donc réduite à sa seule fonction d'unité de compte. A contrario, quand on travaille on chain, on se donne les moyens de créer des monnaies multifonctionnelles. La valeur de la monnaie numérique se fonde sur trois facteurs qui sont la quantité des fonctions, la qualité des attributs et les résultats obtenus dans le monde réel par rapport aux objectifs que l'on se donne. Dans une telle perspective, la monnaie devient un instrument de gouvernance dont l'utilité dépasse de très loin les seules raisons économiques et financières dans lesquelles on l'a cantonné durant des siècles. Il en découle une règle fondamentale : pour appréhender la création d'une monnaie multifonctionnelle, il convient de quitter l'approche classique qui scinde le politique (régulateur) et l'économique (l'utilisateur) pour une approche qui pense la gestion de la monnaie et la décision collective comme un seul et unique système de gouvernance.

Puisque la monnaie est en train de devenir numérique et que ses fonctions dépasseront de loin celles d'une simple unité de compte, nous devons réaffirmer la souveraineté et la transcendance de l'humain sur toute forme de pouvoir politique, économique, technique ou religieux qui cherchent à le définir.

Cela conduit à proposer un nouveau système de gouvernance qui se fonde sur l'action réciproque de l'infrastructure sur la superstructure et de la superstructure sur l'infrastructure. Son principe est de conférer à chacun un droit infini au nombre (monétaire) qui est également un droit unique de vote. Il existe un rapport de cause à effet entre l'unicité du droit de vote et l'infinité du droit au nombre (la monnaie étant l'expression collective du nombre): le droit infini du peuple au nombre se présente comme une unicité de droit de vote, puisque l'un de chaque homme, son nombre, est la grandeur continue qui est à l'origine de toutes les valeurs discrètes que nous produisons, distribuons, échangeons, et consommons sous la forme des unités de compte monétaires. Le droit de vote est une unité conçue comme l'incommensurable d'une autre, l'incomparable d'une autre, seule solution pour résister à toute tentative d'assimilation, de nivellement, d'uniformisation, de limitation, de domination, de corruption. A l'inverse, la capacité monétaire (ou droit au nombre) est par essence infinie, ce qui lui donne la capacité de servir de ressource pour la production de toute chose finie. Le paradoxe de l'infini étant qu'il égalise chaque homme avec tous les hommes en garantissant à chacun le plein exercice de sa puissance et l'espace pour l'accomplissement de ses projets dans tous les domaines de son choix.

En opérant la jonction entre la monnaie et le vote, le but de ce nouveau système de gouvernance est de fournir les fondements d'une pratique de démocratie économique et politique universelle.

Seule la dimension universelle permettra de rendre la monnaie inscriptible par tous ceux et celles qui veulent la produire, la distribuer et l'échanger aux fins d'utilisations qu'il leur appartient de choisir. Placée dans cette optique de la décision individuelle et collective, la monnaie n'est plus seulement le représentant des rapports

de production et d'échange économique, mais elle est également le représentant des rapports d'expression et de représentation sociale qu'elle signifie. Cette extension des approches monétaires classiques permettra de replacer les pratiques monétaires dans le champ de production des valeurs sociales en faisant le lien avec le fonctionnement de la démocratie et les questions relatives à l'allocation des ressources au sein des communautés humaines dans lesquelles chacun devrait pouvoir faire des propositions, les soumettre à la discussion, les enrichir collectivement et participer à des votes permettant de les valider, de les rejeter et de les réaliser. Cette définition procédurale de la gouvernance est celle proposée par le Welfare Engineering.

Il convient de s'apercevoir qu'il existe actuellement une intense spéculation sur tous les actifs soumis à la loi du marché de l'offre et de la demande, et plus particulièrement sur les tokens de gouvernance. La spéculation sur les tokens de gouvernance menace de détruire les fonctions d'usage de base (et notamment les fonctions de vote) de ces tokens de gouvernance pour en faire de pures valeurs d'échange et de spéculation. Face à de telles dérives qui sont finalement la norme dans une économie de marché capitaliste, la bonne réponse ne consiste pas à chercher vainement à interdire la spéculation, mais elle sera plutôt de chercher à l'écraser par une puissance de spéculation financière encore plus importante qui sera structurée collectivement pour défendre et promouvoir la vocation démocratique première des tokens de gouvernance et leurs fonctions de vote.

https://www.coinhouse.com/fr/blog/actualites/les-tokens-de-gouvernance-vont-ils-tuer-la-defi/

https://businessdynamite.xyz/cryptomonnaie/definition-jeton-gouvernance/

Spéculer dans le sens classique, c'est anticiper la valeur d'un actif, son cours futur afin de réaliser un gain financier. Par extension, la théorie économique justifie la spéculation par le fait qu'elle permet de pourvoir au besoin de liquidité des systèmes d'échange. Ce type de spéculation est aujourd'hui une pratique courante mais elle reste éminemment problématique en raison des perturbations qu'elle provoque sur les marchés. Les manipulations sur les cours semblent devenir monnaie courante chez les plus grands acteurs économiques. Ne serait-il pas alors possible de revenir à une signification plus satisfaisante de la spéculation afin d'orienter cette activité réflexive vers d'autres finalités que celles de l'enrichissement individuel et de la démesure ?

Spéculer c'est réfléchir (si nous revenons au sens étymologique du miroir) et c'est se projeter. Nous proposons donc un type nouveau de spéculation beaucoup plus structurée et puissante dans laquelle ce n'est plus l'anticipation de l'individu mais la décision de la collectivité qui sert de base à l'activité de spéculation. Ainsi il ne s'agit plus d'anticipations individuelles auto-réalisatrices mais de décisions collectives auto-réalisatrices.

Le cœur de cette nouvelle pratique se situe selon nous dans les décisions budgétaires. En effet, le vote du budget est au cœur de l'exercice du pouvoir dans les organisations publiques et privées. Historiquement les parlements se sont constitués pour voter des budgets de fonctionnement par l'affectation des recettes fiscales. Dans les organisations privées comme les grandes compagnies, c'est le vote sur l'affectation des bénéfices (distribution sous la forme de dividendes / augmentation de salaire, / investissement) qui est le centre du sujet des assemblées générales et des conseils d'administration. Identifier les pratiques des organisations propices à l'émission des monnaies démocratiques est une étape importante qui nous permet de contextualiser ces pratiques au moyen d'un exemple de référence qui concerne tous les types d'organisations dans le monde.

Il devient alors aisé d'appliquer au vote du budget participatif le principe de gouvernance basé sur la pondération des rangs de préférence des procédures de vote qui a été décrit dans le paragraphe précédent. Un tel principe de gouvernance est par sa nature pertinent pour le système de paiement coopératif.

Si l'on considère que chaque agent est titulaire d'un unique droit de vote qui prend la forme d'un token signature à valeur unique (comme un NFT) et à usage illimité (comme un utility token), la pondération monétaire des rangs de préférence des procédures de décisions budgétaires aboutit à conférer à chaque token signature unique de gouvernance un pouvoir de projection financière illimitée. Ce pouvoir, s'il est mis en œuvre au travers d'un smart contract, permet potentiellement de doter chaque électeur d'un pouvoir de création monétaire encadré par la procédure de décision collective sur le budget de l'organisation. La monnaie-image générée par le vote est elle-même une monnaie à usage unique (donc une monnaie fondante) dont l'usage est corrélé à la production ou à l'échange de biens et de services. Nous retrouvons ici en pratique la parfaite définition d'un droit d'usage monétaire tel que nous l'avons expliqué et analysé dans tous ce contrat.

Dans la réflexion pour mettre en place une monnaie démocratique, nous pensons qu'il existe deux voies possibles : la première est politique et consiste à changer le fonctionnement des institutions centralisées. La seconde est juridique et consiste à initier de nouveaux usages et de nouvelles pratiques basées sur la loi. Cette seconde approche nous semble bien plus satisfaisante que le première car elle est beaucoup plus pragmatique, pacifique, et repose essentiellement sur l'initiative citoyenne décentralisée. Revenant aux propos de l'introduction de ce contrat, nous pensons que la véritable révolution à venir consistera à diversifier les statuts juridiques de la monnaie afin de répondre aux différents besoins et demandes de développement économique, écologique et social auxquels les structures de financement bancaires centralisées ne répondent pas.

Pourquoi chercher à diversifier les statuts de la monnaie ? Pour répondre à une telle question, nous devons partir du statut des biens eux-mêmes. Les biens peuvent recevoir quatre statuts différents :

- Biens privés
- Biens de clubs
- Biens publics
- Biens communs

L'idée fondamentale qui plaide en faveur d'une diversification des statuts de la monnaie est simple : quand on veut financer un type de bien (par exemple un bien public), le statut de la monnaie doit correspondre au statut du bien à financer. Par exemple, chercher à financer des biens publics avec de la monnaie privée est une source de difficulté infinies, tenant à plusieurs facteurs tels que le fait que les activités d'intérêt général ne sont pas soumises à la contrainte de la rentabilité qui prévaut dans le financement privé, ou tenant au fait que les biens publics ne sont pas susceptibles d'une appropriation exclusive comme cela est le cas pour les biens privés. Autre exemple, le fait d'utiliser la monnaie privée dans le financement des sports (biens de clubs) a abouti à une financiarisation sans précédent du monde du sport souvent aux antipodes des valeurs vivantes du sport.

Il semble assez clair que de nos jours, la monnaie n'est conçue qu'au travers d'un seul statut, celui des biens privés, et ce mouvement de privatisation sans limite pose de nombreux problèmes pour les biens qui ne sont pas privés. Par exemple dans la gestion de nos ressources qui relèvent des communs, l'approche exclusive et rivale de la monnaie privée est en train de provoquer des catastrophes sociales et écologiques sans précédent. Cela est d'autant plus vrai que la monnaie privée se confond avec un bien consommable au premier usage, ce qui n'encourage absolument pas ses utilisateurs à privilégier un comportement basé sur la préservation des ressources. Savoir identifier les différents statuts des biens et savoir leur associer une forme monétaire ayant des caractéristiques statutaires analogues constitue donc un exercice de la plus haute nécessité.

Tous les biens peuvent être classés selon leur exclusivité et leur rivalité :

- D'accord, commençons par les produits exclusifs et rivaux. Cette intersection représente des biens privés tels que la nourriture, les vêtements, les voitures et d'autres biens de consommation. Le pain, par exemple, est une ressource rare qui peut amener les gens à se faire concurrence. Une personne sera exclue de l'obtention de pain si elle n'est pas disposée à le payer à son prix.
- En ce qui concerne les produits exclusifs et non concurrents, nous nous retrouvons avec des produits de club tels que le divertissement (cinéma), le sport (club de foot), le jeu (loto sportif), la culture (musée), les parcs et les réserves naturelles, la télécommunication (télévision), le transport (autoroute). Tous ces biens excluent les personnes qui ne veulent pas la payer, mais ce ne sont pas des biens rivaux car l'utilisation par une personne ne réduit pas la capacité d'utilisation pour les autres.
- Alors, qu'en est-il des biens non exclusifs qui sont de nature rivale? Cette intersection représente des biens communs que l'on peut identifier à l'ensemble des ressources telles que le poisson, le bois ou l'eau. Tout le monde a accès à ces ressources, mais il existe une concurrence inhérente lorsqu'il s'agit de les collecter en raison d'une éventuelle surutilisation ou de congestion. Le but d'un commun consiste donc à mettre en place des règles de gestion de la ressource afin que celle-ci devienne une ressource durable ce qui nécessite d'abandonner la rivalité pour la coopération et le mutualisme.
- Passons maintenant aux biens non exclusifs et non concurrents. C'est là que les biens publics entrent en jeu. Certains biens publics sont matériels (tels que les infrastructures) mais la plupart consistent en biens immatériels (la justice, l'éducation ; la santé, la sécurité) qui prennent la forme de services publics. Nous n'avons pas à les concurrencer et nous ne pouvons pas en être exclus, que ce soit en étant exclus ou en n'appartenant pas à un groupe spécifique de personnes.

En économie, un bien public est un bien qui est à la fois non excluable et non rival, de sorte que les individus ne peuvent pas être exclus de l'utilisation, et l'utilisation par un individu ne réduit pas la disponibilité pour les autres. Un bien public peut également être utilisé simultanément par plus d'une personne.

La monnaie doit avoir les mêmes caractéristiques statutaires que le bien qu'elle sert à financer. Les quatre statuts juridiques possibles des biens se prolongent naturellement dans quatre statuts juridiques possibles pour la monnaie, telle est l'idée que nous défendons. La question des statuts juridiques possibles de la monnaie est bien plus fondamentale que les autres questions habituellement traitées telles que celle sur les fonctionnalités monétaires ou celle sur l'accroissement de la masse monétaire. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons tenter de définir les caractéristiques statutaires d'une monnaie privée, d'une monnaie de club, d'un commun monétaire et d'une monnaie publique, sachant que le plus important serait le commencer à diversifier les statuts de la monnaie ainsi que nos modes de financement pour les adapter aux biens à produire.

Monnaie privée

Historiquement, la monnaie est la propriété de l'émetteur, ce qui renvoie à la figure du Prince et de la Banque. Le paradoxe est que l'Etat qui a toujours délégué le pouvoir de création monétaire à des personnes privées (physiques ou morales) n'a jamais été en mesure de revendiquer une réelle propriété de l'instrument monétaire, quand bien même la monnaie en circulation est considérée comme sa monnaie parce qu'elle porte en filigrane les symboles du régalien. La banque de France tout comme la banque centrale européenne tout comme la banque fédérale américaine sont des sociétés anonymes, et nous savons que les gouverneurs des banques centrales disposent d'une totale autonomie de décision par rapport aux gouvernements élus.

Il découle de cet état des choses historiques que les monnaies dites régaliennes ont un statut de monnaies privées et pas de monnaies publiques. Il s'agit d'un paradoxe assez déconcertant qui pourrait suffire à expliquer les difficultés financières chroniques dans lesquelles se trouvent tous les Etats actuellement. Les monnaies privées sont distribuées au sein d'un « permissioned network » dans lesquelles les banques se réservent le droit de sélectionner les clients de leurs choix, d'ouvrir et de fermer les comptes de leurs choix, d'accorder les financements de leurs choix, d'obliger à l'utilisation des instruments de paiement de leurs choix, de fixer les règles d'enregistrement comptable de leurs choix, de mener des politiques d'investissement court et moyen terme de leurs choix, sans jamais être obligées de rendre des comptes à qui que ce soit. Il en découle une absence quasi-totale de liberté économique et financière pour la quasi-totalité des agents économiques, hormis quelques agents très importants qui pour la plupart sont capables d'ouvrir leurs propres banques commerciales.

Le système de la monnaie privée est un système éminemment centralisé dans lequel les banques centrales disposent d'un pouvoir exorbitant de création monétaire et de détermination des taux d'intérêt sur le crédit. L'attraction qu'exerce la monnaie privée sur les agents malgré son absence totale de valeur intrinsèque provient probablement du fait qu'elle est perçue comme un outil d'appropriation de toute chose. De ce fait tous les agents concourent pour se l'approprier même si cela se fait le plus souvent au détriment des autres agents. Le caractère exclusif de la monnaie privée explique que chacun tente de la soustraire au regard d'autrui, et de facto l'une des caractéristiques les plus fondamentales de la monnaie privée est l'opacité. Le secret bancaire est le pilier fondamental de la monnaie privée et c'est elle qui permet à l'iniquité et à la fraude de prospérer partout dans le monde. Finalement le régime du « secret de la vie privée » pourrait se ramener à cette seule question : Consentez-vous à perdre tout pouvoir sur la monnaie si l'on vous permet d'en faire ce que vous voulez dans le plus grand secret ? Cette question est fondamentalement une question qui porte sur l'utilité et l'équité des opérations et des décisions monétaires. C'est une question à laquelle les contrôles et les audits comptables ne savent pas répondre car ces surveillances ne portent que sur la forme et jamais sur le fonds des opérations.

Il existe actuellement une tendance dans la blockchain à considérer que la « privacy » serait la garantie des libertés économiques et monétaires des individus. Selon les défenseurs de cette approche, la monnaie privée décentralisée serait la meilleure solution pour protéger les individus face aux manipulations de toutes sortes que les Etats et les banques exercent sur les devises, elle serait un rempart contre les tentatives d'intimidation et de menaces auxquelles les Etats ont de plus en plus recours afin d'imposer leurs visions des choses aux individus. Dans une telle perspective, la monnaie privée décentralisée serait l'équivalent numérique du « cash » non traçable et non contrôlable ce qui explique pourquoi les Etats et les banques font tout ce qui est en leur pouvoir afin de combattre et d'interdire ce type de monnaie qui leur fait une concurrence directe. L'un des arguments souvent invoqués par les Etats est que les monnaies numériques privées seraient des instruments de

financement du terrorisme, comme si les Etats voulaient conserver le monopole du financement du terrorisme au moyen traditionnel du cash... Renvoyant dos à dos les tenants de la monnaie privée centralisée et décentralisée, nous allons proposer dans ce chapitre des statuts juridiques alternatifs qui nous semblent plus pertinents si l'objectif recherché consiste à la fois en un progrès des libertés et des responsabilités des agents. Le problème de la monnaie privée est qu'elle ne considère que la dimension économique et que son champ d'utilisation pertinent ne concerne que le financement de la production et de l'échange des biens « privés » de grande consommation dont on sait aujourd'hui qu'ils ne suffisent pas à créer un bonheur durable.

La monnaie privée est l'instrument central du fonctionnement du marché. Celui-ci organise la concurrence entre les agents économiques qui sont en compétition permanente pour l'achat et la vente de marchandises. Il est intéressant à ce titre de relever que la monnaie privée possède la même nature que les biens qu'elles sert à acquérir, celle d'une valeur « consommable » au premier usage. Dans le modèle de la société de consommation de masse basée sur la croyance dans la gratuité des ressources et leur caractère infini, la monnaie privée est l'instrument parfait pour une exploitation et la destruction illimitée des ressources sociales et naturelles. C'est ce manque de réciprocité sociale et environnementale, facteur d'injustice générale qui est de plus en plus dénoncé et qui pourrait remettre en cause la prééminence du fonctionnement basé sur la monnaie privée et des marchés. En terme juridique, consommer un bien signifie l'aliéner, ce qui peut autant dire exclure les autres de sa propriété et de son usage que de s'exclure soi-même de sa propriété et de son usage. La « privacy » ne garantira plus aucun droit si toutes les ressources nécessaires à la vie sur terre sont détruites par une exploitation éhontée ayant pour toile de fond la recherche du profit et la volonté d'accaparement illimitée. Or à ce jour nous voyons bien que tant que les organisations publiques et privées resteront des utilisateurs de monnaie privée, leur rapport aux questions du développement durable ne sera pas transformé parce que ces agents ne cesseront jamais de privilégier la recherche de la rentabilité maximale et de la capitalisation maximale sur toute autre forme de considération liée par exemple à la publication de l'impact carbone de leurs activités.

La dimension privée de l'économie se fonde sur les bien exclusifs et rivaux, ce qui l'amène à célébrer l'égoïsme et l'avarice comme des vertus. Depuis Adam Smith, beaucoup de libéraux estiment que seule l'efficacité du marché permet la satisfaction du plus grand nombre. Bien que moraliste, Adam Smith considère que l'égoïsme de chacun conduit par la satisfaction de son intérêt à un équilibre. Autrement dit, "la recherche des intérêts particuliers aboutit à l'intérêt général". C'est ce que la postérité a retenu sous le nom de "mécanisme de la main invisible", expression célèbre qu'Adam Smith n'utilise pourtant qu'une fois dans son œuvre. L'État n'a donc pas à intervenir sur le marché puisque celui-ci se régule naturellement. Il doit se cantonner à des fonctions dites régaliennes (armée, police, justice) pour protéger les citoyens des violences et des injustices. On voit donc que la monnaie privée s'oppose frontalement à la monnaie publique comme l'eau s'oppose au feu. La meilleure manière de garantir le libre exercice de l'égoïsme et de l'avarice individuel est la mise en place de l'opacité juridique et technique des transactions appelée « confidentialité ». Le secret bancaire tout comme le cryptage des transactions se rattachent à une conception privatiste de la monnaie. Toutes les carences observées dans le développement durable proviennent de méfaits commis par des personnes qui peuvent nier indéfiniment avoir commis de tels actes parce que le secret bancaire les protège. Des décisions qui conduisent à la destruction de millions d'hectares d'arbres, qui polluent les océans, qui privatisent les accès aux ressources les plus essentielles, qui maintiennent des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes, qui conduisent à la destruction des infrastructures et entretiennent l'inculture sur laquelle prospère la violence ne peuvent perdurer que parce que l'on ne veut pas répondre à la question : « Où va l'argent ? ». Aujourd'hui nous considérons l'argent comme un bien exclusivement privé et c'est dans cette opacité que se situe le problème.

- Monnaie de club

Rangée dans la catégorie des « monnaies virtuelles », la monnaie de club est une catégorie monétaire qui regroupe selon nous tous les utility tokens et les points de fidélité. Nous sommes là avec des monnaie exclusives (les avantages exclusifs des clubs d'achats) mais non rivales au sens où les agents ne doivent pas être en concurrence les uns avec les autres pour les obtenir. Les monnaies de clubs représentent donc les monnaies de certains groupements qui l'utilisent comme un instrument d'identification et de rassemblement. Les monnaies de club sont très prisées de nos jours comme instruments de mobilisation des communautés. On peut les considérer dans leur majorité comme des bons d'achat permettant d'accéder à des biens et des services. Ces monnaies de club ont une importance considérable dans l'économie marchande du XXI ème siècle. Selon

l'enquête mondiale sur les programmes de fidélité du premier trimestre 2022, le marché des programmes de fidélité devrait croître de 12,6% sur une base annuelle pour atteindre 142636,8 millions de dollars en 2022.

A ce jour, on observe que la plupart des monnaies de club se constituent au travers de systèmes d'échange centralisés, ce qui explique que leur infrastructure privilégiée ne soit pas la blockchain publique mais plutôt la blockchain privée de type hyperledger. Cette caractéristique semble partagée par les programmes de points de fidélité et par les utility tokens qui sont pour la plupart émis par des compagnies privées. Les utilisateurs des utility tokens et des points de fidélité ne disposent en général d'aucun pouvoir de gestion au sein des réseaux construits sur les monnaies de club, leur seul pouvoir reconnu étant d'utiliser ces monnaies de club afin d'accéder aux biens ou aux services dont elles sont le promoteur. Cela explique une autre caractéristique des monnaies de club : il s'agit de monnaies d'usage spécifique (restreint) et pas de monnaies d'usage général (libre). Elles ne peuvent être utilisées que dans le réseau qui les a produites et pour la communauté qui leur est destinée. Le champ d'utilisation d'une monnaie de club est étroitement corrélé au bien de club qui constitue sa seule et unique promesse de valeur, ce qui explique certaines législations interdisant l'émission d'utility tokens sur des biens ou des services à venir. Il découle de tout ceci que la monnaie de club prend généralement la forme d'une monnaie fondante (son temps d'usage est limité) et d'une monnaie utilisable une seule fois.

La monnaie de club possède son propre mode de financement que l'on appelle le crowdfunding ou financement de la foule. Le financement participatif, ou sociofinancement, ou financement communautaire, est un outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plateforme internet et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. Les porteurs de projet souhaitant collecter des fonds pour une initiative personnelle, professionnelle, ou bien communautaire, peuvent être des entreprises, des associations, des particuliers, etc. Toutefois on retrouve une forte correspondance avec les biens de clubs, dans la mesure où le financement participatif sert aujourd'hui principalement à financer des projets d'ordre artistique, sportif, innovant ou caritatif. Ce mode de financement se fait sans l'aide des acteurs traditionnels du financement, il est dit désintermédié. L'émergence des plateformes de financement participatif a été permise grâce à internet et aux réseaux sociaux, complétant ou remplaçant la traditionnelle offre de crédit bancaire. Le financement participatif comprend différents secteurs tels que le don (avec et sans récompense), le prêt (sans intérêt, avec intérêt ou avec obligation) et l'investissement (en capital ou en redevance). Le principe communautaire du financement participatif consiste à rechercher l'adhésion de sa communauté sur son projet afin qu'un nombre important de personnes investisse une toute petite somme, générant ainsi un capital qui sera le multiple du nombre de contributeurs.

La dimension inclusive des monnaies de club offre un potentiel de développement considérable pour de nouveaux types d'échanges à forte valeur sociale et pas seulement économique. Un exemple pourrait être les points de fidélité. Il est parfois dit dans certaines philosophies de vie « qu'il faut donner pour recevoir ». Dans l'économie classique, le paiement/don d'argent se fait contre un actif économique ou financier, selon des règles dites de marché. Serait-il ainsi envisageable de créer une « monnaie », un actif monétaire dual, dont le paiement d'un bien ou d'un service, se fasse dans un échange bilatéral d'actif monétaire, ou complémentaire d'actif monétaire. Concrètement, vous allez à la pizzeria, vous payez à la fin de votre repas votre pizza en euros selon des modalités classiques, vous avez la possibilité de payer avec des actifs monétaires institutionnelles dédiés, des jetons, des bons points, pour le service du restaurant, ou d'en recevoir comme client agréable. Ces jetons complémentaires étant par exemple distribués à l'origine en « Air Drop », ou monnaie hélicoptère, par les états en coordination avec les banques centrales aux particuliers et commerçants. Dans cet exemple, l'axe de dualité de l'échange pourrait être monétisable en argent de référence euros, que si un certain nombre de « Match » entre bons points/jetons reçus et bons points/jetons donnés, pouvaient s'exprimer, dans un équilibre complémentaire des échanges marchands. La relation économique classique s'ouvrant ainsi sur des dimensions différentes dans une dualité de rapports commerciaux et économiques complémentaires. Il va de soi que la dimension de satisfaction réciproque dans la relation commerciale, pourrait s'étendre à des dimensions environnementales, à des dimensions de perception de qualité, à des dimensions humaines et sociales.

Par leur capacité à devenir des instruments d'inclusion et d'intégration sophistiqués, nous pouvons comprendre ainsi, que les monnaies de club, ouvertes à des dimensions de monétisation complémentaires des échanges, selon des axes par exemple ESG (Environnement, Social, Gouvernance), ouvrent une forme de vision spectrale de l'échange économique, et s'échanger des spectres de fréquences économiques différents, c'est ainsi s'échanger des ondes, et des énergies, selon la définition physique (voir par exemple les définitions des

transformations de Fourrier sur Wikipedia pour les plus curieux sur ces thèmes). Chacun possède le pouvoir de donner à la monnaie les couleurs et les qualités qu'il souhaite promouvoir dans la société. Les nouvelles technologies monétaires proposeront-elles de nouveaux jeux d'échange d'énergie ? Cela est tout à fait probable. Par les nouvelles technologies, une nouvelle mise en perspective de la nature de la monnaie se dessine pas à pas. Est-ce que Bitcoin, Ethereum, Hyperledger, seront aux monnaies digitales, un acte fondateur de transformations monétaires et technologiques encore plus profondes structurellement, cela est très probable. Existe-t-il aujourd'hui des technologies monétaires conçues par conception pour s'échanger des actifs monétaires au sens strict, voir des actifs monétaires ondulatoires, pas « granulaires » ? La monnaie de club répond au besoin profond de manifester les qualités et les quantités de la richesse. Dans cette période où il se dit dans différents milieux du renseignement militaire, et sous différents drapeaux, que le nerf de certaines guerres est le rapport de force entre des zones monétaires concurrentes, existantes ou en construction, et que de trouver des raisons pratiques de se faire la guerre, et ensuite assez aisée, il serait peut-être de bon ton, de réfléchir à d'autres perspectives monétaires pour l'humanité : celles de relations basées sur la paix.

- Monnaie publique

Définie comme un bien non exclusif et non rival, la monnaie publique est un idéal à atteindre car elle n'a jamais existé réellement dans l'histoire. La monnaie publique représente selon nous la monnaie parfaite : si son régime s'aligne sur celui des biens publics, il s'agit d'une monnaie pouvant être utilisée simultanément par plusieurs personnes, d'une monnaie qui ne se détruit pas au premier usage, d'une monnaie qu'il est impossible de thésauriser (cela ne servirait à rien), d'une monnaie accessible à toutes les personnes, d'une monnaie démocratique et relevant d'une organisation autonome, d'une monnaie qui ne peut être ni altérée ni soumise à l'hétéronomie d'une loi qui lui est extérieure, d'une monnaie purement scripturale et symbolique qui ne tombe plus dans le piège de la substantiation, d'une monnaie de compte permettant aux personnes de gérer des relations chiffrées basées principalement sur le principe de réciprocité, d'une monnaie servant autant les dimension économique que les dimensions écologique et sociale, d'une monnaie que l'on ne peut dissimiler, cacher, qui est totalement visible, traçable et pour cette raison incorruptible. La monnaie publique pourrait naître par une question : si l'on vous accordait un pouvoir de création monétaire (et si l'on vous garantissait l'exercice de l'ensemble des libertés monétaires qui lui sont associées), accepteriez-vous que votre situation et vos opérations financières soient rendues publiques ? Conférer un caractère public à la monnaie serait à la fois reconnaître la liberté économique de chaque agent mais également sa responsabilité, ce qui aboutit à la réalisation de la justice sociale. Or la condition sine qua non de la réalisation de la justice sociale, c'est la lumière de la vérité rendue possible par le fait que la monnaie devienne publique et fasse donc l'objet de publicité. La visibilité de la monnaie constitue selon nous le vrai point de basculement et de différenciation avec les pratiques de la monnaie privée basée sur le secret, l'opacité, l'irresponsabilité et l'exclusion des autres.

Il existe une confusion fâcheuse au sujet des biens publics basée sur l'idée qu'il s'agirait des biens de l'Etat. Et l'on cite comme exemple pour appuyer une telle idée les jardins publics, les écoles publiques, ou les hôpitaux publics. Dans la modalité de leur utilisation, ces biens répondent à la définition de la non-exclusivité et de la non-rivalité. Mais dans la modalité de leur gestion il n'en est rien. En effet, les biens de l'Etat sont des biens ayant fait l'objet d'une collectivisation qui sont gérés par des représentants élus (personnel politique) ou non élus (personnel fonctionnaire). Les biens de l'Etat n'appartiennent ni à chaque personne ni à toutes les personnes qui possèderaient sur eux un pouvoir de gestion ou de décision, mas ils appartiennent à la collectivité, une entité abstraite, et ils sont gérés par des représentants. Or quand on passe du domaine économique au domaine politique, la richesse fondamentale n'est plus l'argent mais le pouvoir. Et quand on analyse le pouvoir comme un bien immatériel, on s'aperçoit assez vite qu'un tel bien possède toutes les caractéristiques d'un bien privé : le pouvoir ne se partage pas, il est personnel, il est exclusif et rival. Cela signifie donc que toutes les institutions étatiques dans lesquelles prédominent les relations de pouvoir fonctionnent en réalité comme des organisations privées, et le fait qu'elles disposent de pouvoirs exorbitants tel que celui de faire des lois qui s'imposent à tous explique en grande partie le niveau de centralité et de verticalité extrême de ces institutions. La démocratie représentative utilise la raison de la chose publique pour conférer de la légitimité aux décisions prises par ses représentants, mais elle n'en demeure pas moins un gigantesque système de gestion privée des biens. Nationaliser un bien revient bien souvent à remplacer un pouvoir politique par un pouvoir économique, ce qui dans tous les cas aboutit à une pratique basée sur l'exclusion et la rivalité.

Actuellement seule la blockchain publique, quand elle fonctionne comme un « unpermissioned network » se rapproche d'un statut de monnaie publique. Dans une blockchain publique, n'importe qui peut procéder à des transactions sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à un tiers de confiance. N'importe qui est libre de participer aux activités de validation des transactions du réseau (minage). N'importe qui peut lire, écrire et auditer les activités en cours sur le réseau d'échange, ce qui aide une blockchain publique à maintenir sa nature autonome. N'importe qui peut participer à l'administration du réseau en occupent une place plus ou moins importante dans l'organisation. Toutefois il convient d'observer que les blockchains publiques sont des propositions de valeurs ou des offres technologiques complètement configurées par leurs fondateurs. Dans une blockchain telle que Ethereum, c'est le fondateur Vitalik Buterin qui pend la quasi-totalité des décisions les plus importantes capables de modifier en profondeur le fonctionnement du réseau d'échange décentralisé. Les utilisateurs n'ont généralement aucune emprise sur les choix fondamentaux tels que le type de consensus, le mode de gouvernance, le nombre de tokens émis, le type de structure juridique créée pour la gestion... Même si elles portent le nom de blockchains publiques, de telles organisations financières possèdent en réalité une semivisibilité sur leurs situations et leurs opérations. Par exemple, si des personnes réalisent des profits colossaux en faisant du trading sur Bitcoin, le fait de pouvoir travailler on chain et off chain permettra à beaucoup de se soustraire à une traçabilité continue de leurs opérations. Par conséquent il n'est pas possible en regardant l'indice de profit de ces personnes d'accéder à chaque décision, chaque achat chaque vente, chaque transaction, chaque action commerciale, chaque prix de négociation salariale, chaque type d'investissement.

Contrairement à une croyance bien tenace chez les agents économiques, la transparence est proportionnelle à la liberté économique, financière, comptable et monétaire, tandis que l'opacité est proportionnelle à la perte de liberté économique et à la multiplication des fraudes et des injustices de toutes sortes. Dans le domaine de l'économie, de la comptabilité, de la finance et de la monnaie, visibilité est synonyme de vérité. C'est sur une telle base que l'économie dans son ensemble pourrait sortir de la logique arithmétique pure (camouflage des nombres) pour rentrer dans une logique de prédicats et de propositions de valeur basées sur la vérité. Dans une telle perspective, la monnaie ne serait plus seulement un instrument d'échange, elle deviendrait un instrument de décision basé sur la théorie du choix social et sur les fonctions propositionnelles. Dans de telles relations, il n'est plus seulement question de minimiser des pertes individuelles ou de maximiser des gains individuels, mais de bénéfices collectifs par lesquels chacun va pouvoir optimiser son intérêt et sa satisfaction sans que cela ne se fasse au détriment d'autrui. Le passage de la monnaie privée à la monnaie publique est identique à l'évolution accomplie dans le domaine de la justice qui était au départ privée (et arbitraire) puis est devenue publique. La publicité est le fondement actuel du système judiciaire et politique, et il devrait en être de même du système économique et monétaire. Dans une société éclairée, il ne devrait y avoir aucun secret : chacun devrait savoir ce que les autres possèdent, ce que les autres gagnent, ce que les autres paient en salaires, en impôts et en avantages sociaux, ce que chaque compagnie demande et achète, vend, pour combien et avec quel profit. Une telle chose n'est possible que dans une société qui a fait le choix de la lumière, parce que dans une telle société, le niveau de conscience des gens leur permet de ne rien vouloir obtenir ou avoir aux dépens d'autrui.

Indépendamment du fait de savoir si la monnaie publique doit se construire sur la blockchain, nous reconnaissons que le plus haut niveau de visibilité monétaire correspond assez bien aux libertés fondamentales énoncées dans la Théorie Relative de la Monnaie que nous allons reprendre ici en les synthétisant afin de fournir le schéma général de ce que pourrait être une monnaie publique : 1. Tout d'abord la liberté se définit comme un principe symétrique : non nuisance vis-à-vis de soi-même et d'autrui. 2. Refus de toute valeur absolue et liberté pour chaque utilisateur de choisir et de définir les valeurs qu'il souhaite produire, échanger et utiliser. 3. Refus de toute norme comptable qui ne correspond pas aux valeurs que l'on choisit, liberté de disposer de l'outil d'enregistrement comptable de son choix. 4. Liberté d'accès et de partage des ressources de son choix. 5. Liberté du type de production de son choix. 6. Liberté d'échanger dans la monnaie de son choix. La réalisation de telles libertés est indissociable d'un autre ensemble de libertés plus techniques mais néanmoins tout aussi indispensables: Développer un code libre de droit pour une monnaie libre. On pourra ainsi faire référence aux libertés logicielles définies par la Free Software Foundation (FSF), qui sont au nombre de quatre : 1. Liberté d'utilisation, 2. Liberté d'accès au code source, 3. Liberté de modification du code source, 4. Liberté de copie. Bien évidemment de telles libertés s'exercent non pas individuellement mais collectivement quand on aborde la question de la monnaie et c'est en cela qu'elles diffèrent en substance des libertés sur les logiciels. En se référant à un tel énoncé des libertés fondamentales, nous pouvons affirmer qu'en 2022, l'euro ne peut être tenu comme la monnaie d'un système monétaire libre puisque son code (les accords sur le code monétaire) ne

sont pas modifiés via un processus démocratique. Nous pouvons parler de l'euro comme d'une monnaie privatrice de liberté, ou encore un système monétaire privateur, au moins au sens de la première liberté et plus encore selon la quatrième liberté, mais comment s'en étonner puisque l'euro est une monnaie privée ?

Monnaie commune

La monnaie commune est le corolaire de la monnaie publique qui concerne plus spécifiquement la question de l'accès et de l'utilisation de la ressource. Comme nous l'avons vu plus haut, la monnaie privée permet aux individus de s'approprier indéfiniment toutes les ressources qu'ils veulent sans avoir à justifier ni de leur utilisation ni de la privation que la détention ou la destruction d'une telle ressource fait subir aux autres. La monnaie publique permet de lutter contre les décisions inutiles et inéquitables en dévoilant qui sont les auteurs de telles décisions et en rendant publiques toutes les transactions et les situations qui ont concouru à les créer.

Comment interpréter la « liberté d'accès aux ressources » ? On pourrait l'interpréter sous l'angle de la nonnuisance comme le stipule la « clause Lockéenne » : « Lorsque quelqu'un s'approprie un objet, il doit en rester
suffisamment et en qualité aussi bonne en commun pour les autres ». Par exemple quelqu'un n'a pas le droit de
s'approprier l'unique puits d'eau d'un désert, sans que soit assuré un accès minimal à l'eau pour quiconque.
Toutefois cette non-nuisance est difficile à combattre car elle ne correspond pas au périmètre de la loi : Les
dilapidations de ressources se font le plus souvent dans le plus grand respect du droit de propriété, dans le plus
grand respect de tout ce que la loi nous permet d'échanger et de produire. Nous pourrions même affirmer
qu'elles sont une conséquence directe du respect de la loi : le propriétaire d'un bien acquis légalement peut
décider de le détruire (cf le droit d'abusus) sans que personne ne puisse rien y trouver à redire. Ainsi le
propriétaire d'un bien peut aliéner la disposition de ce bien par le fait même que ce bien a été privatisé. Chaque
année, nous constatons que l'accroissement de la richesse individuelle de certains individus va de pair avec la
détérioration de tous les communs et la privatisation de l'accès aux ressources les plus fondamentales. Les
vœux pieux du PNUD visant à faire de faire de l'eau un droit universel dans son accessibilité aux populations se
heurte aux raids financiers des multinationales telles que Nestlé qui achètent les milliers de sources dans le
monde afin de rendre payante et faire payer toujours plus cher une ressource qui est naturelle et gratuite.

Les questions posées par la monnaie commune sont les suivantes : Suffit-il de renoncer à l'illusion de la propriété exclusive d'une monnaie et d'une ressource épuisables dans leur utilisation pour pouvoir accéder à la vérité de la propriété collective d'une monnaie et d'une ressource inépuisables dans leur utilisation ? Si je décrète que tel capital monétaire appartient à tous ceux qui l'utilisent et qu'il n'appartient à personne en particulier, cela suffit-il à conférer à la monnaie le statut juridique d'un bien commun ? Il est dans tous les cas certain qu'un tel énoncé serait à l'opposé de celui de la monnaie fermée qui décrète depuis des siècles qu'un capital financier ne peut vous appartenir que si vous ne l'utilisez pas (donc si vous le stockez). Comme la monnaie est le moyen par excellence pour accéder aux ressources, la question se déplace sur le statut de la monnaie elle-même : Est-il possible de lui conférer le statut juridique d'un bien commun permanent qui ne disparaisse pas à l'usage? Autrement dit, pourrait-on imaginer que par une innovation d'usage imprévue, on confère à un capital monétaire le statut d'une ressource symbolique indéfiniment utilisable car appropriable, et indéfiniment appropriable car utilisable à tout moment par tous ceux qui le veulent ? Une telle question nous renvoie indirectement à la question de la dette et de nos engagements, mais aussi à notre degré de compréhension monétaire et à la faculté de la vivre de façon équilibrée comme un bien et comme un lien. La mise en œuvre d'une monnaie dotée d'un réel statut de bien commun implique finalement que chacun accepte de dépasser la notion de libre échange au bénéfice du principe de réciprocité, seul capable de structurer les échanges de manière ternaire et de nous libérer de la dette illimitée dans laquelle nous plonge la finance capitaliste.

Il n'existe pas de commun par nature ; ce qui explique aussi pourquoi la domination de l'idéologie et de l'organisation néolibérale a engendré ce qui a pu être qualifié de « nouvelles enclosures ». Les modes de possession et leurs régimes d'échange peuvent varier (Chanteau & Labrousse 2013, p. 26) ; d'où l'insuffisance des oppositions public/privé, marchand/non-marchand ou gratuit/payant. Priment l'accès aux flux engendrés par la ressource, sa production ou reproduction et sa gestion, et bien entendu leur utilisation. L'opposition entre administration et marché est tout aussi inadéquate, compte tenu notamment des multiples formes de marchés qui ne peuvent pas se réduire à une soumission au seul principe de concurrence. L'arrangement institutionnel contrôlant les flux de cette ressource est contingent à un contexte qui le manifeste. À l'inverse d'une division, d'un fractionnement, d'un morcellement ou d'un démembrement, que le mot « partage » peut suggérer, il s'agit d'une mise en commun ou d'une reconnaissance du caractère d'un bien dont la dimension

collective préexiste et a été reconnue (elle n'est donc pas automatique et spontanée) ou qui a été produite et instituée. Aujourd'hui il est difficile d'imaginer la création de communs ou leur reconnaissance sans le soutien de mouvements sociaux ou les efforts coopératifs ; d'où leur dimension politique (Allaire 2013, p. 4, p. 26). La dimension politique de la reconnaissance des communs dans le champ monétaire et financier se manifeste aujourd'hui de manière forte à travers un premier type d'expérience, à échelon local, celui de monnaies complémentaires et, à échelon global, par un projet de réappropriation du processus de création monétaire (mouvements pour une monnaie pleine, gagée ou positive). Notons qu'une monnaie complémentaire n'introduit pas ipso facto un caractère de commun parce qu'elle ajouterait de la liquidité dans le système économique. Le critère distinctif est plutôt la façon dont celle-ci est disponible à toutes formes d'usages.

Conformément aux ressources matérielles ou immatérielles qu'elle entend protéger et développer, la création d'un commun monétaire requiert de savoir le conserver tout en le partageant. Le bon fonctionnement du circuit économique ne demande pas de détruire la monnaie en la dépensant, mais au contraire d'en recréer sans cesse la valeur par des impenses s'appliquant aux ressources qu'elle contribue à entretenir et à développer. C'est donc bien sur le critère d'une large mise à disposition que se reconnaît un commun monétaire. Tant que l'on reste dans la restriction et la rareté de la monnaie, nous sommes certains d'être dans le régime de la monnaie privée, c'est-à-dire d'une monnaie qui ne sait répondre qu'aux besoins et aux demandes particulières, mais qui se révèle incapable de dépasser l'objectif de la consommation des ressources et la destruction de valeur qui l'accompagne. Globalement nous pourrions affirmer que l'avènement d'un commun monétaire permettrait aux hommes de ne plus consacrer l'essentiel de leurs journées à rechercher de l'argent pour vivre. Elle leur assurerait l'accès à cette ressource symbolique, ce qui leur permettrait de se concentrer sur les règles du jeu qu'ils souhaitent instaurer dans leurs rapports d'échanges économiques et sociaux. La problématique du commun monétaire pourrait donc être pensée à travers un dépassement de la rivalité entre individus dans l'accès aux biens et services qui dans leurs composantes matérielles et immatérielles nous invitent à réinventer les rapports sociaux. Instaurer une propriété commune sur la monnaie (ou du moins sur un capital financier), c'est faire en sorte que la dimension collective l'emporte pour la première fois dans l'usage de la monnaie. Retrouver une forme de collectif dans la monnaie qui dépasse le particulier, c'est donc retrouver un autre rapport au temps en se donnant la capacité à relier le présent tant au passé qu'à l'avenir. Le collectif doit l'emporter en subsumant les intérêts particuliers afin de permettre la juste réalisation des intérêts privés.

https://journals.openedition.org/ei/5922

https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/3943

https://www.afd.fr/fr/media/download/11882

https://base.socioeco.org/docs/2 3 dissaux fare.pdf

https://journals.openedition.org/ei/5966

31. Pourquoi l'économie coopérative corrèle la bonne gestion des ressources aux régimes de la propriété

La notion de propriété possède un double sens qu'il convient de bien distinguer tout en comprenant son développement historique. Depuis le droit romain et plus encore sous la Révolution française, la propriété privée a été conçue soit comme privacité, c'est-à-dire garantie donnée à chacun de pouvoir exercer le droit de propriété individuelle et commune, soit comme privatisation, c'est-à-dire capture de ce droit (et de cette souveraineté) par une classe sociale (la bourgeoisie) qui la détient et l'utilise exclusivement à son propre profit.

Sous le droit romain, le dominium et la propriété privée sont des droits absolus. Mais ces absolus sont-ils de même nature ? Il semble que non : c'est contre le droit absolu du maître (du dominus) que les Révolutionnaires d 1789 se soulèvent. Ils abolissent le dominium parce qu'il est synonyme de servitude. C'est contre les privilèges féodaux qu'ils instituent le droit de propriété en se référant à la propriétas, autrement dit ils libèrent la propriétas du dominium. Ainsi la question de la propriété est l'enjeu d'une lutte décisive lors de la Révolution, comme en témoigne cet article de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui définit la propriété comme un droit inviolable et sacré en utilisant le singulier (la propriété) et pas le pluriel (les propriétés).

En 1791, la propriété est un concept premier comme la liberté, l'égalité, la sécurité, la fraternité. La chose appropriée appartient directement à son possesseur. La propriété est individuelle et indivisible, elle est un droit universel qui ne peut être soumis à aucun domaine. Si la propriété est un droit universel, il est donc possible de remettre en cause les propriétés qui ne sont qu'un fait acquis dont il convient de vérifier qu'il l'a été en fonction du droit et non de la force, ce que peut décider seule une assemblée délibérative populaire. On est alors aux antipodes d'un droit de l'individu qui s'attribuerait la liberté de disposer d'un bien au mépris de sa nature et d'en abuser selon son bon plaisir. En 1791, la notion d'abusus qui sera établie quelques années plus tard par les revendications de la bourgeoisie pour réduire tous les autres statuts sociaux au leur n'existe pas encore.

En 1793, à l'occasion d'un débat sur le droit de chasse, Robespierre soutient que le droit de propriété de tous s'impose à la propriété de chacun, puis il pose solennellement la question devant la Convention.

« Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété ; il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais.

Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété; il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants : Voilà mes propriétés, je les ai achetées tant par tête. Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux, ou qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus, il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables.

Interrogez les augustes membres de la dynastie capétienne; ils vous diront que la plus sacrée de toutes les propriétés est, sans contredit, le droit héréditaire dont ils ont joui de toute antiquité d'opprimer, d'avilir, et de s'assurer légalement et monarchiquement les 25 millions d'hommes qui habitaient le territoire de la France sous leur bon plaisir.

Aux yeux de tous ces gens-là, la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi notre déclaration des droits semblerait-elle présenter la même erreur en définissant la liberté, « le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature. » Nous avons dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui ; pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes ? Vous avez multiplié les articles, pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer la nature et la légitimité, de manière que votre déclaration paraît faite, non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

Art. Ier — La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

- II. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.
- III. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.
- IV. Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite et immoral ».

C'est sur le partage qu'est alors instituée la propriété dans l'obligation du respect mutuel.

Ainsi il est essentiel de comprendre que la propriété privée n'est pas antinomique avec la notion de commun. Ce qui par contre s'oppose totalement au commun, c'est la propriété qui devint privatrice, car c'est par la privatisation privatrice que s'institutionnalise l'exploitation de l'homme par l'homme.

Pour les Révolutionnaires, la propriété signifie un droit inaliénable hors de son domaine défini par la loi. Les biens ne peuvent être échangés que dans la mesure où leur raison n'est pas dénaturée, où leur fonction sociale et environnementale est respectée. Mais la classe sociale de la bourgeoisie a réussi à privatiser le droit de propriété comme un droit privé absolu, c'est-à-dire le droit de dénaturer et d'abuser de la chose appropriée. Elle y parviendra en s''attribuant le pouvoir constitutionnel. La privatisation sera instituée après le coup d'Etat du 18 brumaire et promulguée par Napoléon dans le Code Civil. Cette réforme servira de modèle pour les constitutions des Nations du monde entier. Finalement, par un étrange paradoxe, le Code civil institue une

propriété qui s'apparente à une nouvelle forme de dominium. C'est une propriété sur les choses qui n'aura pas la nécessité du dominium sur les personnes, puisque l'une peut se constituer au moyen de l'autre.

« Vous dirais-je la vérité essentielle ? » demandait le romancier David Plante, « C'est la grande vérité capitaliste américaine, et c'est la vérité qui causera l'échec de la Russie communiste. Tout le monde sait que l'égoïsme de chaque individu, du premier au dernier, dont les droits à l'égoïsme sont garantis par notre constitution américaine, contient la ruine de notre pays et du monde. Notre constitution affirme le droit de détruire le monde, et le monde sera détruit ». Les crises à répétition que nous traversons trouvent-elles leur origine dans la propriété privatisée du vivant qui oblige les hommes à se confronter sans cesse les uns aux autres ? Comment peut-on espérer susciter une économie du développement durable sans que ne soient remises en cause les propriétés exclusives des ressources naturelles au profit d'une propriété commune de ces ressources ?

Le régime de la propriété privatisée est destructeur de l'égalité entre les hommes et des libertés individuelles dans la mesure où il aboutit inéluctablement à générer des situations juridiques et financières basées sur l'obligation unilatérale (le pouvoir de contrainte d'un créancier sur un débiteur) et sur un rapport de dette. A contrario, le régime du commun peut selon Pierre Dardot et Christian Laval se définir comme le principe anthropologique d'une co-obligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité. Le commun ne peut donc pas se définir par l'identité des intérêts d'une classe sociale, mais par un niveau supérieur d'intérêt général dans lequel prédomine non plus la classe sociale mais le genre humain ou la famille humaine. En terme de champ d'activité, les 17 objectifs de développement durable constituent un socle commun de valeurs ratifiées juridiquement par tous les Etats de la Planète ainsi qu'un champ commun d'activité à portée universelle. Quel que soit le domaine où nous travaillons, quelle que soit la forme juridique de notre organisation économique, écologique, politique, religieuse ou sociale, il semble qu'il soit possible de produire du commun dès lors que l'on établit la jonction entre un champ d'activité particulier et général.

On ne peut pas se référer à la simple dichotomie appropriable / inappropriable pour fonder la distinction entre propriété privée et propriété commune. La notion de propriété doit se décliner principalement dans le respect du principe de réciprocité qui va fixer – ou pas – le socle des échanges au sein de la communauté des hommes. En effet, c'est à partir de la réciprocité que l'on peut définir la fonction sociale attribuée à la propriété, dont découlent des activités aussi importantes que la production familiale, la redistribution, le marché des réciprocités, l'investissement public, l'économie sociale et solidaire, la préservation de l'environnement. La propriété d'usage serait-elle alors suffisante pour définir la propriété commune face à la propriété privée ? Alors que dans le droit classique, c'est la propriété qui fonde l'usage (l'usage n'est conçu juridiquement dans le Code Civil que comme un démembrement du droit de pleine propriété, donc comme un sous-droit distinct), il serait intéressant d'inverser un tel principe en faisant de l'usage le fondement de la propriété, d'une forme de propriété universelle qui soit à la fois individuelle et collective. La propriété conçue comme un droit de l'homme universel qui exclut toute forme de privatisation (dominium) pour garantir la privacité de chacun et de tous répond très précisément à la définition d'un commun. Sur le plan écologique, cette définition de la propriété universelle est la forme la plus vertueuse qui soit dans la mesure où elle substitue à l'abusus ou droit de destruction du propriété exclusif un principe de préservation de la ressource ou de reconstitution permanente de sa valeur d'usage dans un objectif de durabilité destiné à assurer la jouissance de cette ressource pour l'ensemble des générations présentes et à venir. Sur le plan social, cette définition de la propriété universelle offre un modèle optimal en terme d'allocation de ressources entre des personnes de statut social et économique différent car en rattachant la propriété d'usage d'un objet à la fonction sociale, on met un terme à l'exclusivité (et à l'exclusion), de sorte qu'une même ressource puisse donner lieu à des droits multiples, semblables et différents sans que cela ne soit une source de litige ou d'épuisement de la valeur de la ressource. Sur le plan économique enfin, si l'on considère que sous le respect du principe de réciprocité et de l'équilibre des ressources, l'échange d'un objet n'aboutit pas à la perte ou à la destruction systématique du droit d'usage de cet objet, alors il deviendrait possible de mettre un terme à la consomptibilité attachée par le code civil à la valeur d'usage et d'échange afin de la remplacer par l'immortalité des valeurs universelles.

Le passage d'une monnaie comme « instrument du bien privé » et d'une monnaie comme « instrument du bien commun » et véhicule des valeurs que l'on souhaite produire socialement va se jouer principalement sur le régime de la propriété que l'on souhaite adopter. Il est tout à fait concevable que co-existent sur un même territoire un instrument monétaire d'orientation neutre et libérale dont la fonction serait la propriété privée privatisée avec un instrument monétaire d'orientation commune et privative qui aura pour fonction de

promouvoir l'investissement dans des champs de valeurs collectivement plébiscités et ne répondant pas nécessairement aux conditions du rentable et du solvable posées par l'économie libérale. En ce qui concerne le fonctionnement d'une monnaie commune basée sur des valeurs socialement et écologiquement utiles et désirées, ce qu'il convient de retenir est que l'introduction de ces valeurs dans celle de la monnaie commune ne pourra avoir une chance d'être crédible que si ces valeurs sont mises en correspondance avec un produit ou un service dont la propriété est elle-même universelle, car c'est à cette seule condition que la valeur de la monnaie pourra prendre toute son puissance et son sens en se diffusant massivement auprès des utilisateurs. Par exemple, si l'on voyait partout dans le monde se former des groupements citoyens désireux d'intégrer dans leur monnaie un ou plusieurs des 17 ODD du PNUD, il serait nécessaire de convertir chacun des ODD choisis en un produit ou un service universel qui donnerait à la création monétaire commune le fondement de sa valeur d'usage. On pourrait d'ailleurs se demander à quel point il ne serait pas pertinent de distinguer la pure monnaie de l'économie de marché basée sur la valeur d'échange et la pure monnaie de l'économie sociale et solidaire en ôtant à cette dernière toute valeur d'échange pour ne lui conférer au final qu'une valeur d'usage. Ce qu'il convient de retenir dans tous les cas, c'est que la monnaie de la propriété privée privatisée est celle que l'économie de marché libérale met en avant comme l'instrument neutre des échanges dont l'objectif est un droit de propriété qui se fonde sur la possession des choses, alors que la monnaie de la propriété privée privative est celle que l'économie sociale et solidaire pourrait mettre en avant comme l'instrument de production des valeurs fondamentales du développement humain dont l'objectif est un droit de propriété qui se fonde non sur la possession mais sur une activité libre et déterminée par chacun pour le bien de tous. Si l'on compare ces deux définitions monétaires, on ne pourra que reconnaître sincèrement que la monnaie libérale de marché assujettie aux mécanismes de la dette bancaire n'est pas une monnaie de l'entrepreneuriat mais plutôt de l'accumulation capitalistique et patrimoniale de quelques personnes, tandis que la monnaie de l'économie sociale et solidaire basée sur les mécanismes du devoir mutuel (réciprocité) constitue la véritable monnaie de l'entrepreneuriat dans la mesure où elle se fonde sur une praxis économique et sociale pour le bien commun.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit de l'eau

https://books.openedition.org/enseditions/25513

https://lvsl.fr/robespierre-discours-sur-la-propriete-suivi-du-projet-de-declaration-des-droits-de-lhomme-et-du-citoyen/

32. Vers une monnaie publique: Transformations juridiques et financières du bien commun

Existe-t-il des critères qui permettent de spécifier l'existence d'un « commun monétaire et financier » afin de pouvoir le mettre en œuvre ? Pour répondre à une telle question, nous pouvons nous référer à ce qu'est un bien public au sens des économistes. Une telle définition va nous permettre de poser ensemble des principes juridiques, financiers, économiques, comptables, temporels, organisationnels, programmatiques, informationnels et graphiques pour qualifier l'objet monétaire que nous recherchons.

L'encyclopédie Wikipedia citant Samuelson :

- " un bien public est défini par deux critères :
 - critère de non-exclusion : on ne peut exclure personne de son usage ;
- critère de non-rivalité : l'usage par un individu n'empêche pas un même usage ou un autre usage par un autre."

Exemples classiques : un phare, une route nationale, une émission de radio.

Par ailleurs toujours selon Samuelson, un bien commun se distinguerait d'un bien public dans le fait qu'il est non exclusif mais rival, ce qui en ferait un bien public impur.

L'exemple que l'on donne pour illustrer les communs est celui des ressources matérielles ou immatérielles qui sont en quantité limitée telle que le poisson, l'eau, le sable, pour lesquelles existe une compétition, et qui peuvent être dégradées par leur surexploitation ou au contraire leur sous-exploitation.

Nous posons le principe qu'un bien commun correctement géré devient un bien public. L'objectif de ce document est de montrer comment faire pour que la monnaie réponde à la définition d'un bien public, alors qu'elle n'a été appréhendée dans l'histoire humaine que comme un bien privé. L'enjeu du passage vers une monnaie qui serait un bien public pur, c'est la mise en place d'une société qui répondrait enfin au modèle du développement (ou du co-développement) durable. Le défi sera donc de savoir comment le changement de statut de la monnaie serait capable de transformer ses propriétés en la faisant passer progressivement du régime d'un bien exclusif et rival (privé), vers le régime d'un bien non exclusif et rival (commun), puis vers le régime d'un bien non exclusif et non rival (public). Ainsi pour penser la monnaie comme bien commun universel, il faut arriver à comprendre comme un tel statut est susceptible de faire le lien entre la monnaie privée et la monnaie publique.

Comme nous pouvons le voir dans les définitions de Samuelson, la notion première du commun monétaire et financier n'est pas la propriété mais le droit d'usage. Se demander ce qu'est un commun monétaire et financier revient donc à se demander ce qu'est un droit d'usage monétaire. Ou plus précisément, comment est-il possible de conférer un droit d'usage collectif sur la monnaie dans lequel chaque usage individuel ne soit pas limitant des autres usages individuels et où chaque utilisation ne soit pas concurrente des autres utilisations ? Comment est-il possible que la distribution de ce droit d'usage à chaque personne permette à chacune d'entre elles de l'exercer simultanément sans que l'utilisation de l'un se traduise par l'exclusion de l'autre ? Et comment faire pour que l'utilisation de la monnaie commune ne soit pas limitative de la capacité d'échange ? Répondre à de telles questions, c'est se doter de la capacité de constituer un commun monétaire et financier dans lequel le droit d'usage ne rentre pas en conflit avec le statut des biens privés ni avec le statut des biens publics.

La notion de droit d'usage monétaire n'est pas absente des réflexions juridiques. On la retrouve notamment énoncée dans le concept de quasi-usufruit : « Si l'usufruit a porté sur des actifs consomptibles par le premier usage, tels que des actifs monétaires (compte courant, livret bancaires divers, etc...) l'usufruitier, en application de l'article 587 du code civil, a pu s'en servir comme un plein propriétaire : « Mais à charge de rendre, à la fin de l'usufruit, soit des choses de même quantité et qualité soit leur valeur estimée à la date de la restitution ». Dans cette perspective, nous pouvons dire que quand il porte sur des biens juridiquement consomptibles (tels que la monnaie), le quasi-usufruit fait de l'usufruitier un quasi-usufruitier (nous aurions préféré le mot quasi-propriétaire), débiteur d'une obligation de restitution et du nu-propriétaire le propriétaire d'une créance de restitution. Il n'agit donc plus seulement de savoir donner et recevoir comme dans la définition classique de l'échange binaire mais il s'agit également de savoir rende, restituer, par une valeur équivalente qui rend l'échange ternaire dans la mesure où il est la source d'une obligation qui va s'inscrire dans une durée.

Ainsi le droit d'usage est générateur d'une créance de restitution quand il porte sur de la monnaie fiduciaire car on la considère comme un bien consomptible. On parle alors de quasi-usufruit. Mais le droit d'usage peut également s'étendre à des actifs ayant une nature plus ou moins monétaire (ou liquide): la monnaie scripturale (une créance), un revenu viager ou pas (une rente), des droits sociaux (parts ou actions), des biens immobiliers ou fonciers, des biens mobiliers, des créations intellectuelles (marques, brevets, procédés de fabrication, algorithmes), sur une universalité de biens (comme un patrimoine ou des biens réunis par une même finalité économique), sur une universalité de droits (comme un ensemble de biens appartenant à une même personne) et même un droit d'usufruit (usufruit d'un usufruit). Hormis sur la question de la créance de restitution (qui doit se faire en substance avec le bien d'origine dans l'usufruit et qui doit se faire par équivalence pour les biens qui se consomment par un premier usage dans le quasi-usufruit), le législateur a aligné le fonctionnement temporel des deux régimes. Le caractère temporaire des droits d'usage est constamment réaffirmé par les textes de loi.

Lorsque l'usufruit (et le quasi-usufruit) ne sont pas constitués individuellement mais collectivement, c'est encore une fois par leur nature temporelle que le législateur cherche à les appréhender : L'usufruit peut-être soit constitué à la faveur de plusieurs personnes simultanément, soit sur plusieurs têtes, non pas simultanément mais successivement. Le quasi-usufruit portant sur de la monnaie fiduciaire et l'usufruit portant sur de la monnaie scripturale constitués au bénéfice d'un ensemble de personnes de façon simultanée ou successive reviennent à créer ce que nous appelons un commun monétaire et financier. En terme d'organisation, nous pensons que la meilleure façon de mettre en œuvre le commun qui est un droit collectif d'usufruit d'un bien monétaire (ou monétisable) se fonde sur le partage d'une créance de restitution entre tous les co-usufruitiers. Un même capital monétaire (ou un même bien monétisable) génère une même créance de restitution dans un groupe fermé de co-usufruitiers sur une durée déterminée, dans un espace déterminé et pour un usage

potentiellement déterminé qui fixe le cadre du droit d'usage monétaire et lui confère une structure certaine. On peut donc dire que le commun est toujours monétaire à son ouverture et toujours financier à sa fermeture.

C'est donc sur l'obligation de restitution d'un bien ou d'un service de valeur équivalente que se construit tout le champ de partage de la valeur du commun. Nous retrouvons ici l'essence mathématique de l'instrument monétaire qui est de rendre possibles toutes sortes d'échanges, de compensations, de substitutions, d'équivalences. Le partage d'un droit d'usage monétaire est une construction collective éminemment symbolique qui élargit le champ traditionnel des équivalences de marché. Alors que dans l'échange du marché, on recherche une équivalence restreinte entre la chose et son prix, dans l'échange du réseau, on cherche à produire une équivalence générale qui va permettre de solder l'état des créances et les dettes entre tous les agents. Mais il est important de retenir que chaque graphe possède son mode de clôture transitive au sens où celle-ci relève d'une modélisation mathématique et géométrique conditionnée par la forme et la densité des liens entre les nœuds. Nous passons donc ici dans le domaine de l'économie programmable, où la compréhension mathématique des différentes méthodes de construction des graphes joue un rôle important. Pour un capital monétaire unique constitutif d'un droit d'usage partagé, il existe une pluralité de graphes possibles et autant de manières de les clore dont nous allons donner quelques exemples ci-dessous.

Si l'on prend le cas simple d'un capital de 10.000 euros immobilisé sur un compte pour recevoir un statut de commun monétaire et financier, les différentes formes d'équivalences comptables liées à la mise en œuvre du droit d'usage monétaire seront constitutives de la règle collective présidant au fonctionnement du commun.

- Un ensemble de personnes organise un échange successif monodirectionnel pour lequel la clôture transitive se réalise lorsque chaque échangiste est en état d'équilibre sur ses créances et ses dettes avec l'échangiste qui le précède et l'échangiste qui le suit dans l'ordre de la chaîne des échanges.
- Un ensemble de personnes organise un échange successif cyclique pour lequel la clôture transitive se réalise lorsque le premier et le dernier échangiste sont en état d'équilibre sur leurs créances et leurs dettes ce qui induit logiquement que toute la chaîne des échangistes soit aussi en équilibre.
- Un ensemble de personnes organise un échange synchronique multidirectionnel pour lequel la clôture transitive se réalise lorsque les créances et des dettes de chaque échangiste avec tous les autres échangistes sont équilibrées au niveau des sous-systèmes locaux du système d'échange.
- Un ensemble de personnes organise un échange en équilibre systémique global pour lequel la clôture transitive se réalise lorsque la somme des créances et des dettes de tous les échangistes s'équilibre pour atteindre une valeur nulle au niveau du système d'échange dans son ensemble.

Partant de cette définition juridique, l'objection classique que l'on entend souvent au sujet du commun monétaire provient des personnes qui restent dans la référence du marché qui est celle de l'échange en temps réel au moyen de la monnaie fiduciaire (pièces et billets) : Effectivement dans le marché soumis aux échanges de devises, le billet de 10 euros que j'ai dans ma poche ne peut pas en même temps être dans la vôtre, et quand je l'utilise pour acheter quelque chose, et on ne peut pas en même temps l'utiliser pour acheter autre chose. Dans cette optique, la monnaie (on parle de la monnaie fiduciaire et pas du concept de monnaie) serait donc LE CONTRAIRE EXACT d'un bien commun. Mais comme nous le voyons clairement, cette objection se fonde sur un exemple de marché basé sur une conception binaire de la monnaie (achat / vente) qui élude totalement la dimension ternaire de l'échange qui apparaît avec l'obligation de restitution et la monnaie scripturale.

Quand on quitte le domaine du marché pour celui de l'organisation monétaire basée sur le principe de l'échange en temps différé, alors on voit bien que ce que les personnes s'échangent en réalité ce sont des droits de créances temporaires. La monnaie prend alors la forme d'un graphe collectif dans lequel ce sont les relations chiffrées entre les agents qui permettent de coordonner les mouvements de tous les biens et services en respectant certaines règles relatives à l'équilibre du système ou à l'équivalence des échanges. L'échange en temps différé est donc logiquement un système d'échange organisé dans lequel les agents n'ont plus aucun intérêt à spéculer pour essayer de faire du profit ni à faire varier les prix à la hausse ou à la baisse dans la mesure où le commun monétaire créé une capacité d'échange collective et plus seulement individuelle. Le graphe monétaire fonctionne comme un outil graphique au service de la création commune - un mind map.

Cela fait des années que l'on explique aux gens que les banques commerciales créent de la monnaie ex-nihilo pour octroyer des crédits à la production et à la consommation. On connaît la célèbre distinction entre prêter ce que l'on possède et faire crédit de ce que l'on ne possède pas. Il serait pourtant beaucoup plus juste et pédagogique de dire la vérité aux gens : non les banques ne créent pas de la monnaie à partir de rien, elles utilisent un procédé scriptural de création monétaire basé sur la monétisation des créances et sur l'analyse du risque emprunteur. Cette technique scripturale est très utile car elle permet aux banques de pourvoir à tous les besoins de financement de l'économie réelle qui resterait largement sous-financée et sous capitalisée si toute la création monétaire était gagée sur le dépôt d'un bien matériel tel que l'or. Dans le processus de génération de la monnaie, il existe une correspondance entre croyance, confiance, création, créance et crédit. Le système qui consiste à monétiser les créances est le véritable nom de la création monétaire. Un crédit bancaire ou une créance de restitution ne sont pas de la monnaie en soi, mais ils le deviennent quand nous décidons collectivement d'en faire de la monnaie, c'est-à-dire une dette permettant de s'acquitter des autres dettes.

Comment peut-on transférer un droit d'usage monétaire illimité sur une quantité limitée de monnaie tout en restant propriétaire et sans transférer la propriété ? Cette question nous place d'emblée au cœur de la production d'un commun financier. La réponse repose sur une opération de démembrement. La constitution d'un droit de quasi-usufruit collectif sur une somme d'argent et son attribution à un ensemble de personnes appelées ayants droit ou utilisateurs a pour conséquence de faire naître un droit de créance au bénéfice de chacun des participants. Le transfert du droit d'usage d'une quantité monétaire fait naître une créance au bénéfice de chaque quasi-usufruitier qui contrairement à une opération de crédit n'apparaît pas comme un emprunteur. Lorsque chaque quasi-usufruitier utilise la quantité de monnaie à sa disposition, la créance disparaît et à sa place une dette apparaît. Cette dette de l'utilisateur de la monnaie ne se forme pas vis à vis de l'émetteur du prêt comme dans une banque mais vis à vis de la communauté des utilisateurs de la monnaie. C'est pourquoi le système est auto-régulé par l'équilibre créance / dette. En réalité, un vrai système de crédit mutuel est un système de crédit qui fonctionne... sans banque... par la seule création d'un commun monétaire.

Il découle de tout ceci que :

- Un commun monétaire est un mode de gestion collective des créances
- Un commun monétaire est une structure collective de règlement des dettes
- Un commun monétaire est une balance des règlements pour toute transaction

Le monde économique et financier a eu pour habitude d'aborder la question monétaire dans une approche d'abord comptable, la monnaie étant ainsi perçue comme un étalon, l'unité de compte. Cela se traduit dans l'écosystème des monnaies digitales, par une définition technologique de la monnaie comme « account based », traduit littéralement par « basé sur un compte ». Dans l'usage courant que les citoyens peuvent avoir de la monnaie, avec une approche physique réelle ou symbolique, la monnaie peut être aussi perçue comme une pièce ou un jeton, ce qui se traduit par une définition technologique de la monnaie comme « token based », littéralement traduit par basé sur un jeton. Dans l'écosystème financier et économique traditionnel basée sur les monnaies publiques et privées, notre monnaie électronique est basée sur un compte, ce qui sera également le cas dans l'hypothèse où la monnaie se doterait du statut de commun. En effet, c'est l'absence de support physique appropriable et c'est le cantonnement de la monnaie aux opérations symboliques qui rend possible la mise en place de règles communes de lecture, d'écriture, de mouvement et d'enregistrement de la valeur.

Cette différence de perception de la monnaie entre une approche comptable d'unité de compte, ou physique d'instrument d'échange, peut être perçu comme un verbiage secondaire, mais a un impact sur les choix technologiques afférents, et l'usage des monnaies qui en est faite ensuite dans la pratique. En effet, l'approche technologique physique basée sur un jeton d'Ethereum a ainsi permis la création des fameux NFTs artistiques notamment, ces œuvres d'art ou de luxe dont les jetons NFTs en sont la représentation et certification digitale, avec une forme de digitalité physique de jetons. Globalement on s'aperçoit que la physicalité de la monnaie se prête peu au partage et qu'elle favorise énormément l'individualisation et l'appropriation privée fondés sur un sentiment de rareté. A l'inverse, la symbolicité de la monnaie gérée comme unité de compte permet de mettre en place des règles de gestion au niveau collectif qui, si elles sont respectées, ne vont jamais limiter ou conditionner l'accès à la monnaie. L'approche monétaire de l'unité de compte correspond donc assez bien à ce que l'on pourrait appeler des monnaies complémentaires à fort contenu social et écologique. Leur orientation éminemment scripturale les rend abondantes et capables de gérer toutes les dimensions immatérielles.

Les systèmes monétaires « token based » recherchent les transactions en temps réel et fondent la valeur sur la rareté. Les systèmes monétaires « account based » recherchent les transactions en temps différé et fondent la valeur sur l'abondance partagée. Cela explique notamment pourquoi dans l'analyse de la masse monétaire, la quantité de monnaie scripturale est de 98% et la quantité de monnaie fiduciaire de 2%. Dans la perspective « account based », la monnaie fonctionne comme un système spatial d'écriture temporelle qui demeure encore largement inexploré. A chaque fois que l'homme tente une nouvelle écriture du temps au moyen des nombres et des formes géométriques, alors il en découle une nouvelle forme de création monétaire. Dans l'économie de marché, l'institution permettant la création de la monnaie est le crédit qui est un système de paiement différé des prix. En terme d'analyse temporelle, le crédit est une forme possible d'écriture temporelle prenant la forme d'une transaction allant du futur vers le passé. L'obtention d'un crédit dote celui qui le reçoit d'un pouvoir d'achat et de réalisation future, mais sa contrepartie est une dette qui se matérialise par un remboursement dont le point d'origine est un événement passé. La dette nécessairement ancienne conserve la trace d'une transaction passée qui n'a pu se réaliser qu'en se projetant vers le remboursement futur du crédit.

Le passage du marché vers l'organisation constitue un progrès en terme d'échange monétaire car il généralise l'écriture temporelle et monétaire. L'organisation monétaire ne limite plus l'écriture temporelle aux seules opérations de crédit car elle conçoit que le crédit n'est qu'un cas particulier d'écriture temporelle. En remplaçant le crédit par la monétisation, l'organisation cherche à identifier toutes les formes d'écritures temporelles que l'on pourrait rattacher aux transactions. Il en découle un tableau des transactions temporelles que nous classons en fonction du sens que l'on applique au mouvement des valeurs. L'idée globale de ce tableau est que le système d'écriture temporelle de la monnaie permet de mettre en relation trois grandes zones temporelles que l'on nomme passé, présent et futur. L'aptitude à la mise en correspondance des différentes zones et échelles de temps est le SENS que l'on donne à la transaction tandis que l'aptitude à les représenter spatialement sous la forme d'un graphe de relations chiffrées est la VALEUR que l'on donne à la transaction. Pour nos sociétés, retrouver de la capacité d'écriture temporelle revient à retrouver leur capacité à faire l'histoire, une capacité qui s'est perdue dans l'économie de marché en raison du caractère unilatéral du mouvement temporel du crédit et de l'incapacité d'envisager d'autres modes de relations temporelles.

La définition juridique et économique du commun nous amène à distinguer trois formes d'échanges :

- L'économie a-monétaire basée sur le troc et qui se caractérise par la séquence don contre don.
- L'économie pré-monétaire basée sur la transaction marchande avec la séquence acheter vendre
- L'économie post-monétaire basée sur la réciprocité sociale avec la séquence donner recevoir rendre

Il est important de comprendre qu'une réflexion sur les différents modes d'utilisations de la monnaie ne peut avoir lieu si elle ne s'enracine sur une compréhension de la structure de l'échange. C'est la monnaie qui en ouvrant droit à l'action différée, différente, différentielle, va permettre de sortir des rapports immédiats, primitifs et binaires, pour créer une triangulation des échanges dans laquelle toute l'humanité se réalise. Ce qui distingue fondamentalement l'échange monétaire du troc, c'est l'introduction de la monnaie comme instrument d'échange différé. Dans le troc, les personnes ne peuvent échanger que pour répondre à des besoins immédiats, réels et présents. Dans l'échange monétaire, les personnes peuvent différer et transférer leurs échanges afin de se doter d'une capacité de réalisation plus importante dans l'espace et dans le temps.

Paradoxalement, le système d'échange capitaliste n'a pas accompli toutes les promesses de l'échange monétaire. En soumettant la capacité d'échange des personnes à la solvabilité comme condition d'entrée et à la rentabilité comme condition de sortie, le système capitaliste reste tributaire du temps réel. La monnaie, cette capacité d'échange différée, est traitée comme une capacité d'échange immédiate, donc binaire (oui / non). Il en découle une idée fausse au sujet de la monnaie qui ne date pas d'hier : l'idée selon laquelle posséder de la monnaie serait la condition d'accès à l'échange. Cette idée fonde une pratique qui irrigue tout le monde économique et financier (puisque c'est de lui dont dépend l'accès à la monnaie), à tel point qu'elle semble être devenue une évidence. Nous y voyons surtout le signe d'une mentalité archaïque qui entretient une relation fétichiste et hypostasiée avec la monnaie que rien dans les faits ne nous oblige à accepter.

On pourrait se demander à bien des égards si nous ne vivons pas encore dans une société pré-monétaire. Le marché est un système émergent qui fonctionne en temps réel. En s'obstinant à aller vers toujours plus de temps réel et en mesurant toute performance par la vitesse, la société capitaliste génère sa propre ruine. Elle utilise la monnaie pour faire des échanges qui n'ont pas de caractère monétaire. Possède un caractère

monétaire l'échange dans lequel la monnaie sert à mesurer la valeur des biens et services échangés et à équilibrer les valeurs données et reçues dans une balance des paiements. Ne possède aucun caractère monétaire la monnaie considérée comme une marchandise à rechercher absolument pour pouvoir l'échanger contre d'autres marchandises. Le capitalisme qui prétend éliminer le troc des marchandises ne fait que déplacer le troc sur les instruments monétaires dès lors que leur quantité conditionne l'accès à l'échange. Ce phénomène peu remarqué a des conséquences dévastatrices car il engendre de l'inégalité et de l'exclusion pour tous.

Le marché est contraire à l'organisation et à la signification qui reposent sur un échange en temps différé. La monnaie donne une information sur ce que nous avons, ce que nous faisons et ce que nous sommes, une information qui couvre le passé, le présent et s'étend aussi au futur. La monnaie est du temps matérialisé, un langage temporel où l'on trouve les notions de différence, de différé, d'écart, de recul, de distance, d'avenir, notions que l'on retrouve à la base des concepts d'information, d'énergie et de matière. La monnaie, cette capacité d'échange différé, est la clef de l'économie programmable, qui comme son nom l'indique va permettre de tracer par anticipation les chemins parcourus par la monnaie dans un temps et un espace déterminé. L'économie programmable qui est l'organisation des échanges en temps différé transforme la question monétaire en une question d'écriture dans laquelle l'échange devient une construction de relations chiffrées.

Ce qui est remarquable, c'est d'observer que lorsque la monnaie devient un système d'écriture temporelle au service de l'organisation sociale et économique des échanges, il en découle une multitude de structures ternaires différentes ayant chacune la forme d'une structure de réciprocité. On pourrait en conclure que le marché se caractérise par une unique forme d'échange transactionnel binaire (achat / vente) alors que l'organisation se caractérise par de multiples structures ternaires de réciprocité. Avec l'avènement de l'économie programmable, les personnes pourraient redécouvrir que leurs échanges de valeurs possèdent une signification qui prend sa source dans le type de structure de réciprocité mis en œuvre. Sachant que dans les systèmes d'échanges complexes, il est courant de superposer plusieurs types de structures de réciprocités. Comme si l'économie programmable pouvait malgré son fort contenu technologique et mathématique redonner un fondement anthropologique à l'échange qui avait été perdu dans l'économie de marché. Chaque structure ternaire de réciprocité est un programme d'échange en temps différé reposant sur un graphe :

- Structure ternaire unilatérale : organisation d'un échange circulaire dans un graphe unidirectionnel où chaque nœud est un intermédiaire entre deux autres, recevant et donnant pour que la chaîne ne soit jamais interrompue.
- Structure ternaire bilatérale : organisation d'un échange circulaire dans un graphe bidirectionnel où chaque nœud devient le siège d'obligations opposées ou inverses vis-à-vis d'un sous ensemble de nœuds qu'il peut choisir librement.
- Structure ternaire trilatérale : organisation d'un échange dans un graphe omnidirectionnel où chaque nœud devient responsable de la clôture transitive du graphe des échanges afin que tout le circuit puisse se fonctionner sans blocage et se réaliser conformément à son objectif.
- Structure ternaire centralisée : organisation d'un échange dans un graphe avec un nœud prépondérant qui joue seul le rôle d'intermédiaire entre tous les autres nœuds.
- Structure ternaire décentralisée : organisation d'un échange dans un graphe avec des nœuds égaux qui ont les mêmes pouvoirs et peuvent jouer le rôle d'intermédiaire entre les autres nœuds.
- Structure ternaire historique : organisation d'un échange intergénérationnel dans le passé ou le futur dont l'objectif est de renforcer ou de corriger ou de réparer une valeur.
- Structure ternaire anthropologique : organisation d'un échange inter-subjectif ou inter-objectif basé sur le sentiment d'appartenance à notre humanité commune.
- Structure ternaire hélicoïdale : organisation d'un échange circulaire dans lequel une même obligation vis-à-vis de tous les autres nœuds est assurée tour à tour par chaque nœud comme par exemple dans une tontine ou dans le partage de certaines charges.
- Structure ternaire translative : organisation d'un échange impliquant au moins trois nœuds dans lequel chaque nœud possède un rôle différent qui se réalise successivement dans le temps afin que l'objet de l'échange soit parfaitement accompli. Exemple ; trust, stipulation pour autrui.
- Structure ternaire concentrique : mise en commun de moyens de production mais également de compétences spécifiques afin de servir à un projet commun.

- Structure ternaire irradiante : organisation dans laquelle l'objectif est de maximiser le bénéfice collectif des activités sans distinction entre les membres et les non-membres de l'organisation. On peut dans ce cas parler de service universel ou d'œcuménisme.
- Structure ternaire horizontale : organisation d'un échange en rhizome ou état dispersé entre des nœuds pouvant être des groupes entiers dans lequel c'est l'intensité des ramifications et la densité des échanges qui jouent un rôle prépondérant.
- Structure ternaire verticale : organisation d'un échange basé sur des relations asymétriques entre les nœuds et dans lequel les processus d'accumulations matérielle (biens) ou symbolique (renommée) déterminent le rôle et le pouvoir conféré à chaque nœud.
- Structure ternaire négative : organisation d'un échange basé sur la capacité de nuisance ou de destruction entre les nœuds, comme cela se voit en situation de guerre et dans la vengeance.
- Structure ternaire positive : organisation d'un échange basé sur la bienveillance dans lequel les rapports d'affrontement et de compétition cèdent la place à des rapports de coopération et de mutualisme.
- Structure ternaire spirale : organisation d'un ensemble d'échanges cycliques dans lesquels chaque cycle d'échange oblige à une redistribution supérieure.
- Structure ternaire équilibrée : organisation d'un ensemble d'échanges dans lesquels les polarités négatives et positives se relativisent et s'équilibrent de façon contradictoire, comme cela est le cas par exemple dans la balance des paiements ou les bilans actif / passif de la comptabilité d'engagement.
- Structure ternaire trinitaire : organisation d'un ensemble d'échanges dans lesquels chaque nœud est à l'initiative et constitue une structure indépendante de décision pour créer, amener de la valeur, et développer des projets dont le bénéfice global sera positif pour l'ensemble de la communauté.
- Structure ternaire asymétrique : l'information, lorsqu'elle est asymétrique, permet de faire circuler un mot d'ordre et constitue donc un système de contrôle, nous avertissait déjà Deleuze lors de la conférence donnée dans le cadre des « Mardis de la Fondation » le 17 Mars 1987. Les sociétés de contrôle favorisent l'inégalité puisqu'il y a des contrôlants et des contrôlés.
- Structure ternaire symétrique : il a été prouvé qu'une information diffusée de façon symétrique dans une entreprise favorise le partage des connaissances et est gage d'épanouissement pour les hommes qui y travaillent. (Jacob & Pariat, 2000). Or trouve ce type de pratique dans les structures coopératives et mutualistes et généralement toute association qui a pour objectif le bien commun.

Imaginons un ensemble d'agents dotés d'une interface computationnelle leur permettant de programmer leurs échanges de produits et services avec toutes les personnes de leurs choix. Le réseau des relations chiffrées entre les agents aura la forme d'un graphe dans lequel les nœuds représentent les agents et les arcs représentent les transactions. Il est intéressant d'observer que dans l'histoire des paléo-monnaies, il a existé des monnaies sociales qui prenaient la forme d'un enchevêtrement de cordes où chaque transaction était représentée par un nœud. Que la monnaie porte plus sur le lien que sur le bien constitue paradoxalement une immense surprise dans une économie industrielle basée la défense des intérêts égoïstes, l'atomisation des agents et l'anonymat des transactions. Il semble évident que le graphe monétaire est adapté au fonctionnement des réseaux sociaux et aux échanges à distance de l'informatique. Dans le graphe, la flèche représente le mouvement de la valeur monétaire entre les nœuds et pas une monnaie fléchée substantifiée. Ce mouvement de valeurs se réalise en s'annulant comptablement dès lors que le graphe de tous les échanges est équilibré.

La réciprocité ternaire apparaît quand on rajoute à la séquence binaire du donner – recevoir (ou acheter – vendre) une troisième séquence, celle de l'obligation de rendre qui rend l'échange ternaire et se tourne plus encore vers le souci du tiers. Cette évolution structurelle est fondamentale pour produire toutes sortes d'organisations économiques, sociales ou écologiques plus complexes que la logique binaire du marché qui s'évère incapable de nous aider à mettre en place les bases d'une économie de transition vers le développement durable. Désormais il s'agit de bien comprendre que si nous voulons relier monnaie et valeur dans une communauté de pratique, seule l'économie programmable nous permettra de créer un ordre d'une complexité et d'une structure suffisamment évoluée pour atteindre ces nobles objectifs. A tous les niveaux il convient de passer d'une logique de maximisation de la propriété à une logique d'optimisation des usages. Tous les modèles de graphes présentés dans ce document sont comme des modes d'emplois dont le but est d'exemplifier les différents types d'équilibres comptables permettant de maintenir l'intégrité des communs.

Pour tous ceux qui veulent faire l'effort de comprendre notre approche, il faut partir d'une idée très simple : un commun monétaire prend la forme d'un graphe monétaire dans lequel chaque agent est représenté par un

nœud et chaque transaction est un arc orienté (flèche, vecteur). Le principe de ce graphe monétaire est de donner à tous les nœuds la possibilité de dessiner l'ensemble les transactions qu'ils veulent réaliser sur une période temporelle future avec pour seule contrainte d'être en équilibre comptable quand on clôturera le graphe. La médiation symbolique du graphe permet donc bien d'organiser un système d'échange en temps différé, ce qui le distingue par exemple d'un système tel que Lightning Network qui ne fonctionne qu'en temps réel. Comme le graphe des échanges ne peut être clôturé et mis en réalisation que s'il est équilibré comptablement, il est donc sécurisé, décentralisé et scalable. Nous sommes donc bien avec un système qui se régule par la seule force de l'échange commun et qui ne conditionne pas la capacité d'échange à la solvabilité des agents ou à la rentabilité des opérations, contrairement aux blockchains et à la finance bancaire.

C'est une fois encore en fonction de la forme de leur graphe que les nœuds pourront se voir reconnaître un certain rôle spécifique au sein d'un réseau d'échange équilibré. Ainsi un distributeur est un nœud qui reçoit différents composants de force de travail et qui les assemble en un produit ou un service unique qu'il met ensuite à la disposition de la communauté. Par exemple, un nœud qui assemble un camion aspirateur de déchets urbains pour le mettre à disposition de la commune afin que celle-ci ait les moyens techniques d'avoir des plages propres aura une balance entrée / sortie parfaitement équilibrée. Ainsi un coordinateur est un nœud dont la fonction est de veiller sur l'équilibre transactionnel du réseau afin de proposer des transactions entre les nœuds déficitaires et les nœuds excédentaires qui vont permettre de maximiser la valeur d'équilibre du plus grand nombre de nœuds et donc augmenter leurs capacités d'échanges. Ainsi un initiateur est un nœud qui va proposer à la communauté des rounds d'échanges de valeurs équivalentes limités dans le temps, comme une sorte de marché d'échange circulaire qui sera ouvert et animé par le ou les nœuds initiateurs. Ainsi un entrepreneur est un nœud qui va organiser l'intervention de différents corps de métiers autour de la réalisation d'un projet précis, le plus souvent un bien commun, en fondant la rétribution de chaque intervenant sur la valeur ajoutée liée à la propriété ou à l'usage du bien commun qui a été produit par le travail commun.

Globalement plus nous serons en mesure de spécifier des rôles différents liés aux constructions de schémas de transactions et d'identités de graphes et plus nous serons en mesure de disposer d'un espace d'échange dynamique. Voilà pourquoi nous pensons que les grandes structures de réciprocités ternaires gagneraient à être toutes représentées sous la forme de graphes pour devenir réellement efficientes. Le graphe est le langage monétaire universel capable de représenter tous les types de transactions que ce soit des transactions monétaires, temporelles, informationnelles ou énergétiques, d'une façon suffisamment simple pour être comprise de tous et suffisamment complexe pour permettre la modélisation de toutes les sortes d'opérations économiques et financières. Par ailleurs le graphe est l'instrument idéal pour représenter les transactions au niveau collectif et permettre aux agents de gérer les grands équilibres dont dépend leur co-prospérité harmonieuse et durable. Que l'on parle d'équilibre entre des postes comptables, entre des balances commerciales ou de paiement, entre des créances et des dettes ou des entrées et des sorties, tout ceci est représentable aisément sous la forme de graphes. Notons ici que le graphe est le seul langage monétaire capable de représenter de façon correcte les liens de transactions sans recours à des unités de compte.

Dans ce document nous analysons en détail 4 types de graphes symétriques qui correspondent à 4 types d'équilibres comptables. Le premier et le second graphe placés en annexe est un équilibre comptable au niveau de la situation financière des nœuds qui correspond à ce que nous appelons une monnaie commune. Le troisième et le quatrième graphe placés en annexe est un équilibre comptable au niveau des liens de transactions entre les nœuds que nous appelons une monnaie publique. Cette différence d'approche, de perspective et de niveau d'intégration entre monnaie commune et publique joue un rôle fondamental. La pluralité des différentes sortes d'équilibres signifie que les communautés peuvent paramétrer leurs systèmes d'échanges en fonction de considérations sociales, financières et écologiques. L'intérêt de cette approche par les graphes d'encaissement et d'engagement est qu'elle est compatible avec les lois de Kirchhoff sur l''équilibre des circuits ce qui la rend modélisable matériellement, informationellement et énergétiquement. Et au final elle permet bien de poser des actes monétaires en se passant totalement de la monnaie comme objet physique. L'approche par le graphe des relations monétaires équilibrées nous invite à abandonner les références aux pièces et aux billets à stocker en les considérant comme des formes obsolètes à déposer au musée.

Comment est-il possible de créer un bien public avec de la monnaie qui est par définition en quantité limitée ? La réponse à cette question est que même si la monnaie est en quantité limitée, le droit d'usage de la monnaie est pour sa part infini tant que les agents développent entre eux des échanges équilibrés en valeurs. Or comptablement, il existe seulement deux types d'échanges équilibrés, ceux qui consistent à maximiser les créances de tous les agents (coopération) et ceux qui consistent à minimer les dettes de tous les agents (mutualisme). Le commun n'est donc pas tributaire des approches impures de type rivales et exclusives des biens privés dans lequel on a souvent chercher à le cantonner. Le passage du commun impur vers le commun pur correspond à la définition d'un bien public par son accès non exclusif et son utilisation non rivale où la notion de lien joue un rôle plus important que la notion de bien. L'organisation du commun constitue selon nous une opportunité pour inventer de nouvelles formes de structures de réciprocité et d'échanges généraux capables d'assurer une circulation équilibrée des valeurs par la transitivité constructiviste des graphes. En conclusion, c'est parce qu'on remplace la relation de concurrence sur les biens par une relation de coopération et de mutualisme sur les biens que le commun peut prendre la forme parfaite du bien public. Dès lors, la monnaie cesse d'être seulement un stock périssable pour devenir une ressource permanente ouverte à tous.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_d'usage

https://fr.wikipedia.org/wiki/Enclosure

https://www.melchior.fr/cours/complet/question-1-connaitre-les-fonctions-et-les-formes-de-la-monnaie

https://books.openedition.org/putc/6021?lang=fr

http://dominique.temple.free.fr/reciprocite.php?page=notions&id_mot=20

https://aurelienbamde.com/2020/04/06/le-regime-juridique-de-lusufruit/

 $\underline{\text{https://www.aurep.com/fr/article/5/chronique/1/civil/265-le-quasi-usufruit-comme-lusufruit-qui-seteint-ne-rejoint-pas-la-nue}$

33. Le prêt d'usage monétaire, une alternative au crédit bancaire

L'observation nous montre que le prêt de valeur mobilière entraîne systématiquement un transfert de propriété, alors que le prêt de valeur immobilière ne procure qu'un droit d'usage.

Une telle différence de traitement est justifiée par le fait que la monnaie est considérée juridiquement comme un bien fongible (consomptible) dont la propriété individuelle s'aliène dès lors qu'on en fait usage. Une telle définition date du droit romain, c'est à dire d'une époque où les monnaies étaient essentiellement matérielles et métalliques. En tant que bien fongible, la monnaie est traitée comme une denrée alimentaire.

Il ne viendrait à l'idée de personne que prêter une maison ou une voiture soit équivalent à en transférer la pleine propriété. Or pour une raison curieuse, tous les prêts de valeurs mobilières sont traités comme un transfert de propriété. Sans doute est-ce dû au fait que la monnaie est toujours considérée comme une valeur d'échange et jamais comme une valeur d'usage. Un tel traitement prévaut pour toutes les valeurs mobilières sans exception : au niveau juridique, prêter de l'argent ou prêter des titres équivaut pour un prêteur à céder la pleine propriété à un emprunteur pour une durée déterminée au contrat.

Que se passerait-il si on considérait que le prêt de monnaie n'entraîne pas le transfert de sa propriété mais seulement la création d'un droit d'usage? Cette interprétation semble plus conforme à la nature réelle d'une opération de prêt qui est de conférer un droit d'usage temporaire de la monnaie. Nous pourrions alors traiter la monnaie comme une valeur immobilisée au bilan et plus précisément comme une immobilisation incorporelle. Cela aurait alors le mérite de lui conférer le statut de ressource permanente de l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle

Il y aurait de nombreux avantages économiques, financiers, sociaux et écologiques à traiter le prêt monétaire comme un simple droit à l'usage et au revenu exclusif de toute appropriation. En effet, lorsqu'on renonce à transférer la nue-propriété (abusus) de la monnaie pour ne transférer que le droit d'usage (usus) et le droit au revenu (fructus), donc lorsqu'on dissocie l'usage de la propriété, alors on constate que :

- L'abusus (droit d'attribution) est limité à un seul individu. Il est exclusif et fini

- L'usus (droit d'usage) est ouvert à une infinité d'individus. Il est inclusif et infini
- Le fructus (droit au revenu) est ouvert à une infinité d'individus. Il est inclusif et infini

Dès lors, pour constituer un commun monétaire et financier, il suffirait d'immobiliser une certaine somme, par exemple 1.000 euros, en accordant collectivement à chaque acteur un droit à l'usage et au revenu de cette somme. 1.000 euros suffirait dans la mesure où chacun pourrait utiliser cette somme de manière récurrente autant de fois qu'il le veut, sous réserve de faire des échanges équilibrés avec ses pairs. Puisque tout système de calcul monétaire est basé sur une unité de compte qui lui confère les propriétés d'un système de calcul linéaire, proportionnel et autorisant le passage à l'échelle, il est essentiel de rappeler que 1.000 euros utilisés 500 fois équivaut à 5.000.000 euros échangés 1 fois. Une monnaie que l'on peut utiliser autant de fois qu'on veut avec autant de personnes qu'on veut est une monnaie non consommable et recyclable. Une monnaie qui ne peut être utilisée qu'une seule fois que par une seule personne est une monnaie consommable et non recyclable. Ce qui rend possible le passage d'un usage extensif (marché) à un usage intensif (société) est l'organisation temporelle des échanges des agents au moyen d'un instrument d'écriture monétaire que nous appelons un graphe. Au travers de la monnaie recyclable se dessine le cycle des échanges que l'on représente par un graphe qui permet de programmer les mouvements de la valeur et d'équilibrer les échanges de valeurs en communiquant à toutes les personnes une représentation collective du réseau des relations chiffrées.

Dans quelles situations pourrait-on ou devrait-on avoir recours à un commun monétaire ?

- Pendant la crise des subprimes aux Etats-Unis, les villes américaines n'avaient plus aucune liquidité et ne pouvaient plus financer les services publics fondamentaux faute de cash. La mise en commun d'un capital financier et la distribution de droits d'usages monétaires équivalents auraient permis à une multitude d'acteurs de retrouver une capacité d'échange basée sur un engagement mutuel et mesurable par l'exercice d'un droit de créance sur des produits et services offerts à la communauté.
- Pendant les périodes de forte inflation et d'instabilité monétaire en Allemagne et en Argentine, la mise en commun d'une ressource dotée d'une valeur finie aurait permis aux agents d'échanger sur la base d'une valeur collectivement définie, fixe, égale, stable, afin de retrouver la capacité de doter leurs produits et services d'un prix qui soit acceptable et compréhensible pas toute la communauté. Cette ressource commune immobilisée aurait fonctionné comme une unité de compte commune et un instrument de financement pour tous les produits et services que la communauté désire échanger.
- Pendant les périodes de fort taux de chômage lié à une augmentation trop important des taux d'intérêts par les banques centrales, la constitution d'un commun dotant des entreprises d'un droit de créance mutuel et sans taux d'intérêt sur leurs productions aurait conféré à ces entreprises une nouvelle capacité d'échange qui aurait dynamisé leurs marchés intérieurs sans pour autant augmenter leurs niveaux d'endettement dans la mesure où ces droits de créances sont réciproques.
- Pendant les périodes de pénurie de ressources liés à des crises politiques ou économiques, une approche basée sur l'appropriation et sur le seul équilibre de l'offre et de la demande du marché conduira inévitablement à une spéculation sur les prix permettant d'attribuer la ressource à celui qui la paie le plus cher et à en déposséder tous ceux qui ne pourront pas la payer. Mais si au lieu de cela, on fait de cette ressource un commun, alors son usage sera garanti pour tous et les limites d'extensité liée à une approche propriétaire cèderont à l'infini de l'intensité liée à une approche utilisateur

Dans des situations très chaotiques et de forte instabilité financière, économique ou monétaire, la fonction première d'un commun est de remettre de l'ordre en proposant une organisation autonome des échanges.

Nous pouvons représenter mathématiquement les opérations de mise en commun d'une valeur monétaire comme des opérations de passage à l'échelle dans lesquelles la monnaie ne vaut que la valeur de son exposant qui représente le cycle d'échange que cette valeur monétaire permet d'organiser. Pour comprendre en quoi consiste la valeur de cette monnaie cyclique, nous allons fournir un exemple sous forme d'histoire.

Imaginons un grand père qui veut aider sa petite fille à faire ses études. Il décide de lui transmettre 100 ² euros. Si l'on demande à un gestionnaire de patrimoine quelle est la signification de cette notation monétaire étrange, il dira soit que le grand père veut verser un revenu de 100 euros au moyen de 100 versements périodiques, soit

que le grand père veut verser un capital de 100*100 euros en une seule fois à une date déterminée. Dans tous les cas, il sera nécessaire que le grand père dispose de la somme de 10.000 euros afin de pouvoir faire face à ses engagements financiers à terme. Cette manière de voir les choses relève de ce que nous appelons une analyse quantitative. C'est l'interprétation dominante de nos jours et on la retrouve dans toute la pensée économique. Toutefois, si une personne décide de donner 100 ² euros à une autre personne, il ne faut pas nécessairement penser qu'il s'agit d'une somme d'argent (quantité) de 10.000 euros. Imaginons en effet qu'un même billet de 100 euros (avec la marque R7E453Z) soit échangé de façon circulaire entre le grand père, la fille, et d'autres acteurs sur une durée déterminée. Dans ce cas, 100 ² euros pourrait être considéré comme l'écriture algébrique du cycle d'échange temporaire. Cela indiquerait en effet qu'il s'agit de 100 cycles de 100 euros, auquel cas il suffit de générer 100 cycles de 100 euros pour produire une valeur d'usage / d'attribution / d'échange équivalente à une quantité d'argent de 10.000 euros. La seule différence (et elle est de taille!) c'est que pour générer cette quantité d'argent de 10.000 euros, je n'ai pas besoin de disposer de 10.000 euros, mais seulement de 100 euros que je fais tourner 100 fois entre les deux personnes au minimum. Cette manière de voir les choses relève de ce que nous appelons l'analyse qualitative. En effet, elle ne cherche plus à corréler la production d'une valeur à une quantité d'argent comme dans le capitalisme, mais à la structure relationnelle qui va permettre aux acteurs de générer de la valeur indépendamment des quantités d'argent dont ils disposent.

<u>Une ressource permanente</u>

A quoi sert un commun monétaire et financier?

Selon nous, un commun monétaire et financier a pour fonction de relier entre elles les activités humaines récurrentes qui génèrent des échanges ayant un certain niveau de récurrence et de donc de prédictibilité. Cela correspond à la satisfaction des besoins de base qui ont dans leur ensemble un caractère cyclique mais également de tous les autres besoins dès lors que l'on peut les représenter sous la forme d'un cycle. La dimension rythmique, dynamique des activités humaines pourrait donc bien être à l'origine d'un nouveau modèle d'organisation générale conférant à la monnaie une fonction de représentation symbolique voire musicale des échanges. Avant même de représenter la chaîne des échanges sous la forme d'un cycle spatial (circuit), il convient donc de se représenter la chaîne des besoins sous la forme d'un cycle temporel (cadran) pouvant être journalier, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, annuel, saisonnier, conjoncturel, ou structurel, car cela permettra de mieux comprendre les interdépendances entre les activités qui président à leur satisfaction.

De cette approche découle une règle très importante : le besoin en liquidité d'un système d'échange est inversement proportionnel à son degré d'organisation. Dans un marché basé sur l'isolement des agents économiques et l'ordre spontané des prix de transaction issus des rapports entre l'offre et la demande, les opérations de financement de la production et des échanges telles que le crédit nécessitent une quantité très importante de monnaie impermanente. A l'inverse, dans une organisation basée sur la coordination des agents économiques au moyen de la règle collective d'équilibre comptable des créances et des dettes et de la programmation de leurs échanges au sein d'un graphe monétaire, les opérations de financement des échanges et de la production telles que la constitution d'un commun vont nécessiter une quantité très faible de monnaie permanente. Ainsi le besoin en cash, en liquidité, en capital monétaire d'un système d'échange et de production est inversement proportionnel au degré d'organisation et au niveau d'information de ce système. Si nous disons que le marché est un système émergent qui possède un niveau d'entropie élevé, c'est parce que contrairement à l'organisation et à l'échange en réseau, le marché possède des règles qui le rendent peu programmable.

Imaginons un circuit simplifié de crédit mutuel dans lequel 300 entreprises s'accordent mutuellement le droit d'échanger annuellement une valeur monétaire égale à 30% de leur chiffre d'affaires ou bien à 30% de leurs valeurs immobilisées au bilan. Cela signifie que la mise en commun d'un droit d'usage portant sur une fraction de la valeur du chiffre d'affaires ou des immobilisations a pour conséquence leur monétisation. Dans l'hypothèse où ces entreprises sont des PME qui réalisent en moyenne 100 KE de chiffre d'affaires par an, cela signifie que chacune d'entre elles va disposer de 30 KE de capacité d'échange monétaire avec ses pairs. Il convient toutefois de remarquer que dans une telle hypothèse, nous ne sommes pas dans la constitution d'un commun monétaire et financier, mais plutôt dans une monétisation d'actifs de même nature permettant de constituer une sorte de marché commun spécialisé. Il s'agit là d'un mode de financement alternatif aux crédits bancaires et aux communs monétaires dans lequel ce sont les actifs matériels et immatériels des entreprises qui servent de support et de garantie pour développer un système de créances mutuelles d'un montant de 30 KE. Dans l'hypothèse où chaque entreprise utiliserait la totalité de sa créance de 30 KE sur les autres entreprises,

cela signifierait que le volume de transaction et donc la richesse créée s'élèverait au total à 9 millions d'euros. Au final on voit que la de création d'une capacité d'échange monétaire supplémentaire des agents provient toujours de la monétisation des créances, que cette monétisation se réalise sur le poste « créance clients » comme pour les banques ou sur le poste « créance d'actifs immobilisés ou circulants » comme pour les entreprises, ou sur tout autre poste comptable qui serait susceptible de générer une créance certaine.

Imaginons à présent une association ou un incubateur qui cherche à développer les échanges business to business à l'intérieur d'un groupe de 300 entreprises régionales et qui cherche à mettre en place un mécanisme financier d'incitation à la fertilisation croisée de ces 300 entreprises régionales. Cet incubateur immobilise comptablement un capital financier de 30.000 euros auquel il confère le statut de commun monétaire et financier en constituant une convention de quasi-usufruit collectif et simultané d'une durée de 1 an renouvelable au bénéfice des 300 entreprises auxquelles il assigne un objectif minimal de 1 million d'euros et un objectif maximal de 9 millions d'euros de volume d'échange par exercice annuel. Cela signifie que le quasiusufruit sur le capital de 30.000 euros est en réalité un graphe d'échange circulaire équilibré comptablement pour une valeur totale maximale de 9 millions d'euros entre 300 entreprises. Cela revient à dire que chaque entreprise va utiliser un certain nombre de fois tout ou partie du capital transactionnel qui est mis à sa disposition afin de développer une valeur collective d'échange de 9 millions d'euros. La mise en commun du capital de 30.000 euros associé à un objectif d'échange collectif quantifié en volume d'échange temporel à durée déterminée de 9 millions d'euros a pour effet de créer un capital transactionnel qui démultiplie l'usage du capital monétaire qui a été mis en commun. Quand on compare le partage d'un droit d'usage monétaire à une solution classique de crédit, une différence énorme apparaît : si tous ces échanges se réalisent sur la base d'un droit d'usage partagé de 30.000 euros, cela signifie qu'il faudra mobiliser 30.000 euros pour générer 9 millions d'euros. Si tous ces échanges se réalisent sur la base d'un crédit fait par une banque qui va transférer temporairement la propriété des fonds à chaque entreprise, cela signifie qu'il faudra mobiliser 9 millions d'euros pour générer 9 millions d'euros. Et nous ne comptons même pas le temps passé à quémander un crédit, le risque de refus du comité de crédit et le coût du taux d'intérêt qui frappe la production comme un impôt des banques... Or cette différence, on ne la doit qu'à une seule chose : le choix juridique de traiter la monnaie comme une cession du droit d'usage temporaire et pas comme un transfert temporaire du droit de propriété. Il en découle une différence importante dans l'intensité d'usage et dans la gestion collective de la ressource.

Comment peut-on créer un droit d'usage illimité sur une quantité limitée de bien ? Autrement dit, dans quelle mesure peut-on privilégier l'intensité de l'utilisation sur l'extensité de l'appropriation dans la gestion collective des ressources ? La réponse selon nous se trouve dans la notion de compte relié, spécifique à la gestion des communs. Tant que l'on reste dans l'économie de marché, les comptes sont séparés et l'appréhension de la valeur ne peut se réaliser concrètement que sur le mode de l'appropriation des ressources. Dans le mode de fonctionnement des comptes séparés, les agents vont soit chercher à maximiser leurs créances propres soit chercher à maximiser leurs dettes propres, ce qui signifie un déséquilibre collectif. Mais quand on rentre dans le domaine de l'économie coopérative et mutualiste, la gestion des comptes est reliée : cela tient à l'existence d'une créance de restitution qui va inciter les agents à équilibrer collectivement leurs balances des paiements, soit en maximisant leurs créances et leurs dettes de façon équilibrée (on parle alors de coopération), soit en minimisant collectivement leurs créances et leurs dettes de façon équilibrée (on parlera alors de mutualisation). La démarche de constitution du commun s'accorde donc avec la fourniture d'une prestation monétaire immatérielle (ou incorporelle ou intangible) dans laquelle l'information monétaire a plus d'importance que l'objet monétaire au sens physique du terme, ce qui autorise à développer un droit d'usage monétaire illimité que l'on va valoriser en lui conférant une programmation temporelle et des règles de gestion relationnelle.

Un droit d'usage temporaire

Comme un prêt se définit comme la mise en disposition d'un bien qu'il faut ensuite rendre au propriétaire réel, on peut l'analyser comme un droit d'usage temporaire. Contrairement à la vente qui consiste en un transfert définitif de propriété, le prêt est une sorte de démembrement temporaire de la propriété dont la variable fondamentale est le temps (ou la gestion temporelle du remboursement). Or l'expérience nous montre que l'on ne peut valoriser que ce qui fait l'objet d'une cession temporaire (en lui donnant une valeur corrélée au temps) car dès lors que l'on est dans une cession définitive, le principe de valorisation dynamique disparaît au profit de la constitution d'un droit acquis. Il est donc beaucoup plus facile de valoriser un bien ou un service utilisé auquel on donne une coordonnée temporelle (une durée) qu'un bien ou un service approprié qui n'en a pas.

Le prêt est une opération centrale dans le monde de la finance. Il est intéressant d'observer que tout le processus de création et de destruction monétaire réalisé par les banques n'a comme seul but la réalisation d'opérations de crédit (ou prêt d'argent) dans lesquelles le taux d'intérêt rémunère le droit d'usage ou la mise en disposition de l'argent. On aurait pu imaginer un taux de performance qui rémunère non pas le droit d'usage mais le droit au revenu généré par la mise à disposition des fonds et qui soit proportionnel à celui-ci, comme cela est le cas dans la finance participative de type islamique qui se fonde sur le partage des gains et des pertes. D'ailleurs si le prêt à usage gratuit d'argent était mis en œuvre dans la finance islamique, sa démonstration mathématique mettrait en lumière la sagesse de la loi divine dans la mesure où le principe de gratuité ne signifie pas l'absence de rémunération mais l'absence de charge fixe d'intérêt indépendante d'un résultat.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de créer et d'injecter dans l'économie d'immenses masses monétaires parce que nous continuons de croire qu'un prêt d'argent entraîne nécessairement le transfert de la pleine propriété de la valeur. Or si nous traitions le prêt pour ce qu'il est réellement, à savoir un simple transfert de l'usage temporaire de la valeur, alors nous pourrions traiter cette opération par le biais d'une immobilisation comptable portant sur une petite quantité de valeur à laquelle nous donnerions une énorme intensité d'usage. Comme le droit d'usage porte essentiellement sur un actif incorporel (la monnaie) autrement dit sur une quantité de valeur déterminée, alors le fait de traiter le prêt au travers de cette immobilisation incorporelle permettrait de conférer un droit d'usage illimité à un nombre illimité de personnes. Un tel traitement de la monnaie comme actif informationnel (que l'on utilise) et pas comme actif matériel (que l'on thésaurise) serait libérateur.

Les bénéfices d'un tel choix seraient multiples et auraient pour effet :

- D'augmenter exponentiellement le rendement du capital monétaire qui est employé beaucoup plus intensément en rendant chaque personne co-utilisatrice d'une quantité limitée de biens ouverte à un usage collectif illimité et non limitatif de la capacité d'utilisation dans le temps.
- De supprimer les taux d'intérêts liés à la quantité d'argent qui est utilisé pour les remplacer par des taux de performances liés à la quantité de revenu que l'on produit par l'usage de l'argent.
- D'augmenter la solvabilité des acteurs par la mise en disposition de valeurs monétaires plus liquides et moins difficiles à rembourser car ne supportant plus des coûts de création inutiles.
- De créer un droit d'accès bien plus égalitaire et non limité par des motifs de détention de capital en rémunérant ce droit d'usage uniquement sur la performance future des opérations de production économique ce qui permettrait de reconnecter la finance au monde réel.
- De faire de chaque unité de compte monétaire une banque (ou une réserve infinie de valeur) permettant de distribuer contractuellement des droits d'usage illimités aux agents économiques.
- De proposer un schéma concret et réalisable de décroissance des stocks monétaires tout en augmentant la performance de ces stocks ce qui est vertueux sur le plan écologique et énergétique.

Suffirait-il de se comporter comme des utilisateurs et des transmetteurs de valeurs plutôt que comme des propriétaires et des consommateurs de valeurs pour voir tous nos problèmes insolubles disparaître comme par enchantement ? La question est désormais posée et personne ne pourra échapper aux impacts de sa réponse.

Une accession sans appropriation

Un constat lucide est que la transformation du rapport au monétaire concerne autant les acteurs de la fiatmonnaie que ceux de la cryptomonnaie qui ont tous en commun de ne traiter la monnaie que sur le mode de l'accumulation capitalistique avec tous les effets désastreux que l'on connaît : règne du quantitativisme, hyperconcentration des richesses, gabegie énergétique, tensions sociales liées aux inégalités dans l'accès à la monnaie, défaillances des balances des paiements, économie non régulée où ne prédomine que la loi du plus fort, grosso modo c'est un concours où celui qui dispose du plus gros phallus monétaire qui lui permet de pisser sa liquidité le plus loin l'emporte. Tout ceci s'enracine dans une conception fausse de la nature de la monnaie et des opérations de prêt qui ne se réalisent actuellement que par un transfert de propriété et aboutissent à une perte de rendement colossale du simple fait que la finance n'est pas inclusive de la totalité des usages mais qu'elle est exclusive en ne reconnaissant que la notion de propriété privative et privatisante.

Sur le plan de l'analyse physique, l'objectif est de passer d'opérations de prêts irréversibles et peu liquides avec beaucoup d'incidents de paiement (car basées sur le transfert temporaire de la propriété qui nécessite la création de grandes masses monétaires et une analyse prédictive du niveau de risque propre à chaque emprunteur) à des opérations de prêt qui traitent la monnaie comme une immobilisation incorporelle et qui ne

transfèrent que l'usage de l'argent, ce qui permet d'augmenter exponentiellement la réversibilité et donc la liquidité de la valeur tout en qualifiant de façon plus précise et réaliste l'opération de prêt au niveau comptable. Paradoxalement, c'est en traitant la monnaie comme une immobilisation corporelle et non incorporelle (en gros comme un bien immobilier du domaine public) que l'on arrivera le mieux à expliquer et à faire comprendre que le droit d'usage monétaire est un droit inépuisable qui conserve la disponibilité de la monnaie, contrairement au droit de propriété qui se perd au premier usage et fait perdre la disponibilité. Ici la leçon de droit se confond avec l'observation du fonctionnement concret des opérations économiques et financières.

Autrement dit : le partage de la propriété de la monnaie a pour effet une destruction juridique du capital monétaire par transfert de la propriété du capital monétaire d'origine aux différents bénéficiaires qui vont le consommer. Par contre, le partage du droit d'usage monétaire sur un capital financier immobilisé a pour effet la préservation de ce capital et une démultiplication de la capacité d'échange des personnes attributaires du droit d'usage. Bien évidemment cela est vrai à la condition que l'on respecte le principe de la créance de restitution qui implique que le graphe des échanges entre tous les utilisateurs du capital monétaire forme un cycle général qui se clôture transitivement. C'est parce que tous les agents s'engagent à respecter l'équilibre de la balance des paiements individuelle et collective que leur monnaie devient une ressource informationnelle permanente, programmable, et utilisable sans limite pour organiser leurs échanges et leurs productions de valeurs. A l'inverse, lorsque les agents d'un marché produisent des échanges non organisés collectivement qui ne se réfèrent qu'à l'équilibre spontané de l'offre et de la demande sur les prix, leur monnaie devient consommable puisqu'ils la perdent systématiquement par le premier usage qui équivaut à un transfert de propriété.

On peut donc en conclure que l'accessibilité de la monnaie est mille fois plus importante que la propriété de la monnaie, car dans tous les cas ce que les agents économiques recherchent est la faculté de disposer de la quantité de monnaie suffisante pour réaliser leurs opérations (liquidité et solvabilité), indépendamment du fait de savoir s'ils sont propriétaires ou pas de cette monnaie. Il subsiste bien évidemment une différence entre le propriétaire et le non propriétaire des stocks financiers, dans la mesure où le premier a une position de créancier et le second a généralement une position de débiteur. Toutefois cette situation repose sur le présupposé que la monnaie prêtée entraîne le transfert de propriété. Dès lors que cette idée matérialiste (voire même consumériste) est abandonnée et que l'on traite comptablement le prêt pour ce qu'il est réellement, à savoir un simple transfert de l'usage d'une immobilisation incorporelle, alors l'accès au prêt n'est plus conditionné à la détention préalable de stocks financiers importants et toutes les personnes deviennent égales dans l'accès à la monnaie. C'est à ce moment là seulement que nous verrons apparaître l'échange circulaire financier dont l'efficience organisationnelle se mesure par la quantité minimale de monnaie à mobiliser pour permettre à un maximum de personnes de disposer d'une quantité maximale de monnaie.

On pourrait imaginer une banque inclusive qui afin de fonder les communs sur la valeur d'usage, détiendrait des échantillons de chaque valeur rare ou utile sous la forme d'une unité de valeur servant d'unité de compte. Il serait donc possible de créer une unité de valeur immobilière, une unité de valeur foncière, une unité de valeur or, une unité de valeur bois, une unité de valeur connaissance, une unité de valeur éducation, une unité de valeur écologique.... chacune étant corrélée à une unité de compte indiquant son prix unitaire en euros. De telles unités de valeurs ouvriraient la porte d'un partage de la valeur à grande échelle en créant des valeurs d'usages corrélées à une unité de compte monétaire qui rendrait possible leur intégration dans tous les systèmes comptables. Partant de là, la banque inclusive permettrait à chacun d'utiliser les unités de valeurs comme des monnaies virtuelles que l'on pourrait produire et reproduire à l'infini afin de financer toutes sortes de projets. L'accessibilité à l'immobilier, à l'or, à la terre, à l'éducation, à l'écologie ne serait plus basée sur un stock de capital à détenir préalablement mais sur un partage de la valeur en réseau d'utilisateurs. Cette capacité à émettre collectivement des valeurs d'usage aboutirait à la reconnaissance d'un produit constaté d'avance pouvant financer les productions du futur dont les gens désirent lancer ou perpétuer l'utilisation.

Un actif tokenizable pour sa valeur d'usage

Une question subsiste : une monnaie qui se définit non par sa valeur d'échange mais seulement par sa valeur d'usage est-elle quelque chose de concevable ? Si on s'en tient à l'analyse comptable, les avoirs monétaires sont toujours positionnés en bas de bilan, parmi les actifs circulants en raison de leur caractère éminemment liquides. Or nous avons vu que pour être appréhendés comme des valeurs d'usage et pas comme des valeurs d'échange, les actifs monétaires devraient être positionnés dans le haut de bilan sur le poste des actifs

incorporels. Cette qualification comptable nous apporte un premier indice important mais nous devons encore progresser pour qualifier complètement une valeur d'usage générée par la mise en commun d'une valeur.

Existe-t-il aujourd'hui un actif de nature monétaire (ou pouvant s'apparenter à une monnaie) qui aurait les caractéristiques que nous recherchons ? Depuis quelques années, la réponse est positive. En réalité, un tel actif porte un nom : il s'agit d'un token, et plus précisément d'un token utilitaire. Juridiquement, un token équivaut à un droit d'usage monétaire portant sur une chose qui peut-être une prestation de service, un stock, une bien immobilier, un site internet, une machine, une voiture, un billet de réservation pour un concert. En fait il n'y a pas de limites dans le champ des actifs et des activités pouvant faire l'objet d'une tokenization. Tout ce qui figure à l'actif du bilan des entreprises pourrait potentiellement être tokenizé, et probablement tout ce qui figure au passif également. Tokenizer un titre de dette équivaut pour une entreprise à faire ce que les banques appellent de la titrisation. Cela revient à constater l'existence d'une valeur d'usage et la porter au bilan.

Les nouvelles règles d'enregistrement comptable publiées par l'ANC nous donnent à ce titre une information précieuse. Dans l'actif du bilan qui identifie les ressources disponibles, le token est un actif incorporel. Dans le passif du bilan qui identifie les utilisations potentielles, le token est un produit constaté d'avance. Comme les deux écritures doivent se faire de façon simultanée, cela signifie que la comptabilité consacre la notion de droit d'usage monétaire. Cette intégration de l'emploi de la monnaie dans la définition de sa valeur est quelque chose de nouveau et de salutaire qui permet de constituer une valeur au bilan pour une utilisation qui peut être présente, passée ou future. Cette intégration des trois temps apporte une flexibilité en matière de financement car elle permet à des entreprises de s'adosser à la valeur d'usage de leur technologie, de leur stock, de leur immeuble ou de leur meuble afin de financer leur développement sans être obligées de les donner en gage ou de les vendre. La tokenization est le nouveau nom donné à l'autofinancement de l'entreprise par sa production.

Comme l'écrit très justement Giggs dans ses papiers d'expérimentation monétaire, « Quoi de mieux qu'un système comptable ? Je peux maintenant vous dire la réponse à cela. Un système comptable est un enregistrement d'entrées et de sorties qui peuvent être modifiées, commutées, maquillées et essentiellement transformées en boue. Ajoutez simplement de l'eau. Un système monétaire est utilisé pour enregistrer l'argent comme une série de transactions non répudiables, transactionnelles, atomiques. Une transaction est solide. Elle tient, elle est authentifiée par des signatures numériques, elle est enregistrée sur des serveurs sécurisés, elle est protégée par des fonctions de gouvernance. Elle offre des possibilités d'action définies sur les actifs. Un système monétaire est sept fois plus puissant qu'un système comptable. J'ai troqué mon système de comptabilité peu fiable pour un rock-système monétaire solide en l'espace d'un week-end. Et j'ai changé la position de tous les créanciers en celle d'une responsabilité envers un actif. Quel est l'avantage pour les créanciers ? En supposant qu'il y ait une entreprise avec un marché stable, ils peuvent sortir et vendre leurs tokens à mes clients ».

Tokenizer un actif revient à faire reconnaître sa valeur d'usage au bilan comme un droit incorporel dont la valeur est monétaire. Cela revient à introduire un double de la valeur de cet actif, enregistré une première fois en tant que propriété d'une chose dans un certain poste au bilan, puis enregistré une seconde fois en tant que token utilitaire (ou valeur d'usage) dans un autre poste au bilan. Cela revient à rendre un actif liquide, non pas en vue de le vendre (car on serait là encore dans une approche bancaire où la monnaie n'a qu'une valeur d'échange et où on menace l'emprunteur de vendre à la casse le bien donné en garantie pour rembourser la dette) mais en vue d'élargir son champ d'utilisation et donc ses possibilités de distribution (que cette distribution soit faite de façon gratuite ou rémunérée). Cela revient créer des dollars systémiques pour une valeur d'usage prépayée de l'actif que l'on peut distribuer à ses clients, à ses fournisseurs, à ses créanciers de façon libre comme s'il s'agissait d'une sorte de voucher. L'actif dont nous parlons n'est pas nécessairement monétaire (il peut être technologique ou informationnel), mais le droit d'usage qu'il fait naître peut avoir un caractère monétaire si les agents décident collectivement d'en faire un moyen d'échange et de règlement.

De nouvelles possibilités de règlement

Cette intégration de la valeur d'usage au travers de la notion de produit constaté d'avance nous donne des solutions précieuses en matière de remboursement. Dans les prêts basés sur le transfert de propriété, la seule manière de rembourser est de payer le capital et l'intérêt, c'est à dire de rembourser systématiquement plus que ce que l'on a emprunté. Cette injustice historique est la cause de la plupart des dérèglements financiers. Elle explique pourquoi les personnes (physiques, morales, étatiques) qui sont les plus fragiles financièrement sont celles qui paient l'argent le plus cher. Elle explique autant la crise grecque que la crise américaine des

subprimes ou la cessation de paiement de l'Etat qui a précédé la Révolution française. Elle explique pourquoi pendant la crise espagnole, certaines banques d'affaire achetaient des paquets de 10 milliards d'euros à la BCE à 1% de taux d'intérêt qu'elles revendaient à 15% de taux d'intérêt à l'Etat espagnol. Et quand une personne ne peut plus payer, ce qui arrive mécaniquement avec un tel système, on finit par saisir ses biens et ses titres.

Considérez la pratique séculaire de « *Buddy, puis-je emprunter un dollar ?* », autrement connu sous le nom de prêt entre pairs. Traditionnellement, c'est une pratique à haut risque - c'est-à-dire que Buddy récupère rarement son dollar. Ce problème ne fait qu'empirer avec le passage à l'échelle. À mesure que les villages se transformaient en villes et que les villes commençaient à s'étendre, la confiance des voisins s'est effondrée. C'est là que les banques sont intervenues. Elles ont redonné confiance dans l'équation des prêts. Actuellement les banques sont en train d'être supplantées par les Fintech qui en s'appuyant sur les IA et les Big Data sont arrivées à combiner les données personnelles des utilisateurs - données de réseaux sociaux, données des smartphones, historiques de l'éducation et de l'emploi, etc. - pour générer un score de crédit fiable presque instantanément. On voit ainsi combien la pratique des acteurs de la finance a évolué techniquement pour maîtriser les risques de remboursement et que le calcul du risque crédit est au cœur de leur métier.

Mais on ne s'est jamais demandé si l'on ne pourrait pas résoudre ce problème à la racine en mettant à disposition des agents économiques un simple droit d'usage monétaire temporaire sans transfert de propriété qui éliminerait le risque de perte pour le créancier et supprimerait la nécessité d'un remboursement.

Que se passe-t-il quand on transfère non pas la propriété d'un bien mais seulement un droit d'usage ? Nous devons rendre une valeur qui varie selon le type d'opération. Nous pouvons lister les différents types de clôtures du droit d'usage en constatant qu'ils sont bien plus nombreux que le seul remboursement du crédit :

- Quand on cède l'usage temporaire d'un actif corporel, la clôture se fait par la restitution du bien sans que cela n'engendre un transfert de propriété
- Quand on cède l'usage temporaire d'un actif incorporel, la clôture se fait par la consommation du droit d'usage pour la valeur liée à la prestation de service associée
- Quand on cède l'usage temporaire d'une valeur mobilière, la clôture se fait par la constitution d'une dette et par la compensation de cette dette
- Quand on cède l'usage temporaire d'une valeur immobilière, la clôture se fait par l'extinction du droit d'usage sans que cela n'engendre un transfert de propriété
- Quand on cède l'usage temporaire d'un bien fongible, la clôture se fait par la fourniture d'un bien de valeur équivalente tel que libellé au contrat

Alors que la monnaie privée est mono-usage et ne permet de règlement qu'avec la monnaie du prêteur, la monnaie commune est multi-usage car elle ouvre à une multiplicité de modes de règlement dès lors que la condition de l'équivalence de la valeur est respectée. Cela atténue donc fortement le risque de défaillance de l'emprunteur en le remplaçant par le risque de non-substitution (ou de non-subrogation réelle) de l'usager. La notion de prêt d'usage conserve donc l'esprit de l'échange au cœur de sa transaction (avec toutes les possibilités de substitutions) alors que la notion de crédit et de créance n'a pour seul effet que de créer une obligation unilatérale qui pèse sur l'emprunteur ou débiteur : celui du complet paiement de la dette au moyen de la même monnaie qui a servi à emprunter. Ainsi l'obligation de la créance souscrite en monnaie fiduciaire (ou fiat monnaie gérée en mode privé) est double car elle porte à la fois sur le montant et sur la forme. Voilà pourquoi le crédit bancaire peut-être perçu comme le fer de lance du pouvoir régalien d'imposer une monnaie unique comme seul mode de paiement valide et reconnu, comme pour certaines dépenses (impôts, salaires).

La monnaie commune qui monétise le droit d'usage et le droit au revenu des biens (produits et services matériels et immatériels, fongibles et non fongibles) offre on le voit ici une multitude de façons de clôturer les opérations afin que le prêteur et l'emprunteur ne soient pas lésés. En monétisant la valeur d'usage plutôt que la valeur d'échange, on augmente le rendement des actifs (leurs taux d'occupation ou d'utilisation) et on constitue un excédent de valeur caractéristique du goodwill. Cette survaleur issue de la monétisation du droit d'usage pourrait d'ailleurs être introduite dans la comptabilité au fur et à mesure des ventes des droits d'usage. Si en effet le goodwill représente globalement la valeur de la clientèle (tout comme le fonds de commerce cet autre actif incorporel) alors la distribution tokenizée des droits d'usage des actifs aux clients de l'entreprise peut directement être corrélée à une création de goodwill. Le terme peut même recevoir une définition plus large si

on introduit dans le token une notion d'engagement sur certaines valeurs permettant de monétiser l'attachement ou la confiance des fournisseurs, des employés et de l'ensemble des partenaires de l'entreprise.

Indiscutablement, c'est la référence à la notion de valeur qui permet de trinifier toutes les transactions, autrement dit de les construire d'une façon économiquement et socialement utile et équitable. C'est donc la valeur et non la monnaie qui devrait servir de référence absolue pour toute forme de transaction, la monnaie ainsi que les biens et services n'étant que des modes de règlement de la transaction selon une certaine valeur. C'est donc en s'accordant sur la valeur à réaliser, autrement dit c'est en déterminant de façon quantitative et qualitative au moyen d'un cahier des charges la valeur ou les valeurs sur laquelle ils désirent s'accorder que les agents de la transaction seront le mieux à même de déployer l'éventail de tous ses modes de réalisations. La valeur et ses équivalences est au centre du discours monétaire intelligent, car elle déploie les possibilités d'échanges entre les agents sans que ceux-ci ne soient obligés par un mode de règlement spécifique. La monnaie est une technologie chiffrée permettant de trouver des équivalences dans les transactions.

Rajoutons ceci : les différents modes de réalisation de la valeur par lesquels se dessinent les nouvelles formes d'équivalences se trouvent dans les différentes modalités d'appropriation et dans les différents modes de propriété des biens. Il existe quatre modalités d'appropriations qui sont les biens privés, de clubs, communs et publics. Il existe quatre modalités d'appropriations qui sont la pleine propriété, la nue-propriété, le droit au revenu et le droit d'usage des biens. C'est en combinant ces quatre modes d'appropriations et de propriétés que l'on parviendra à trouver une multitude de transactions nouvelles issues de nouvelles équivalences. Cela induit donc de nouvelles formes de règlements qui permettront de libérer les personnes des approches simplistes basées sur la prédominance d'un instrument de règlement sur tous les autres. Ainsi, s'entraîner au raisonnement par équivalence constitue indiscutablement le meilleur exercice pour l'intelligence monétaire.

https://iang.org/rants/systemics_psd.html

https://web.archive.org/web/20070920010046/http://ledgerism.net/GLT-GLR.htm

https://web.archive.org/web/20070312235353/http://ledgerism.net/STR.htm

https://www.twostack.org/developer-guide/what-is-bitcoin/grokking-bitcoin/

 $\frac{https://medium.com/coinmonks/resource-economics-and-multidimensional-money-on-the-path-to-co-prosperity-authored-by-stan-79556173b4ef$

https://docs.google.com/document/d/e/2PACX-1vQcv_ZTJD6-54AMjLLCXQv1LtMSOtLdBzhGXo0aAlDkGljgivZABIMQbJylOF0c6r1W9w8cNY4ATUoE/pub

34. Faire du droit d'usage monétaire un titre de paiement pour les investissements

La valeur d'une théorie est proportionnelle à l'étendue de ses champs d'applications. La question de l'investissement constitue à coup sûr l'un des sujets les plus complexes et les plus importants qui soient. Dans ce paragraphe, nous allons étudier comment le droit d'usage pourrait renouveler les modèles d'investissement qui ont été utilisés jusqu'à aujourd'hui. Dans cette approche, nous allons analyser les ratios de performance et de sécurité, non plus par rapport au contenu des projets, mais uniquement par rapport au modèle qui sert à configurer les relations entre les différents agents. Cette approche structurale que l'on pourrait qualifier de circuitiste va nous permettre de différencier deux grandes catégories d'approches de l'investissement : celles basées sur la pleine propriété de la monnaie et celles basées sur le droit d'usage monétaire.

Contexte et problématique :

L'investissement, en tant que moteur de l'économie, repose traditionnellement sur des analyses de projets individuels (rendement attendu, risques associés). Cette méthode privilégie les modèles centrés sur la pleine propriété de la monnaie, où les agents disposent d'une liberté totale quant à l'utilisation et l'accumulation des capitaux. La nouvelle approche que nous proposons constitue une transition vers un modèle fondé sur le droit d'usage monétaire, une alternative qui redéfinit les rapports entre les agents en se concentrant sur la structuration et le fonctionnement du circuit monétaire plutôt que sur les caractéristiques propres des projets.

Changements apportés par l'approche structurale :

- 1. Analyse des ratios de performance et de sécurité :
 - o Approche traditionnelle : Les ratios sont déterminés par les résultats financiers des projets.
 - Nouvelle approche : Ces ratios sont évalués en fonction de la résilience et de l'efficacité du modèle de structuration des relations (circuit monétaire et relations entre agents).
- 2. Distinction entre les modèles d'investissement :
 - Modèles basés sur la pleine propriété de la monnaie :
 - L'agent propriétaire contrôle directement les ressources.
 - Le capital accumulé est immobilisé ou utilisé à des fins personnelles.
 - Risque d'exclusion financière pour les agents sans capital.
 - Risque important de pertes sur les fonds transférés
 - Modèles basés sur le droit d'usage monétaire :
 - La monnaie est perçue comme un bien collectif ou un outil circulant.
 - L'accès est déterminé par des droits d'usage plutôt que par la possession.
 - Favorise une économie de partage et une allocation plus efficiente des ressources.
 - Minimisation des risques dû à la répartition égalitaire du droit d'usage.

Vision circuitiste:

L'approche circuitiste se concentre sur le flux des ressources monétaires entre les agents. Elle met en lumière :

- La dynamique circulaire : Comment les capitaux circulent, se renouvellent et sont redistribués.
- Les liens systémiques : Les relations de dépendance ou de collaboration entre agents.

Perspectives et enjeux :

- 1. Optimisation systémique : Identifier les configurations relationnelles qui maximisent la performance globale du circuit économique.
- 2. Équité et inclusion : Offrir à chaque agent un accès équitable aux ressources en limitant les distorsions causées par l'accumulation.
- 3. Durabilité : Réduire les inefficacités et les risques liés à l'immobilisation excessive des capitaux.

Ainsi, cette approche propose un cadre innovant où l'investissement est moins une question de projet individuel qu'un processus systémique structuré autour des relations et des droits d'usage. Ce modèle pourrait potentiellement transformer les paradigmes actuels en offrant des solutions plus justes, inclusives et résilientes.

<u>La distinction fondamentale :</u>

Faut-il y voir un nouveau signe de la différence entre l'économie conjonctive et l'économie disjonctive ? Quand on cherche à constituer des cycles d'échange dans le domaine de l'investissement, on constate que tous les cycles d'échanges basés sur la plaine propriété de la monnaie nécessitent des apports extérieurs constants comme si le cycle d'échange en pleine propriété était fondamentalement frappé par un phénomène de dégradation des flux d'information et de dispersion de l'énergie monétaire. À contrario, on observe que les cycles d'échanges qui ne recourent qu'à un droit d'usage monétaire sont les seuls capables de conserver parfaitement la valeur indépendamment du nombre de participants et du nombre de cycles d'échanges que l'on souhaite réaliser. Une telle observation fournit un premier critère pour aider à la construction des cycles d'échange dans le domaine l'investissement, qui semble confirmer de façon forte le caractère nèg-entropique de l'économie conjonctive, la seule capable de conserver la valeur pendant la circulation des richesses.

L'économie disjonctive :

- Basée sur la pleine propriété de la monnaie, ce modèle repose sur une logique d'appropriation individuelle.
- Phénomène de dégradation des flux :
 - Les cycles d'échange nécessitent des apports extérieurs constants pour maintenir leur fonctionnement.
 - Cette dynamique révèle une perte d'énergie monétaire, analogue à l'entropie en thermodynamique, où chaque cycle voit une partie de la valeur ou de l'efficacité se dissiper.
 - o Conséquence : une fragilité systémique qui limite la résilience des échanges sur le long terme.

L'économie conjonctive :

- Fondée sur le droit d'usage monétaire, elle privilégie les relations et la circulation continue de la valeur sans recours à l'appropriation exclusive.
- Caractère néguentropique :
 - o Les cycles d'échange conjonctifs conservent leur valeur indépendamment :
 - Du nombre de participants.
 - Du nombre de cycles réalisés.
 - Cette propriété reflète une dynamique où l'énergie monétaire est préservée et même potentiellement renforcée au sein du circuit économique.

Analyse des implications :

- 1. Conservation de la valeur :
 - L'économie conjonctive garantit une conservation parfaite de la valeur grâce à la circulation continue des richesses.
 - Elle réduit les pertes associées à l'immobilisation ou à l'accumulation de capitaux, caractéristiques des modèles disjonctifs.

2. Inclusion et résilience :

- Le droit d'usage permet à tous les participants d'accéder équitablement aux ressources, quel que soit leur niveau de richesse initial.
- o Cette équité structurelle favorise une résilience accrue du système économique.
- 3. Comparaison thermodynamique:
 - L'économie disjonctive, entropique, dissipe de l'énergie monétaire (par exemple, sous forme d'intérêts, de frais ou de pertes d'opportunité).
 - L'économie conjonctive, néguentropique, canalise cette énergie de manière circulaire, optimisant les flux sans nécessiter d'apports externes.

Une approche basée sur les graphes :

Le second critère déterminant pour construire un circuit d'échange efficient dans le cadre de l'investissement réside dans la structure du graphe qui modélise les flux d'échanges entre les participants. L'instrument symbolique permettant de modéliser l'ensemble des flux d'échanges entre les participants s'appellent la triade, qui est une figure fondamentale dans la théorie des graphes et plus généralement dans la théorie des relations économiques et sociales. Parmi les triades, nous distinguons deux catégories principales : la première est la triade non cyclique qui peut être transitive ou intransitive, et la seconde est la triade cyclique et qui est nécessairement transitive mais qui peut varier selon qu'elle se déplace dans un seul sens ou dans les deux sens.

Il convient de rappeler la différence conceptuelle entre échange cyclique et échange circulaire. L'échange cyclique se concentre sur une boucle structurée entre plusieurs acteurs définis, souvent 3 ou 4, où les ressources (monnaie, produits ou services) circulent dans un cadre fermé et programmé pour créer un effet de levier continu. L'échange circulaire, d'origine écologique, plus large et systémique, vise une réutilisation ou une circulation des ressources dans les chaînes ouvertes ou multi-acteurs, sans retour explicite au point de départ.

Partant de cette définition, nous posons comme principe qu'un échange non cyclique est un échange risqué dans lequel les pertes de valeur sont importantes et dans lequel la circulation des richesses est beaucoup plus difficile entre les agents. À contrario, nous posons comme principe qu'un échange cyclique optimise la sécurité et la performance des échanges entre les agents, en rendant possible une circulation indéfinie de la richesse dans tous les sens, sans perte de valeur et sans risque de rupture des engagements des différents agents.

Les deux catégories de triades :

1. Triade non cyclique:

- o Transitive: Les flux suivent une direction claire et hiérarchique. Par exemple, si A transfère à B, et B à C, alors A peut indirectement influencer C.
- o Intransitive : Les flux ne suivent pas un chemin cohérent, et la connexion entre les participants est fragmentée ou instable.

2. Triade cyclique:

- Nécessairement transitive, elle forme une boucle où les flux circulent continuellement entre les acteurs.
- Peut fonctionner dans :
 - Un seul sens : les échanges suivent un ordre précis (par exemple, $A \rightarrow B \rightarrow C \rightarrow A$).
 - Les deux sens : les flux sont bidirectionnels, offrant une flexibilité supplémentaire.

Différence entre échanges cycliques et circulaires :

Échanges cycliques :

- Caractéristiques :
 - o Modèle fermé et structuré.
 - Limité à un petit groupe d'agents (souvent 3 ou 4).
 - o Les ressources (monnaie, biens, ou services) circulent selon un programme prédéfini.

Effets:

- o Création d'un effet de levier continu, où les flux renforcent leur propre efficience.
- o Garantit la conservation de la valeur au sein de la boucle.

Échanges circulaires :

- Caractéristiques :
 - o Modèle ouvert et écologique, souvent multi-acteurs.
 - o Les ressources circulent dans des chaînes élargies sans obligation de retour au point d'origine.

• Effets:

- o Favorise la durabilité et la réutilisation des ressources dans des réseaux complexes.
- o Moins structuré, ce modèle est plus adapté à des systèmes systémiques.

Principes et implications :

- 1. Principe de risque dans les échanges non cycliques :
 - Les triades non cycliques souffrent d'un manque de connectivité cohérente, ce qui rend la circulation des ressources difficile et accroît le risque de perte de valeur.
 - Les échanges non cycliques sont donc considérés comme plus fragiles et instables.
- 2. Principe d'efficience dans les échanges cycliques :
 - o Les triades cycliques permettent une circulation fluide et continue des ressources entre agents.
 - Ces échanges optimisent la sécurité des relations économiques :
 - Pas de pertes de valeur significatives.
 - Engagements solides entre les agents, réduisant le risque de rupture.
 - o Le caractère fermé du cycle garantit un réseau dense et structuré.

La complémentarité des rôles :

La structuration d'un circuit d'échange efficient repose sur l'analyse de la configuration des flux entre les participants, modélisée à l'aide de graphes relationnels. Le premier élément fondamental pour cette modélisation est le caractère exclusif et rival ou non exclusif et non rival de l'instrument monétaire qui se révèle dans l'antagonisme des approches basées sur la pleine propriété et des approches basées sur la constitution d'un droit d'usage monétaire. Le second élément fondamental pour cette modélisation est la triade cyclique ou non cyclique, une figure centrale de la théorie des graphes et un cadre analytique essentiel pour comprendre les dynamiques des relations économiques et sociales des plus simples aux plus élaborées ou massives.

De ces deux premiers éléments fondamentaux découle un troisième élément fondamental consistant dans l'existence d'une complémentarité des rôles des agents économiques participant à l'investissement, ou au contraire dans l'absence totale de complémentarité et de rôle des agents concourant à l'investissement. Cette complémentarité des rôles est spécifique à l'économie conjonctive et lui permet de sécuriser l'ensemble des transactions en donnant la possibilité à chaque agent d'être lui-même la contrepartie du risque lié à la monétisation des droits d'usage monétaire qui permettent de procéder à l'investissement. Le principe en la matière est qu'un agent économique ne peut pas participer à un investissement effectué au moyen de droits d'usages monétaires s'il n'est pas prêt à fournir aux autres membres du réseau un prestation de service ou un bien réel dont la valeur équivaut à l'investissement qu'il réalise au moyen des droits d'usage monétaires. Une telle approche permet potentiellement à tous les agents de jouer à la fois le rôle de prestataire, de porteur de projet minoritaire et d'investisseur, conformément aux principes équitables du financement participatif.

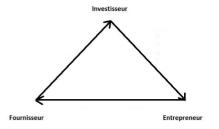


Schéma ternaire des trois rôles complémentaires du financement de projet

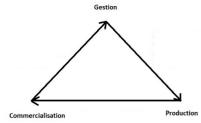


Schéma ternaire des trois fonctions complémentaires pour le bon fonctionnement de l'entreprise

L'image illustre deux triades relationnelles clés pour modéliser les flux d'échanges économiques et sociaux :

- 1. Triade des rôles complémentaires dans le financement de projet :
 - o Investisseur, fournisseur, et entrepreneur sont reliés par des flux qui illustrent leurs interactions dans le processus de financement.
 - Ce schéma met en évidence que chaque rôle est interdépendant pour garantir un flux économique équilibré.
- 2. Triade des fonctions complémentaires dans le fonctionnement d'une entreprise :

- o Production, commercialisation, et gestion sont les trois piliers essentiels d'une organisation.
- Leur interaction permet de stabiliser les échanges internes et externes.

Analyse des principes sous-jacents :

Ces triades mettent en lumière l'importance de la complémentarité des rôles dans un cadre conjonctif :

- La condition d'équivalence des prestations : Chaque agent doit contribuer une valeur équivalente à l'investissement en droits d'usage monétaire. Cette exigence assure un équilibre systémique, limitant les déséquilibres et les pertes.
- Flexibilité des rôles: Le modèle permet à chaque participant de passer d'un rôle à un autre (investisseur, porteur de projet, ou prestataire), conformément à l'esprit du financement participatif.
- Réduction du risque : En sécurisant les flux d'échanges par une triade cyclique, on réduit les points de défaillance dans le système économique.

Ces triades représentent un modèle théorique applicable dans des systèmes collaboratifs modernes, tels que le financement participatif ou les économies circulaires. Elles démontrent que la stabilité et l'efficacité d'un réseau économique reposent sur la complémentarité, l'équité et la fluidité des échanges.

Les schémas d'investissement non cycliques et risqués :

Les schémas d'investissement non cycliques basées sur la pleine propriété des instruments monétaires Fiat ou Crypto sont des modèles dans lesquels le risque de perte de valeur est important. La raison principale de ce risque réside dans la structure non cyclique dans laquelle on voit que certains nœuds n'ont aucun lien entre eux alors que d'autres sont connectés à tous les autres, jouant ainsi le rôle de nœud central ou de tête de réseau.

Un tel schéma non-cyclique se retrouve dans deux types d'investissement extrêmement utilisés de nos jours, le premier étant l'investissement en capital dans un projet d'entreprise financé par les ventes de produits ou de services, et le second étant celui des *initial coin offering* (ICO)basés sur l'émission d'utility tokens destinés à financer le développement des applications dont dépend le remboursement en capital et la réalisation d'un profit hypothétique. Dans les deux cas, les risques de perdre de l'argent sont très importants, comme l'attestent les nombreux scandales de ces dernières années dans le domaine de l'investissement Fiat et Crypto.



Ce paragraphe soulève une critique pertinente des modèles d'investissement non cycliques, qu'ils soient basés sur des instruments monétaires traditionnels (Fiat) ou des cryptomonnaies (Btc, Ether). Il met en lumière les faiblesses structurelles de ces modèles, qui augmentent considérablement les risques de perte de valeur.

Caractéristiques des schémas non cycliques :

Les modèles non cycliques se distinguent par leur structure déséquilibrée :

- Absence de liens universels :
 - Certains nœuds du réseau (agents économiques ou acteurs de l'investissement) ne sont pas connectés entre eux.
 - Cela entraîne une fragmentation du réseau, limitant les flux d'information et de valeur.
- Centralisation excessive :

- Certains nœuds jouent le rôle de tête de réseau ou de nœuds centraux, concentrant les connexions et les ressources.
- Cette centralisation crée une vulnérabilité systémique : la défaillance d'un nœud central peut entraîner un effondrement global du réseau.

Applications classiques de ces modèles :

Deux formes courantes d'investissement reposent sur ces schémas non cycliques :

- 1. Investissement en capital dans une entreprise :
 - o Le financement est basé sur l'émission d'actions ou de titres de dette.
 - o La rentabilité dépend des ventes générées par les applications ou produits de l'entreprise.
 - Risques associés :
 - Dépendance à un marché spécifique ou à des variables externes (comme les fluctuations économiques).
 - Faillites fréquentes des entreprises innovantes ou mal structurées.
- 2. Initial Coin Offerings (ICO):
 - o Le projet émet des cryptomonnaies ou tokens pour financer son développement.
 - o Ces tokens sont censés représenter une valeur future liée au succès du projet.
 - Risques associés :
 - Fraude et arnaques (scandales de projets fictifs).
 - Volatilité extrême des cryptomonnaies.
 - Dépendance à la spéculation, sans création réelle de valeur.

Dans les deux cas, ces modèles sont souvent exposés à des pertes massives, comme l'ont illustré plusieurs crises récentes dans les secteurs Fiat et crypto.

Les schémas d'investissement cycliques et sécurisés :

Ce paragraphe explore une variation cyclique des modèles d'investissement basés sur la pleine propriété de la monnaie. Bien que ces modèles puissent se structurer de manière cyclique, ils ne s'affranchissent pas de la nécessité d'un apport extérieur de valeur. Cela révèle à la fois leur potentiel et leurs limites intrinsèques. Ces modèles d'investissements cycliques sont intéressants, car ils démontrent que la simple circulation de la monnaie, lorsqu'elle est effectuée d'une manière cyclique avec des agents dans les rôles sont complémentaires, suffit à créer de la valeur pour l'ensemble des agents qui participent au cycle d'échange général. D'une façon générale, c'est l'État qui joue le rôle de l'Agent Tiers, apportant la valeur nécessaire afin que le cycle puisse se réaliser dans sa complétude et permettre à la monnaie de circuler d'une manière fluide sans perte occasionnelle



Schéma du cycle ternaire de financement des investissements immatériels

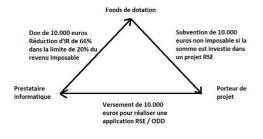


Schéma du cycle ternaire de financement des investissements RSE / ODD

Lorsque des modèles d'investissement basés sur la pleine propriété adoptent une structure cyclique, ils présentent des avantages spécifiques :

- Complémentarité des rôles :
 - Les agents participants jouent des rôles interdépendants, permettant une meilleure fluidité des échanges.
 - o Cela favorise la création de valeur pour l'ensemble des agents, même sans production directe.
- Circulation optimisée de la monnaie :
 - Une structure cyclique des flux monétaires permet de prolonger la durée de circulation de la monnaie, limitant les ruptures dans le cycle.

Cependant, cette création de valeur reste conditionnée par un apport extérieur pour :

- Initier le cycle : La simple mise en mouvement des flux exige un point de départ.
- Maintenir sa complétude : Des interruptions ou pertes partielles dans le flux peuvent nécessiter des ajustements externes.

Rôle de l'État comme "Agent Tiers" :

Dans ces modèles, l'État joue souvent un rôle central, que l'on peut comparer à celui d'un Tiers (un point de jonction ou d'apport clé) :

- Apport de valeur extérieure :
 - L'État injecte des ressources (via des dépenses publiques, des subventions ou des allègements fiscaux) pour amorcer ou stabiliser le cycle.
 - Ces injections permettent de compenser les pertes naturelles ou les asymétries dans la circulation.
- Garant de la fluidité monétaire :
 - o L'État intervient pour éviter les blocages, par exemple en jouant sur les taux d'intérêt, l'offre de monnaie ou les politiques de redistribution.
- Stabilisation des risques :
 - En cas de défaillance d'un agent ou d'un segment du cycle, l'État assume une partie des pertes pour éviter la rupture du circuit.

Limites et dépendances de ces modèles :

Bien que les modèles cycliques basés sur la pleine propriété soient plus performants que les modèles non cycliques, ils présentent des limites structurelles :

- Dépendance à l'apport extérieur :
 - Ces modèles ne peuvent fonctionner de manière autonome sans une source externe de valeur, qui joue un rôle subsidiaire mais indispensable.
 - o Cette dépendance accroît leur vulnérabilité en cas de retrait ou de défaillance de cet apport.
- Perte partielle de valeur :
 - Même dans un cycle, la pleine propriété de la monnaie entraîne des asymétries d'accumulation ou des blocages ponctuels, nécessitant des ajustements.
- Risque de centralisation :
 - o L'intervention de l'État peut renforcer la centralisation des flux, avec un risque d'inégalités accrues si les apports sont mal distribués.

Comparaison avec l'économie conjonctive :

Les modèles d'investissement conjonctifs basés sur le droit d'usage monétaire offrent une alternative résiliente et indépendante :

- Autonomie du cycle :
 - L'économie conjonctive n'a pas besoin d'un apport extérieur, car elle repose sur des flux endogènes et une gestion circulaire des droits d'usage.
- Conservation parfaite de la valeur :
 - Contrairement à la pleine propriété, les droits d'usage éliminent les pertes liées à l'immobilisation ou à l'accumulation de la monnaie.
- Rôles interdépendants :
 - La complémentarité des agents est intégrée dès la conception, garantissant une circulation fluide et durable.

Les schémas d'investissement cycliques basés sur le droit d'usage monétaire :

Au terme de cette comparaison entre les différents modèles d'investissements ternaires, nous arrivons au modèle d'investissement cyclique basé sur le droit d'usage monétaire dans lequel on décide de constituer le droit d'usage monétaire sous la forme d'un contrat financier cessible valant titre de paiement.

L'avantage du titre de paiement, outre sa simplicité évidente de mise en œuvre (il s'agit d'un simple contrat sous seing privé cessible ou monnaie-contrat), réside dans le fait qu'il instaure de facto une égalité des balances de paiement entre tous les agents économiques qui participent à la chaîne d'échange. Cela signifie qu'en terme de chaîne d'échange, le titre de paiement basé sur le droit d'usage monétaire instaure systématiquement deux types intéressants de structures ternaires de réciprocité, la première s'appelle la structure de réciprocité ternaire unilatérale car elle va dans un seul sens (de gauche à droite ou de droite à gauche), tandis que la seconde est une réciprocité ternaire bilatérale car elle va dans les deux sens. Si en plus de cela, nous avons une structure de réciprocité ternaire et cyclique qui se boucle sur elle-même et fait revenir la valeur circulante à son point de départ initial, alors nous sommes face à une structure ternaire de réciprocité multilatérale.

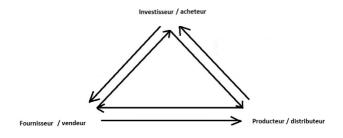


Schéma d'investissement ternaire basé sur le droit d'usage et la réciprocité des rôles

La question qui se pose alors est de savoir comment il est possible de programmer un tel cycle.

Le rapport entre l'agent A (producteur / distributeur) et l'agent B (fournisseur / vendeur) nous paraît évident : l'agent A commande une prestation de service ou une ressource à l'agent B qu'il rémunère au moyen d'un titre de droit d'usage monétaire constitué à partir d'un stock monétaire qu'il a préalablement bloqué en trésorerie.

Le rapport entre l'agent C (investisseur / acheteur) et l'agent A (producteur / distributeur) nous semble aussi évident : l'agent C achète une prestation de service ou un produit fini à l'agent A, ou l'agent C investit au capital de l'entreprise de l'agent A au moyen du titre de droit d'usage monétaire qu'il a reçu en paiement.

Toutefois, on peut se demander quels seront les rapports de valeurs entre l'agent B (fournisseur / vendeur) et l'agent C (investisseur / acheteur) pour que le cycle puisse être effectivement complet. Sur cet arc, nous pensons qu'il existe plusieurs possibilités d'actions ou de valeurs que l'agent B peut fournir à l'agent C.

Propositions pour le rapport de valeur entre C et B

Solution 1: L'agent C offre un service financier ou commercial à l'agent B

• Exemple:

- L'agent C propose à l'agent B un financement direct (sous forme de prêt ou d'avance) pour l'aider à renforcer sa capacité de production ou de distribution.
- o En échange, l'agent C reçoit un titre de droit d'usage monétaire émis par l'agent A, ce qui boucle le cycle, ce qui lui donne le droit d'acheter ou d'investir en utilisant ce titre.

Comment cela fonctionne :

- L'agent B utilise le financement pour optimiser son rôle dans le cycle (par exemple, acheter des matières premières, augmenter ses capacités de production).
- L'agent A rémunère l'agent C en produits (avec un rabais) ou en titres de participation dans son entreprise (avec un bonus) pour son rôle dans le soutien à B.
- Avantage : Cela crée une boucle vertueuse où chaque agent contribue à la chaîne de valeur globale qui parvient à se boucler de façon complète.

Solution 2 : L'agent C achète directement un produit ou service à l'agent B

Exemple :

- L'agent C pourrait acheter des produits intermédiaires, des matières premières ou des services directement à l'agent B.
- Ces produits ou services peuvent être utilisés pour ses propres activités ou pour renforcer son investissement auprès de l'agent A.

Comment cela fonctionne :

- L'agent C utilise ses propres ressources pour effectuer cet achat.
- En retour, l'agent A rémunère l'agent C en produits (avec un rabais) ou en titres de participation dans son entreprise (avec un bonus) pour son rôle dans le soutien à B.
- Avantage : Cela favorise la coopération directe entre B et C, tout en maintenant une circulation fluide des flux monétaires.

Solution 3 : L'agent C offre un service technologique ou stratégique à l'agent B

• Exemple :

- L'agent C propose un service de conseil, d'innovation ou de digitalisation pour aider l'agent B à améliorer son efficacité ou sa compétitivité.
- En contrepartie, l'agent A rémunère l'agent C en produits (avec un rabais) ou en titres de participation dans son entreprise (avec un bonus) pour son rôle dans le soutien à B.

Comment cela fonctionne :

- Ce service peut inclure la création de processus logistiques, des solutions de gestion ou même une assistance dans la distribution.
- Avantage : Cela renforce la position de l'agent B dans le cycle, tout en attribuant une valeur explicite au rôle de l'agent C.

Solution 4 : L'agent C assure un rôle de garantie ou de mutualisation pour l'agent B

• Exemple:

 L'agent C pourrait garantir un contrat ou un engagement pris par l'agent B auprès de l'agent A (par exemple, garantir une livraison ou une prestation de service). En retour, l'agent A rémunère l'agent C en produits (avec un rabais) ou en titres de participation dans son entreprise (avec un bonus) pour son rôle dans le soutien à B.

Comment cela fonctionne :

- L'agent C agit comme une assurance mutuelle, prenant une part de risque qui renforce la solidité du cycle.
- Avantage : Cela lie les trois agents dans une relation sécurisée et interdépendante.

Solution 5 : L'agent C collabore avec l'agent B sur un projet commun

Exemple :

- L'agent C investit directement dans un projet ou une activité menée conjointement avec l'agent B (par exemple, co-développement de produits ou création d'une infrastructure partagée).
- o Ce partenariat bénéficie indirectement à l'agent A, qui rémunère l'agent C avec des titres.

Comment cela fonctionne :

- L'agent B profite des ressources ou compétences de l'agent C pour améliorer son rôle dans le cycle.
- o Avantage : Cela crée une valeur partagée et garantit la viabilité du cycle dans son ensemble.

3. Conditions pour programmer ce cycle

Pour mettre en œuvre ces solutions, il est nécessaire d'établir :

- 1. Un contrat multilatéral clair entre les agents, précisant leurs contributions respectives.
- 2. Un mécanisme de valorisation qui attribue une valeur quantifiable à l'action de C pour B, et garantit que C reçoit des titres équivalents en retour.
- 3. Des règles de réciprocité cyclique qui assurent que chaque agent bénéficie équitablement du cycle, sans perte de valeur ou rupture.

Conclusion:

Le modèle de réciprocité ternaire utilitaire entre B et C constitue une solution universelle, basée sur des principes simples et adaptables. L'agent C crée une valeur tangible ou intangible pour B (préfinancement, service, garantie de demande, etc.), tandis que l'agent B intègre cette contribution pour renforcer son rôle dans le cycle d'échange en tant que fournisseur. Ce système repose sur des titres de droit d'usage monétaire qui agissent comme un mécanisme unificateur, assurant fluidité, équité et durabilité dans les échanges.

Ce modèle est suffisamment flexible pour s'appliquer à une grande variété de contextes, tout en respectant les fondements d'un système d'investissement cyclique et efficient basé sur les échanges par la valeur.

35. Vers un réseau social d'échange et de partage de la valeur

Au début, quand je réfléchissais à l'implémentation de ce nouvel échange basé sur le partage du droit d'usage monétaire, je voyais une unité commune pour tous (réseau centralisé). Dans cette vision, il y avait une unité de compte commune pour tout le monde et chaque personne pouvait l'utiliser pour créer de la capacité d'échange supplémentaire. Je me disais que cette base monétaire commune serait par exemple très utile pour créer une capacité d'échange distribuée, scalable, négociée et organisée pour toutes les dépenses périodiques et cycliques que les personnes font entre elles au niveau d'une ville ou d'un village.

Puis j'ai vu une unité pour chaque personne permettant à chacun de se connecter à tous (réseau décentralisé). Ca ressemble beaucoup à un réseau social de partage de valeur qui permettrait aux personnes de faire des

choses ensemble. Ce réseau social serait un mélange de web.1 (trouver la bonne personne) ou chacun mettra son CV ou une lettre décrivant ses aspirations, de web.2 (trouver la bonne réponse) où chacun disposera d'un agent conversationnel qui pourrait être un chatbot ou une IA capable de le représenter, de discuter pour lui, d'échanger de l'information et de faire des propositions, de web.3 (partager de la valeur) où chacun pourrait utiliser son unité de base pour développer des relations chiffrées de réciprocité avec d'autres personnes souhaitant s'investir dans une même pratique sociale, et de web.4 (traiter de la valeur) où chacun disposera d'un instrument de décision collective basée sur le vote de préférence afin de pouvoir aboutir à l'adoption collective de propositions de valeurs dotées d'un haut niveau d'intérêt et d'acceptabilité liés aux conversations.

Enfin, quand ma vision est devenue de plus en plus précise et élaborée, j'ai vu que cette pratique ayant pour objet de créer de la capacité d'échange nouvelle au moyen du partage d'une unité monétaire n'était pas en train de créer seulement un commun monétaire, mais elle ouvrait la voie à un véritable statut de monnaie publique inconnu à ce jour et dont le critère d'appréciation majeur réside dans son usufruit synchronique et universel ayant pour effet de produire une nouvelle partition générale de la valeur. Dans cette perspective, j'ai compris que ce réseau social de partage de la valeur pourrait intéresser des administrations publiques et des collectivités territoriales souhaitant produire et échanger en synergie en se libérant des contraintes budgétaires et du poison de la dette. Il pourrait également intéresser des banques coopératives qui disposent déjà de nombreux instruments et tableaux de bord et à qui il suffirait de rajouter des modules de gestion logarithmique et de traitement infinitésimal des unités de compte qui sont les seuls instruments manquants pour implémenter de nouvelles pratiques de partage de la valeur à grande échelle.

Dans tous les cas, la transformation opérationnelle de l'idée de l'échange dans l'unité monétaire passe par un réseau social donnant à chaque participant un tableau de bord lui permettant de visualiser les rapports de valeurs qu'il souhaite produire par la multiplication inversée de l'unité monétaire commune.

En terme de training, je vois la possibilité pour des groupes de personnes plus ou moins importants de placer au milieu d'eux une unité de compte qui leur permettra de développer des rapports de réciprocité et de programmer des activités ensemble. On pourrait par exemple imaginer de produire des rapports de réciprocités basés sur 3 modes d'évaluations distincts : celui des activités ayant une valeur en soi et pour soi (réflexivité) où l'évaluation ne peut pas faire l'objet d'une évaluation mercantile comparative ; celui des activités ayant une valeur pour l'autre (commutativité) où l'évaluation repose sur des comparaisons et des substitutions propres aux échanges mercantiles, et enfin celui des activités ayant une valeur pour les tiers et pour l'ensemble de la communauté (transitivité) où l'évaluation repose sur une transmission.

Il sera intéressant de faire des tests sur des groupes de 3 ou 4 personnes pour voir quelle dynamique d'échange de réciprocités l'utilisation de l'unité de compte logarithmique pourrait susciter dans des petits groupes.

Comment cet échange de réciprocités fonctionne-t-il concrètement ? On peut le décrire en distinguant 2 étapes assez simples décrivant le processus menant à la création et au partage de la valeur :

Chaque agent génère son propre champ monétaire, non par rapport à des biens ou des services qu'il voudrait évaluer en vue de les vendre, mais par rapport à ses besoins réels. Sachant que nous sommes dans une multiplication inversée, les besoins réels ont une valeur inverse et infinitésimale qui est équivalente à celle du champ monétaire. Cette opération première est déterminante car elle permet de corréler la génération du champ monétaire directement aux besoins et pas à une offre commerciale de biens ou de services. Cette opération première est différenciante car elle est totalement inconnue du capitalisme qui réserve les opérations de monétisation aux seuls actifs financiers. Cette opération s'explique par le fait que nous ne sommes plus dans des transactions commerciales de biens et de services solvables mais dans un investissement basé sur des valeurs que chacun souhaite promouvoir dans un projet. Dans cette perspective, on peut affirmer que chaque agent se sert de son unité de compte pivot afin de projeter une valeur monétaire au travers de son champ afin de disposer des moyens financiers qui vont lui permettre de réaliser le projet de vie qui répond à ses besoins réels — besoins qui peuvent autant être d'ordre personnels que collectifs.

Comme on le voit ici le besoin est premier. Cela diffère du fonctionnement du système marchand où chacun doit procéder à l'évaluation de ses biens et services, puis les vendre contre de l'argent pour espérer disposer des moyens financiers qui potentiellement vont permettre de satisfaire à certains besoins qui viennent donc en

dernière position dans la longue chaîne des opérations à réaliser. On pourrait résumer cela en disant que l'économie marchande est au service de la rentabilité et de la solvabilité mais pas de la satisfaction des besoins.

Plusieurs agents génèrent corrélativement des champs monétaires superposés à partir de l'unité monétaire de base. Ainsi on observe que l'espace d'échange n'est pas seulement la résultante de l'intersection d'ensembles patrimoniaux préexistants, mais il est un nouveau champ monétaire collectif formé à partir de l'intersection des champs monétaires individuels issus de l'unité monétaire de base. C'est pourrait-on dire une pratique collective de la génération des champs monétaires à partir d'une même unité monétaire de base par laquelle les personnes découvrent de nouvelles facultés d'échanges et font l'expérience de la possibilité d'un rapport de réciprocité. La possibilité nouvelle de définir librement et intérieurement les rapports de valeur qui fixent les termes des échanges permet aux agents de développer un échange hautement personnalisé capable de refléter leurs intentions mutuelles sans être aliéné par les exigences du marché et par son système de prix imposés et largement manipulés. Dans tous les cas, les personnes pourront avoir recours aux ordres de grandeur monétaire issus de l'unité de base soit pour répondre à des besoins, soit pour produire des capacités qui permettront de répondre à des besoins. C'est parce qu'ils placent cette unité monétaire commune au centre de leurs discussions et de leurs processus de production, d'échange et d'ajustement des rapports de valeurs que les agents créent les conditions d'une réciprocité généralisée.

Dans ce nouveau système, les échanges sont structurés autour de rapports de valeur équilibrés, qui prennent en compte une variété de facteurs tels que les coûts de production, les prix, les besoins, et les capacités. Les transactions peuvent être multilatérales et hautement personnalisées, maximisant l'utilité et la satisfaction des participants. Dans le système mercantile, les échanges sont souvent bilatéraux et standardisés, avec une structure rigide basée sur des prix de marché absolus et des quantités inégales, ce qui peut limiter la réussite des transactions, tant sur le plan matériel et individuel que sur le plan moral et collectif.

La notion de rapport de valeur joue comme on le voit un rôle central car elle élimine l'illusion économique selon laquelle l'échange ne reposerait que sur des quantités différentes. Or dans le domaine économique, la valeur se définit toujours comme un rapport, et c'est en fonction de ce rapport fondateur que l'on produit les mesures monétaires. On peut affirmer que les échanges basés sur les rapports de valeur offrent une plus grande diversité transactionnelle que les échanges purement mercantiles, qui sont souvent axés sur la recherche de profit. Dans un système basé sur les rapports de valeur, les échanges se concentrent sur la valeur réelle et perçue des biens et services. Cela permet une évaluation plus fine et plus variée de ce que chaque participant apporte à l'échange, favorisant une plus grande diversité dans les types de biens et services échangés. Les rapports de valeur permettent des transactions hautement personnalisées. Les participants peuvent négocier et ajuster les rapports en fonction de leurs besoins spécifiques et des circonstances particulières, conduisant à des arrangements uniques et adaptés, contrairement aux transactions mercantiles standardisées. Les échanges peuvent facilement devenir multilatéraux, impliquant plusieurs parties et créant des réseaux complexes d'échanges où les besoins de chaque participant sont satisfaits de manière optimale. Cela dépasse les simples transactions bilatérales à portée sociale limitée typiques des échanges mercantiles.

L'absence de pression pour maximiser les profits libère les participants pour explorer des modèles d'échange innovants, tels que les coopératives, les systèmes de partage, les abonnements et les échanges de services personnalisés. Ces modèles peuvent être mieux adaptés aux besoins spécifiques des communautés et des individus. Les rapports de valeur favorisent des échanges basés sur la coopération plutôt que sur la compétition. Les participants sont incités à collaborer pour créer de la valeur commune, ce qui peut donner lieu à des formes de transactions plus diversifiées et bénéfiques pour tous les participants. La diversité transactionnelle est augmentée par la possibilité de mesurer la valeur de différentes manières, en fonction de critères tels que l'utilité, la rareté, la qualité, le temps, et même des considérations environnementales ou sociales. Cela permet des transactions qui intègrent des dimensions multiples et complexes mais vitales pour la vie humaine. Un système transparent et équitable encourage la participation d'un plus grand nombre de personnes et d'organisations, y compris celles qui pourraient être exclues des marchés traditionnels. Cela ouvre la porte à une plus grande variété de biens et services et à des échanges plus inclusifs et enrichissants.

Les échanges basés sur les rapports de valeur peuvent stimuler l'innovation, car en disposant d'une capacité d'échange à la fois scalable et unitaire, les participants sont incités à améliorer la valeur de ce qu'ils partagent pour que la synergie soit optimale. Cela conduit logiquement à une diversification des produits et services

proposés, avec une attention particulière à l'optimisation de la valeur pour tous les participants. Les rapports de valeur permettent de mieux répondre à des besoins complexes et variés. Par exemple, des échanges peuvent être structurés pour inclure des éléments de temps, de savoir-faire, de ressources partagées, et d'autres dimensions qui sont difficiles à intégrer dans des transactions mercantiles standardisées. Cette faculté provient du constat assez simple mais fondamental qu'un raisonnement par la valeur et par les coûts permet de tout évaluer tandis qu'un raisonnement par la rentabilité et le profit se cantonne aux biens et services solvables. Les systèmes basés sur la réputation et la confiance ajoutent une couche supplémentaire de diversité et de dimension humaine, car les échanges peuvent être influencés par la réputation et la fiabilité des participants. Cela peut créer des opportunités pour des échanges plus nuancés et basés sur la confiance mutuelle dans laquelle le crédit d'une personne est synonyme de confiance.

Les échanges basés sur les rapports de valeur diversifient et qualifient les transactions en offrant une flexibilité accrue, en favorisant la coopération, en permettant des mesures de valeur multiples et en stimulant l'innovation. Ces caractéristiques permettent des échanges plus riches et plus adaptés aux besoins réels des participants, dépassant largement les limitations des critères de solvabilité et de rentabilité du marché.

Sachant que ce marché des réciprocités repose sur une évaluation quantitative de la valeur des biens et des services, et que le but n'est plus d'accumuler de l'argent en échange de biens, doit-on en conclure que ce système mènerait inévitablement à un troc, ce qui serait assez limitatif?

Comme nous allons le voir ci-dessous, un tel système d'échange ne se réduirait pas nécessairement à un simple troc. En fait, l'utilisation d'une unité monétaire commune pour évaluer et équilibrer les rapports de valeur pourrait donner naissance à de nouvelles formes de transactions plus complexes, plus flexibles et potentiellement plus équitables que celles que nous connaissons aujourd'hui. Cette diversification des modes d'échanges va dans le sens de la réciprocité car elle libère les personnes des approches anonymes et impersonnelles qui sont celles du capitalisme financier pour produire un échange à mesure humaine.

Voici quelques types de transactions et mécanismes innovants qui pourraient émerger :

Système d'investissement mutualisé

Les participants pourraient projeter une valeur monétaire leur permettant d'organiser le partage des travaux et des produits dans le cadre de certains projets tels que ceux de la promotion immobilière participative. Par cette anticipation, ils procèderaient à des investissements qui ne seraient plus seulement basés sur la recherche d'un profit et une absence de participation, mais sur la capacité à travailler à la fois pour les autres et pour soi-même au sein de collectifs organisés autour de projets qui répondent à leurs besoins et génèrent de la valeur.

Systèmes de crédit et de débit mutuels

Les participants pourraient établir des comptes de crédit et de débit basés sur des rapports de valeur, permettant des échanges différés. Par exemple, un individu pourrait recevoir un bien ou un service aujourd'hui et offrir un autre bien ou service de valeur équivalente à une date ultérieure, en enregistrant cette promesse de valeur dans un système de comptabilité mutuelle. Il y aurait donc matière à créer une économie de l'engagement temporel différé qui diffère de l'économie des obligations et dans laquelle la comptabilité temporelle pourrait être courte, moyenne ou longue, allant jusqu'à des actions intergénérationnelles.

Marchés basés sur l'utilité

Les marchés pourraient se structurer autour de la satisfaction des besoins spécifiques plutôt que de l'accumulation monétaire illimitée. Par exemple, des plateformes pourraient émerger où les participants font un vote de préférence afin de définir une fonction sociale d'utilité collective par laquelle ils fixent des domaines prioritaires. En partant des résultats de ce vote, la collectivité oriente le champ de l'activité collective et détermine une échelle de valeur basée sur la fonction d'utilité qui a été décidée collectivement. Sur cette base, on a une autre plate-forme dans laquelle les participants publient leurs besoins et leurs offres, et où les rapports de valeur sont automatiquement calculés au moyen d'algorithmes de gestion de flux pour privilégier les échanges optimaux en termes d'utilité pour chaque participant mais également pour la collectivité.

Marchés basés sur l'équité

Alors que le marché basé sur l'utilité avait pour but de répondre aux besoins non satisfaits les plus immédiats, le marché basé sur l'équité se positionne pour sa part dans un temps long capable de contribuer à ce que nous appelons une équité intergénérationnelle. Tout ce que nous décidons d'entreprendre dans la perspective du temps très long se rattache à la question de l'équité intergénérationnelle. L'objectif est de réfléchir à ce que nous voulons transmettre aux générations du futur mais également du passé. Un tel marché vise donc autant la rénovation du patrimoine et la réparation de certaines fautes historiques que réparation et la préservation des grands écosystèmes naturels et culturels qui apporteront de la valeur le plus durablement possible vers des générations passées et futures dont le rapport avec les générations présente se fonde sur une symétrie.

Marchés du travail

Les marchés pourraient également se structurer autour de la réalisation de capacités spécifiques et d'une monnaie conçue et modélisée comme une énergie libre. Rappelons qu'en physique, une énergie libre est une fonction de partition qui se mesure par l'énergie disponible dans un système pour effectuer un travail utile. Par conséquent, une énergie non libre se mesure à une faible fonction de partition qui conduit à l'absence d'énergie disponible (soit en raison de destructions, soit en raison d'une privatisation) pour permettre à chacun d'effectuer un travail utile. Le marché du travail a pour objectif maximiser la fonction de partition afin de produire le maximum d'énergie libre au travers du développement de capacités naturelles et sociales, biologiques et techniques accessibles à tous. L'utilisation partagée de ces capacités est équivalente à la mise à disposition d'une force de travail pour tous les agents et s'apparente à une production d'actifs.

Échanges multilatéraux

Plutôt que des échanges bilatéraux simples, des transactions multilatérales pourraient devenir courantes. Par exemple, si A a besoin de quelque chose de B, B de C, et C de A, ils pourraient organiser une transaction où chaque partie reçoit ce dont elle a besoin en fonction des rapports de valeur établis entre les trois parties. Cela maximise l'efficacité des échanges car elle permet de créer des transactions basées sur la structure sociale.

Systèmes de points de confiance et réputation

Pour renforcer la transparence et l'équité, des systèmes de points de confiance et de réputation pourraient être mis en place. Les participants gagnent des points de confiance en effectuant des échanges équitables et en respectant leurs engagements, ce qui leur permet de participer à des transactions de plus grande valeur ou d'accéder à des offres spéciales. Un tel système de récompense pourrait par exemple être mis en place afin d'inciter la société civile de s'engager afin de participer activement à la réalisation des différents objectifs de développement durable, en évitant toute pratique discriminatoire qui s'apparenterait à du crédit social.

Groupes d'échange et coopératives

Les participants pourraient former des groupes d'échange ou des coopératives où les biens et services sont échangés en fonction des besoins collectifs et des capacités individuelles. Cela pourrait inclure des communautés locales partageant des ressources ou des compétences spécifiques, avec une comptabilité des contributions et des bénéfices basée sur des rapports de valeur. Dans tous les cas, le fait d'utiliser une unité de base commune confèrerait aux structures coopératives de nouveaux modes de financement en accord avec leurs principes de cohésion et d'unité car cela encouragerait la convergence des intérêts.

Échanges basés sur des algorithmes

Des algorithmes avancés pourraient être utilisés pour aider les personnes à calculer et optimiser les rapports de valeur et les ordres de grandeurs entre de nombreux participants qui utilisent la même base monétaire. Cela faciliterait les échanges complexes et multi-niveaux qui maximisent l'utilité collective. Ces algorithmes pourraient prendre en compte les préférences individuelles, les disponibilités et les besoins pour proposer les meilleures correspondances possibles au sein des réseaux sociaux et aider la prise de décision.

Utilisation de jetons ou de bons échangeables

Les participants pourraient utiliser des jetons ou des bons représentant des rapports de valeur spécifiques pour simplifier les échanges. Ces jetons ou bons comparables à des NFT pourraient être échangés facilement et utilisés pour acquérir des biens et services au sein du réseau, en corrélant les évaluations au système de valeur qui a été choisi en amont. Cela refonderait les échanges sur un système de valeurs partagées.

Systèmes de partage et d'abonnement

Les systèmes de partage et d'abonnement pourraient devenir plus courants, où les participants accèdent à des biens et services en fonction de leurs besoins plutôt que de les posséder individuellement. Par exemple, des services de transport, d'outils ou d'équipements pourraient être partagés au sein d'une communauté en utilisant des rapports de valeur pour gérer l'accès et l'utilisation équitable. Il s'agirait d'un processus de dématérialisation basée sur une approche fonctionnelle des biens et services qui maximise leur accessibilité et les niveaux de satisfaction. Une telle approche est en adéquation avec les principes du développement durable.

Marchés de services personnalisés

Les échanges pourraient inclure des services hautement personnalisés, adaptés aux besoins individuels. Par exemple, un enseignant pourrait offrir des leçons sur mesure en échange de produits alimentaires cultivés par un agriculteur, avec des rapports de valeur ajustés en fonction de la spécificité et de la qualité du service.

Transactions basées sur des objectifs communautaires

Les participants pourraient contribuer à des projets ou objectifs communautaires en échange de biens et services, avec des rapports de valeur définis par l'impact ou la contribution de chaque participant. Cela favoriserait des échanges qui bénéficient non seulement aux individus mais aussi à la communauté dans son ensemble. En effet, plus le lien entre les dimensions individuelles et collectives sera compris et fort, et plus les personnes se comporteront non plus seulement comme des agents économiques mais comme des citoyens.

36. Finalité du droit d'usage monétaire

L'anthropologie nous montre que des sociétés, supposées anciennes d'un point de vue évolutionniste ou simplement chronologique, ont réussi à poser et ont même résolu la question des communs dans le champ monétaire. Pas d'attribution exclusive de la monnaie à une minorité qui en disposerait entièrement à sa guise. Pas de monnaie open source utilisable sans concertation pour des gains purement individuels. Mais une monnaie librement accessible tout en étant régulée par la communauté de ses utilisateurs à des fins d'intérêt général. Articulation de ce que l'on peut considérer comme un triptyque : privé, public et commun.

L'ensemble des études économiques prouvent que l'utilité marginale des biens et des services est décroissante quand les biens et les services sont privés en raison des limites de la satiété d'un seul individu. A contrario, il a été également prouvé que l'utilité marginale des biens et services est croissante quand les biens et les services sont communs en raison des limites de la satiété de tous les individus. Par exemple, si une jolie propriété foncière est achetée par un milliardaire qui n'y mettra jamais les pieds, l'utilité marginale de cet achat sera ridicule en comparaison avec celle produite par l'ensemble des habitants d'un village disposant d'un droit de visite sur ce domaine géré dans le cadre d'une concession de service public par une collectivité territoriale.

La réflexion sur la notion d'utilité marginale introduit à la question des communs. Jusqu'à présent la monnaie n'a jamais été considérée comme un commun en raison du caractère consomptible attaché à son utilisation. Et pourtant ce contrat nous montre que l'on peut donner à la monnaie le caractère d'un commun. Pour y parvenir, on procède à un élargissement de la définition classique du capital social. Dans la théorie économique, le capital social est un terme que l'on utilise pour désigner spécifiquement le capital social productif d'une entreprise. Il s'agit d'un régime de copropriété s'appliquant sur l'ensemble des moyens de production qui est proportionnel au montant des apports des associés. Il en résulte des batailles sans fin entre associés pour s'approprier exclusivement le maximum de capital social productif sachant que dans tous les cas celui-ci est limité par un principe de proportionnalité car il ne peut jamais dépasser les 100% en termes de répartitions de parts.

Dans l'approche coopérative de ce contrat, le capital social désigne un capital social transactionnel que des agents décident de mettre en commun afin de permettre une auto-détermination de leur capacité d'échange. En instituant la possibilité d'une propriété indéfinie et solidaire de tous les êtres humains sur un capital financier, on produit la monnaie comme un fait social total qui confère de facto aux agents un droit d'usage partagé sur cet actif monétaire sans que ce dernier ne puisse être limité dans son renouvellement. Ainsi, on parvient à décorréler les capacités d'échange qui relèvent de la régulation de l'usage collectif de la quantité de

capital social qui reste une notion essentiellement attachée à la propriété privative de l'argent. Dès que l'on stipule qu'un usage commun est créé sur une unité de compte, la fonction d'utilité marginale du capital social augmente exponentiellement dans la mesure où chaque agent peut utiliser autant de fois qu'il veut le capital transactionnel dans la limite de l'équilibre de sa balance des paiements. La règle des 100% qui limitait les possibilités de répartition dans la théorie économique du capitalisme disparaît, et avec elle les conflits d'appropriation qui ont enfermé le monde durant des siècles dans une fonction d'utilité marginale décroissante.

C'est dans la perspective des communs et d'une charte de bon usage de nos ressources que l'on pourrait étendre la notion de capital social à toutes les ressources les plus fondamentales pour notre développement. Nous respirons tous le même air, nous buvons tous la même eau, nous habitons tous la même planète, nous mangeons tous les mêmes plantes, nous utilisons tous les mêmes infrastructures... Or toutes ces ressources sont aujourd'hui menacées par un certain mode de développement économique uniquement basé sur le profit à court terme et peu soucieux (ou encouragé) à gérer les ressources durablement sur le long terme. Si nous considérions de telles ressources comme des actifs matériels et immatériels à protéger, et si nous comprenions que ces actifs nous sont aussi indispensables pour produire que pour échanger, cela aurait le mérite de permettre une jonction des deux types de capitaux – productif et transactionnel – dans un unique capital social de type « monumental » ou « patrimonial » auquel on pourrait donner le statut de bien commun. La prise en compte des communs environnementaux et sociaux passe par une évolution monétaire dont l'ambition ne doit pas de limiter à créer de la monnaie privée pour le bien commun, mais à faire de la monnaie un bien commun.

Nous entrons dans une époque où la pénurie de ressources sera de plus en plus importante. Or l'économie de marché avec ses mécanismes d'ajustement des prix basés sur les rapports de force entre l'offre et la demande n'est pas adaptée pour faire face à des situations de pénurie de ressources. L'économie de marché suppose l'existence d'un monde solvable dans lequel les individus obtiennent immédiatement tout ce qu'ils veulent dès qu'ils paient le prix. Ce joli monde solvable disparaît sous nos yeux car nous faisons l'expérience de pénuries causées par de multiples facteurs: la rareté naturelle ou artificielle des ressources, le détournement et la spéculation sur les ressources, les rétentions pour cause de sanctions ou de guerres, les effondrements écologiques et / ou sociaux... etc. Dans ce genre de situation où le partage et la réciprocité devraient être la règle afin de préserver l'existence de la ressource et répartir équitablement son usage, le marché exacerbe les tensions sur la ressource car il cherche toujours à maximiser les utilités individuelles en légitimant l'accaparation exclusive de ceux qui font monter les prix pour l'emporter sur ceux qui n'ont pas les moyens de payer, et en encourageant la surconsommation de ceux qui estiment qu'ils doivent en profiter de façon hédoniste avant que la ressource ne disparaisse. Le marché induit donc un certain type de croyance (celle des utilités individuelles) qui engendre un comportement inadapté et destructeur en période de pénurie de ressources.

Le paradoxe des Maldives est un très bon exemple des effets destructeurs causés par la "loi du marché" qui pourrait devenir un fondamentalisme quand ceux qui défendent cette idéologie en arrivent à penser qu'il s'agit d'une loi naturelle de l'univers qui n'a que des effets parfaits sur le monde. Les Maldives sont un archipel magnifique dans l'océan Indien particulièrement menacé par la montée du niveau des eaux due au réchauffement climatique : 97% des îles montrent des signes d'érosion de leur littoral. Mais à mesure que la situation écologique devient de plus en plus alarmante, ce paradis turquoise est aussi menacé par un flux croissant de touristes qui s'y pressent pour en profiter avant qu'il ne soit trop tard. On compte déjà plus de 120 îles privées dotées d'hôtels de luxe réservés aux touristes. Pour les populations autochtones, c'est la double peine. Ils subissent la montée des eaux qui menace de les déloger de leurs terres ancestrales, et la surenchère des investisseurs qui accélèrent chaque jour les dégâts dans la mesure où chaque île privée drague des tonnes de sable sur les sites publics afin de s'agrandir sans cesse et proposer toujours plus de chambres à 1000\$ la nuit. Dans un cas d'école comme celui-ci, il est assez clair qu'en donnant au sable des Maldives le statut de bien commun, on rendrait cette ressource vitale inappropriable par certains au détriment de tous, tout en encourageant une utilisation beaucoup plus intelligente et parcimonieuse de ce sable basée sur les rapports de réciprocité entre tous les êtres vivants qui participent de cet écosystème dont l'équilibre doit être préservé.

Le bien commun est un objectif valable et tangible qu'il conviendrait de revisiter car il est le seul capable de faire la jonction entre le bien public et le bien privé. Admettre que la recherche exclusive du bien public ou du bien privé instaure un mode de développement séparé entre deux conceptions du monde (ou deux récits) qui sont à la fois antagonistes politiquement et destructrices économiquement, c'est comprendre également que l'unique solution à ce conflit consiste en la restauration de valeurs communes constitutives du bien commun. Tous les

faits aujourd'hui (et notamment l'enchaînement des Cop 21 sans réels résultats) semblent nous indiquer qu'aucun des deux récits portés par l'économie de marché (le bien privé) et par l'état providence (le bien public) n'est capable à lui seul de financer l'économie de transition. Seule une triangulation du bien privé et du bien public par le bien commun nous permettrait de financer le passage vers le développement durable.

Si nous parvenions à concevoir les biens privé, public, et commun fonctionnent comme les termes d'une triade transitive, alors les récits ne seraient plus antagonistes mais deviendraient complémentaires : une triangulation transitive de ces termes nous amènerait en effet vers un co-développement dans lequel :

- Le bien commun s'accomplit par le bien privé autant que le bien privé par le bien commun
- Le bien commun s'accomplit par le bien public autant que le bien public par le bien commun
- Le bien public s'accomplit par le bien privé autant que le bien privé par le bien public

Puisque la destruction d'une ressource a pour conséquence de la rendre inutilisable pour tous, cela signifie que le bien commun se fonde sur la valeur d'usage. C'est donc la valeur d'usage qu'il convient de développer prioritairement si nous souhaitons créer des ressources communes fonctionnant comme autant de capitaux d'importance vitale dont l'utilisation serait durablement ouverte à toute personne qui le souhaite.

En lien avec le précédent paragraphe sur le cas d'application du capital transactionnel, nous affirmons qu'il ne s'agit plus de considérer la monnaie seulement comme un instrument d'échange, mais d'en faire un instrument de partage, afin que tout usage de cette monnaie de partage n'ait d'autre effet que de créer du commun. Globalement on peut dire qu'une monnaie de partage est un droit d'usage qui créé de l'usage commun.

Dans cette perspective, la finalité de l'utilisation de la distribution des droits d'usages monétaires sera exclusivement limitée à la production de biens communs, services communs et actifs communs.

Sont notamment considérés comme biens, services et actifs communs au sens de la loi :

- Les 17 objectifs de développement durable du PNUD qui sont des objectifs de politique publique dont la mise en œuvre doit se faire en commun
- Les ressources naturelles communes telles que la terre, le ciel, les océans, les forêts dans leur ensemble en tant qu'entités collectives non appropriables
- Les ressources techniques mises en commun telle que les immobilisations corporelles et incorporelles d'une organisation qui en partage le droit d'accès
- Les ressources culturelles faisant l'objet d'une gestion commune par le statut particulier de certains biens qui sont tombés dans le domaine public.
- Les ressources sociales permettant de mettre en œuvre tout type d'action de solidarité et de soutien vers des personnes ou des groupes déterminés.
- La gestion commune de certains services publics qui ne peuvent plus être soutenus par l'Etat ou qui nécessitent un financement complémentaire.
- La mise en commun des dettes qui pourraient trouver un nouveau mode de règlement collectif au moyen d'un droit d'usage monétaire partagé

Pour se lancer dans une restauration du bien commun, les 17 objectifs de développement durable de l'ONU offrent un socle de valeurs de grande qualité, car ces valeurs ont été reconnues par tous les Etats du monde. Elles possèdent désormais une valeur constitutionnelle et représentent autant de libertés publiques et de droits subjectifs fondamentaux que toute personne est appelée à mettre en œuvre partout où il se trouve.

Les 17 objectifs de développement durable recouvrent tous les objectifs qu'une politique publique pourrait rêver d'accomplir un jour. Et ils sont en même temps représentatifs de toutes les conditions qu'une entreprise privée pourrait rêver d'avoir si elle espère disposer de réelles opportunités de réussite. Les 17 objectifs sont autant de valeurs collectives légitimes devant permettre à n'importe quel projet les soutenant d'être financé.

Les objectifs de développement durable de l'ONU ont la nature de choses de genre ou d'espèces ce qui leur confère un caractère fongible comparable à celui de la monnaie. Dans de telles conditions, rien n'empêche de considérer chacun de ces objectifs comme des capitaux (ou des valeurs ou des droits créance) monétisables. Pour cela il suffirait de chercher à les définir comme des systèmes (ou étoiles) d'engagement générateurs de droits et d'obligations que l'on peut représenter sous une forme monétaire dans le bilan des organisations.

Les capitaux du développement durable sont holoniques dans la mesure où ils appartiennent à tous et à chacun, ce qui signifie également que nous devons en rendre compte et qu'il faut se demander comment. En pratique, chaque organisation économique peut incorporer les valeurs ODD dans sa comptabilité dès lors qu'elle ouvre leur usage aux membres situés à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'organisation, ce qui correspond parfaitement à la définition d'une communauté d'utilisateurs. Le lien entre le choix des usages et le choix des finalités constitue le grand enjeu des organisations, celui de leur démocratisation, celui de leur management en intelligence collective qui permettra à chaque organisation de démultiplier ses performances organisationnelles.

Les sciences de gestion nous rappellent les enjeux liés à l'explicabilité comme par exemple le fait qu'un outil (comme une monnaie, une technologie, une ressource informationnelle ou énergétique) est utilisé différemment selon les objectifs des organisations et qu'il y a toujours un décalage entre les usages qui avaient été prévus et les usages réels dans la mesure où les organisations détournent souvent les outils pour que ceux-ci puissent servir à leurs fins propres. Qu'est-ce que nos outils nous montrent et que nous cachent-ils ? Comment sont-ils appropriés et utilisés par les agents ? Le questionnement sur l'usage et la finalité de nos outils est au centre du débat démocratique, tandis que la standardisation et l'expertise des outils nous en éloigne. Une fois encore, il convient de sortir des approches analytiques et techniciennes pour accéder à la vision.

La question du sens commence lorsque nous demandons : à quoi je sers dans ce monde qui est souvent insensé ? Est-ce que mes actions ont du sens et à quoi / qui servent-elles ? Pour les personnes qui ne sont pas dans des métiers de service, la question se pose souvent avec le plus d'intensité. Dans quelle mesure ce qu'une personne fait dans son métier, quel que soit ce métier, est au service de l'humain ? Dans quelle mesure ce que je vais va servir une valeur plus grande que ma propre personne à laquelle je suis particulièrement attaché – une valeur telle que l'environnement, l'éducation, la justice sociale, le progrès. Pour répondre à une telle question de fond, nous pensons que les objectifs de développement durable sont des supports de grande qualité dans la mesure où ils sont suffisamment divers pour rencontrer tous les grands objectifs humains.

Quand la cause et la finalité d'une activité est de servir le bien de l'humanité, quand cette condition devient partie intégrante de l'équation de la production d'une valeur autre que l'augmentation du chiffre d'affaires ou du bénéfice net, alors nous sommes bien dans le domaine du développement durable. Ce que l'on appelait auparavant intérêt général est compatible avec la poursuite des intérêts privés dès lors que l'on comprend que la dimension quantitative de la valeur (monétaire) doit constamment être corrélée à une dimension qualitative de la valeur (humaine) afin de produire un développement durable complet. Si l'on se contente de séparer les deux valeurs, on tombe dans les excès qui se nomment l'affairisme ou l'idéalisme. Si en revanche on relie les deux versants quantitatif et qualitatif de la valeur, on entre dans l'ingénierie du développement durable.

Il découle des observations qui précèdent le paradoxe suivant :

- Lorsque la monnaie est conçue comme une cause ou une finalité de l'activité de production ou d'échange, elle constitue une ressource rare et insuffisante pour le financement de ces activités
- Lorsque la monnaie conçue comme un moyen au service des activités de production et d'échange, elle constitue alors une ressource abondante et suffisante pour le financement de toute activité.

Le rôle de la monnaie conditionne la nature du développement :

- Lorsque la monnaie est conçue comme une cause ou une finalité en soi, les activités dont on se sert pour parvenir à cette maximisation des profits ne convergent jamais avec le développement durable
- Lorsque la monnaie est conçue comme un moyen au service d'une production ou d'un échange, les activités qu'elle sert finissent toujours par entrer en convergence avec le développement durable

Seule la réflexion sur les finalités et les usages constitue le champ de la question démocratique, et si l'on envisage un jour une démocratie économique et financière, elle ne portera que sur ce sujet. De la perspective d'une réflexion collective sur les usages et les finalités de nos activités et de nos ressources découle un légitime pouvoir de création monétaire citoyenne. Puisque ce champ de réflexion sur les usages et les finalités n'est pas définition jamais pris en charge par l'institution politique et bancaire, il revient aux organisations citoyennes de faire valoir leurs revendications politiques dans ce domaine. L'enjeu de tout ceci est une réappropriation d l'instrument monétaire en mode design par la communauté de ses utilisateurs qui sont de loin les mieux placés pour répondre aux questions fondamentales : quoi en faire, par qui, pour qui, avec qui, et à quelles fins.

Dans une approche monétaire inclusive, c'est la poursuite d'un objectif commun qui va permettre de calculer les moyens humains, naturels, techniques et financiers qui sont nécessaires à sa réalisation. Ainsi la valeur de chaque activité est mesurée non pas par rapports aux moyens employés dans une transaction (volume d'échange) mais par rapport au résultat attendu quand on le rattache à un bien commun (volume d'usage). On pourrait ainsi distinguer l'économie qui est une approche de création monétaire par les moyens, et la finance qui est une approche de création monétaire par les fins. Une telle distinction qui n'avait jamais été faite jusqu'à présent pourrait permettre de placer la finance tout entière dans une nouvelle perspective éthique.

Rappelons ici qu'étymologiquement, la finalité est le caractère de ce qui tend à une fin, vers un but. La "finalité" est un néologisme : Caractère de ce qui est subordonné à une fin, tend à un but ; adaptation des parties à un tout, des moyens à une fin. Finalité vient du latin "finalis", dérivé de dérivé de finis, "limite, fin, but". Le latin "finalis" [3] est ce "qui concerne les limites", "qui borne". Et "finis" [4] est la "limite", la "cessation", le 'terme", le degré "suprême". Du latin "finis" : la conclusion, et la finance. Fin, nous vient du latin "finis" qui donnera afin et enfin, venant de l'ancien Français "finer" (signifiant "mener à fin", conclure, enfin "payer") venant par le participe "finant" nous donner le mot "finance" (payement, puis "argent comptant utilisé pour payer).

Comptablement, un objectif de développement durable est une ressource génératrice d'une créance, une activité de développement durable est un emploi générateur d'une dette, un résultat de développement durable est un actif générateur d'une nouvelle capacité d'usage collective, un rendement de développement durable est un investissement auto-financé par les gains prévisionnels de l'opération. Il sera alors facile de démontrer qu'un tel usage collectif a pour effet de supprimer un certain nombre de coûts cachés et nuisibles pour la société. On peut donc dire que le développement durable est la fin qui justifie les moyens qui lui sont alloué, à la condition que cette allocation respecte bien la finalité qui est la sienne et qu'elle produire une mesure qui permet d'en justifier.

Globalement, c'est en traitant la monnaie comme un *objet sémiophore*, doté de valeur et de sens, qu'il devient possible de l'insérer dans le circuit d'échange programmable qui permet d'en démultiplier les fonctions. La monnaie est une chose de genre, une classe et à ce titre elle rejoint remarquablement les concepts de classe et de type que l'on utilise dans la programmation informatique orientée objet. Définir les spécifications de la monnaie que l'on veut créer c'est comme définir une classe. Cela retourne un objet abstrait qu'il faudra concrètement instancier. Par exemple si l'on renseigne une fonction mathématique permettant d'implémenter l'objet monétaire alors c'est une instance. Cela permet de passer de l'idée à la concrétisation de cette idée. Comme souvent dans les questions monétaires, le financement est l'art d'articuler le général au particulier.

Il est essentiel de comprendre que la nature de l'activité à financer détermine la nature de la monnaie à utiliser. Dans la plupart des activités de notre époque qui ont pour but la consommation de masse, la monnaie utilisée est impermanente (crédit) et repose sur une appropriation individuelle exclusive. Toutefois comme nous l'avons bien montré dans ce document, à partir du moment où l'activité s'oriente vers un objectif d'intérêt général ou de développement durable (et sans que cela ne soit en contradiction avec la préservation des intérêts privés et de la propriété privée), alors la monnaie utilisée devient le plus souvent une ressource permanente qui prendra la forme d'un commun financier ou capital transactionnel. Le but générique des activités de développement durable est en accord profond avec le caractère génétique de l'instrument monétaire quand celui-ci est utilisé conformément à sa loi interne qui est de produire des échanges généralisés de valeurs équivalentes.

Certaines activités font partie de ce que nous appelons le métabolisme de base d'une société. 6 secteurs le fondent : la santé (et le sport), l'éducation (et la formation), l'énergie (et les déchets), l'agriculture (et l'écologie), la culture, la sécurité (et la justice). L'utilité première des métiers qui en relèvent est orientée vers le bien commun. Ils se mesurent à leur qualité d'exécution et de déploiement. Leur gestion est bien différente de la gestion financière qui n'est qu'un prisme, en l'occurrence, un prisme inadapté, celui de la recherche du profit. Dans la gestion libérale des activités de bien commun, les indicateurs comptables sont utilisés pour ne mesurer que ce qui relève de la rentabilité et de la solvabilité. Il convient d'utiliser les indicateurs comptables d'une autre façon afin de mesurer l'accessibilité et la réciprocité. C'est de cette façon que nous redonnerons aux activités de bien commune une structure d'exécution et un plan comptable qui soient compatibles avec leur vraie nature.

Concernant les activités qui ne sont pas orientées par nature vers le bien commun (cd : distinction entre activités d'intérêt général et activités d'intérêt privé), il est toujours possible d'engager un travail de mise en correspondance de chacune d'entre elles avec un ou plusieurs objectifs de développement durable. En effet, c'est en trouvant un but générique et commun pour chaque activité que nous parviendrons chacun à notre

niveau à participer au grand changement de modèle qui nous conduira vers le développement durable. Si nous comprenons que chaque activité, qu'elle soit d'ordre public ou privé, possède une extension légitime et quasiment naturelle vers une forme de bien commun, nous deviendrons enfin habitants de la terre. Dès lors, notre activité principale ne consistera plus à systématiquement chercher à accaparer les ressources, mais elle consistera au contraire à les mailler afin de les faire apparaître en lien avec un territoire donné. Dans cette perspective, la monnaie devient l'instrument symbolique de cartographie des réseaux de communication.

https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

https://ideas4development.org/communs-developpement/

https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2018-1-page-11.htm

https://www.thedigitalnewdeal.org/wp-content/uploads/TheDigitalNewDeal_org-LeServicePublicCitoyen.pdf

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/12/thierry-aimar-derriere-la-mutualisation-de-la-dette-c-est-une-redistribution-de-l-epargne-europeenne-qui-est-en-jeu 6055662 3232.html

https://www.cairn.info/revue-economique-2017-HS1-page-183.htm

https://m.facebook.com/watch/?v=299122975210404& rdr

37. Statut juridique de l'organisation de gestion des communs

Si l'on se réfère aux formes juridiques de sociétés que l'on trouve dans le droit français (nous prenons appui sur des formes juridiques issues d'un système juridique particulier mais éminemment transposables dans tout autre système juridique dès lors qu'on en respecte l'intention et l'esprit), les formes sociétales les plus appropriées pour constituer les statuts de l'organisation chargée de mettre en commun un actif monétaire par la voie du démembrement des droits liés à cet actif afin de distribuer les droits d'usage monétaire issus d'un tel démembrement sont des formes sociétales qui relèvent du domaine de l'économie sociale et solidaire.

Parmi les formes juridiques possibles, on peut mentionner l'association à but d'intérêt général, la société coopérative, mais aussi et surtout une forme juridique nouvelle appelée fonds de dotation.

Un fonds de dotation est un organisme à but non lucratif, créé par une ou plusieurs personnes, physiques ou morales, pour une durée déterminée ou indéterminée. Sa vocation est purement financière. Le fonds de dotation réalise une œuvre ou une mission d'intérêt général ou aide un autre organisme privé ou public à accomplir une œuvre ou une mission d'intérêt général en lui accordant des financements. Toute œuvre utile à la collectivité à une période donnée est d'intérêt général. Il peut s'agir d'une œuvre à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. L'organisme d'intérêt général peut aussi avoir pour objet la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Cela correspond exactement à tout ce que nous avons énoncé dans une approche par la valeur d'usage. Il ne s'agit pas de raisonner en termes de "dépense" (souvent à fonds perdu) mais beaucoup plus en terme "d'impense" : chaque ressource durable nécessite un budget pour être entretenue et développée. En distribuant la valeur d'usage d'un capital monétaire bloqué dans son capital social afin de financer des travaux d'intérêt général, le fonds de dotation est parfaitement adapté pour soutenir financièrement toute activité ayant pour but la production d'un bien, d'un service ou d'un actif ayant le statut de commun.

Dans la gestion comptable du financement, le fond de dotation pourrait également placer à l'actif de son bilan un ou plusieurs produits constatés d'avance à monétiser. Ce faisant, le fond de dotation est apte à monétiser n'importe quel projet en distribuant les droits d'usage monétaire qui sont nécessaires à sa production. Il est donc tout à fait juste de voir le fond de dotation comme une structure de financement (via les avantages fiscaux liés aux donations des personnes physiques et morales) ET une structure de monétisation (via les pratiques

comptables de monétisation des actifs ou de transformation des immobilisations en créances). Par ailleurs, le fonds de dotation est doté de certains avantages fiscaux permettant de proposer une défiscalisation dans plafonnement aux investisseurs souhaitant investir dans ses projets. A la clef, nous pouvons imaginer que le fond de dotation puisse créer des produits d'investissement défiscalisant pour chaque ODD.

Dans tous les cas le fonds de dotation pourrait être un excellent laboratoire pour expérimenter de nouvelles dimensions sociales du financement basées sur la distribution de la valeur d'usage monétaire, sachant qu'il ne s'agit plus de créer de nouvelles monnaies mais d'étendre et d'encadrer l'utilisation des monnaies existantes.

L'association loi 1901 à but non lucratif pourrait également être un véhicule juridique pertinent.

On pourrait imaginer un statut juridique associatif de loi 1901 posant comme objectif d'« animer démocratiquement le réseau des utilisateurs de la monnaie commune tout en recherchant et expérimentant de nouvelles formes de gouvernance ». C'est à cette gouvernance et à ses modalités que nous nous sommes intéressés. La gouvernance pourrait être organisée au sein de plusieurs collèges.

Le collège des utilisateurs réunit les citoyens qui ont choisi d'adhérer à l'association dans le but d'utiliser la monnaie commune. Le collège des partenaires rassemble les professionnels qui ont souhaité rejoindre le réseau d'échange et ont été agréés. Le collège des sages comprend d'abord les fondateurs et les fondatrices de l'association, élargi à tout membre ayant contribué à son développement, désigné par cooptation. Ce collège doit être le garant des valeurs de l'association, telles que définies par sa charte. Le collège des membres d'honneur et personnalités qualifiées comprend notamment un représentant du mouvement des autres fédérations, mouvement national de monnaies sociales, citoyennes et communes, dont l'association est membre ce qui lui permet d'avoir des interlocuteurs dans les autres groupes.

Tous ces conseils élisent des représentants, qui forment le conseil des collèges. Trois autres collèges sont représentés, mais sans droit de vote au conseil des collèges : celui des collectivités territoriales qui accueille les élus du territoire de circulation de l'association qui souhaitent avoir voix aux discussions, le collège des institutionnels où siègent les financeurs et les partenaires bancaires, et le collège des salariés de l'association. Cette absence de droit de vote vise à marquer le caractère « citoyen » de la monnaie, et garantir - voire revendiquer - sont indépendance. Mais une objection formulée par un membre du collège des collectivités serait traitée comme les autres : « Si l'objection est fondée, sincère et objective, il n'y a pas de raison qu'on n'arrive pas à un compromis ». On a donc une structure de gouvernance.

L'objectif de cette organisation est d'assurer une gouvernance collégiale de la structure et une gestion inclusive de la monnaie : le conseil des collèges décide en effet des grandes orientations relatives au projet monétaire local. Il se réunit au moins deux fois par an. Ce type de structuration s'apparente à celle des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) du fait du multi-sociétariat par l'intégration des différentes parties prenantes. Le « faire commun » joue ici un rôle fondamental : s'ouvrent à travers ces modalités organisationnelles, des espaces politiques de revendication et de défense de ressource jugées comme devant relever des communs, en développant une action collective dans le cadre d'une communauté territoriale auto organisée et autogouvernée régie par des arrangements institutionnels qui lui sont propres. Sont ainsi favorisées et valorisées les interdépendances entre les acteurs des territoires (internes et externes) dans un cadre démocratique via leur relations économiques basées sur la coopération et le mutualisme.

Ce qui importe ici, ce sont les pratiques développées pour gérer la monnaie de façon partagée afin de favoriser l'émancipation sociale et politique. Cela met en exergue la possibilité de reconnaître « des modes de régulation démocratique et citoyen des activités économiques ». Ce sont les membres qui vont produire des règles adaptées au contexte local et aux besoins de l'organisation dans une volonté d'agir sur leur territoire autour d'un projet d'utilité sociale. Ces choix, de plus, sont guidés par un projet politique qui débouche sur la volonté d'instaurer un nouveau rapport de souveraineté monétaire (au-delà de la souveraineté étatique) par la recherche d'une monnaie répondant aux aspirations et besoins humains des organisations et/ou des territoires. La création de ces espaces publics, de débats et de co-construction des choix s'inscrit dans le cadre de la « solidarité démocratique » et illustre les interdépendances propres à la communauté monétaire ainsi créée.

L'association développe et met en œuvre des méthodes dont la mobilisation a pour but de mener à l'émergence et à l'entretien d'une « intelligence collective » à même de servir une réalisation plus efficace du projet (ces méthodes incluant notamment sociocratie, communication non violente, rêve du dragon, vote de préférence

issu des travaux de Olivier Rocca et de Sylvain Ductor, mais aussi rencontres festives, etc.), et formalisées dans les statuts notamment pour les prises de décisions et la gestion des conflits. Il ne s'agit pas d'appliquer une méthode spécifique (comme la sociocratie par exemple) mais de développer « en conscience, une méthode qui réponde à nos besoins » et de se donner les moyens « d'écouter tout le monde, tous les avis et de ne laisser personne sur le côté parce qu'il a une vision différente des choses, et d'essayer de trouver un compromis pour que chacun se retrouve dans les valeurs de l'association et dans ce qui est fait ». Il s'agit bien de coconstruire des outils pour qu'ils soient acceptés et appropriés : « ce sont les utilisateurs de la monnaie qui la créent et qui en fixent les règles. C'est nous qui décidons et c'est nous qui contrôlons les règles du jeu, qui ne sont pas imposées par une entité extérieure ». Cette autonomie de la volonté est la base du choix éclairé.

En conclusion, il convient de retenir ceci:

Une organisation démocratique autonome, une association, une société coopérative, une société d'intérêt général, un fonds de dotation dans lequel les moyens ou les objectifs sont mis en commun et dans lequel le pouvoir de décision est également réparti entre tous les membres / participants / utilisateurs répond à la définition d'une monnaie publique (ou commun monétaire organisé dans lequel légal = l'égal). Il est possible au sein de cette organisation de nommer un référent qui va présenter sur la demande des membres de la communauté le graphe actualisé des transactions qui résulte de l'usage de la monnaie commune et de la programmation des transactions préalablement à leur mise en exécution.

De façon générale, toute organisation fondée sur un système de décision top down répond à la définition d'une monnaie privée en raison de la privacité du pouvoir exclusif et rival, alors que toute organisation fondée système de décision bottom up répond à la définition d'une monnaie publique en raison du partage du pouvoir non exclusif et non rival. Cette distinction ne souffre d'aucune forme d'atténuation, et le fait que les représentants élus ou non élus des institutions affirment dédier leur vie au service du bien public n'y changera rien, tant est grande l'incompatibilité entre la captation d'un pouvoir politique ou économique personnel et la poursuite d'un objectif de bien public d'une nature opposée.

Le choix d'un mode d'organisation dépendra fortement de la technologie utilisée pour mettre en œuvre la solution de gestion du droit d'usage monétaire : globalement soit une blockchain décentralisée avec un grand livre public fonctionnant au moyen de simples sms et liens de transactions, soit une blockchain semi décentralisé avec un grand livre public ou privé fonctionnant au moyen d'applications bancaires ou financières plus sophistiquées et dans lequel les agents sont sélectionnés en fonction de leur puissance financière. La seconde formule permettant le cas échéant d'éviter que certains nœuds ne disposent d'une puissance trop importante par rapport aux autres afin qu'ils ne se retrouvent pas en position dominante.

http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2000.guerin i&part=24453

https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2011-v42-n1-ei4064/045875ar/

https://journals.openedition.org/lectures/270

https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080392/document

https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6771100333360914432/

https://www.ino.global/paiement-securise-par-telephone-

inocx/?gclid=CjwKCAjw1lCZBhAzEiwAFfvFhB76JRAnRVTkcirJ9VMLB5I 3A zlQvge2XlK4HXkuBkb10RqYObARoC2
SsQAvD BwE

https://selectra.info/finance/guides/comprendre/virement-par-sms

https://gocardless.com/fr/guides/articles/fonctionnement-paiement-par-sms/

https://www.smsmode.com/sms-transactionnel/

https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/commerce-le-paiement-par-sms-dynamise-les-commandes-7030611